This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

DH
403
.A21
no.6
v.1

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MM. Le baron DE GERLACHE, président.
GACHARD, secrétaire.
DE RAM.
Le chanoine DE SMET.
DU MORTIER.
BORMANS.
BORGNET.

ACTES

DES

ÉTATS GÉNÉRAUX

DES PAYS-BAS.

Imprimerie de M. Hayez.

ACTES

DES

ÉTATS GÉNÉRAUX

DES PAYS-BAS.

1576-1585.

NOTICE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE,

PAR

M. GACHARD,

Archiviste général du royaume, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire ; des Académies de Vienne, de Madrid, d'Amsterdam, etc.

TOME PREMIER.

6 septembre 1576 — 14 août 1578.

BRUXELLES, GAND, LEIPZIG,

C. MUQUARDT.

1861

PRÉFACE.

I.

Il y a quelques années, dans une publication consacrée aux états généraux qui furent réunis à Bruxelles en 1632, et à propos de la collection de documents sur nos anciennes assemblées nationales, que la Chambre des représentants avait résolu de faire mettre en lumière, je m'exprimais ainsi :

« Il est une assemblée nationale dont il conviendrait de s'occuper sans perdre de temps, car elle est célèbre, entre toutes, dans nos annales, et, pour former le recueil des actes qui la concernent, il faudra plusieurs années de travaux préparatoires : je veux parler des états qui furent réunis à l'époque de l'insurrection contre Philippe II, et jusqu'à la prise d'Anvers par le prince de Parme.

» Convoqués au mois de septembre 1576, afin d'apporter des remèdes aux maux qui affligeaient la

232621

nation, ces états ne tardèrent pas à s'emparer du gouvernement du pays : ils frappèrent des contributions, levèrent des troupes, envoyèrent des ambassadeurs aux puissances étrangères, conclurent des traités avec ces puissances, prononcèrent la déchéance de Philippe II, et appelèrent le duc d'Anjou à régner, à sa place, sur les Pays-Bas. Ils siégèrent, presque sans interruption, pendant neuf années, à Bruxelles, à Namur, à Anvers, à Delft, à Amsterdam, à Bruges, à Middelbourg, à Dordrecht, à la Haye. On peut les comparer, pour la durée de leur existence, comme pour l'étendue du pouvoir qui fut exercé par eux, au long parlement d'Angleterre. Les états des Provinces-Unies ne firent que les continuer, lorsqu'ils se furent constitués en république.

» La publication des actes des états de 1576-1585 serait un immense service rendu à l'histoire nationale ; en effet, tant qu'ils n'auront pas été mis au jour, le soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II ne pourra être apprécié que d'une manière imparfaite. Grâce à l'exploration des archives de Simancas, nous possédons aujourd'hui, sur ces temps orageux de nos annales, la correspondance secrète du roi avec ses lieutenants, et ce sont là des documents d'une très-haute valeur. Mais qu'on ne le perde pas de vue : si cette correspondance nous dévoile les pensées, les sentiments, la politique de Philippe II, de don Juan d'Autriche, d'Alexandre Farnèse, — la politique, les sentiments, les pensées du pays, c'est dans les actes seuls de ses représentants qu'on peut en trouver la

manifestation. On s'exposerait à fausser l'histoire, au profit d'une opinion, en accordant une foi explicite aux documents puisés dans les archives royales, comme on la fausserait, dans un intérêt opposé, en ne donnant créance qu'aux actes de la révolution. La vérité doit ressortir de la comparaison des uns et des autres (1). »

Grâce à M. le Ministre de l'intérieur, un grand pas est fait aujourd'hui vers l'accomplissement du vœu que je formais en 1853.

M. Rogier a eu la bonne fortune d'attacher son nom aux mesures qui ont le plus contribué à donner aux études historiques l'essor qu'elles ont pris dans notre pays.

C'est à lui qu'est due la création de la Commission royale d'histoire (2).

C'est lui qui a réorganisé nos archives générales et provinciales (3); qui a fait décréter la publication de leurs inventaires (4).

En Belgique, les archives des villes ont une importance particulière : elles participent de la grandeur du rôle que nos communes jouèrent, aux siècles pas-

---

(1) *Actes des états généraux de* 1632; Bruxelles, Deltombe, 1853; in-4°, p. v.

(2) Arrêté royal du 22 juillet 1834.

(3) Arrêté royal du 17 décembre 1851, pour les archives de l'État dans les provinces; arrêté royal du 21 mars 1859, pour les archives générales du royaume.

(4) Arrêté royal du 17 juillet 1834.

sés, sur la scène politique. Cette considération ne pouvait échapper aux lumières de M. Rogier; il a usé des moyens dont le gouvernement dispose, afin que des catalogues des richesses historiques enfouies si longtemps dans les archives locales, fussent dressés et mis au jour (1).

Tout récemment, deux actes d'une haute signification sont venus fournir une nouvelle preuve de l'intérêt que M. le Ministre de l'intérieur prend aux travaux destinés à faire mieux connaître les annales de la patrie, à ceux surtout qui sont propres à mettre en relief les libertés dont nos pères étaient en possession, alors que la plupart des nations de l'Europe vivaient sous le régime de l'arbitraire.

Nous voulons parler du concours ouvert pour la composition d'une histoire des assemblées nationales de la Belgique, et de l'ordre donné à l'administration des archives du royaume de former un tableau chronologique et nominatif de ces assemblées (2).

Ces actes ont eu un juste retentissement, non-seulement dans le pays, mais encore à l'étranger.

Quelques critiques ont été dirigées contre le premier. On a dit que l'appel fait aux historiens était prématuré, que les matériaux manquaient, que le concours demeurerait sans résultat (3).

---

(1) Circulaire aux gouverneurs des provinces, du 4 juillet 1849.

(2) Arrêtés royaux du 27 septembre 1860.

(3) Discussion du 30 novembre 1860 à la Chambre des représentants. (*Annales parlementaires*, pp. 110 et suiv.)

Il est possible — il faut même s'y attendre — qu'au 1er janvier 1864, aucun ouvrage digne du sujet n'ait été présenté au concours. Mais déjà l'auteur de l'arrêté a annoncé que ce terme sera prorogé, si la nécessité en est reconnue (1). Dans l'intervalle, bien des documents auront été mis en lumière. Les explorations auxquelles tous nos dépôts de titres sont soumis en ce moment pour la rédaction du tableau des anciennes assemblées nationales, font, chaque jour, découvrir des particularités, des détails, aussi curieux que neufs; ces renseignements sont extraits avec soin; ils seront plus tard classés méthodiquement et réunis en un recueil qui sera rendu public. Je ne crains pas d'avancer, dès aujourd'hui, qu'on aura là un corps de matériaux unique dans son genre, d'un intérêt capital, et qui sera du plus grand secours à ceux qui voudront disputer le prix offert par la munificence du gouvernement.

Je reviens aux états généraux de 1576-1585 dont je me suis un peu éloigné.

La *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, qui m'occupe depuis quinze ans, en était parvenue précisément à cette époque où les états de toutes les provinces, las d'adresser au souverain des remontrances respectueuses qu'il laissait sans réponse, résolurent d'envoyer des députés à Bruxelles, pour y constituer l'assemblée générale des représentants de la nation.

---

(1) Discussion du 30 novembre 1860 à la Chambre des représentants. (*Annales parlementaires*, pp. 110 et suiv.)

Avant d'aller plus loin, il importait de connaître les actes de cette assemblée : car il devait nécessairement y en avoir beaucoup qui se liaient aux dépêches adressées au roi par don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, par don Juan surtout, avec lequel elle eut de si longues et de si vives discussions. Il y avait à examiner, de plus, si l'on ne pourrait pas joindre à la correspondance de Philippe II, sous la forme d'appendice ou d'annexe, la correspondance des états généraux.

Tels furent les motifs qui, l'année passée, déterminèrent M. le Ministre de l'intérieur à me donner la mission de rechercher et de rassembler, dans une notice chronologique et analytique, où les sources en seraient soigneusement indiquées, les lettres, instructions, mémoires, remontrances, etc., émanés des états de 1576-1585, ou reçus par eux.

Le travail dont la première partie est mise aujourd'hui sous les yeux du public, est le résultat de cette mission.

II.

Quelques explications sur les recherches qu'a exigées ce travail et sur les sources où en ont été puisés les éléments, paraissent devoir trouver place ici.

Les archives des états généraux de 1576-1585, qui se conservent et se sont toujours conservées à la

Haye, depuis que la prise de Bruxelles et d'Anvers par le prince de Parme amena la séparation des provinces septentrionales des Pays-Bas d'avec celles du midi, sont loin d'être complètes : les *minutes* des lettres que les états écrivirent, les *originaux* des lettres qui leur furent adressées, y manquent (1).

Elles renferment, à la vérité, des registres dans lesquels les états firent transcrire leurs correspondances avec l'intérieur du pays, avec la France, avec l'Angleterre, avec l'Allemagne; mais ces transcriptions présentent des lacunes considérables.

La correspondance de France commence seulement au 13 juillet 1578, celle de l'intérieur au 1er janvier 1579.

Les dépêches d'Angleterre, copiées à partir du 18 octobre 1576, sont interrompues depuis le mois de janvier 1580 jusqu'au mois de septembre 1584, par la perte d'un registre dont l'absence fut constatée déjà il y a plus de deux siècles (2).

Un grand nombre d'actes des états de 1576-1585

---

(1) Il y a bien, dans ces archives, sept liasses de pièces diverses (*loopende liassen*), dont la première embrasse les années 1550-1577, et les six autres s'étendent de 1578 à 1585; mais j'y ai recueilli à peine une vingtaine d'actes appartenant à la correspondance des états généraux.

(2) Voy. ma *Lettre à MM. les questeurs de la Chambre des représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, qui existent dans les dépôts littéraires de la Haye;* 1843, in-8°, p. 20.

resterait donc ignoré, si l'on n'avait que leurs archives propres.

Heureusement que les pièces manquantes dans ces archives peuvent, pour la plupart, être suppléées.

Il y a d'abord les copies que des membres des états, au nom des corps qui les avaient envoyés, prirent, au greffe, des pièces jugées par eux de nature à intéresser le plus leurs principaux, de celles du moins qu'il n'était pas interdit aux clercs de communiquer (1) : copies qui servirent à faire des recueils dont plusieurs ont échappé aux ravages du temps.

De tels recueils existent aux archives du royaume à la Haye, aux archives du royaume à Bruxelles, à la bibliothèque de la Chambre des représentants, aux archives de l'État à Bruges.

Le recueil de la Haye, en trois gros volumes, est intitulé *Acta statuum Belgii ;* il a été acheté par les

---

(1) Voici sur ce point quelques résolutions des états :

20 octobre 1576. « Les clercqz de Weellemans, Zoete et Waelschaerts, ont fait serment de tenir secret tout ce qu'ils escripveront, mesmes les missives et aultres escriptz qui doibvent demeurer secretz, sans donner à aulcun copie, sinon par préalable commandement du greffier des estatz de Brabant. » (De Jonge, *Résolut. des états généraux des Pays-Bas,* I, 57.)

19 avril 1577. « Résolu que nulle copie se fera des lettres missives ou d'autres escriptz, sy ne soit que le greffier ait escript par sa propre main : *Fiat copie.* » (*Ibid.,* II, 232.)

26 juin 1577. « Accordé aux clercqz deux patars pour chascun feuillet, moyennant qu'il ne soit faict ou donné que ungne copie à chascune province à l'avenir. » (*Ibid.,* II, 406.)

Voy. aussi, p. 447, l'instruction des clercs du greffe des états.

archives, en 1826, à la vente de la fameuse bibliothèque de Musschenbroeck (1). Selon la tradition de ce dépôt, il proviendrait des états d'Utrecht. Telle n'est pas mon opinion, mais je crois plutôt qu'il a appartenu originairement à l'une des corporations politiques de la Flandre, peut-être même au chapitre de Saint-Bavon. Mon sentiment se fonde sur ce qu'on n'y trouve rien de particulier concernant la province d'Utrecht, et qu'au contraire, on y rencontre des pièces qui se rapportent tout spécialement à la Flandre. Ainsi, au premier volume, est une relation du voyage des députés que les prélats, nobles, quatre membres, villes et châtellenies subalternes de Flandre envoyèrent à Bruxelles, au mois de septembre 1576, sur l'appel des états de Brabant; au tome II, il y a une lettre *originale* écrite, le 17 mars 1579, au *doyen de Saint-Bavon;* au tome III, j'ai remarqué un acte du magistrat de Gand, du 4 septembre 1578, portant nomination de commissaires pour inventorier les biens, lettres, cartulaires, etc., de *Saint-Bavon,* et une instruction *originale* du 21 octobre de la même année, par laquelle les états généraux chargent Me Jean Vander Warcke, pensionnaire de Middelbourg, d'aller faire des représentations aux échevins de Gand sur ce que l'amman de cette ville avait établi des garnisaires dans la maison de Guillaume Valerius, *chanoine de Saint-Bavon,* après

(1) De Jonge, *Résolutions des états généraux des Pays-Bas,* I, 1.

l'avoir fait ouvrir de force : le chanoine Valerius, y est-il dit, « n'avoit pas cessé, depuis la première con- » vocation des estatz généraulx, d'estre présent à leur » assamblée, comme l'un des députez de Flandres. » Ne pourrait-on pas inférer de cette dernière indication que les pièces dont sont formés les *Acta statuum Belgii* furent recueillies par ce chanoine lui-même?

Le recueil que nous avons à Bruxelles se compose de quatre volumes; il fut fait par Louis Alegambe, seigneur de Bassenghien, second prévôt de Tournay, et qui représenta cette ville aux états généraux depuis le mois d'octobre 1576 (1). Nos archives s'en sont enrichies depuis peu, au moyen d'un échange avec M. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville, lequel s'en rendit acquéreur, il y a une dizaine d'années, à la vente des livres et manuscrits du dernier descendant de la famille d'Alegambe.

Celui qui appartient à la Chambre des représentants a, comme les *Acta statuum Belgii,* trois épais volumes; on en ignore la provenance.

Quatre volumes forment le recueil des archives de l'État à Bruges; mais on a rassemblé dans le premier des pièces étrangères aux états de 1576-1585. Ce recueil fait partie des papiers du Franc, qui, on le sait, constituait l'un des quatre membres de Flandre.

De la même nature que les précédents sont :

Un recueil, en un volume, ayant appartenu au comte Van den Berghe, beau-frère du prince d'Orange,

(1) Voy. p. 20 de ce volume, n° 55.

Guillaume le Taciturne, et dont les archives du royaume des Pays-Bas ont fait l'acquisition l'année dernière;

Un recueil, en cinq volumes, des archives royales de Belgique, où nous avons fondu, selon l'ordre de leurs dates, des copies trouvées çà et là dans le dépôt confié à nos soins;

Un manuscrit de la bibliothèque royale, marqué des nos 5884-5925, qui paraît avoir été à l'usage de l'audiencier Van Asseliers;

Un autre manuscrit de la même bibliothèque, nos 16128-16131, dont rien n'indique l'origine.

Il faut ajouter à ces différents recueils la volumineuse suite de copies que possèdent les archives communales d'Ypres, et qui jusqu'ici est restée en feuilles volantes.

Nous avons ensuite les transcriptions que, à l'époque de la révolution même, des administrations prévoyantes firent faire, dans des registres, des copies délivrées à leurs députés : prévoyance bien digne d'éloges, car les registres subsistent, et les copies ont disparu. Les cartulaires Y et Z et le registre intitulé *Documents sur la restitution des priviléges*, aux archives communales de Gand; le *Wittenbouck* C et le *Wittenbouck* D, aux archives communales de Bruges, sont des recueils de ce genre. Un volumineux registre aux dépêches, instructions, etc., des états généraux, de 1583 à 1598, acheté d'un libraire, il y a une vingtaine d'années, par l'administration des archives du royaume, a probablement une origine analogue.

Nous citerons, en troisième lieu, deux recueils du dix-septième et du dix-huitième siècle qui sont conservés à la bibliothèque royale : l'un, en deux volumes (nos 7223 et 7199), intitulé *Pièces curieuses concernant les troubles des Pays-Bas;* l'autre (no 9238), auquel Foppens a donné le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire du seizième siècle,* et qui n'est que la reproduction presque littérale du premier. On ne saurait certainement accorder la même valeur à ces recueils qu'aux précédents : ils ont été transcrits avec beaucoup moins de soin, et d'après des copies dont il est impossible de contrôler l'exactitude, puisqu'on ne les connaît point. Ils ne doivent pourtant pas être négligés, maintes pièces qu'on y rencontre ne se trouvant, ni dans les *Acta statuum Belgii,* ni dans le manuscrit d'Alegambe, ni dans les autres séries de documents ci-dessus mentionnées.

Après cela, viennent les correspondances spéciales.

Les archives du royaume possèdent la correspondance originale de don Juan avec les états généraux : transportée en Autriche en 1794, elle a été réclamée par notre gouvernement, à qui la cour de Vienne a bien voulu la rendre.

La bibliothèque royale a la correspondance, originale aussi, que les députés des états généraux envoyés à Cologne en 1579 entretinrent avec leurs commettants.

Dans les villes de Gand, d'Ypres, de Malines, et probablement dans d'autres encore, on conserve, en partie du moins, les lettres que les états généraux

écrivirent aux magistrats de ces villes. Gand et Ypres ont aussi, la première en original, la seconde en copie, beaucoup de lettres des états aux quatre membres de Flandre.

Les états de Brabant, dont les archives périrent dans le bombardement de Bruxelles, en 1695, avaient coutume de faire recueil de leur correspondance, ainsi que des actes les plus essentiels concernant leur administration. Une copie authentique de ce recueil, pour les années 1574-1578, est aux archives de la Haye, qui l'ont achetée, comme les *Acta statuum Belgii*, à la vente de la bibliothèque Musschenbroeck.

En outre, les registres aux résolutions des états de plusieurs provinces offrent des copies, intercalées dans les procès-verbaux, de la correspondance de ces corps avec l'assemblée nationale. Tels sont : aux archives d'Arras, un registre des états d'Artois s'étendant de l'année 1551 à l'année 1578; aux archives de Mons, un registre des états de Hainaut qui commence au 6 mai 1578 et finit au 27 octobre suivant; aux archives de Tournay, un registre des états du Tournaisis embrassant toute l'époque des troubles jusqu'à la réduction de Tournay par Alexandre Farnèse.

Nous mentionnerons enfin trois recueils de diverse nature, qui sont conservés aux archives du royaume :

L'un intitulé *Réconciliation des provinces wallonnes* : on y trouve des copies contemporaines d'un certain nombre d'actes des états;

Le deuxième ayant pour titre *Dépêches des rebelles*, qui renferme, en *minute* et en *original*,

quantité de lettres émanées des états et à eux adressées, pour l'année 1580 et les mois d'avril et de mai 1583;

Le dernier, où sont des copies, faites au dix-septième siècle, des lettres d'obligation données par les états à la reine d'Angleterre pour les sommes qu'elle leur avait prêtées: il concerne les états généraux de 1619 et 1620, et en porte le titre.

Par cette rapide énumération, on peut voir que la tâche dont l'accomplissement nous était confié, ne laissait pas d'être ardue et laborieuse.

Et il ne fallait pas seulement compulser, dépouiller toutes ces collections manuscrites disséminées dans tant de dépôts distincts; il fallait aussi recourir à ce qui a été publié des actes des états généraux, d'une part, afin de présenter de ces actes un ensemble aussi complet que possible; de l'autre, pour que l'on sût quels sont ceux qui ont vu le jour, quels sont ceux qui restent inédits.

III.

Des correspondances des états généraux de 1576-1585 ont été imprimées en différents temps.

Cette assemblée elle-même recourut plus d'une fois à la publicité. Elle le fit, notamment, à l'occasion de ses démêlés avec don Juan d'Autriche; lorsque les provinces wallonnes annoncèrent l'intention de se sé-

parer de la généralité, et à la suite des négociations avortées de Cologne.

De leur côté, don Juan, les états séparatistes, les commissaires impériaux et les plénipotentiaires du roi d'Espagne aux conférences de Cologne ne manquèrent pas d'en appeler aussi à l'opinion publique.

L'historien hollandais Bor, qui était contemporain de la révolution, se procura des copies d'une foule de lettres écrites ou reçues par les états; il en donna la traduction dans ses *Nederlandtsche oorloghen*.

Un autre historien de ce temps, Emmanuel Van Meteren, d'Anvers, eut à sa disposition de pareilles copies, et en fit connaître quelques-unes.

A une époque plus rapprochée de nous, Pierre Bondam, professeur de droit à Utrecht et historiographe de la Gueldre, publia une collection de pièces inédites de 1576, 1577, 1578, concernant principalement l'histoire de cette province.

Presque la même année, parut le premier volume d'un recueil de documents inédits sur l'union d'Utrecht, ouvrage de Laurent-Pierre Van de Spiegel, bourgmestre de la ville de Goes, et depuis secrétaire des états de Zélande, que continua Jacques Ermerins, secrétaire de la ville de la Vere.

L'une et l'autre de ces collections renferment nécessairement des actes des états généraux; ils y sont moins nombreux toutefois qu'on ne le supposerait.

De nos jours, les correspondances des états généraux ont été beaucoup explorées, et de nombreux extraits en ont été mis en lumière par MM. de Jonge,

Diegerick, Kervyn de Volkaersbeke, Blaes, etc., etc.

M. Diegerick mérite d'être cité particulièrement, pour l'ardeur avec laquelle il s'est livré à cette exploration. Préposé à la garde des archives communales les plus riches du royaume en lettres missives, il a voulu montrer que ce trésor était bien placé dans ses mains. Sans parler des *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, qui sont le produit de sa collaboration avec M. Kervyn de Volkaersbeke, il a successivement donné au public des lettres inédites de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, gouverneur de Tournay et du Tournaisis; de Philippe, comte de Lalaing, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut; d'Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny et depuis marquis de Renty, successeur de son frère dans ce gouvernement; de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines; de Maximilien de Hennin, comte de Boussu, gouverneur général de Hollande et d'Utrecht; de Gérard de Groesbeck, évêque de Liége; de Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, baron de Ville, gouverneur de Frise et d'Overyssel; de Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, gouverneur de Hollande et d'Utrecht avant que les états eussent nommé à cette charge le comte de Boussu; de Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, etc. Toutes ces correspondances sont accompagnées d'annotations et de recherches historiques.

M. de Jonge a inséré, au nombre de soixante et dix environ, des lettres, instructions, etc., écrites ou

reçues par les états généraux, dans ses deux volumes de *Résolutions* de cette assemblée.

Un plus grand nombre en existe dans les *Documents historiques inédits sur les troubles des Pays-Bas* que nous avons cités plus haut. Outre la part qu'il a prise à ce recueil, on doit à M. Kervyn de Volkaersbeke la *Correspondance de François de la Noue*, dans laquelle plusieurs lettres des états figurent aussi.

Enfin une soixantaine en ont été placées par M. Blaes à la suite des deux premiers volumes des *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, 1565-1580, à l'édition desquels la Société de l'histoire de Belgique l'a chargé de donner ses soins, et dont le troisième volume vient de voir le jour.

De même que les collections manuscrites énumérées dans le § qui précède, nous avons parcouru toutes ces publications et d'autres encore dont on trouvera la liste plus loin.

Nous indiquons à la fois, dans notre Notice, les sources imprimées (1) et les sources manuscrites que nous avons mises à contribution. Pour ces dernières, nous ne nous contentons pas d'en citer une, quand il y en a plusieurs, mais nous les donnons toutes : nous avons pensé que notre travail répondrait mieux ainsi, du moins autant qu'il dépendait de nous, à sa destination. Bien des écrivains s'occupent de recherches his-

(1) On remarquera que nous citons rarement le livre de Bor : c'est parce que la plupart des pièces qu'il donne ne sont que des traductions.

toriques, auxquels il n'est pas toujours loisible de se déplacer : il peut leur être utile de connaître les différentes collections où reposent les documents dont ils ont besoin, afin de recourir à celles qui sont le plus à leur portée. La marche que nous avons suivie a un autre avantage : elle donne le moyen de choisir entre les divers textes, et de les comparer, en cas de doute sur leur exactitude.

IV.

Que sont devenues les pièces originales de la correspondance des états généraux, de 1576 à 1585?

On ne possède aucun renseignement, il n'existe aucune tradition là-dessus aux archives de la Haye.

La chose m'a paru assez intéressante pour mériter que je tâchasse au moins de l'éclaircir. Dans les recherches que j'ai faites, j'ai été particulièrement attentif à tout ce qui aurait pu fournir des indices sur la distraction ou la perte de ces documents.

Malheureusement, si j'ai eu à noter, çà et là, des actes, des résolutions des états généraux concernant leurs archives, je n'ai rien trouvé de positif au sujet des pièces qui en ont disparu.

Peut-être me saura-t-on gré néanmoins de consigner ici les notes que j'ai recueillies. Elles pourront servir à mettre sur la voie d'autres personnes qui seraient tentées de suivre mon exemple.

Les états généraux eurent pour greffier, depuis leur première séance, à la fin de septembre 1576, jusqu'au

19 avril 1578, Corneille Weellemans, qui remplissait les mêmes fonctions auprès des états de Brabant.

Le greffier était naturellement le dépositaire des archives (1).

Le 24 mai, Weellemans délivra à ses successeurs, les secrétaires Adolphe Blyleven et Jean Houfflin (2), les écrits des états généraux, à l'exception : 1° de « trois registres ou manuaux des ordonnances, actes » et résolutions des états, du 1er octobre 1576 jusque » vers le mois de mai 1578, » qu'il confia à leur trésorier général, Thiéry Van der Beken, « pour par lui » en pouvoir faire tirer ce qui compétoit à son of- » fice; » 2° de quelques « mémoriaulx » des seigneurs ayant présidé les états et rédigé leurs résolutions pendant qu'il était occupé à d'autres besognes, lesquels mémoriaux lui avaient été remis. Sur une lettre des états du 15 janvier 1579, il leur envoya, le 19 du même mois, ces mémoriaux, en déclarant qu'il n'avait plus entre les mains rien qui leur appartînt (3). Nous

---

(1) Voy. p. 443, l'article v de l'instruction pour les secrétaires.

(2) Voy. p. 356, n° 1086.

(3) Tous ces détails sont tirés de la lettre suivante de Weellemans aux états généraux, qui est en original aux archives de la Haye:

« Messeigneurs, ayant avant-hier au soir receu les lettres de Voz Seigneuries datées du xvme de ce courant mois de janvier, j'ay esté esmerveillé, pour avoir, doiz le xxiiiime de may dernier, délivré soubz, inventoire pertinent, les escriptz de Voz Seigneuries que j'avoye, ès mains des secrétaires Blyleven et Houfflin, saulff les manuaulx ou registres et aulcuns mémoriaulx des résolutions de Voz Seigneuries qu'estoient délivrez ès mes mains, pour les faire mettre et

avons remarqué cependant, à la date du 25 mars de la même année, dans les registres aux résolutions, l'article qui suit ; « Le solliciteur Scarlans at exhibé deux » sacqz empliz de papiers, que Me Cornelius Weelle- » mans at envoié aux estatz, desquelz fut dict de faire » inventoire ; mais il n'y eut personne dénommé. »

Adolphe Blyleven mourut dans l'été de 1581. Les

---

escryre èsdicts manuaulx ou registres. Néantmoins me suis incontinent employé à faire escripre le double de la signature du trésorier général de Vosdictes Seigneuries, maistre Thiry Van der Beken, qui va avecq cestes, pour démonstrer que lesdicts manuaulx ou registres qu'estoient demourez chez moy estoient en ses mains, pour en pouvoir tirer ce qui concernoit son office : dont les deux sont esté en ses mains passé plusieurs moys, affin qu'il en feroit après la délivrance ausdicts secrétaires de Vosdictes Seigneuries, soubz deu récépissé. Et, quant ausdicts mémoriaulx des seigneurs qui ont présidé et escript les résolutions et ordonnances de Vosdictes Seigneuries, pendant que je ne povoy à tout vacquer (que me sont esté délivrez), je les envoye par cestes, sans que je sçay avoir dessoubz moy chose quelconcque appartenante à messeigneurs les estatz généraulx, comme suys prest affirmer en cas de besoing : d'aultant que, quant aux requestes présentées à mesdicts seigneurs, tant appostillées et non levées que aultres non sollicitées, ou dont copies ont esté depuis exhibées, avecq semblables escripts trouvez entre mes aultres papiers à Bruxelles, pour n'avoir eu, à cause du subit partement dudict Bruxelles, loisir d'amener en Anvers le tout, je les ay délivré, passé deux moys, à maistre Daniel Scharlans, affin de les faire tenir auxdicts secrétaires, en cas que iceulx escripts fussent désirez : asseurant Voz Seigneuries que, si je fusse auparavant requis ad ce que dessus, je n'eusse voulu faillir en chose quelconcque.....

» Messeigneurs, etc. De Bruxelles, ce XIXme de janvier 1579.

» CORNELIUS WEELLEMANS. »

états généraux réclamèrent de sa veuve tous les papiers concernant les affaires du pays qui, à son décès, étaient entre ses mains (1).

Par résolution du 18 décembre 1578, ils avaient chargé leur premier huissier d'acheter deux coffres pour y enfermer leurs archives (2). Ils décidèrent, le 30 novembre 1579, que tout ce qu'ils avaient de papiers et d'écrits serait gardé en leur salle d'assemblée, sous la surveillance de leurs secrétaires (3). Ils siégeaient, en ce temps-là, à l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers, où ils s'étaient transportés le 6 février 1578, à la suite du désastre de Gembloux.

Au mois d'octobre de l'année 1580, leur assemblée se tint à Delft; les secrétaires reçurent l'ordre de se faire accompagner, en cette ville, des archives dont

---

(A cette lettre est attachée une déclaration de Thiéry Van der Beken, trésorier des états généraux, du 4 janvier 1579, portant que Me Corneille Weellemans, conseiller ordinaire du roi en Brabant, et ci-devant greffier desdits états généraux, lui a délivré trois registres « ou manuaux » des ordonnances, actes et résolutions desdits états, depuis le 1er octobre 1576 jusque vers le mois de mai 1578, pour par lui en pouvoir faire tirer ce qui compète à son office.)

(1) Registres aux procès-verbaux : séance du 29 juillet 1581.

(2) « Est ordonné à Guillaume Maes, premier huissier, d'achepter deux coffres bien asseurez, pour renclore et garder les instrumens, escriptz et lettriaiges concernans les affaires de la généralité. » (Registres aux procès-verbaux.)

(3) « Résolu que tous les escrytz et papiers concernans les affaires de la généralité respectivement seront mis et renclos en la salle de l'assemblée générale, soubz la charge et garde des secrétaires. » (Registres aux procès-verbaux.)

ils avaient la garde (1). Ils ne les emportèrent pas toutes : car une résolution du conseil d'État du 22 septembre 1581, et une déclaration donnée, le 22 du même mois, par Philippe de Zoete, premier clerc de la secrétairerie des états généraux depuis le mois de septembre 1576, nous font connaître qu'il en était resté une partie, à Anvers, dans les deux coffres achetés trois années auparavant (2).

En furent-elles retirées plus tard? Je n'ai rien vu dont on puisse l'induire. Au contraire, un des arti-

---

(1) « 24 october 1580. Es den secretarissen geordineert mede naer de vergaederinghe die tot Delft ghehouden sal woirden, den grooten segel ende registers van de resolutien van myne heeren de generale staten, met d'andere stucken totte greffie dienende. » (Registres aux procès-verbaux.)

(2) Philippe de Zoete désirait être admis à l'état de secrétaire ordinaire du conseil de Brabant que son père avait résigné en sa faveur, et il sollicitait du conseil d'État des lettres de recommandation auprès du conseil de Brabant : le conseil d'État, qui l'avait obligé déjà de délivrer à l'audiencier Van Asseliers le registre et les pièces originales des affaires de France qu'il était occupé à transcrire, exigea encore qu'il fît serment de n'avoir plus entre les mains aucune pièce appartenant aux états, et de plus, qu'il remît les clefs des deux coffres étant à Anvers. Voici le texte de l'apostille : « Fiat » d'acte hier verzocht, mits alvooren bij den thoonder hem, bij eedt » in handen van den audiencier, espurgierende gheen andere regis- » ters, brieven noch lettragen den generale staten aengaende onder » hem t'hebbene,.... mitsgaders ooc bij hem alvooren restituerende » de slotelen van *zekere twee coffers wesende t'Antwerpen, daerin* » *eenighe lettragen der generaliteyt toebehoorende zyn rustende*..... » Ghedaen te Ghend, den XXI^en^ septembris 1581. » (Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. VI, fol. 32.)

cles du recez de l'assemblée qui siégea à Anvers du 29 janvier au 3 mai 1582, porte que les documents et chartes de quelque importance, ainsi que le sceau et le contre-sceau des états, seront, par le secrétaire Houfflin, remis, après dû inventaire et contre récépissé, entre les mains du magistrat d'Anvers, ou de la personne que ledit magistrat commettra à cet effet, pour être provisoirement gardés dans un coffre à cinq clefs : l'assemblée se réservant de statuer sur leur conservation ultérieure (1).

De Zoete s'exécuta, comme le prouve la déclaration suivante conservée en original dans nos Archives, l. c. :

« Philips de Zoete, voldoende den appoinctement gestelt op zeker zyne requeste van wegen Zyne V. G. ende den heeren van den rade van State geordonneert van wegen der generale staeten, den XXI^en^ septembris XV^c^ LXXXI, verclaert, onder eedt, geene stucken, registers, lettraigen noch andere munimenten onder te hebben den voors. generaelen staeten aengaende, *anders dan in eenen ammaris ende twee coffers t'Antwerpen zyn rustende,* staende binnen derzelver stede, ten huyse daer de voors. staeten haer vergaderinge hielen, beneden in myn comptoir : van welcken ammaris hy in handen des heeren audienciers Asseliers twee slotelen is leverende, ende in welcken ammaris de twee slotelen van de coffers in voors. appoinctement geruert oock rustende zyn. Actum binnen Gendt, den XXII^en^ der voors. maendt septembris XV^c^ LXXXI voors. Affirmerende alle tzelve onder myn hanteecken.

» P. DE ZOETE. »

(1) Cet article forme le quarantième et dernier du recez; en voici le texte :

« Eyntelyck alzoo hoochnoodich is bevonden die munimenten ende chartres de generale staten concernerende in verseckerder bewaernisse te doen stellen, es voor het affscheyt deser vaergaderinge geresolveert

Mes recherches n'ont pas été jusqu'ici poussées assez loin pour que je sois en état de dire si les procès-verbaux des états contiennent, ou non, d'autres renseignements.

A en juger par les actes que je viens de faire connaître, il semblerait que l'intention des états fût d'avoir à Anvers, comme dans un point central et la ville la plus considérable de l'union, le dépôt de leurs archives. En ce cas, l'on pourrait supposer que celles-ci auraient été détruites lors de la réduction de la ville par le prince de Parme. Mais ce ne serait là qu'une conjecture.

Je me suis adressé à l'archiviste d'Anvers, M. Frédéric Verachter, afin de savoir si le dépôt confié à ses soins ne renfermait aucun document, aucune indication de nature à jeter quelque lumière sur cette question. M. Verachter a parcouru les résolutions du collége échevinal (*Collegiale akteboeken*) de 1580 à

---

dat den secretaris Houfflin alle de voorschreven munimenten, documenten ende chartres van eenigher importantie wesende, met den zeghel ende contrezeghel, zal stellen in handen vande magistrat der stadt van Antwerpen, oft den ghenen die by hemlieden daertoe gecommitteert zullen zyn, om die zelve over nemende onder behoorlycke inventaris ende recipissé provisionelyck te doen bewaeren, ende in een coffre tot zulex bequaem met vyf sloten te doen maecken, om daernaer op de voordere bewaernisse versien te moghen worden.

» Aldus ghedaen ter vergaderinghe vande generale staten der gheunieerde Nederlanden, binnen der stat van Anwterpen, den IIIen may 1582. » (Arch. du royaume : copie faite en 1582, et authentiquée par Baltyn, du registre des états généraux.)

1587, les minutes des secrétaires de la même époque, les inventaires du secrétaire Henri de Moy, qui, après le sac de 1576, fut chargé de classer les archives et employa vingt-cinq années à cette œuvre laborieuse : il n'a nulle part — ce sont les termes de sa réponse — rencontré une seule ligne qui ait trait aux archives des états généraux.

V.

Au moment où nous faisons paraître ce volume, nous n'avons pas achevé le dépouillement de tous les registres de correspondance des états généraux qui sont aux archives de la Haye : nous ne pouvons donc pas savoir au juste quel sera le nombre des actes qui figureront dans notre Notice; toutefois nous avons lieu de supposer qu'ils excéderont le chiffre de TROIS MILLE CINQ CENTS, pour ne s'éloigner guère de celui de QUATRE MILLE.

Et ce chiffre doit s'élever encore : car il y a certainement, dans les archives et les bibliothèques de Belgique, des documents qui auront échappé à nos investigations. Elles ne se sont point étendues, d'ailleurs, faute de temps, à plusieurs dépôts littéraires de l'ancienne Flandre française et de l'ancien Hainaut français, où elles n'auraient pas été infructueuses. La même cause nous a empêché de recourir à la bibliothèque impériale de France, qui renferme, sans doute, pour les premiers temps de la révolution surtout, plus

d'une pièce curieuse et ignorée sur les négociations des états généraux avec le duc d'Anjou et Henri III. Tout cela pourra donner lieu à un supplément peut-être assez considérable.

En présence d'une telle masse de documents, on ne saurait évidemment plus songer à annexer les actes des états généraux à la *Correspondance de Philippe II;* ce serait grossir, hors de toute mesure, une collection déjà bien volumineuse : il faudra se contenter de rattacher à la *Correspondance* la partie de ces actes qui concerne les négociations des états avec don Juan, et qui en est effectivement inséparable.

Pour tous les autres, si le gouvernement ou la Chambre décide qu'ils seront publiés, quel plan conviendra-t-il de suivre ?

A notre avis, le meilleur ne consisterait pas à en faire un seul et même recueil, sans autre lien que l'ordre chronologique, mais il serait préférable de les mettre au jour par série.

Ainsi une série serait consacrée aux négociations avec la France.

Les rapports diplomatiques qu'il y eut entre les états généraux et la reine Élisabeth formeraient la matière d'une autre série.

Une troisième série comprendrait les négociations avec l'empereur et les princes de l'Empire.

Enfin les dépêches, instructions, mémoires, etc., concernant les affaires intérieures, seraient réunis dans une quatrième et dernière série; mais dans celle-ci on pourrait n'insérer que les pièces principales, en ren-

voyant, pour les autres, aux analyses que contient cette Notice : on pourrait aussi se dispenser d'y reproduire les pièces déjà connues, quand elles se trouveraient dans des publications qui ne seraient pas d'une grande rareté.

Nous nous trompons peut-être, mais nous croyons que cet arrangement méthodique rendrait plus facile, plus profitable, l'étude des matériaux historiques qui en seraient l'objet. Mêler ensemble des documents si divers, ce serait en faire une espèce de chaos; ce serait imposer une fatigue inutile à ceux qui voudraient y suivre le fil des négociations et des événements. Nous citerions, s'il le fallait, plus d'un exemple à l'appui de cette observation.

Il nous reste à parler des résolutions des états généraux, dont les registres se conservent, sans lacune et sans interruption, aux archives de la Haye.

On sait que, avant 1830, S. M. le roi Guillaume Ier ordonna que ces résolutions fussent publiées, et qu'il en chargea feu M. de Jonge, alors substitut-archiviste du royaume, à la Haye.

Ce savant, dont de nombreux et d'importants ouvrages (1) recommandent la mémoire aux amis des

---

(1) Nous citerons, entre autres, la dissertation *Over den oorsprong, den voortgang en de hoedanigheid van den invloed des derden staats in de staatvergaderingen, gedurende het hertogelijk en grafelijk bewind in Braband, Vlaanderen, Holland en Zeeland*, publiée dans les nouveaux mémoires de la Société de littérature de Leyde, t. I, 1re livraison; les *Verhandelingen en onuitgegeven stukken betreffende de ges-*

études historiques, en fit paraître, dans l'année 1828, le premier volume, commençant au 25 septembre et finissant au 31 décembre 1576.

Le deuxième volume, contenant les procès-verbaux des six premiers mois de 1577, vit le jour en 1831. Dans quelques lignes de préface, l'éditeur y annonça que les circonstances politiques ne permettaient point la continuation de ce recueil sur le plan qui avait été primitivement adopté; que l'impression en était trop dispendieuse; que les volumes suivants ne renfermeraient donc plus le texte entier des procès-verbaux, mais seulement les parties de ce texte qui auraient un rapport direct avec l'histoire.

Peu de temps après, au grand regret de tous ceux qui s'occupent de nos annales, et pour des motifs que nous ignorons, la publication des résolutions des états généraux fut abandonnée.

L'a-t-elle été définitivement? Nous ne pouvons le croire. Nous aimons mieux nous flatter de l'espoir de voir nos voisins la reprendre dans un avenir prochain.

---

chiedenis der Nederlanden, 2 vol. in-8°, Delft, 1825, et la Haye, 1827; *de Unie van Brussel, des jaars 1577, Bycoegselen tot dezelve en facsimile*, la Haye, 1825, et Delft, 1827; la *Notice sur le cabinet des médailles de la Haye*, dont la première édition vit le jour en 1843; *Nederland en Venetië*, la Haye, 1852, et enfin le livre capital de M. de Jonge, *Geschiedenis van Nederlands zeewezen* (Histoire de la marine hollandaise), qui avait paru quelques années auparavant.

M. de Jonge est mort le 12 juin 1852. Il avait succédé, en 1832, au savant Van Vynn dans les fonctions d'archiviste du royaume.

Si cette attente était déçue, le gouvernement belge aurait, selon nous, le devoir de faire publier, à ses frais, les procès-verbaux des états de 1576-1585 : car, ainsi que M. de Jonge le disait en 1831 (1), ils n'intéressent pas moins la Belgique que la Néerlande. Nous ajouterons qu'ils sont l'héritage commun des provinces qui conclurent la pacification de Gand et signèrent l'union de Bruxelles.

Et qu'on ne s'effraie pas trop des dépenses qu'entraînerait cette publication. En retranchant les *pièces justificatives*, qui, dans les deux volumes de M. de Jonge, remplissent près de trois cents pages, et dont, selon le plan que nous avons développé plus haut, la place serait ailleurs; en élaguant les choses inutiles, comme M. de Jonge, ainsi qu'on l'a vu, se le proposait en 1831; en resserrant un peu la matière, on ferait probablement entrer, en cinq ou six volumes in-4°, d'une épaisseur raisonnable, tous les procès-verbaux des états de 1576 à 1585. Seulement il importerait de bien déterminer le caractère de ce qui devrait être rejeté comme inutile. A cet égard, voici le principe que nous voudrions voir adopter. Les états généraux recevaient beaucoup de requêtes d'intérêt privé, et l'on peut s'assurer, en parcourant les deux volumes de M. de Jonge, que la mention de ces requêtes, les résolutions auxquelles elles ont donné lieu,

(1) ..... Toen de vereeniging met de zuidelijke gewesten aan de besluiten der vormalige staten generaal een dubbel belang gaf..... (*Résol. des états généraux*, II, préf.)

occupent une assez grande place dans les procès-verbaux. On tiendrait pour règle que toute mention et toute résolution de ce genre seraient exclues du Recueil: bien entendu qu'on ne considérerait pas absolument, comme étant d'intérêt privé, les requêtes présentées aux états par les chefs du gouvernement et les personnages principaux de la révolution.

Nous éprouvons le besoin, avant de terminer cette préface, d'adresser nos remercîments au savant archiviste du royaume des Pays-Bas, pour l'obligeance parfaite avec laquelle il a mis à notre disposition les actes des états généraux qui reposent sous sa garde. Les archives de la Haye, depuis que la direction en a été confiée à M. Bakhuizen Van den Brink, ont reçu des accroissements considérables qui en font aujourd'hui l'un des dépôts les plus importants de l'Europe: il faut se féliciter qu'elles soient dans des mains qui non-seulement les administrent avec zèle et habileté, mais encore en facilitent l'accès à tous ceux qu'y conduit l'amour de la science.

20 juin 1861.

LISTE

DES LIVRES ET LIVRETS IMPRIMÉS

ET

DES DOCUMENTS MANUSCRITS.

QUI

ONT ÉTÉ CONSULTÉS POUR LA RÉDACTION DE CETTE NOTICE.

IMPRIMÉS.

1. *Discours sommier des justes causes et raisons qui ont contrainct les estats generaulx des Païs bas de pourveoir à leur deffence contre le seigneur don Jehan d'Austrice : avecq plusieurs lettres missives interceptes, en plus grand nombre; et aultres ampliations et corrections tant desdites lettres que dudict discours, non comprinses en l'impression ja faicte en françois et flameng. Et pour ce que en plusieurs passages de ce discours lon se refere à la pacification de Gand et l'edict perpetuel d'accord convenu avecq le seigneur don Jehan, ils y sont adjoustez, avecq la ratification de Sa Ma^te^.* Petit in-4°. En Anvers, par Guillaume Sylvius, imprimeur du roy. 1577. Avecq privilége pour quatre ans. — S'ensuivent les lettres interceptes, et autres adjoustees de nouveau en ceste edition, dont au present Discours (selon qu'il at esté maintenant augmenté) est faict mention, ainsi qu'elles sont en espaignol; et le translat d'icelles en françois, pour avoir conjoinctement l'un et l'autre à la main.— Le Discours a 120 pages numérotées 1-120; les Lettres, 95 pages numérotées 1-95. Puis vient l'octroi donné par les états généraux, en date du 13 octobre 1577, à Guillaume Sylvius.

2. *Veritable recit des choses passees és Pays Bas, depuis la venue du seigneur don Jehan d'Austrice, lieutenant gouverneur et capitaine general pour le roy, en iceulx. Avec solution des objects contenus au Discours non veritable, mis en lumiere par les estats desdictz pays, touchant la rupture par eulx faicte de la dernière pacification.* Pet. in-4° de 82 feuillets non chiffrés. Imprimé en la ville de Luxembourg. Avec privilege de Sa Majesté. 1577. (L'octroi de « pouvoir *imprimer*, vendre et » distribuer » ce livre est donné, à Luxembourg, le 11 décembre 1577, à Martin Marchant, imprimeur et libraire de Verdun.)

3. *Lettres patentes de monseigneur don Jehan d'Austrice, chevalier de l'ordre de la Toyson d'or, lieutenant, gouverneur, et capitaine general, contenant la charge donnée par Sa Ma^te^. au baron de Selles gentilhomme de sa bouche, et lieutenant de la garde de ses archiers de corps, avecq copies des lettres de Sadicte Ma^te^. aux estats generaulx, particuliers, consaulx, et villes principales, instruction et patente donnée audict baron de Selles.* In-4° de 15 pages non chiffrées. A Lovain, chez Rogir Velpius, libraire juré, a chasteau de l'Ange, avec privilége. An° 1578.

4. *Responce veritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, donnees à Hevre le xv jour de febvrier M. D. LXXVIII. Par laquelle se voit ouvertement la bonne intention des estats generaux, et le grand tort qui leur est faict, ensemble à tout le Pays-Bas, par les sinistres interpretations et detorsions du vray sens de leurs lettres et actions, que ledit don Jan et ses adherens mettent en avant pour decevoir les moins advisez et le pauvre peuple. A quoy sont jointes pour esclaircissement plus evident copies des lettres desdits estats escrites a Sa Ma^te^ ensemble de l'instruction et lettres envoyees par Sadite Ma^te^, en lieu de responce par le baron de Selles, et de tout ce que depuis a esté traicté entre ledit baron de Selles, au nom de Sadicte Ma^te^, et lesdits estats generaux.* Petit in-4° de 42 pages. A Anvers, de l'imprimerie de Christophle Plantin, architypographe de Sa Ma^te^. M. D. LXXVIII. (L'octroi pour l'impression est du 24 mars 1578.)

5. *Accord et alliance faicte entre monseigneur le duc d'Anjou, Alençon, etc. d'une part: et les prelats, nobles et deputez des villes representans les estats generaulx des pays bas, d'autre part: pour la defension desdicts païs bas.* Petit in-4°, 11 feuillets non chiffrés. En Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, imprimeur de Sa Ma^te^. M. D. LXXVIII.

6. *Recueils d'Aretophile, contenans par quels moyens les gens de guerre espaignols ammenez es Pays bas par le duc d'Alve, s'estans mutinez en iceux diverses fois, entrèrent en Anvers le XXVI d'avril XV^c LXXIIII, où ils commirent innumerables desordres, estant esdits païs lieutenant, gouverneur et capitaine general pour le roy catholicque des Espaignes don Philippe le second, le grand commandeur de Castille don Louis de Requesens et de Çuniga. Et comme depuis soubs le gouvernement du conseil d'Estat, apres la mort dudit grand commandeur, la mesme ville fut forcee par les mesmes Espaignols derechef mutinez, associez d'autres soldats estrangiers mercenaires dudit roy, où ils saccagerent et meurdrirent plusieurs jours de toutes nations, d'ages, et sexes : outre infinies cruautez, et abominables vilainies qu'ils perpetrerent, ayans bruslé grande partie de la ville. Dont n'est suivy aucun chastoy, ni demonstration de justice.* Petit in-4°. de 128 pag. A Lyon, par Nicolas Guerin. M. D. LXXVIII.

7. *Copie d'une lettre du prince de Parma, envoyée aux estats generaux des païs bas assemblez en Anvers : datee du douziesme de Mars M. D. LXXIX. Et la response desdicts estats generaux sur icelle, datee du XIX dudict mois de mars.* Petit in-4° de 4 feuillets non chiffrés. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, imprimeur du roy. M. D. LXXIX.

8. *Rapport faict par le seigneur Guillaume Vanden Hecke, tresorier, et maistre Cornille Aertssens secretaire de la ville de Bruxelles, à messieurs du magistrat d'icelle ville le IX^e d'apvril, et reiteré le X^e d'icelluy mois l'an XV^c LXXIX. en l'assemblee des estats generaux en Anvers. Contenant tout ce que lesdicts deputez ont besoigné en Haynault et Arthois, avecq l'insertion des lettres par eux portees aux gouverneurs, estats et magistrats desdictes provinces.* Petit in-4° de 31 pag. En Anvers, par Guillaume Sylvius, imprimeur du roy. L'an 1579.

9. *Exhortation faite par monseigneur l'archiduc d'Austrice, gouverneur et capitaine general des païs bas, aux estats generaux desdits païs, l'onzieme d'avril, M. D. LXXIX. Item les poincts et articles proposés par Sad. Alteze aux estats generaux, avec la harengue de messire Elbert Leoninus docteur és droicts, et conseiller d'Estat.* Petit in-4° de 7 feuillets non chiffrés. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, imprimeur du roy.

10. *Lettres des estats d'Artois, et des deputés de Haynaut et Douay,*

aux deputés des estats generaux des païs bas, assemblés en la ville d'Anvers : avec la responce sur icelles donnee par lesdits deputés des estats generaux. Par où lesdits estats generaux sont purgés des crimes qu'on leur impose touchant l'infraction de la pacification de Gand. In-8° de 14 feuillets non chiffrés. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, imprimeur du roy. M. D. LXXIX.

11. *Lettres et resolution des estats de la ville de Lille, et chastellenies dudit Lille, Douay et Orchies : à messeigneurs les estats generaulx assemblez en la ville d'Anvers. Avec la responce desdits estats generaux sur icelles.* Petit in-4° de 8 feuillets. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, imprimeur du roy. M. D. LXXIX.

12. *Recueil des lettres, actes, et pieces plus signalees du progres et besongné faict en la ville d'Arras et ailleurs, pour parvenir à une bonne paix et reconciliation avec Sa Maiesté Catholicque, par les estatz d'Arthois et deputez d'autres provinces. Par ou chascun peult cognoistre la bonne et sincere intention desdictes provinces reconciliées.* Petit in-8° de 62 feuillets non chiffrés. A Douay, de l'imprimerie de Jean Bogard, imprimeur iuré de Sa Majesté à la Bible d'or, 1579.

13. *Relatio ad Sacram Cæsaream Majestatem, eorum, quæ per Suæ Majestatis commissarios in negotio pacificationis Belgicæ, Coloniæ peracta sunt, anno M. D. LXXIX. Ex Germanico in latinum sermonem traducta.* In-fol. de 176 pag. Coloniæ, apud Ludovicum Alectorium, et hæredes Jacobi Soteris. M. D. LXXIX. (Exempl. augmenté de pièces manuscrites, appartenant aux Archives du royaume.)

14. *Les traictes faicts à Cologne, pour parvenir a une reconciliation generale des pays bas avec Sa Majesté Catholique. Contenantz les propositions et demandes des deputez des estatz assemblez en Anvers, et offres de Sadicte Majesté. Ensemble les articles conceux et arrestez par les ambassadeurs et commissaires de l'Imperiale Majesté communiquez aux ambedeux parties. Plus une lettre envoyée ausdictz estatz assamblez en Anvers par leurs deputez estans à Cologne.* In-12 de 26 feuillets non chiffrés. A Douay, de l'imprimerie de Jean Bogard, imprimeur juré de Sa Majesté. cIↃ. IↃ. LXXIX.

15. *Recueil de la negotiation de la paix traictée a Coulogne en la presence des commissaires de la Mᵗᵉ Imperiale entre les ambassadeurs du sereniss. roy catholique, et de l'archiduc Matthias et les estatz du*

païs bas : fidelement descrit du protocole desdits estats. Petit in-8° de 374 pag. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, imprimeur du roy. M. D. LXXX.

16. *Acta pacificationis quæ coram Sac. Cæsareæ Majest. commissariis, inter seren. regis Hispaniarum et principis Matthiae archiducis Austriæ, gubernatoris, etc. ordinumque Belgij legatos, Coloniæ habita sunt : fideliter ex protocolo legatorum ordinum descripta, et quae germanicè vel gallicè concepta erant, in linguam latinam translata, necessariisque annotationibus illustrata.* In-4° de 310 pag. Lugduni, apud Andream Schutenum : M. D. LXXX.

17. *Apologie ou defense de tres illustre prince Guillaume par la grace de Dieu prince d'Orange : conte de Nassau, de Catzenellenbogen, Dietz, Vianden, etc. burchgrave d'Anvers, et visconte de Bezançon : baron de Bréda, Diest, Grimberge, d'Arlai, Nozeroi, etc. seigneur de Chastelbellin, etc. lieutenant general es païs bas, et gouverneur de Brabant, Hollande, Zelande, Utrecht, et Frise : et admiral, etc. contre le ban et edict publié par le roi d'Espaigne, par lequel il proscript ledict seigneur prince, dont apperra des calumnies et faulses accusations contenues en ladicte proscription. Presentee a messieurs les estats generaulx des Païs bas. Ensemble ledict ban ou proscription.* In-4°, 5 feuillets non chiffrés, 132 pag. numérotées 1-132, 12 pag. numérotées 229-239 (le n° 238 bis), et 2 feuillets non chiffrés. A Leyden, de l'imprimerie de Charles Silvius. M D. LXXXI.

18. Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas, de 1315 à 1612.* Édit. franç. In-fol. La Haye, Hillebrant Jacobz Wou, 1618.

19. Pieter Bor, *Nederlandtsche oorloghen, beroerten, ende borgerlijcke oneenicheyden.* In-fol., t. II. Leyden, by Govert Basson. 1621.

20. *Verzameling van onuitgegeevene stukken, tot opheldering der vaderlandsche historie; opgezogt, byeenjebragt, en met eenige aanmerkingen opgehelderd door Mr* Pieter Bondam, *professor in de rechten te Utrecht, en historieschryver van Gelderland.* In-8°, t. I-V. Utrecht, Bartholome Wild, M. D. CC. LXXIX-M. D. CC. LXXXI.

21. *Bundel van onuitgegeeven stukken, dienende ter opheldering der vaderlandsche historie en regeeringsform, en voornaamelyk der historie van de unie van Utrecht, verzameld en met eenige aanmerkingen*

vermeerderd door M^r LAURENS PIETER VAN DE SPIEGEL, *burgemeester en raad der stad Goes*. In-8°, t. I; *door* JACOBUS ERMERINS, *secretaris der stad Vere*, t. II. Goes, Jacobus Huysman, M. DCC. LXXX et M. DCC. LXXXIII.

22. *Verhandelingen en onuitgegeven stukken, betreffende de geschiedenis der Nederlanden, door M^r* J. C. DE JONGE, *substituut archivarius van het ryk*. In-8°, t. I, à Delft, chez la veuve Jallart, 1825, MDCCCXXV; t. II, à la Haye et Amsterdam, chez les frères Van Cleef, 1827.

23. *Résolutions des états généraux des Pays-Bas, mises en ordre et augmentées de notes et de pièces justificatives par* J. C. DE JONGE. In-4°. T. I, commençant au 25 septembre et finissant au 31 décembre 1576; t. II, allant du 1^er janvier au 30 juin 1577. La Haye, de l'imprimerie de l'État, 1827 et 1831.

24. *Analectes Belgiques, ou Recueil de pièces inédites, mémoires, notices, faits et anecdotes concernant l'histoire des Pays-Bas, publié par* L. P. GACHARD. In-8° de 492 pag. Bruxelles, Aug. Wahlen, 1830.

25. *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau. Recueil publié, avec autorisation de S. M. le roi, par M^r* G. GROEN VAN PRINSTERER. Première série. In-8°, t. I-VIII, plus 1 vol. de supplément et 1 vol. de table. Leide, S. et J. Luchtmans, 1833-1847.

26. *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, publiée pour la première fois; suivie de pièces inédites sur l'assassinat de ce prince et sur les récompenses accordées par Philippe II à la famille de Balthasar Gérard; par M^r* GACHARD. In-8°, t. I, II, III, IV, VI, 1847, 1850, 1851, 1854, 1857.

27. *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, 1577-1584, publiés avec des notes biographiques et historiques par* PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, etc., et J. DIEGERICK, etc. In-8°, t. I-II. Gand, imprimerie et lithographie de F. et E. Gyselynck, 1848 et 1849.

28. *Inventaire analytique des chartres et documents appartenant aux archives de la ville de Gand, par* PRUDENT VAN DUYSE. Publié sous les auspices de la régence. In-4°, 1^re, 2^e et 3^e livraison (ann. 1070-1585). Gand, imprimerie de C. Annoot-Braeckman, éditeur. MDCCCXLIX-MDCCCLVII.

29. *Lettres inédites de Pierre de Melun, prince d'Espinoi, connétable et sénéchal héréditaire de Hainaut, gouverneur de la ville de Tournai pour les états généraux* (1580 et 1581); publiées par I. L. A. DIEGERICK. Tournai, typographie de Malo et Levasseur, 1853. In-8° de 72 pages, avec fac-simile. (Extrait du tome I des *Mémoires* de la Société historique et littéraire de Tournai.)

30. *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand*, *par M^r* GACHARD. In-4°. (Extrait du tome XXVII des *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique. — 1853.)

31. *Correspondance de François de la Noue, surnommé Bras-de-fer, accompagnée de notes historiques et précédée de la vie de ce grand capitaine, par* PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE. In-8° de x et 275 pag. Gand, Duquesne, libraire-éditeur; Bruxelles, Decq, libraire, 1854.

32. *Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, sénéchal de Flandre, baron d'Escornaix et de Wavrin, gouverneur, capitaine général et grand bailli du pays et comté de Hainaut: 1576-1579; par M^r* DIEGERICK. In-8° de 77 pag. (Extrait du tome VIII, n° 2, 2^e série, des *Bulletins* de la Commission royale d'histoire. — 1856.)

33. *Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, marquis de Renty, baron de Montigny, seigneur de Condé, grand bailli de Hainaut, amiral de Flandre, etc.: 1577 à 1579; par M^r* DIEGERICK. In-8° de 62 pag. (Extrait du tome IX, n° 2, 2^e série, des *Bulletins* de la Commission royale d'histoire. — 1857.)

34. *Correspondance de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, etc.* (*1574-1594*); *publiée par* I. L. A. DIEGERICK. Bruges, imprimerie de Vandecasteele-Werbrouck, 1857. In-8° de VIII et 343 pag.

35. *Lettres inédites de Maximilien de Hennin, comte de Boussu, amiral de la mer, gouverneur général de Hollande et d'Utrecht, etc.; publiées par le professeur* J. L. A. DIEGERICK. In-8° de 64 pages. Utrecht, Kemink et fils, 1857. (Extrait du *Codex diplomaticus Neerlandicus*, publié par la Société historique d'Utrecht, 2^e série, t. IV, 1^re part.)

36. *Quelques lettres sur Gérard de Groesbeck, 88^e évêque de Liége;*

publiées par J. L. A. DIEGERICK. In-8° de 37 pag. Liége, J. G. Carmanne, imprimeur, 1857. (Extrait du *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, t. III.)

37. *Lettres inédites de Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, baron de Ville, gouverneur de Frise et d'Overyssel : 1576 à 1580 ; par Mr* DIEGERICK. In-8° de 60 pag. (Extrait du tome X, n° 1, 2e série des *Bulletins* de la Commission royale d'histoire. — 1858.)

38. *La Belgique et le pays de Liége en 1576, par* Ferd. HENAUX. In-8° de 30 pag. Liége, F. Renard, éditeur, 1858.

39. *Lettres inédites de Gilles de Berlaimont, baron de Hierges, gouverneur et capitaine général de la Hollande, d'Utrecht, etc.; suivies de quelques documents concernant l'emprisonnement et la mise en liberté de Gaspard de Robles, baron de Billy, gouverneur de la Frise, etc ; publiées par le professeur* J. L. A. DIEGERICK. In-8° de 79 pag. Utrecht, Kemink et fils, 1859. (Extrait du *Codex diplomaticus Neerlandicus*, publié par la Société historique d'Utrecht, 2e série, t. IV.)

40. *Notice sur les négociations qui ont eu lieu entre les états-généraux et le duc d'Anjou, après la tentative de ce prince pour surprendre Anvers (1583-1584)*; *par Mr* I. DIEGERICK. In-8° en trois livraisons: 1re livraison, 41 pag.; 2e livraison, 30 pag.; 3e livraison, 36 pag. Anvers, imprimerie de J. E. Buschmann, rue des Israélites, 1859-1860. (Extrait des *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique.)

41. *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, 1565-1580, avec notice et annotations, par* J. B. BLAES. In-8°, t. I-III, 1859-1861; Bruxelles, par la Société de l'histoire de Belgique.

42. *Quelques lettres de Marnix de Ste Aldegonde et du prince Jean Casimir, comte palatin du Rhin.* Publiées par le professeur J. L. A. DIEGERICK. In-8° de 48 pag. Utrecht, Kemink et fils, 1860. (Extrait du *Codex diplomaticus Neerlandicus*, publié par la Société historique d'Utrecht, 2e série, t. IV, 1re part.)

43. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins.* In-8° : 1re série, t. I-XVI ; 2e série, t. I-XII ; 3e série, t. I-II. Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie: 1837-1860.

MANUSCRITS.

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME.

44. *États généraux, 1576-1581: manuscrit d'Alegambe.* T. I, II, III, IV.

Le premier volume a 271 feuillets. Il commence au 4 novembre 1576, et va jusqu'au 9 mai 1577. Plusieurs pièces de 1578 ont été insérées à la fin.

Le deuxième volume, qui a 366 feuillets, s'étend du 10 mai 1577 au 15 mai 1578.

Le troisième volume a 173 feuillets. Il commence au mois de janvier et finit au mois de décembre 1578.

Le quatrième va du 9 janvier 1579 au 29 septembre 1581. Il a 218 feuillets.

45. *États généraux.* T. I, II, III, IV, V.

Recueil formé de copies du temps provenant, pour la plupart, du greffe des états généraux ou de l'audience, et trouvées dans diverses collections des archives.

Le t. I va du 1er septembre 1576 au 29 juin 1578. Il a 289 feuillets.

Le t. II commence au 16 juillet 1578, et finit au 27 juin 1579. Il a 204 feuillets.

Le t. III s'étend du 12 juillet 1579 au 23 novembre 1583. Il a 209 feuillets.

Le t. IV, qui n'a que 87 feuillets, concerne spécialement les négociations des états généraux avec le duc d'Anjou, du 2 août 1578 au 24 novembre 1583.

Le t. V est composé de pièces sans date. Il a 185 feuillets.

46. Liasses des papiers d'État renfermant les lettres missives, de 1576 et des années suivantes.

47. *Réconciliation des provinces wallonnes.* T. I, II, III, IV, V.

Recueil de la correspondance originale de don Juan d'Autriche et d'Alexandre Farnèse concernant la réconciliation et les affaires de ces provinces, depuis le 1er janvier 1578 jusqu'au mois de mai 1580.

48. *Dépêches des rebelles.* T. I-XIV.

Ce titre avait été donné, dans les anciens inventaires, et il a été conservé, à une collection de pièces provenant de la secrétairerie d'État et de l'audience (quelques-unes même du greffe des états généraux), sous les gouvernements de l'archiduc Matthias, du conseil d'État et du duc d'Anjou : collection qui sera venue au pouvoir du gouvernement royal par des circonstances qu'on ignore. Elle commence au 7 décembre 1577, et finit au 30 mai 1583.

49. *Recueil de dépêches, instructions, etc., adressées aux états généraux, ou émanées d'eux, 1583-1598.*

Ce manuscrit, acheté par les archives du royaume en 1843, a 808 feuillets.

C'est une copie du temps, faite au greffe des états généraux, des principaux actes concernant les affaires du pays, et spécialement les négociations avec la France et l'Angleterre.

50. Reg. *États généraux tenus en 1619 et 1620, pour discuter les prétentions du roi d'Angleterre.* In-fol., 155 feuillets.

Il contient, entre autres, des copies de plusieurs lettres des états généraux de 1577, 1578, 1581, par lesquelles ils s'obligeaient envers la reine d'Angleterre Élisabeth, à raison de sommes qu'elle leur avait fournies de son trésor, ou pour la levée desquelles elle leur avait prêté son crédit.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

51. MS. 5884-5925. *Recueil concernant l'histoire des Pays-Bas au XVI^me^ siècle.* In-fol., 352 feuillets, relié en maroquin.

Il contient des copies du temps d'actes des états généraux qui se rapportent aux années 1576, 1577, 1578, 1580, 1581. Plusieurs de ces copies proviennent de l'audiencier de l'archiduc Matthias, des états et du duc d'Anjou, Van Asseliers, ainsi que l'indiquent les annotations de sa main qui s'y trouvent.

En tête du recueil est la copie d'un acte des états de Brabant de 1415, suivie d'une ordonnance de François I^er^, du 10 mars 1543, sur l'amirauté.

Il s'y trouve plusieurs autres pièces étrangères à la révolution des Pays-Bas.

52. MS. 16123-16131. *Pièches touchantes* (sic) *la paix de Gand, le*

prince d'Orenge, l'archiducq Matthias, le ducq d'Anjou et le prince de Parme. In-fol., relié en parch., 213 feuillets.

Ce MS. a appartenu à Jean Gevaerts et à son fils Gaspard. Il a passé ensuite à l'avocat Nys, et de ses mains dans le Muséum des Bollandistes, que le gouvernement des Pays-Bas vendit, en 1788, à l'abbaye de Tongerloo. En 1825, M. Van Hulthem l'acheta à Anvers, à la vente publique des livres de cette abbaye.

Les pièces qu'on y a rassemblées, au nombre d'une cinquantaine, sont des copies du temps. Les premières (jusqu'au fol. 26) concernent le congrès de Breda, de 1575. Il y en a cinq ou six qu'on ne trouve pas ailleurs.

53. MS. 12938-12940. *Acta pacis Coloniensis, 1579.* In-fol., 189 feuillets.

Il contient :

1° Le « Verbal summaire du besoigné » des députés envoyés par les états généraux à Cologne, en 1579, pour traiter de la paix avec les ambassadeurs de l'empereur et le duc de Terranova, plénipotentiaire de Philippe II : ce Verbal commence au 24 avril, et va jusqu'au 4 décembre;

2° Les instructions des députés;

3° Les lettres originales qui leur furent écrites par les états généraux et par l'archiduc Matthias (les dernières sont du 25 novembre);

4° Plusieurs pièces relatives à leur négociation.

54. MS. 7223. *Pièces curieuses touchant les troubles des Pays-Bas.* T. I.

MS. 7199. *Pièces curieuses touchant les troubles des Pays-Bas.* T. II.

Ce recueil paraît avoir été fait, au dix-septième siècle, d'après des copies contemporaines. Quelques indications autorisent à croire que c'est d'Anvers qu'il vient.

Le premier volume a 184 feuillets écrits; il contient cent cinquante-neuf pièces, dont cent quatre de l'année 1576, et trente-cinq de l'année 1577.

Le deuxième volume a 350 feuillets, numérotés par page de 1 à 300, et par feuillet de 151 à 350. Il renferme deux cent quatre-vingt-cinq documents, des années 1577, 1578, 1579.

L'ordre des dates est suivi dans le premier, mais il est interverti dans l'autre.

Les deux volumes sont écrits d'une main différente. La copie est souvent défectueuse.

55. MS. 9238. *Mémoires pour servir à l'histoire du seizième siècle.*

pendant les troubles et guerres civiles des Pays-Bas, contenant les manifestes, les instructions, les mémoires et ordonnances des états du pays, comme aussi leurs lettres écrites au prince d'Orange, duc d'Alençon, don Jean d'Autriche, archiduc Matthias, reine d'Angleterre, prince de Liége, Henri III, roi de France, Marguerite de Valois, empereur Rodolphe, Casimir, duc des Deux-Ponts, Catherine de Médicis et autres seigneurs, avec leurs réponses. Grand in-fol., 418 pag., coté 1-418.

Le long titre que nous venons de reproduire paraît être l'ouvrage de Foppens, qui a formé ce recueil au commencement du dix-huitième siècle, et qui s'est principalement servi, pour cela, des MSS. 7223 et 7199.

Quelques-unes des copies ont été faites par Foppens lui-même, et celles-ci sont correctes. Mais les autres fourmillent de fautes.

Le manuscrit renferme deux cent soixante-neuf pièces, savoir : soixante-huit de 1576, cinquante-six de 1577, cent vingt-huit de 1578, et dix-sept de 1579.

L'ordre des dates ni aucun autre n'ont été observés dans leur transcription; mais, au commencement du volume, on a placé une table où elles sont rangées chronologiquement.

56. MS. 15901. *Récits et actes de tout ce qui s'est fait à l'assemblée des états généraux des Pays-Bas, tenue à Bruxelles, depuis le mois de septembre 1576, avant et pendant le gouvernement de don Jean d'Autriche, et depuis jusqu'au mois de mai 1578, avec les lettres écrites au nom des états et les réponses.* T. I et II, 349 feuillets.

Copie, faite pour M. de Nélis, évêque d'Anvers, des deux manuscrits portant les nos 7223 et 7199 (1).

BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

57. *Recueil de pièces relatives aux états généraux assemblés dans les années 1576, 1577, 1578, 1579.* T. I, II, III.

Le premier volume, qui commence au 4 octobre 1576 et finit au 23 décembre 1577, renferme cent quatre-vingt-seize pièces. Il a 409 feuillets.

Le deuxième volume a 407 feuillets. Il commence au 27 janvier et finit au 27 décembre 1578. Il renferme cent soixante-seize pièces.

Le troisième volume contient 413 feuillets et cent soixante-dix-neuf

(1) C'est par erreur qu'il est dit, en dessous du titre, qu'elle a été faite « d'après » les registres originaux. »

pièces. Les pièces 1-132 vont du 2 janvier au 3 octobre 1579. Celles qui suivent ne portent pas de date.

Toutes ces pièces sont des copies du temps, faites au greffe des états généraux, pour quelqu'une des provinces ou des villes qui avaient des représentants à cette assemblée.

ARCHIVES DE L'ÉTAT, A BRUGES.

58. Trois recueils de pièces, portant les nos 9, 10, 11. Les pièces qu'ils renferment sont des années 1577 à 1582.

ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS.

59. Reg. *Actes des états de Hainaut, de 1516 à 1577.*

Recueil de pièces diverses qui ont été, il y a quelques années, réunies, arrangées chronologiquement et reliées.

60. *Actes des états de Hainaut*, t. VI.

Ce registre contient les procès-verbaux des assemblées des états, ainsi que les lettres écrites et reçues par eux, du 6 mai au 27 octobre 1578. Il a 210 feuillets.

ARCHIVES DE L'ÉTAT, A TOURNAY.

61. *Registre aux actes et délibérations des états du Tournaisis, commençant au 21 juin 1572 et finissant au 8 avril 1589 :* 454 feuillets.

ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUGES.

62. *Wittenbouck C* (Livre blanc coté C) : 170 feuillets, en parchemin.

Il renferme des copies contemporaines de pièces des années 1577 et 1578. Au folio 100, une pièce datée du mois d'août 1577 est interrompue; puis il y a 4 feuillets restés en blanc, et au feuillet 106 commence une série de pièces dont la première est du 15 juillet 1578.

63. *Wittenbouck D* : 274 feuillets, en parchemin.

Les pièces qu'on y a transcrites appartiennent aux années 1582 et 1583. Les copies sont du temps, comme dans le volume qui précède.

ARCHIVES DE LA VILLE DE GAND.

64. *Ontvangen brieven.* T. I, 1460-1578; t. II-XIII, 1579-1585.
On a réuni, dans cette collection, toutes les lettres écrites au magistrat de Gand et aux quatre membres de Flandre.

65. Reg. *Documents sur la restitution des priviléges, en 1577, ainsi que sur l'arrestation des seigneurs d'Arschot, etc., 1577 à 1580.*
Il contient des originaux, des minutes et des copies des années indiquées au titre.

66. Reg. *Y*, sans titre : 672 feuillets.
On y a transcrit des lettres de don Juan d'Autriche, du conseil d'État, des états généraux; des instructions, propositions, mémoires, etc., et des lettres écrites au magistrat de Gand par ses députés à Bruxelles, du 1er avril au 11 septembre 1577. L'écriture est du temps.

67. Reg. *Z*, sans titre : 672 feuillets.
Recueil de la même nature que le précédent, commençant au 11 janvier et finissant au 29 mai 1578.

ARCHIVES DU ROYAUME, A LA HAYE.

68. Reg. *Angleterre, de anno 1576 tot anno 1580.*
Il a 245 feuillets, y compris la table. Cent soixante pièces environ y sont transcrites. La première est du 18 octobre 1576; la dernière en date, du 26 janvier 1580. Outre la correspondance, on y a copié des extraits des procès-verbaux relatifs aux négociations avec l'Angleterre.

69. Reg. *Engelant, 1584-1585.*
Il a 299 feuillets, sans la table. On lit, en tête du 1er feuillet : « Register » inhoudende de gene gehandelt is van de staten generael der geunieerde » Nederlantsche provintien mette coninginne van Engelant, zedert den » VIIIen decembris 1584. » La dernière pièce est une lettre de la reine Élisabeth du 30 novembre 1585.

70. Reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576, 1577, 1578, 1579.
Il a 277 feuillets, sans la table, et renferme deux cent douze pièces, dont quelques-unes sont de l'année 1580.

71. *France*, T. I, II, III, 1578-1585.

Le premier registre a 140 feuillets écrits. Il commence au 13 juillet et finit au 29 décembre 1578. Il contient cent soixante pièces environ. (La première moitié du registre est en blanc; elle était probablement destinée à la transcription des actes antérieurs.)

Le registre n° II a 263 feuillets. Il va du 1er janvier 1579 au 2 mars 1583. Il contient deux cent dix-sept pièces.

Le registre n° III a 456 feuillets. Il s'étend du 5 mars 1583 au 17 mars 1585. Il contient deux cent vingt pièces.

72. *Ordinarissen depeschenboeken des staten generaal.* T. I-IX, 1579-1585.

Le premier registre a 337 feuillets, sans la table, et contient deux cent soixante-treize pièces, toutes de l'année 1579. Au moment où s'imprime cette Liste, nous n'avons pas examiné les autres.

73. 1ste, 2de, 3de, 4de, 5de, 6de, 7de *Loopende liassen*, ann. 1550-1585.

Ces liasses se composent de minutes, d'originaux et de copies qui, antérieurement à 1557, proviennent de l'office de l'audience, et postérieurement (pour la plupart du moins) des chancelleries de l'archiduc Mathias, du duc d'Anjou et du conseil d'État. Les actes des états généraux y sont en très-petit nombre.

La première liasse embrasse les années 1550-1577; la deuxième, 1578-1579; la troisième, 1580-1581; les quatrième et cinquième, 1582; la sixième, 1583; la septième, 1584-1585.

74. *Acta statuum Belgii.* T. I, II, III.

Le tome Ier a 419 feuillets, et contient cent quatre-vingt-six pièces. La première est du 28 juillet 1576; les dernières sont du mois de décembre 1578.

Le tome II renferme cent trente-trois pièces cotées 1-133, et cinquante-deux cotées 5-56. Elles sont de l'année 1579.

Le tome III en renferme deux cents, de l'année 1578, numérotées 1-200.

75. Reg. *Collection d'actes des états généraux recueillis par le comte Van den Bergh.*

Ce manuscrit, qui n'est pas coté, renferme cent trente-sept pièces, de l'année 1576.

76. *Registers van de stucken ende munimenten van de clachten ende*

doleantien der staten van Brabant. T. IV et V, 14 janvier 1577-13 mai 1578.

C'est une copie, authentiquée par Cornelius Weellemans, greffier des états de Brabant, des actes émanés de ces états ou reçus par eux.

Le tome IV, qui a 301 feuillets, sans la table, contient cent quatre-vingt-cinq pièces, de l'année 1577.

Le tome V n'a que 185 pages et soixante et onze pièces, du 4 janvier au 13 mai 1578.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD, A LILLE.

77. Deux registres intitulés : *Troubles des Pays-Bas*, et marqués *T* 48 et 49.

Ils renferment cent cinquante-quatre pièces, la plupart originales et provenant des archives du grand conseil de Malines et de celles du Franc de Bruges. La première en date est de 1561, la dernière de 1640.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS, A ARRAS.

78. *Registre aux actes et résolutions des états d'Artois*, A.

Il commence en 1551, et finit en 1578.

ACTES

DES ÉTATS GÉNÉRAUX

DES PAYS-BAS.

1576-1585.

NOTICE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE (1).

1. — *Bruxelles, 6 septembre 1576.* Lettre des états de Brabant aux états de Malines, les requérant d'envoyer immédiatement des députés à Bruxelles, pour communiquer avec ceux des autres provinces, attendu que la confusion générale des affaires réclame un prompt remède (2).

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 20.

2. — *Bruxelles, 7 septembre 1576.* Lettre des états de Brabant au magistrat de Malines. Étant convaincus de la né-

(1) Les analyses que nous donnons des pièces publiées par MM. Diegerick et Kervyn de Volkarsbeke, sont la reproduction littérale des sommaires placés en tête de ces pièces.

Il en est de même des analyses des lettres qui ont vu le jour dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne.*

(2) Cette lettre fut vraisemblablement adressée aux états de toutes les provinces. Nous l'avons trouvée aussi dans les archives des états d'Artois, à Arras, reg. A, fol. 266 v°.

cessité que les députés de toutes les provinces se réunissent, suivant la confédération faite sous le règne de l'empereur Charles-Quint, pour aviser aux affaires du pays, et ayant reçu des états de Hainaut une délibération dans ce sens, ils l'envoient audit magistrat, l'engageant à y accéder et à se joindre aux autres états.

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 19.

3. — *Bruxelles, 8 septembre 1576.* Déclaration des états de Brabant (1) portant que, vu « la présente et dangereuse con-» joincture, » il n'y a de remède plus convenable que le maintien de l'union des Pays-Bas faite en 1548 par feu, de très-haute mémoire, l'empereur Charles; qu'en conséquence, ils désirent une assemblée des gouverneurs avec les députés des états de toutes les provinces; que déjà ils ont levé et font encore lever des gens de guerre, « pour les employer où qu'il » sera trouvé, par commune résolution, requis et nécessaire »; qu'ils ont, « à l'advanchement de ce », invité les états des autres pays à faire le semblable, et à envoyer à Bruxelles leurs députés, « pour communiquer et résouldre avec eulx, et en » après, par commun accord, publier la justification de ce que » s'est passé. » (*Franç. et Flam.*)

Arch. du royaume : reg. n° 330 des états de Brabant, fol. 128 et 129.

---

(1) A la suite du texte flamand de cette déclaration, on lit, de l'écriture du greffier des états de Brabant, Cornelius Weellemans :

« De publicatie hieraff is gedaen, vuyt expresse ordinantie van den heeren van den drye staten, ten byvesen ende overstaene van myne eerweerdighe heeren prelaten van Vlierbeke ende Vileers, den heere van Beerssele ende den heere van Yssche, den burgmeestere ende pensionaris van Loven, den burgmeestere, scepen Goycke, de rentmeestere Van den Hert ende den pensionaris van Bruessele, den burgmeestere, scepen Schoonhoven ende pensionaris van Antwerpen, den burgmeestere ende pensionaris van 'Shertoghenbossche, op te Groote Puye der stadt van Bruessele, op ten voirs. viij^en dach septembris 1576. »

4. — *Bruxelles, 9 septembre 1576.* Lettre des états de Brabant au magistrat de Malines. Ils lui offrent un secours de gens de guerre pour la défense de cette ville, l'invitent à ajouter foi et créance à ce que le sieur de Pipenpoy lui dira de leur part, et le pressent d'envoyer ses députés à Bruxelles.

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 18.

5. — *Sans date* (.. *septembre 1576*). Résolution des quatre membres de Flandre, prise d'accord avec le comte du Rœulx, commis au gouvernement de la province, d'envoyer des députés à Bruxelles, pour délibérer, avec ceux des autres provinvinces, sur les moyens de faire partir du pays les troupes étrangères, de le rétablir dans l'état où il était sous l'empereur Charles-Quint, de haute mémoire (*als 't was ten tyde van hoochlooflycke ghedachten den keyser Kaerle V^en^*), de conclure une bonne paix et accord avec ceux de Hollande et Zélande, en maintenant l'ancienne religion catholique et l'obéissance due au roi, et ce sans avouer le « saisissement » des membres du conseil d'État fait à Bruxelles.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 15.

6. — *Gand, 16 et 17 septembre 1576.* Avis et résolution des nobles et des prélats et clergé de Flandre touchant l'envoi de députés à Bruxelles, pour délibérer, avec ceux des autres états, sur les affaires du pays, conformément à la résolution des quatre membres : le clergé étant, de plus, d'opinion qu'il soit envoyé quelqu'un vers Sa Sainteté, pour l'assurer de l'attachement de tous les états à la religion catholique.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 13.

7. — *Bruxelles, 20 septembre 1576.* Lettre circulaire du conseil d'État aux états d'Artois, de Lille, Douay et Orchies, Valenciennes, Malines, Namur, Tournay, Tournaisis, Limbourg et pays d'outre-Meuse, par laquelle, à la réquisition des états de Brabant, et attendu que ceux-ci sont joints déjà à ceux de

Flandre et de Hainaut, il les invite à envoyer des députés à Bruxelles, et à faire lever des gens de guerre pour le secours du Brabant contre les Espagnols.

Arch. du royaume : min., et *États généraux*, t. I, fol. 3. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 123 v°. — Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 267.

8. — *Bruxelles, en hâte, 20 septembre 1576.* Lettre des trois états de Brabant aux états de Hainaut. Ils les prient de les secourir de leurs gens de pied et de cheval, étant avertis que les Espagnols veulent surprendre Bruxelles ou Louvain, et le moment étant venu où il se faut assister l'un l'autre. Ils les prient, en outre, d'envoyer leurs députés à Bruxelles, « puisque, dois hier (1), messieurs du conseil d'Estat de Sa Ma- » jesté ont, à leur instance et requeste, décerné lettres aux » gouverneurs et estats des XIII pays estans accoustumez de » contribuer par ensemble, affin de s'y trouver incontinent; » puisque ceulx de Flandres s'y trouveront demain; que ceulx » de Namur en seront, et les députez de Malines ont promis de » ne faillir, sytost que l'on les advertira que quelques autres » pays auront envoyé leurs députez. »

Arch. de la Haye : *Derde registre van den doleantien*, etc., *der staten van Brabant*, fol. 213.

9. — *Bruxelles, 25 septembre 1576.* Résolutions avisées, sous le bon plaisir de messeigneurs du conseil d'État, commis par Sa Majesté au gouvernement général du pays de par deçà, par les députés des états assemblés (2) en la ville de Bruxelles. (Titre textuel.) Les états demandent que le duc d'Arschot, « comme premier du conseil d'État et comme personne

(1) Ce fut le 20 seulement que le conseil d'État expédia la lettre. (Voy. le n° 7.)

(2) C'étaient les états de Brabant, de Flandre et de Hainaut.

» principale du pays, » soit choisi en qualité de chef pour la direction des affaires de la guerre; que le comte de Lalaing soit son lieutenant général; que le marquis d'Havré, les seigneurs d'Ongnyes, de Willerval, de Gongnyes, de Zweveghem, d'Ever, de Steenbeke, d'Oetingen et de Méricourt forment leur conseil; que ledit seigneur de Gongnyes soit maréchal du camp; que les bandes d'ordonnance soient mises sur pied; qu'on reçoive en service divers corps de cavalerie et d'infanterie qu'ils désignent; que l'on continue de tenir en *wartgelt* deux mille à trois mille chevaux; qu'on s'accorde, s'il est possible, avec les colonels allemands; qu'il soit écrit au roi, au pape, à l'empereur et aux princes de l'Empire; que des lettres itératives soient dépêchées par le conseil d'État aux états des autres provinces, afin qu'ils envoient incontinent leurs députés à Bruxelles, etc. — Le conseil d'État, par son apostille du 26 septembre, accorde tous ces points.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 15 et 16. — Arch. des états de Hainaut : reg. *Actes de* 1516 à 1577, fol. 197. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 26.

10. — *Sans date* (*Bruxelles, 25 septembre 1576*). Requête des états réunis à Bruxelles au conseil d'État, afin de pouvoir envoyer des députés vers le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande, « ou bien d'évoquer à Bruxelles les » députés desdits d'Hollande et Zélande. » — Dans son apostille, datée du 26, le conseil d'État donne la préférence à la deuxième proposition, et, si le prince d'Orange ne la goûte pas, il exprime l'avis que la communication ait lieu à Gand ou à Bruges.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 15. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 30.

11. — *Bruxelles, 27 septembre 1576*. Résolutions avisées, sous le bon plaisir de messeigneurs du conseil d'État, commis par Sa Majesté au gouvernement général des pays de par deçà,

par les députés des états assemblés en la ville de Bruxelles. (Titre textuel.) Elles comprennent treize articles. Les huit premiers ont rapport à des dispositions militaires à prendre. Par le neuvième, les états proposent que le sieur Rym soit envoyé vers l'empereur, le baron d'Aubigny en Angleterre, le seigneur de Potelles en Lorraine, Bourgogne et Savoie; par le douzième, que le duc d'Arschot ait pour sa garde cent arquebusiers; par le treizième, que le seigneur d'Oetingen soit requis de se transporter vers le prince d'Orange. — L'apostille du conseil d'État est du 28. Le conseil fait observer, sur le neuvième article, que le sieur Rym ne voudra probablement pas accepter la charge pour Vienne; il propose, à sa place, le seigneur de Malstède, « estant en ceste ville et au service du roy des Romains, fort » propre et dispos pour faire diligence. » Il est d'accord avec les états sur le douzième; et, à l'égard du treizième, il dit que le seigneur d'Oetingen « est dépesché. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 21 et 23. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, fol. 31.

12. — *Bruxelles, 27 septembre 1576.* Lettre des états de Brabant, de Flandre et de Hainaut au prince d'Orange. Ils lui envoient le seigneur d'Oetingen (Jean de Mol), pour lui faire connaître qu'ils sont prêts à entrer en négociation avec lui, à certaines conditions.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 113.

13. — *Bruxelles, 27 septembre 1576.* Lettre des députés des états assemblés à Bruxelles au comte d'Everstein, colonel d'un régiment d'infanterie de Hauts-Allemands. Ils le prient de ne pas prêter l'oreille à ce que de mauvais esprits, poussés des Espagnols, lui rapporteraient, savoir : que la prise des armes faite par eux tend à quelque mauvaise fin, car ils protestent qu'ils veulent persévérer jusqu'à la mort en l'observation de la foi catholique romaine et en l'obéissance due au roi. Leur

but est de décharger le pays des oppressions des soldats espagnols mutinés. Ils le supplient donc de n'assister et de ne permettre que ses soldats assistent lesdits Espagnols. Ils l'assurent qu'on le satisfera, pour tout ce qui est dû à son régiment. Ils s'en réfèrent, au surplus, à ce que lui dira de leur part Guillaume Quarré, seigneur de Heetvelde.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

14. — *Bruxelles, 27 septembre 1576.* Réquisition des états de Brabant au conseil d'État, afin qu'il ordonne à l'audiencier d'expédier des lettres aux états de Luxembourg, Gueldre, Frise, Overyssel, Groningue et Utrecht, contenant invitation de se trouver incontinent à Bruxelles avec les autres états y convoqués : le tout, sans préjudice de leurs priviléges. — L'apostille du conseil d'État est conforme à cette demande.

Arch. du royaume : orig. et min.

15. — *Bruxelles, 28 septembre 1576.* Lettres du conseil d'État au conseil de Hollande, au conseil à Utrecht (1), au rentmaître général de Zélande Bewest et Beoisterschelt, au conseil de Gueldre et au seigneur de Hierges, gouverneur et capitaine général des pays d'Overyssel et Lingen, pour qu'ils convoquent les états de ces provinces, et les invitent à envoyer sans délai leurs députés à Bruxelles (2).

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, I, 7. — Arch. du royaume : min.

---

(1) La lettre au conseil d'Utrecht, publiée par Bondam, est datée du 22 septembre ; mais il y a lieu de croire que cette date est inexacte.

(2) Sur un petit carré de papier qui fait partie des archives de l'audience, et a été trouvé dans la liasse du mois de septembre 1576, on lit ce qui suit : « Il est résolu par les estatz icy rassemblez que monsieur l'audiencier doibt adjoucter aux lettres qui s'envoyent aux estatz de Hollande et Zeelande : « estans soubz l'obéissance de Sa Majesté, comme, audict Hollande, » d'Amsterdamme, Harlem, Schoonhoven et aultres, et à chascun d'eulx » en particulier ; » et touchant Zeelande : « Zierickzée, ter Goes, Rommerswale et aultres, et à chascun d'eulx en particulier. »

16. — *Bruxelles, 28 septembre 1576.* Lettre des états assemblés à Bruxelles à messieurs les soldats espagnols, *electo* et son conseil, à Alost, par laquelle ils les assurent qu'ils n'ont l'intention d'offenser personne de leur nation, et qu'ils veulent seulement leur sortie des Pays-Bas, « avec honneste appoinc-» tement, » les engageant à envoyer quelqu'un à Bruxelles, pour en traiter.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 21.

17. — *Bruxelles, 28 septembre 1576.* Lettre des états assemblés à Bruxelles aux bailli et magistrat d'Alost, pour leur faire part de ce qu'ils écrivent aux soldats espagnols.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 22.

18. — *Bruxelles, 28, 29 et 30 septembre 1576.* Points et articles résolus par les députés des états assemblés à Bruxelles, sur le bon plaisir de messeigneurs du conseil d'État de Sa Majesté, commis par Sadite Majesté au gouvernement général des pays de par deçà. (Titre textuel.) Ces points, au nombre de dix, concernent tous des mesures militaires. On y remarque le suivant, qui est le septième : « Que l'on doibt trouver et com-» mectre ung chieff des espies (espions) pour les estatz des pays, » lequel se dénommera et se retiendra à la discrétion du S^r^ de » Willerval. » — Les apostilles du conseil d'État, en date du 4 octobre, sont assez conformes au désir des états, sauf sur le quatrième article, où ils demandent qu'on retienne en *wartgelt* deux mille à trois mille reitres; sur ce point le conseil répond : « Il a esté ordonné que cecy ne se face point. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 42, 43. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

19. — *Bruxelles, 29 septembre 1576.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui renvoient le seigneur de

Haussy (1), pour lui expliquer le malentendu qui a donné lieu à leur lettre du 27 (2). Ils le remercient du secours qu'il a fait passer à Gand, et le prient de nommer le plus tôt possible ses députés, pour traiter avec les leurs de la pacification.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 115.

20. — *Bruxelles, 30 septembre 1576.* Instruction des états assemblés à Bruxelles pour le S^r^ de Haussy, envoyé vers le prince d'Orange. Points à régler pour la négociation entre les états généraux, d'une part, le prince et les états de Hollande et Zélande, d'autre part.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 116.

21. — *Bruxelles, 30 septembre 1576.* Instruction des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles pour ceux qui seront, par les magistrats et lois des villes et villages des Pays-Bas, commis à la levée des deniers comptants qui se pourront pratiquer des sujets et inhabitants dudit pays à ce qualifiés, pour assister aux états à l'effet de la résolution sur la pacification dudit pays et la retraite des Espagnols des pays de par deçà. (Titre textuel.) — Cette instruction porte au bas l'approbation du conseil d'État en date du 2 octobre (3).

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 27. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 130 v°. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 3 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 35.

---

(1) Jacques de Boussu, seigneur de Haussy, frère du comte de Boussu, avait été envoyé au prince d'Orange par le comte du Rœulx, gouverneur de Flandre, d'accord avec les seigneurs de Mouscron, d'Eecke, d'Erpe, etc., dès le 22 septembre. Le conseil d'État blâma le comte du Rœulx d'avoir fait, sans son autorisation, une démarche d'une telle gravité.

(2) Probablement celle que nous donnons sous le n° 12.

(3) Le conseil d'État, à la réquisition des états généraux, envoya cette instruction, le 16 octobre, aux conseils de justice des provinces, avec ordre d'en faire observer et exécuter le contenu. (Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 60.)

22. — *Bruxelles, 1er octobre 1576.* Lettre des députés des états du pays assemblés à Bruxelles aux états de Gueldre. Ils leur font connaître que les principaux seigneurs des Pays-Bas, ainsi que les états de Brabant, de Flandre et de Hainaut, suivis des autres, se sont unis et assemblés à Bruxelles, et les invitent à se joindre à eux, en envoyant leurs députés à cette assemblée (1).

BOXDAM, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 13.

23. — *Bruxelles, 1er octobre 1576.* Écrit envoyé par les députés des états de Brabant, Flandre, Hainaut et Namur au conseil d'État. Ils demandent : 1° que Sancho d'Avila soit déporté de la charge d'amiral de la mer; 2° que le seigneur de Champagney soit autorisé à lever un régiment de dix enseignes entre les bourgeois d'Anvers; 3° que le colonel Focker (Fugger) soit également déporté, et que l'ordre soit donné au seigneur de Champagney de s'assurer de sa personne; 4° que le colonel Mondragon soit déporté de même et déclaré ennemi de la patrie, et que le seigneur de Glimes soit nommé à sa place; 5° qu'il soit écrit aux colonels allemands sur le « fait de Ni» velles »; 6° que des troupes soient envoyées à Waelhem et à Duffel; 7° que le conseil écrive au colonel Fronsperg, qui a juré de ne plus se trouver au château d'Anvers *in consilio impiorum.* — L'apostille du conseil d'État est du 4 octobre. Sur les quatre premiers articles, il est d'avis de différer les mesures proposées. Il consent aux trois autres.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 27 et 30 v°.

24. — *Termonde, 1er octobre 1576.* Lettre du baron de Pollviller aux états généraux. Il les engage, au nom des autres

(1) Le conseil d'État écrivit, le même jour, aux états de Gueldre, afin de les inviter aussi à envoyer sans délai leurs députés à Bruxelles, « et ce » pour ceste fois, et sans préjudice à leurs priviléges. » (BOXDAM, I, 11.)

colonels des Hauts-Allemands et au sien, à s'accorder avec les Espagnols, de manière que ceux-ci se tiennent en quelque endroit, en attendant la résolution du roi. Il croit que cela vaudra mieux pour le pays, que la voie d'hostilité.

Bibl. roy.: MS. 7223, fol. 5. — Arch. de la Haye: MS. Van den Berghe.

25. — *Bruxelles, 2 octobre 1576.* Réponse des députés des états assemblés à Bruxelles à la lettre du baron de Rollviller du 1er octobre. Ils le remercient de sa bonne volonté. Ils sont contents d'entrer en communication, sous assurance réciproque, avec les députés des Espagnols, et proposent à cet effet les villages de Thisselt et de Willebroeck, où la réunion pourrait avoir lieu le 7 octobre. Comme ils s'occupent des moyens de satisfaire les Hauts-Allemands pour tout ce qui leur est dû, ceux-ci feraient bien de déclarer ouvertement si leur intention est d'adhérer aux états ou aux Espagnols mutinés.

Bibl. roy.: MSS. 7223, fol. 7 v°, et 9238, p. 397. — Arch. de la Haye: MS. Van den Berghe.

26. — *Bruxelles, 2 octobre 1576.* Lettre des états généraux à l'empereur Maximilien II, sur les maux que les Pays-Bas ont soufferts depuis l'arrivée du duc d'Albe, et qui les ont enfin obligés à se réunir et à prendre les armes, pour y apporter des remèdes.

Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 121 v°, édit. de 1618. — *Résol. des états gén. des Pays-Bas*, etc., I, 227. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III.

27. — *Sans date (Bruxelles, 2 octobre 1576).* Remontrance des députés des états assemblés à Bruxelles au conseil d'État, afin que les députés des états de toutes les provinces soient autorisés par leurs principaux à aviser et résoudre sur la pacification, et avant tout sur les moyens de faire retirer les Espagnols des Pays-Bas.

Arch. du royaume: *États généraux*, t. I. fol. 38.

28. — *Bruxelles, 3 octobre 1576.* Requête des députés des états assemblés à Bruxelles au conseil d'État. Comme, à leur prière et requête, le duc d'Arschot est accepté pour chef et capitaine général de la guerre, le comte de Lalaing pour son lieutenant général, messieurs d'Havré, de Hèze, d'Ongnyes, de Willerval, de Zweveghem, de Gongnyes, d'Ever, de Steenbeke, d'Oetingen et de Méricourt pour membres du conseil de la guerre, et, en outre, ledit seigneur de Gongnyes pour maréchal du camp, ils prient le conseil de faire expédier à chacun d'eux les lettres patentes de commission pertinentes. — L'apostille du conseil d'État, couchée à la marge, est conforme à la demande des états.

Arch. du royaume : orig. et min.

29. — *Middelbourg, 3 octobre 1576.* Lettre du prince d'Orange aux états de Brabant, de Flandre et de Hainaut. Réponse à leur lettre du 27 septembre. Il lui sera très-agréable de voir une bonne union et intelligence établie entre eux et lui. Il est prêt à leur envoyer ses députés, mais il demande que les conférences aient lieu à Gand, et non à Bruxelles. Il leur donne toute satisfaction quant au maintien de la religion catholique et à l'obéissance due au roi. Il s'en remet, en ce qui concerne une cessation d'armes, à ce qui sera traité par leurs députés et les siens. Suivant leur désir, il a rappelé ses gens de guerre qui étaient entrés à Gand.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 117. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 8 v°.

30. — *Bruxelles, 4 octobre 1576.* Réquisition des états du pays de par deçà assemblés à Bruxelles au magistrat de la ville d'Anvers, pour qu'il mette à leur disposition la somme de soixante mille florins ou plus, qui se trouve entre les mains du receveur de ladite ville, et qui provient des deniers affectés à la réduction des rentes. Les états promettent de restituer cette somme dans les trois mois.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 12.

31. — *Bruxelles, 4 octobre 1576.* Lettres itératives du conseil d'État aux états de Lille, Douay et Orchies, Tournay, Tournaisis, Valenciennes, Malines, Hollande, Zélande, Utrecht, par lesquelles, sur la réquisition des députés des états assemblés à Bruxelles, il les invite à envoyer, en la plus grande diligence possible, leurs députés en cette ville, afin « d'adviser » sur les moyens et remèdes de la pacification. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 46.

32. — *Tournay, 4 octobre 1576.* Acte des prélats, nobles et communautés faisant les états du Tournaisis, par lequel, vu la lettre du conseil d'État du 20 septembre, ils déclarent se conformer avec les états de Flandre, en conséquence de l'union faite du Tournaisis à cette province en 1521; s'engagent à lever des gens de guerre, ou à fournir la somme nécessaire à la solde de ceux-ci, suivant leur quote, et nomment, pour les représenter aux états généraux convoqués à Bruxelles, Jean Cotterel, écuyer, seigneur d'Esplechin, et Martin Huttin, leur greffier.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 123 v°. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 1.

33. — *Sans date (Bruxelles, 5 octobre 1576).* Requête des députés des états assemblés à Bruxelles au président du conseil d'État, afin que des lettres itératives soient adressées aux états de Frise, de Groningue, d'Overyssel, d'Utrecht et de Lingen, « et non point aux gouverneurs desdites provinces. » — L'apostille du conseil d'État est conforme à cette demande.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 49.

34. — *Bruxelles, 5 octobre 1576.* Lettres itératives du conseil d'État aux états de Frise, de Groningue, d'Overyssel, de Lingen, de Luxembourg et de Limbourg, pour qu'ils envoient leurs députés à Bruxelles.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 48, 50, 51.

35. — *Termonde, 5 octobre 1576.* Lettre du baron de Pollviller aux députés des états assemblés à Bruxelles. Il leur donne connaissance de la réponse des Espagnols, consistant en trois points, savoir : 1° que les seigneurs du conseil d'État soient mis en liberté; 2° que les hostilités et levées cessent de part et d'autre; 3° qu'on assigne certains lieux où les Espagnols pourront se réunir et être honnêtement entretenus, jusqu'à ce qu'on connaisse la volonté du roi. Il semble à Pollviller qu'on pourrait trouver des moyens de leur donner satisfaction. « Je » vous supplie, dit-il aux états, vouloir considérer et peser » que, combien que ne fussions tous chrestiens, ny serviteurs, » subjectz ni soldatz d'ung mesme prince, sy est-ce que na- » ture nous commande et oblige expressément de rechercher » la paix, et éviter la ruyne et désolation que la guerre porte » tout ordinairement avecq soy. »

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 8, et 9238, p. 398.

36. — *Arras, 6 octobre 1576.* Acte des états d'Artois par lequel, en conséquence de la lettre du conseil d'État du 20 septembre, et de la remontrance de leur gouverneur, le comte de la Roche, ils prennent la résolution d'envoyer leurs députés à l'assemblée des états généraux convoquée à Bruxelles, et de lever des troupes.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 5. — Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 268.

37. — *Arras, 6 octobre 1576.* Acte des états d'Artois portant nomination du vicaire de Saint-Omer, messire Jean Six, licencié en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Omer et grand vicaire de l'évêque, et de Jacques de Dostrel, abbé de Saint-André-au-Bois, de la part du clergé; de messire Oudart de Bournonville, chevalier, S^r de Capres, vicomte de Barlin, et messire Eustache de Croy, S^r de Crecques, de la part des nobles, pour comparoir, en leur nom, aux états généraux assemblés à Bruxelles (la nomination des députés des villes étant laissée à leur choix).

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 269.

38. — *Bruxelles, 7 octobre 1576.* Lettres des états généraux au gouverneur de Venlo, au duc et à la duchesse douairière de Lorraine, au duc de Savoie, au comte de Champlite, gouverneur du comté de Bourgogne, aux états de Bourgogne et au parlement de Dôle, toutes d'une même teneur. Craignant que le changement survenu aux Pays-Bas « ne soit par aulcuns » malicieusement interprété et rapporté, » ils leur envoient le seigneur de Potelles (Jean de Carondelet), pour les avertir » de la pure vérité du fait; » ils joignent à leur lettre copie de celles qu'ils ont écrites à l'empereur et aux états de l'Empire.

Bibl. roy.: MSS. 7223, fol. 17 v°, et 9238, p. 399.

39. — *Bruxelles, 7 octobre 1576.* Lettre des états généraux à l'évêque de Liége. Ils lui envoient le seigneur de Saventhem, pour lui donner connaissance des derniers événements, et le prient de leur accorder aide et secours pour la défense du pays contre les Espagnols.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 5. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 10, et 9238, p. 11.

40. — *Bruxelles 7 octobre 1576.* Commission donnée par les états généraux à Philippe Vander Meeren, écuyer, seigneur de Saventhem, à l'effet de se rendre à Liége et d'y contracter un emprunt.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 34.

41. — *Bruxelles, 7 octobre, et Middelbourg, 11 octobre 1576.* Instruction des députés des états des Pays-Bas pour le seigneur d'Oetingen (Jean de Mol), envoyé vers le prince d'Orange, avec les réponses du prince. La substance de l'instruction est que les états ont nommé certains personnages pour se trouver à Gand le 12 octobre, et y entrer en communication avec ceux du prince et des états de Hollande et de Zélande sur le fait de la pacification; qu'on donnera au prince, pour son assurance, le Sas-de-Gand avec le château d'Assenede; que des lettres de

sauf-conduit seront dépêchées, *in amplissima forma*, pour lui et les députés hollandais; qu'en attendant, le prince est requis de consentir à une trêve et cessation d'armes; que, celle-ci arrêtée, on le priera d'assister les états de ses forces, tant par terre que par mer; que le seigneur d'Oetingen le requerra, au surplus, de faire maintenir, entre ses gens, venus et à venir, une discipline telle qu'ils n'attentent rien contre la religion catholique romaine et l'exercice d'icelle, et ne fassent aucun scandale ou exercice contraire.— Le prince répond qu'il tiendra ses députés prêts pour le jour fixé; que, le Sas n'étant fortifiable ni secourable, il se voit obligé de persister en sa première demande; qu'avant de faire une trêve, il importe de s'assurer de l'intention de plusieurs villes et places énumérées en un billet qu'il a remis aux seigneurs de Haussy et d'Oetingen; que, relativement à la discipline de ses troupes, il continuera d'y donner l'ordre qu'il a promis, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 235. — Arch. du royaume : cop. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 158.

42. — *Bruxelles, 7 octobre 1576.* Instruction pour traiter avec les colonels allemands, de la part des états du pays de par deçà. (Titre textuel.) La substance en est que, si les colonels veulent promettre de garder les villes où ils sont, et d'obéir à ce que le conseil d'État leur ordonnera, tant à l'égard des Espagnols qu'autrement, ils seront assurés de leurs prêts et payements. Si l'on ne peut ranger tous lesdits colonels à la raison, on tâchera de gagner le comte d'Everstein, en lui promettant cinquante mille florins de pot-de-vin. (Suivie des offres des états aux colonels.)

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 18 v°, et 9238, p. 12. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

43. — *Namur, 8 octobre 1576.* Acte des états de Namur portant nomination de l'évêque de Namur et du prélat de Floreffe, pour le clergé; de messire Jean de Bourgogne, che-

valier, seigneur de Froidmont, de Philibert de Marbais, seigneur de la Haye à Brigode, et de Guillaume de Carondelet, seigneur de Crupet et de Wavremont, pour les nobles et le plat pays; de Nicolas Marotte, seigneur d'Arbe, échevin de Namur, et de maître Nicaise de Sille, docteur en droit, pour les villes, à l'effet de les représenter à l'assemblée des états généraux convoquée à Bruxelles.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 242. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 7.

44. — *Valenciennes, 8 octobre 1576.* Acte du conseil particulier de la ville de Valenciennes, portant nomination de François Le Mesureur et de maître François d'Oultreman, pensionnaire de cette ville, pour les représenter aux états généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 9.

45. — *Bruxelles, 9 octobre 1576.* Résolutions des députés des états du Pays-Bas assemblés en la ville de Bruxelles, sur le bon plaisir de messieurs du conseil d'État de Sa Majesté, suppliant iceux députés pour apostilles pertinentes. (Titre textuel.) Ces résolutions ne portent point de date : ce sont les apostilles du conseil d'État, couchées à la marge, qui sont datées du 9 octobre. Quatorze points sont demandés par les états. Les plus importants sont : que des instructions soient faites pour le conseil d'État, le conseil de guerre, le comte de Lalaing, comme lieutenant général du duc d'Arschot; que le conseil d'État et le conseil de guerre vident les affaires qui les concernent; que des députés de Brabant, de Flandre et de Hainaut se rendent sans délai à Gand, pour y communiquer, le 12 octobre, avec ceux du prince d'Orange et des états de Hollande et Zélande, « sur le faict de la pacification, » etc. — Sur tous ces points le conseil d'État satisfait au désir des états.

Arch. du royaume: orig. et min. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 62.

46. — *Bruxelles, 9 octobre 1576.* Points proposés par les états assemblés à Bruxelles au conseil d'État, avec les apostilles

du conseil. Ces points concernent la conduite à tenir à l'égard des colonels allemands, le licenciement de quelques compagnies du comte d'Altaemps et de Montesdoca, les deux enseignes de Pollviller étant prisonnières à Nivelles et à Fleurus.

Bibl. roy.: MS. 7225, fol. 22 v°. — Arch. de la Haye: MS. Van den Berghe.

47. — *Bruxelles, 10 octobre 1576.* Commission donnée par les états généraux à révérends pères en Dieu messire Jean Van der Linden, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain; messire Ghislain Timmerman, abbé de Saint-Pierre, à Gand, ou en son lieu messire Bucho Aytta, archidiacre d'Ypres; messire Matthieu, abbé de Saint-Ghislain, élu évêque d'Arras; messire Jean de Mol, seigneur d'Oetingen; messire François de Halewin, seigneur de Zweveghem; messire Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, chevalier; messire Elbertus Leoninus, docteur et professeur en droit à l'université de Louvain; M^e^ Pierre de Bevere ou M^e^ Josse Huysman, conseillers en Flandre, et sieur Quintin du Pret, chef des échevins de la ville de Mons, avec un secrétaire qu'ils dénommeront, pour se trouver, avec les députés du seigneur prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande, leurs adhérents et associés, en la ville de Gand, le 12 octobre, et procéder ultérieurement à la communication et pacification commencée à Breda en 1575, suivant les points et moyens déjà mis en avant, ou autres qui viendront à propos.

Discours sommier des justes causes, etc., p. 91. — Arch. du royaume : cop.

48. — *Middelbourg, 10 et 11 octobre 1576.* Points déclarés par le seigneur d'Oetingen, de la part des états de Brabant, Flandre et Hainaut, à l'Excellence de monseigneur le prince d'Orange, pour entrer en communication avec icelle Son Excellence, tant pour trêves que pour le traicté de la paix. (Titre textuel.) Ces points sont conformes à l'instruction donnée au

seigneur d'Oetingen, le 7 octobre, par les états généraux. (V. n° 41.)

Arch. d'Ypres : cop.

49. — *Bruxelles, 11 octobre 1576.* Mémoire et instruction pour les commis des états du Pays-Bas assemblés à Bruxelles, à entrer en communication et traiter de la pacification avec monseigneur le prince d'Orange ou ses députés, ensemble ceux des pays d'Hollande et Zélande, adhérents et associés. (Titre textuel.) — Cette instruction est suivie d'un acte, en date du 13 octobre, par lequel le conseil d'État l'approuve, « moyennant » que les commis de messieurs les estatz ne concluent ny ar- » restent poinct le faict de la pacification, sans préallablement » en advertir et communiquer avec lesdicts du conseil. »

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 238. — Arch. du royaume : orig. et min. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 65.

50. — *Bruxelles, 11 octobre 1576.* Lettres des prélats, nobles et villes représentant les états des Pays-Bas accordant sûreté et sauf-conduit aux députés, jusqu'au nombre de dix personnes, que le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande enverront, pour reprendre la communication entamée à Breda sur le fait de la pacification.

Bibl. roy. : MS. 9238, p. 16.

51. — *Middelbourg, 11 octobre 1576.* Lettre de Jean de Mol, seigneur d'Oetingen, aux états de Brabant, Flandre et Hainaut assemblés à Bruxelles. Il leur transmet la réponse que le prince d'Orange lui a donnée sur les points de son instruction. (V. n° 41.) Le prince et les états de Hollande et de Zélande sont prêts à envoyer leurs députés, qui seront au nombre de neuf, pour traiter avec ceux des états, dès qu'ils auront les assurances réclamées par eux. Quant à la trêve, ils la désirent; mais ils trouvent que ce point pourrait être remis jusqu'à l'assemblée qui aura lieu à Gand.

Arch. du royaume : cop.

52. — *Bruxelles, 11 octobre 1576.* Lettre des députés des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles aux états de Gueldre. Ils leur renouvellent l'invitation de se joindre à eux pour le maintien de l'ancienne religion catholique, le service du roi, la retraite des Espagnols et de leurs adhérents, la pacification et le repos du pays, et d'envoyer, à cet effet, leurs députés à Buxelles.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., I, 21.

53. — *Bruxelles, (12) octobre 1576.* Lettres des états assemblés à Bruxelles à la reine mère et au roi de France, servant de créance à messire Érard de Schore, chevalier, qu'ils leur envoient, pour leur rendre compte « du grand et sou- » verain changement ces jours passez advenu » aux Pays-Bas.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 240.

54. — *Gand, 12 octobre 1576.* Lettre de Jacques de Boussu, seigneur de Haussy, aux états généraux. Il leur rend compte de sa mission auprès du prince d'Orange. Le prince est disposé à venir au secours de la Flandre, mais demande des garanties pour ses troupes. Il ne faut pas perdre le temps en longues négociations, car le danger est pressant. Le prince ne pourra envoyer ni secours ni artillerie que sur la demande positive du conseil d'État.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 58.

55. — *Tournay, 12 octobre 1576.* Acte des prévôts, jurés, mayeurs et échevins de la ville et cité de Tournay, portant nomination de sire Louis Alegambe, écuyer, seigneur de Bassenghien, second prévôt, et de maître Érasme du Chambge, conseiller pensionnaire de la ville, pour les représenter à l'assemblée des états généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 10. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 25 v°.

56. — *Middelbourg, 12 octobre, et Delft, 14 octobre 1576.* Commission donnée par le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande à Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, Arnould Van Dorp, Guillaume Van Zuylen de Nyevelt, Adrien Van der Mylen, Cornille Coninck, Paul Buys, Pierre de Rycke, Antoine Vander Zickelen et Adrien de Jonghe, pour entrer en communication, à Gand, avec les états de Brabant, de Flandre et des autres provinces des Pays-Bas ou leurs députés, sur la pacification, amitié et union des uns et des autres pays.

Discours sommier des justes causes, etc., p. 94.

57. — *Bruxelles, 13 octobre 1576.* Acte par lequel les états généraux agréent le choix que leurs commissaires au traité de la pacification ont fait de Jean de Pennants, conseiller du roi et maître de sa chambre des comptes en Brabant, pour leur servir de secrétaire, l'autorisant à faire, dépêcher, signer et authentiquer tous actes, lettres, écrits, etc.

Discours sommier des justes causes, etc., p. 97.

58. — *Sans date (Bruxelles, 13 octobre 1576).* Requête des députés des états assemblés à Bruxelles au conseil d'État, pour le renforcement de la garnison de la ville de Malines. — L'apostille du conseil, datée du 13 octobre, porte qu'il sera écrit, tant au magistrat qu'au grand conseil de Malines, afin qu'ils reçoivent un renfort de gens de guerre, et envoient leurs députés à Bruxelles, suffisamment autorisés.

Arch. du royaume: *États généraux*, t. I, fol. 53.

59. — *Bruxelles, 13 octobre 1576.* Lettre du conseil d'État aux communemaitres, échevins et conseil de Malines (1). Il leur

(1) Le conseil d'État écrivit le même jour au grand conseil, pour l'inviter à tenir la main à l'exécution des mesures qui étaient prescrites dans cette lettre.

ordonne, vu les réquisitions réitérées des états généraux, de se joindre incontinent avec eux, de recevoir le renfort qui leur sera envoyé, et de faire partir leurs députés pour Bruxelles, afin de délibérer avec ceux des autres provinces. (A cette lettre est jointe la dernière réquisition des états généraux y mentionnée.)

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 23.

60. — *Ratisbonne, 14 octobre 1576.* Lettre de Gautier de le Gracht (seigneur de Malstède) aux états généraux. Le vendredi 12, il est arrivé à Ratisbonne. L'empereur Maximilien était mort entre sept et huit heures du matin. Il est allé vers le grand maître d'hôtel le sieur de Trausin (?), par l'intermédiaire duquel il a eu, le lendemain, audience du nouvel empereur (Rodolphe II). Il lui a présenté ses lettres et déclaré sa commission : « à quoy Sa Majesté volontairement lui presta l'oreille, » avec démonstration d'ung bon visaige et zèle qu'il porte aux » affaires des Pays-Bas. »

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 72.

61. — *Sans date (Bruxelles, 13 octobre 1576).* Remontrance des états généraux au conseil d'État, touchant le chef et les capitaines à donner aux marins de la flotte, les mesures à prendre pour mettre les villages d'Assche, de Merchtem et de Baerdegem à l'abri des menaces des Espagnols d'Alost, et l'instruction projetée pour la levée de deniers. — Le 15 octobre est la date des apostilles du conseil, qui concordent assez avec le désir des états.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 54, 55.

62. — *Malines, 15 octobre 1576.* Acte par lequel la ville de Malines déclare vouloir se joindre aux autres provinces et envoyer ses députés à l'assemblée des états généraux convoquée à Bruxelles.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 251. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 29. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 73.

63. — *Malines, 15 octobre 1576.* Acte de ceux de la ville de Malines portant nomination de sire Jean Schooffs et du pensionnaire Josse de Claerhout, pour les représenter à l'assemblée des états généraux.

Rec. de la Ch. des représent. t. I, fol. 14. — Bibl. roy.: MS. 9238, p. 400. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, fol. 75.

64. — *Liége, 16 octobre 1576.* Lettre de Gérard de Grocsbeck, évêque de Liége, aux états généraux. Il a reçu leur lettre par le seigneur de Saventhem. Il « a senti et sent ung singulier » regret et condolence allendroit des affaires qui se sont der- » nièrement addonnez ès Pays-Bas. » Il espère que l'empereur et les états de l'Empire, à qui ils en ont écrit, voudront bien « s'employer à addresser lesdicts affaires à appaisement et » repos. » S'il peut, pour sa part, y contribuer, il n'y épargnera rien.

Bibl. roy.: MSS. 7223, fol. 29, et 9238, p. 18. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 77.

65. — *Liége, 16 octobre 1576.* Lettre du chapitre de la cathédrale de Liége aux députés des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles. Il a appris, avec douleur, par leur lettre et ce que le seigneur de Saventhem lui a déclaré de leur part, l'état où se trouvent les Pays-Bas. Il s'en remet à ce que monseigneur son évêque et prince, avec qui il en a communiqué, leur répond.

Bibl. roy.: MSS. 7223, fol. 30, et 9238, p. 19.

66. — *Bruxelles, 16 octobre 1576.* Déclaration du conseil d'État portant que, par provision, les députés de Lille, Douay et Orchies auront la préséance, dans l'assemblée des états généraux, sur ceux du comté de Namur.

Arch. du royaume: *États généraux*, t. I, fol. 18. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 38.

67. — *Bruxelles, 16 octobre 1576.* Lettre du conseil d'État aux états de Lille, Douay et Orchies, qui n'avaient pas autorisé les députés envoyés par eux à Bruxelles à résoudre ou conclure « sur les moyens et remèdes de la pacification », afin qu'ils leur en donnent le pouvoir.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 59.

68. — *Bruxelles, 16 octobre 1576.* Écrit des députés des états des Pays-Bas exhibé au conseil d'État. Ils demandent que le conseil, pour assurance, tant de la personne du prince d'Orange que des secours envoyés ou à envoyer par lui, remette entre ses mains l'Écluse, Nieuport ou Dunkerque, et qu'il écrive aux gouverneurs, magistrats, colonels et capitaines des soldats des villes désignées en un billet délivré par le prince aux seigneurs de Haussy et d'Oetingen, afin qu'ils se joignent aux états assemblés à Bruxelles. — Dans son apostille, le conseil d'État déclare, sur le premier point, qu'il ne trouve conseillable de mettre les villes du roi aux mains de ceux avec qui on n'a encore fait ni paix ni trêve; que toutefois, si la nécessité publique l'exige, les états de Flandre pourront choisir une des trois villes désignées; sur le second point, qu'il sera écrit « à » ceulx dénommez au billet du prince d'Orange, dans le sens » indiqué par les estats. »

Arch. du royaume : orig. — Arch. d'Ypres : cop. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 31.

69. — *Bruxelles, 16 octobre 1576.* Requête des états généraux au conseil d'État, afin qu'il soit écrit deux lettres à la reine d'Angleterre, l'une sur le nom du baron d'Aubigny, l'autre sur celui de Jacques Herrvy, anglais, et toutes deux pour la prier d'avoir en favorable recommandation les affaires que, de la part des états, ils représenteront à Sa Majesté. — On lit au bas l'apostille suivante : « *Fiant* lettres *ut petitur*, seul» lement de recommandation.... »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 61.

70. — *Bruxelles, 16 octobre 1576.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre, sur la mission dont ils chargent auprès d'elle et de ses ministres le sieur Jacques Herrvy.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 260. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 5.

71. — *Bruxelles, 16 octobre 1576.* Lettres des états généraux aux comtes d'Essex, de Leicester et de Hedford, au trésorier général Burgley et au capitaine Hatton, pour leur recommander la négociation dont ils chargent en Angleterre Jacques Herrvy, marchand anglais, demeurant à Anvers.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 262 — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 6 v°.

72. — *Bruxelles, 16 octobre 1576.* Mémoire et instruction pour Jacques Herrvy, que les états généraux envoient en Angleterre, afin d'y négocier un emprunt de trois cent mille angelots, à tel raisonnable intérêt qu'il trouvera, « non excédant » onze ou douze pour cent. »

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 258. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 4.

73. — *Liége, 17 octobre 1576.* Lettre des bourgmestres de Liége aux états des Pays-Bas, en réponse à la leur du 6. Ils ont appris avec peine la situation des Pays-Bas. Ils désirent que le tout puisse y être accommodé, à l'honneur de Dieu, maintien de sa religion et bien universel du pays. Quant au surplus de leur lettre, « cestuy affaire estant de la qualité et souveraine » importance qu'il est, il convient qu'ils s'en remettent à ce que » Sa Majesté Impériale et Sa Grâce Révérendissime y vouldront » et pourront besoigner. »

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 30 v°, et 9238, p. 395.

74. — *Bruxelles, 17 octobre 1576* (1). Lettre des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles à Philippe II, pour expliquer et justifier leur conduite, protester de leur intention de maintenir la foi et religion catholique, ainsi que l'obéissance qu'ils lui doivent, et le requérir de rappeler les soldats espagnols qu'il y a aux Pays-Bas.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 244. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe, et *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 37.

75. — *Bruxelles, 17 octobre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles à M. Hopperus, conseiller et garde du sceau du roi, à Madrid. Ils lui envoient copie de la lettre écrite par eux au roi. Comme, pour le degré et état qu'il occupe, et à cause de son excellente doctrine, autorité et expérience, il peut faire beaucoup de bien au pays, ils le prient de tenir la main à ce que le roi les répute et traite comme ses bons et très-obéissants vassaux et sujets, qui désirent vivre et mourir en l'ancienne foi et religion catholique et en son obéissance, sans user contre eux de quelque rigueur, ou plus longuement laisser aux Pays-Bas la gendarmerie espagnole.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

76. — *Bruxelles, 17 octobre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas au roi de France (2). Ne doutant pas que le grand et soudain changement arrivé aux Pays-Bas ne soit venu à sa connaissance, ils croient devoir lui « représenter la pure vé- » rité du fait », outre ce que messire Erard de Schore, chevalier, porteur de leur lettre, lui dira de leur part. L'exposé qu'ils

(1) C'est par erreur que, dans les *Résolutions*, on a donné à cette lettre la date du 14. La copie du manuscrit Van den Berghe, meilleure que celle des *Acta*, porte la date du 17.

(2) Les états écrivirent dans les mêmes termes à la reine mère et au duc d'Alençon.

font est assez conforme au contenu de leur lettre à Philippe II, du 17 octobre; on y remarque toutefois ce passage, ajouté à la marge, de la main du greffier Weellemans : « Il est tout cler » et notoire que les excessives et extraordinaires aydes, exac- » tions, grande cruaulté et rigueur du duc d'Alve et de ses » soldatz espaignolz ont esté la seule et unique cause de la » révolte de ceulx d'Hollande et Zélande. » Les états terminent en priant le roi de leur prêter toute faveur pour la défense et conservation de leur patrie contre les Espagnols, ennemis et perturbateurs du repos public, et de ne permettre qu'aucuns de ses vassaux et sujets s'arment ou fassent gens à leur préjudice.

Arch. de l'État de Bruges : reg. n° 9, pièce 22. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe, et *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 80.

77. — *Bruxelles, 17 octobre 1576.* Instruction pour les sieurs Jean de Bourgogne, seigneur de Fontes, et Henri Van Apcouden van Meeren, seigneur d'Isselstein, commis de la part de Sa Majesté et les états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles, pour entrer en communication et attirer au service de Sa Majesté et desdits états quelques compagnies sous la charge de messieurs de Boussu, Hierges et comte de Meghem. (Titre textuel.) — Au bas est l'approbation du conseil d'État, en date du 18 octobre.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 62. — Rec de la Ch. des représent., t. I, fol. 39.

78. — *Bruxelles, 18 octobre 1576.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre, sur les motifs qui les ont contraints de prendre les armes contre les Espagnols, et l'envoi qu'ils lui font de messire Gilles de Lens, baron d'Aubigny, lequel est chargé de lui donner de plus amples explications à ce sujet.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 255. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 10.

79. — *Bruxelles, 18 octobre 1576.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre, pour la prier de leur prêter deux à trois cent mille angelots, « à intérest gracieulx et honneste, » pour quelque brief terme, et sous bonne et pertinente obli- » gation. »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 3.

80. — *Bruxelles, 18 octobre 1576.* Instruction des états généraux pour Gilles de Lens, baron d'Aubigny, envoyé par eux vers la reine d'Angleterre.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 253. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 1.

81. — *Lille, 19 octobre 1576.* Commission donnée par les états des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies à messire François de Humyn, chevalier, seigneur du Breucq, bailli de la châtellenie de Lille, et Roland de Vicq, écuyer, bailli de la seigneurie de Wavrin, pour les quatre seigneurs hauts justiciers; Baudouin de Croix, écuyer, seigneur d'Oyenbourg, échevin, et maître Antoine Muysart, licencié ès lois, conseiller pensionnaire de la ville de Lille, Eustache d'Aoust, seigneur de Jûmelles, chef, et maître Philippe Broide, licencié ès droits, conseiller pensionnaire de la ville de Douay, et Antoine Cousteau, chef de la ville d'Orchies, pour les villes; Pierre Carpentier, abbé de Los, pour les prélats et ecclésiastiques, et Jean de le Haye, écuyer, seigneur dudit lieu, pour les nobles, à l'effet de se trouver en l'assemblée des états généraux, à Bruxelles, et d'y traiter sur les moyens de la pacification et retraite des Espagnols, « sans rien innover à la saincte religion catho- » lique romaine, l'auctorité et deue obéissance de Sa Majesté. »

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 33 v°, et 9238, p. 400.

82. — *Ratisbonne, 19 octobre 1576.* Lettre par laquelle l'empereur Rodolphe, en réponse à celle que les états généraux ont écrite à l'empereur Maximilien, son père (n° 26), leur annonce

qu'il a résolu d'envoyer des commissaires aux Pays-Bas, pour prendre connaissance des griefs de la nation et travailler au rétablissement de la tranquillité.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 276. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe, et *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 87.

83. — *Bruxelles, 19 octobre 1576.* Lettres des états généraux à l'évêque de Liége et aux bourgmestres, conseillers et trente-deux métiers de cette cité, pour les prier d'assister la ville de Maestricht contre les tentatives que pourraient faire les Espagnols.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 266. — *Quelques lettres de Gérard de Groesbeck*, etc., p. 8. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 31, et 9238, p. 20. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, 86.

84. — *Valenciennes, 20 octobre 1576.* Commission donnée par les prévôts, jurés, échevins, conseil, corps et communauté de la ville de Valenciennes à François le Mesureur, échevin, et maître François d'Oultreman, conseiller pensionnaire, envoyés par eux à l'assemblée des états généraux.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 279. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 88.

85. — *Bruxelles, 20 octobre 1576.* Lettre du conseil d'État au comte de Manderscheit, commis au gouvernement de la province de Luxembourg, afin qu'il convoque, le plus tôt possible, les états de cette province, et les requière d'envoyer leurs députés à Bruxelles (1).

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 64.

---

(1) Le comte avait écrit, le 9 octobre, qu'il avait reçu les lettres du conseil aux états de Luxembourg, mais qu'il n'avait su à qui les remettre, car il n'y avait point, dans cette province, comme dans les autres, de députation des états; qu'il n'avait pu d'ailleurs convoquer ceux-ci, n'en ayant

86. — *Gand, 20 octobre 1576.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés sur leurs premières négociations avec les députés hollandais et zélandais.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 267. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 90.

87. — *Gand, 21 octobre 1576.* Lettre du comte de Lalaing aux états assemblés à Bruxelles, afin de savoir quel traitement on entend lui donner comme lieutenant général de l'armée.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 34 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 106.

88. — *Bruxelles, 22 octobre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles aux quatre membres de Flandre, par laquelle ils les prient instamment de prendre une prompte résolution sur la ville à délivrer au prince d'Orange pour sa sûreté, « veu, leur disent-ils, qu'on ne debvroit tomber en » aulcun scrupule de confier au prince ce qu'il requiert, ac- » tendu qu'il nous confie plus grande chose de sa part, et » qu'entendons et désirons parvenir à une paix publicque mu- » tuelle, et réciprocque conversation avecq luy et les provinces » d'Hollande et Zélande. »

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 35.

89. — *Bruxelles, 23 octobre 1576.* Acte des députés des états de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Valenciennes, Lille, Douay et Orchies, Namur, Tournay, Tournaisis, Utrecht et Malines, assemblés à Bruxelles, par lequel ils certifient que les états de leurs respectives provinces les ont choisis et

---

pas reçu l'ordre exprès, et qu'il fallait, pour faire cette convocation avec quelque fruit, donner aux membres six semaines au moins de délai, attendu que la plus grande partie des nobles résidaient hors de la province. (Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 65.)

envoyés en cette ville, « pour adviser et entendre sur les moyens » de la pacification avec monseigneur le prince d'Oranges et les » estatz d'Hollande et Zélande et leurs associez. »

Révol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 272. — Bibl. roy.: MSS. 7223, fol. 37 v°, et 9238, p. 24. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 107.

90. — *Bruxelles, 23 octobre 1576.* Apostille des états généraux sur une requête du comte de Mansfelt, détenu au *Broothuys*, tendante à être mis en liberté. Il alléguait l'état de sa santé et ses affaires; il offrait de se purger de tout ce qu'on lui voudrait imposer. Les états déclarent « l'emprisonne- » ment du remonstrant avoir esté faict à leur desceu, ne sça- » chans aussy par charge ou autorité de qui icelluy auroit esté » faict »; ils offrent, lorsqu'ils en auront été informés, de s'employer à l'effet de ce que le remontrant requiert.

Arch. de la Haye: MS. Van den Berghe.

91. — *Liége, 24 octobre 1576.* Lettre de l'évêque de Liége aux états généraux. Réponse à celle du 19 octobre (n° 83). Difficulté de faire entrer des troupes dans Maestricht. Il a cependant cherché à y faire pénétrer un secours en hommes, mais il a été devancé par des gens de guerre espagnols qui se sont rendus maîtres de la ville, au grand préjudice de la bourgeoisie.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 9. — Bibl. roy.: MSS. 7223, fol. 37, et 9238, p. 21. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 109.

92. — *Gand, 25 octobre 1576.* Lettre écrite aux états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles par leurs députés. Ils voulaient leur envoyer monsieur de Fresin; mais ils ont cru devoir le faire demeurer à Gand, pour entendre l'intention des députés de Hollande et de Zélande sur les articles de pacification qu'ils ont commencé de leur mettre en avant.

Bibl. roy.: MS. 7223, fol. 38 v°.

93. — *Bruxelles, 26 octobre 1576.* Lettre des états généraux aux bourgmestres de la cité de Liége, pour les engager à mettre des gens de guerre aux environs de Maestricht dont les Espagnols se sont emparés, à couper la Meuse et les chemins afin d'empêcher toutes leurs entrées et issues, ainsi que les pilleries et excursions qu'ils voudraient faire, et à défendre de leur mener vivres et avoir intelligence avec eux.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 274. — *Quelques lettres de Gérard de Groesbeck*, etc., p. 10. — *La Belgique et le pays de Liége en* 1576, p. 12.

94. — *Bruxelles, 26 octobre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas à l'évêque de Liége, où, après avoir déploré le désastre arrivé à la ville de Maestricht, ils lui font la même demande qu'aux bourgmestres de sa cité.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 39, et 9238, p. 22.

95. — *Bruxelles, 26 octobre 1576.* Lettre des députés des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles aux bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Diest. Ils les remercient des grands devoirs qu'ils font journellement pour leur défense, et les prient de les continuer. Ils ont communiqué leur requête à messieurs du conseil d'État et de guerre, qui ont promis de pourvoir à la défense de leur ville. De leur côté, les états les aideront selon leurs moyens, ayant déjà donné ordre qu'on leur mène de la poudre et des munitions, selon leur demande.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 47. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 41. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

96. — *Blamont, 27 octobre 1576.* Longue lettre de la duchesse Chrétienne de Lorraine aux états généraux, en réponse à celle qu'ils lui avaient écrite (n° 38), et à ce qu'ils lui avaient fait exposer par le S^r^ de Potelles. Elle les remercie de la confiance qu'ils lui témoignent, les assure de son désir de procurer la paix et la félicité des Pays-Bas, où elle a été nourrie

et élevée, les prie de persévérer en leur saint propos de ne préjudicier à l'ancienne religion romaine et à l'obéissance due au roi, leur demande de « superséder aux armes et émotions » jusqu'à ce que le roi ait fait connaître sa volonté, et leur promet de s'employer auprès de lui pour qu'il ait égard à leurs désirs et représentations.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 48. — Arch. de l'Empire, à Paris : collect. de Simancas, B 41[45].

97. — ..... *(Arras), 27 octobre 1576.* Acte des états d'Artois portant nomination de Jacques de Dosterel, abbé de Saint-André, de M[e] Jean Six, chanoine et grand vicaire de Saint-Omer, de messire Eustache de Croy, chevalier, S[r] de Crecques, de messire Oudart de Bournonville, chevalier, S[r] de Capres, de M[es] Antoine de Canlers et Pasquier Gosson, écuyers, échevins d'Arras, de M[e] Antoine Aubron, premier conseiller de Saint-Omer, de Waleran Maupetit, pensionnaire de la ville de Béthune, et de Jean Pénart, échevin d'Aire, pour les représenter à l'assemblée des états généraux.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 269 v°. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 15. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 111.

98. — *Arras, 27 octobre 1576.* Commission et pouvoirs donnés par les états d'Artois à leurs députés aux états généraux.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 269 v° et 270 v°.

99. — *Bruxelles, 27 octobre 1576.* Lettre des états assemblés à Bruxelles aux bourgmestres, échevins et conseil de Louvain, pour les prier très-instamment de faire monter et encheminer vers Malines cinq ou six pièces d'artillerie légère, avec deux ou trois tonneaux de poudre, boulets et autres choses nécessaires, de sorte qu'ils soient rendus en cette ville le 28, sur les neuf heures du matin.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 41 v°, et 9238, p. 404. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

100. — *Bruxelles, 28 octobre 1576.* Lettre des états assemblés à Bruxelles à leurs commissaires à Gand. Ils ont reçu leurs lettres des 22, 23 et 25 octobre, ainsi qu'une copie du pouvoir des députés hollandais et un écrit par eux exhibé. Les commissaires leur demandent des instructions sur deux points, savoir : 1° s'ils ont l'intention de recevoir don Juan d'Autriche ou autre que le roi pourra envoyer; 2° s'ils trouveraient convenable « de » passer que l'exercice de nostre saincte religion catholicque » romaine ès provinces d'Hollande et Zélande ne y fust encoires » restabli, ains suspendu jusques à la pacification parfaicte et » déclaration des estatz généraulx. » Ils ont longuement débattu l'un et l'autre point; chaque état en a même délibéré à part, et enfin ils ont été unanimement d'accord de répondre : *ad 1^um^*, que, voulant persister en l'obéissance du roi, ils ne sauraient rejeter celui qui, de sa part, sera envoyé légitimement pour gouverner le pays, pourvu que préalablement la pacification soit accomplie et le pays délivré des Espagnols; et touchant le second point : « Après avoir grandement débattu » la conséquence, et meurement délibéré sur toutes circonstances, tant représentées par voz lettres que aultrement, » nous sommes finablement arrestez et tombez d'accord que » pourrez bien passer et glisser ce point, *encoires que plusieurs le trouvoient assez dur*, espérant que de brief par la » déclaration des estatz généraulx le tout sera redressé. »

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 43, et 9238, p. 404.

101. — *Gand, 28 octobre 1576.* Lettre écrite aux états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles par leurs députés à Gand. Les commissaires de Hollande et Zélande se contentent d'avoir Nieuport pour leur sûreté, au lieu de l'Écluse, qu'ils voulaient d'abord, et les quatre membres de Flandre, assemblés dans la matinée, s'en sont remis à cet égard aux états. On est maintenant d'accord sur les points principaux. Deux des députés vont partir pour Bruxelles, afin de rendre compte de tout aux états.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 42 v°, et 9238, p. 27.

102. — *Bruxelles, 29 octobre 1576.* Résolution des députés des états assemblés à Bruxelles par laquelle ils consentent de payer trois mois de gages, par forme d'avance, aux bandes d'ordonnance des comtes de la Roche, d'Arenberg, de Mansfelt, de Berlaymont et du seigneur de Hierges.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 67.

103. — *Malines, 29 octobre 1576.* Lettre de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, aux états généraux, sur l'évacuation, par les Espagnols, de la ville de Hérenthals, la nécessité d'envoyer de l'argent au lieutenant-colonel d'Ybergues, ainsi qu'aux Français enrôlés par le comte d'Egmont, et les escarmouches qui ont eu lieu avec les Espagnols, au pont de Duffel.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 281. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 45 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 113.

104. — *Middelbourg, 29 octobre 1576.* Acte du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande, par lequel ils promettent de remettre la ville de Nieuport entre les mains du roi ou des états généraux, dès que l'artillerie et les munitions qu'ils ont envoyées et enverront auxdits états leur seront restituées, et que les troupes qu'ils leur ont également envoyées, seront rentrées dans leurs limites.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 47, et 9238, p. 28.

105. — *Bruxelles, 30 octobre 1576.* Remontrance des états généraux au conseil d'État, par laquelle ils le « requièrent bien humblement » d'ordonner, tant au comte du Rœulx, aux quatre membres de Flandre et aux bourgmestres et échevins de Bruges, qu'au magistrat de Nieuport, de mettre cette ville entre les mains du prince d'Orange, pour l'assurance de sa personne et de ses gens de guerre, artillerie et munitions envoyés et à envoyer par lui. — Par une apostille du même jour, ceux du conseil d'État déclarent qu'ils « ont ratifié et ratifient, en tant que

» en eulx est, le choix faict en ceste remontrance de la ville » de Nyeupoort. »

Arch. du royaume : orig. et min.

106. — *Bruxelles, 30 octobre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas au marquis d'Havré, en réponse à la sienne du 29 (n° 105). Ils envoient une ordonnance de quatre mille florins pour le sieur d'Ybergues. Ils ont obtenu du conseil d'État des lettres aux bourgeois et soldats de Zierikzée, afin de savoir s'ils se veulent joindre aux états. Ils envoient trois cents écus aux Français de M. d'Egmont. — En post-scriptum, ils disent qu'ils ont reçu, la veille, des lettres de leurs commissaires contenant que la paix est conclue.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 48, et 9238, p. 407. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

107. — *Bruxelles, 30 octobre 1576.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Ils se joignent au conseil d'État, pour prier instamment les quatre membres de donner entrée à monsieur le prince d'Orange en la ville de Nieuport, pour l'assurance, tant de sa personne que des gens de guerre, artillerie et munitions par lui envoyés et à envoyer pour le secours de la patrie.

Arch. d'Ypres : cop.

108. — *Bruxelles, .. octobre 1576.* Mémoire et instruction de ce que Melchior Martini, au nom et de la part des états des Pays-Bas assemblés en la ville de Bruxelles, aura à traiter et négocier en la ville d'Anvers, de Liége, Aix, Cologne, Francfort, Heidelberg, Augsbourg, Strasbourg et autres lieux, ensemble devers les seigneurs, magistrats et marchands qu'il verra convenir pour effectuer sa charge. (Titre textuel.) Sa charge consistait à trouver et lever autant de deniers qu'il pourrait. Il était autorisé à donner jusqu'à douze pour cent d'intérêt.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

109. — *Bruxelles, 3 novembre 1576.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur dira, de la part des états généraux, Philippe Van.der Meren, seigneur de Saventhem.

BONDAM, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 69.

110. — *Bruxelles, 3 novembre 1576.* Instruction donnée par les états généraux à Philippe Van der Meren, seigneur de Saventhem, envoyé par eux vers les états de Gueldre. Elle a pour objet d'engager les états de Gueldre à s'unir avec les autres provinces.

BONDAM, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 71.

111. — *Bruxelles, 3 novembre 1576.* Instruction ultérieure donnée par les états généraux au seigneur de Saventhem, afin qu'après que les états de Gueldre se seront unis avec les autres provinces, il sollicite d'eux un secours de mille ou douze cents hommes pour le service de la patrie.

BONDAM, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 73.

112. — *Londres, 4 novembre 1576.* Lettre de Jacques Herrvy aux états généraux, sur les démarches qu'il a faites auprès des seigneurs du conseil de la reine d'Angleterre.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 287. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 7.

113. — *Bruxelles, 4 novembre 1576.* Acte du conseil d'État par lequel, avant de ratifier les points et articles conçus sur la pacification, il requiert les états généraux « que préallablement ilz veuillent déclairer, par escript, s'ilz trouvent lesdits » poinctz et articles bons et raisonnables. »

Arch. du royaume : mia.

114. — *Bruxelles, 5 novembre 1576.* Déclaration des états généraux que, « ayans veu les articles conceus sur le fait de

» la pacification, et le tout meurement considéré, spécialle-
» ment la nécessité où se retrouvent les affaires du pays en
» divers endroix, ils ont trouvez tous lesdicts articles convena-
» bles et admissibles, selon les occurrences, et pour prévenir
» et éviter plus grands inconvéniens. »

Arch. du royaume : orig.

115. — *Bruxelles, 5 novembre 1576.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre. Le seigneur de Saventhem, qu'ils avaient choisi pour se rendre auprès d'eux, étant tombé malade, ils ont nommé à sa place sire Jean Van der Hagen et Nicaise de Sille, tous deux docteurs en droit.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., I, 74.

116. — *Bruxelles, 5 novembre 1576.* Acte par lequel les états de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Valenciennes, Lille, Douay et Orchies, Namur, Tournay, Tournaisis, Utrecht et Malines, après avoir entendu le rapport de messire Charles de Gavre, chevalier, seigneur de Fresin, et du docteur Elbertus Leoninus, acceptent, agréent et approuvent, « soubz le bon » plaisir de messeigneurs du conseil d'Estat, commis par Sa » Majesté au gouvernement des Pays-Bas, » tous les points et articles convenus à Gand entre leurs députés et ceux du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande.

Arch. d'Ypres : cop.

117. — *Bruxelles, 6 novembre 1576.* Résolution des états généraux d'envoyer vers don Juan d'Autriche, à Luxembourg, le seigneur d'Yssche, avec Marc d'Occoche, pour le congratuler et le faire venir jusqu'à Bruxelles; de députer vers le prince d'Orange le seigneur de Fresin et le docteur Leoninus, afin de lui dire les raisons de l'envoi du seigneur d'Yssche, et le prier de faire marcher toutes ses forces au secours d'Anvers; enfin d'appeler, avant le départ du seigneur d'Yssche, les principaux de la bourgeoisie de Bruxelles, et de leur faire savoir que les

articles de la paix avec le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande sont arrêtés et conclus (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 2.

118. — *Bruxelles, 6 novembre 1576.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ayant appris son arrivée à Luxembourg (2), ils lui envoient le seigneur d'Yssche, pour le féliciter et le supplier de s'encheminer en toute diligence vers Bruxelles, afin de donner l'ordre convenable aux affaires, de concert avec ceux du conseil d'État, « selon le désir qu'ils ont tous de per-» sister en la saincte foy et religion catholicque romaine et en » l'obéissance deue au roy, comme ils ont tousjours protesté » et protestent devant Dieu et les hommes, » espérant toute adresse, faveur et protection de lui, « comme naturel du pays » et fils de sy grand empereur, qui tant les at aymez et chériz. »

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 59.

119. — *Bruxelles, 6 novembre 1576.* Instruction des états généraux pour le seigneur d'Yssche, envoyé à don Juan d'Autriche. Elle est conçue dans le sens de la lettre du même jour; mais le seigneur d'Yssche devait, de plus, engager don Juan à se rendre incontinent, par la poste, à Bruxelles.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 3. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 58 v°.

120. — *Middelbourg, 6 novembre 1576.* Déclaration du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande par laquelle ils promettent de rendre la ville de Nieuport, qui leur a été remise pour leur assurance. (V. le n° 104.)

Arch. d'Ypres : cop.

---

(1) Cette importante résolution est à peine indiquée dans les procès-verbaux des états. Voy. les *Résol.*, I, 98.

(2) Il y était arrivé le 3, et en avait donné avis, le 4, au conseil d'État, par une lettre que nous avons publiée dans notre *Collection de documents inédits*, etc., I, 354.

121. — *Ratisbonne, 7 novembre 1576.* Lettre par laquelle l'empereur Rodolphe requiert les états généraux d'ajouter foi et créance à ce que leur diront, de sa part, Gérard, évêque de Liége, Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, Philippe, baron de Winnenberg et de Beylsteyn, président du conseil aulique, et André Gaill, docteur en l'un et l'autre droit, son conseiller au même conseil.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 340. — Arch. de la Haye : reg. *Hoogduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 11 v°.

122. — *Middelbourg, 7 novembre 1576.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur rappelle deux écrits qu'il leur a précédemment envoyés, touchant ce qui doit se traiter avec don Juan d'Autriche. Il leur expose longuement les raisons pour lesquelles ils doivent se tenir en garde contre les promesses de ce nouveau gouverneur du roi; les engage à n'entrer dans aucune négociation avec don Juan, tant que les Espagnols et autres étrangers ne seront pas hors du pays; leur rappelle leurs devoirs envers leurs concitoyens et envers leur postérité, etc. (1)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 5.

123. — *Bruxelles, 7 novembre 1576.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, pour le prier d'envoyer le comte de Boussu au pays d'Utrecht, afin d'y pratiquer les Bas-Allemands de son régiment et de ceux du comte de Meghem et du baron de Hierges, qui s'y trouvent au nombre de trente-trois enseignes.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

124. — *Gand, 8 novembre 1576.* Traité de pacification conclu entre les états généraux des Pays-Bas, d'une part, le

(1) Cette lettre importante avait jusqu'ici échappé à toutes nos recherches. Nous ne manquerons pas de la donner dans notre supplément à la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*.

prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande et leurs associés, de l'autre.

Discours sommier des justes causes, etc., p. 80.

125. — *Liége, 8 novembre 1576.* Réponse donnée par l'évêque et les états de Liége au seigneur de Froidmont et au conseiller Oudart, envoyés du duc d'Arschot et des états généraux des Pays-Bas. Ils y témoignent leur déplaisir des désordres et calamités avenus à Maestricht; l'évêque en a averti l'empereur et le duc de Juliers, comme chef du cercle de Wesphalie. C'est là tout ce qu'ils peuvent dire pour le moment.

La Belgique et le pays de Liége en 1576, p. 25.

126. — *Luxembourg, 9 novembre 1576.* Réponse de don Juan d'Autriche à la lettre des états généraux du 6 (n° 118). Elle est pleine de courtoisie et de bienveillance. Il les invite à envoyer quelques députés à Luxembourg, afin qu'il s'entende avec eux, tant sur le fait de sa suite et garde, que sur le lieu où il se rendra, pour continuer et achever l'œuvre de la pacification du pays (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 10. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 50 v°.

127. — *Bruxelles, 9 et 10 novembre 1576.* Requête des bourgeois de Bruxelles aux états généraux, avec apostilles des états et du conseil d'État. Les bourgeois représentent que le prince d'Orange, dont la venue est indispensable pour qu'il soit mis ordre à tout, ne viendra pas, s'il ne lui est donné liberté d'entrée et de sortie par les ville, château et port de l'Écluse; ils demandent, en conséquence, que cette place soit mise entre ses mains. — Les états, par une première apostille, « s'en remettent à la discrétion de messeigneurs du conseil » d'Estat. » — Le conseil déclare que, « moyennant que les estats

(1) Dans cette lettre, don Juan dit qu'il se sent et réputé « comme de la » patrie. »

» treuvent bon et convenable de mettre la ville, le chasteau » et port de l'Escluse ès mains de monseigneur le prince » d'Orange, et que ceulx de la ville de Bruges, à qui ce faict » touche, y consentent, il agréera ladicte délivrance. » — Dans » une seconde apostille, les états font savoir aux pétitionnaires qu'ils ont écrit en conséquence aux bourgmestres et échevins de Bruges.

Arch. du royaume : cop.

128. — *Bruxelles, 10 novembre 1576.* Lettre des états généraux aux bourgmestres, échevins et conseil de Bruges. Ils ont trouvé nécessaire la venue du prince d'Orange, pour être assistés non-seulement de ses forces, mais encore de son conseil, et afin que, par son autorité, il soit tenu un meilleur ordre entre les gens de guerre. Ledit prince faisant difficulté de venir, s'il n'a pas libre entrée et sortie par la ville et le port de l'Écluse, ils ont résolu de remettre cette ville entre ses mains. C'est à cet effet qu'ils écrivent aux bourgmestres et échevins de Bruges, à qui elle appartient.

Arch. du royaume : cop.

129. — ..... *(Nimègue), 10 novembre 1576.* Déclaration des états de Gueldre par laquelle ils se confédèrent et s'unissent avec les états généraux, moyennant l'observation du traité de Venloo.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., I, 93.

130. — *Nimègue, 10 novembre 1576.* Déclaration de Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, etc., lieutenant et capitaine général des duché de Gueldre et comté de Zutphen, par laquelle il s'unit aux états de Gueldre, et avec eux aux états généraux, pour l'expulsion des Espagnols rebelles et de leurs adhérents, le service du roi, le maintien de la religion catholique et la pacification.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., I, 89.

131. — *Bruxelles, 11 novembre 1576.* Requête des états généraux au conseil d'État. Venant d'être informés que le château de l'Écluse appartient au roi, et non à la ville de Bruges, ils prient le conseil d'écrire au seigneur d'Ongnyes, capitaine dudit château, afin qu'il en fasse ouverture et délivrance au prince d'Orange (1).

Arch. du royaume : orig.

132. — *Bruxelles, 12 novembre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas à don Juan d'Autriche. Par sa lettre (n° 126) et le rapport du seigneur d'Yssche, ils ont appris, avec une joie indicible, la bonne intention qu'il a de s'employer pour le repos du pays. Ils le supplient de s'acheminer, sous la conduite de quelques gentilshommes du pays de Luxembourg, vers la ville de Namur, où la plupart de la noblesse ira le chercher, pour l'amener à Bruxelles, ou le conduire à Mons, à son choix. Ils lui envoient le prélat de Maroilles et messire Eustache de Croy, seigneur de Crecques, qui sont chargés de lui offrir toute assurance de leur part.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 12. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 60 v°.

133. — *Bruxelles, 12 novembre 1576.* Instruction de ce que monsieur le prélat de Maroilles et le seigneur de Crecques auront à faire, de la part des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles, vers le seigneur don Jehan d'Austria, étant à Luxembourg. (Titre textuel.) Outre ce qui est dit dans la lettre du même jour, ces députés devaient représenter à don Juan l'importance d'un prompt arrangement, pour empêcher les voisins de profiter des troubles du pays; ils devaient lui déclarer aussi que le but des états était, « sur toutes choses, de maintenir » jusques à la fin la religion catholicque romaine et, en chose

(1) Le conseil d'État fit droit à cette demande.

» que fût, ne vouloir violer l'authorité et obéissance deue à » Sa Majesté. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 13.

134. — *En sa maison de Hampton, 12 novembre 1576.* Lettre par laquelle la reine Élisabeth, répondant à celle des états généraux du 18 octobre (n° 78) et à ce que lui a dit de leur part le baron d'Aubigny, leur fait savoir qu'elle dépêchera incontinent un gentilhomme bien instruit au roi catholique, afin de solliciter qu'ils soient restitués en leurs anciens priviléges et libertés, comme du temps de l'empereur Charles-Quint.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 284. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 8.

135. — *En sa maison de Hampton, 12 novembre 1576.* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux par laquelle elle les informe qu'elle a chargé son conseiller messire Thomas Wilson, dépêché vers eux depuis quelques jours, de leur communiquer sa réponse touchant le secours d'argent que Jacques Herrvy lui a demandé de leur part.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I. 286. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 7 v°.

136. — *Bruxelles, 13 novembre 1576.* Lettres patentes données sous le nom du roi, ordonnant que le traité fait à Gand le 8 novembre soit publié, entretenu et observé dans tous les Pays-Bas selon sa forme et teneur, « ensuyvant l'agréa- » tion et confirmation de ceux de son conseil d'État du 5 no- » vembre. »

Discours sommier des justes causes, etc., p. 79. — In-4° de 11 feuillets non chiffrés, impr. chez Michel de Hamont, à Bruxelles, 1576.

137. — *Nimègue, 13 novembre 1576.* Instruction donnée par les états du duché de Gueldre et du comté de Zutphen à leurs députés envoyés vers le conseil d'État et les états géné-

raux, à Bruxelles, savoir : Frédéric Van Boymer, docteur en droit, pour les chevaliers; Gilles Pieck, seigneur d'Enspyck, pour le quartier de Nimègue; Bartholt Van Gent, seigneur de Locnen, bourgmestre de Nimègue, pour cette ville; Cornelis Van Boetbergen, et Dirick Van Westrom, pour le quartier de Ruremonde; Geyn Van Doit, seigneur de Dort, pour le quartier de Zutphen; Henri Van Till, bourgmestre de Zutphen, pour cette ville; Cornelis Van Wees, pour le quartier d'Arnhem; Guillaume Van Zuylen Van Nyvelt, bourgmestre d'Arnhem, pour cette ville.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 140.

138. — *Middelbourg, 14 novembre 1576.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il déduit au long les raisons pour lesquelles il serait dangereux de traiter d'une cessation d'armes avec don Juan d'Autriche. Il n'est pas contraire cependant à toute négociation; mais il voudrait qu'au préalable, don Juan fît retirer les Espagnols, restituât les priviléges, et approuvât tout ce que les états ont fait. Il engagera les états de Hollande et de Zélande à envoyer leurs députés à Bruxelles. Il a, selon le désir des états généraux, fait partir pour Gand quatorze ou quinze compagnies.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 157. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 14 et 223.

139. — *Bruxelles, 14 novembre 1576.* Lettre des états généraux aux prévôts, jurés, mayeurs et échevins de Tournay, sur l'opposition qu'ils faisaient à la levée des moyens généraux sur le boire, le manger et autres choses.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 61.

140. — *Bruxelles, 15 novembre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas à don Juan d'Autriche. Ils ont chargé le porteur de cette lettre de faire à Son Altesse une relation véritable du saccagement et massacre d'Anvers dont il a été le témoin ocu-

laire, ainsi que de la ruine de cette ville, « qui ne se fera seul» lement sentir en ce désolé pays, sins aussy par toutte l'Eu» rope et partie du Levant, Espagne et Italie. » Ils lui envoient aussi « une sommière relation de ce qui y est advenu. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 16.

141. — *Bruxelles, 15 novembre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas au roi de France. Ils s'excusent du retard qu'ils ont mis à répondre à la lettre par laquelle le roi a réclamé d'eux l'élargissement du comte de Mansfelt. Ils ont fait tout ce qui a été en leur pouvoir pour obtenir cet élargissement : ils ne doutent pas qu'il n'ait lieu lors de l'assemblée des états généraux, à laquelle en ont appelé « ceulx ayants conduict ceste » emprinse. » A ladite assemblée se trouveront d'autres états n'ayant jusqu'alors comparu, ainsi que ceux de Hollande et Zélande à présent réunis et pacifiés. Ils assurent du reste le roi qu'ils n'ont « en fachon quelconque adhéré ny advoué ceste » emprinse. » Ils espèrent donc que dans peu de jours le roi se trouvera satisfait, de même que le comte Charles (1).

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

142. — *Bruxelles, 15 novembre 1576.* Lettre des états généraux au comte Charles de Mansfelt. Ils espèrent qu'il prendra de bonne part les extrêmes devoirs qu'ils ont faits pour l'élargissement de son père, l'assurant que le délai qu'ils demandent ne portera préjudice ou inconvénient à celui-ci. Ils attendent d'heure à autre les états de Hollande et de Zélande : dès que lesdits états seront arrivés, ils ne doutent pas qu'avec leur concours, ils n'obtiennent la liberté de son père.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

143. — *Bruxelles, 17 novembre 1576.* Avertissement des états généraux pour le baron de Rassenghien, allant vers don

(1) Fils du comte Pierre-Ernest.

Juan d'Autriche, à Luxembourg. Les états ont été fort réjouis des bonnes intentions et résolutions de Sa Majesté et du seigneur don Juan que M. de Rassenghien leur a déclarées; ils espèrent que dorénavant Sa Majesté fera traiter ses bons sujets et pays comme ils ont été traités du temps, d'heureuse mémoire, de l'empereur Charles-Quint; ils déclarent que, de leur côté, ils n'ont jamais eu d'autre intention que de lui obéir et de maintenir la religion catholique. Mais, pour ôter toute diffidence, ils demandent que don Juan avoue tout ce qui s'est passé, notamment l'union des états, la pacification de Gand; qu'il fasse promptement sortir du pays les soldats espagnols; qu'il promette d'entretenir les priviléges, et de ne prendre conseil que des naturels du pays.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 17.

144. — *Luxembourg, 17 novembre 1576.* Lettre de don Juan aux états généraux. Par leur lettre du 12 et le rapport de leurs députés, le prélat de Maroilles et le seigneur de Crecques, il a appris avec grand contentement leurs dispositions à conduire à une bonne fin les affaires « de présent tant troublez. » Il n'y est pas moins disposé de son côté, selon ce qu'il a déclaré à leurs députés, et il se transportera à Namur aussitôt que possible. Il a appris, avec un incroyable regret, que les soldats d'Anvers continuent le pillage de la ville; il leur écrit de bonne encre, afin qu'ils cessent leurs attentats.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 155. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 19.

145. — *Bruxelles, 17 novembre 1576.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre, pour les prier d'ajouter foi et créance au docteur Elbertus Leoninus, qu'ils envoient vers eux et vers le seigneur de Hierges.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 159.

146. — *Bruxelles, 17 novembre 1576.* Instruction donnée par les états généraux au docteur Elbertus Leoninus de ce qu'il aura à dire au seigneur de Hierges. C'était conformément à l'avis du prince d'Orange qu'ils avaient résolu d'envoyer Leoninus à Gilles de Berlaymont. Ils le chargent de l'assurer qu'ils lui donneront tout contentement, le maintiendront dans son gouvernement de Gueldre, payeront ce qui est dû tant à lui qu'aux trois régiments sous ses ordres, solliciteront la mise en liberté du comte de Berlaymont, son père, ainsi que de ses frères le comte de Meghem et le seigneur de Haultepenne, etc.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 158.

147. — *Bruxelles, 17 novembre 1576.* Lettre des états généraux au seigneur de Saint-Remy, gouverneur de Breda, afin qu'il fasse la délivrance de cette ville au prince d'Orange, ou à son commis, selon les termes de la pacification de Gand (1).

Arch. du royaume : cop.

148. — *Gand, 17 novembre 1576.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux, touchant l'envoi vers Bruxelles du reste des forces qui sont à Gand. Le comte ajoute : « Je parte » vers monsieur le prince d'Oranges, pour aucunes raisons » desquelles vous feray le discours, à ma venue à Bruxelles, » ensemble rapport de ce que j'auray traicté avec luy. »

Arch. du royaume : orig.

149. — *Bruxelles, 18 novembre 1576.* Lettre des états généraux à M. de Schomberg, conseiller privé du roi de France et maréchal de camp des reitres de Sa Majesté, pour l'avertir qu'il a été résolu de traiter avec lui de manière que les colonels

(1) Le conseil d'État écrivit, le 19, dans le même sens, au seigneur de Saint-Remy.

des reitres qui ont sous sa charge servi le roi de France, les sieurs de Manderslo, Otto Plotto et Dits de Schomberg, soient le plus tôt possible aux Pays-Bas, où ils trouveront un gentilhomme et un commissaire chargés de capituler avec eux.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

150. — *Luxembourg, 20 novembre 1576.* Lettre de don Juan aux états généraux, afin qu'ils ajoutent foi et créance à ce que le prévôt Foncq leur dira de sa part.

Arch. du royaume : min. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 64 v°.

151. — *Luxembourg, 20 novembre 1576.* Instruction donnée par don Juan d'Autriche à messire Jean Foncq, prévôt de Notre-Dame et archidiacre d'Utrecht, et conseiller du conseil privé, qu'il envoie au conseil d'État et aux états généraux à Bruxelles. L'objet de la mission de Foncq était d'obtenir des sûretés qui permissent au prince de se rendre à Namur; il devait demander, entre autres, que don Juan pût faire entrer dans cette ville cinq enseignes d'Allemands et trois de Wallons.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, fol. 21. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, p. 63.

152. — *Bruxelles, 20 novembre 1576.* Lettre des états généraux à l'évêque de Liége. Avertis que les soldats espagnols qui ont saccagé la ville d'Anvers, font mener « leur pillage » en Allemagne, par chariots et à cheval, en prenant leur chemin vers Maestricht, Liége et les places circonvoisines, ils supplient l'évêque de donner des ordres pour que telles marchandises et biens passant par son pays soient arrêtés et restitués à leurs propriétaires.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

153. — *Bruxelles, 20 novembre 1576.* Lettre des états généraux au sieur de Seroskerque, pour le prier de tenir la main à ce que les Allemands étant à Goes se contentent des offres

que les états leur font dans l'écrit remis par eux au pensionnaire de ladite ville. (Cet écrit se trouve dans une autre partie du recueil. Les états y déclarent qu'ils payeront aux Allemands tout ce qui, par décompte, sera trouvé leur être dû, à condition qu'ils fassent serment d'être pour l'avenir fidèles au roi et aux états.)

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

154. — *Bruxelles, 20 novembre 1576.* Instruction des états généraux pour Jean Van Wittenhorst, seigneur van den Horst, et le docteur Leoninus, envoyés aux pays de Gueldre et d'Utrecht, pour traiter avec le seigneur de Hierges, les états et les chefs et capitaines des gens de guerre.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

155. — *Luxembourg, 21 novembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Par l'arrivée à Luxembourg de monsieur de Rassenghien, il a de plus près su la bonne volonté et intention du roi touchant l'entière pacification des troubles. Il leur envoie ce seigneur, qui leur déclarera de bouche plusieurs choses de sa part.

Arch. du royaume : min.

156. — *Bruxelles, 21 novembre 1576.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Il acceptent l'offre, qu'il leur a faite, de la part du comte de Hohenloe, de mille chevaux d'Allemagne, l'autorisant à convenir, avec ledit comte, de son traitement.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

157. — *Turin, 21 novembre 1576.* Lettre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, aux états généraux. Il a reçu, par le seigneur de Potelles, leur lettre du 7 octobre (n° 38), et entendu ce que ledit seigneur a été chargé de lui déclarer. Dès le commencement des troubles des Pays-Bas, « l'amitié qu'il » a toujours portée à leur nation, et qu'elle mérite, pour la

» grande fidélité dont il l'a connue pleine vers Sa Majesté » Catholique, les lui a fait apprendre avec regret et déplaisir. » La sainte résolution qu'ils ont prise de ne se départir de l'obéissance due à l'église catholique romaine et au roi, lui a donné beaucoup de consolation. Il les exhorte à y persévérer. En ce cas, ils le trouveront prêt à leur faire connaître « combien il » les a toujours aimés particulièrement. » Il termine, en les priant de mettre en liberté le comte de Mansfelt.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 53 v°, et 9238, p. 31.

158. — *Bruxelles, 22 novembre 1576* (1). Rapport fait aux états généraux par l'abbé de Maroilles et messire Eustache de Croy, seigneur de Crecques, ayant été envoyés vers don Juan d'Autriche. Don Juan leur a déclaré qu'il a pouvoir et vouloir de faire retirer les Espagnols et étrangers, et qu'il le fera, après s'être entendu avec les états; que de même il maintiendra tous les anciens priviléges, et enfin qu'il accordera aux états tout ce qui ne sera pas contraire à la religion et à l'autorité du roi. Il demande, de son côté, qu'on lui donne, pour sa garde, dix compagnies d'Allemands, avec M. de Hierges ou l'un des colonels Pollviller, Fronsperg et Fugger, pour chef, et quatre ou cinq compagnies d'hommes d'armes; que les hostilités cessent de part et d'autre; que les nobles et les prélats viennent le recevoir à Namur; que le conseil d'État et des députés des états généraux s'y rendent aussi.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 22.

159. — *Arras, 22 novembre 1576.* Résolution des états d'Artois d'offrir deux cent mille livres pour leur contingent dans les subsides demandés par le conseil d'État et les états généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 65.

---

(1) Ce rapport est daté du 21 dans la copie citée; mais les *Rés. des états gén.*, I, 136, d'accord avec le MS d'Alegambe, lui donnent la date du 22.

160. — *Bruxelles, 23 novembre 1576.* Instruction des états généraux pour les seigneurs prélat de Saint-Ghislain, élu évêque d'Arras, le marquis d'Havré, le seigneur de Champagney, baron de Renaix, le seigneur de Liedekercke, vicomte de Bruxelles, le seigneur de Willerval et Adolphe de Meetkercke, conseiller du Franc-de-Bruges, chargés, avec le baron de Rassenghien, de se rendre auprès du seigneur don Juan d'Autriche.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 289. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 71, 73, et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 23. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 116.

161. — *Bruxelles, 24 novembre 1576.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche par laquelle ils l'informent que, après avoir entendu le rapport verbal de monsieur de Rassenghien, ils ont député « aulcuns bons seigneurs, » pour faire connaître à Son Altesse leur désir et intention.

Arch. du royaume : orig.

162. — *Bruxelles, 24 novembre 1576.* Déclaration des points que le seigneur de Sainte-Aldegonde a proposés aux états généraux, dans l'assemblée de ce jour, de la part du prince d'Orange. — C'est un avis du prince lui-même sur la levée de troupes, un emprunt à faire en Allemagne, la manière dont on doit entrer en négociations avec don Juan, et la déclaration qu'il ne peut se rendre en Brabant, si l'on ne remet entre ses mains le château de l'Écluse.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., I, 188.

163. — *Groningue, 24 novembre 1576.* Lettre des officiers et soldats du régiment de Billy aux états généraux. Ils les informent des démarches faites par le seigneur de Billy pour les soustraire à l'obéissance des états généraux. Arrestation de Billy et de ses capitaines. Le régiment veut rester fidèle au

parti des états, et envoie Martini Stella et un soldat pour donner aux états généraux l'assurance de leur fidélité.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 64.

164. — *Bruxelles, 25 novembre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas au duc d'Alençon. Ils attendent la décision de don Juan d'Autriche, que le roi d'Espagne a autorisé, s'il le jugeait nécessaire, à renvoyer les soldats espagnols. Le baron d'Aubigny, qui se rend auprès du duc d'Alençon, lui en apprendra davantage.

State paper office : papiers de Flandre (1).

165. — *Bruxelles, 25 novembre 1576.* Instruction pour le baron d'Aubigny, se rendant en France, au nom des états, chargé d'une mission auprès du duc d'Alençon.

State paper office : papiers de Flandre.

166. — *Grave, 26 novembre 1576.* Lettre du sieur Pyerlinck, bourgmestre de Grave, aux états généraux. Il leur rend compte de la manière dont il s'est emparé du gouverneur espagnol de cette ville, Gaspar Gomez, et l'a rangée sous l'obéissance des états, après avoir fait un accommodement avec les Allemands qui y tenaient garnison.

Bibl. roy. : MS. 9238, p. 411.

167. — *Tournay, 26 novembre 1576.* Points et articles convenus entre monseigneur le sénéchal de Hainaut, gouverneur et bailli des ville, château et bailliage de Tournaisis, d'une part, et le baron de Kindisch, lieutenant-colonel du baron de Fronsperg, ainsi que les capitaines des soldats ayant

(1) Toutes les analyses que nous donnons de pièces existantes au *State paper office*, à Londres, sont tirées des listes que M. Ernest Van Bruyssel a rédigées dans ce dépôt, et qu'il a fait parvenir à la Commission royale d'histoire. Au moment où nous imprimons cette Notice, quelques-unes des listes de M. Van Bruyssel ont paru dans les *Bulletins* de la Commission ; les autres doivent y être insérées aussi.

tenu garnison à Tournay jusqu'audit jour, de l'autre, pour la retraite de ces derniers; approuvés par le conseil d'État et les états généraux les 29 et 30 novembre.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 69.

168. — *Blois, 27 novembre 1576.* Lettre du duc d'Alençon aux états des Pays-Bas. Il approuve leur conduite à l'égard des Espagnols, et s'engage à leur envoyer des secours. Il est tout disposé à se rendre dans les Pays-Bas, si sa présence y est jugée nécessaire.

State paper office : papiers de Flandre.

169. — *Bruxelles, 28 novembre 1576* (1). Instruction pour M. le baron d'Aubigny, allant en France vers M. le duc d'Alençon, de la part et au nom des états des Pays-Bas. (Titre textuel.) Il devait remercier le duc de la bonne volonté dont il avait donné des témoignages aux états, tant par ses lettres que par le seigneur de Fontpertuis; excuser le délai de leur réponse à celui-ci sur la venue si soudaine de don Juan, et sur ce que les dix-sept provinces n'étaient encore jointes; lui dire que, « pour essayer si avecq ledict don Jehan on pourroit compo-» ser les affaires et procurer le salut et repos de la patrie, avecq » voye amiable et sans effusion de sang, » les états avaient trouvé convenable de lui envoyer quelques députés, afin de s'assurer de son intention sur la retraite des Espagnols; le supplier de tenir ses forces et secours prêts, afin de s'en pouvoir aider, si don Juan ne satisfait au désir des états; s'appliquer principalement à le confirmer dans l'affection qu'il a démontré porter aux états; ordonner à leurs députés, les sieurs de Bonyvet, Van der Noot et Bloeyere de revenir à Bruxelles; enfin demeurer auprès du duc jusqu'à autre ordonnance.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

---

(1) Cette instruction ne serait-elle pas la même que celle qui est analysée sous le n° 165?

170. — *Bruxelles, 29 novembre 1576.* Lettre des états généraux à leurs députés à Luxembourg. Ils n'ont jamais entendu que don Juan vînt à Namur sous la garde des Allemands, et moins encore que les bourgeois de cette ville lui fissent serment de fidélité, selon qu'il le prétend par l'instruction qu'il a donnée au conseiller Foncq. Ils ont, au contraire, à leur grand regret, des raisons de se défier de lui, eu égard à de nouvelles lettres qui ont été interceptées et déchiffrées, tandis que lui n'a aucun sujet de se défier d'eux, qui n'ont jamais manqué à leurs promesses. Il faut donc qu'il fasse partir effectivement les Espagnols, qu'il se contente, pour sa garde, de gens du pays, et, s'il se veut approcher d'eux, qu'il vienne à Bruxelles ou à Mons. Les députés traiteront avec lui sur ce pied, et non autrement.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 25.

171. — *Bruxelles, 30 novembre 1576.* Déclaration des états généraux au prévôt Foncq, sur ce qu'il leur avait remontré, deux jours auparavant, de la part de don Juan. Elle porte qu'ils ne l'admettront comme gouverneur général qu'après qu'il aura fait sortir les Espagnols du pays, avoué la pacification de Gand et tout ce que les états ont fait, procuré l'assemblée des états généraux comme lors de la cession de l'empereur Charles-Quint, juré le maintien des anciens priviléges, et qu'il ne se servira, en conseil et autrement, que de gens du pays, etc.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 26. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 67.

172. — *Luxembourg, 30 novembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, afin qu'ils ajoutent foi et créance à ce que leur dira de sa part le seigneur de Mercy, qu'il leur envoie pour traiter d'abstinence de guerre entre eux et les soldats espagnols.

Arch. du royaume : min.

173. — *Middelbourg, 30 novembre 1576.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il revient et insiste sur les conditions auxquelles, à son avis, il faut traiter avec don Juan d'Autriche.

Analectes Belgiques, etc., p. 301.

174. — *Venloo, 30 novembre 1576.* Lettre du seigneur de Hierges aux états généraux. Le sieur de Wittenhorst et le docteur Leoninus sont arrivés la veille à Venloo, et lui ont délivré les lettres des états des 14 et 17 novembre. Il se réfère au rapport que le docteur Leoninus leur fera, les assurant « qu'en » tout ce qu'il pourra faire pour le bien de la patrie, il s'em- » ploiera aussi volontiers que personne du monde, n'estant » nullement son intention, ny l'ayant jamais esté, de se dis- » joindre des estatz généraulx du pays, ains de vivre et mourir » pour leur service. » Il les prie derechef de donner ordre que M. de Berlaymont, son père, et MM. de Meghem et de Haultepenne, ses frères, soient mis en liberté.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

175. — *Sans date (Bruxelles, 30 novembre 1576).* Requête des habitants d'Anvers aux états généraux, afin qu'il soit pris des mesures pour remédier aux maux que cette ville a soufferts par le sac du 4 novembre, et notamment que tous biens provenant du sac puissent être revendiqués par leur propriétaire partout où il les trouvera; que toutes obligations et promesses imposées aux habitants durant le pillage soient déclarées nulles et non avenues; que tous biens qu'on transportera hors du pays soient visités à la frontière, afin de s'assurer qu'ils ne proviennent pas dudit pillage, etc. « Il est notoire, disent les » Anversois au commencement de leur requête, comme ladicte » ville d'Anvers, laquelle estoit naguerres le premier et prin- » cipal empoire (1) de toute l'Europe, le vray et seul réceptacle

(1) *Empoire*, foire, marché, *emporium*.

» et asyle de toutes nations de l'univers, l'abondant promp-
» tuaire de tous biens et richesses, l'inventrice et nourrice de
» tout artifice, industrie, cultrice sincère de la vraye religion
» catholicque et romaine, faultrice de toutes sciences et vertuz,
» et en toutes ses prééminences plus que loyale et obéissante à
» son prince et seigneur souverain, est en ung moment tombée
» et précipitée de plus hault degré d'honneur et prospérité au
» fond et abisme de toute misère et calamité, estant devenue
» spelonce (1) des brigans, larrons, meurdriers, ravisseurs,
» bouttefeux, ennemys de Dieu, du roy, leur seigneur et
» maistre, de la patrie et de tous bons manans, inhabitans et
» fréquentans de ladicte ville d'Anvers. » Ils racontent ainsi le sac de leur ville : « Est advenu, le dimanche, quatriesme de ce
» présent mois de novembre, que les mutinez, joincts avecque
» les aultres pillarts de Maestricht et Alost et leurs adjoincts,
» favoriz et adhérens, et incitez des chiefs de leur armée,
» faisans entrée en ladicte ville par la citadelle, y ont commis
» l'horrible et exécrable massacre et dégast dont la mémoire
» (pour l'énormité du faict) est détestable et sera abominable
» tant que le monde durera, non-seullement pour la quantité
» indicible du sang innocent d'une infinité de pauvres petits
» enfans, femmes, pucelles et vieillarts sans défense ou malen-
» gien, qui sans distinction de sexe ou eaige y a esté respandu,
» mais aussi pour les injures, tant secrètes que publiques,
» inférez aux corps et à la pudicité des pauvres captifz et
» captives, pires que la mort : joinct l'horrible et espouven-
» table embrasement de ladicte ville, suscité ès maisons des
» marchans plus magnificques et apparentes, plaines d'une
» richesse infinie et indicible de toutes espèces et marchan-
» dises appartenantes, tant aux bourgeois que à aultres nations
» estrangières, lesquelles jusques aux fondamens sont arsces
» et bruslées, avecq plusieurs de leurs manans, lesquelz, évi-

(1) *Spelonce, spelonque*, caverne, *spelunca*.

» tans la fureur de l'espée sanglante sur les rues, n'ont sceu » éviter la repantine (1) flamme de leurs maisons. De laquelle » flamme mesmes n'at sceu eschapper le temple et saincte offi- » cine de justice, je dis le mémorable et très-magnifique édifice » et maison eschevinale de ladicte ville, laquelle, à cause de sa » structure tant sumptueuse et opéreuse, se povoit nombrer » entre les miracles du monde, n'estant toutesfois le dommaige » de la ruine d'icelle maison à comparoir à la perte des chartres, » munimens, libvres, registres, cédulles, procès et innumera- » bles documens concernans tous roys, potentatz, princes, ré- » publicques et nations du monde, et mesmes les enseignemens » et estatz des pauvres orphelins et aultres privées personnes, » lesquelles en général sont arses et rédigées en cendres. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 28.

176. — *Sans date (30 novembre 1576).* Requête des états de Brabant aux états généraux, pour qu'il soit « donné conve- » nable remède » à l'état où le sac d'Anvers a réduit cette ville. Ils y font, d'après la requête des Anversois, un tableau saisissant des horreurs commises par les Espagnols.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

177. — *Sans date (novembre 1576).* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il les engage à écrire au roi une lettre où ils expriment leur ferme intention de maintenir le pays en ses droits, libertés et anciennes coutumes, et de le délivrer de la tyrannie des Espagnols. Il leur déduit longuement les motifs qui doivent les y déterminer.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 140.

178. — *Groningue, 1er décembre 1576.* Commission donnée par les états « van den Frieschen Omlanden by Groeningen »

(1) *Repantine*, soudaine, de l'espagnol *repentina*.

à Herman Doccum, abbé de Felwert, *alias* Oldencloster près le Dam, Lambert Tjarda van Sterckenburch, Pierre Sickinga, et Eyse Jarghes Hoefflingen, pour les représenter dans l'assemblée des états des Pays-Bas, à Bruxelles.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 118.

179. — *Bruxelles, 2 décembre 1576.* Lettre des états généraux à leurs députés à Luxembourg. Ils leur envoient différentes pièces, pour qu'ils soient avertis de ce qui se passe, et puissent en donner connaissance à Son Altesse. Ils les requièrent d'accélérer leur négociation : « Nous ne povons délaisser, leur disent-ils, de vous représenter que sommes environnés de touts costés de périlz et dangiers inévitables, si Son Altèze ne se haste de se résouldre et joindre aux estatz, etc. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 27.

180. — *Luxembourg, 3 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Arrivés la veille après dîner à Luxembourg, ils ont été immédiatement reçus par don Juan d'Autriche, qui les a « l'ung après l'autre embrassez et bénignement receu. » Meetkercke, en présence du baron de Rassenghien et du secrétaire Le Vasseur, a présenté à Son Altesse les très-humbles recommandations des états, l'a congratulée de sa bienvenue, et remerciée des peines et travaux qu'elle a supportés en venant d'Espagne, « remerchiant aussy le roy de ce qu'il leur avoit envoyé son frère, filz du très-hault et très-victorieux empereur Charles, de très-louable mémoire, et qu'il n'eust sceu envoyer aultre qui leur eult peu estre plus chier et aggréable. » Don Juan a répondu, en français, « estre fort aise de leur arrivée, et qu'il eust bien voulu que les estatz les eussent plus tost envoyez : mais, parce qu'il estoit plus prompt à parler l'espaignol, et qu'il s'asseuroit que nous l'entendrions bien, qu'il parachèveroit sa response en langue espaignolle, disant en effect que le roy l'avoit dépesché par

» dechà pour mettre ce pays en repos et tranquillité, avec » charge expresse et commandement de faire retirer les soldats » et gens de guerre espaignols, restituer et faire entretenir » tous les priviléges, droits, usances et coustumes anchiennes » du pays, et le gouverner en la mesme forme et manière » comme il a esté gouverné du temps dudict empereur son » père : de sorte qu'il estoit venu et nous vouloit donner la » paix, et vouloit faire sortir les Espaignols, et le feroit sans » aulcun doubte. » Il ajouta, tant en espagnol qu'en français, plusieurs aultres propos et devises. Dans la matinée du 3, les députés l'ont revu, et lui ont exhibé un écrit renfermant les propositions des états.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 31 et 44. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 56, et 9238, p. 35.

181. — *Luxembourg, 3 décembre 1576.* Points et articles remontrés à don Juan d'Autriche par les députés des états généraux, avec les apostilles de ce prince datées du 6 décembre. Les principaux concernent le départ des troupes espagnoles, dont les états consentent que le renvoi ait lieu par mer; le maintien de la pacification de Gand; l'approbation des actes des états; l'observation des priviléges : moyennant quoi, ils le recevront pour gouverneur et capitaine général, maintiendront la religion catholique et la due autorité du roi, renonceront à toutes ligues et confédérations, casseront tous soldats étrangers à leur solde, surseoiront l'entrée aux Pays-Bas des troupes françaises, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 307. — Arch. du royaume : *Etats généraux*, t. I, fol. 77, et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 33. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 75.

182. — *Bruxelles, 4 décembre 1576.* Lettre des états généraux à la reine Élisabeth, pour la prier d'ajouter foi et créance à ce que le seigneur de Zweveghem (François de Halewin) lui dira de leur part.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 9.

183. — *Bruxelles, 4 décembre 1576.* Lettres des états des Pays-Bas au lord Burghley et au secrétaire Walsingham, leur demandant leurs bons offices en faveur de M. de Zweveghem, envoyé des états vers la reine d'Angleterre.

State paper office : papiers de Flandre.

184. — *Bruxelles, 4 décembre 1576.* Commission donnée par les états des Pays-Bas à François de Halewin, seigneur de Zweveghem, l'autorisant à conclure un emprunt de deux cent mille angelots en Angleterre.

State paper office : papiers de Flandre.

185. — *Bruxelles, 4 décembre 1576.* Requête des états généraux au conseil d'État, afin que le trésorier de l'épargne Reyngout et le trésorier des confiscations del Rio fournissent l'état des deniers qui existent dans leurs caisses, et qu'il soit écrit itérativement aux gouverneurs et magistrats des villes, pour qu'ils ordonnent aux dépositaires et autres personnes ayant de l'argent en dépôt de l'envoyer incontinent à Bruxelles, sous peine de contrainte et exécution en cas de défaut. — Les apostilles du conseil d'État, en date du 5, sont conformes au désir des états sur les deux premiers points. Sur le troisième le conseil déclare qu'il entendra le conseil des finances, et qu'ensuite il ordonnera « comme se verra appartenir. »

Arch. du royaume : orig. et min.

186. — *Luxembourg, 6 décembre 1576.* Observations des députés des états généraux sur les apostilles de don Juan d'Autriche du même jour (voir n° 181), avec de nouvelles apostilles de celui-ci, datées du 8 décembre.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 315. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 37. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 79. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 125.

187. — *Luxembourg, 7 décembre 1576, au soir tard.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Ils ont reçu la lettre des états du 2 (n° 179) et les pièces y jointes, par le courrier venu avec le conseiller Foneq. Ils leur font parvenir la remontrance qu'ils ont exhibée à don Juan le 3 (n° 181), et sur laquelle ils ont hier soir reçu les apostilles marginales de Son Altesse. Ce matin, ils ont présenté à Son Altesse leur réplique (n° 186), et l'après-dîner ils ont encore été en communication avec elle, qui leur a promis de députer des personnages d'autorité pour traiter avec les Espagnols de leur soudaine retraite. Ils se louent beaucoup de la bonne volonté et affection que don Juan montre pour le bien du pays; ils croient que la nation sera reconnaissante au roi « de lui avoir » envoyé si béning et sage gouverneur. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 41.

188. — *Luxembourg, 7 décembre 1576.* Nouvelle remontrance des députés des états généraux à don Juan d'Autriche, avec apostilles de don Juan en date du 8.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 319. – Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 39. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 81. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 59 v°.

189. — *Bruxelles, 7 décembre 1576.* Résolution des états généraux fixant les traitements du capitaine général du camp, de son lieutenant général, du maréchal des logis, des conseillers de guerre, etc.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 83.

190. — *Bruxelles, 7 décembre 1576.* Lettre des états généraux aux princes, seigneurs et magistrats du cercle de Westphalie, sur les maux que les Pays-Bas ont soufferts depuis l'arrivée du duc d'Albe dans ces provinces, et qui les ont forcés enfin de prendre les armes.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 342. – Arch. de la Haye : reg. *Hoogduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 8.

191. — *Luxembourg, 7 décembre 1576.* Lettre de Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, aux états généraux. Il a été averti de bonne part que le sieur de Bonyvet, retournant dernièrement de France, aurait dit, dans leur assemblée, qu'il a eu du roi mercède de vingt mille écus; qu'il a demandé audience au roi de France, et qu'elle lui a été refusée; qu'il a pendant deux jours traité avec l'ambassadeur du roi catholique en France, faisant de très-mauvais offices pour le salut et la liberté du pays. Ce sont autant de calomnies. Il n'a rien demandé ni reçu du roi, et n'a pas même été remboursé des frais de son voyage en Espagne. Il n'a eu aucune charge ni intention de voir le roi de France, qui était en chemin pour Orléans et Blois. Il a parlé à l'ambassadeur du roi uniquement pour avoir des nouvelles du seigneur don Juan d'Autriche. Ce fut le même jour qu'il rencontra par delà Paris le sieur de Bonyvet, « qui lui fist quelque aultre office et advertence lors dont il » s'eult bien pu passer. » D'après ces explications, et étant toujours prêt à répondre là et ainsi qu'il conviendra pour son honneur, il supplie les états de l'assister à avoir raison et justice de telles calomnies.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

192. — *Liége, 7 décembre 1576.* Lettre de Maximilien de Capriau aux états généraux, sur les propos tenus « par l'un » des architectes qui ont érigé la citadelle d'Anvers », et d'après lesquels il aurait le moyen « de sans aucun danger » povoir facillement faire désemparer et renverser certains » pans de muraille de ladicte citadelle. »

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

193. — *Luxembourg, 8 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Après avoir rappelé leur lettre de la veille où ils rendaient compte de « la bonne résolu- » tion de Son Altèze », ils annoncent qu'ils partiront le lende-

main matin avec un gentilhomme envoyé par don Juan, pour porter l'ordre aux troupes espagnoles de se retirer des Pays-Bas. « Nous ne sçaurions, disent-ils, juger aultrement de Son » Altèze, sinon qu'icelle nous est envoyée de Dieu pour l'en- » tière et générale pacification et réconciliation de tous les » Pays-Bas. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 43. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 62 v°, et 9238, p. 32.

194. — *Luxembourg, 8 décembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Le marquis d'Havré, l'abbé de Saint-Ghislain, élu évêque d'Arras, le seigneur de Liedekercke et le pensionnaire Meetkercke lui ont déclaré ce dont ils ont été chargés par eux. Il espère qu'ils seront satisfaits de ce qu'il a concerté avec ces députés, car il n'est venu « que pour les » remettre en leur ancienne liberté et privilèges, èt leur oster » ceulx qui leur ont faict tant de maulx. » Il part pour Marche le lendemain. Il les requiert de venir à Namur avec tout le conseil d'État.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 49. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 63, et 9238, p. 30.

195. — *Luxembourg, 8 décembre 1576.* Lettre du marquis d'Havré au duc d'Arschot, par laquelle il lui annonce que, le lendemain, les députés des états généraux partent pour Marche, ainsi que don Juan, « lequel ils ont trouvé le plus » intentionné du monde à revoir les Pays-Bas en leur pristine » splendeur et anchien estre »; que, nonobstant l'emprisonnement du comte d'Egmont, lui, marquis d'Havré, apporte à la comtesse, sa mère, de la part de don Juan, la restitution des biens, titres et honneurs de sa maison, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 323. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 129.

196. — *Utrecht, 8 décembre 1576.* Lettre du baron de Hierges aux états généraux. Il ne pourra diriger son régiment

et celui de son frère vers Malines, qué lorsqu'on aura payé aux soldats tout ce qui leur a été promis. Il n'est arrivé encore ni argent ni draps; Léoninus fait des efforts pour lever de l'argent, mais il n'y parviendra qu'avec peine. Les régiments wallons et allemands, ainsi que celui de Verdugo, sont dévoués aux états généraux. Il demande quels ordres il doit laisser pour le recouvrement du château d'Utrecht et des villes de Deventer, Campen et Ruremonde. Difficultés pour la levée de mille reîtres dans le duché de Gueldre. Il remercie les états généraux pour la mise en liberté de son père, et demande l'assistance du comte de Boussu.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 24. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

197. — *Bruxelles, 9 décembre 1576.* Lettre des états généraux à leurs députés à Luxembourg. Ayant eu aujourd'hui communication de plusieurs lettres interceptées de don Juan à Gerónimo de Roda, Sancho d'Avila et plusieurs autres chefs de leurs ennemis, ainsi que d'une « lettre bien clère » et ouverte » écrite à ce sujet à Son Altèze par le conseil d'État, ils déclarent à leurs députés qu'ils sont « frustrés de » l'espoir et bonne opinion qu'ils avoient de Son Altèze », et les engagent à « pourvoir, par bonne discrétion, à leur » sûreté. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 51.

198. — *Bruxelles, 9 décembre 1576.* Lettre des états généraux au seigneur de Zweveghem. Craignant et prévoyant une altération générale de leurs gens de guerre, s'ils ne trouvent les moyens de les payer, ils le prient d'employer « tout ce d'esprit » et de dextérité que Dieu lui a presté en ce monde, pour leur » practicquer et envoyer quelque bonne somme le plus tost. » Ils lui disent, en post-scriptum, qu'on vient d'intercepter plusieurs lettres de don Juan à Gerónimo de Roda, Sancho d'Avila

et d'autres, par lesquelles ils ont découvert de grandes dissimulations de don Juan en leur endroit.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 9 v°.

199. — *Bruxelles, 9 décembre 1576.* Lettre des états généraux aux . . . . . (1). Ils ont appris les « bons debvoirs » qu'ils ont faicts » à Groningue. En déclarant qu'ils voulaient se joindre aux états pour la défense et la liberté de la patrie, ils ont « faict acte digne de perpétuelle mémoire, louange et » recommandation. » Les états se sont occupés de leur choisir un colonel tel que le méritent « des soldats si généreux, pro- » videns et aguerroyez », et ils vont le leur envoyer, pour les « remerchier bien cordiallement de ceste emprinse aultant » excellente et vertueuse que courageusement exécutée. » Suit un exposé de la conduite des états depuis la mutinerie des Espagnols à Zierikzée. Ils terminent en leur promettant le payement de leur solde courante et arriérée, et en leur annonçant qu'ils leur envoient le baron de Ville (Georges de Lalaing), « pour les esclarcir et dilater plus amplement leur » bonne intention et délibération sur le tout. »

Arch. du royaume : cop.

200. — *Bruxelles, 10 décembre 1576.* Acte de non-préjudice délivré par les états généraux aux députés des états de Gueldre, sur ce que ceux-ci étaient comparus à leur assemblée, nonobstant le privilége *de non evocando* dont ils jouissaient.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, I, 252. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 17.

201. — *Bruxelles, 10 décembre 1576.* Lettre des états généraux au bourgmestre de Grave, le S^r^ Pyerlinck, pour le remer-

(1) La suscription de cette lettre manque; mais il est évident qu'elle s'adresse aux officiers et soldats du régiment de Billy en garnison à Groningue, et elle paraît être une réponse à leur lettre du 24 novembre (n° 163).

cier des bons devoirs qu'il a faits, avec le capitaine Anderlecht et le receveur Lannes de Bocholt, afin de délivrer cette ville de la tyrannie du gouverneur espagnol Gaspar Gomez, etc. (V. n° 166.)

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 80, et 9238, p. 416.

202. — *Middelbourg, 10 décembre 1576.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie le S^r^ Charles de Beaulieu, afin de connaître leurs intentions sur le libre passage des bateaux allant vers Flandre et Angleterre, ainsi que sur le fait des licences. Il les prie de faire fournir l'étain nécessaire à la fonderie de Malines, pour la confection de serpentines et de fauconneaux.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 160. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 78 v°, et 9238, p. 34.

203. — *Marche, 11 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Ils viennent d'arriver à Marche, et partent le lendemain pour Bruxelles. Ils ont reçu la lettre du 9 (n° 197) qui les avertit du contenu de plusieurs lettres interceptées de don Juan à Roda, Sancho d'Avila et autres; ils ne savent qu'en dire. Son Altesse envoie avec eux Octavio de Gonzaga et le secrétaire Escovedo, pour faire sortir les Espagnols des Pays-Bas. « Nous vous pourrions, messieurs, descou-
» vrir plusieurs aultres choses servant à l'asseurance de la
» bonne et sincère intention de Son Altèze; mais les avons
» différé à nostre rapport. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 52. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 81, et 9238, p. 40.

204. — *Bruxelles, 12 décembre 1576.* Lettres de sûreté et sauf-conduit données par les états généraux à Octavio de Gonzaga et au secrétaire Escovedo, chargés par le seigneur don Juan d'Autriche d'aller traiter avec les Espagnols, à Anvers, de leur retraite des Pays-Bas.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 42.

205. — *Bruxelles, 12 décembre 1576.* Acte des états généraux par lequel ils acceptent l'offre que le comte de Hohenlohe, à la réquisition de monseigneur le prince d'Orange, leur a faite de lever, pour leur service, douze cents chevaux allemands reîtres, et règlent le traitement dont il jouira, ainsi que ses ritmaîtres, et plusieurs autres points concernant ladite levée.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

206. — *Bruxelles, 13 décembre 1576.* Mémoire exhibé aux états généraux par Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, député du prince d'Orange. Marnix demande une prompte réponse sur ce qu'il a proposé de la part du prince; il demande la remise, entre les mains du prince, des villes de Grave et de Harlem. Il remontre « que l'on ne veuille adjouter » foy aux calomnies et faulx rapports que l'on semine de mon- » dict seigneur prince et de ses gens, et que l'on se depporte » de toute deffiance..... » Il supplie aussi « qu'il plaise à » messieurs les estatz l'admettre, pour, au nom de mondict » seigneur le prince d'Oranges, oyr et entendre le rapport » que feront messieurs venant de don Jehan. »

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 84 v°, et 9238, p. 42.

207. — *Bruxelles, 14 décembre 1576.* Déclaration des états généraux, qu'ils accordent l'assurance demandée par le S^r^ Octavio Gonzaga et le secrétaire Escovedo, envoyés par Son Altesse vers les soldats espagnols, et qu'ils consentent à une suspension d'armes de quinze jours, à partir du 15 décembre, » trouvant expédient et du tout nécessaire que le partement » des Espagnolz se fasse par terre. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 54.

208. — *Sans date (Bruxelles, 15 décembre 1576).* Réponse des états généraux au mémoire du seigneur de Sainte-Aldegonde, du 13 décembre (n° 206). Ils s'y montrent favorables aux désirs du prince. Ainsi ils tiendront la main à ce que la ville

de Grave lui soit rendue, sauf les régales et droits royaux; ils feront traiter, par le comte de Boussu, avec les villes de Harlem, Amsterdam et autres; ils n'ajouteront point foi aux légers propos ou rapports; enfin ils admettent le seigneur de Sainte-Aldegonde à ouïr le rapport des députés envoyés à Luxembourg.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 65 v°.

209. — *Bruxelles, 17 décembre 1576.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils répondent sur tous les points que le seigneur de Sainte-Aldegonde leur a remontrés, de sa part, touchant le comte de Schwarzbourg, le choix d'un personnage de qualité en Allemagne pour tenir correspondance avec eux, la restitution qu'il sollicite de la ville de Grave, la soumission de Harlem aux états et au gouvernement de Hollande, et l'assurent qu'ils veulent maintenir en tous ses points la pacification de Gand. Ils lui envoient le S^r^ de Trélon, pour lui rendre compte de l'état des négociations avec don Juan d'Autriche.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 162.

210. — *Bruxelles, 17 décembre 1576.* Instruction des états généraux pour le seigneur de Trélon, envoyé vers le prince d'Orange. Le S^r^ de Trélon avait pour mission de faire connaître au prince tout ce qui s'était passé dans les négociations des états généraux avec don Juan d'Autriche, depuis le 23 novembre, et de l'engager à s'abstenir de toute hostilité contre les villes de Hollande qui n'avaient pas encore déclaré vouloir être comprises dans la pacification et se joindre aux états. Les états étaient persuadés que don Juan procédait « en toute bonne foy, » rondeur et sincérité. »

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 165. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 86, et 9238, p. 45. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

211. — *Bruxelles, 17 décembre 1576.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui demandent de faire cesser

les outrages que les soldats espagnols commettent contre les bourgeois d'Anvers, ne cessant chaque jour de les rançonner, composer et « branschatter. » Ils se plaignent aussi d'une ordonnance que Gerónimo de Roda a fait publier en cette ville.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 89 v°, et 9238, p. 46.

212. — ....., *17 décembre 1576.* Déclaration des évêques, abbés, doyens et curés des Pays-Bas, que la pacification de Gand ne contient rien qui soit contraire à la sainte foi ou religion catholique romaine, et que ses dispositions tendent plutôt à l'augmentation et à l'assurance desdites foi et religion.

Bullet. de la Comm. roy. d'histoire, 1re série, XIV, 6.

213. — *Cologne, 17 décembre 1576.* Lettre des princes, prélats, seigneurs et magistrats du cercle de Westphalie aux états généraux, où ils les assurent de la part qu'ils ont prise aux maux des Pays-Bas, et leur font savoir qu'ils ont réclamé l'intervention de l'empereur, pour qu'il y soit mis un terme.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 347. — Arch. de la Haye : reg. *Hoogduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 8.

214. — *Bruxelles, 17 décembre 1576.* Mémoire et instruction donnés par les états généraux au seigneur de Willerval, envoyé vers don Juan d'Autriche. Il devait traiter avec don Juan de la prompte sortie des Espagnols et du mode de cette sortie. « Combien, de prime face, disent les états, sembloit estre plus » expédient la faire (la sortie) par la marine, ce néantmoins, y » ayant de plus près avisé, ont trouvé qu'il n'est aulcunement » expédient ny convenable pour l'effectuer promptement. » Suivent les raisons sur lesquelles se fonde cette opinion. Le seigneur de Willerval devait ne rien négliger pour que don Juan y acquiesçât. Il devait l'avertir que les états allaient se rendre à Namur, pour communiquer sur le surplus avec lui.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 57. — Bibl. roy. : MS. 9238, p. 50.

215. — *Bruxelles, 18 décembre 1576.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing. Ils l'informent qu'une trêve de quinze jours vient d'être conclue entre les députés des états et don Juan; ils le prient d'en informer les chefs sous ses ordres, et de tenir la main à la stricte exécution de la trêve.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 14.

216. — *Liége, 18 décembre 1576.* Lettre de l'évêque de Liége aux états généraux. Il les informe que l'empereur l'a délégué, avec le duc de Juliers, le baron de Wynenberg et le docteur André Gaill, pour s'employer de sa part à la pacification des Pays-Bas. Lesdits délégués se réuniront demain soir à Liége, et il prie en conséquence les états de vouloir lui faire parvenir leur réponse aux lettres envoyées par les délégués. Il espère une prompte pacification, et emploiera tous ses moyens pour y parvenir.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 14.

217. — *Bruxelles, 19 décembre 1576.* Lettre des états des Pays-Bas au S^r^ de Zweveghem. Ils espèrent que sa mission en Angleterre a eu de bons résultats. Don Juan d'Autriche accède à toutes leurs demandes, à une condition : celle de ne rien innover en matière de religion, et de rester fidèles au roi. Les Espagnols ont reçu l'ordre de se préparer au départ. On a conclu un armistice de quinze jours. Ils vont se transporter à Namur, afin d'y voter les subsides nécessaires, et d'y attendre l'arrivée de Son Altesse.

State paper office : papiers de Flandre.

218. — *Bastogne, 19 décembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, en réponse à la leur du 15 (1). Il leur montre une grande satisfaction du contenu de cette dernière, et se montre joyeux de leur prochaine entrevue, pour

(1) Nous ne l'avons pas trouvée.

l'extrême désir qu'il a, dit-il, de les honorer, caresser et estimer comme méritent « si bons serviteurs et vassaux de Sa Majesté. »

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 59. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 93, et 9238, p. 48. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 85.

219. — *Malines, 19 décembre 1576.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il critique quelques dispositions de la trêve, ainsi que les lettres que les états généraux adressent aux chefs des troupes espagnoles. Il faut qu'on lui envoie une somme de trente mille florins; sinon il n'y aura plus moyen de maintenir la discipline. Il est nécessaire que les états généraux prennent des mesures pour empêcher que les Espagnols ne profitent de la trêve pour faire sortir du pays le fruit de leurs rapines et de leurs brigandages.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 15.

220. — *Bruxelles, 20 décembre 1576.* Déclaration du conseil d'État, que, dans les dispositions de la pacification de Gand, il n'y a rien de contraire à l'autorité du roi ni à la religion catholique.

Arch. du royaume : min. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 96, et 9238, p. 51.

221. — *Bruxelles, 20 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux assemblés à Namur par les membres des états restés à Bruxelles. Ils les prient de demander au conseil d'État qu'il écrive à M. de Ville, commis par provision au gouvernement de Frise, ainsi qu'au conseil de cette province, afin qu'ils convoquent les états et les requièrent d'envoyer leurs députés à Bruxelles, les lettres écrites précédemment à cet effet ayant été interceptées et supprimées par le seigneur de Billy. Ils leur transmettent une lettre de l'évêque d'Ypres contenant refus de signer l'attestation sur la pacification de Gand, ainsi que plusieurs autres pièces qu'ils ont reçues. Ils désirent « savoir » si eux, estans icy demourez, suyvant la résolution prinse et

» arrestée le jour d'hier (1), seront aucthorisez d'adviser et » résouldre sur toutes requestes, missives et aultres affaires » survenantes et que journellement se pourront icy représen- » ter. » Ils demandent aussi à leurs collègues l'approbation du choix qu'ils ont fait de Jean Gillis pour leur greffier. Ils parlent enfin de la « dernière lettre » du prince d'Orange qu'ils ne retrouvent pas, et qu'ils supposent avoir été emportée par le greffier Weellemans : le messager du prince sollicite une prompte réponse à cette lettre.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 97.

222. — *Bruxelles, 20 décembre 1576.* Lettre des états généraux à l'évêque de Liége. Réponse à celle du 18 décembre. Ils se réjouissent de sa délégation. Les états généraux et le conseil d'État se rendent demain à Namur, pour traiter, avec don Juan, du départ des troupes étrangères, et pour arranger les derniers articles de la pacification.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 15.

223. — *Bruxelles, 20 décembre 1576.* Lettre des états généraux aux magistrats de Liége. Ils les prient de prendre des mesures pour empêcher les Espagnols de transporter, hors du pays, pendant ces jours de trêve, le butin qu'ils ont fait à Maestricht et à Anvers.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 16.

224. — *Bruxelles, 21 décembre 1576.* Lettre des états généraux au baron de Hierges, gouverneur de Gueldre, afin que,

(1) On lit, dans les procès-verbaux, à la date du 20 décembre : « Il est » résolu que la plupart se transportera à Namur, et quelques-ungs demou- » reront à Bruxelles, ayant l'authorité comme tous. » *Résolutions des états généraux*, etc., I, 213. .

La date de la lettre dont nous donnons ici l'analyse devrait, d'après les procès-verbaux, être le 21; mais peut-être a-t-elle été mal lue par le copiste.

conformément à la pacification de Gand, il fasse rendre au comte Van den Bergh, au comte de Culembourg, au seigneur de Battenbourg et aux autres leurs villes, pays et seigneuries.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., I, 254.

225. — *Emptinnes, 22 décembre 1576.* Lettre de Robert de Melun (vicomte de Gand) aux états assemblés à Namur. Il leur annonce qu'il est arrivé à Emptinnes entre six et sept heures du soir, et qu'il part à l'instant, pour aller trouver Son Altesse, qui est attendue à Marche demain soir.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 99.

226. — *En sa maison de Hamptoncourt, 22 décembre 1576.* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. Elle s'en remet au rapport que leur fera le seigneur de Zweveghem, dont elle parle dans les termes les plus flatteurs.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 10.

227. — *Blois, 22 décembre 1576.* Lettre de François, duc d'Anjou, aux états des Pays-Bas. Il les assure de ses bonnes dispositions à leur égard, et accrédite auprès d'eux le baron d'Aubigny, qui leur en dira davantage.

State paper office : papiers de Flandre.

228. — *Tournay, 22 décembre 1576.* Lettre des consaux et états de Tournay aux états généraux, sur les difficultés que présente la levée, dans leur ville, des moyens généraux.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 63.

229. — *Namur, 23 décembre 1576.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour lui donner avis qu'ils sont arrivés la veille à Namur avec les membres du conseil d'État.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 61. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 86. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 100 v°, et 9238, p. 55.

230. — *Namur, 23 décembre 1576.* Lettre des états généraux au S^r de Willerval. Arrivés la veille au soir avec messieurs du conseil d'État, ils ont reçu sa lettre. Ils le prient, si Son Altesse « faisoit estat de se mettre entre les mains d'ung prince » neutre, » de l'en détourner le plus qu'il pourra, « pour les » grands inconvéniens qui s'en pourroient ensuyvre, spéciale- » ment que cela pourroit tellement augmenter la diffidence » qui donne si avant en aulcuns, que bien mal seroit possible » le réparer, y joinct le peu d'honneur, voires grand vitupère » qu'en redonderoit au pays. »

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 100.

231. — *Marche, 23 décembre 1576.* Lettre de Robert de Melun (1) aux états généraux. Arrivé à Marche à cinq heures du matin, il est remonté à cheval à neuf heures, pour aller au-devant de Son Altesse, laquelle il a rencontrée, à deux lieues de cette ville, en un coche, accompagnée de M. de Naves et de Jean-Baptiste de Tassis. Après avoir présenté les recommandations du conseil d'État et des états, il lui dit qu'il avait des lettres d'eux à lui remettre. Elle répondit qu'il les gardât jusqu'à son arrivée à Marche. Là il les lui a remises; mais elle s'est excusée, sur la fatigue du chemin, de les ouvrir en sa présence.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 99 v°.

232. — *Malines, 23 décembre 1576.* Mémoire et instruction pour M. d'Evre, à remontrer à messieurs les députés des états généraux de ces pays. (Titre textuel.) Cette instruction est signée des chefs de l'armée, Philippe de Lalaing, J. et Adrien de Bailleul, Valentin de Pardieu. Ils y rendent compte des me-

(1) Le MS. porte *A. de Mellein;* mais c'est évidemment une faute de copiste. Voy. les *Résolutions des états généraux*, etc., I, 216, 219.

sures militaires qu'ils ont prises et de celles qu'ils ont le projet de prendre, et demandent de l'argent pour la solde des troupes.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 101.

233. — *Blois, 23 décembre 1576.* Lettre de François, duc d'Anjou, aux états des Pays-Bas, pour leur recommander un des gentilshommes de sa chambre, qui désire prendre du service dans l'armée des états.

State paper office : papiers de Flandre.

234. — *Bruxelles, 24 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux assemblés à Namur par leurs collègues restés à Bruxelles. Aujourd'hui les députés de la ville et des Ommelandes de Groningue se sont présentés à leur assemblée, et ont déclaré, en vertu de leur pouvoir du 1er décembre, se joindre aux états généraux. Le seigneur de Boussu, avant de partir pour la Hollande, désire recevoir une instruction des états généraux; il importe de la lui expédier promptement.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 103 v°, et 9238, p. 417.

235. — *Bruxelles, 24 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux assemblés à Namur par les députés restés à Bruxelles. Ayant accordé à Claude de Cheisieu (?), dit de Belmont, l'emploi de commissaire des montres des gens de guerre, ils prient les états de confirmer cette nomination.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 105.

236. — *Bruxelles, 24 décembre 1576.* Lettre des états de Brabant aux états généraux à Namur. Trouvant nécessaire et convenable que M. de Champagney les assiste de son bon avis et conseil, ils leur envoient un projet d'acte (1) « qui servira

(1) Il s'agit ici d'un acte qui *brabantisait*, en quelque sorte, le frère du cardinal de Granvelle. Malgré toute la presse qu'y mettaient les membres des états de Brabant restés à Bruxelles, ce fut seulement le 17 janvier 1577,

» pour rendre ledit seigneur tant plus voluntaire et affec-
» tionné. » Ils les prient de faire dépêcher et signer ce projet

---

que l'expédition s'en fît : d'où l'on peut induire qu'il rencontra de l'opposition de la part d'autres membres des états.

Le rôle qu'avait joué Champagney, depuis son arrivée aux Pays-Bas, et celui qu'il joua encore, donnent à cet acte un assez grand intérêt; c'est pourquoi nous en faisons connaître le texte :

« Les seigneurs prélatz et nobles, faisans les deux membres des estatz de Brabant, et aussy les députez des villes dudict Brabant, faisans le troisiesme membre d'iceulx estatz, cognoissans les très-bonnes qualitez et grands mérites de messire Frédéricq de Perrenot, chevalier, baron de Renaix, seigneur de Champagney, et désirans estre assistez de luy et de son conseil en leurs assemblées, ont icelluy seigneur, par commun accord, requis, et requirent par cestes, de se vouloir ordinairement trouver en leursdictes assemblées, pour joinctement avecq eulx avoir voix et advis, délibérer, consulter et résouldre les affaires qui se traicteront; et quant aux excuses et empeschemens qui pourroient difficulter la venue et comparition dudict seigneur à ladicte assemblée, les susdicts seigneurs prélatz, nobles et députez des villes pour le présent, en tant que en eulx est, ont ledict seigneur de Champaney à ce que dessus aucthorisé et aucthorisent par ces présentes : le tout, sans préjudice et nonobstant les priviléges de la Joyeuse-Entrée, et sans que ceste acte pourra estre tirée en conséquence pour l'advenir. Promectans en oultre de faire tout debvoir à procurer que les villes principales dudict Brabant y presteront aussy leur consentement. Tesmoing de vérité, ont lesdicts seigneurs faict signer ceste par leur greffier et y apposer leur contre-scel, le XVIIe jour de janvier anno XVc soixante-dix-sept.

» Moy présent et par charge expresse de mesdicts seigneurs les estatz :

» CORNELIUS WEELLEMANS.

» Présents : messieurs les prélatz de Villers et de Saincte-Gertrude, les prélat et seigneur de Gembloux et le seigneur de Saventhem, le pensionnaire de Louvain, le borchgrave d'Anvers, seigneur de Berchem, l'eschevin le seigneur de Schoonhoven et le pensionnaire dudict Anvers, le borchmaistre de Bois-le-Duc, Mr Henry Bloymans, et le borchmaistre le seigneur de Salmslach, recepveur Van der Hert et pensionnaire de Bruxelles. »

(Arch. de La Haye : *Vierde register van de stucken ende munimentem der staten van Brabant*, fol. 1 vo.)

par le greffier de Brabant Weellemans, après y avoir fait les changements jugés par eux convenables « vous recommandant de bien bon cœur, ajoutent-ils, l'expédition d'icelle acte, d'aultant que sçavez les vertuz dudict seigneur mériter davantaige, et que les bonnes consultations nous pourront venir bien à propos. »

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 105 v°.

237. — *Namur, 24 décembre 1576.* Lettre des états généraux à la faculté de théologie, par laquelle, en lui envoyant la déclaration des évêques du 17 décembre sur la pacification de Gand, elle lui en demande une semblable.

Bullet. de la Comm. roy. d'histoire, 1re série, XIV, 5.

238. — *Tournay, 24 décembre 1576.* Commission donnée par les états du Tournaisis à Mathias de la Chaussée, écuyer, seigneur de Monsoret, bailli du seigneur de Rumes, et à Me Barthélemy Liébart, licencié ès droits, avocat postulant à Tournay et bailli général de monseigneur l'évêque, pour comparaître, en leur nom, à l'assemblée des états généraux, en remplacement de Jean Cotterel, décédé, et de Martin Huttin, « séquestré pour une cause à eux inconnue. »

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 141 v°.

239. — *Malines, 24 décembre 1576.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux, par laquelle il les informe « qu'il a cejourd'huy esté adverty de divers lieux que les Espaignolz sont sortis en bien grande diligence de la ville d'Anvers, et nommément la cavaillerie, tirant vers Maestricht. »

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 106, et 9238, p. 55.

240. — *Louvain, 25 décembre 1576.* Déclaration de la faculté de théologie de Louvain, qu'il n'y a, dans la pacifica-

tion de Gand, rien qui soit contraire à la foi et religion catholique romaine, et qu'eu égard même aux circonstances, cette pacification lui paraît très-utile à la foi catholique. (V. n° 237.)

Bullet. de la Comm. roy. d'histoire, 1re série, XIV, 7.

241. — *Londres, 25 décembre 1576* (1). Lettre écrite aux états généraux par François de Halewin, seigneur de Zweveghem, sur ce qu'il a négocié avec la reine d'Angleterre et ses ministres, touchant le prêt qu'il a été chargé de solliciter.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 335. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 10 v°.

242. — *Bruxelles, 25 décembre 1576.* Lettre des membres des états généraux restés à Bruxelles à leurs collègues à Namur. Les députés des états de Hollande et Zélande se sont présentés aujourd'hui à leur assemblée, et se sont joints aux états généraux. Ils ont demandé, en vertu de leur instruction, et ceux de Frise, de Groningue et de Gueldre les ont appuyés en cela, que la sortie des Espagnols ne puisse avoir lieu par mer. Ils se sont plaints aussi que, dans les négociations avec don Juan, on ait attenté à la pacification. Les membres des états demeurés à Bruxelles envoient à leurs collègues l'attestation en faveur de la pacification de Gand qu'ont signée les prélats étant en cette ville; l'évêque de Bois-le-Duc et les abbés de St-Ghislain et de Maroilles pourront faire le semblable à Namur.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 107, et 9238, p. 57.

243. — *Louvain, 25 décembre 1576.* Déclaration des docteurs et professeurs en droit de l'université de Louvain, que,

(1) La lettre est ainsi datée, dans le registre de La Haye : *le xxiiij^e^ jour de décembre, feste du Noël 1576.* Dans sa lettre du 30, Halewin dit : « Depuis la date de mes dernières, du XXV^e^ de ce mois. »

suivant eux, il n'y a, dans la pacification de Gand, rien de contraire à la foi et religion catholique.

Arch. d'Ypres : cop.

244. — *Bruxelles, 27 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux à Namur par les députés restés à Bruxelles. Ils leur envoient le baron de Bersele, pour leur communiquer d'importants avis qu'ils viennent de recevoir de France. Il leur a semblé bien étrange que le duc d'Arschot, comme on le leur a rapporté, se soit mis dans le château de Namur. M. de Mérode, qui devait se transporter à Bois-le-Duc, et à qui une instruction a été donnée à cet effet le 20 décembre, s'en est excusé, à cause d'une grave maladie survenue à madame sa compagne; ils ont désigné en son lieu le sieur Reynart de Brederode; ils prient les états de faire mettre au nom de celui-ci l'instruction et les lettres dont M. de Mérode devait être porteur pour le lieutenant-colonel, les capitaines et soldats tenant garnison en ladite ville. Ils rappellent aux états que le terme de la suspension d'armes expire le 29 décembre, afin qu'au même jour, ils ne manquent pas, « selon la com-
» mune conclusion icy prinse, et en conformité du serment
» si solempnellement fait », de retourner à Bruxelles : « à
» quoy aussy, ajoutent-ils, font grande instance les députez
» des estatz de Hollande, Zélande, Frise et Geldres, qui
» nullement n'entendent ni veullent avoir aultre prolongation
» ou ultérieure communication, en manière que ce soit. »

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 108bis.

245. — *Namur, 27 décembre 1576.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Arrivés à Namur dès samedi, ils s'émerveillent de n'avoir pas de ses nouvelles. Ils se refusent à croire qu'un prince aussi généreux que lui ait changé d'opinion. « Il plaira, disent-ils, à Vostre Altèze d'entendre
» que, par les bons rapports de tant de gens de qualité, ayans
» traicté avec icelle, de ses singulières et rares vertuz, ron-

» deur, franchise, vérité, amour et cordialité, elle avoit jà » gaigné tous les cœurs, et donné grand fondement au réta- » blissement de la confidence. » Ils lui représentent que, s'il se détourne de ce chemin, les affaires tomberont en un pire état que jamais, et lui déclarent qu'ils se tiennent pour déchargés de la responsabilité de tout ce qui peut s'ensuivre.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 110, et 9238, p. 60.

246. — *Marche, 27 décembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leurs lettres, d'abord par le seigneur de Willerval, et depuis par le vicomte de Gand, et entendu ce que ces seigneurs lui ont déclaré de leur part. Il enverra demain aux états le baron de Rassenghien, afin de traiter sur le point des assurances requises pour le maintien de la religion et de l'obéissance due au roi. Touchant son allée à Namur, il leur mandera, dans quatre ou cinq jours, sa résolution finale. Et, comme le jour de la suspension d'armes expire le 29, il les prie de la proroger pour huit ou dix jours.

Arch. du royaume : min. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 109, et 9238, p. 59.

247. — *Marche, 27 décembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que le baron de Rassenghien leur dira de sa part.

Arch. du royaume : min. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 109 v°.

248. — *Namur, 28 décembre 1576.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Sa lettre de la veille et le rapport des vicomtes de Gand et du seigneur de Willerval les ont grandement réjouis, et confirmés dans la confiance qu'ils ont placée en ses promesses. Il peut être assuré, de son côté, que leur but tend à conserver la sainte foi et religion catholique romaine, et à maintenir le pays en la due obéissance du roi. Ils n'entendraient et ne voudraient, pour rien, user d'aucune arrière-pensée avec lui, ni souffrir ou permettre qu'il fût

attenté chose quelconque à son desservice et préjudice, mais ils préféreraient endurer la mort que de lui laisser faire aucune injure. Ils accordent volontiers la suspension d'armes jusqu'au jour des Rois.

Arch. du royaume : orig. — Bibl. roy. : MSS. 7213, fol. 112 v°, et 9238, p. 65.

249. — *Marche, 28 décembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, en réponse à la leur de la veille (n° 245). Il a appris avec regret le soupçon qu'ils ont conçu de lui et qui est tant contraire à son honneur et profession, lequel il a toujours soutenu et eu tant pour recommandé qu'il voudrait plutôt souffrir toute sorte de blessures en sa propre personne que la moindre en son honneur et réputation. Il les assure « que son vray but et intention est de traic» ter en toute vérité et sincérité. » Il les prie donc de ne faire ce tort à l'affection et amour qu'il leur porte, « comme à » ses vrays patriotes, et de déraciner de leurs cœurs tous tels » soupçons. » Ils ne doivent pas prendre de mauvaise part le petit délai qu'il leur a demandé pour recevoir le rapport des députés envoyés par lui à Anvers et à Maestricht, car il faut qu'il s'assure de l'accomplissement de ses promesses. Comme il a été averti que les députés de l'empereur sont arrivés à Huy, il a jugé nécessaire de se transporter en cette ville.

Bibl. roy. : MSS. 7213, fol. 111, et 9238, p. 62.

250. — *Namur, 29 décembre 1576.* Déclaration faite aux états généraux par le seigneur de Rassenghien, de la part de don Juan, pour les engager à se transporter, avec le conseil d'État, à Huy, où l'évêque de Liége et les autres députés de l'empereur se trouvent présentement, et où il va se rendre de son côté, pour qu'ils terminent et concluent les négociations commencées : ladite déclaration accompagnée de la demande d'une prolongation, pour huit ou dix jours, de l'abstinence d'hostilites.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 67.

251. — *Namur, 29 décembre 1576.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils ont entendu ce que M. de Rassenghien leur a proposé de sa part, et, après en avoir mûrement délibéré, ils n'ont trouvé convenable que le conseil d'État ni eux lui conseillent « de confier sa personne en ville » et pays n'estant de l'obéyssance de Sa Majesté, et sur lequel » ilz n'ont aulcun commandement, avec ce que ne seroit chose » honnorable de ce faire, se deffiant des propres naturelz du » pays, lesquelz aussi seroient grandement occasionnez de re- » tourner en diffidence. » Ils ont donc député l'abbé de Saint-Ghislain, élu évêque d'Arras, le marquis d'Havré, le vicomte de Gand, le baron de Liedekercke, vicomte de Bruxelles, et le pensionnaire Adolphe de Meetkercke, pour lui donner pleine satisfaction quant aux attestations sur le fait de la foi et religion catholique romaine et la due obéissance du roi, espérant qu'il ne fera plus de difficulté de se confier en leur fidélité et service. L'évêque de Liége les a fait avertir, dans la matinée, de la venue à Huy des ambassadeurs de l'empereur, et que quelques-uns de ceux-ci doivent les venir trouver à Namur, pour assister, comme ils présument, à la pacification : ils représentent à don Juan « qu'estans si proches et conformes d'un » mesme désir et volunté, il n'appartient qu'estrangiers dimi- » nuent la gloire qu'il doibt emporter et retenir, pour jamais, » d'avoir, par sa singulière dextérité et haulte providence, » accompli et consommé œuvre de tèle importance » ; ils lui font observer aussi qu'il n'y a pas besoin de médiateurs là où ils sont si près de s'entendre.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 68. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 114, et 9238, p. 67.

252. — *Namur, 29 décembre 1576.* Mémoire et instruction pour les seigneurs abbé de Saint-Ghislain, élu évêque d'Arras, marquis d'Havré, vicomte de Gand, baron de Liedekercke, vicomte de Bruxelles, et Adolphe de Meetkercke, pen-

sionnaire du Franc de Bruges, députés par les états généraux vers don Juan d'Autriche à Marche en Famène. (Titre textuel.) Ces députés sont chargés, d'abord, d'exposer à don Juan les raisons qui ne permettent pas aux états généraux « de faire » aulcune assemblée ou communication en la ville de Huy. » Ils lui représenteront ensuite « qu'il ne chiet aulcune inter- » vention ou médiation d'aulcun lieu ou ambassadeurs estran- » giers », et lui produiront les lettres des facultés de théologie et de droit canon en l'université de Louvain, ainsi que l'acte du conseil d'État, qui lui donneront toute satisfaction sur les deux points du maintien de la religion et de l'autorité du roi. S'il insiste pour communiquer avec le conseil d'État et les états généraux, ils s'efforceront de le persuader qu'il se contente du baron de Rassenghien et du prévôt Foncq pour le conseil, et des députés qui lui sont envoyés pour les états. Au cas qu'il veuille traiter de la sortie et retraite des Espagnols, ils insisteront afin qu'elle ait lieu par terre, « pour les raisons » dont ilz sont assez informez, et aultres contenues en certain » mémoire à eulx délivré. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. 1, fol. 70. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 115 v°, et 9238, p. 70.

253. — *Marche, 29 décembre 1576.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leurs lettres du 27 et du 28. Il espère, quant à ce que Roda a écrit à M. de Lalaing et à la réponse de ce dernier, que le tout s'accommodera. Il ne saurait assez les remercier de la déclaration contenue dans leur lettre du 28, et du consentement qu'ils ont donné à la prorogation de la suspension d'armes. Il ne doute pas, s'il peut avoir avec eux et le conseil d'État une entrevue à Huy, comme il a chargé le baron de Rassenghien de le leur proposer, que tout ne s'achève promptement.

Arch. du royaume : min.

254. — *Bruxelles, 29 décembre 1576.* Projet d'un acte d'union des états des Pays-Bas, présenté et signé par Jean

Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, Philippe de Lalaing, Maximilien de Boussu, Pierre de Werchin, F. Perrenot, A. d'Ongnyes, Guillaume de Hornes, Jean de Berséle.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 80. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 87.

255. — *Groningue, 29 décembre 1576.* Lettre de Georges de Lalaing aux états généraux. Il annonce son arrivée à Groningue, dont les soldats mutinés lui ont d'abord interdit les portes. Il s'est retiré à l'abbaye de Suleart, a négocié avec les soldats de la garnison, qui lui ont déclaré vouloir rester fidèles aux états, mais sans vouloir lui prêter serment avant que leur décompte soit établi, et qu'on leur ait accordé des lettres de rémission pour le passé. Ces mêmes soldats ont reçu de don Juan l'ordre de relâcher le seigneur de Billy et les autres prisonniers, mais ils ont décidé de ne donner aucune suite à cet ordre. Le comte se rendra à Leeuwarde aussitôt que Groningue sera tranquillisée.

Lettres inéd. de Georges de Lalaing, etc., p. 16.

256. — *Bruxelles, 30 décembre 1576.* Lettre écrite aux états généraux à Namur par les membres des mêmes états restés à Bruxelles. Ils ont été grandement émerveillés d'apprendre qu'ils ont prolongé la trêve jusqu'au jour des Rois : ils s'étaient engagés par serment, avant leur départ, qu'ils ne traiteraient avec don Juan que de la forme de la retraite des Espagnols rebelles, sauf qu'ils lui exhiberaient les attestations portant que la pacification de Gand n'était pas contraire à la religion et à l'autorité du roi. Aussi plusieurs d'entre eux ont-ils fait difficulté d'accepter ladite prorogation. Ils les requièrent, pour la dernière fois, de revenir avec le conseil d'État, au jour fixé. Ils ont, dans cette attente, retenu les députés de Hollande et de Zélande, ainsi que ceux de West-Frise et de Groningue. Pour qu'ils soient mieux informés « des ruses » et sinistres pratiques des Espaignolz, ainsi que de leur abso-

» lute intention, » ils leur envoient le baron d'Aubigny, qui, en même temps, leur fera rapport de son ambassade en France.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 120 v°, et 9238, p. 72.

257. — *Liége, 30 décembre 1576.* Lettre de Jean de Mol aux états généraux. Le seigneur de Boussu en Fagne (Jean Marotte) et lui se sont transportés ce matin vers messieurs du chapitre de Saint-Lambert. Le seigneur de Boussu leur a déclaré sa charge, et de Mol leur a aussi communiqué sa commission. Ils ont trouvé lesdits seigneurs « assez affectionnez à la » cause; » demain, ils doivent voir les bourgmestres et le conseil. Les députés des Hamstèdes ont passé par Liége, allant vers don Juan, pour lui faire leurs doléances du sac d'Anvers, et demander restitution de tout ce qu'ils ont perdu : il paraît qu'ils ont réclamé l'appui de l'empereur, en menaçant « de ne » faire dorénavant contribution quelconque à l'Empire, si on » ne satisfait pas à leurs réclamations. » Le 14 janvier se tiendra, à Cologne, une assemblée des trois cercles de Westphalie, du Rhin et de Saxe; de Mol engage les états à y envoyer le docteur Wamesius.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 113 v°.

258. — *Londres, 30 décembre 1576.* Lettre de François de Halewin aux états généraux, leur faisant connaître qu'il a obtenu en prêt, de la reine d'Angleterre, vingt mille livres sterling ou quarante mille angelots.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., I, 338, et II, 423. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 12.

259. — *Namur, 31 décembre 1576.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui signalent diverses infractions à la pacification de Gand commises en Hollande, et le prient de les redresser. Ils l'informent d'une proposition que leur ont

faite les ambassadeurs de l'empereur et du prince de Liége, et ajoutent qu'ils attendent la réponse définitive de don Juan.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 177. — Bibl. roy. : MSS. 7225, fol. 122 v°, et 9238, p. 74.

260. — ....., *31 décembre 1576.* Lettre du roi de France aux états des Pays-Bas, pour réclamer la mise en liberté du comte de Mansfelt, qui lui avait été promise par lesdits états. Il leur envoie M. de Haillon, pour négocier cette affaire.

State paper office : papiers de Flandre.

261. — *Marche, 1er janvier 1577.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Ils ont fait telle diligence qu'ils sont arrivés à Marche dimanche soir. Son Altesse, étant malade, leur a donné audience dans son lit le 31 décembre, avant dîner : ils lui ont proposé tout au long le contenu de leur instruction; il a promis de répondre dans l'après-dîner. Ce n'est toutefois que le soir qu'ils ont eu nouvelle audience, et ils ont discuté avec Son Altesse jusqu'à dix heures. Ils comptaient partir ce matin pour Namur; mais le secrétaire Le Vasseur est venu leur dire que Son Altesse voulait encore leur parler. Dans un post-scriptum écrit à onze heures, ils mandent qu'ils viennent d'être appelés par don Juan, et qu'ils lui ont fait une véhémente remontrance afin qu'il vienne à Louvain et à Malines, pour achever la négociation commencée à Luxembourg.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 75.

262. — *Marche en Famène, 1er janvier 1577.* Proposition faite par l'abbé de Saint-Ghislain, élu évêque d'Arras, le marquis d'Havré, le vicomte de Gand, le baron de Liedekercke et Me Adolphe de Meetkercke, députés des états généraux, à don Juan d'Autriche, de le recevoir à Louvain ou à Malines, pour achever le traité; de lui laisser choisir pour sa garde tel chef

qu'il voudra, et de lui donner des otages, avec apostille de ce prince contenant son acceptation.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 419. — Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 72. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 89. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 180.

263. — *Marche en Famène, 1er janvier 1577.* Déclaration de don Juan, qu'il a choisi, pour sa garde, le seigneur de Hierges, avec un régiment de trois mille têtes, et qu'il demande pour otages les marquis d'Havré, vicomte de Gand, seigneur de Montigny et abbé de Sainte-Gertrude, lesquels seront mis entre les mains de l'évêque de Liége et gardés au château de Huy.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 421. — Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 74. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 181.

264. — *Namur, 1er janvier 1577.* Lettre des états généraux aux membres de leur assemblée restés à Bruxelles. Ils les informent qu'aujourd'hui, vers trois heures, ils ont reçu l'avis certain, par une lettre expédiée de Marche, à onze heures, que Son Altesse s'est résolue à se mettre entre leurs mains, en une ville de Brabant, pour accomplir ses promesses. Ils espèrent retourner bientôt à Bruxelles.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 76.

265. — *Liége, 1er janvier 1577.* Lettre du doyen et du chapitre de la cathédrale de Liége aux états généraux. Ils les informent que le seigneur de Boussu en Fagne leur a fait les communications dont les états l'avaient chargé, et qu'à leur tour ils ont chargé le même seigneur de leur réponse à ces communications. (V. n° 257.)

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 17. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 91. — Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

266. — *Malines, 1^er^ janvier 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il rappelle une lettre qu'il leur a écrite la veille, et une autre que leur a communiquée M. de Hèze. Les ennemis, après avoir battu le fort de Tolhuys avec trois pièces d'artillerie, ont été contraints de déloger cette nuit sans trompette ni tambourin, laissant trente ou quarante morts sur la place, et un chef de la cavalerie dont le nom n'est pas encore connu. Ils étaient au nombre de douze enseignes d'Espagnols, trois d'Allemands et quatre cents chevaux. Ils pensaient venir par eau avec deux galères; mais ils ont été si maltraités par l'artillerie du fort de la Marguerite, que plusieurs pièces desdites galères sont demeurées flottantes sur l'eau. Il a reçu cette bonne nouvelle dans la matinée.

Arch. de la Haye : MS. Van den Berghe.

267. — *Londres, 1^er^ janvier 1576 (1577).* Lettre de François de Halewin aux états généraux, pour les avertir que, le lendemain ou le jour suivant, il espère faire voile, emportant avec lui les vingt mille livres sterling.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 12 v°.

268. — *Marche, 2 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour leur faire savoir qu'il s'est résolu à s'encheminer vers Louvain et Malines, aux conditions et en la sorte énoncées dans l'écrit que leurs députés lui ont remis la veille.

Arch. du royaume : min.

269. — *Marche, 2 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, afin qu'ils donnent les ordres nécessaires à leurs gens de guerre pour prévenir toutes hostilités, ainsi qu'il l'a fait de son côté aux troupes espagnoles, quoique la trêve expire le dimanche suivant.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 77. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 93.

270. — *Bruxelles, 2 janvier 1577.* Lettre des états généraux au baron de Hierges. Ils l'informent que don Juan l'a accepté comme chef de sa garde; ils le prient de venir à Bruxelles sans retard, afin de se concerter avec eux sur les mesures à prendre pour le bien de la patrie.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 28.

271. — *Namur, 2 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour qu'il commande expressément à tous colonels, capitaines et autres soldats espagnols de ne faire, attenter ou pratiquer des extorsions, cotisations ou menaces telles que celles qui ont été mises en pratique dans la Campine, le jour de Noël et les jours suivants, par les soldats de cette nation.

Arch. du royaume : orig.

272. — *Namur, 3 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils ont été « fort esjoyz » de la bonne résolution qu'il a prise. Ils ont mandé en toute diligence le seigneur de Hierges. Ils envoient à don Juan le seigneur de Trélon et le seigneur de Florines, pour lui rendre toutes actions de grâces.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 79.

273. — *Marche, 3 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, touchant leurs plaintes contre les troupes espagnoles. (V. n° 271.) Il se plaint, de son côté, des mesures qu'ils ont prises « pour empescher les vivres et aultres » commoditez » à ces troupes, et exprime le désir d'une prompte conclusion des négociations entre eux et lui.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 78. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 98.

274. — *Huy, 3 janvier 1577.* Lettre de l'évêque de Liége aux états généraux. Il les informe que le seigneur de Boussu

en Fagne (Jean Marotte) lui a fait les communications dont les états l'avaient chargé, et qu'à son tour il a chargé le même seigneur de sa réponse à ces communications.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 17. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 97.

275. — ....., *3 janvier 1577.* Commission donnée par les états de Hollande à Jan Van Woerden Van Vliet, M^e^ Pauwels Buys, Dirck de Bie Jorisz., M^e^ Nanninck Van Foreest, Adrien Reynierszoon Cromhout, Jacob Muys et M^e^ Sébastien Looze, pour les représenter dans l'assemblée des états généraux à Bruxelles.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 216.

276. — *Dunkerque, 5 janvier 1576 (1577).* Lettre de François de Halewin aux états généraux, pour les informer qu'il est arrivé ce jour-là à Dunkerque. Il se hâtera d'être à Bruxelles avec « la compagnie » qu'ils savent (les vingt mille livres sterling).

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 12 v°.

277. — *Lubeck, 5 janvier 1577.* Longue lettre des consuls et du sénat de Lubeck, ainsi que des députés de la Hanse teutonique assemblés en cette ville, aux états généraux, touchant les dommages soufferts par leurs marchands dans le sac d'Anvers.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 99. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 188.

278. — *Bruxelles, 7 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour le prier de révoquer un édit que Gerónimo de Roda a fait publier sous le nom du roi, et par lequel il ordonne aux bourgeois d'Anvers qui ont quitté cette ville après le sac, d'y retourner, sous peine de perdre leur bourgeoisie et de deux mille florins d'amende.

Arch. du royaume : orig.

279. — *Bruxelles, 7 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour justifier l'ordre qu'ils ont donné aux Écossais et aux reîtres du commandeur de Bernesteyn de se rendre dans le Limbourg.

Arch. du royaume : orig.

280. — *Bruxelles, 7 janvier 1577.* Communication faite aux états généraux par le sieur Edward Horsey, au nom de la reine d'Angleterre, sur l'obéissance et la loyauté qu'ils devaient à leur souverain.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 422. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 13.

281. — *Bruxelles, 7 janvier 1577.* Longue lettre du sieur de Bonyvet (1) aux états généraux. Il prend à tâche de répondre à la lettre du seigneur de Rassenghien du 7 décembre (n° 191), « pour le deu de son honneur, duquel, sur toutes » les choses de ce monde, il s'est toujours faict apparoistre » des plus jaloux conservateurs. » Il rappelle aux états qu'à leur requête, il se rendit vers « Sa Grande Altesse » (le duc d'Anjou). En chemin il trouva le seigneur de Rassenghien, qu'il ne connaissait pas et n'avait jamais vu; mais, comme il est allié aux maisons de Montmorency et de Halewin, desquelles il est lui-même proche parent, il crut devoir l'avertir qu'il avait entendu dire à Cambray « qu'aucuns, peu satisfaicts des » menées qu'on disoit qu'il avoit faictes en sa négociation » d'Espagne, » pourraient bien, à son retour, le surprendre par les chemins; qu'il ferait donc bien d'être sur ses gardes: après quoi il prit congé de lui. Arrivé près de Sa Grande Altesse, elle lui dit qu'elle était informée de bon lieu que le seigneur de Rassenghien avait été entièrement gagné de l'inquisition, qui le renvoyait aux Pays-Bas, pour s'en servir

(1) C'est ainsi qu'il écrit son nom.

d'instrument avec don Juan d'Autriche, et il l'engagea à en donner avis, de sa part, aux états. Bonyvet, après avoir consulté les sieurs de Bloeyere et Van der Noot, crut devoir pour le moment n'en rien faire. Huit à neuf jours se passèrent, au bout desquels Sa Grande Altesse fut prévenue qu'en pleine assemblée des états, le seigneur de Rassenghien s'était efforcé de les détourner de chercher du secours en France, disant que le roi et monseigneur son frère étaient trop empêchés par les troubles du royaume pour pouvoir leur prêter assistance. Alors Sa Grande Altesse le dépêcha subitement, « pour leur » testifier la vérité » au sujet dudit seigneur de Rassenghien : ce qu'il a fait. Bonyvet ajoute que jamais de sa vie il n'a parlé à Sa Grande Altesse du seigneur de Rassenghien en bien ni en mal; qu'étant domestique de Sa Grande Altesse et lui ayant prêté serment, il n'a pu se dispenser de leur faire fidèle rapport de ce qu'elle lui a commandé de leur dire. Il termine, en demandant aux états justice du « tant téméraire escript » du seigneur de Rassenghien, « oultrageant ainsi un sy grand » prince, duquel le nom et bonne affection leur a esté et est » encore prouffitable..... »

Arch. de la Haye : 1ste *loopende lins*, 1550-1577.

282. — *Marche, 8 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, contenant des plaintes de plusieurs choses qu'ils font et qui lui paraissent « pleines de soupçons » et d'arrière-pensées, » comme de vouloir faire passer en deçà de la Meuse de l'infanterie anglaise et écossaise du prince d'Orange; d'avoir fait promettre au comte d'Arenberg, qu'on a arrêté lorsqu'il allait de sa part vers l'empereur, de se remettre entre leurs mains, si la paix ne se conclut; de commettre en plusieurs endroits des actes d'hostilité, nonobstant la trêve, etc.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 82. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 103.

283. — *Sans date (Marche, 8 janvier 1577).* Réponse de Son Altesse sur l'avis de ceux des états à l'endroit de la retraite des Espagnols. (Titre textuel.) Les états demandaient que les Espagnols se retirassent par terre; don Juan leur représente les difficultés qu'il y trouve.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 103 v°.

284. — *Utrecht, 8 janvier 1577.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux. Arrivée du comte à Gorcum : il trouve la garnison mutinée, et les officiers prisonniers. Il négocie avec les soldats de son régiment, qui rejettent ses propositions; il espère cependant les ramener à la raison. Monsieur de Hierges fait de grands préparatifs pour battre le château d'Utrecht. On parle de la paix faite avec don Juan; il demande des renseignements positifs à cet égard, afin de savoir comment il aura à se conduire.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 18.

285. — *Bruxelles, 9 janvier 1577.* Acte d'union et d'association des prélats, gens d'église, seigneurs, gentilhommes, magistrats des lois, villes, châtellenies et autres faisant et représentant les états des Pays-Bas, connu sous le nom de l'*Union de Bruxelles.*

Discours sommier des justes causes, etc., p. 87 des Annexes. — *De Unie van Brussel*, etc. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 32 v°.

286. — *Marche, 9 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux ambassadeurs de l'empereur, pour se plaindre de ce que les états ont, le même jour, fait passer la Meuse à leurs gens de guerre, malgré toutes ses représentations.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 105.

287. — *Utrecht, 9 janvier 1577.* Lettre du baron de Hierges aux états généraux. Il répond à leur lettre du 2. Il partira le

lendemain pour Bruxelles, et fera toute la diligence possible. *(Trad. holland.)*

BORDAM, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., II, 19.

288. — *Marche, 10 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux par laquelle, en témoignage de sa sincérité, il leur offre de faire retirer du château d'Utrecht le capitaine et les soldats espagnols qui s'y trouvent, et d'ordonner à ceux de Maestricht de ne rien intenter contre les gens de guerre qui ont passé la Meuse, à condition qu'ils envoient ceux-ci ailleurs.

Arch. du royaume : min. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 110.

289. — *Marche, 10 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, en réponse aux leurs du 7 janvier (nos 278 et 279), concernant le passage de la Meuse par quelques-unes de leurs troupes, et l'édit publié à Anvers par Gerónimo de Roda contre ceux qui se sont absentés de cette ville.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 92. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 109.

290. — *Bruxelles, 10 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan. Les soldats espagnols du château d'Utrecht ont mis la ville à feu et à sang; il sera impossible au baron de Hierges de quitter en ce moment son gouvernement. Le conseil d'État consent à avoir une entrevue avec le prince, à Huy, afin de se concerter sur les mesures à prendre pour le salut de la patrie. Ils prient le prince de leur envoyer des lettres de sauf-conduit pour les membres dudit conseil d'État.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 29. — Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 91.

291. — *Bruxelles, 10 janvier 1577.* Lettre des états généraux à l'évêque de Liége. Ils ont prié messieurs du conseil de

se rendre à Huy, auprès de don Juan d'Autriche, afin d'y conclure la convention négociée à Marche.

State paper office : papiers de Flandre.

292. — *Bruxelles, 10 janvier 1577.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre, pour la remercier des bons offices que son ambassadeur a faits en leur faveur auprès de don Juan d'Autriche, et l'assurer qu'ils ne veulent, en aucune manière, changer de religion ni de prince.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 425. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 13 v°.

293. — *Bruxelles, 10 janvier 1577.* Lettre des états généraux au comte de Leycester, pour le prier de les favoriser auprès de la reine, sa maîtresse.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 426. —Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 14.

294. — *Groningue, 10 janvier 1577.* Lettre de Georges de Lalaing aux états généraux. Ses soldats continuent à refuser le serment, tant qu'ils ne seront pas entièrement payés. Il cherche à se procurer de l'argent, et espère en avoir dans quelques jours; il se rendra ensuite à Leeuwarde, où il a convoqué les états de la province pour le 15 du présent mois. Les états de la Drenthe et de Groningue se montrent très-affectionnés aux états généraux. Ceux de Groningue demandent avec instance la démolition du château fort. Il pense que cette démolition peut être accordée, et allègue plusieurs motifs.

Lettres inéd. de Georges de Lalaing, etc., p. 18.

295. — *Bruxelles, 12 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils le remercient de l'offre qu'il leur fait pour l'évacuation du château d'Utrecht. Insubordination des soldats espagnols. Ils ont donné les ordres nécessaires pour que les troupes des états s'abstiennent de tout acte d'hostilité, pour autant que les troupes espagnoles observent

la trêve. Ils rappellent de nouveau les massacres et les outrages perpétrés à Utrecht par la garnison du château. Ils désirent la paix et regrettent que le prince, dès son arrivée, n'ait pas eu confiance en leur fidélité. Ils lui demandent d'étendre au château d'Anvers et aux autres places les offres qu'il leur fait pour l'évacuation de celui d'Utrecht. Le conseil d'État se rendra à Huy, comme le prince le désire.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 32. — Arch. du royaume : orig.

296. — *Marche, 12 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a ordonné au commandant du château d'Utrecht de retirer ses troupes dudit château, et de le remettre entre les mains du seigneur de Hierges, comme capitaine et gouverneur général de delà.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 31. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 94. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 115.

297. — *Bruxelles, 12 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils se plaignent de ce que les Espagnols ont violé l'armistice, en essayant de s'emparer par surprise de la ville de Dordrecht.

State paper office : papiers de Flandre.

298. — *Bruxelles, 12 janvier 1577.* Lettre des états généraux aux magistrats de Liége. Ils les remercient de ce qu'ils ont permis de porter secours aux troupes des états qui se trouvent dans le Limbourg, pour s'opposer aux Espagnols de Maestricht. Ils les prient de vouloir continuer, et d'assister leurs troupes de vivres, munitions, poudres, boulets, etc., s'engageant à rembourser les dépenses à la première présentation du compte.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 18.

299. — ..... *(Marche), 15 janvier 1577.* Acte d'assurance donné par don Juan d'Autriche pour les membres du conseil

d'État et les députés des états généraux qui se transporteront à Huy.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 97.

300. — *Bruxelles, 13 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan. Réponse à la lettre du prince du 12 janvier (n° 296). Ils le remercient des ordres qu'il a donnés pour l'évacuation du château d'Utrecht, et le prient de donner des ordres semblables pour les châteaux d'Anvers, de Lierre, de Maestricht, etc. C'est le vrai moyen d'écarter toute défiance.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 35. — Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 95. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 117.

301. — *Utrecht, 13 janvier 1577.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux. Il est parvenu à apaiser ses soldats, mais il est indispensable qu'on envoie de l'argent pour les payer : sans cela il est fort à craindre qu'ils ne se révoltent de nouveau. On continue le siége du château d'Utrecht; le pont menant audit château est abattu.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 20.

302. — *Blois, 13 janvier 1577.* Lettre de François de Valois, duc d'Anjou et d'Alençon, aux états généraux, sur la mission qu'ils avaient donnée auprès de lui au baron d'Aubigny.

Arch. de Lille : portefeuilles, ann 1577.

303. — *Blois, 13 janvier 1577.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Leurs négociations avec l'Angleterre lui ont causé un véritable déplaisir. Il se plaint de leur indécision, qui le met dans une position difficile. Il a déjà licencié la plus grande partie de ses troupes, après les avoir entretenues durant trois mois, pour venir en aide auxdits états.

State paper office : papiers de Flandre.

304. — *Marche, 14 janvier 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 10 par le seigneur de Willerval. Il ne leur cache pas qu'il trouve étrange la révocation, qu'ils ont déjà faite par deux fois, des choses arrêtées et conclues entre lui et leurs députés. Il consent néanmoins à se transporter à Huy, pour en finir: mais il demande que les députés qu'ils y enverront, ou le conseil d'État, soient munis de pleins pouvoirs. Quant à l'assurance qu'ils désirent pour le conseil d'État, il leur a donné de si évidentes preuves de sa condition, pour la venue et retour de leurs députés, que pareille assurance est superflue : voulant toutefois les contenter, il la leur envoie. (V. n° 299.)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 96.

305. — *Bruxelles, 14 janvier 1577.* Déclaration des états généraux, que les fermiers des impôts ne recevront aucun impôt des denrées achetées par les états pour les gens de guerre à leur solde.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stukken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 1 v°.

306. — *Bruxelles, 14 janvier 1577.* Réquisition des états généraux aux députés des états de Tournay, de se vouloir conformer à la résolution des autres états concernant la levée des moyens généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t I, fol. 116.

307. — *Bruxelles, 15 janvier 1577.* Avis donné par les députés des états généraux à ce commis et par les députés de Hollande et de Zélande se trouvant à Bruxelles, sur les difficultés qui s'étaient élevées au sujet du gouvernement des villes de Harlem, d'Amsterdam et de Schoonhoven, ainsi que sur le retour à Valenciennes de quelques particuliers qui en avaient été bannis avant 1566. Lesdits députés, sous le bon plaisir des états généraux, ainsi que du prince d'Orange et des

états de Hollande et de Zélande, pensent : 1° que, pour jouir de l'effet de la pacification de Gand, les villes susnommées doivent se joindre « effectuèlement » avec les états généraux, et, après cette adjonction faite, exhiber de bonne foi leurs difficultés, tant au sujet de la religion qu'autrement, sur lesquelles difficultés le prince d'Orange devra leur donner satisfaction, avant qu'elles se placent sous son gouvernement; 2° que les bannis retournés et saisis à Valenciennes doivent être relaxés, et renvoyés hors des pays d'où ils ont été bannis, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par ultérieure communication. — A la suite de cet avis est la nomination, par les députés des états généraux, du docteur Leoninus et du docteur Boeymer (député par les barons de Gueldre) en qualité de commissaires pour aller traiter des deux points ci-dessus avec le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande. Puis vient un acte du conseil d'État, en date du 18 janvier, par lequel il déclare « se conformer à ce que dessus, bien » entendu que, avecq les deux commissaires y dénommez, y » besoignera aussy Me Nicolas Vander Steghen, conseillier de » Sa Majesté en Brabant. »

Arch. du royaume : cop. — Bibl. roy. : MS. 16123-16131, fol. 67.

308. — *Middelbourg, 15 janvier 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il les avertit des approvisionnements que font les Espagnols qui occupent Anvers.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 179.

309 — ..... *(Bruxelles), 15 janvier 1577.* Sommaire du rapport fait aux états généraux par M. de Zweveghem, au sujet de ses négociations avec le gouvernement anglais.

State paper office : papiers de Flandre.

310. — *Bruxelles, 16 janvier 1577.* — Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour l'informer qu'ils ont

député quelques-uns d'entre eux qui se rendront à Huy avec les seigneurs du conseil d'État.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 101. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 122.

311. — *Bruxelles, 16 janvier 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils envoient au prince et aux états de Hollande et de Zélande Elbertus Leoninus et Frédéric de Boeymer, pour traiter avec eux concernant Amsterdam, Harlem, Schoonhoven et quelques autres villes de Hollande.

Corresp. de Guillaume de Taciturne, etc., III, 180.

312. — *Bruxelles, 16 janvier 1577.* Acte d'assurance réciproque fait entre les états généraux et le comte de Berlaymont. Les états déclarent que l'arrestation du comte n'a nullement eu lieu pour porter atteinte à son honneur, mais par mesure de précaution, rendue nécessaire par l'insolence des Espagnols; en considération des services rendus par le seigneur de Hierges, ils ont rendu le comte à la liberté. Celui-ci, en son nom et au nom de ses fils, s'engage à ne jamais se plaindre de son arrestation, et à mettre tout en oubli. — Le conseil d'État approuve cet acte d'assurance réciproque, en déclarant toutefois qu'il n'a jamais approuvé l'arrestation dudit comte.

Lettres inéd. de Gilles le Berlaymont, etc., p. 36. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 107.

313. — *Bruxelles, 16 janvier 1577.* Lettre des états généraux à l'évêque de Liége. Ils le prient de vouloir leur adresser des lettres de sauf-conduit pour les seigneurs du conseil d'État et quelques députés qui doivent se rendre aux conférences de Huy. Ils le prient d'ordonner aux magistrats de cette ville de leur envoyer des lettres semblables. Celles de don Juan leur sont déjà arrivées.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 19. — Arch. du royaume : MS d'Alegambe, t. I, fol. 98.

314. — *Bruxelles, 16 janvier 1577.* Lettre des états généraux aux magistrats de Huy. Elle est conçue dans le même sens que la précédente.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 20. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 123.

315. — *Middelbourg, 17 janvier 1577.* Commission donnée par les états de Zélande à Andries de Jonghe, Geleyn Bauwens, Eustache Adriaensz., Gaspar Mulder et Mre Jean Van der Warcke, pour les représenter dans l'assemblée des états généraux à Bruxelles.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol 214.

316. — *Sans date (Bruxelles, 17 janvier 1577).* Remontrance des bourgeois de Bruxelles aux états généraux, dans laquelle ils se plaignent du refus que le seigneur de Rassenghien et le prélat de Ninove ont fait « d'entrer au compromis » tant salutaire accordé et signé par les états, sans que personne s'en soit exempté que lesdicts seigneurs de Rassen» ghien et de Ninove, » et déclarent qu'ils ont voulu, par ce motif, s'assurer de leurs personnes, « jusques à ce qu'ilz » l'auroient signé (1). » Ils demandent aussi que les états fassent former un camp, « et si, par faulte de chief, le mauvais » ordre s'est tenu aux affaires publicques, que les états veul» lent appeller et faire venir et comparoir en ceste assemblée » monseigneur le prince d'Orainge, comme seigneur principal » entre les nobles et y estant intéressé, pour les assister de » conseil en tout ce que la commune défense de la patrie » pourra requérir. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol 89.

317. — *Huy, 17 janvier 1577.* Lettre de Gérard de Groesbeck, évêque de Liége, aux états généraux, en réponse à la

(1) Voy. les *Rés. des états généraux*, etc., II, 23.

leur du 15 (1), touchant l'entrevue de Son Altesse et de messieurs du conseil d'État à Huy. Il leur envoie, ainsi qu'il le fait à Son Altesse, ses lettres patentes de sauvegarde.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 100.

318. — *Huy, 17 janvier 1577.* Lettre des bourgmestres, jurés et conseil de la ville de Huy aux états généraux, en réponse à la leur du 11 (2). Ils leur font savoir qu'ils se réfèrent aux lettres patentes de sauvegarde données par Sa Grâce Révérendissime et Illustrissime monseigneur Gérard de Groesbeck, évêque de Liége, en faveur des membres du conseil d'État et des députés des états qui viendront à Huy.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 99.

319. — *Bruxelles, 18 janvier 1577.* Instruction pour messieurs le prélat de Saint-Ghislain, élu évêque d'Arras, messire Bucho Aytta, archidiacre d'Ypres, messire Frédéric de Perrenot, baron de Renaix, seigneur de Champagney, Jean de Saint-Omer, seigneur de Moerbeke, gouverneur des ville et château d'Aire, François de Halewin, seigneur de Zweveghem, grand bailli et capitaine des ville et château d'Audenarde, et Adolphe de Meetkercke, pensionnaire du Franc de Bruges, envoyés par les états généraux pour, avec messieurs du conseil d'État, se trouver vers monseigneur don Juan d'Autriche en la ville de Huy, et traiter résolutement sur les points suivants, sans y employer plus de quatre jours de communication. (Titre textuel.) Les deux points principaux à traiter par les députés

---

(1) *Sic* dans le manuscrit. C'est 16 qu'il faut lire, à moins qu'il n'y ait erreur dans la date des lettres nos 313 et 314.

(2) Cette date est celle que donne le manuscrit. Peut-être se rapporte-t-elle à une lettre des états généraux qui nous manque. Dans celle du 16 que nous donnons (no 314), les états disent : « suyvant que vous avons » requis *par nos dernières*, etc. »

étaient l'agréation de la pacification de Gand et la sortie des Espagnols.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 429. — Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 104. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 131. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 203.

320. — *Bruxelles, 18 janvier 1577.* Instruction des états généraux pour le docteur Elbertus Leoninus, de ce qu'il aura à besogner en Hollande et Zélande avec le prince d'Orange, états desdits pays, ensemble avec les seigneurs comte de Boussu et baron de Hierges, et autres, en Gueldre, au pays d'Utrecht et là entour. (Titre textuel.) Avec le prince d'Orange, Leoninus devait traiter touchant l'interprétation des cinquième et sixième articles de la pacification de Gand, la satisfaction à donner aux villes de Harlem, d'Amsterdam, de Ter Goes, d'Utrecht, etc.; la liberté du commerce que réclamaient les marchands d'Angleterre; les plaintes des habitants de Nieuport, de ce que les soldats du prince se faisaient délivrer des « services », lesquels les états avaient abolis. A Utrecht et en Gueldre, il devait régler, avec François Haulsaert, le décompte de ce qui était dû aux trois régiments de Bas-Allemands, ainsi qu'aux trois régiments wallons du baron de Hierges et des sieurs Verdugo et Carduini, leur payer des à-compte, et leur délivrer des lettres d'assurance pour le reste. Il devait solliter des états de Gueldre et d'Utrecht une augmentation de leur contribution; tâcher de se procurer de l'argent par voie d'emprunt; proposer aux seigneurs de Boussu et de Hierges de faire marcher les trois régiments de Bas-Allemands et les mille chevaux de Gueldre vers Karpen, etc.

Arch. d'Ypres : cop.

321. — *En sa maison de Hamptoncourt, 18 janvier 1576 (1577).* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. Le sieur de Horsey, gouverneur de son île de Wight, lui a remis leur lettre du 10. Elle a appris avec regret leur refus d'accep-

ter l'accord fait par leurs députés avec don Juan, et cela pour deux raisons : l'une, que de la guerre on ne peut attendre qu'une infinité de maux; l'autre, qu'ils donnent ainsi occasion à don Juan de les accuser, devant le monde, d'inconstance et de peu d'égard à ce qu'ils font. Elle les engage donc à peser plus mûrement à l'avenir ce qu'ils voudront traiter, et le pouvoir qu'ils entendront donner à leurs commis.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 15.

322. — *Hamptoncourt, 18 janvier 1576 juxta computum Angliæ (1577).* Lettre du comte de Leycester aux états généraux, par laquelle il les assure de l'intérêt qu'il prend à leurs affaires, et de la continuation de son appui auprès de la reine sa souveraine.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 137.

323. — *Bruxelles, 18 janvier 1577.* Déclaration des états généraux touchant les vingt mille livres sterling que la reine d'Angleterre avait consenti à leur prêter.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 138.

324. — *Bruxelles, 18 janvier 1577.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre, par laquelle ils la remercient du prêt qu'elle veut bien leur faire, d'autant plus qu'elle le fait à la condition qu'ils demeurent en l'obéissance de leur prince et maintiennent la religion catholique; lui annoncent qu'ils ont recommandé à leurs députés les points et articles qu'elle désire voir compris dans la pacification qui se négocie avec le seigneur don Juan d'Autriche, et qu'ils ont envoyé vers le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande, pour qu'ils laissent passer et repasser librement les marchands anglais et leurs bateaux.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 428. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 104. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 135. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 18.

325. — *Bruxelles, 18 janvier 1577.* Lettre des états généraux au baron de Hierges. Ils l'informent que don Juan a donné les ordres nécessaires pour faire remettre entre ses mains le château d'Utrecht. Comme ils n'ont pas grande confiance dans les Espagnols, ils le prient d'employer tous les moyens possibles pour se mettre en possession dudit château. Il recevra, pour le payement de ses troupes, quarante-sept mille florins de l'argent venu d'Angleterre. Il retiendra les troupes wallonnes, les joindra aux mille reîtres levés dans la Gueldre, et se rendra avec eux au secours de Maestricht, selon les ordres du conseil de guerre.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 38. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 129.

326. — *Bruxelles, 18 janvier 1577.* Forme du serment résolu par les états généraux des pays de par deçà, avec autorisation et agréation du conseil d'État, que ceux qui ont abandonné lesdits pays et, en vertu de la pacification, retournent, devront faire. (Titre textuel). Ils devaient jurer d'être léaux au roi, au conseil d'État, aux états généraux, d'assister de tout leur pouvoir « à enchasser hors le pays les Espaignolz et » aultres estrangiers, dépopulateurs du pays, avecq leurs » adhérens, etc., etc. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 15 v°.

327. — *Utrecht, 18 janvier 1577.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux. Il se plaint de ce que, malgré les promesses qu'on lui a faites, on le laisse sans argent pour payer la troupe. Réclamations des soldats. Les états d'Utrecht n'avanceront de l'argent qu'après le départ des troupes espagnoles. La garnison du château continue à endommager la ville. L'artillerie qu'il a placée est prête à battre le château, et il espère que, lorsqu'elles seront payées, ses troupes consentiront à commencer l'assaut. Les régiments de la Margelle et de Mario sont dans le

plus grand besoin. Déjà deux compagnies, pressées par la faim, ont quitté leurs positions et sont arrivées à Utrecht.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, etc., p. 24.

328. — .... *(Bruxelles), 19 janvier 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à la réplique des soldats espagnols. Les états récapitulent les injures souffertes, et rappellent à quelles conditions ils ont consenti à reconnaître l'autorité royale.

State paper office : papiers de Flandre.

329. — *Tournay, 19 janvier 1577.* Acte des états du Tournaisis par lequel ils avouent et ratifient les signatures de leurs députés apposées à l'acte d'union des états généraux du 9 janvier.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 158.

330. — *Bruxelles, 20 janvier 1577.* Proposition, faite aux états généraux, d'appeler en leur assemblée le prince d'Orange, en lui donnant les garanties nécessaires pour la sûreté de sa personne. Cette proposition est fondée sur ce que les négociations entamées avec don Juan n'aboutiront à rien. Il est dit, à la fin, que le marquis d'Havré, si les états lui en donnent la charge, est content d'aller vers le prince (1).

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 211.

---

(1) On lit, à la marge de cette pièce : « Exhibé le xx^me^ de janvier LXXVII ; » desuper nihil resolutum. » Le recueil où elle se trouve contient, au fol. 212, une lettre écrite de Bruxelles, le 23 janvier, au duc d'Arschot par Guillaume de Hornes, Jean de Bersele et le marquis d'Havré, où il est dit que les états généraux ont résolu d'envoyer chercher le prince d'Orange, et de rompre entièrement avec don Juan, si, dans les quatre jours, à partir du 23 janvier, celui-ci n'a pas accordé la sortie des Espagnols, avec les autres assurances demandées par les états.

331. — *Arras, 20 janvier 1577.* Résolution des états d'Artois de consentir : 1° la levée du centième denier des meubles et immeubles en la forme et manière qu'il s'est levé en 1569; 2° la pratique des moyens généraux pendant six mois, selon l'écrit qui leur a été envoyé; 3° leur quote, à l'avenant du sixième de Flandre, dans les trois cent mille livres pour une partie, et les six cent mille livres pour une autre partie, demandées aux provinces.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 139. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 207.

332. — *Arras, 21 janvier 1577.* Lettre de Robert de Melun, vicomte de Gand, aux états généraux. Le 20 janvier a eu lieu l'assemblée des états d'Artois. A la suite des vives remontrances qu'il leur a faites, et « après une infinité de difficultez » que plusieurs ont mis en avant », les moyens généraux et le centième ont été unanimement votés, « tous ayans aussy una- » nimement accordé, signé et juré le compromis (l'union de » Bruxelles). »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 108.

333. — *Namur, 22 janvier 1577.* Lettre de Philippe de Croy, duc d'Arschot, aux états généraux, par laquelle il leur annonce que l'évêque de Liége et ceux de la ville de Huy ont envoyé au conseil d'État les assurances les plus amples; que don Juan part de Marche dans la journée, pour arriver le lendemain à Huy; que lui et les autres membres du conseil, ainsi que les députés des états, se dirigent également vers cette ville : ajoutant qu'il ne désire rien plus que de les servir d'une affection entière.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 147.

334. — *Bruxelles, 22 janvier 1577.* Lettre des états généraux à messieurs les capitaines, officiers et soldats étant à Groningue, pour leur annoncer la mission du docteur Leo-

ninus (v. n° 337), et les assurer que les états reconnaitront, en tout temps et en toutes occasions, « leurs vertus et actes de » vrais patriotes. »

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 145.

335. — *Sans date (Bruxelles, 22 janvier 1577).* Lettre des états généraux aux président et autres du conseil de Frise, par laquelle ils les prient de donner bonne audience et crédence au docteur Leoninus, qui va en Frise (v. n° 337), pour, avec le seigneur de Ville et les états, aviser aux moyens de contenter les soldats du régiment de Billy.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 143.

336. — ..... *22 janvier 1577.* Lettre de Maximilien de Boussu aux états généraux. Lettres de don Juan par lesquelles celui-ci ordonne la reddition de la citadelle d'Utrecht. Détails d'administration militaire. Manque d'argent pour le payement de la solde due aux troupes.

State paper office : papiers de Flandre.

337. — *Bruxelles, 23 janvier 1577.* Instruction des états généraux pour monsieur le docteur Elbertus Leoninus, allant au pays des Ommelandes chez Groeningen. (Titre textuel.) Leoninus devait s'occuper de la sortie des soldats qui étaient à Groningue, et des moyens de les contenter pour leur paye; examiner si le château de Delfzyl ne devait pas être démoli; tâcher d'induire ceux de Gueldre, Groningue et Frise à payer les contributions nécessaires pour les besoins de la généralité; s'informer, avec le seigneur de Ville, du revenu des domaines royaux en Frise, Drenthe, Groningue, Ommelandes, Lingen, Gueldre et Utrecht, pour l'appliquer à la solde des troupes, et enfin traiter pour les blés de Hollande, selon l'avis du seigneur de Grevenbroeck.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 109.

338. — ..... *23 janvier 1577.* Adresse présentée aux états généraux par monsieur de Haillon, secrétaire d'État du roi de France, relativement à la mise en liberté du comte de Mansfelt.

State paper office : papiers de Flandre.

339. — *Huy, 23 janvier 1577.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Ils sont arrivés la veille à Huy, et don Juan une heure après eux. Le même soir, ils ont vu les membres du conseil d'État, et les ont priés de s'employer auprès de don Juan pour le convaincre qu'il n'y a, dans la pacification de Gand, rien de contraire à l'obéissance due au roi. Le conseil a été aujourd'hui tout le jour en délibération avec Son Altesse; ils ignorent ce qui s'est passé. Le duc d'Arschot leur a montré une lettre qui les a fort ébahis (1); ils prient les états de ne rien vouloir faire encore à ce sujet, mais d'attendre leur rapport.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 213.

340. — *Haultepenne, 23 janvier 1577.* Lettre du baron de Hierges aux états généraux. Réponse à leur lettre du 18 janvier (n° 325). Il lui sera impossible de faire marcher les régiments bas-allemands et les Wallons, à moins qu'ils ne soient entièrement payés. Les soldats commencent à murmurer, faute de payement. Il croit qu'on ne parviendra pas à tirer de ceux d'Utrecht les sommes que Leoninus espère en obtenir. Il a chargé le comte de Boussu de traiter avec les régiments, et ira lui-même le rejoindre sous peu. Remercîments pour la mise en liberté de son père; protestation de dévouement. Échange de son frère le seigneur de Floyon contre le capitaine Gaspar Gomez.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 39.

---

(1) Voy. p. 107, note 1.

341. — *Arras, 24 janvier 1577.* Lettre de Robert de Melun, vicomte de Gand, aux états généraux, pour leur envoyer la résolution des états d'Artois du 20 janvier (n° 331).

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 141.

342. — *Bruxelles, 25 janvier 1577.* Lettre des états généraux à l'archevêque de Cologne, pour le prier d'ajouter foi et créance à ce que lui diront, de leur part, les sieurs Jean de Mol, chevalier, seigneur d'Oetingen, et Jean Wamesius, docteur ès droits, professeur primaire à l'université de Louvain.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 112.

343. — *Bruxelles, 25 janvier 1577.* Lettre des états généraux au comte Charles de Mansfelt, par laquelle ils lui annoncent que, le même jour, le comte son père a été mis en pleine liberté, « ayant mesmes requis que luy fût donné ung » gentilhomme pour luy faire compaignie et répondre de ses » actions, de tant qu'il se veult employer du tout au service » de la patrie. » Le comte Charles leur avait écrit plusieurs lettres, auxquelles le roi de France avait joint les siennes, pour la délivrance de son père; ils avaient fait des instances « vers ceulx qu'il appartenoit », afin qu'on le relaxât sous certaine garde, de même que M. de Berlaymont : seulement, comme son hôtel était situé à l'extrémité de la ville, on lui avait offert l'hôtel de Hoogstraeten, qu'il avait refusé. Depuis, ils avaient redoublé leurs démarches, qui enfin avaient été couronnées de succès. Dans la même lettre, les états disent « qu'ils » ont trouvé fort bonne et joyeusement accepté » l'offre du comte Charles d'employer sa personne, vie et biens pour le service de la patrie.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 148.

344. — ..... *(Bruxelles), 25 janvier 1577.* Lettre des états généraux au roi de France. Raisons pour lesquelles ils ne

peuvent relâcher immédiatement le comte de Mansfelt (1). Les Espagnols ont reçu l'ordre de quitter le pays. Exigences de don Juan d'Autriche. Il attend des secours du duc de Brunswick, qui doit lui amener six mille cavaliers et huit mille fantassins, et du duc de Guise. L'ambassadeur anglais a donné à don Juan d'Autriche lui-même toutes les explications désirables au sujet du prêt fait aux états par l'Angleterre. Le résultat des dernières négociations avec ce prince n'est pas encore connu.

State paper office : papiers de Flandre.

343. — *Bruxelles, 26 janvier 1577.* Lettre des états généraux au baron de Hierges, gouverneur et capitaine général du pays et duché de Gueldre, pour lui exprimer le désir qu'il vienne faire un tour à Bruxelles, où ils s'entendront avec lui sur l'ordre à donner aux gens qu'il commande, sur la permission sollicitée par le comte de Berlaymont, son père, d'aller chez lui, et sur d'autres affaires.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 150.

346. — *Middelbourg, 26 janvier 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il les prie d'ajouter foi et créance à ce que le sieur de Bloeyere leur dira de sa part.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 201.

347. — *Liége, 26 janvier 1577.* Lettre de Jean de Mol, seigneur d'Oetingen, aux états généraux, touchant les renseignements qu'il a reçus d'Allemagne sur les dispositions des cercles de l'Empire à l'égard des Pays-Bas; sur l'envoi que don Juan a fait aux princes allemands du sieur Antoine Elstz, et les

(1) Ceci est en contradiction manifeste avec le contenu de la lettre n° 343. Peut-être faut-il lire, au lieu de « ils ne peuvent relâcher immédiatement », les mots : « ils n'ont pu. »

instructions qui lui ont été données, peu favorables aux états; sur les levées de gens de guerre faites par don Juan en Bourgogne, Savoie, Piémont, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 434. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 218.

348. — *Anvers, 26 janvier 1577.* Lettre écrite aux états généraux par Gaspar Schetz et Guillaume de Rouck, sur la prétention des colonels allemands d'être payés aussi bien que les Espagnols, et la proposition, que le secrétaire Escovedo les a chargés de faire aux états, de mettre les troupes allemandes dans Maestricht, en attendant qu'on puisse satisfaire à leur payement.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 152.

349. — *Namur, 27 janvier 1577.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés auprès de don Juan d'Autriche. Quoiqu'ils aient fait tous les devoirs possibles, avec l'intervention du conseil d'État et des ambassadeurs de l'empereur, quatre jours se sont passés en conférence, sans qu'ils aient pu achever leur négociation. Ils ont quitté Huy dans la journée, et retournent à Bruxelles avec les seigneurs du conseil d'État (1).

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 154. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 220.

350. — *Middelbourg, 27 janvier 1577.* Lettre d'Elbertus Leoninus aux états généraux. Arrivé le 26 à Middelbourg, il a proposé sa charge au prince d'Orange. Le prince lui a dit que déjà il était « appoincté » avec l'évêque et le magistrat de Harlem; que ceux de Muiden et de Weesp se sont aussi accordés avec lui, et qu'il est occupé de traiter avec ceux de Goes. Leoninus a obtenu du prince un passe-port pour les dé-

(1) Voy. le n° 354.

putés d'Amsterdam qui seront envoyés à Middelbourg. Le prince et les états de Hollande sont contents de prêter douze mille florins pour le payement des Wallons de M. de Hierges et de Verdugo et Carduini. On a recommencé à battre le château d'Utrecht depuis le 23.

Arch. d'Ypres : cop.

351. — *Bruxelles, 28 janvier 1577.* Requête des quatre membres de Flandre aux états généraux, afin qu'ils intercèdent auprès du conseil d'État pour que le château de Gand soit démoli, ou du moins démantelé du côté de la ville. — L'apostille des états est entièrement conforme à cette demande.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 83.

352. — *Bruxelles, 28 janvier 1577.* Déclaration du magistrat de Bruxelles, ainsi que du second et du troisième membre de cette ville, que les seigneurs du conseil d'État et des états généraux « auront la liberté de sortir, quant requis et bon leur » semblera, leurs femmes, enffans et suyte, tellement qu'ilz » n'auront affaire de passe-port, ou estre aultrement assub- » jectez à qui que ce soit, ny en doubte de mauvais traicte- » ment. »

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 222.

353. — *Middelbourg, 28 janvier 1577.* Lettre d'Elbertus Leoninus aux états généraux. Il rappelle sa lettre de la veille (n° 350). Il a communiqué avec le prince d'Orange sur les points mentionnés en son instruction. Ceux de Ter Goes seront simplement maintenus en leur religion catholique romaine. Le prince a promis de faire tenir prêts les douze mille florins pour les Wallons étant en Hollande. Les draps restants en Flandre étant arrivés à Middelbourg, il en partira le lendemain pour Utrecht, afin de donner satisfaction aux Bas-Allemands et aux Wallons. Le château d'Utrecht est déjà fort battu et rompu, de sorte qu'on peut espérer qu'il sera bientôt dans les mains des

états. Le prince donnera satisfaction aux marchands anglais. Il est disposé à remédier aux plaintes des habitants de Nieuport.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 171, et 9238, p. 98. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 221.

354. — *Bruxelles, 30 janvier 1577.* Verbal rapport des seigneurs élu évêque d'Arras, messire Bucho Aytta, archidiacre d'Ypres, les seigneurs de Champagney, de Zweveghem et le pensionnaire Adolphe de Meetkercke, de leur besoingné à Huy avec monseigneur don Jehan d'Autriche. (Titre textuel.) Les députés arrivèrent à Namur le 20. Le 22, ayant reçu des lettres de sauvegarde de l'évêque de Liége et du magistrat de Huy, ils partirent pour cette dernière ville. Les négociations entre eux et don Juan, à l'intervention des ambassadeurs de l'empereur, l'évêque de Liége, le baron de Wynenberg, le docteur Gaill, le sieur de Gymnich, lant-drossard de Juliers, le docteur Lauwerman, conseiller du duc de Juliers, durèrent du 23 au 26 (les états généraux leur avaient fixé absolument cette limite de quatre jours); ils demandaient que ce prince agréât, dans tous ses points, la pacification de Gand, et fît en conséquence promptement sortir des Pays-Bas la gendarmerie espagnole « et aultres estrangiers et leurs adhérens, » et ce par terre « pour les grandes difficultez, voires impossibilité, » qui se représentoient par mer. » Ces demandes donnèrent lieu à de vives contestations, don Juan ne voulant pas accorder sans réserves l'agréation de la pacification de Gand, malgré tout ce que lui disaient les ambassadeurs et les membres du conseil d'État pour l'y déterminer. Le 26, les députés lui remirent une protestation où ils déclaraient se tenir déchargés de tout ce qui pourrait résulter de son refus, au préjudice de la religion et du roi. Don Juan se montra fort irrité, disant que ceux qui venaient armés de protêts n'avaient pas intention de s'accommoder; qu'ils prissent garde d'être rebelles et de faire la guerre au roi; qu'une telle rébellion ne demeurerait pas impunie; que le roi emploierait toutes ses forces à la ré-

primer; que lui porterait l'épée, non la sienne, mais celle du roi, et ferait aux états la guerre la plus cruelle qui eût jamais été vue; que les états seraient cause de tous les maux qui en résulteraient. Là-dessus les députés prirent congé de lui. Vers minuit, le père Trigoso, accompagné de l'évêque de Liége, apporta chez le duc d'Arschot, où étaient réunis les députés et les membres du conseil d'État, un billet par lequel don Juan déclarait qu'il approuvait la pacification de Gand, à condition qu'il ne s'y trouvât rien contre la religion catholique romaine ni contre l'autorité du roi. Le 27, au moment où les députés allaient partir, don Juan leur fit témoigner le désir de les voir encore une fois, après qu'ils auraient pris connaissance d'un autre billet de sa main, remis aux ambassadeurs : ce billet portait qu'il approuvait la pacification de Gand, vu le témoignage des évêques, universités et autres prélats, d'après lequel elle ne contenait rien de contraire à la religion catholique romaine, et la déclaration des seigneurs du conseil d'État, de l'évêque de Liége et des ambassadeurs de l'empereur, que l'autorité du roi y était gardée : toutefois il y mettait la condition que les états s'arrangeassent avec lui sur certains points contenus dans un écrit qu'il avait remis à leurs députés. Ceux-ci le remercièrent, en insistant sur le départ des Espagnols par terre; mais, à cet égard, il ne voulut pas s'expliquer.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 113. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 164. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 223.

355. — *Middelbourg, 30 janvier 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur fait remettre, pour qu'ils en disposent comme ils trouveront convenir, certains objets qui ont été pris par des soldats de la garnison de Nieuport.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 202. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 132 v°.

356. — *Bruxelles, 30 janvier 1577.* Remontrance des états du Tournaisis aux états généraux, afin d'être déchargés de la

levée du nouveau centième denier, moyennant payement de trente mille florins; suivie de la résolution des états généraux qui fait droit à leur demande, mais en élevant à trente-deux mille florins la somme à payer par eux.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 161.

357. — *Bruxelles, 31 janvier 1577.* Sauf-conduit donné par les états généraux au sieur Octavio de Gonzaga, qui devait accompagner à Bruxelles le prince évêque de Liége, lequel don Juan d'Autriche avait prié d'y venir accélérer la pacification.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 159.

358. — *Bruxelles, 31 janvier 1577.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils la remercient de sa bonne affection et de ses faveurs, et la prient de vouloir les leur continuer. Ils pensent, d'après ses dernières lettres (n° 321), qu'elle n'a pas été bien informée de ce qui s'est passé entre eux et le seigneur don Juan; mais le sieur de Horsey, son ambassadeur, ayant été mis au courant de tout ce qui a été traité à Luxembourg, à Marche, et depuis à Huy, pourra lui donner des renseignements plus complets.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 157. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 16 v°.

359. — *Bruxelles, pridiè kalend. februarii (31 janvier) 1577.* Lettre des états généraux au comte de Leycester. Ils lui rendent les plus vives actions de grâces de sa bienveillance et de l'appui qu'il prête à leur cause auprès de la reine.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 17 v°.

360. — *Haultepenne, 31 janvier 1577.* Lettre de Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, aux états généraux, en réponse

aux leurs des 21 et 26 janvier (1). Il leur rend compte de ce qui s'est passé relativement au château d'Utrecht et aux Allemands qui occupent Campen et Deventer. Il ne manquerait pas d'aller trouver les états à Bruxelles, selon leur désir; mais il leur rendra plus de services en une semaine en Gueldre qu'en un mois à Bruxelles. Il les prie de ne pas le trouver mauvais, en les assurant qu'il « ne fauldra de s'employer de » toute sa puissance pour le bien de la patrie. » Il ne serait point parti de la Gueldre, s'il n'eût été appelé par lettres des états généraux assemblés à Namur et de MM. d'Havré et de Rassenghien. Il termine par l'offre de prêter, pour le payement des gens de guerre, une année de ses revenus, tant aux pays du roi qu'au pays de Liége.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 133, et 9238, p. 77.

561. — *Bruxelles, 1er février 1577.* Besogné fait à la cour par les ambassadeurs de l'empereur, les seigneurs du conseil d'État et les députés des états généraux, sur les articles donnés par don Juan d'Autriche à Huy.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 129. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 160. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 136 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 253.

562. — *Liége, 1er février 1577.* Lettre de Jean de Mol aux états généraux. Il leur envoie quelques nouvelles, et ajoute que, selon lui, on ne doit rien conclure avec don Juan qui déroge à la pacification de Gand.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 126. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 140, et 9238, p. 82. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 257.

---

(1) Nous n'avons pas trouvé de lettre des états à Gilles de Berlaymont du 21 janvier. Celle du 26 est analysée sous le n° 345.

363. — *Aix, 1er février 1577.* Lettre d'Arnould d'Amstenraedt aux états généraux. Il se justifie, ainsi que les officiers et gentilshommes du pays d'Outre-Meuse, de l'opinion défavorable qu'on paraît avoir conçue contre eux, et proteste de son patriotisme, ainsi que du leur.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 141.

364. — *Arras, 1er février 1577.* Lettre de Gilles de Lens (baron d'Aubigny) aux états généraux. A son retour de France, il leur a rapporté qu'il avait donné sa parole à la reine mère et au duc d'Anjou de les avertir du traité qui se conclurait avec le seigneur don Juan. Il lui semble que le moment est venu de le leur communiquer, en les remerciant des bonnes offres qu'ils ont faites aux états.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 143 v°, et 9238, p. 104.

365. — *Middelbourg, 2 février 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie une lettre écrite par Alonso de Vargas et les autres chefs espagnols aux capitaines allemands. Il est convaincu que don Juan veut les tromper. Il les prévient que l'ennemi a des vues sur Douay.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 203. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 144, et 9238, p. 105. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol 258.

366. — *Bruxelles, 2 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, pour lui recommander Simon Suero, marchand portugais et bourgeois d'Anvers, qui s'est retiré en Flandre avant le sac de cette ville, et le prier d'accorder des lettres de sauf-conduit pour les navires, denrées et marchandises que ledit Suero recevra de Portugal et d'Espagne.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 145.

367. — *Malines, 2 février 1577.* Lettre de Valentin de Pardieu (seigneur de la Motte) aux états généraux. Il les prie

d'envoyer les cent mille florins nécessaires à la solde de l'armée. Les soldats meurent de faim. Les pauvres habitants des villes et du plat pays, qui doivent les nourrir, n'en ont pas le moyen : « Il n'y a cœur humain, tant dur qu'il peult estre, qui n'en » eust compassion. » On ne peut d'ailleurs rien tenter contre les ennemis, si l'on ne paye les troupes.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 146.

368. — ..... *(Bruxelles), 5 février 1577.* Avis du conseil d'État présenté aux états généraux, touchant les deux cent mille écus nécessaires pour la conclusion de la paix avec le seigneur don Juan.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 437. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 245.

369. — *Bruxelles, 5 février 1577.* Résolution des états généraux sur certains points proposés par le conseil d'État concernant : une somme de deux cent à trois cent mille écus à fournir par eux pour aider au payement des gens de guerre espagnols, italiens et bourguignons; la délivrance du comte de Buren; la réintégration dans leurs charges des officiers auxquels elles ont été ôtées.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 151, et 9238, p. 83. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 259.

370. — *Bruxelles, 5 février 1577.* Résolution des états généraux approuvant la proposition des seigneurs du conseil de guerre touchant l'envoi à Bois-le-Duc des enseignes du baron de Hierges et des Écossais, renforcés du régiment du duc d'Arschot, et portant, de plus, qu'on députera quelque personnage « pour traiter avec les Allemans réfugiez d'Anvers, » estans prez dudict Bois-le-Duc. »

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 153 v°.

371. — *Bruxelles, 6 février 1577.* Acte par lequel les états généraux, sur la proposition de l'archidiacre d'Ypres, décla-

rent être contents que les Espagnols et la cavalerie étrangère aient quinze jours pour sortir des villes et forts du pays, sauf que, dans les dix jours, ils remettent la ville et le château d'Anvers, et que, dans les quinze jours qui suivront, ils sortent de tous les Pays-Bas.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 153 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 261.

372. — *Limbourg, 6 février 1577.* Lettre de Guillaume de Gulpen aux états généraux, pour les informer que les Espagnols ont évacué Daelhem, et qu'une grande troupe de leurs gens, à pied et à cheval, est entrée dans le duché de Limbourg, où elle se livre au pillage et à toute sorte de vols.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 184.

373. — *Limbourg, 6 février 1577.* Lettre de Gaspar Schwartzenberg aux états généraux contenant que, le mardi précédent, à deux heures après minuit, les Espagnols ont évacué le château de Daelhem avec leur artillerie et leurs armes, et se sont retirés vers Maestricht, à leur grande confusion et dommage, « une grande quantité mortz et blessez et » menez par chariot, sans ceulx que illecq sont demourez. »

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 185.

374. — *Prague, 7 février 1577.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux, par laquelle il les exhorte à ne pas se montrer trop difficiles dans la négociation avec don Juan d'Autriche, afin qu'on puisse parvenir au résultat désiré.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 186. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 158, et 9238, p. 268. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 12 v°.

375. — *Bruxelles, 7 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui envoient le seigneur de Willerval et le pensionnaire Buys, accompagnés du docteur Gaill, ambas-

sadeur de l'empereur, pour lui communiquer ce qui a été traité avec don Juan d'Autriche, et entendre son avis.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 204. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 180. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 155 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 263.

376. — *Bruxelles, 7 février 1577.* Instruction des états généraux pour Adrien d'Ongnyes, chevalier, S^r^ de Willerval, et M^e^ Paul Buys, qu'ils députent vers monseigneur le prince d'Orange, en compagnie du docteur Gaill, conseiller de l'empereur et son ambassadeur. Elle a pour objet d'informer le prince de ce qui a été négocié avec don Juan à Luxembourg, à Marche, à Huy, et depuis à Bruxelles avec Octavio de Gonzaga, de lui en demander son avis, et de lui expliquer la clause stipulant le maintien de la religion catholique romaine.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 441. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 134. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 181. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 156, et 9238, p. 89. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 262.

377. — *Bruxelles, 7 février 1577.* Lettres de passe-port et sauvegarde données par les états généraux à messire Andrieu Gaill, docteur en droits, conseiller de Sa Majesté Impériale, qui va trouver le prince d'Orange, en compagnie du seigneur de Willerval et de M^e^ Paul Buys, pour lui rendre compte de tout ce qui a été négocié avec le seigneur don Juan d'Autriche.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 159 v°.

378. — *Bruxelles, 8 février 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Après l'avoir remercié de ce qu'il leur a envoyé l'évêque de Liége et le S^r^ Octavio de Gonzaga, ils lui annoncent qu'ils se sont accommodés à son intention aussi près qu'il leur a été possible, selon l'exigence des affaires, ainsi qu'il le verra par l'accord qu'ils ont fait avec ledit Octavio en

son nom. Ils le prient d'agréer et signer cet accord, et de le délivrer ensuite à messieurs l'archidiacre de Brabant et le maréchal de Clèves, qui le leur feront tenir. Ils l'engagent, une fois l'accord signé, à venir à Louvain ou à Bruxelles, sous la sûreté du duc d'Arschot et une garde de gens de guerre, naturels du pays.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 136. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 188. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 160 v°.

379. — *Bruxelles, 8 février 1577.* Lettres des états généraux par lesquelles ils prennent sous leur protection et sauvegarde la personne et maison de Son Altesse, qui leur a témoigné le désir de venir à Louvain ou à Bruxelles.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 161 v°, et 9238, p. 106.

380. — *Bruxelles, 9 février 1577.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre touchant quatre points dont elle demandait l'insertion dans leur traité avec don Juan, savoir : trois qu'elle leur avait fait connaître par le seigneur de Zweveghem, et le quatrième que son ambassadeur, le docteur Wilson, y avait ajouté. Le premier de ces points n'est pas clairement spécifié. Deux autres concernaient l'observation des traités d'entre-cours conclus entre l'Angleterre et les Pays-Bas, et la délivrance à la reine ou l'expulsion « de ses rebelles et fugi» tifs ». Sur le dernier ils s'expriment ainsi : « Le quatriesme » point, touchant le prince d'Orange, est purgé par ce que son » ambassadeur Horssey nous a déclaré que tout le malentendu » du passé qui a esté entre Vostre Majesté et ledict seigneur » prince estoit osté et redressé. » Ils terminent en disant qu'ils se sont plus volontiers déterminés à traiter avec don Juan, et « à faire à l'ennemy pont d'or », d'après les exhortations du sieur Horsey.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 166 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 23.

381. — *Bruxelles, 9 février 1577.* Lettres des états généraux aux villes de Bruxelles, Gand, Bruges, Nieuport, Dunkerque et Middelbourg, afin de les prier, selon le désir de la reine d'Angleterre, de faire dépêcher, signer et sceller l'obligation dont ils leur envoient le formulaire, en garantie du remboursement du prêt de vingt mille livres sterling ou quarante mille angelots fait gratuitement par cette reine aux états, pour l'espace de six mois.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 165 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 19 v°.

382. — *Bruxelles, 9 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient de s'employer auprès du magistrat de Middelbourg, pour que ce magistrat délivre les lettres d'obligation demandées par la reine d'Angleterre.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 206. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 162 v°, et 9238, p. 107. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 20 v°.

383. — *Utrecht, 9 février 1577.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux. Négociations avec le commandant du château d'Utrecht. Avis des états d'Utrecht et des bourgmestres et capitaines de la ville. Nécessité de renforcer le camp. Manque d'argent. Il est indispensable d'en envoyer immédiatement; sinon le comte retournera à Bruxelles, pour aviser à ce qui lui restera à faire. Les habitants d'Utrecht désirent voir démolir le château, mais il attendra à cet égard la décision des états généraux.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 29.

384. — *Bruxelles, 9 février 1577.* Commission et plein pouvoir donné par les états généraux à messire Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, pour traiter avec les cinq compa-

pagnies de gens de pied du régiment du baron de Pollviller étant au pays d'Overyssel.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 164 v°.

385. — *Bruxelles, 10 février 1577.* Articles proposés par le conseil d'État aux états généraux, avec les apostilles des états. Ces articles sont au nombre de dix. Le conseil proposait, notamment, que les états envoyassent un gentilhomme à don Juan, pour le remercier d'avoir concédé le départ des Espagnols par terre, et pour le tenir en bonne dévotion; que le duc d'Arschot fût autorisé, sans restriction, à amener Son Altesse jusqu'à Louvain. — Sur le premier point, les états trouvèrent qu'il valait mieux que le conseil d'État lui-même envoyât vers don Juan, et ils proposèrent pour cette mission le conseiller Foncq. Sur le second, ils furent d'un avis contraire à celui du conseil, craignant qu'il n'en résultât du retard dans la signature de l'accord.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 167 v°, et 9238, p. 91.

386. — *Bruxelles, 11 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui envoient le seigneur de Boxtel et le pensionnaire de Bois-le-Duc, afin de le prier, avant son départ, de donner tout ordre requis pour la conservation de la ville et du quartier de Bois-le-Duc, attendu qu'ils ont été informés que les Allemands étant en garnison dans ladite ville sont entrés en communication avec les Espagnols.

Arch. d'Ypres : cop.

387. — *Rome, 11 février 1577.* Bref du pape Grégoire XIII aux états généraux, pour leur annoncer qu'il envoie aux Pays-Bas Philippe, évêque de Ripa, avec la mission de travailler, de sa part, au rétablissement de la paix, et pour les requérir de lui donner toute foi et créance.

Arch. du royaume : cop. — Rec. la Ch. des représent., t. I, fol. 191. — Bibl. roy. : MS. 5884 - 5925, fol. 91 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 267.

388. — *Utrecht, 11 février 1577.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux. La garnison du château d'Utrecht se soumettra aux conditions qui lui sont proposées, et quittera le château dans la journée. Motifs qui le font agir comme il le fait. Il confiera la garde du château à l'écoutète Van Zuylen et au bourgmestre Rinevelt, qui ont fait serment de le remettre à la première sommation des états généraux. Il compte se rendre lui-même à Bruxelles, pour connaître la volonté des états. Les Espagnols viennent de quitter le château. Le docteur Leoninus est resté à Utrecht, parce que sa présence y est fort nécessaire.

Lettres inéd de Max. de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 31.

389. — *Marché, 12 février 1577.* Lettre par laquelle don Juan fait savoir aux états généraux qu'il a agréé et signé « avec » bien peu de changement » le projet de traité formé par eux; qu'il envoie le secrétaire Escovedo à Anvers, pour en faire sortir les Espagnols et autres soldats étrangers, et qu'il n'attend que l'arrivée du duc d'Arschot, pour s'acheminer vers Namur et de là vers Louvain.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 444. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 139. — *Actes des états de Hainaut, de* 1516 *à* 1577, fol. 201. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 170. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 270.

390. — *Marche, 12 février, et Bruxelles, 17 février 1577.* Édit perpétuel sur l'accord fait entre messire Jehan d'Austrice, chevalier de l'ordre de la Thoison d'or, de la part et au nom du roi catholique des Espagnes, etc., d'une part, et les états généraux de ces pays de par deçà, d'autre part, pour l'apaisement des troubles suscités èsdits payȝ par la gendarmerie étrangère. (Titre textuel.)

Discours sommier des justes causes, etc., p. 101. — In-4° de 12 pages non chiffrées, impr. à Bruxelles, chez Michel de Hamont, 1577. — In-4° de 7 feuillets non chiffrés, impr. à Gand, chez Manilius, 1577.

391. — *Bruxelles, 12 février 1577.* Acte par lequel les états généraux, après avoir entendu les députés de la ville d'Amsterdam, remercient les bourgmestres et conseil de cette ville de la bonne volonté et affection qu'ils montrent à la commune patrie, les admettent dans la générale union, et décident qu'ils écriront au prince d'Orange, ainsi qu'aux états de Hollande et de Zélande, afin qu'ils « accommodent lesdits d'Amsterdam selon le contenu de la pacification de Gand. »

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 171 v°.

392. — *Bruxelles, 12 février 1577.* Apostilles des états généraux sur différents articles contenus dans une remontrance des états d'Artois concernant la levée des moyens généraux.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 266.

393. — *Bruxelles, 13 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le requièrent de donner satisfaction à ceux d'Amsterdam, qui se sont joints aux états généraux, et ont adhéré à la pacification de Gand.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 208. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 173 v°, et 9238, p. 99.

394. — *Bruxelles, 13 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient de mettre des bateaux à la disposition des deux compagnies allemandes étant à Goes, pour qu'elles puissent se rendre vers le quartier de Bois-le-Duc.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 209. — Bibl. roy. : MS. 9238, p. 103.

395. — *Bruxelles, 13 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, en réponse à la sienne du 28 janvier (1). Ils expliquent et justifient l'envoi qu'ils lui ont fait de

(1) Elle nous manque.

Mes Jean Vander Laen et Guillaume Schouten, « pour mettre » ordre sur le fait du domaine de Sa Majesté en Hollande et » Zélande. » Cette commission lui paraissait étrange : ils démontrent qu'elle est conforme aux stipulations de la pacification de Gand.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 174, et 9238, p. 101.

396. — *Bruxelles, 13 février 1577.* Mémoire présenté aux états généraux par le seigneur de Cruninghen, avec les apostilles des états. Ce mémoire concerne le payement des soldats étant à Utrecht et aux environs, ainsi que quelques autres affaires militaires du pays de Hollande.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 175 v°.

397. — *Middelbourg, 14 février 1577.* Lettre de A. d'Ongnyes (seigneur de Willerval) aux états généraux. Il rappelle une lettre du 11 où il a informé les états de l'arrivée du docteur Gaill, du pensionnaire de Hollande et de lui à Middelbourg, et de la proposition qu'ils ont faite de leur charge, lundi dernier, au prince d'Orange, en l'exhortant à s'accommoder à l'avis desdits états : proposition à laquelle il a répondu qu'il devait attendre l'arrivée des états de Hollande. Les choses en sont encore au même point. « Cependant, ajoute d'Ongnyes, » diray à Voz Seigneuries que Son Excellence m'a représenté » beaucop de difficultez à voz prétentions, me semblant diffi- » cile de luy faire advouer la dernière résolution pour de la- » quelle luy donner part m'avez envoyé vers icelle. »

Arch. d'Ypres : cop.

398. — *Malines, 15 février 1577.* Mémoire et instruction donnés par le comte de Lalaing, le marquis d'Havré et les seigneurs de Bailleul, de la Motte et de Fresin au seigneur d'Ever qu'ils envoient aux états généraux. Ils y rendent compte, d'abord, de l'emploi des cent mille florins qui ont été mis à leur disposition, du licenciement qu'ils ont fait de

plusieurs régiments, et ils proposent ensuite une série de mesures propres à leur donner le moyen de prendre l'offensive contre l'ennemi.

Bibl. roy. : MS. 7225, fol. 176.

399. — *Bruxelles, 16 et 17 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui font connaître en détail les motifs qui les ont déterminés, avant d'avoir reçu sa réponse, à signer le traité avec don Juan d'Autriche, et l'informent des nouveaux ordres qu'a donnés le conseil d'État pour le rappel des garnisons de Harlem, Schoonhoven et Muiden.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 212.

400. — *Bruxelles, 17 février 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils le remercient très-humblement d'avoir, outre le renvoi des Espagnols et des Italiens par terre, accordé tout le contenu du traité par eux conçu. Ils ont requis le duc d'Arschot de s'acheminer incontinent vers lui, afin de l'accompagner et le tenir sous sa garde et conduite. Ils l'assurent, sur leur foi et honneur, qu'il pourra, librement et sans scrupule quelconque, entrer au pays avec sa maison, train et suite. Ils ont, ce midi, fait publier ledit accord à Bruxelles, « pour resjoyr le peuple. » Ils lui envoient l'abbé de Maroilles et le marquis d'Havré, pour le remercier de la singulière faveur et affection qu'il leur a montrée dans la conclusion dudit accord.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 140.

401. — *Bruxelles, 17 février 1577.* Lettres des états généraux aux villes de Bruxelles, Gand, Bruges, Dunkerque et Nieuport, pour leur rappeler celle du 9 février (n° 381), et les prier affectueusement d'y satisfaire, non-seulement pour l'honneur des états et celui du seigneur de Zweveghem, mais

encore pour qu'ils puissent obtenir de la reine la délivrance des cent soixante mille angelots encore promis par elle.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 24 v°.

402. — *Middelbourg, 18 février 1577.* Lettre du seigneur de Willerval aux états généraux, sur ses premiers entretiens avec le prince d'Orange au sujet de l'accord fait avec don Juan.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 222. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 196. — Bibl. roy. : MS. 9238, p. 115.

403. — *Middelbourg, 18 février 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur dit ce qui a retardé sa réponse sur le traité négocié avec don Juan d'Autriche, et s'en réfère à l'écrit qu'il a remis à leurs députés.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 222. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 198. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 179, et 9238, p. 111.

404. — *Bruxelles, 18 février 1577.* Instruction pour le seigneur de Zweveghem et le conseiller de Meetkercke, envoyés par les états généraux au prince d'Orange. Elle contient un exposé des motifs qui les ont déterminés à signer et publier le traité fait avec don Juan d'Autriche.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 218. — Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 177 v°, et 9238, p. 108.

405. — *Tête de Middelbourg, 19 février 1577.* Lettre écrite aux états généraux par le seigneur de Willerval. Il part dans la journée, pour retourner vers eux. Grâce au ciel, sa mission a eu « meilleur fruict que les apparences d'abbordée et de plusieurs » jours après ne le lui faisaient espérer. » En somme, le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande ne demandent que l'assurance requise à l'établissement perpétuel de la paix.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 86. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 214. — Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 181.

406. — *Middelbourg, 19 février 1577.* Déclaration du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande sur le traité fait avec don Juan d'Autriche. Ils louent la bonne intention des états généraux; mais le traité ne leur paraît pas y correspondre. Ils se plaignent de l'interdiction de la liberté de convoquer l'assemblée générale des états, des serments inusités imposés à ceux-ci, de la détention du comte de Buren, de ce que la pacification de Gand n'est pas approuvée en termes catégoriques, de ce qu'il n'est pas parlé assez honorablement de la reine d'Angleterre et du duc d'Anjou, du défaut d'assurances pour les habitants de Hollande et de Zélande, et même pour ceux des provinces qui reconnaissent l'autorité du roi. Ils offrent toutefois de signer le traité, à certaines conditions qu'ils énoncent.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 225. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 154. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 200. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 148.

407. — *Bruxelles, 19 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient de renvoyer à Bruxelles le docteur del Rio et les autres prisonniers qui sont en son pouvoir.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 233.

408. — *Bruxelles, 19 février 1577.* Acte des états généraux par lequel ils jurent et promettent, en foi de chrétiens et d'hommes de bien et d'honneur, qu'ils maintiendront et conserveront, en toute assurance, de tous leurs moyens, forces et puissance, la garde et conduite, entreprise par le seigneur duc d'Arschot, de la personne de Son Altesse : consentant qu'à cet effet ledit seigneur puisse se servir de tels gens de guerre, naturels du pays, qu'il trouvera convenir. Don Juan devant venir à Louvain, les états avaient requis le duc d'Arschot, leur capitaine général, de se charger de la garde de sa personne,

et de le conduire de Namur en cette ville; le duc y avait consenti, à condition que les états prendraient l'engagement qui est formulé dans cet acte.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 180, et 9238, p. 113.

409. — *Bruxelles, 19 février 1577.* Instruction et charge baillée par les états généraux à messire Gaspar Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendoncq, trésorier général, et Guillaume de Rouck, receveur de Brabant, allant, à la requête desdits états, en Anvers. (Titre textuel.) Ils étaient chargés d'emprunter deux cent à trois cent mille florins, à l'intérêt de douze pour cent au maximum, et de traiter avec les marchands gênois pour une autre somme de trois cent mille florins à payer, à Gênes, aux troupes espagnoles et italiennes qui allaient quitter les Pays-Bas.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 179 v°, et 9238, p. 112.

410. — *Bruxelles, 19 février 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, par laquelle ils les prient, de la manière la plus instante, d'avancer, dans les dix jours, une somme de six mille florins, pour le payement à faire de la première moitié des trois cent mille écus, selon l'accord conclu avec don Juan, afin que les Espagnols, Italiens et Bourguignons sortent des Pays-Bas. Après une déduction des raisons qui doivent engager les états du Tournaisis à satisfaire à leur demande, les états généraux ajoutent : « A cest instant, » avons receu lettres de l'empereur promectant de nous faire » effectuer tout ce qui nous a esté et nous sera promis par » Sa Majesté Catholicque et ledict seigneur don Jehan d'Aus» trice. »

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 166.

411. — *Bruxelles, 20 février 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient de traiter les habitants

de Harlem en conformité de ce qui a été convenu dans la pacification de Gand.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 238.

412. — *Bruxelles, 21 février 1577.* Instruction donnée par les états généraux à messire Hector Van de Woestine, seigneur de Becelaer, et à maître Jacques Yman, pensionnaire de la ville de Bruges, envoyés vers les quatre membres de Flandre et les autres villes et châtellenies de cette province, afin d'obtenir d'eux un contingent de cent mille florins au moins dans les trois cent mille qui devaient être payés pour le départ des troupes espagnoles.

Bibl. roy. : MS. 7223, fol. 181 v°.

413. — *Bruxelles, 22 février 1577.* Lettre des états généraux au sénéchal de Hainaut, commis au gouvernement de Tournay et du Tournaisis, afin qu'il s'emploie de tout son pouvoir à ce que les consaux et états de Tournay et les états du Tournaisis fournissent, dans les dix jours, les vingt et un mille florins qui leur ont été demandés pour les cent cinquante mille écus à payer aux Espagnols.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 167.

414. — *Bruxelles, 22 février 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, par laquelle ils leur demandent, dans les dix jours, quinze mille florins, au lieu de six mille, à cause des besoins urgents de leur propre armée.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 169 v°.

415. — *Bruxelles, 22 février 1577.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, lieutenant général de leur armée, afin de l'exciter à contribuer personnellement pour les besoins

de la patrie, comme ils espèrent que le feront le duc d'Arschot, la princesse d'Épinoy et d'autres.

Bibl. roy. : MSS. 7223, fol. 183, et 9238, p. 116.

416. — *Bruxelles, 22 février 1577.* Lettres de garantie données par les états généraux à la ville de Gand, au sujet de la somme de vingt mille livres sterling que la reine Élisabeth d'Angleterre leur a prêtée, sans intérêt, à la suite de la négociation entamée par le grand bailli d'Audenarde messire François d'Halewin, cette reine ayant demandé que quelques villes du pays, entre autres celle de Gand, lui fournissent un acte de cautionnement.

Arch. de Gand : orig. (*Invent. Van Duyse*, n° 1344).

417. — *Bruxelles, 24 février 1577.* Résolution des états généraux ordonnant aux états des différentes provinces de remettre au greffier des états de Brabant copie de leurs actes d'accord, tant pour l'aide de trois cent mille livres, le centième denier et les moyens généraux, que pour toutes autres aides consenties depuis l'assemblée des états.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 219. — Arch. d'Ypres : cop.

418. — *Utrecht, 24 février 1577.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux, pour savoir d'eux s'il doit rester à Utrecht, ou se diriger vers la Gueldre.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 220.

419. — *Marche, 25 février 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour les prier de consentir que les soldats espagnols blessés, impotents et malades puissent retourner en leur pays par mer.

Arch. du royaume : min.

420. — *Au camp de Wavre, 25 février 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Si les états n'envoient pas

immédiatement de l'argent pour les troupes, on sera forcé de lever le camp, et d'envoyer la gendarmerie dans le Brabant et en Flandre, où elle commettra plus de dégâts en trois jours que ne porte le plein payement de sa solde. Il est à craindre que les troupes ne se révoltent et ne suivent l'exemple des troupes étrangères. Le comte offre d'employer ses moyens et son crédit pour obtenir de l'argent, et de donner sa procuration spéciale pour garantir telle somme que les états généraux trouveront convenir.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 23.

421. — *Bruxelles, 25 février 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, pour les prier très-instamment d'envoyer, avec la plus grande diligence possible, les quinze mille florins qui leur ont été demandés, afin de hâter la sortie des Espagnols, et les informer que, au lieu du troisième centième denier, il a été résolu qu'on pourra collecter un dixième des prés et héritages.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 171.

422. — *Bruxelles, 26 février 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, par laquelle ils le supplient de donner des ordres au secrétaire Escovedo et aux chefs des troupes espagnoles à Anvers, afin qu'elles hâtent leur départ de cette ville.

Arch. du royaume : orig. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 223.

423. — *Bruxelles, 26 février 1577.* Lettre des états généraux au duc d'Arschot, capitaine général de l'armée du roi et des états. Ils lui envoient copie du rapport de l'archidiacre d'Ypres sur le besogné du secrétaire Escovedo et de leurs députés à Anvers, ainsi que d'une lettre qu'ils écrivent à Son Altesse. Ils le requièrent de tenir la main à ce que leur désir

soit effectué, et de prévenir tous inconvénients, « signamment » du costé du prince d'Orange, dont il a entendu la résolution » tant absolute et arrestée. » A Anvers, les Espagnols, ayant découvert la librairie de Me Jean Gillis, pensionnaire de cette ville, d'une valeur de douze cents à quatorze cents florins, et dans laquelle sont des écrits concernant les états et la ville, exigent une rançon de cent dalers, sous peine du feu, quoiqu'elle ait été déjà rachetée lors du sac.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 221.

424. — *Namur, 26 février 1577.* Acte de don Juan d'Autriche par lequel il promet, en parole de prince, de faire approuver et ratifier par le roi l'accord conclu entre lui et les états généraux.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 8. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 22.

425. — *Anvers, 26 février 1577.* Lettre écrite aux états généraux par Gaspar Schetz et Guillaume de Rouck. Ils espèrent que le lendemain les chefs des troupes espagnoles feront publier l'accord conclu avec don Juan, et la déclaration du jour du départ des troupes. Ils demandent des instructions sur la négociation d'argent dont ils sont chargés.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 223.

426. — *Namur, 27 février 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a écrit au secrétaire Escovedo conformément à leur désir. Dans les termes où sont les affaires, il espère que la conclusion en sera aussi satisfaisante que le commencement; il est prêt, de son côté, à accomplir toutes ses promesses. Il est venu à cet effet à Namur, d'où il va se rendre à Louvain.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 229.

427. — *Sans date (Bruxelles, 27 février 1577).* Rapport fait aux états généraux par François de Halewin, seigneur de

Zweveghem, et Adolphe de Meetkercke, pensionnaire du Franc de Bruges, de leur mission auprès du prince d'Orange, de laquelle l'objet était de lui faire trouver bon le traité conclu avec don Juan, d'obtenir qu'il mît en liberté le docteur del Rio, l'écossais Hamilton et Paul de Somere, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 446. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 278.

428. — *Anvers, 27 février 1577.* Lettre écrite aux états généraux par l'archidiacre d'Ypres (Bucho Aytta), Gaspar Schetz et Guillaume de Rouck. La paix a été publiée ce jour, au grand contentement du peuple. L'insinuation se fera demain aux soldats, de sorte que leur sortie s'effectuera avant le 20 mars. Pareille publication est faite à Lierre; elle se fera demain à Berghes et à Breda.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 227.

429. — *Au camp de Wavre, 27 février 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il témoigne son mécontentement de ce que le conseil d'État veut restituer au seigneur de Licques son gouvernement de Tournehem : ce seigneur mérite d'être châtié plutôt que d'être rétabli en son gouvernement. Il engage les états à accorder cette charge au seigneur de la Motte, auquel le duc d'Arschot l'a déjà promise deux fois. Éloge de la Motte. Il le recommande fortement aux états.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 24.

430. — *Bruxelles, 28 février 1577.* Lettre des états généraux à l'empereur Rodolphe, en réponse à la sienne du 7 février (n° 374). Ils lui rendent des actions de grâces de la bienveillance qu'il montre pour les Pays-Bas, et des peines que ses ambassadeurs se sont données pour la conclusion de la paix.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 231.

431. — *Bruxelles, 1er mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils ont appris, avec un redoublement

de joie et d'allégresse, par ses lettres et celles du duc d'Arschot, « la bonne envie qu'il tient à l'effet et accomplissement de la » pacification. » Ils espèrent « qu'après tant de molestes et de » fatigues, il leur ramènera le bon temps. » Ils sont « du tout » intentionnez de leur part de assister de leur pouvoir si nobles » et vertueuses intentions. »

Arch. du royaume : orig.

432. — *Bruxelles, 1er mars 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, par laquelle ils les remercient très-affectueusement du zèle et du dévouement au service de la patrie qu'ils ont montrés, en accordant les quinze mille florins qui leur ont été demandés.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 174.

433. — *Bruxelles, 1er mars 1577.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre, par laquelle ils les prient itérativement, au nom du salut du pays, d'envoyer les deux cent mille florins dont on a besoin pour compléter la somme promise à Son Altesse (don Juan d'Autriche).

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 226.

434. — *Bruxelles, 1er mars 1577.* Déclaration des états généraux sur l'écrit du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande touchant l'accord fait avec don Juan d'Autriche. Elle porte que leur intention est de maintenir par effet la pacification de Gand, et, entre autres, de faire redresser tout ce qui se trouvera être fait ou attenté au contraire, et au dehors des priviléges, droits, libertés et usages des Pays-Bas, tant en général qu'en particulier.

Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 134. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 157. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 234.

435. — *Bruxelles, 1er mars 1577.* Lettres par lesquelles les états généraux déclarent qu'aucune province n'a le droit de

naturaliser des Espagnols, des Italiens, des Bourguignons ou autres étrangers quelconques qui auraient pris la résolution de rester dans le pays, vu que pareil acte serait contraire à la pacification de Gand.

Arch. de Gand : orig. (*Invent. Van Duyse*, n° 1346).

436. — *Bruxelles, 2 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ayant appris son arrivée à Louvain, ils ont député quelques-uns d'entre eux pour le saluer et le congratuler. Ils le supplient d'ordonner que la retraite des Espagnols s'effectue au plus tôt, et de faire mettre en liberté les prisonniers qu'ils détiennent, nommément le comte d'Egmont, puisqu'ils sont prêts à relâcher ceux qui sont détenus de leur côté.

Arch. du royaume : orig. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 238.

437. — *Prague, 2 mars 1577.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux par laquelle il leur exprime sa satisfaction du résultat des négociations ouvertes entre eux et don Juan d'Autriche, les engage à persévérer dans leurs bonnes intentions, et leur promet de s'employer à assurer la stabilité de la paix qui vient d'être conclue.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 459. — Arch. de la Haye : reg. *Hoogduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 13, et *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 277.

438. — *Bruxelles, 2 mars 1577.* Déclaration faite aux états généraux par le seigneur de Cruninghen, au nom du comte de Boussu, avec les apostilles des états généraux. Le comte se plaint de ce que les états généraux n'ont répondu à aucune de ses lettres, pas même à celle concernant la reddition du château d'Utrecht. Il demande ce qu'ils veulent qu'il fasse du château. Il propose de licencier quelques troupes, sous condition de leur payer une partie de leur solde. Il demande ce qu'il

doit faire de l'artillerie, qui est presque entièrement hors de service.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 34.

439. — *Venloo, 3 mars 1577.* Lettre du baron de Hierges aux états généraux. Il les informe qu'il est arrivé à Venloo. Misère des troupes dans ces quartiers; le pays y est tellement épuisé que les soldats n'y trouvent plus de quoi manger. Il a été obligé de les envoyer dans d'autres cantonnements. Il n'a rien reçu de l'argent qu'on lui avait assigné à Limbourg. Il les prie de donner à l'amman de Grave l'ordre de remettre entre ses mains Gaspar Gomez et les autres prisonniers.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 41.

440. — *En son hôtel de Greenwich, 4 mars 1577.* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. Le capitaine Leyton lui a, à son retour, exposé l'état de leurs affaires. Elle leur dépêche le sieur Rogers, qui leur déclarera les moyens par lesquels elle se propose de les assister.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 24.

441. — *Au camp de Wavre, 4 mars 1577.* Lettre du comte de Lalaing, de Charles de Gavre, de Pierre de Werchin, etc., aux états généraux. Les troupes à cheval du commandeur de Bernesteyn et de quelques autres colonels étrangers se livrent à de terribles excès sur le plat pays. Il faudra les licencier, ou les soumettre à une forte discipline. Si elles refusent d'obéir, les seigneurs sont disposés à employer leurs forces pour faire exécuter les ordres des états généraux, ou pour chasser ces brigands.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 26. — *Corresp. de Valentin de Pardieu*, etc., p. 142.

442. — *Bruxelles, 5 mars 1577.* Nouvelles observations présentées aux états généraux par le seigneur de Cruninghen,

avec les apostilles des états. Il demande de qui on recevra les fonds promis par les états pour le licenciement des troupes. Il sera nécessaire d'ordonnancer ces sommes. La somme qu'on payera aux troupes à licencier étant très-minime, il faudra prendre des mesures pour éviter les difficultés, et décompter complétement avec les soldats. Il demande qu'on adresse au comte de Boussu des lettres donnant à connaître les intentions des états généraux.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 37.

443. — *Sans date (Bruxelles, 7 mars 1577)*. Proposition du conseil d'État aux états généraux, de nommer le duc d'Arschot gouverneur du château d'Anvers.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 242.

444. — ....., *7 mars 1577*. Propositions faites aux états généraux par le secrétaire Escovedo, dans le but d'accélérer le départ des troupes espagnoles.

State paper office : papiers de Flandre.

445. — *Bruxelles, 7 et 9 mars 1577*. Points et articles proposés aux états généraux par le sieur Octavio Gonzaga, de la part de don Juan d'Autriche, avec les apostilles des états. Gonzaga demande : 1° que les gens de guerre, espagnols et italiens, qui se sont mariés avec des femmes du pays, puissent, s'ils le désirent, y demeurer en sûreté; 2° qu'on fasse restituer leurs biens à la femme et à la fille du colonel Mondragon; 3° que les Allemands soient accommodés dans des places à leur contentement, ou qu'on les paye, ce qui vaudrait mieux; 4° qu'en relâchant M. de Billy, on lui rende ses biens; 5° que les états interviennent auprès du prince d'Orange, afin qu'il cesse de donner empêchement à la ville d'Amsterdam par ses gens de guerre et ses bateaux; 6° que la garde du château d'Utrecht soit commise aux Wallons, et non aux bourgeois;

7° qu'on désarme de part et d'autre, et qu'on cesse de se fortifier à Sparendam et de rompre les images. — Par leurs apostilles, les états ne satisfont entièrement à aucune de ces demandes.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 160.

446. — ***Blois, 8 mars 1577.*** Lettre du duc d'Alençon aux états généraux, en réponse à celle qu'ils lui ont écrite le 18 février (1), en lui envoyant copie du traité qu'ils ont fait avec don Juan. Il les félicite de la pacification de leur pays, et les assure que, lorsqu'ils auront besoin de lui, ils le trouveront toujours prêt à leur montrer sa bonne volonté et son affection.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 456. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 41. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 286.

447. — ***Bruxelles, 8 mars 1577.*** Lettre des états généraux à don Juan. Ils l'informent que, d'après la déclaration d'Escovedo, le seigneur de Billy et les autres prisonniers espagnols se trouvent entre les mains du seigneur de Hierges. Ils prient le prince de donner à Gerónimo de Roda et aux autres Espagnols l'ordre de relâcher tous les prisonniers, aussitôt que le seigneur de Billy et les autres Espagnols seront mis en liberté.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 43. — Arch. du royaume : orig.

448. — ***Prague, 8 mars 1577.*** Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux par laquelle il les félicite de l'accord qu'ils ont conclu avec don Juan.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 475. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 91. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 14, et *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 288.

---

(1) Nous n'avons pas trouvé cette lettre.

449. — *Bruxelles, 9 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, concernant les articles qui leur ont été représentés de sa part, verbalement et par écrit, et sur lesquels ils ont annoté leur avis et résolution.

Arch. du royaume : orig. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 241.

450. — *Louvain, 9 mars 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, par laquelle il leur propose que tous les prisonniers, de côté et d'autre, se remettent entre les mains de l'évêque de Liége et des autres députés de l'empereur, à tel jour qu'ils fixeront entre eux.

Arch. du royaume : min. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 240.

451. — *Bruxelles, 9 mars 1577.* Instruction donnée par les états généraux à Philippe Vander Meeren, seigneur de Saventhem, et au docteur Elbertus Leoninus, allant en Zélande vers le prince d'Orange, touchant les plaintes de la ville d'Amsterdam, les impositions, taxes et licences mises en Zélande sur les marchandises, les empêchements apportés au commerce à Flessingue, avec les réponses du prince, datées de Middelbourg, le 12 mars.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 449. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 152. — Arch. d'Ypres : cop. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 289.

452. — *Louvain, 10 mars 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a vu leurs apostilles sur les articles qu'il leur a fait proposer par Octavio de Gonzaga (n° 445). Tout ce qu'il jugera être pour leur bien, il sera fort aise de le procurer; mais, quand il jugera ne l'être pas, il les engagera à y réfléchir davantage.

Arch. du royaume : min.

453. — *Au camp, à Notre-Dame de Wavre, 10 mars 1577.* Écrit adressé aux états généraux (1) et signé du comte de Lalaing, de Pierre de Werchin et du seigneur de Bailleul. Il y est traité des quatre points suivants : 1° s'il convient au pays d'avoir des troupes permanentes; 2° de quelle nation; 3° en quel nombre; 4° sous quels chefs. Les signataires s'appuient sur des considérations notables pour démontrer : 1° que des troupes permanentes sont indispensables à la sûreté du pays; 2° qu'elles doivent consister en nationaux, et particulièrement en Wallons; 3° que les compagnies d'hommes d'armes forment une cavalerie suffisante, si elles sont complètes, et que les trois mille cinq cents hommes d'infanterie qu'on a de retenue ordinaire devraient être augmentés de trois mille hommes : avec trois cent mille florins on subviendrait à la dépense de cet état militaire. Quant au quatrième point, ils demandent qu'il y ait un général de la cavalerie et un général de l'infanterie, et ils proposent nominativement, pour cette dernière charge, le comte de Lalaing, « actendu qu'il a jà donné preuve » et expérience de son bon debvoir et souffisance, ... » ayant eu telle part et charge aux affaires passées comme est » notoire à ung chascun..... »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 164.

454. — *Bruxelles, 12 mars 1577.* Acte des états généraux par lequel ils se conforment à l'avis du conseil d'État (n° 443), touchant la nomination du duc d'Arschot comme gouverneur du château d'Anvers.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 244.

455. — *Bruxelles, 12 mars 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient d'écrire à ceux de Groningue et des Ommelandes, afin qu'ils relâchent le seigneur

(1) Il leur fut présenté dans la séance du 11 mars.

de Billy, sans quoi le comte d'Egmont et les autres seigneurs prisonniers des Espagnols ne seront pas mis en liberté. Si des prisonniers existaient encore en Hollande et en Zélande, ils le prient également de les renvoyer.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 265.

456. — *Middelbourg, 12 mars 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux, au sujet de la mission dont ils ont chargé auprès de lui le seigneur de Saventhem et le docteur Leoninus.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 483. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 174. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 154. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 295.

457. — ..... *12 mars 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux, relativement au départ des troupes espagnoles, et la remise des forts qui étaient restés en leur possession.

State paper office : papiers de Flandre.

458. — *Tournay, 12 mars 1577.* Acte de consentement des états de Tournay à la levée des moyens généraux dans leur ville.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 171.

459. — *Bruxelles, 13 mars 1577.* Apostilles des états généraux sur diverses demandes du secrétaire Escovedo concernant la liquidation des dettes des soldats espagnols, italiens et bourguignons envers les villes, corps et communautés.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 290.

460. — ..... *13 mars 1577.* Lettre du duc d'Arschot aux états généraux, pour leur demander l'autorisation de nommer son fils en qualité de commandant en second de la citadelle d'Anvers, avec l'assistance de M. de Willerval.

State paper office : papiers de Flandre.

461. — *Utrecht, 13 mars 1577.* Lettre du baron de Hierges aux états généraux. Il a fait connaître au capitaine Blommert et à ses gens qu'ils doivent se retirer, et que, s'ils se jettent dans la Gueldre, ils en seront expulsés par la force armée. Mécontentement du pays de Gueldre, occasionné par les troupes nombreuses qui occupent le pays. Propositions pour le licenciement de son régiment et de celui du comte de Meghem. Il fera rebrousser chemin aux neuf enseignes qui ont passé la Meuse. Le comte de Boussu a déjà envoyé vers le Brabant les régiments wallons qui se trouvaient à Harlem et à Schoonhoven. Ordre de les faire arrêter devant Grave. La réunion de troupes nombreuses dans la Gueldre empêchera la levée des sommes accordées par les états de ce pays. Dégâts à craindre, si on ne licencie pas une partie des troupes. Il n'a pas encore reçu les prisonniers que le comte de Rennenbourg devait lui remettre; ceux de Frise et de Groningue mettent obstacle à leur départ. Il écrit dans ce sens à don Juan.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 45.

462. — *Bruxelles, 14 mars 1577.* Lettre des états généraux au duc d'Arschot, capitaine général de l'armée du roi et des états. Ils ont trouvé fort bon et agréable le choix qu'il a fait de monsieur le prince, son fils, pour son lieutenant de la citadelle d'Anvers, et le conseil et assistance qu'il lui a donné. Ils le prient, en se rendant à Anvers, de prendre son chemin par Bruxelles. Ils envoient aujourd'hui à Anvers, par la barque, deux cent mille florins pour le payement des Espagnols, dont ils espèrent que le départ aura lieu lundi, selon l'avis que leur en donne l'archidiacre d'Ypres. Le marquis d'Havré et le vicomte de Gand s'achemineront demain vers Louvain, pour, en l'absence du duc, « faire compaignie et donner service à Son Altèze. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 175.

463. — *Louvain, 14 mars 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, par laquelle il se plaint de ce qu'ils

ont fait venir en leur camp les Écossais et les compagnies de Van den Tympel, contrairement à l'accord conclu entre eux, et demande qu'ils les renvoient aux lieux où ils étaient auparavant.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 461. — Arch. du royaume : min. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 247. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 305.

464. — *Anvers, 14 mars 1577.* Lettre écrite aux états généraux par Philippe, baron de Wynenberg, Liévin Vander Beke (Laevinus Torrentius), Werner, seigneur de Gymnich, et Jean Lauwerman, commissaires de l'empereur, sur les retards apportés par eux dans l'envoi des deniers nécessaires pour la sortie des Espagnols.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 246.

465. — *Anvers, 14 mars 1577.* Lettre de Gaspar Schetz et de Guillaume de Rouck aux états généraux, concernant le payement des sommes promises aux troupes espagnoles et le départ de celles-ci.

State paper office : papiers de Flandre.

466. — *Bruxelles, 15 mars 1577.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing. Ils le prient de tenir la main à ce que l'armée ne donne pas à don Juan des motifs d'empêcher le départ des troupes. La plupart des députés approuvent son avis de retenir quelque gendarmerie; mais ils ne peuvent prendre de décision sans consulter leurs commettants. Les états l'engagent à faire ce qui est possible pour contenir les soldats. Ils lui recommandent surtout de veiller sur le Brabant, qui a déjà tant souffert par les exactions des troupes.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 29.

467. — *Au camp de Wavre-Notre-Dame, 15 mars 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a envoyé le

S^r de la Motte aux états généraux, pour leur déclarer ce qu'il avait jugé convenir pour le bien du pays, mais il a attendu vainement leur réponse. Il envoie donc de nouveau un gentilhomme, pour leur donner de nouvelles explications et pour recevoir leur réponse.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 28.

468. — *Anvers, 15 mars 1577.* Lettre écrite aux états généraux par Gaspar Schetz, Guillaume de Rouck et Bucho Aytta, leurs députés à Anvers, touchant la sortie des Espagnols du château, l'échange des prisonniers, l'extrême nécessité des Allemands étant à Lierre, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 463. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 306.

469. — *Bruxelles, 16 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à la sienne du 14. Les Écossais sont au même quartier où ils ont été depuis longtemps, et on ne les a pas mandés au camp. Quant à Van den Tympel, il était dans leur camp dès le principe; il y a quelques jours que quatre ou cinq de ses compagnies s'en sont retirées, « pour vivre à l'advantaige sur le païsant » : on vient de les y faire retourner.

Arch. du royaume : orig.

470. — *Bruxelles, 17 mars 1577.* Lettre des états généraux aux colonels des régiments allemands, les assurant qu'aussitôt après le départ des Espagnols, ils s'occuperont de satisfaire, en ce qui les concerne, à ce qu'ils ont promis par leur accord avec Son Altesse.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 466. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 307.

471. — *Bruxelles, 18 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient l'abbé de Ma-

roilles, pour le supplier d'ordonner aux Espagnols, qui doivent partir demain de la ville et du château d'Anvers, qu'ils remettent les prisonniers, soit entre les mains du duc d'Arschot, audit château, soit en la puissance des ambassadeurs de l'empereur, jusqu'à la délivrance du seigneur de Billy.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 177.

472. — *Bruxelles, 18 mars 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient d'envoyer à Bruxelles les maîtres des monnaies de Hollande et de Zélande, afin de conférer avec ceux des Pays-Bas sur les mesures à prendre en cette matière.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 265. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 235.

473. — *Zierikzée, 18 mars 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il les prie d'ordonner au colonel Verdugo de remettre le château de Breda entre ses mains.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 266. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 176.

474. — *Bruxelles, 18 mars 1577.* Lettre des états généraux aux gouverneurs de la ville d'Augsbourg, par laquelle ils les prient de donner toute foi et créance au sieur Van Cornhuysen, qu'ils envoient en Allemagne afin d'y lever, en leur nom, quelque quantité de deniers.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 249 et 250.

475. — *Louvain, 19 mars 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, sur ce qu'ils lui ont fait proposer par l'abbé de Maroilles, touchant la mise en liberté des prisonniers détenus par les Espagnols au château d'Anvers. L'abbé de Maroilles leur dira les raisons pour lesquelles il pense qu'il

ne faut rien demander aux Espagnols, jusqu'à ce qu'ils soient sortis de la ville et du château d'Anvers.

Arch. du royaume : min. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 252.

476. — *Abbaye de Saint-Bernard, 19 mars 1577.* Lettre du duc d'Arschot aux états généraux. Hier après dîner il est parti du camp avec le vicomte de Gand, les seigneurs de Trélon, de Willerval et de la Motte, et les compagnies qui avaient été désignées, et ils ont couché à l'abbaye de Roosendael. Le colonel Fronsperg y est venu traiter avec eux; mais, malgré toutes les offres qu'ils lui ont faites, il n'a pas voulu consentir à rester provisoirement dans la ville avec ses gens. A midi ils sont arrivés à l'abbaye de Saint-Bernard. Demain matin ils entreront dans Anvers, après que les Espagnols en seront sortis.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 253.

477. — *Louvain, 19 mars 1577.* Lettre de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, aux états généraux, sur ce qui a été négocié pour la mise en liberté de monsieur d'Egmont : de quoi il espère qu'ils auront contentement, « s'efforçant Son » Altèze entièrement à effectuer tout ce que leur peut estre » agréable. »

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 251. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 308.

478. — *Bruxelles, 19 mars 1577.* Déclaration des états généraux sur l'acte de consentement des états de Tournay du 12 mars (n° 458). Dans cet acte, les états de Tournay disaient, entre autres, que, sur les deniers provenant des moyens généraux, on retiendrait les frais et dépens de leurs députés pour voyager et autrement, à cause de l'union et assemblée des états généraux : les états généraux déclarent que cette clause est inadmissible, « pour aultant qu'il a esté résolu et arresté

» que chascune province soustiendra ses fraix, sans aulcune » déduction, etc. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 178.

479. — *Leeuwaarde, 19 mars 1577.* Lettre de Georges de Lalaing aux états généraux. Déplacement des troupes de la garnison de Groningue. Mesures qu'il a prises pour assurer la ville contre toute surprise. Il est nécessaire d'envoyer quelques troupes à Delfzyl, pour garder le fort. Les compagnies du régiment de Champagney occupent encore Harlingen, Staveren, Sneek et Franeker, mais les états de Frise désirent beaucoup de les voir partir. Il proteste contre la nomination du drossard de Harlingen, qui ne convient nullement à ce poste. Départ des prisonniers; trois seigneurs ont été retenus par les soldats.

Lettres inéd. de Georges de Lalaing, etc., p. 25.

480. — *Bruxelles, 20 mars 1577.* Lettre des états généraux aux ambassadeurs de l'empereur, afin qu'au moment où les Espagnols sortiront du château d'Anvers, les prisonniers qui y sont détenus soient remis entre les mains desdits ambassadeurs ou en celles du duc d'Arschot.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 256.

481. — *Bruxelles, 20 mars 1577.* Lettre des états généraux au duc d'Arschot, pour le même objet que celle de la même date écrite aux ambassadeurs de l'empereur.

Rec. de la Ch. des représent., t I, fol. 256.

482. — *Louvain, 20 mars 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, par laquelle, à la demande du colonel Mondragon, il les prie de faire prendre information dans les villes et les villages où il a gouverné et eu des gens de guerre à sa charge, afin que, si l'on a à réclamer quelque chose contre lui, on le fasse avant son départ du pays, car il en veut sortir à son honneur.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 255.

483. — *Château d'Anvers, 20 mars 1577.* Lettre de A. d'Ongnyes (seigneur de Willerval) aux états généraux, pour leur faire savoir que les Espagnols sont sortis de ce château à trois heures après midi, et que le duc d'Arschot en a pris possession avec dix enseignes.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 254. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 309.

484. — *Anvers, 21 mars 1577.* Lettre de l'archidiacre d'Ypres, Bucho Aytta, aux états généraux, pour les informer que, ce jour, à midi, Julian Romero est parti de Lierre avec les Espagnols et les Allemands.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 179.

485. — *Louvain, 21 mars 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, afin de les engager à donner quelque secours aux Allemands qui sont au quartier de Luxembourg.

Arch. du royaume : orig.

486. — *Bruxelles, 22 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Les Espagnols étant sortis des ville et château d'Anvers et de Lierre, ils lui envoient le comte de Boussu et les seigneurs d'Oetingen et de Courtewille, pour le « remercier très-humblement de si grand et notable commen- » chement de l'effect de ses promesses. » Ils le prient derechef d'avoir en favorable recommandation la délivrance du seigneur d'Egmont et des autres prisonniers.

Arch. du royaume : orig.

487. — *Bruxelles, 22 mars 1577.* Réquisition des états généraux au conseil d'État, afin que le prince d'Orange soit mis en possession de la ville et du château de Breda, sauf la souveraineté du roi (1).

Arch. du royaume : orig.

---

(1) Le conseil d'État fit expédier un acte à cet effet le 27 mars.

488. — *Bruxelles, 23 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour le supplier de faire remettre tous les prisonniers entre les mains de l'évêque de Liége.

Arch. du royaume : orig.

489. — *Bruxelles, 23 mars 1577.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing. D'accord avec le conseil d'État et le conseil de guerre, ils sont d'avis de renvoyer en Zélande les vingt-sept compagnies du prince d'Orange, et de licencier les dix-sept compagnies écossaises; ils le prient donc de leur faire parvenir le décompte de ces compagnies, et d'aviser s'il n'y aurait pas moyen de les contenter par quelque somme, en attendant l'entier payement de ce qui leur est dû.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 33. — *Corresp. de Valentin de Pardieu*, etc., p. 144.

490. — *Bruxelles, 24 mars 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui envoient le docteur Elbertus Leoninus, pour lui remontrer certains points relatifs au rétablissement de la liberté du commerce.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 275.

491. — *Sans date (mars 1577).* Instruction des états généraux pour le docteur Elbertus Leoninus, député vers le prince d'Orange. Elle concerne la flotte qu'il entretenait dans la rivière d'Anvers, les maîtres des monnaies de Hollande qu'on l'avait prié d'envoyer à Bruxelles, les impositions mises sur les marchandises qui venaient aux Pays-Bas, la contribution de la Hollande et de la Zélande dans les cotisations et les moyens généraux que supportaient les autres provinces.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 454. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, I, 291.

492. — *Bruxelles, 24 mars 1577.* Remontrance faite aux états généraux par le sieur Octavio de Gonzaga, de la part

de don Juan d'Autriche, touchant la conjuration formée contre la personne de ce prince par « aulcuns estrangers, françois et » escossoys. »

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 468. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 181. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 260. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 313.

493. — *Leeuwaarde, 24 mars 1577.* Lettre de Georges de Lalaing aux états généraux. Il se plaint de ce qu'on a recommandé un autre que lui pour le gouvernement de la Frise. Détail des services qu'il a rendus, et pour lesquels il n'a reçu ni traitement ni récompense. Il espère que les états généraux ne le feront pas quitter son gouvernement, et n'enverront pas un autre pour cueillir le fruit de ses travaux. Ce qu'il demande, ce n'est point par intérêt, mais pour le maintien de son honneur et de celui de la famille de Lalaing, qui a rendu tant de services à la patrie.

Lettres inéd. de Georges de Lalaing, etc., p. 28.

494. — *Bruxelles, 25 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Les Espagnols ont fait courir le bruit que le seigneur de Billy a été tué : c'est une erreur, comme le prouve la lettre du seigneur de Billy lui-même. Ils le prient en conséquence de faire mettre en liberté le comte d'Egmont et les autres seigneurs prisonniers. Ils le prient aussi de faire connaître les informations à charge des seigneurs de Bonyvet et de Bellangerville, arrêtés par ordre du conseil d'État.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 51 — Arch. du royaume : orig.

495. — *Bruxelles, 25 mars 1577.* Instruction pour le sieur François de Pipenpoy, écuyer, député des états généraux, pour se transporter ès pays de Gueldre et Frise. (Titre textuel.) Sa mission avait pour objet de faire rassembler et diriger vers Maeseyck tous les prisonniers espagnols étant au pouvoir des

chefs des troupes, des villes et des états, afin qu'ils fussent échangés là contre les prisonniers belges.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 471. — *Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont*, etc., p. 72. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 311.

496. — *Arnhem, 25 mars 1577.* Lettre du baron de Hierges aux états généraux. Il a fait diriger sur le château de Midler, à une lieue de Nimègue, le seigneur de Billy et les autres prisonniers venus de la Frise. Ceux qui sont détenus à Staveren et à Harlingen ne sont pas encore arrivés. Il leur communique les lettres des magistrats de Grave, et se plaint du manque d'obéissance et de respect à l'égard des chefs.

Lettres inéd. de Gilles de Berlaymont, etc., p. 53.

497. — *Louvain, 26 mars 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour leur faire savoir qu'il a chargé Octavio de Gonzaga de leur déclarer quelque chose de sa part.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 262.

498. — *Bruxelles, 26 mars 1577.* Requête du sieur de Bonyvet et des sieurs de Berangerville *(sic)* aux états généraux, avec apostille des états. Ils se plaignent de ce que, la veille, l'amman les a arrêtés et leur a fait tenir prison chez eux, sans leur dire pourquoi, et demandent d'être remis en liberté. — Les états renvoient la requête au conseil d'État, « pour y » pourveoir incontinent comme Leurs Seigneuries trouveront » convenir. »

Arch. du royaume : cop.

499. — *Bruxelles, 27 mars 1577.* Déclaration du conseil d'État aux états généraux touchant le fait des sieurs de Bonyvet et de Bellangerville, accusés de complot contre la personne du seigneur don Juan.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 477. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 263. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 314.

500. — *Bruxelles, 27 mars 1577.* Communication faite aux états généraux par Octavio de Gonzaga, au nom de don Juan d'Autriche. Elle roule sur des avertissements reçus par ce prince, tant de France que d'Angleterre et de divers lieux des Pays-Bas, que des Français et des Écossais conjuraient sa mort, ou du moins projetaient de s'emparer de sa personne, pour la conduire à la Rochelle. Des propos ont été tenus là-dessus publiquement à Bruxelles. Don Juan demande que les principaux auteurs de cette entreprise soient arrêtés.

Arch. du royaume : orig. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 312.

501. — *Bruxelles, 27 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ayant appris, par le rapport du comte de Lalaing et du vicomte de Gand, le désir qu'il a de pouvoir « aller spaeyer (1) avec sa garde par quelques villes de ce » pays, en attendant l'enthier accomplissement de la retraite » des Espaignolz », ils y consentent bien volontiers, pourvu que ce ne soit « en lieu et ville où les Espaignolz ou Allemans » ont présentement crédit. »

Arch. du royaume : orig.

502. — *Bruxelles, 27 mars 1577.* Règlement des états généraux sur l'ordre à observer dans leurs assemblées.

Arch. du royaume : cop.

503. — *Bruxelles, 28 mars 1577.* Nouvelle requête du sieur de Bonyvet et des sieurs de Berangueville *(sic)*, avec apostille des états. Ils se plaignent surtout de ce que, ayant été envoyés vers les états par le duc d'Anjou, on les a arrêtés, sans considérer leur qualité, sans charge et information quelconque, et sans les confronter avec le sieur Octavio de Gonzaga, qui les a dénoncés. Ils demandent la réparation de leur

(1) *Spacyer*, se promener, prendre l'air, de l'espagnol *espaciar*.

honneur, « comme l'atrocité du cas le requiert. » — L'apostille des états les renvoie à se pourvoir devant le conseil d'État, qu'ils prient « de tenir la main à ce que soit incontinent pro- » cédé à la charge ou descharge des suppliants, comme il » convient. »

Arch. du royaume : cop.

504. — *Au camp de Wavre-Notre-Dame, 28 mars 1577.* Lettre du seigneur de la Motte aux états généraux. Au lieu de recevoir des états généraux dix mille florins, pour subvenir aux besoins les plus pressants du camp, il n'en a reçu que mille. Il est impossible de maintenir les troupes dans le devoir, et il ne répond de rien de ce qui pourrait en résulter. Si les états ne le mettent pas à même de maintenir la discipline parmi la troupe, il préfère se retirer du poste qu'il occupe.

Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 145.

505. — *Bruxelles, 29 mars 1577.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, afin de les prévenir qu'ils sont cotisés à cent vingt mille livres artois dans la somme qu'il a été jugé nécessaire de répartir pour le licenciement des troupes étrangères, et les inviter à fournir cette somme, savoir : un tiers avant les Pâques, et le reste le plus tôt possible.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 181.

506. — *Bruxelles, 29 mars 1577.* Lettre des états généraux aux députés des quatre membres de Flandre, afin qu'ils fournissent trois cent mille livres artois, à titre de leur quote-part pour le licenciement des soldats étrangers.

Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 9, pièce 2.

507. — *Bruxelles, 29 mars 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, par laquelle ils les informent que, pour le licenciement des gens de guerre allemands, ils ont avisé de répartir une notable somme entre les provinces ; que

le Tournaisis est taxé dans ladite somme à six mille six cent soixante-six livres treize sols, et ils les prient de fournir cet argent avant le jour de Pâques.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 176 v°.

508. — *Bruxelles, 30 mars 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui transmettent, en le priant d'y avoir égard, les réclamations de plusieurs particuliers se plaignant de ne pouvoir rentrer dans leurs biens en Hollande et en Zélande. Ils recourent aussi à son intervention pour que le magistrat de Middelbourg envoie l'obligation qui lui a été demandée; que ceux de Grave remettent les prisonniers qu'ils détiennent; que les maîtres des monnaies de Hollande viennent à Bruxelles, et enfin que les impositions dont ils se sont plaints précédemment soient abolies.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 276.

509. — *Bruxelles, 30 mars 1577.* Lettre des états généraux à Georges de Lalaing. Ils expriment leur mécontentement de ce que les soldats retiennent encore trois prisonniers, contrairement à la pacification. Désagréments qui pourraient en résulter. Ils l'invitent à employer tous les moyens possibles pour que les prisonniers susdits soient relâchés au plus tôt.

Lettres inéd. de Georges de Lalaing, etc., p. 31.

510. — *Maeseyck, 30 mars 1577.* Lettre de Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, aux états généraux, sur les difficultés que font les Espagnols pour l'échange des prisonniers.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 481. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 315.

511. — *Bruxelles, 31 mars 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour le supplier de donner bénigne audience, foi et créance à l'élu d'Arras, prélat et abbé de Saint-Ghislain, et au seigneur de Zweveghem, lesquels ils

ont chargés de lui faire entendre « la sincérité de leurs inten- » tions. »

Arch. du royaume : orig.

512. — ..... *(Dordrecht), 31 mars 1577.* Proposition faite par le docteur Elbertus Leoninus au prince d'Orange et aux états de Hollande et de Zélande. Leoninus leur parle d'abord comme député des états généraux (1) : il leur demande de « contribuer de meilleure sorte au support et soulagement de » la charge commune », d'ôter les licences, passe-ports et autres semblables impositions établis durant les troubles, de rappeler les navires de guerre étant devant Anvers, ainsi que les bateaux de garde placés sur la Meuse vers Bois-le-Duc. Comme chargé d'une mission spéciale par don Juan d'Autriche, il rappelle au prince les communications qu'il lui a faites à Middelbourg, trois semaines auparavant (2), au nom de don Juan, à la requête du duc d'Arschot et de plusieurs autres seigneurs : le prince alors lui a déclaré qu'il voulait en conférer avec les états. Leoninus le prie, ainsi que ces derniers, de lui donner une réponse conforme à ce qu'exige le repos, tranquillité et bien commun du pays.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 188.

513. — *Louvain, 1er avril 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Considérant de quelle importance est la ville d'Anvers, il leur envoie le duc d'Arschot et le vicomte de Gand, pour leur faire entendre l'ordre qu'il lui semble qu'on y doit donner.

Arch. du royaume : min.

514. — *Bruxelles, 1er avril 1577.* Lettre des états généraux à l'évêque de Liége. Ils réclament son intervention, pour

(1) Voy. la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, III, 275.
(2) *Ibid.*, préface, pp. LI et suiv.

forcer les Espagnols à relâcher les prisonniers, conformément à un des articles de la pacification. Ils ont prié l'archidiacre d'Ypres de se rendre auprès de don Juan et auprès de l'évêque, pour requérir l'élargissement desdits prisonniers.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 21.

515. — *Bruxelles, 1er avril 1577.* Résolution des états généraux de licencier les compagnies d'ordonnance et les compagnies de la cavalerie légère armées de lances.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 272.

516. — *Bruxelles, 1er avril 1577.* Remontrance du secrétaire Escovedo aux états généraux. Il demande aux états : 1° de « parfournir, en lettres de change sur l'Italie, les trois cent » mille florins qu'ils ont promis »; 2° leur crédit pour la levée de deux cent mille écus à Anvers; 3° qu'ils tiennent la main à ce que, du côté du prince d'Orange, la pacification de Gand soit observée.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 486. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 264. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 319.

517. — *Maestricht, 1er avril 1577.* Convention entre les chefs des troupes espagnoles et les commis de l'évêque et prince de Liége pour l'échange, à Stockem, des seigneurs de Billy, de Ruysbroeck et autres contre le comte d'Egmont et le seigneur de Capres.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 320.

518. — *Bruxelles, 3 avril 1577.* Lettre des états généraux au duc d'Alençon, pour lui expliquer la détention temporaire à laquelle ont été soumis les sieurs de Bonyvet et de Bellangreville *(sic)*, lesquels retournent vers lui.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 485. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 321.

519. — *Bruxelles, 3 avril 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Après lui avoir annoncé qu'ils ont obtenu, par leurs sollicitations, qu'il soit remis en possession de la ville et du château de Breda, ils reviennent sur plusieurs objets dont ils l'ont entretenu précédemment, savoir : le rappel des vaisseaux de guerre qu'il a sur l'Escaut, près d'Anvers; l'abolition des impôts levés sur les marchandises par les états de Hollande et de Zélande; le règlement des monnaies. Ils l'informent ensuite du désir manifesté par don Juan de venir à Bruxelles, et de la manière dont sa demande a été éludée; du complot qui aurait été tramé contre ce prince, etc.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 283.

520. — *Bruxelles, 3 avril 1577.* Observations présentées aux états généraux par le seigneur de Grobbendoncq sur la remontrance faite, le 1er avril, par le secrétaire Escovedo (n° 516). Elles ont pour objet d'engager les états à accorder à don Juan le crédit de deux cent mille écus qu'il demande.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 227.

521. — *Tournay, 3 avril 1577.* Lettre des états du Tournaisis aux états généraux, pour être excusés de fournir les six mille six cent soixante-six livres treize sols qui leur ont été demandées par la lettre du 29 mars (n° 507), vu l'extrême pauvreté où le petit bailliage de Tournaisis est réduit.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 177 v°.

522. — *Bruxelles, 4 avril 1577.* Instruction des états généraux pour le sieur Gabriel de Salazar, seigneur de Staverden, sur le fait des neuf compagnies du feu comte d'Everstein rompues en Anvers. (Titre textuel.)

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 323.

523. — *Bruxelles, 4 avril 1577.* Lettre des états généraux aux états de Brabant par laquelle ils les prient d'envoyer, pour

les Pâques, le tiers de leur quote, afin de prévenir les désordres qu'il pourrait y avoir dans leur armée, à faute de payement.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende dolcantien der staten van Brabant*, fol. 17 v°.

524. — ..... *5 avril 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, relativement au payement des sommes d'argent promises aux troupes espagnoles.

State paper office : papiers de Flandre.

525. — *Dordrecht, 5 avril 1577.* Réponse du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande aux points qui leur ont été proposés, le 30 mars, par le docteur Elbertus Leoninus, au nom des états généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 282.

526. — *Dordrecht, 6 avril 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux par laquelle, en les remerciant de l'avis favorable qu'ils ont donné sur sa demande d'être remis en possession de la ville et du château de Breda, conformément à la pacification de Gand, il témoigne son étonnement et se plaint de l'avis contraire du conseil d'État, et les prie de ne souffrir « qu'à l'appétit d'aucuns mal affectionnez au bien » publicq, une pacification si solemnellement faicte soit ainsy » indignement enfraincte et violée. »

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II. 493. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 287. — Arch. d'Ypres : cop. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 327.

527. — *Bruxelles, 6 avril 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient de faire rétablir dans sa charge le bailli de Pontvliet, au pays de Tholen.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 286.

528. — *Bruxelles, 6 avril 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Les trois cent mille livres qu'ils ont promises en argent comptant sont complétement fournies. Des trois cent mille livres à délivrer en lettres de change, ils se sont procuré jusqu'à cent quatre-vingt-six mille livres et assigné en Bourgogne soixante mille livres, de sorte qu'il leur reste seulement cinquante-quatre mille livres à fournir : la difficulté de se procurer des lettres de change pour cette dernière somme les oblige à demander à don Juan qu'ils puissent la payer comptant aux Pays-Bas. Quant au crédit de deux cent mille écus par lui demandé, ils ne sont pas autorisés à y consentir; ils en écriront aux colléges qui les ont députés.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 229.

529. — *Louvain, 6 avril 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Retour de l'abbé de Maroilles, envoyé à Maestricht. Les prisonniers dont il avait été chargé d'obtenir la liberté ont été relâchés.

State paper office : papiers de Flandre.

530. — *Liége, 6 avril 1577.* Lettre de Bucho Aytta, archidiacre d'Ypres, aux états généraux, sur les plaintes que faisaient Roda et les chefs des soldats espagnols, italiens, bourguignons, de leur long séjour à Maestricht et aux environs, le dommage qu'en recevait le pays, la division qui régnait entre les chefs des Espagnols, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 490. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 329.

531. — *Liége, 6 avril 1577.* Deuxième lettre de l'archidiacre d'Ypres aux états généraux. Il les informe, sachant qu'ils en recevront singulier plaisir et contentement, qu'à cinq heures de l'après-dîner, le prince de Gavre (comte d'Egmont) et le seigneur de Capres sont arrivés au palais de l'évêque.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 331.

532. — *Madrid, 7 avril 1577.* Lettres patentes de Philippe II par lesquelles il confirme, ratifie et approuve le traité d'accord et pacification contenu dans l'édit perpétuel des 12 et 17 février.

Discours sommier des justes causes, etc., p. 115. — In-4° de 8 feuillets non chiffrés, impr. à Bruxelles, chez Michel de Hamont, 1577. — Arch. de Simancas : *Estado*, leg. 2911.

533. — *Anvers, 7 avril 1577.* Lettre du secrétaire Escovedo aux états généraux, concernant la difficulté qu'il y a à se procurer de l'argent à Anvers, et le projet des états d'envoyer des Wallons en cette ville, projet contre lequel il leur fait des observations.

Discours sommier des justes causes, etc., p. 21 des Annexes. — Arch. du royaume : orig. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 336.

534. — *Maestricht, 7 avril 1577.* Lettre de Maximilien T'Seraerts aux états généraux. Il leur envoie l'itinéraire qu'ont arrêté les chefs des troupes espagnoles pour leur chemin de Maestricht à Luxembourg. Ils doivent se mettre en route mercredi ou jeudi.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 334.

535. — *Bruxelles, 8 avril 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, par laquelle ils l'informent que leurs prisonniers ont été délivrés, de sorte que le départ des Espagnols dépend maintenant d'eux; qu'ils ont eu la plus grande peine à se procurer des lettres de change pour les trois cent mille florins qui doivent être fournis à Gênes dans deux mois, et qu'il leur en manque encore pour cinquante-quatre mille florins, lesquels ils ont prié don Juan d'accepter en argent comptant aux Pays-Bas; qu'en résumé, Son Altesse et les Espagnols ont accompli ce qui a été promis de leur part.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 488. — Arch. de la Haye : cop.

536. — *Bruxelles, 8 et 9 avril 1577.* Apostilles des états généraux sur une requête du seigneur de Billy tendante à obtenir des lettres de sauvegarde pour pouvoir rendre ses comptes, et se justifier ainsi des inculpations auxquelles il est en butte. Les états déclarent qu'il se règlera suivant la pacification de Gand.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I.

537. — *Bruxelles, 9 avril 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils ont appris, par l'abbé de Maroilles, la délivrance de leurs prisonniers. Ils l'en remercient très-humblement. Ils attendent sous peu la réponse des colléges auxquels ils ont écrit touchant le crédit de deux cent mille écus par lui demandé. Ils le supplient de nouveau d'accepter en argent le payement des cinquante-quatre mille livres qu'ils doivent encore fournir.

Arch. du royaume : orig.

538. — *Anvers, 9 avril 1577.* Lettre du secrétaire Escovedo aux états généraux, pour leur représenter la nécessité des soldats, et les engager à y pourvoir. Il leur dit aussi que la flotte du prince d'Orange est venue la veille au soir à Anvers.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 347.

539. — *Bruxelles, 9 avril 1577.* Liste, arrêtée par les états généraux, des personnes qui s'obligeront envers les marchands pour la somme de cinquante-quatre mille livres artois dont ils ont besoin. Ces personnes sont : l'abbé de Villers, le seigneur de Berchem, le comte de Lalaing, le seigneur Guillaume de Mérode, le seigneur de Fresin, etc.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I.

540. — *Louvain, 10 avril 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, sur les remercîments, qu'ils lui ont adressés, de la délivrance de leurs prisonniers et de la sortie

des soldats espagnols d'Anvers et de Lierre. Il espère que le surplus, et principalement le redressement de leurs affaires, s'accomplira, par la bonne envie et volonté qu'il en a.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 289. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 349.

541. — *Bruxelles, 10 avril 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il répond à leur lettre du 6 (n° 528). Désirant les accommoder et les gratifier en toutes choses, il est content qu'ils payent en argent les cinquante-quatre mille florins pour lesquels ils n'ont pu se procurer de lettres de change. Il insiste sur le crédit des deux cent mille écus qu'il leur a demandé, en leur offrant pour garantie sa propre personne et tous ses biens.

Arch. du royaume : min. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 288.

542. — *Bruxelles, 11 avril 1577.* Promesse donnée par les états de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Valenciennes, Lille, Douay et Orchies, Tournay, Tournaisis, Utrecht et Malines à Nicolas d'Amstenrode, commandeur de Bernissem, leur ritmaître de quatre cents chevaux, pour le payement de ce qui peut être dû à ceux-ci.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 290.

543. — *Au camp, à Notre-Dame de Wavre, 11 avril 1577.* Lettre de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, aux états généraux. Le prévôt général de l'armée a été tué, avec huit des siens, par les gens de Bertolt Entens, et le reste de ceux qui le suivaient a été blessé. La Motte et Montigny ont couru un grand risque. Les auteurs de ces méfaits ont rompu les prisons, et mis en liberté ceux qui y étaient détenus. Tout cela provient de l'esprit d'indiscipline qui règne dans le camp, à cause que les troupes ne sont pas payées. La Motte a convoqué tous les chefs des enseignes envoyées par le prince d'Orange : ils ont

demandé la punition des coupables; mais ceux du régiment de Bertolt Entens ne sont pas assurés que leurs gens la permettent.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 232.

544. — *Bruxelles, 13 avril 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient, avec beaucoup de remercîments, leur obligation pour le paiement, endéans la Pentecôte, des cinquante-quatre mille florins restant à fournir par eux. Ils le prient de hâter le départ des Espagnols de Maestricht.

Arch. du royaume : orig.

545. — *Anvers, 13 avril 1577.* Lettre du secrétaire Escovedo aux états généraux touchant la mutinerie de leurs gens de guerre, qui l'a contraint de faire demander une escorte d'Espagnols à Maestricht, pour l'accompagner avec l'argent qu'il porte aux troupes, et l'opportunité qu'il y a pour eux de contenter les Allemands.

Discours sommier des justes causes, etc., p. 52 des Annexes. — Arch. du royaume : orig.

546. — *Louvain, 17 avril 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, afin qu'ils donnent promptement et sans délai l'ordre requis pour l'entretien des régiments allemands, selon qu'ils sont tenus et obligés de faire, « comme » personnes qui ne vouldroient aller contre leur parolle » : autrement il devrait, ainsi que lesdits colonels, protester, si mal en avenait, que ce ne serait faute de les en avoir avertis à temps.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 255.

547. — *Bruxelles, 17 avril 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à la sienne du même jour, et contenant des récriminations sur la conduite des troupes espagnoles et allemandes.

Arch. du royaume : orig. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 295.

548. — *La Goes, 17 avril 1577.* Lettre des bailli, bourgmestres et échevins de la Goes aux états généraux, touchant un différend survenu entre messire Jean de Stryen, vicaire général de Middelbourg, et le général de l'ordre de Sainte-Croix, au sujet du cloître des religieux dudit ordre en cette ville.

Arch de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 354.

549. — *Louvain, 19 avril 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il répond à leur lettre du 17 (n° 547). Il les loue de leur résolution d'observer le traité fait entre eux et lui; mais il est d'avis « que le meilleur seroit ne » traicter des causes dont procède ce peu de dilay de la sortie » des Espaignolz, veu qu'ilz sçavent qu'il a à la main matière » assez pour leur répondre, et qu'en débattre ne peult servir » de riens. » Les « foules advenues à l'entour de Maestricht », dont ils lui parlent, et qu'il ignore, ne sont rien à côté des « notables désordres » que font devant leurs yeux ceux de leur camp, sans qu'ils y pourvoient. « Laissons donc, je vous prie, » leur dit-il, de traicter choses qui ne servent de riens, et que » chascun en son endroict s'employe sincèrement, et de tout » son pouvoir, en ce qui concerne le service du maistre, bien » et repos du pays, comme l'on est tenu et obligé. » Il termine, en exprimant sa surprise de leur refus de secourir les Allemands.

Arch. du royaume : min.

550. — *Au camp, 21 avril 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il les invite à envoyer immédiatement à Malines l'argent destiné aux troupes de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois et de Lille; le bien et le repos du pays en dépendent.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 36.

551. — *Bruxelles, 22 avril 1577.* Instruction pour monsieur Ludolf Halber, docteur ès droits et conseiller de Sa Majesté

et de monseigneur le duc de Bavière, et pour le sieur Jean Rana, aussi docteur, pour négocier au nom des états généraux du Pays-Bas, par ensemble ou chacun d'eux à part, comme ils trouveront convenir. (Titre textuel.) Il s'agissait de négocier un emprunt dans les villes d'Augsbourg, de Nuremberg, d'Ulm, de Strasbourg et autres d'Allemagne. Les états énumèrent, dans cette instruction, les motifs qui doivent engager les marchands de ces villes à les secourir, et les sûretés que ceux-ci auront pour le remboursement des sommes qu'ils auront prêtées. L'intérêt devait être de cinq, six, sept et huit pour cent.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, 234.

552. — *Bruxelles, 23 avril 1577.* Lettre des états généraux aux états des provinces, pour les requérir de signer l'acte d'union du 9 janvier, de le faire signer par les magistrats, gens de loi, officiers, colléges et chapitres, même par les prélats, vicaires et autres notables des villes et villages de leur district, à qui ils en enverront un exemplaire, en leur recommandant de conserver ledit acte dans les archives où l'on a accoutumé de garder les instruments publics, et enfin d'envoyer aux états généraux, de chacun desdits exemplaires, un duplicat signé comme le principal (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 86. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 194 v°. — Arch. de Gand : *Ontvangen brieven*, t. I, et reg. Y, fol. 10.

553. — *Bruxelles, 23 avril 1577.* Lettre des états généraux à la chambre des comptes de Lille, la requérant de signer l'acte d'union qui lui est envoyé, de faire faire le semblable par tous les officiers et receveurs comptables de son ressort, et de garder ensuite ledit acte aux chartes où elle a accoutumé de

(1) Le conseil d'État écrivit, le même jour, aux états des provinces, pour le même objet.

mettre les papiers et muniments d'importance, pour perpétuelle mémoire.

Arch. de Lille : portefeuilles, ann 1577.

554. — *Tongres, 23 avril 1577.* Lettre de l'archidiacre Bucho Aytta aux états généraux, sur les démarches qu'il a faites auprès du seigneur de Berseel et de l'évêque de Liége, au sujet des gens de guerre qui doivent entrer dans Maestricht après la sortie des Espagnols, et sur le passage de la Meuse par les compagnies de Julian Romero, de Giovambattista et Camillo di Monte et quelques autres. Le comte de Mansfelt, le secrétaire Escovedo et les autres chefs y mettent, dit-il, tout l'ordre et l'accélération qu'on peut désirer.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 299.

555. — *Au camp, à Notre-Dame de Wavre, 23 avril 1577.* Lettre d'Adrien de Bailleul, d'Antoine d'Assignies et de Valentin de Pardieu aux états généraux, sur la nécessité de déplacer et de disloquer leur armée, et de payer les soldats.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 495. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 357.

556. — *Tournay, 23 avril 1577.* Acte par lequel les états du Tournaisis, eu égard à la nécessité urgente du pays, et vu le refus des états généraux d'accepter leurs excuses, consentent à payer la moitié des six mille six cent soixante-six livres treize sols qui leur ont été demandées.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 180 v°.

557. — *Bruxelles, 24 avril 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, pour qu'ils fournissent, dans le plus bref délai possible, le deuxième tiers de leur contingent dans les six cent mille florins répartis sur les provinces, en tant moins du centième denier et des moyens généraux.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 87.

558. — *Maestricht, 28 avril 1577.* Lettre de Bucho Aytta aux états généraux, pour les informer que, sur les ordres exprès reçus de Son Altesse, les Espagnols viennent d'évacuer entièrement Maestricht, et que le seigneur de Geleen a pris le commandement de cette ville.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 548. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 359.

559. — *Bruxelles, 28 avril 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, par laquelle ils lui annoncent qu'ils ont député quelques personnages de leur assemblée pour se trouver vers lui avec le duc d'Arschot, et personnellement rendre témoignage de leur gratitude de tant de bienfaits qu'ils ont reçus de sa part, signamment en la sortie des soldats espagnols.

Arch. du royaume : orig.

560. — *Bruxelles, 29 avril 1577.* Instruction que les états généraux des Pays-Bas ont donnée à messieurs les députés vers monseigneur don Jehan d'Autriche, savoir : messieurs les prélats de Ninove, Hasnon et Waulsort, le comte de Lalaing, le baron de Hierges, le baron de Liedekercke, le seigneur de Zweveghem, le seigneur de Zaemslach, bourgmestre de Bruxelles, et le conseiller de Gand Borluut. (Titre textuel.) Ces députés devaient aller trouver don Juan à Louvain, pour le remercier de toutes les peines qu'il s'était données, et lui dire que les états avaient appris avec joie son intention de venir habiter le palais royal de Bruxelles, et qu'ils le recevraient pour gouverneur, lieutenant et capitaine général, dès qu'ils auraient reçu la nouvelle certaine de la sortie des Espagnols de tous les Pays-Bas. En outre, et « pour extirper entièrement toutes racines de » diffidence engendrées et causées par les mauvais offices et » déportemens des gouverneurs précédens », ils le supplieraient : 1° de licencier tous les étrangers qui étaient à sa suite; 2° de trouver bon que l'assemblée des états généraux séant à

Bruxelles continuât, tant qu'elle n'aurait pas achevé les affaires pour lesquelles ils s'étaient réunis; 3° que les gens de guerre, actuellement en service, fussent également continués sous les chefs à eux ordonnés ou à ordonner; 4° que les moyens avisés par les états généraux pour se procurer de l'argent fussent mis à exécution, et que les états particuliers des provinces pussent s'assembler pour le même effet; 5° d'avouer l'union faite entre tous les états; 6° enfin de déclarer que les pays, villes et châtellenies qui avaient été dépossédés de leurs priviléges, y étaient restitués et réintégrés *ipso facto*, conformément au dixième article de la pacification de Gand.

Bibl. roy.: MS. 5884-5925, fol. 34. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 6.

561. — *Bruxelles, 29 avril 1577.* Points proposés par les états généraux à Son Altesse, touchant les étrangers qui sont à sa suite; la continuation de leur assemblée jusqu'à la réunion de celle qui doit être convoquée, aux termes de la pacification de Gand; le maintien des gens de guerre actuellement en service, sous les chefs qui leur ont été donnés; les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour se procurer de l'argent; l'union qui a été faite entre tous les états; la restitution des priviléges à ceux qui en ont été dépossédés, avec les apostilles de don Juan données à Bruxelles, en conseil d'État, le 6 mai.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 547. — Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. I, fol. 238. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 302. — *Actes des états de Hainaut, de* 1516 *à* 1577, fol. 204. — Arch. de Bruges: *Wittenbouck C*, fol. 20 v°. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 30. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 360.

562. — *Bruxelles, 30 avril 1577.* Déclaration des états généraux que, endéans le 10 mai suivant, il sera fourni au seigneur de la Motte, maréchal du camp, l'argent nécessaire pour le licenciement des quarante enseignes envoyées par monseigneur

le prince d'Orange, et le requérant en conséquence de traiter avec lesdites enseignes.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 38.

563. — *Bruxelles, 1er mai 1577.* Lettre des états généraux aux états de Brabant et de Flandre, pour les prier itérativement de leur envoyer l'état des deniers déboursés par eux, tant sur le centième que sur les moyens généraux (1).

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 13. — Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 52 v°.

564. — *Bruxelles, 2 mai 1577.* Requête des états généraux au conseil d'État pour le licenciement des régiments du comte du Rœulx et du seigneur de Noyelles, avec une apostille de don Juan du 6 mai dans le sens de cette demande.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 24.

565. — *Bruxelles, 4 mai 1577.* Serment prêté aux états généraux, par don Juan d'Autriche, sur les saints évangiles, qu'il observera inviolablement et fera observer, en tous ses points et articles, l'édit perpétuel sur l'accord fait entre eux et lui.

Arch. du royaume : cop., et MS d'Alegambe, t. I, fol. 247. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 29.

566. — ..... *7 mai 1577.* Acte des états d'Overyssel portant nomination d'Eusèbe Bentinck, drossard d'Ysselmunde, de Jean Ripperda, de B. Van Winssum et de Conrard Van Vecht, pour les représenter dans l'assemblée des états généraux à Bruxelles.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 88.

---

(1) Les états généraux leur écrivirent encore pour le même objet le 27 mai.

567. — *Harlem, 7 mai 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux, sur l'instruction qu'ils ont donnée à leurs députés vers don Juan d'Autriche, instruction dans laquelle il a remarqué « quelques poinctz de grande importance, et » mesmes qui portent préjudice aux priviléges et libertez des » pays. »

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 556. — Arch. de la Haye : cop.

568. — *Augsbourg, 7 mai 1577.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire à Augsbourg (Nicolas de Haller), et contenant des nouvelles d'Italie, du Levant, d'Allemagne et de France (1).

Recueil de la Ch. des représent., t. I, fol. 310.

569. — *Bruxelles, 8 mai 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, en réponse à la sienne du 4 du même mois (2), touchant ce qui s'était passé à Utrecht entre les bourgeois et les soldats, et l'offre d'un secours qu'il avait faite aux premiers. *(Trad. holl.)*

Bor, *Nederlandtsche oorloghen*, etc., liv. X, fol. 232 v°.

570. — *Bruxelles, 9 mai 1577.* Ordre des états généraux à M. de Fresin, superintendant de la charge générale des vivres, de pourvoir de vivres les bateaux nécessaires pour l'embarquement des soldats écossais, au nombre de deux mille têtes, à Willebroeck.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 262.

---

(1) Nous y trouvons un bon mot qui est peut-être inédit : « Les hugue- » notz appellent Sa Majesté (Très-Chrétienne) roy sans foy ; et à l'heure » que Sa Majesté a demandé avoir la Charité (ville du Nivernais), l'on a ré- » pondu que celluy qui n'a pas la foy n'aura pas la charité. »

(2) Nous ne l'avons pas trouvée.

571. — *Bruxelles, 9 mai 1577.* Déclaration des états généraux touchant les gages et salaires des collecteurs du centième denier.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 248. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 68.

572. — *Bruxelles, 9 mai 1577.* Instruction de Gaspar Schetz et du docteur Leoninus, envoyés par les états généraux au prince d'Orange et aux états de Hollande et de Zélande.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 431. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 1. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 312. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 57 v°.

573. — *Gertrudenberg, 14 mai 1577.* Proposition faite par le seigneur de Grobbendoncq (Gaspar Schetz) et le docteur Leoninus, envoyés des états généraux, au prince d'Orange et aux députés de Hollande et de Zélande.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 318. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 125.

574. — *Gertrudenberg, 14 mai 1577.* Lettre de Gaspar Schetz et d'Elbertus Leoninus aux états généraux, par laquelle ils leur rendent compte de ce qu'ils ont négocié avec le prince d'Orange et les députés de Hollande et de Zélande, touchant les licentes, la restitution de Nieuport, etc.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 558. — Arch. de Gand : reg : Y, fol. 71. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 365.

575. — *Bruxelles, 16 mai 1577.* Lettre des états généraux aux états d'Utrecht, pour leur annoncer qu'ils ont résolu de licencier les soldats qui occupent les villes et le plat pays de leur province, et dont ils se plaignent avec tant de raison.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., II, 310.

576. — *Gertrudenberg, 17 mai 1577.* Réponse du prince d'Orange et des députés de Hollande et de Zélande à l'écrit du 14 mai du sieur Gaspar Schetz, chevalier, baron de Wesemale, et du docteur Elbertus Leoninus, députés des états généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 332.

577. — *Gertrudenberg, 17 mai 1577.* Réponse sur les points et articles par lesquels messieurs les états généraux pensent que monseigneur le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande auraient contrevenu à la pacification. (Titre textuel.) Ces points, au nombre de cinq, concernent des intérêts particuliers. Le prince et les députés hollandais et zélandais concluent en disant qu'on n'est pas fondé à leur imputer d'avoir contrevenu à la pacification, priant « que mes- » sieurs les estatz généraulx veuillent, de leur part, faire le » mesmes, selon leur promesse : dont toutesfois on a jusques » astheur, en beaucoup de principaulx points, senti peu de » fruict. »

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 330. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 156. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 128.

578. — *Gertrudenberg, 23 mai 1577.* Réplique de Gaspar Schetz et du docteur Leoninus à la réponse du prince d'Orange et des députés de Hollande et de Zélande du 17 mai.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 336.

579. — *Sans date (Bruxelles, .. mai 1577).* Résolution des états généraux de lever une assiette capitale sur tous les manants et habitants des Pays-Bas, à l'avenant de leurs facultés et qualités, sans exception de personne, ecclésiastique ou séculier; suivie du taux auquel chaque classe et catégorie d'individus devra être taxée.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 185 v°.

580. — *Bruxelles, 26 mai 1577.* Acte par lequel les états généraux déclarent avoir promis au roi, par suite de l'accord fait avec don Juan d'Autriche, relativement au départ du pays des Espagnols et autres gens de guerre étrangers, de fournir promptement une aide s'élevant à la somme de trois cent mille florins, et de remettre cette somme en lettres de change à Gênes, entre les mains du procureur-fondé dudit don Juan d'Autriche. Afin d'assurer le recouvrement de cette somme, les états et les quatre membres de Flandre ont consenti, pour sauvegarder les marchands, à fournir leurs obligations jusqu'à la somme de soixante et dix mille florins. Ils déclarent, en outre, que, pour garantir l'exécution de cet accord, ils engagent eux et leurs biens.

Arch. de Gand : orig. (*Invent. Van Duyse*, n° 1552.)

581. — *Bruxelles, 30 mai 1577.* Remontrance faite aux états généraux par les députés et commis à la chambre des aides, avec les apostilles des états du 7 juin. Cette remontrance comprend vingt articles. Les commis demandent, notamment, qu'il soit pris des mesures pour que les pays de Limbourg, de Gueldre, de Luxembourg, de Frise, Groningue, Overyssel et Utrecht contribuent dans les dépenses de la généralité. Ils proposent plusieurs points tendants à mettre de l'ordre et de la régularité dans l'administration des finances des états, etc.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 354.

582. — *Bruxelles, 31 mai 1577.* Rapport fait aux états généraux par le seigneur de Grobbendoncq et le docteur Leoninus sur leur négociation à Gertrudenberg.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 469. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 344.

583. — *Bruxelles, 31 mai 1577.* Remontrance de don Juan d'Autriche aux états généraux sur les résultats de la députation envoyée, tant par lui que par les états, au prince d'Orange

et aux députés de Hollande et de Zélande. Il a fait examiner en conseil les écrits de ces derniers, remis à ses commissaires, et l'on a trouvé que la réfutation en était facile. Néanmoins il n'a pas voulu y répondre, sans préalablement avoir fait part aux états de ce qui se passe, et même les requérir de députer quelques-uns d'entre eux pour, avec ceux qu'il désignera lui-même, examiner de plus près lesdits écrits, et voir si, selon sa promesse, il lui reste quelque chose à accomplir, étant prêt à faire tout ce qui sera jugé convenable, et se confiant dans l'assurance qu'ils lui ont donnée de leur intention de maintenir la religion catholique et l'obéissance due au roi.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 18. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 352. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 37 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 193 v°.

584. — *Bruxelles, 31 mai 1577.* Réponse des états généraux à la remontrance de don Juan du même jour. Ils demandent copie des écrits qui leur ont été communiqués, et déclarent qu'ils ne manqueront jamais aux engagements qu'ils ont contractés, savoir : de maintenir la religion catholique romaine et l'obéissance due au roi.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 353.

585. — *Bruxelles, 1er juin 1577.* Nomination, par les états généraux, du prélat de Sainte-Gertrude, de l'élu évêque d'Arras, de monsieur de Fresin, du docteur Leoninus, du seigneur de Champagney, du doyen d'Arras, du pensionnaire de Bruges Yman et du licencié Weusen, député du pays de Frise, pour communiquer avec les commissaires de Son Altesse, sur les écrits du prince d'Orange et des députés de Hollande et de Zélande.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 353.

586. — *Bruxelles, 1er juin 1577.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre, afin qu'ils veuillent prêter

leur crédit pour une somme de quatre-vingt mille florins que l'agent des Fuggers est disposé à leur avancer, et qui doit servir au licenciement des troupes wallonnes et allemandes.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 131 v°.

587. — *Bruxelles, 3 juin 1577.* Déclaration des états généraux sur deux points que le seigneur de Tangry et le pensionnaire de Béthune avaient été chargés par les états d'Artois de leur remontrer : le premier, concernant la décharge de soixante mille livres que lesdits états d'Artois avaient accordées antérieurement à l'union; le second, relatif à la formation d'un état général des accords de toutes les provinces.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 137.

588. — *Mons, 7 et 8 juin 1577.* Consentement des états de Hainaut à la levée d'une capitation générale et des moyens généraux, mais ces derniers pour une année seulement.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 360.

589. — *Namur, 8 juin 1577.* Consentement donné par les états de Namur à la levée d'une capitation générale et des moyens généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 362.

590. — *Bruxelles, 8 juin 1577.* Mémoire de ce qui a été représenté aux états généraux par les députés d'Amsterdam. Ils s'y plaignent de plusieurs actes des états de Hollande.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 225. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 364.

591. — ..... *10 juin 1577.* Réponse des états généraux à certaine requête présentée par l'ambassadeur d'Angleterre, au nom des marchands anglais qui demandaient la révocation de quelques impôts nouvellement établis.

State paper office : papiers de Flandre.

592. — *Bruxelles, 12 juin 1577.* Lettre des états généraux au vicomte de Gand, Robert de Melun, seigneur de Richebourg, gouverneur du pays et comté d'Artois, afin qu'en Angleterre, où Son Altesse l'envoie, il traite avec la reine d'un prêt dont ils ont besoin.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 560. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 27.

593. — *Bruxelles, 12 juin 1577.* Instruction des états généraux donnée au vicomte de Gand, afin qu'il sollicite de la reine d'Angleterre un prêt de cent mille livres sterling, y compris les vingt mille dont elle les a déjà assistés.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 562. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 27 v°.

594. — *Bruxelles, 12 juin 1577.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre, afin qu'elle ajoute foi et créance à ce que le vicomte de Gand lui dira de leur part.

Résol. des états gén. des Pays-Bas, etc., II, 564. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 28.

595. — *Bruxelles, 12 juin 1577.* Avis des états généraux « sur l'ordre de contenir les gens de guerre chascun en son » quartier, » avec les apostilles de don Juan, données à Malines le 16 juin. Cette pièce contient l'énumération de toutes les troupes qu'il y avait alors dans les Pays-Bas.

Arch. du royaume : orig. — Rec. de la Ch. des représent., t. J, fol. 372. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 202.

596. — *Malines, 13 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, afin d'avoir leur avis sur une lettre du président de Frise relative aux difficultés qu'il trouvait dans la proposition qu'on l'avait chargé de faire aux états de ce pays, touchant la cotisation capitale et les moyens généraux.

Arch. du royaume : min.

597. — *Bruxelles, 14 juin 1577.* Instruction des états généraux à Philippe de Baesdorp, échevin de Bruges, envoyé vers le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande. Les choses à raison desquelles la ville de Nieuport a été mise entre leurs mains étant accomplies, Baesdorp est chargé de les requérir de la rendre au gouverneur de Flandre. — A la marge est une apostille de don Juan d'Autriche, donnée à Malines le 5 juillet, par laquelle il approuve cette instruction et le choix de Baesdorp.

Arch. de la ville d'Ypres : cop.

598. — *Malines, 14 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il s'en remet à ce que leurs députés leur diront touchant la négociation avec les colonels allemands, et les exhorte à s'occuper, « sans cesse ni intermission », des moyens de se procurer de l'argent pour toutes les nécessités qui leur sont sur les bras.

Arch. du royaume : min.

599. — *Bruxelles, 14 juin 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour le prier de faire fournir des vivres, par les villes du duché de Luxembourg, au régiment du duc d'Arschot qui traverse cette province, du côté de Saint-Hubert, se dirigeant vers la Lorraine, où il a été levé pour la plus grande partie.

Arch. du royaume : orig.

600. — *Bruxelles, 14 juin 1577.* Ordre des états généraux à Servaes Van Steelant, receveur général d'Oost-Flandre, de consigner ès mains de M^e^ Thiéry Van der Beken la vaisselle d'or et d'argent ayant appartenu, tant à madame de Mondragon qu'à la veuve d'Armenteros, et ayant été trouvée au château de Gand.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 201.

601. — *Bruxelles, 16 juin 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour le prier de nommer un commissaire qui soit chargé de conduire le régiment du seigneur de Floyon dans le pays de Namur, jusqu'à ce qu'on puisse le payer et le casser.

Arch. du royaume : orig.

602. — *Malines, 16 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, afin qu'ils veuillent procurer de quoi vivre aux soldats hauts-allemands étant à Ruremonde, et qui ruinent cette ville.

Arch. du royaume : min.

603. — *En sa maison de Greenwich, 17 juin 1577.* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux, pour leur annoncer qu'elle a rappelé son envoyé, le sieur Thomas Wilson, les Pays-Bas étant, à son grand contentement, rendus à leur ancien repos et liberté, par la paix conclue entre les états et son bon cousin don Juan d'Autriche.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 232 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 30.

604. — *Malines, 18 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Les ambassadeurs de l'empereur, qui vont les trouver, leur rendront ample compte de ce qui a été négocié jusque-là avec les colonels allemands; il prie les états de leur donner foi ainsi qu'ils le feraient à sa personne propre. Comme, en attendant qu'on se soit arrangé, les Allemands meurent partout de faim, « et qu'il ne se peult excuser » qu'ilz ne mangent et boivent », les états comprendront « que, » ne leur subministrant moyen de le pouvoir faire, ilz seront » forcez le cercher où ils penseront le trouver, et le prendre » à qui ne le leur vouldra bailler » : ce qui pourra entraîner les plus grands désordres et inconvénients. Il les engage donc à y pourvoir, et avec promptitude.

Arch. du royaume : min.

605. — *Malines, 20 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il répond à quatre de leurs lettres : trois datées du 14 (1), et la quatrième du 16. Les trois premières concernaient l'établissement en Frise de la cotisation capitale et des moyens généraux ; une requête des comtesses d'Egmont et de Hoogstraeten ; la reddition des comptes du seigneur de Billy. La dernière était relative au régiment du duc d'Arschot qui traversait le Luxembourg. Don Juan témoigne son mécontentement de ce que, sans son ordonnance et à son insu, ce régiment a été envoyé par là. Il dit qu'il fera voir en conseil la requête des deux comtesses, « comme estans chose de grande » importance et conséquence. » Il écrit au président de Frise selon l'avis des états ; mais il n'admet pas que le seigneur de Billy aille rendre ses comptes à Hal, ainsi que les états le demandent ; il maintient ce qu'il a ordonné à cet égard, c'est-à-dire que le seigneur de Billy et les députés de Frise, Groningue, Ommelandes et Drenthe s'assemblent, pour ladite reddition, à Malines.

Arch. du royaume : min.

606. — *Malines, 20 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour les prier itérativement de faire rendre à madame de Mondragon ce qu'on lui a pris au château de Gand.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 209.

607. — *Bruxelles, 20 juin 1577.* Résolution des états généraux sur l'appointement à faire avec les Hauts-Allemands et sur ce qui leur a été représenté à cet égard, de la part de Son Altesse, par messieurs d'Havré, de Rassenghien et de Gongnyes. Ils accordent aux Allemands quatre mois de paye, dont un en draps, à condition qu'ils soient cassés pour le 1er juillet.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 30. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 207 v°.

---

(1) Deux de celles-ci nous manquent.

608. — *Harlem, 20 juin 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il insiste sur l'accomplissement de la pacification de Gand. Il justifie sa conduite et celle des états de Hollande envers la ville d'Amsterdam.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 292. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 22. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 378. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 51 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 237 v°.

609. — *Tournay, 20 juin 1577.* Acte par lequel les états du Tournaisis, « se veuillans esvertuer, voires oultre leur » povoir, à l'assistence et secours du pays », accordent unanimement, pour cette fois, la levée dans leur province de la taille et cotisation capitale arrêtée par les états généraux, ainsi que celle des moyens et impôts généraux pendant une année.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 195.

610. — *Tournay, 20 juin 1577.* Commission donnée par les états du Tournaisis à M^e^ Jean Houfflin, licencié ès lois, avocat postulant à Tournay, pour comparaître, en leur nom, aux états généraux (en remplacement de Barthélemy Liébart, qui avait sollicité son rappel).

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 197 v°.

611. — *Sans date (.. juin 1577).* Longue remontrance des bourgmestres d'Amsterdam aux états généraux sur les différends qu'ils avaient avec le prince d'Orange, principalement en ce qui concernait trois points, savoir : le fait de la religion catholique, l'entretien des soldats de la ville, la contribution de celle-ci avec la province de Hollande.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 366.

612. — *Bruxelles, 20 juin 1577.* Déclaration des états généraux touchant le différend existant entre le prince d'Orange

et les états de Hollande et de Zélande, d'une part, et la ville d'Amsterdam, d'autre part. Ils proposent la nomination de commissaires pour vider ce différend.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 226. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 213.

613. — *Bruxelles, 21 juin 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange et aux états de Hollande et de Zélande, dans le sens de leur déclaration de la veille.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 214.

614. — *Bruxelles, 21 juin 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils justifient la désignation de la ville de Hal qu'ils avaient faite pour la reddition des comptes du seigneur de Billy, tout en s'en remettant, à cet égard, au bon plaisir et direction de Son Altesse. Ils lui expliquent aussi les raisons qu'ils ont eues d'envoyer le régiment du duc d'Arschot dans le Luxembourg, et le supplient de le trouver bon.

Arch. du royaume : orig.

615. — *Bruxelles, 21 juin 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Voyant combien il a à cœur la restitution à madame de Mondragon de ses meubles et de sa vaisselle, ils les lui cèdent, afin qu'il en dispose ainsi qu'il lui plaira, malgré plusieurs raisons qu'ils auraient eues de faire autrement.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 209 v°.

616. — *Bruxelles, 22 juin 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Réponse à sa lettre du 16 (n° 602), concernant les soldats allemands étant à Ruremonde. Ils prient don Juan d'ordonner au colonel Pollviller et à ses capitaines de contenir leurs gens, pendant que les états s'occupent des moyens de les payer, et d'écrire aussi au magistrat de Ruremonde afin qu'il veuille les secourir encore pour cette fois.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 210 v°.

617. — *Bruxelles, 25 juin 1577.* Résolution des états généraux sur les conditions auxquelles sera établi le décompte des soldats hauts-allemands, en les licenciant. Il y est dit que, si ces conditions ne sont pas acceptées, les états supplieront Son Altesse (don Juan) de les prendre sous leur protection, « pour » préserver les pays de toutes ultérieures foulles, oultrages et » exactions desdicts Allemands. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 35. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 222 v°.

618. — *Bruxelles, 25 juin 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui expriment leur étonnement sur les difficultés qu'élèvent les Hauts-Allemands dans la négociation entamée avec eux. Ils ont prié les ambassadeurs et subdélégués de l'empereur de retourner auprès de lui, et de lui demander qu'il interpose son autorité, afin de terminer cette affaire. *(Trad. holland.)*

Bor, *Nederlandtsche oorloghen*, etc., liv. X, fol. 243 v°.

619. — *Augsbourg, 25 juin 1577.* Lettre de N. de Haller aux états généraux. A Augsbourg, on est fort réjoui de la paix de Flandre; « mais à présent on craint que la doctrine de Cal» vinus, que Hollande et Zeelande soustiennent maintenir, » causera du mal beaucoup. » Il y a même à Augsbourg beaucoup de marchandises qu'on ne veut point envoyer aux Pays-Bas par ce motif. L'exercice du calvinisme n'est permis en aucun lieu d'Allemagne. — Dans un *post-scriptum*, il dit avoir reçu une lettre de Gênes du 11, contenant que, la veille, sont parties pour l'Espagne quatre galères, sur l'une desquelles était la mère de don Juan d'Autriche.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 227.

620. — *Malines, 26 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 22, avec leur résolution sur le fait de la ville d'Amsterdam (n° 612). Il a trouvé bon le concept de leur lettre au prince d'Orange et à ceux de

Hollande et de Zélande; mais il pense qu'elle doit leur être portée par une personne de qualité et capable de les persuader de se conformer à la raison. Il leur propose, pour cette commission, le chef et président du conseil privé Sasbout. — En *post-scriptum*, il répond à une lettre des états du 24(1), et s'excuse, pour plusieurs raisons, d'envoyer le baron de Hierges en Gueldre.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 221.

621. — *Bruxelles, 26 juin 1577.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur diront Philippe Vander Meeren, seigneur de Saventhem, et Elbertus Leoninus, docteur et professeur à l'université de Louvain, qu'ils leur envoient.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., II, 384.

622. — *Sans date (Bruxelles, 26 juin 1577).* Instruction pour messieurs Philippe Vander Meeren, seigneur de Saventhem, etc., et docteur Elbertus Leoninus, députés par les états généraux vers les états de Gueldre, Overyssel, etc. (Titre textuel.) Cette mission avait pour objet d'obtenir des états de Gueldre, d'Overyssel et de Lingen qu'ils contribuassent dans les dépenses qui étaient à la charge de la généralité, et, en outre, des premiers, qu'ils prêtassent leur crédit à Cologne et ailleurs, pour les sommes que les états généraux voulaient emprunter.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 215 v°.

623. — *Bruxelles, 27 juin 1577.* Acte des états généraux députant le président Sasbout vers le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande, pour requérir que le prince veuille donner à la ville d'Amsterdam la satisfaction qu'elle prétend, conformément à la pacification de Gand.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 382.

---

(1) Nous ne l'avons pas trouvée.

624. — *Malines, 27 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il est prêt, selon le désir que le seigneur de Grobbendoncq lui en a exprimé de leur part, à écrire aux villes où les Allemands tiennent garnison, afin qu'elles leur avancent le dernier prêt, et il leur demande pour cela copie de la lettre qu'ils ont écrite eux-mêmes à ces villes; mais il leur fait observer que, quant à Ruremonde, il y a impossibilité pour elle de fournir un sou.

Arch. du royaume : min.

625. — *Malines, 28 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, contenant qu'il n'a trouvé rien à redire aux instructions données par eux au seigneur de Saventhem et au docteur Leoninus pour Gueldre (n° 622), et aux seigneurs de Gongnyes et de Provyn pour Artois (1), sauf en ce qui concerne les sept millions dont il y est dit que les états sont chargés.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 376.

626. — *Malines, 28 juin 1577.* Apostille de don Juan d'Autriche sur une requête des états généraux tendante à ce que le collecteur du tonlieu de Zélande à Anvers n'exige plus ce droit des marchands qui l'ont déjà payé aux états de Zélande. Elle porte que la recette du tonlieu à Anvers se suspendra, jusqu'à ce qu'on ait induit ceux de Zélande à ne plus l'exiger.

Arch. du royaume : cop.

627. — *Lichtervelde, 28 juin 1577.* Lettre de François de Halewin aux états généraux. Il leur communique deux lettres que l'ambassadeur d'Angleterre, le docteur Thomas Wilson, lui a écrites, pour se plaindre de ce que les vingt mille livres sterling prêtées aux états par la reine n'ont pas été rembour-

(1) Nous n'avons pas trouvé celles-ci.

sées au jour fixé. « Il convenoit, dit Halewin aux états, prendre » aultre chemin que d'ung facteur de marchans incognu, et » par-dessus ce estrangier et italien, pour traicter avec les » grands d'une court d'Angleterre..... » Il leur fait observer que leur réputation et crédit pour l'avenir dépend de l'acquit de leurs engagements.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 28 v°.

628. — *Bruxelles, 28 juin 1577.* Longue lettre des états généraux aux états d'Artois sur le refus qu'ils faisaient de consentir la levée d'une capitation ou cotisation générale, alors que tous les autres états y avaient donné leur consentement, que Son Altesse s'y était soumise volontairement pour sa personne, à concurrence de soixante mille florins, que les prélats, de l'avis du légat de Sa Sainteté, les chevaliers de la Toison d'or, les duc, marquis, barons et autres seigneurs principaux l'avaient acceptée. Ils les exhortent, de la manière la plus pressante et la plus affectueuse, au nom du salut de la patrie, « d'abandon- » ner toutes particulières affections, de quitter toutes sinistres » opinions procédans de gens peu affectionez au repos com- » mun, préférer en tout et partout le bien général et public, » et volontairement et de bon cœur condescendre à l'accord » de l'ayde demandée. » Ils leur montrent les inconvénients irréparables qu'un refus itératif de leur part entrainerait, car par là l'accord de tous les autres états deviendrait nul; il faudrait renoncer à trouver de l'argent pour payer les troupes allemandes; on serait exposé ainsi à la fureur des soldats, ce dont « peuvent servir de suffisant témoignage les tormens et » oultraiges exécrables qu'en souffrent et pâtissent les bons » bourgeois et citadins de Bois-le-Duc, Breda, Berges, Rure- » monde et aultres chargés desdicts Allemans. »

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 383. — Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 307. — *Actes des états de Hainaut, de* 1516 *à* 1577, fol. 217.

629. — *Bruxelles, 28 juin 1577.* Lettre des états généraux à..... (le vicomte de Gand, gouverneur d'Artois?), pour le prier de tenir la bonne main à ce que les états d'Artois accordent l'aide conçue et adoptée unanimement par les états généraux.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 387.

630. — *Malines, 29 juin 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il est forcé de leur dire qu'il prévoit de grands désordres et inconvénients, s'ils ne pourvoient avec promptitude à quelque payement ou secours pour les garnisons ordinaires, et singulièrement pour celles du Hainaut.

Arch. du royaume : min.

631. — *Bruxelles, 29 juin 1577.* Longue lettre des états généraux aux états de Namur, pour les engager à laisser lever dans leur province la cotisation générale, sans la restriction qu'ils y ont mise, ainsi que les moyens généraux.

Actes des états de Hainaut, de 1516 à 1577, fol. 219.

632. — *Bruxelles, 1^er^ juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour le prier de faire révoquer et mettre à néant certaine sentence rendue par le colonel Pollviller contre les trois compagnies de son régiment étant à Termonde, et cela à cause qu'elles avaient obéi au commandement du conseil d'État.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 234.

633. — *Malines, 2 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il attend leur réponse sur la copie, qu'il leur a demandée, de la lettre écrite par eux aux villes où sont les Hauts-Allemands. Il donne l'énumération de ces villes et des compagnies qui y tiennent garnison.

Arch. du royaume : min.

634. — *Bruxelles, 3 juillet 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui envoient Philippe de Baesdorp, chargé de réclamer de lui l'évacuation de Nieuport.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 308.

635. — *Bruxelles, 3 juillet 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient de faire en sorte que les états de Hollande et de Zélande renvoient des députés à leur assemblée. Ils insistent pour que des maîtres de la monnaie de Hollande et Zélande viennent conférer avec eux sur les affaires des monnaies.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 309.

636. — *Bruxelles, 3 juillet 1577.* Instruction de Philippe de Baesdorp, échevin de Bruges, envoyé par les états généraux au prince d'Orange et aux états de Hollande et de Zélande. Il est chargé de solliciter l'évacuation de Nieuport et les autres points mentionnés dans les deux lettres des états généraux du 3 juillet. — Cette instruction porte, en marge, l'approbation de don Juan d'Autriche, donnée à Malines, le 5 juillet.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 311. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 57.

637. — *Bruxelles, 3 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à la sienne du 2 (n° 633), concernant le prêt à faire par les villes aux compagnies allemandes y étant en garnison.

Arch. du royaume : orig.

638. — *Malines, 3 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, touchant une lettre du comte de Boussu qu'il leur communique, et la sentence prononcée par le baron de Pollviller contre les trois compagnies de son régiment étant à Termonde.

Arch. du royaume : min.

639. — *Malines, 5 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. D'après le désir qu'il leur en a exprimé, les ambassadeurs de l'empereur et subdélégués, savoir : le baron de Wynenberg, le docteur Gail, le prévôt de Saint-Paul à Liége et le seigneur de Gymnich, ont consenti à rester encore quelques jours auprès de lui ; l'archidiacre Torrentius seul a été forcé de se retirer. Il a fait écrire à La Margelle et à ses capitaines, comme les états l'en ont requis. Il a aussi avoué l'instruction du seigneur de Baesdorp et son envoi vers le prince d'Orange et les états de Hollande et Zélande.

Arch. du royaume : min.

640. — *Sans date (commencement de juillet 1577).* Mémoire présenté aux états généraux de la part de don Juan d'Autriche. Il assure les états que, dès que la négociation pour le licenciement des Hauts-Allemands aura fait le progrès nécessaire, il retournera auprès d'eux. Il se plaint des mauvais bruits que l'on sème. Il demande que les états fassent promptement casser et renvoyer en leurs maisons les régiments du seigneur de Floyon, du comte d'Egmont, des seigneurs de Hèze et de Beersele; que les affaires et résolutions des états demeurent secrètes, et qu'à cette fin ils ne donnent entrée dans leur assemblée qu'à ceux qui y ont droit. Il témoigne son mécontentement de ce que « quelque personnaige estrangier et fran- » chois naturel, soubz umbre d'estre agent du prince d'Oranges, » se mesle bien avant des affaires, etc. »

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 89 v°. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 53 v°.

641. — *Londres, 6 juillet 1577.* Lettre de Robert de Melun, vicomte de Gand, aux états généraux, sur les démarches qu'il a faites auprès de la reine, pour obtenir une prolongation du terme de remboursement des vingt mille livres sterling prêtées par elle aux états.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 31 v°.

642. — *Bruxelles, 6 juillet 1577.* Lettre des états généraux à la reine Élisabeth, en réponse à la sienne du 17 juin (n° 603), et pour lui exprimer leur reconnaissance de tout ce qu'elle a fait en leur faveur.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 231 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 30 v°.

643. — ..... *6 juillet 1577.* Articles envoyés par don Juan d'Autriche aux états généraux, avec la réponse desdits états, datée du 13 juillet 1577.

State paper office : papiers de Flandre.

644. — *Malines, 7 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, touchant la requête qui leur a été présentée par les comtesses d'Egmont et de Hooghstraeten, afin d'avoir déclaration de l'article 17 de la pacification de Gand relatif aux meubles dont le fisc a profité. Don Juan trouve que cet article est clair, et qu'il n'y a pas lieu par conséquent de l'interpréter.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 42. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 54 v°.

645. — *Malines, 7 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, les informant qu'il a chargé le comte de Lalaing de recevoir la duchesse de Vendôme aux frontières du pays, et de la conduire jusqu'aux limites du comté de Namur, où elle sera reçue par le seigneur de Froidmont, qui la conduira jusqu'à Namur, « où, ajoute-t-il, je pourray » bien aller par demye-poste la saluer et soubdain retourner. »

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 43. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 133. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 55. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 230 v°.

646. — *En sa maison de Greenwich, 8 juillet 1577.* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. Le vicomte de Gand lui a remis leur lettre. Elle souhaite de tout son cœur que le

bon accord rétabli dans les Pays-Bas s'y maintienne, et elle ne doute pas que, de leur côté, ils n'y apportent tel soin qu'il appartient. Elle s'en remet à ce que leur dira ledit vicomte, quant à la requête qu'il lui a faite de leur part.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 32.

647. — *Malines, 9 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, par laquelle il les informe qu'il envoie en Espagne le secrétaire Escovedo, pour remontrer au roi le besoin que les Pays-Bas ont de son assistance. Ce secrétaire passera par Bruxelles, et se chargera de tout ce que les états voudront lui remettre pour le roi.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 44. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 55 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 259.

648. — *Bruxelles, 9 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient copie de la lettre en date du 20 juin (n° 608) que le prince d'Orange leur a écrite. Ils lui communiqueront la minute de leur réponse. Ils lui recommandent les députés de West-Frise, qui vont lui présenter requête pour le fait de leurs priviléges.

Arch. du royaume : orig.

649. — *Malines, 10 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il répond à plusieurs lettres d'eux, que lui ont délivrées les seigneurs de Fresin et de Capres et le pensionnaire de Gand Gherolf Van der Haghen, savoir : trois du 8, concernant la charge donnée par eux au seigneur de Grevenbroeck (Goddaert Van Bocholt), pour le recouvrement de trois cent mille dalers, le fait des soldats de Cornelis Van Eynde, la sentence du colonel Pollviller contre les trois compagnies de son régiment étant à Termonde, et une du 9 relative au refus des états d'Artois d'établir chez eux la cotisation capitale. Il a vu la lettre du prince d'Orange du 20 juin dont les

états lui ont envoyé copie; il les remercie de cette communication, et désire qu'ils lui communiquent aussi la réponse qu'ils se proposent d'y faire, afin qu'il leur en dise son avis, cette bonne et mutuelle intelligence ne pouvant que contribuer au vrai redressement des affaires du pays.

Arch. du royaume : min. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 255.

650. — *Malines, 12 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Ayant appelé par-devant lui et le conseil les colonels Fronsperg et Fugger, le fils du baron de Pollviller et son lieutenant, il leur a, en présence des députés des états, déclaré qu'il fallait qu'ils se résolussent, endéans douze jours, à accepter l'offre desdits états, et que, les douze jours expirés, soit qu'ils acceptassent ou refusassent, leur solde ne courrait plus une seule heure. Après en avoir communiqué à part, ils ont répondu qu'ils acceptaient pour eux et leurs capitaines et officiers, et se tenaient pour licenciés après ledit terme, mais qu'ils ne pouvaient promettre pour leurs soldats, auprès desquels ils feraient cependant tout leur possible (1). Le baron de Rassenghien et les seigneurs de Fresin, de Capres, de Liedekercke et de Gongnyes, qui retournent à Bruxelles, donneront aux états de plus amples détails sur ce qui s'est passé. Don Juan espère qu'ils trouveront bon le parti qu'il a pris. Il les engage surtout à se procurer de l'argent.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 45. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 251.

651. — *Arras, 12 juillet 1577.* Acte des états d'Artois, contenant refus des assiettes capitales et de la continuation des moyens généraux.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 311.

---

(1) Au registre Y des archives de Gand, fol. 291 v°, est le procès-verbal de la conférence tenue, le 12 juillet, entre don Juan, les députés des états généraux et les colonels allemands.

652. — *Alckmaar, 13 juillet 1577.* Lettre du président Sasbout aux états généraux. Il a eu audience du prince d'Orange, à Alckmaar, le 12 juillet, et l'a requis, selon les instructions des états généraux, de donner satisfaction à la ville d'Amsterdam. Le prince a répondu qu'il avait offert ladite satisfaction à ceux d'Amsterdam en toute raison et équité, mais qu'ils « vou» loient estre plus saiges que les aultres villes d'Hollande, aux» quelles il avoit donné la mesme satisfaction. » Il y eut plusieurs autres colloques, auxquels les députés d'Amsterdam prirent part. Enfin le prince a déclaré qu'il ne veut traiter avec eux que par écrit. Ils ont en conséquence présenté leurs demandes. Sasbout attend la réponse du prince.

Arch. d'Ypres : cop.

653. — *Bruxelles, 13 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Par ses lettres et le rapport de messieurs de Rassenghien, de Fresin, de Capres et de Gongnyes, ils ont été informés de la peine qu'il prend incessamment pour leur bénéfice et le licenciement des Allemands; ils ne sauraient assez l'en remercier. Ils ont trouvé fort bon ce qu'il a déclaré aux colonels. Ils ont résolu, de commune voix, de se taxer, jusqu'à six ou sept cent mille florins, pour le payement de la somme qui a été offerte à ceux-ci.

Arch. du royaume : orig.

654. *Namur, 16 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a appris avec plaisir, par leur lettre du 13, et le rapport du baron de Rassenghien, qu'ils ont été satisfaits de la peine qu'il s'est donnée dans la négociation avec les Allemands; il y trouve un motif de s'employer plus vivement encore à tout ce qui peut « servir à les remettre et le » pays en ultérieur repos. » Il leur recommande derechef les assurances qu'ils ont été requis de donner pour le régiment du comte de Boussu.

Arch. du royaume : min. — Arch. de Bruges : *Wittenlouck C*, fol. 56.

655. — *Bruxelles, 17 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Des « advertences bien estranges » leur ont été faites dans la matinée; il est plus que nécessaire et urgent qu'il revienne à Bruxelles, « pour estaindre et assoupir telz bruictz provenans, comm' il poeult sambler, » d'aulcuns espritz tendans à troubler ou empescher le repos » publicque. » L'archidiacre d'Ypres et le seigneur de Brust, qu'ils lui envoient, lui en diront davantage à cet égard.

Arch. du royaume : orig — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 302.

656. — *Bruxelles, 17 juillet 1577.* Instruction des états généraux pour l'archidiacre d'Ypres (Bucho Aytta) et le seigneur de Brust (Denis de Berlo), envoyés par eux vers don Juan, à Namur. Ces députés devaient s'adresser d'abord à monsieur de Froidmont, et lui faire part des « bruictz, rapportz » et advertences » qui étaient parvenus aux états. Ils devaient l'informer de leur mission vers don Juan, et s'y conduire selon son avis. Auprès de don Juan, ils avaient principalement à s'enquérir des levées qu'on disait être faites par le seigneur de Billy, et à obtenir de lui une déclaration qui les démentît. Il leur était recommandé aussi de prendre des renseignements sur des levées qui se faisaient du côté de Mézières.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 303.

657. — *Namur, 18 juillet 1577.* Lettre de l'archidiacre d'Ypres et du seigneur de Brust aux états généraux. Arrivés à Namur la veille, ils se sont rendus le matin auprès du seigneur de Froidmont, et lui ont fait part de leur commission. A neuf heures, ils ont eu audience de Son Altesse, en présence du conseil d'État. Don Juan s'est montré étonné du bruit relatif au seigneur de Billy, et a dit ne rien savoir de levées qui se feraient du côté de Mézières. Les députés l'ayant supplié, pour les raisons tant de fois alléguées, de retourner à Bruxelles aussitôt que possible, il a déclaré qu'il était prêt à le faire,

« moyennant qu'on effectuât ce qui convenoit à sa réputation. » Il a protesté, au surplus, de sa sincère affection pour le pays et de son désir de le remettre en son ancien état, par mutuelle correspondance entre lui et les états généraux.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 304.

658. — *Bruxelles, 19 juillet 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis. L'aide personnelle et les moyens généraux accordés par la plupart des provinces n'ayant pu avoir leur effet, « pour le refus d'aucuns particuliers », ils ont résolu, vu la nécessité de payer aux Allemands ce qui leur a été promis, d'avancer promptement sept cent mille florins, chaque province à l'avenant de sa quote. Ils prient les états du Tournaisis de s'accommoder à cette résolution, et d'envoyer en toute diligence leur contingent.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 199 v°.

659. — *Bruxelles, 20 juillet 1577.* Lettre des états généraux au roi. Ils profitent du voyage du secrétaire Escovedo en Espagne (v. n° 647), pour lui écrire. Après lui avoir rappelé leur lettre du 17 octobre 1576 dont ils lui envoient un duplicata, ils retracent sommairement ce qui s'est passé depuis : la réunion des états généraux, sur la convocation du conseil d'État; la pacification de Gand; le siége du château de cette ville; le sac d'Anvers; l'arrivée de don Juan; la confirmation par Son Altesse de la pacification de Gand; sa réception au gouvernement général, après qu'elle eut juré d'observer les priviléges, libertés et coutumes du pays : « qui sont esté, disent-» ils à propos des derniers faits, les vrays et uniques remèdes » pour mettre ces provinces en repos, tranquillité et pleine » asseurance; dont confessons ne nous estre possible d'assez » louer nostre bon Dieu de ses grâces, remerchier Vostre Ma-» jesté et Son Altesse de tant de bénéfices qu'elles nous ont » impartis. » Il reste, pour achever ce bon ouvrage, à débar-

rasser le pays des Hauts et Bas-Allemands dont les déprédations ruinent le pays; les états représentent au roi que cela ne sera pas possible, s'il ne les assiste de plusieurs millions, car les provinces sont épuisées. Ils le supplient donc d'avoir pitié et compassion d'eux.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 73. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 307.

660. — *Alckmaar, 20 juillet 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Réponse à leurs lettres du 3 juillet (nos 634, 635). Il annonce l'envoi prochain, par les états de Hollande et de Zélande, de députés qui seront accompagnés de maitres des monnaies. Il est prêt à leur remettre la ville de Nieuport; mais il pense qu'il vaudrait mieux que ses gens l'occupassent encore quelque temps.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 313. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 87 vo. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 283.

661. — *Bruxelles, 20 juillet 1577.* Résolution des états généraux touchant les différends existant entre la ville d'Amsterdam, d'une part, le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande, de l'autre. Elle porte qu'ils commettront des députés pour accorder amiablement les parties, et qu'en attendant, ils requièrent le prince et les états de superséder à toutes voies de fait.

Rec. de la Ch. des represent., t. I, fol. 377.

662. — *Namur, 20 juillet 1577.* Lettre de don Juan aux états généraux par laquelle il dément les bruits de levées de gens de guerre dont l'ont entretenu leurs députés, l'archidiacre d'Ypres et le sieur de Brust; leur rappelle que c'est à leur réquisition qu'il est sorti de Bruxelles pour la négociation avec les Allemands; les assure qu'il ne désire rien tant que de retourner en cette ville, « où il se trouve beaucoup mieulx qu'en

» nul aultre lieu de par deçà », et enfin leur annonce qu'il leur envoie le seigneur de Grobbendoncq, « pour leur faire en- » tendre entièrement son intention. »

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Arch. du royaume : min. et cop

663. — *Namur, 20 juillet 1577.* Instruction donnée par don Juan à messire Gaspar Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendoncq, trésorier général du roi, envoyé vers les états généraux. Il s'y plaint du désordre que quelques mauvais esprits, perturbateurs de la paix et repos public, entretiennent à Bruxelles, contre l'intention du magistrat et de la principale bourgeoisie, du peu d'égard qu'on a montré dans cette ville pour son autorité et celle du roi, des bruits mensongers qu'on a fait courir à l'occasion de l'office de courtoisie qu'il a voulu remplir envers la princesse de Béarn, et déclare finalement qu'il est content de retourner à Bruxelles, pourvu qu'il soit réellement et de fait, et non de paroles seulement, remédié aux désordres et inconvénients qu'il a signalés.

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Arch. du royaume : min. et cop.

664. — *Bruxelles, 22 juillet 1577.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre, par laquelle il les pressent de consentir à la levée de l'imposition capitale proposée, ou de tels autres moyens qu'ils jugeront mieux convenir.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., III, 42.

665. — *Bruxelles, 23 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient différentes pièces qui l'informeront de la manière dont se conduisent les soldats allemands. Il verra qu'ils refusent ce qu'il a proposé aux colonels. On a aussi découvert qu'ils ont quelque sinistre projet. Les états le supplient donc de les faire obéir à ce qui a été ar-

rêté, et, pour les mieux contenir dans le devoir, d'ordonner à MM. de Gongnyes et de la Motte de faire marcher le régiment de Champagney en tel lieu qu'il les empêche de se joindre ensemble. Quant à eux, ils ont si avant négocié en fait de finance, qu'ils espèrent qu'il n'y aura faute dans l'accomplissement de ce qui a été offert auxdits Allemands.

Arch. du royaume : cop.

666. — *Namur, 23 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour qu'ils veuillent bien entendre, considérer et peser ce que, par son ordre, le baron de Rassenghien va leur remontrer, et prendre la résolution qu'il convient pour leur bénéfice, repos et tranquillité du pays. (A la suite de cette lettre sont transcrites deux lettres anonymes, datées du 19 et du 21 juillet, à Bruxelles, par lesquelles on avertit don Juan qu'on n'attend que son retour à Bruxelles ou à Malines, pour s'assurer de sa personne.)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 48 v° et 49. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 57. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 318 et 319.

667. — *Namur, 23 juillet, et Bruxelles, 24 juillet 1577.* Points et articles que Son Altesse trouve nécessaire d'être remédiés devant son retour à Bruxelles, avec les apostilles des états généraux. Don Juan demandait : 1° que personne, excepté le gouverneur général et les officiers de justice, ne pût avoir des hallebardiers, arquebusiers ou autres gens de guerre; 2° que la garde des bourgeois se fît par l'autorité du magistrat et sous un chef qui commandât au nom du roi, et que les bourgeois ne pussent plus arrêter personne ni intercepter des lettres; 3° que les guldes et nations s'obligeassent par serment à ce que dessus; 4° qu'il fût ordonné par édit que quiconque ferait requête scandaleuse, pasquille, libelle diffamatoire, ou publierait de fausses nouvelles, fût contraint de nommer son auteur; 5° que les états généraux ne souffrissent aucun étranger en

leur assemblée. — La plupart de ces points regardaient le magistrat de Bruxelles; les états le requirent de satisfaire à ce que le prince désirait.

Arch. du royaume : orig. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 60. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 290.

668. — *Bruxelles, 24 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils ont vu les articles que le seigneur de Grobbendoncq leur a communiqués de sa part. Ils les ont trouvés bien raisonnables, et les ont apostillés comme il verra. Ils le supplient de revenir le plus tôt possible à Bruxelles. Ils ont préparé une lettre pour le roi, afin de profiter du départ d'Escovedo.

Arch. du royaume : orig.

669. — *Bruxelles, 25 juillet 1577.* Rapport fait aux états généraux par le commissaire (des montres) Jean Corpels, qu'ils avaient envoyé, le 23, à Namur. En voici la substance. Le 24, entre cinq et six heures du matin, Corpels eut audience de Son Altesse pendant une heure et demie environ. A sa sortie, une personne attachée à la chambre du prince lui dit : « Monsieur » Corpels, je suis marry de veoir icy, allentour de Son Altèze, » tant de gens qui font si mauvais office, et qui font journelle- » ment des mauvaix rapportz pour engendrer et augmenter la » diffidence. » Il se transporta chez le seigneur de Rassenghien, pour lui rendre compte de son audience. Comme il y était, les trompettes sonnèrent une chasse royale. Son Altesse monta à cheval avec ceux de sa suite, disant qu'elle voulait entrer au château, pour voir les environs. Elle y entra, accompagnée des seigneurs de Hierges, de Meghem, de Floyon, d'Arenberg, du marquis de Varambon, du seigneur de Rassenghien et de plusieurs autres, et escortée de sa garde. Elle y était à peine que, ceux de sa suite ayant découvert leurs armes, elle dit : « Voicy » le lieu où je me veulx tenir, pour l'assurance de ma personne

» contre ceulx qui ont conspiré et juré ma mort. » Et elle montra une lettre sans signature où on l'avertissait qu'une conspiration était dressée contre lui. Elle écrivit au seigneur de Froidmont et au magistrat de Namur, pour leur commander de ne pas bouger. Le prince de Chimay, qui était entré au château avec les autres, parvint à en sortir, et il courut, par la poste, jusqu'à Héverlé. Corpels, retournant le même jour de Namur, rencontra une compagnie du seigneur de Floyon marchant vers cette ville.

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 89. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 319 v°.

670. — *Bruxelles, 25 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, par laquelle ils lui témoignent leur étonnement de sa retraite au château de Namur, l'informent qu'ils lui envoient le prélat de Maroilles, l'archidiacre d'Ypres et le seigneur de Brust, et le prient de revenir au plus tôt à Bruxelles, en se confiant entièrement à leur sincérité et fidélité.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 59 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 285 v°.

671. — *Bruxelles, 25 juillet 1577.* Instruction donnée par les états généraux au prélat de Maroilles, à l'archidiacre d'Ypres et au seigneur de Brust, envoyés à don Juan d'Autriche. Les états s'étonnent que Son Altesse ait ajouté foi à des conspirations dont on ne fait pas connaître les auteurs ni les circonstances. Ils rappellent qu'ils n'ont cessé de procéder en toute sincérité et fidélité envers elle, et ont toujours fait protestation expresse de leur désir de conserver la religion catholique et l'obéissance due au roi. Ils lui représentent que le parti qu'elle a pris pourrait avoir les plus graves conséquences, au préjudice de cette même religion et obéissance. Ils la supplient de revenir à Bruxelles « avant que le feu s'allume tellement » qu'on ne le puisse facillement estaindre, » lui promettant,

sous l'obligation de leurs personnes, foi, biens et honneur, toute fidélité, obéissance et plénière assurance en sa personne, envers et contre tous. Ils lui demandent enfin de leur nommer les auteurs des avertissements qu'elle a reçus.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 60 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 286.

672. — *Bruxelles, 25 juillet 1577.* Lettre des états généraux au magistrat de Namur, pour le prier, « en recordation » et à l'effet de l'union qu'il a si solemnellement jurée et » signée, » d'être sur ses gardes, à l'occasion de l'entrée de Son Altesse au château de Namur, de sorte qu'aucune chose ne soit attentée de son côté (du magistrat), au préjudice du repos et salut de la patrie.

Analectes belgiques, etc., 1830, p. 347.

673. — *Bruxelles, 25 juillet 1577.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre, pour les prier d'être sur leurs gardes, afin que rien ne soit attenté, de leur côté, au préjudice du repos et salut de la patrie, et de les avertir de leur bon avis, attendu que la retraite de don Juan « cause » grande altération entre le peuple. »

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 64 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 284 v°.

674. — *Namur, 25 juillet 1577.* Lettre du duc d'Arschot aux états généraux. Il les assure que, selon tout ce qu'il peut comprendre, « Son Altèze ne s'est retirée à aultre intention, » sinon pour les diverses advertences qu'elle a receu, non » poinct seullement dès maintenant, mais passé quelque temps, » que l'on vouloit se saisir de sa personne. » Il tient pour certain qu'elle s'accommodera en tout ce qui sera de raison : s'il voyait quelque apparence du contraire, il ne manquerait point, pour l'obligation qu'il a à la patrie, d'en avertir les états : « car, dit-il, ma délibération est et a toujours esté

» de vivre et mourir pour le service de Dieu, du roy et du » pays, avecq tous vous aultres. » Le même jour que Son Altesse se retira au château (ce dont il n'avait su un mot auparavant), il vint dîner, souper et coucher en son logis à Namur, et il continuera de le faire. Il proteste que, de même qu'il s'est employé jusque-là pour le service des états et le bien public, « il continuera d'y faire tous les extrêmes debvoirs que ung » vray et bon zélateur du service de Dieu, du roy et de sa » patrie peult et doibt faire. » En témoignage de ses sentiments, il leur envoie son fils (le prince de Chimay). S'ils pensent que lui-même puisse leur être utile, ils peuvent requérir Son Altesse de le laisser venir vers eux.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 63 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 339 v°.

675. — *Namur, 26 juillet 1577.* Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. Il les assure, comme son frère, qu'il fera toujours office de vrai patriote. Il se plaint des sinistres impressions que « plusieurs malveuillans » s'efforcent à répandre contre eux, nonobstant tout le service et le bon devoir qu'ils ont fait et font aux états.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 64 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 342.

676. — *Bruxelles, 26 juillet 1577.* Lettre des états généraux à plusieurs personnages (qui ne sont pas nommés), par laquelle ils leur rappellent l'union qu'ils ont signée et jurée, et les prient d'y persévérer, pour la conservation de la foi et religion catholique romaine et de l'obéissance due au roi.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 50.

677. — *Bruxelles, 26 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils le prient de commander itérativement aux Allemands de s'accommoder à ce que les états ont résolu : le rapport qui vient de leur être fait des intentions

desdits Allemands par les seigneurs de Gongnyes et de la Motte, leur inspire des craintes à cet égard. Ils ne peuvent s'abstenir de lui représenter que sa retraite au château de Namur « cause grande altération au peuple; » ils craignent que les choses ne passent si avant qu'il soit difficile d'y remédier. Ils l'assurent derechef qu'ils ne voudraient souffrir qu'on lui fît aucun tort, foule ni injure, et qu'ils exposeraient corps et biens pour l'assurance de sa personne. Ils lui font envisager le grand péril que courraient le maintien de la religion catholique et l'obéissance due au roi, si le tout retombait en plus grande combustion qu'auparavant.

Arch. du royaume : orig. — Arch. de la Haye : 1ste *loopende lias*, 1550-1577.

678. — *Au château de Namur, 26 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a entendu leurs députés. Il leur renvoie l'un d'eux, qui pourra leur faire rapport de ce qu'il leur a verbalement déclaré. Les deux autres leur porteront quelques points qu'il leur remettra par écrit.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 62. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 335 v°.

679. — *Sans date (Bruxelles, 27 juillet 1577).* Rapport fait aux états généraux par Bucho Aytta, l'un des députés qu'ils avaient envoyés à don Juan. Il en résulte que les députés avaient eu audience de don Juan le jour de leur arrivée à Namur, et qu'ils lui avaient exposé tout ce dont ils étaient chargés par leur instruction. Il avait répondu qu'il était persuadé des bons sentiments du corps des états en général, mais que certains particuliers tramaient de secrètes machinations contre sa personne; que c'était pour se mettre à l'abri de ces pratiques qu'il s'était retiré au château de Namur; qu'il n'avait pas d'autre but, etc.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 62 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 336.

680. — *Bruxelles, 27 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Le rapport que l'archidiacre d'Ypres (Bucho Aytta) leur a fait le matin, les a beaucoup réjouis. Ils attendent avec grandissime dévotion ce qu'il lui plaira de leur mander.

Arch. du royaume : orig.

681. — *Château de Namur, 27 juillet 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, par laquelle il leur déclare que c'est pour éviter les désordres et confusions qui pourraient naître des machinations de certains individus, qu'il s'est mis dans le château de Namur : les assurant que tout ce qui leur a été promis et juré de la part du roi et de la sienne, leur sera gardé, et qu'il n'est question que de faire obéir ceux qui troublent le bien et le repos public.

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 53. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 352 v°.

682. — *Château de Namur, 27 juillet 1577.* Lettre de don Juan aux états généraux. Avec leurs députés (l'abbé de Maroilles et le seigneur de Brust), qui retournent à Bruxelles, il leur envoie le baron de Rassenghien et le seigneur de Grobbendoncq, pour leur déclarer particulièrement ce qu'il demande, et qui n'est que l'accomplissement de ce qu'ils ont solennellement promis.

Arch. du royaume : min. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 65. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 352.

683. — *Namur, 27 juillet 1577.* Réponse des mayeur et échevins de Namur à la lettre des états généraux du 25 (n° 672). Ils déclarent « qu'ils n'ont jusques ores aperceu aucune dé» monstration ou pratique que Son Altesse veuille innover » aucune chose au préjudice de la patrie » : de sorte qu'ils n'ont aucune occasion de se plaindre de ce qui est avenu.

Analectes belgiques, etc., 1830, p. 348.

684. — *En sa maison de Richmond, 27 juillet 1577.* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. Désirant continuer les bons rapports que ses ancêtres ont entretenus avec la maison de Bourgogne, elle a résolu de dépêcher un personnage pour résider à Bruxelles, et y faire les offices requis entre amis et alliés, tant à l'égard de ce qui la concernera et ses sujets trafiquant dans les Pays-Bas, que pour tenir la main à ce qu'aucun orage ne vienne troubler la pacification faite naguère entre don Juan et eux. Elle a choisi à cet effet le sieur Guillaume Davidon, qu'elle les prie de croire comme elle-même.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 103. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 80. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 471 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 32 v°.

685. — *Bruxelles, 28 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche par laquelle ils le prient de commander aux Allemands, et nommément à ceux de Cornelis Van Eynde, de ne bouger des lieux où ils sont.

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 68. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 347 v°.

686. — *Bruxelles, 29 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils ne peuvent que s'ébahir de plus en plus de sa retraite au château de Namur, s'il n'a eu d'autres motifs, pour le faire, que ceux dont il les a informés, puisqu'ils se sont offerts à coopérer au châtiment de ceux qui auraient conspiré contre sa personne. Pour lui donner une nouvelle preuve de leur sincérité, ils lui envoient copie de plusieurs lettres qui ont été interceptées en France, tant de lui que du secrétaire Escovedo, lettres qui font voir la facilité avec laquelle il ajoute foi à de mauvais rapports, et avec combien de raison ils ont prétendu qu'il éloignât de sa personne ceux qui sont cause de la défiance existante entre lui et la nation. Ils le supplient derechef de revenir à Bruxelles, où il

sera servi et honoré. S'il ne le fait pas, ils en infèreront qu'il continue en la mauvaise opinion qu'Escovedo a cherché à imprimer contre eux dans l'esprit du roi. « Et si cecy passe » oultre, ajoutent-ils, nous serons forcez de faire apparoir à » tout le monde l'injure qu'on nous fait : protestans que la » malle foy ne procédera de nostre costel, et que des incon- » véniens qui en pourroient survenir, et du dommage que en » pourroit recevoir Sa Majesté, nous n'en sommes cause ny » occasion aulcunement. »

Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 68 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 348 v°.

687. — *Sans date (Bruxelles, 29 juillet 1577).* Points exhibés aux états généraux, de la part de Son Altesse, par MM. de Rassenghien et de Grobbendoncq. Don Juan commence par déclarer qu'il veut maintenir la pacification de Gand, à condition que les états, de leur côté, accomplissent ce qu'ils ont promis. Il demande ensuite : 1° qu'il puisse avoir, pour la sûreté de sa personne, une garde composée de sujets des Pays-Bas; 2° qu'il n'y ait point de gouverneur particulier dans les villes où il n'y en a pas eu d'ancienneté; 3° que tous gouverneurs et colonels soient tenus de lui obéir; 4° qu'il puisse disposer des charges et offices vacants; 5° que la liste de ceux qui entrent en l'assemblée des états lui soit envoyée, pour qu'il voie « s'il y a » quelques personnes suspectes de faire mauvais offices ou » qui ne doibvent entrevenir; » 6° que, si le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande ne veulent satisfaire à la pacification de Gand et à ce qui a été convenu depuis entre les états et le roi, les états n'aient plus aucune correspondance avec eux, et se joignent même avec lui pour en avoir la raison.

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 81. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 65. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 360.

688. — *Bruxelles, 30 juillet 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient leur réponse sur les points et articles qu'il leur a fait remontrer (n° 687). Ils demandent itérativement de connaître les noms des auteurs des conspirations que le prince leur a dénoncées, ou de ceux qui les ont imaginées, afin d'aider de tout leur pouvoir à la punition des coupables. Ils ont été joyeux d'apprendre qu'il veut maintenir la pacification de Gand et procéder à leur égard par la voie de douceur : de si bons et loyaux serviteurs qu'ils l'ont toujours été du roi, le méritent. Ils disent, en post scriptum, qu'ils lui députent le comte de Boussu et Adolphe de Meetkercke, pour le mieux informer de leur bonne et sincère intention.

Arch. du royaume : cop. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 69 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 373 v°. — Arch. de la Haye : 1ste *loopende lias*, 1550-1577.

689. — *Bruxelles, 30 juillet 1577.* Résolution et réponse des états généraux sur les articles que le baron de Rassenghien et le seigneur de Grobbendoncq leur ont présentés, au nom de don Juan d'Autriche (1). Ils déclarent, avant tout, qu'ils n'ont d'autre intention que de vivre et mourir en la religion catholique romaine et sous la due obéissance du roi, leur souverain seigneur et prince naturel, et conséquemment sous l'autorité de Son Altesse. Ils consentent, sur le premier article, qu'outre sa garde ordinaire d'archers et de hallebardiers, don Juan ait jusqu'à trois cents arquebusiers à pied, naturels du pays, et

(1) On lit, dans une lettre de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, écrite de Bruxelles, le 30 juillet 1577, aux quatre membres de Flandre : « Il » y a icy plusieurs seigneurs, comme monsieur de Lalaing, de Boussu, » visconte de Gand, de Ville, prince de Scymay, d'Egmont et aultres, » qui samblent se résouldre à chercher paix, si elle se peult entretenir ou » trouver..... » (Arch. de Gand : reg. Y, fol. 362.)

commandés par l'un de ceux qu'ils désignent; sur le deuxième, qu'après que les villes et places n'auront plus de garnison, les gouverneurs soient révoqués. Ils trouvent raisonnables le troisième et le quatrième articles. Sur le cinquième ils font observer qu'on ne peut arrêter de liste des députés aux états généraux, parce que leurs principaux les changent journellement. Quant au sixième, ils disent que, selon la lettre de Son Altesse du 10 juillet, ils sont occupés à former un recueil de tout ce qu'il reste à accomplir de part et d'autre, conformément à la pacification de Gand; que, cela fait, si le prince d'Orange refuse de s'exécuter, « chascun s'employera, par commun advis, pour » faire observer la pacification en tous ses poincts et arti» cles. » Ils terminent, en suppliant don Juan de laisser le château de Namur, de revenir à Bruxelles, et d'éloigner de sa personne ceux qui donnent de justes sujets de défiance.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 56. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 70. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 375 v°.

690. — *Bruxelles, 30 juillet 1577.* Lettre des états généraux au roi, touchant la retraite de don Juan au château de Namur. Ils attribuent cette retraite, non à la prétendue conjuration alléguée par don Juan et dont il n'y a pas la moindre apparence, mais à ce qu'il a su qu'on avait intercepté des lettres de lui et du secrétaire Escovedo. Ils demandent raison des imputations d'Escovedo contre des personnages principaux du pays, et prient le roi d'ordonner à don Juan qu'il observe la pacification de Gand et l'édit perpétuel jurés par lui, en éloignant de sa personne ceux qui se sont montrés les ennemis du pays. Ils lui envoient, du reste, copie de leur correspondance avec don Juan.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 365.

691. — *Bruxelles, 31 juillet 1577.* Instruction donnée par les états généraux au comte de Boussu, au seigneur de Brust

et à Adolphe de Meetkercke, échevin du Franc de Bruges, envoyés à don Juan d'Autriche. Ils prient le prince de maintenir la pacification de Gand, de faire sortir du pays les troupes allemandes, surtout celles qui occupent Anvers. Ils demandent que le duc d'Arschot soit renvoyé à son gouvernement d'Anvers, et qu'on en retire le seigneur de Trélon. Protestations de dévouement. Ils consentent à donner au prince une garde de trois cents arquebusiers : serment que feront les officiers de cette garde; serment à faire par toutes les troupes de l'armée.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, etc., p. 40. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 71 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 371.

692. — *Marienbourg, 31 juillet 1577.* Lettre d'Antoine de Roisin aux états généraux, pour les avertir qu'il se rend au château de Namur, sur l'ordre réitéré qu'il en a reçu de don Juan.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 396.

693. — *Château de Namur, 1^er^ août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Apprenant qu'un courrier qui lui apportait des lettres du roi a été arrêté à Cambray, et conduit avec ses dépêches à Bruxelles, il les charge, comme gouverneur général, « et les prie comme don Jehan d'Aus» tricc, » de donner ordre que ledit courrier et les dépêches dont il était porteur lui soient envoyés.

Arch. du royaume : min. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 392.

694. — *Bruxelles, 1^er^ août 1577.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. L'aide personnelle et les moyens généraux n'ayant pu avoir leur effet, à cause du refus de quelques provinces, et les états ayant besoin d'une somme notable pour acquitter ce qui a été promis aux Allemands, ils ont résolu que les provinces, chacune à proportion de sa quote-

part, avanceront sept cent mille florins. Ils prient les quatre membres d'envoyer promptement leur contingent.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 363 v°.

695. — *Château de Namur, 2 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour leur renouveler la réquisition et prière qu'il leur a faite par sa lettre du 1er août, concernant le courrier arrêté à Cambray.

Arch. du royaume : min. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 393.

696. — *Bruxelles, 2 août 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. A la réception de sa lettre du 1er août, qui leur est parvenue dans la matinée, ils ne savaient rien du courrier ni des dépêches arrêtés à Cambray. En recevant la seconde à trois heures de l'après-midi, ils ont fait prendre des informations, desquelles il est résulté que les lettres du roi ont été ouvertes à Bruxelles, à leur insu. S'il désire qu'elles lui soient maintenant envoyées, ils feront à cet effet « extrême » debvoir vers ceulx les ayans ouvert. »

Arch. du royaume : orig. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 394.

697. — *Namur, 2 août 1577.* Lettre du comte de Boussu et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Ils leur rendent un compte détaillé de l'entrevue du comte avec don Juan. Composition du conseil de ce prince. Motifs de la retraite de don Juan au château de Namur. Récriminations de celui-ci contre le prince d'Orange, etc. Réplique du comte de Boussu, dans le sens de l'instruction qu'il a reçue. Persistance de don Juan dans ce qu'il a déclaré. Deuxième entrevue : mêmes propos que la veille. Le bruit court que le château d'Anvers est passé sous l'obéissance des états. Don Juan est entièrement délibéré de faire la guerre.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, etc., p. 44 — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 385 v°.

698. — *Bruxelles, 2 août 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, par laquelle ils l'informent que, la veille, les trois vieilles compagnies étant au château d'Anvers ont chassé celle du duc d'Arschot et constitué prisonnier M. de Trélon, qui leur proposait de renouveler leur serment au roi et à don Juan, en omettant les états généraux, et que, par avis des ambassadeurs de l'empereur, ils ont député à Anvers les seigneurs de Liedekercke et de la Motte, pour y donner l'ordre convenable. (A la suite de cette lettre est une déclaration des capitaines et soldats étant au château d'Anvers, qu'ils veulent rester unis avec les états généraux. La signature de Pontus de Noyelles est la première qui y figure.)

Arch. du royaume : orig. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 78 v°. — Arch. de Gand : reg Y, fol. 395 et 434.

699. — *Medenblick, 2 août 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie le sieur Jacques Taffin, qu'il charge, conjointement avec le seigneur de Sainte-Aldegonde, de le justifier des inculpations dont il a été l'objet de la part de don Juan. Il les engage, lorsqu'ils « auront cogneue et veue la » vérité, » à prendre bientôt une ferme et vertueuse résolution, laquelle « soit convenable au rang qu'ils tiennent et à » l'obligation qu'ils ont envers le corps entier et général de » tout le peuple. »

Arch. ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau, etc., VI, 121. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 60. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 367.

700. — *Anvers, 2 août 1577, à sept heures du soir.* Lettre écrite aux états généraux par le seigneur de Liedekercke, Guillaume de Rouck et le secrétaire Martini, sur les faits qui ont amené la délivrance de la ville d'Anvers, après que la citadelle était tombée au pouvoir des états. On y lit, entre autres, que, sur l'invitation pressante des commissaires des états, les vais-

seaux du prince d'Orange avaient remonté l'Escaut, et, canonnant les Allemands qui occupaient la nouvelle ville, avaient mis le désordre dans leurs rangs.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 389.

701. — *Sans date (2 août 1577).* Instruction donnée par les états d'Utrecht à messire Floris Heermale, chanoine et trésorier d'Oudemunster, à Utrecht, Henri de Voicht de Rynevelt, M^e^ Floris Thin, avocat des états, et Pierre Feyt, député de la part du commun pays d'Utrecht, envoyés aux états généraux, à Bruxelles, afin d'avoir une déclaration finale sur les articles de satisfaction qui leur ont été envoyés, ainsi que l'autorisation de démolir le château d'Utrecht.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., III, 68.

702. — *Arras, 2 août 1577.* Lettre des états d'Artois aux états généraux, en réponse aux leurs des 16 et 19 juillet, contenant, entre autres, que le clergé renvoie à Bruxelles M^e^ Jean Six, chanoine et grand vicaire de Saint-Omer, et que les villes, en remplacement du pensionnaire d'Arras, M^e^ Jean Couronnel, ont député M^e^ Antoine Aubron, conseiller principal de Saint-Omer, et M^e^ Antoine de Canlers, échevin d'Arras.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 313 v°.

703. — *Château de Namur, 3 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il s'y plaint vivement du « grief, tort et indignité » qui a été fait au roi par l'ouverture de ses lettres, et les requiert et prie, pour la troisième fois, de les lui faire envoyer « tout ainsy qu'elles sont, c'est-à-dire » closes ou ouvertes. »

Arch. du royaume : min.

704. — *Bruxelles, 3 août 1577.* Lettre des états généraux aux capitaines, officiers et soldats ayant été naguère du régi-

ment du seigneur de Floyon, afin de les exhorter à ne rien attenter contre le repos public, de les assurer qu'il leur sera donné tout contentement, et de les engager à envoyer quelques-uns d'entre eux à Bruxelles.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 396 v°.

705. — *Bruxelles, 4 août 1577.* Lettre des états généraux aux gouverneur, mayeur, échevins et conseil de la ville de Namur, touchant les prétextes que le seigneur don Juan a pris pour se retirer au château de cette ville, et les motifs de plainte qu'au contraire il leur a donnés, par ses lettres au roi qui ont été interceptées, ses relations avec des personnes ennemies du pays, ses pratiques avec les colonels et capitaines des garnisons, enfin l'intention qu'il paraît avoir de leur faire la guerre, sans qu'ils lui en aient fourni une occasion quelconque, soit en ce qui concerne la religion catholique, l'obéissance due au roi et l'entretien de la pacification de Gand. Ils prient en conséquence les gouverneur, mayeur, etc., de Namur, pour l'obligation qu'ils ont à la patrie, de se tenir sur leurs gardes, et, s'il advenait quelque chose de contraire à l'union, pacification et repos public, de les en avertir fidèlement.

Analectes belgiques, etc., p. 350.

706. — *Bruxelles, 4 août 1577.* Lettre des états généraux au seigneur de Crecques (Eustache de Croy). Quoiqu'ils n'aient aucune défiance de lui, vu la diversité du temps, ils le requièrent de donner aux quatre membres de Flandre, à la réception de cette lettre, tout contentement et assurance relativement au château (de Gand) confié à sa garde. — Cette lettre est suivie d'une relation, en date du 6 août, portant qu'elle a été remise au seigneur de Crecques par les députés des quatre membres, en présence de messieurs de Mouscron et de Zyeveghem, et qu'il a promis de s'y conformer.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 490.

707. — *Château de Namur, 5 août 1577.* Instruction de don Juan d'Autriche pour le seigneur de Grobbendoncq, envoyé aux états généraux. Il y justifie sa retraite au château de Namur; demande, pour sa sûreté, tel nombre de gens de guerre et sous tels chefs qu'il désirera, avec la faculté de choisir le lieu de sa résidence; s'en réfère, du reste, aux articles qu'il a fait remettre aux députés de l'empereur, et enfin offre, si la défiance des états envers lui est irremédiable, de résigner son gouvernement.

Arch. du royaume : min.

708. — *Bruxelles, 6 août 1577.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Comme il importe que les secrets des états ne soient pas divulgués, ils les prient d'avoir soin que, à la lecture des lettres de leurs députés à Bruxelles, ne soit présente ni admise aucune personne ayant tenu familiarité et intelligence avec ceux qui sont à présent contre les états, fût-ce des bourgmestres, échevins, greffiers et pensionnaires.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 490.

709. — *Bruxelles, 6 août 1577.* Lettre des états généraux au capitaine du château de Rupelmonde. Ils lui rappellent le serment qu'il a prêté pour le maintien de l'union et l'observation de la pacification de Gand, et le requièrent d'obéir aux ordres que lui donneront le comte de Lalaing et le seigneur de la Motte. Le refus qu'il a fait, ils ne l'attribuent pas à « quel- » que sinistre vouloir ou opinion, » mais seulement à ce que leurs intentions n'étaient pas bien connues de lui. Ils l'assurent qu'ils ne désirent autre chose que de se maintenir en la religion catholique et en l'obéissance qu'ils doivent au roi.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 438 v°.

710. — *Anvers, 6 août 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. D'après une lettre interceptée, allant de

Namur vers la France, don Juan a fait revenir toutes les vieilles compagnies espagnoles et celles de Lombardie. Le comte demande qu'on lui envoie des lettres patentes pour lever cent chevaux; il les a sous la main, et a trouvé l'argent nécessaire pour leur payer un mois de gages.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 37. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 437 v°.

711. — *Bruxelles, 7 août 1577.* Articles présentés aux états généraux, de la part de don Juan d'Autriche, par le seigneur de Grobbendoncq, en présence des ambassadeurs de l'empereur, avec les apostilles des états en date du 12. Ces articles sont au nombre de vingt-trois. Don Juan y demandait, entre autres, qu'il n'y eût pas de gouverneur particulier à Bruxelles; qu'on pût librement entrer dans cette ville et en sortir; que tous les gens de guerre du pays lui obéissent; que les gouverneurs et tous autres qu'il ferait appeler vinssent où il serait; qu'on châtiât tous ceux qui commettraient du scandale au fait de la religion; qu'on fît sortir de Bruxelles Sainte-Aldegonde, Théron et autres; que les états vinssent à Louvain; qu'on lui envoyât ceux qui avaient pris le courrier du roi et ouvert ses dépêches. Il demandait aussi que le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande fussent sommés d'accomplir la pacification de Gand. — Sur tous ces points, les réponses des états sont loin d'être conformes aux demandes de don Juan.

Arch. du royaume : cop.; et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 69 et 77. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 472 v°.

712. — *Sans date (Bruxelles, 7 août 1577).* Instruction des états généraux pour Roland de Courtewille, échevin du Franc de Bruges, envoyé vers les quatre membres de Flandre assemblés à Gand. Il devait communiquer aux quatre membres les articles présentés le même jour aux états par le seigneur de Grobbendoncq, ainsi que la lettre du 6 du comte de Lalaing (n° 710), et vu que, dans ces circonstances, il importait d'être

assuré du château de Gand, les inviter à prendre toutes les assurances nécessaires du seigneur de Crecques. En outre, comme on avait appris que monsieur de Mondragon était à Marche en Famène, où il traitait avec d'autres capitaines, Courtewille était chargé de faire saisir les meubles laissés par lui à Gand.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 437.

713. — *Tournay, 7 août 1577.* Acte des états du Tournaisis par lequel ils consentent à payer leur quote et contingent ordinaire dans les sept cent mille florins que les états généraux ont résolu d'avancer.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 292.

714. — *Bruxelles, 8 août 1577* (1). Déclaration du seigneur de Grobbendoncq aux états généraux, au nom de don Juan d'Autriche, avec la réponse des états, datée du 12. La déclaration de Grobbendoncq est entièrement conforme à son instruction du 5 août (n° 707). — Les états, dans leur réponse, expriment le regret que Son Altesse ne veuille pas nommer les auteurs des conspirations tramées contre elle; ils consentent à ne pas lever de gens de guerre, si elle révoque les commissions qu'elle a données pour en lever elle-même; ils la supplient, pour rétablir la confiance, de faire retirer de sa maison et suite tous et quelconques étrangers et autres notoirement suspects.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 67 et 72. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 462 v° et 485 v°.

715. — *Bruxelles, 10 août 1577.* Instruction des états généraux pour le sénéchal de Hainaut, commis au gouvernement

(1) Dans le MS. d'Alegambe, la déclaration du seigneur de Grobbendoncq est datée du 10 août, au lieu du 8.

de Tournay et du Tournaisis, concernant la levée de deux millions qu'ils ont résolu de faire, pour pourvoir aux démonstrations et déclarations d'hostilité de don Juan d'Autriche. Les états y exposent avec détail les sujets de plainte qu'ils ont contre don Juan; ils expliquent l'affaire qui est arrivée à Anvers, lors de l'arrestation du seigneur de Trélon par ses propres soldats; ils allèguent, entre autres, « que Son Altèze » auroit dict se vouloir servir de Turcqz et aultres gens bar- » bares, et que son naturel estoit plus enclin à mener la » guerre que gouverner pacifiquement. »

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 204.

716. — *Bruxelles, 10 août 1577.* Instruction des états généraux pour le seigneur de Provyn (Charles de Ghistelles), envoyé aux quatre membres de Flandre. Elle est conçue dans le même sens que celle donnée, le même jour, au sénéchal de Hainaut pour les états du Tournaisis.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 447.

717. — *Devant Berghes, 11 août 1577.* Lettre du seigneur de Champagney aux états généraux. Les compagnies de Berghes ont livré leur colonel. Celles qu'il y avait à Anvers sont maintenant hors de cette ville, et on traite avec les deux autres, pour les faire retirer aussi.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 459 v°.

718. — *Bruxelles, 11 août 1577.* Acte des états généraux portant que tous nobles et notables personnes qui refuseraient de signer l'union, et ceux qui, l'ayant signée, ne s'y conformeraient pas, pourront être saisis et appréhendés, et leurs biens annotés.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 90. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 87 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 458.

719. — *Bruxelles, 12 août 1577.* Points et articles qui semblent encore rester à accomplir et satisfaire à la pacification, tant par les états généraux des Pays-Bas assemblés à Bruxelles, que par le seigneur prince d'Orange, états d'Hollande et Zélande, dont on avertira Son Altesse, afin qu'il lui plaise faire accomplir ce qui de la part desdits états est convenu, suivant la pacification contenue en l'édit perpétuel sur l'accord fait entre Son Altesse et lesdits états, le tout depuis confirmé et accepté par Sa Majesté, et quant et quant de ce qui semble rester sans effet dudit édit. (Titre textuel.) Le prince d'Orange demandait que son fils et tous ses biens situés aux Pays-Bas et en Bourgogne, lui fussent restitués; les états généraux, que le prince et les états de Hollande et de Zélande envoyassent des députés à leur assemblée; qu'ils fissent cesser les licences levées en Zélande sur les marchandises venant à Anvers; qu'ils restituassent l'artillerie du roi, au lieu de la fondre, etc., etc.

Arch. du royaume : orig.

720. — *Château de Namur, 13 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il y a dix jours que les ambassadeurs de l'empereur l'ont quitté, suivis du seigneur de Grobbendoncq; il s'étonne de n'avoir pas de réponse sur ce qu'il leur a fait proposer par eux, pour conserver le pays en paix et tranquillité. Il verrait avec regret qu'ils n'acceptassent pas ses propositions, car il n'abhorre rien plus que la guerre. Il ne saurait faire plus qu'il n'a fait pour l'éviter. S'ils désirent un autre gouverneur, qu'ils supplient le roi de le leur envoyer; mais qu'ils ne diffèrent pas de lui donner connaissance de leur résolution, afin qu'il sache comment se régler de son côté. La paix et la guerre sont en leurs mains.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 73. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 97. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 85 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 483 v°.

721. — *Namur, 13 août 1577.* Réponse des mayeur et échevins de Namur à la lettre des états généraux du 4, qu'ils ont reçue le 9. Ils n'ignorent pas les motifs que Son Altesse a eus de se mettre dans le château de Namur, puisqu'elle leur a déclaré, au même instant, que c'était pour son assurance. Il leur déplairait qu'on reprit les armes « pour empescher l'en-» tretènement de la pacification et union des estatz avecq » Son Altèze, et conséquemment l'anchienne religion catho-» licque romaine, l'obéissance du roy et le respect deu à » Son Altèze, représentant en tous ces Pays-Bas la personne » de Sa Majesté. » Du reste, ils n'ont vu jusque-là, de sa part, « nulle apparence de desconfidence, ny qu'elle veuille attempter » chose contre la pacification. »

Analectes Belgiques, etc., p. 352.

722. — *Bruxelles, 14 août 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour l'informer que les évêques d'Ypres et d'Arras, et le seigneur de Grobbendoncq, accompagnés des ambassadeurs de l'empereur, se rendent vers lui, à leur réquisition, et le prier de leur donner foi et créance.

Arch. du royaume : cop.

723. — *Bruxelles, 14 août 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, par laquelle ils les requièrent d'accéder à la résolution qu'ils ont prise de faire promptement amas de deux millions pour soutenir la guerre que don Juan d'Autriche s'apprête à leur faire. Cette demande est précédée d'un exposé des griefs du pays contre don Juan. On y rappelle ses lettres et celles du secrétaire Escovedo qui ont été interceptées; la surprise du château de Namur qu'il a effectuée, sous prétexte de quelque machination contre sa personne; ses pratiques auprès des villes et des gens de guerre, pour les distraire de l'union des états; l'appel qu'il a fait d'une grande troupe de reîtres sous la conduite du duc Eric de Brunswick;

la révocation des chevau-légers albanais étant en France; le rappel des Italiens, Bourguignons et Espagnols, etc.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 202 v°.

724. — *Bruxelles, 15 août 1577.* Réponse des états généraux à la lettre de don Juan du 13 (n° 720). Avant la réception de cette lettre, ils avaient arrêté leur réponse sur les articles envoyés par lui et le verbal du seigneur de Grobbendoncq. Ils n'ont jamais eu d'autre but que de vivre en paix, sous l'autorité et obéissance du roi, et en observant la religion catholique, conformément à la pacification de Gand et à l'édit perpétuel; mais ils ne cachent pas la défiance que leur ont fait concevoir les lettres interceptées d'Escovedo et celles de Son Altesse au colonel Charles Fugger. Ils espèrent qu'il trouvera très-équitables les moyens qu'ils lui proposent pour faire cesser toutes divisions. Au surplus, ils n'ont pas la prétention de lui faire la loi ni de lui dicter la conduite qu'il doit tenir en ce fait de paix ou de guerre : quant à eux, ils ne la feront que s'ils y sont forcés, mais ils le préviennent que, s'il prend les armes, il sera cause de l'entière ruine de la religion, ainsi que le démontre ce qui est arrivé en Hollande et en Zélande.

Arch. du royaume : orig., et MS. d'Alegambe, t. II, fol 74. — Arch. de Bruges : *Willenbouck C*, fol. 86 v°. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 500 v°.

725. — *Harlem, 15 août 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur remet, sur la demande itérative qu'ils lui en ont faite, un ordre, pour le capitaine qui commande à Nieuport, de se retirer de cette ville, tout en renouvelant ses observations sur les inconvénients qui peuvent résulter de cette retraite.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 315.

726. — *Château de Namur, 16 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour les requérir de déli-

vrer des lettres de passe-port et de sauf-conduit, ainsi qu'il en fait expédier lui-même, à la princesse de Béarn, duchesse de Vendomois (Marguerite de Valois), qui retourne de Liége, où elle a pris les eaux de Spa, vers le royaume de France.

Arch. du royaume : min.

727. — *Gand, 17 août 1577.* Instruction des quatre membres de Flandre pour le seigneur de Provyn, retournant à l'assemblée des états généraux. Il devait dissuader les états généraux d'envoyer le marquis d'Havré en Flandre, pour y lever de l'argent, soit par forme volontaire ou contrainte, en leur annonçant que les quatre membres enverraient, au premier jour, trente-quatre mille florins rassemblés par eux, et qu'ils allaient tâcher de se procurer des sommes plus considérables à Anvers.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 509.

728. — *Bruxelles, 18 août 1577.* Lettre des états généraux à l'empereur. Il lui exposent les sujets de plaintes que don Juan leur a donnés depuis la pacification. Il s'indignent surtout de ce qu'il les a accusés des deux crimes les plus grands et énormes du monde, savoir : d'avoir voulu abandonner la religion catholique et l'obéissance due au roi. Ils attribuent la détermination de don Juan de s'emparer du château de Namur, à la nouvelle qu'il reçut qu'on avait intercepté en France des lettres de lui et d'Escovedo. Ils parlent aussi de celles qui ont été saisies chez le colonel Charles Fugger (1), et qui ont fourni la preuve qu'il tramait avec les Allemands, tandis qu'il faisait semblant de presser leur licenciement.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 109. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 555 v°.

---

(1) Ces lettres, avec une traduction française, furent publiées par les états généraux à la suite de leur *Discours sommier des justes causes et raisons*, etc.

729. — *Bruxelles, 18 août 1577.* Instruction pour messire Charles Hannart, chevalier, baron de Liedekercke, etc., messire Nicolas Oudart, seigneur de Ranst, etc., aussi chevalier et conseiller ordinaire du roi en son conseil ordonné en Brabant, Guillaume de Rouck, aussi conseiller de Sa Majesté et receveur général de ses domaines de Brabant au quartier d'Anvers, et pour chacun d'eux, présentement commis et députés, de la part des états généraux des pays de par deçà, en la ville d'Anvers, de ce que pour iceux états ils auront à faire à l'accomplissement de leurdite charge (Titre textuel). Ces députés devaient se transporter non-seulement à Anvers, mais encore dans les autres villes des Pays-Bas, et s'y informer des personnes qui étaient en position de prêter de l'argent aux états; ils devaient appeler ces personnes, et les inviter à venir au secours de la chose publique : si elles s'y refusaient, ils pouvaient les y contraindre.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 96.

730. — *Bruxelles, 19 août 1577.* Déclaration des prélats, seigneurs et gentilshommes soussignés (les signatures manquent), portant que, vu l'étrange conduite de don Juan, « ils » ont trouvé convenir que se despesche personne de qualité » vers monseigneur l'archiducq Mathyas, affin que luy pleût » se transporter en diligence par deçà, pour entendre, au » nom du roy, au gouvernement de ce pays et redressement » des affaires perturbées, suyvant en ce l'advis et conseil des » estatz, et n'admettant en son conseil aultres que naturels du » pays et aggréables auxdicts estatz, sans tenir aulcun arrière-» conseil. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 79.

731. — *Bruxelles, 19 août 1577.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Tous les actes de don Juan démontrent qu'il veut leur faire la guerre, dès qu'il aura rassemblé les forces dont il peut disposer; il s'en est même vanté,

« voirez d'appeler le Turcq plustost en ayde que de ne venir » au-dessus de ses prétensions. » Pour résister à cette agression, les états n'ont trouvé de moyen plus convenable que de réunir une bonne somme de deniers, telle que de deux millions. Ils prient les quatre membres de se conformer à cette résolution, et de se trouver, le 28 août, à Gand, pour entendre ce qui leur sera proposé de la part des états.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 535.

732. — *Château de Namur, 20 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a volontiers ouï les évêques d'Ypres et d'Arras, qu'ils lui ont envoyés. Il les assure qu'il n'a pas eu l'intention, en se retirant au château de Namur, de rompre la pacification ni d'user de force, mais qu'il l'a fait pour l'assurance de sa personne. Il a remis à leurs députés certain écrit qu'ils leur exhiberont, et sur lequel il désire connaître le plus tôt possible leur façon de penser. Il proteste de sa volonté d'observer la pacification de Gand.

Arch. du royaume : min. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 521 v°.

733. — *Château de Namur, 20 août 1577.* Écrit de don Juan d'Autriche remis aux évêques d'Ypres et d'Arras, députés des états généraux. Cet écrit répond aux apostilles des états du 12 (n° 714), qui n'ont pas satisfait don Juan. Pour montrer le désir qu'il a du repos du pays, il propose que, de sa part et de celle des états, aucuns personnages soient députés au roi, afin de lui représenter l'état du pays, et demander qu'il y envoie un autre prince ou princesse de son sang; que, dans l'*interim*, toutes levées de gens de guerre, armes et hostilités cessent d'un côté et d'autre : pendant lequel temps, il demeurera au château de Namur, ou ira ailleurs, et gouvernera le pays sous l'autorité du roi, conformément à la pacification.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 80. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 525.

734. — *Mons, 20 août 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a fait, la veille, la proposition aux états de Hainaut pour les quatre-vingt mille, sept cent mille et deux millions de florins. La résolution a été prise aujourd'hui; elle est conforme à la demande. « Chascun, tant en général qu'en » particulier, depuis le premier membre jusques au dernier, » s'est exhibé et démonstré voluntaire et affectionné d'exposer » corps et biens pour la deffense d'une si juste cause : estans, » pour conclusion, délibérez et résoluz de y exposer le tout » pour le tout. »

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 560.

735. — *Château de Namur, 21 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Le seigneur de Vaulx (Maximilien de Longueval) lui a remontré que le vicomte de Gand a fait inventorier et annoter les biens qu'il a en Artois. Il désire savoir « comment ils entendent cela, » pour se régler en conséquence.

Arch. du royaume : min.

736. — *Bruxelles, 21 août 1577.* Acte des états généraux donné à la requête des grand bailli et échevins des deux bancs de Gand, et contenant l'autorisation de démanteler le château, du côté de la ville.

Arch. de Gand : orig.

737. — *Bruxelles, 22 août 1577.* Instruction de ce que M. de Fresin aura à représenter aux états d'Artois, de la part des états généraux. (Il la communiqua le 26.)

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 316.

738. — *Château de Namur, 24 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, par laquelle il s'explique sur les lettres des mois de mars et d'avril, de lui et du secrétaire Escovedo, qui ont été interceptées et déchiffrées; sur ce

qu'il a traité avec le colonel Foucker (Fugger) et les Allemands, et enfin sur les machinations qui ont été dirigées contre sa personne.

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Bibl. roy. : MS. 9238, p. 297.

739. — *Château de Namur, 24 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que le seigneur de Grobbendoncq leur dira de sa bonne intention et volonté pour l'observation de la pacification de Gand et le rétablissement de la tranquillité publique.

Arch. du royaume : cop.

740. — *Château de Namur, 24 août 1577.* Instruction de don Juan d'Autriche pour le seigneur de Grobbendoncq. Elle le charge de renouveler la proposition, contenue dans l'écrit remis aux évêques d'Ypres et d'Arras, que des députés soient envoyés en Espagne pour demander au roi que don Juan soit remplacé dans le gouvernement des Pays-Bas. Plusieurs autres points de cet écrit y sont aussi répétés. Au cas que les états ne veuillent entendre à ce qu'il leur offre, qu'ils continuent de saisir les biens de ceux qui sont à sa suite, d'assaillir les gens de guerre du roi, et de faire d'autres actes d'hostilité, don Juan charge le seigneur de Grobbendoncq de leur déclarer qu'il ne le souffrira pas, et de protester « que la guerre ne sera par » sa coulpe, ni les dommaiges d'icelle à sa charge. »

Arch. du royaume : min.

741. — *Bruxelles, 24 août 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient leur réponse à l'écrit dont les évêques d'Ypres et d'Arras ont été porteurs. Ils déclarent de nouveau qu'ils n'ont rien plus à cœur que de conserver la religion catholique et l'obéissance due au roi. Ils le supplient de « considérer de plus près combien est plus grand le fruyt » et plaisir du gouvernement pacificque, selon les loix, previ-

» léges et coustumes du pays, et plus agréable et conforme à » la résolution absolute de Sa Majesté, que par force d'armes » choisir nouvelle forme de gouvernement. »

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 90.

742. — *Sans date (Bruxelles, 24 août 1577).* Réponse des états généraux à l'écrit de don Juan apporté par les évêques d'Ypres et d'Arras. Après avoir retracé les faits qui ont altéré et dû altérer leur confiance en lui, et qui leur donneraient le droit « de ne se confier qu'en Dieu, le roi, leur prince souve- » rain, et leur juste cause, » ils se montrent prêts à se réconcilier, s'il veut désarmer, faire retirer du pays tous les Allemands, renoncer aux ligues qu'il a faites avec le duc de Guise et d'autres, ne pas user d'arrière-conseil, renvoyer les personnes qui font mauvais office auprès de lui, et venir se rejoindre avec eux, pour gouverner selon l'avis du conseil d'État. Que si, comme il l'a offert, il se décide à résigner son gouvernement, les états lui suggèrent de le laisser entre les mains du conseil d'État, comme il l'était lors de sa venue aux Pays-Bas. En terminant, ils le supplient de ne plus les taxer d'hérésie et de rébellion auprès des princes et potentats de la chrétienté (1).

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 91.

743. — *Bruxelles, 24 août 1577.* Lettre des états généraux au roi, touchant la retraite de don Juan au château de Namur, les lettres de lui et du secrétaire Escovedo qui ont été interceptées en France, ses pratiques avec les colonels allemands que la saisie des papiers de Charles Fouckèr (Fugger) a fait découvrir. Ils se disculpent d'avance, si, par suite de ces faits,

(1) Voyez, à ce sujet, la note à la lettre des états généraux au comte de Mansfelt, du 30 août (n° 756).

la religion et l'obéissance due au roi souffrent de nouvelles et de plus graves atteintes. Ils lui demandent d'ordonner au plus tôt à don Juan qu'il effectue en tous leurs points la pacification de Gand et l'édit perpétuel, et qu'il éloigne de lui et des Pays-Bas ceux qui l'ont si mal conseillé.

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 4. — VAN METEREN, fol. 138 v°.

744. — *Bruxelles, 24 août 1577.* Lettre des états généraux au conseil de Flandre. Ils ont été fort émerveillés d'apprendre que le conseil a mis en délibération d'envoyer « la telle quelle » justification (1) » de Son Altesse aux villes subalternes et châtellenies de la province. Ils le requièrent de suspendre cet envoi, qui pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences, jusqu'à ce qu'il soit mieux informé de leur juste cause, notamment par la proposition qui se fera aux états de Flandre le 28.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 539 v°.

745. — *Bruxelles, 25 août 1577.* Déclaration faite aux états généraux par le seigneur de Grobbendoncq, au nom de don Juan. Elle est conforme à son instruction datée de la veille (n° 740).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 84. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 146.

746. — *Gand, 26 août 1577.* Lettre du conseil de Flandre aux états généraux. Il a appris avec plaisir, par leur lettre du 22 (2), leur intention de maintenir en tout et partout la religion catholique romaine, ainsi que l'obéissance due au roi, et, conformément à leur réquisition, il a ordonné, dans son ressort, de faire processions et prières, générales et particulières, en

(1) C'était une lettre que don Juan écrivait au conseil de Flandre, en le chargeant d'en donner connaissance aux magistrats des villes et châtellenies de son ressort. Voy. la lettre du conseil de Flandre, du 26 août (n° 746).

(2) Nous ne l'avons pas trouvée.

commandant aussi l'étroite observance de l'article 4 de la pacification de Gand, relatif aux scandales en matière de religion. Il prie les états de continuer toujours en ce soin, pour garder la religion, laquelle court de grands risques, si les affaires ne se peuvent démêler autrement que par la voie des armes : aussi les engage-t-il à tâcher de les terminer d'une manière pacifique. Il a reçu depuis la deuxième lettre des états (du 24) concernant la remontrance destinée par Son Altesse à quelques villes principales de Flandre. Son Altesse ayant été reçue pour gouverneur du pays et étant encore reconnue comme tel, il ne pouvait se dispenser de mettre en délibération l'envoi de ses lettres à leur destination, comme il l'a déclaré aux députés des quatre membres : néanmoins, ne voulant donner « aucune » sinistre opinion » contre lui, il a résolu de différer encore ledit envoi, conformément à la réquisition des états.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 540 v°.

747. — *Bruxelles, 26 août 1577.* Lettre des états généraux aux états de Flandre assemblés à Gand, afin qu'ils ajoutent foi et créance à ce que leur dira, de la part des états généraux, Charles de Ghistelles, seigneur de Provyn.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 551 v°.

748. — *Château de Namur, 26 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour se plaindre des mauvais traitements, « tant de paroles que aultrement », qu'on fait au seigneur de Trélon et au colonel Charles Fugger.

Arch. du royaume : min.

749. — *Arras, 26 août 1577.* Acte d'accord des états d'Artois de leur quote dans une aide de deux millions et dans deux autres sommes qui leur ont été demandées, le 26 août, par M. de Fresin, de la part des états généraux.

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 318.

750. — *Gertrudenberg, 27 août 1577.* Réponse du prince d'Orange au seigneur de Courtewille, député des états généraux. Regrets de la situation du pays. Nécessité de faire une bonne provision de deniers et de lever des gens de guerre. Rétablissement de la liberté de navigation. Le prince s'est rapproché de Bruxelles, pour être aux ordres des états. Pacification de Gand; nécessité de l'entretenir; dispositions du prince et des états de Hollande et de Zélande à cet égard. Ordres donnés au capitaine de Nieuport. Affaires de Grave.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 6.

751. — *Château de Namur, 28 août 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 24, et vu leur réponse sur l'écrit que les évêques d'Ypres et d'Arras leur ont délivré. La retraite des Espagnols, qu'il a procurée, suffirait pour prouver combien il désire le repos du pays; les offres contenues dans ses différents écrits en ont encore été autant de preuves : toutefois, pour plus ample assurance et témoignage de ses intentions, il s'est déterminé à leur faire les nouvelles concessions qu'ils trouveront exprimées en l'écrit joint à sa lettre.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 93. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 605 v°.

752. — *Château de Namur, 28 août 1577.* Écrit de don Juan d'Autriche sur la réponse des états du 24 août. Afin de justifier sa retraite au château de Namur, et de satisfaire aux instances réitérées des états, il leur envoie les lettres qui l'ont averti de la conspiration tramée contre sa personne. Il leur propose la nomination de commissaires des deux parts, pour régler les points qui forment l'objet de leurs demandes, conformément à la pacification de Gand et à l'édit perpétuel. Il est content d'oublier le passé. Comme il ne peut résigner son gouvernement sans le su et la permission du roi, il gouvernera,

en l'attendant, selon ses instructions, les accords derniers et l'ancienne manière de faire.

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 86 et 94. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 607.

753. — *Bruxelles, 28 août 1577.* Lettre des états généraux à l'empereur. Ils prennent de nouveau leur recours vers lui, comme leur unique asyle, pour lui faire entendre leurs justes doléances, « et l'informer de la vérité du succédé depuis la » pacification. » Ils lui font le récit de tout ce qui s'est passé entre eux et don Juan, et des artifices de ce prince, en lui envoyant copie des lettres interceptées en France. Ils le prient de les secourir et faire jouir de la pacification dont il a été le médiateur, et qu'ils désirent observer inviolablement en tous ses points, avec le maintien de la religion catholique romaine et de l'obéissance due au roi. Ils espèrent bientôt, par une justification imprimée, lui faire connaître plus amplement et à tout le monde leur bon droit et raison.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 96.

754. — *Gand, 28 août 1577.* Remontrance faite aux états du pays et comté de Flandre par le seigneur de Provyn, au nom des états généraux. L'objet en était d'obtenir le consentement des états à la levée, sur toutes les provinces: 1° de sept cent quatre-vingt mille florins à payer le 1er septembre, et 2° de deux millions de florins qui se payeraient en deux termes égaux, de quatre mois en quatre mois, à partir dudit jour. Le seigneur de Provyn devait communiquer aux états de Flandre les lettres de don Juan qui avaient été interceptées, et nommément celle qu'il avait écrite, de sa main, le 14, à l'impératrice, ainsi que les pièces principales de la négociation des états généraux avec lui.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 582.

755. — *Bruxelles, 29 août 1577.* Points proposés aux états généraux, au nom du prince d'Orange, par le seigneur

de Courtewille. Réduction de Breda. Envoi d'un ambassadeur à la reine d'Angleterre. Provision d'argent et levée de troupes. Subsides pour l'artillerie. Nécessité de réduire Bois-le-Duc, Ruremonde, Campen et Deventer. Inconvénients qu'il y aurait à donner un passe-port aux Allemands de Breda. Envoi de personnes en Italie et en Allemagne, pour découvrir les desseins de l'ennemi; de quelques bons patriotes vers ceux de Maestricht et de Liége, et d'hommes spéciaux chargés de sonder les gués de la Meuse. Urgence de rassembler les troupes et l'argent. Secours offert par le prince. (Cette pièce est suivie de l'avis du conseil de guerre et de la résolution des états généraux, en date du 31 août, sur les points ci-dessus.)

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 10. — Bibl. roy. : MS. 16123-16131, fol. 69. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 626.

756. — *Bruxelles, 30 août 1577.* — Lettre des états généraux au comte de Mansfelt, lieutenant et capitaine général du duché de Luxembourg. « La réputation que, par sa noblesse » et ses actes vertueulx, il a gagné au cœur et opinion de » tous » les engage à lui écrire. Le chemin que Son Altesse a pris leur déplaît amèrement, car ils ne désirent que la paix, ainsi que le maintien de la religion catholique et de l'autorité du roi, quoi que Son Altesse ait pu dire dans sa lettre à l'impératrice (1). En toutes leurs actions ils ont constamment pro-

(1) Dans cette lettre, qui était écrite de sa main et en espagnol, don Juan disait, entre autres, à l'impératrice :

« En vérité, par deçà, ils ne veuillent ny recognoistre leur Dieu ny obéyr à leur roy, comme ils doibvent, ains prétendent à liberté en toutes choses, de façon que c'est une très-grande compassion de veoir comme ilz y procèdent, et les impudences et le peu de respect dont ilz payent à Sa Majesté les grâces qu'il leur a faict, et à moy les travaulx, indignitez et dangers que j'ai passez pour ces gens..... En somme, ilz ayment et obéyssent de tous poinctz au plus pervers et tirant hérétique et rebelle que soit au monde, qu'est ce damnable prince d'Orange, et au contraire, ilz abhorrent

cédé avec sincérité et rondeur, sans feinte ou arrière-pensée, et le comte de Mansfelt en jugera ainsi, s'il est bien informé des lettres interceptées de Son Altesse et du secrétaire Escovedo au roi, de celles qu'elle a écrites aux colonels Fronsperg et Fugger, et de ses intelligences secrètes dans le pays. Les choses toutefois ne sont pas tellement désespérées qu'elles ne se puissent redresser. Pour cela, il faudrait que le roi rejetât les mauvais avis, et fît effectuer la pacification qu'il a confirmée. « Et comme Vostre Excellence, ajoutent-ils, pour le grand » crédit qu'elle a mérité vers Sadicte Majesté et Son Altèze, » peult beaucoup advancer et procurer le bien, salut et repos » de ces pays tant affligez, nous la supplions et requérons » bien humblement et très-instamment, en la mémoire et » recordation aussy de l'union qu'elle a signée et jurée, qu'elle » y veuille tenir la bonne main..... »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 309, et 9238, p. 379.

757. — *Bruxelles, 30 août 1577.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. La conservation du pays en général et de la Flandre en particulier, rendant nécessaire la nomination d'un gouverneur de cette province, en remplacement du comte du Rœulx, qui tient le parti contraire, ils désirent savoir quel est le personnage qui sera le plus agréable aux quatre membres pour la charge en question.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 635 v°.

758. — *Bruxelles, 30 août 1577.* Lettre des états généraux au comte de la Marck, seigneur de Lummen. Le tenant « l'un » des plus affectionnez à la patrie, » et ayant à lui communi-

---

et déshonorent le nom et commandement de leur prince et seigneur naturel, sans crainete de Dieu ny respect ou vergoigne des hommes..... »

Cette lettre, datée du 14 août, était, comme on l'a vu (n° 754), tombée dans les mains des états, qui la publièrent, traduite en français, dans leur *Discours sommaire des justes causes et raisons*, etc.

quer une affaire d'importance, ils le prient instamment de se rendre le plus tôt possible à Bruxelles.

Bibl. roy. : MS. 7109, fol. 311, et 9238, p. 237.

759. — *Gand, 30 août et 10 septembre 1577.* Résolutions du conseil de Flandre sur la proposition que lui avait faite, au nom des états généraux, le seigneur de Provyn, assisté de l'abbé de Saint-Pierre, des seigneurs de Mouscron et de Zweveghem et des députés des quatre membres, à la fin qu'il ordonnât à son greffier de signer l'union « résolue par lesdicts » estatz, par forme de compromis, » et l'envoyât à toutes les lois, tant principales que subalternes de son ressort. Par celle du 30 août, le conseil demande un délai de quatre ou cinq jours, vu l'absence des conseillers Huusman, la Porte et Beverc. Par celle du 10 septembre, il déclare se conformer à la demande qui lui a été faite.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 636 v°.

760. — *Bruxelles, 31 août 1577.* Instruction des états généraux pour le marquis d'Havré, qu'ils envoient en Angleterre. Il devait d'abord excuser les états de ce qu'ils n'avaient pas donné plus tôt connaissance à la reine de la situation de leurs affaires; ensuite lui exposer toutes les pratiques de don Juan, et les causes qu'ils avaient de pourvoir à leur défense; enfin lui demander en prêt trois à quatre cent mille écus. Depuis la rupture de don Juan avec les états, la reine avait mandé à son ambassadeur de rester auprès de ces derniers : le marquis d'Havré était chargé d'offrir, de leur part, l'envoi d'un agent qui résiderait continuellement auprès d'elle. Nous transcrivons ici un article tout entier de l'instruction : « Et » d'aultant que sommes advertis le conte de Leycestre estre » en grand crédit vers Sa Majesté, et que cognoissons, passé » loing-temps, la bonne affection qu'il porte à ce pays, ayant » plusieurs fois présenté servir avecq sa propre personne pour » la deffence de nostre tant juste querelle, pourrez requérir

» Sadicte Majesté, de nostre part, que estions bien informez
» de ses grandes qualitez, prudence et vertu, luy permectre
» et donner congé d'accepter charge de dix enseignes angloises
» et aultres dix escossoises soubz le colonnel Balfour. »

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 115. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 36 v°.

761. — *Bruxelles, 31 août 1577.* Lettre des états généraux au baron de Liedekercke, commis à la superintendance de la ville d'Anvers, et au sieur de Rouck, conseiller et receveur des domaines au quartier de Bruxelles. Ils les chargent d'employer tous les moyens possibles, conformément à leur instruction, pour trouver de l'argent, même, par l'intercession et autorité du magistrat, sur le crédit des particuliers, que les états indemniseront.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 311.

762. — *Bruxelles, 31 août 1577.* Lettre des états généraux au sieur Simon Belven, capitaine de Limbourg, pour qu'il prête toute assistance à leur commissaire Matthieu Schelle, qu'ils ont chargé de recouvrer le plus grand nombre de chevaux limoniers qu'il pourra.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 312.

763. — *Bruxelles, 31 août 1577.* Résolution des états généraux sur la requête de Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, baron de Ville, gouverneur de Frise, de Groningue, des Ommelandes et de Drenthe. Georges de Lalaing demandait : 1° que les états écrivissent aux états de Frise, de Groningue et de Drenthe, afin qu'ils le reconnussent pour leur gouverneur et lui obéissent; 2° que les pays d'Overyssel et de Lingen fussent réunis au gouvernement de Frise, selon l'ancienne coutume; 3° que les états statuassent sur le démantellement du château de Groningue. Les états généraux, après avoir pris l'avis du conseil de guerre, décident : sur le premier point, qu'ils écriront aux états de Frise, de Groningue et de Drenthe;

sur le deuxième, que les états d'Overyssel et de Lingen seront requis de donner leur avis touchant la demande y exprimée; 3° que le château de Groningue pourra être abattu et démoli, « comme encores autrefois a esté advisé. »

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 313.

764. — *Sans date (août 1577).* Points proposés aux états généraux, au nom du prince d'Orange, par le seigneur de Sainte-Aldegonde. Correspondance à établir avec l'empereur et les princes d'Allemagne. Protestation du prince, qu'il ne désire s'ingérer dans le gouvernement, ni apporter des changements à la religion. Compagnies françaises qu'il s'apprête à licencier. Députation projetée par ceux d'Amsterdam.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 1.

765. — *Bruxelles, 1er septembre 1577.* État en brief de ce que promptement convient fournir, tant en argent comptant que en draps, pour le cassement des gens de guerre, hauts que bas-allemands, suivant les appointements et accords faits avec eux, de la part des états généraux; fait par ceux de la chambre des aides. (Titre textuel.)

Actes des états de Hainaut, de 1516 à 1577, fol. 227.

766. — ..... *1er septembre 1577.* Lettre de M. de Champagney aux états généraux. Projet de concentrer des troupes devant la ville de Jodoigne. Exécution de Melchior, portugais, arrêté quelque temps auparavant avec Garavello, l'un de ses compatriotes. Plaintes contre l'écoutète d'Anvers. Mécontentement du peuple en cette ville.

State paper office : papiers de Flandre.

767. — *Bruxelles, 3 septembre 1577.* Lettre des états généraux à Élisabeth, reine d'Angleterre. Ils lui recommandent le marquis d'Havré, qu'ils ont chargé d'une mission spéciale auprès de Sa Majesté.

State paper office : papiers de Hollande.

768. — *Bruxelles, 3 septembre 1577.* Lettres des états généraux au comte de Leycester, au comte de Sussex, au comte de Warwick, au trésorier général de Burghley et au secrétaire d'État de Walsingham, pour réclamer leurs bons offices au sujet de la mission dont ils chargent le marquis d'Havré en Angleterre.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 55.

769. — *Bruxelles, 4 septembre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Pour lui montrer qu'ils ont envie de lui donner toute satisfaction, ils veulent bien, pour la dernière fois, répondre aux écrits qu'il leur a fait présenter; mais ils ne pourront plus entendre à aucune communication, tant qu'il n'aura pas éloigné de lui les personnes qui leur sont suspectes, remis les villes et châteaux de Namur, Charlemont, Marienbourg, entre les mains de ceux qui en avaient la garde selon la pacification de Gand, et qu'il ne se sera pas retiré au pays de Luxembourg, pour de là gouverner les autres provinces conformément à ladite pacification, en attendant que le roi le remplace par un autre prince du sang.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 108. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 620 v°.

770. — *Bruxelles, 4 septembre 1577.* Réponse des états généraux, tant aux articles contenus en l'écrit de don Juan du 28 août (n° 752), qu'à ceux que le seigneur de Grobbendoncq leur a proposés de sa part (n° 745), en vertu de sa lettre de créance du 24 du même mois. Les états répondent d'abord sur les articles que le seigneur de Grobbendoncq leur a exhibés, et ensuite sur ceux que don Juan a proposés le 28. Ces réponses se réfèrent, en substance, à ce que contient leur lettre du même jour.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 106. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 164. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 621 v°.

771. — *Château de Namur, 5 septembre 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Le roi, qu'il a supplié de leur donner pour gouverneur un autre prince de son sang qui leur soit plus agréable, a condescendu à ce désir, et l'a chargé en même temps de leur déclarer « qu'il veut que la » pacification soit inviolablement entretenue. » « Nous sommes » très-aise, dit don Juan à ce propos, que le jour est venu que » ung chascun verra clairement de s'avoir abusé, ceulx qui ont » voulu par ci-devant attribuer nostre entrée en ce chasteau à » aultre but que pour mectre en seurcté nostre personne, et » nous imputer à tort qu'avons intention d'entrer en guerre. »

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 110. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 649.

772. — *Château de Namur, 5 septembre 1577.* Instruction de don Juan d'Autriche pour l'archidiacre de Brabant en l'église de Liége et le seigneur de Ghymnich, subdélégués de l'évêque de Liége et du duc de Juliers, comme délégués de l'empereur, de ce qu'ils auront à remontrer aux états généraux vers lesquels il les envoie. Le roi lui ayant accordé son congé, il n'est plus besoin, de côté ni d'autre, de lever gens de guerre, ni de faire amas d'artillerie, ni de faire fortifications, démolitions, prises, pillages, saisissement de biens ni de personnes : il ne reste donc qu'à entrer promptement en communication touchant la cessation d'armes et l'accomplissement de la volonté de Sa Majesté, soit par les moyens déjà mis en avant, soit par d'autres dont on pourra présentement traiter. Don Juan déclare que, « moyennant que la religion catholique » romaine, l'authorité du roi et le bien et repos du pays soient » conservés et gardés, » il est prêt à s'accommoder « à toutes » choses justes et raisonnables. »

Arch. du royaume : min.

773. — *Tournay, 5 septembre 1577.* Acte par lequel les états du Tournaisis consentent à fournir leur quote et contin-

gent, à l'avenant de ceux du pays de Flandre, dans les deux millions que les états généraux ont résolu de lever.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 206.

774. — *Bruxelles, 6 septembre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à la sienne du 5. Ils ont été bien plus joyeux encore que lui des lettres du roi, car ils ne désirent que paix et repos. Ils ne peuvent toutefois lui laisser ignorer qu'au point où les choses en sont venues, les promesses feront peu d'impression, si les effets ne suivent. Ils le prient donc de « quitter » les villes et château de Namur, de Charlemont et de Marienbourg, d'ordonner aux Allemands qu'ils évacuent les places occupées par eux, nommément Bois-le-Duc et Breda, et enfin d'accomplir la pacification.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 112. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 651 v°.

775. — *Bruxelles, 6 septembre 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, pour le prier de croire, comme eux-mêmes, le révérend père en Dieu messire Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, M. de Champagney, baron de Renaix, colonel de l'infanterie wallonne, et messire Elbertus Leoninus, docteur ès droits, qu'ils lui envoient.

Bibl. roy. : MS. 16123-16131, fol. 75.

776. — *Bruxelles, 6 septembre 1577.* Instruction donnée par les états généraux à messire Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, Frédéric Perrenot, chevalier, baron de Renaix, seigneur de Champagney, Elbertus Leoninus, docteur et professeur ès droits, et l'avocat Liesvelt, envoyés vers le prince d'Orange. Elle les charge principalement de prier le prince de se transporter à Bruxelles, de lui demander qu'il permette l'exercice de la religion catholique aux lieux qui ont été remis entre ses mains et en Hollande et Zélande, à ne pas

faire en sorte qu'une autre religion que la catholique soit exercée dans les autres provinces.

Recueils d'Aretophiles, Lyon, 1578, in-4°, p. 123. — . *Archives ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau*, etc., VI, 155. — *Mémoires de Frédéric Perrenot*, etc., p. 207. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 113. — Bibl. roy. : MS. 16123-16131, fol. 75 v°.

777. — *Neustadt, 6 septembre 1577.* Lettre de Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, aux états généraux. En réponse à leur lettre du 20 août (1), il leur promet de les secourir, en les engageant à s'entendre et se lier étroitement avec le prince d'Orange.

Bor, *Nederlandtsche oorlogen*, etc., liv. XI, fol. 287.

778. — *Bruxelles, 7 septembre 1577.* Lettre des états généraux au marquis d'Havré. Le prince d'Orange ayant trouvé convenir que les états envoient avec lui en Angleterre le sieur Adolphe de Meetkercke, échevin et receveur du Franc de Bruges, et M^e^ Paul Buys, avocat des états de Hollande, ils le prient de retarder son départ jusqu'à ce que ce dernier aille le trouver.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 34.

779. — *Bruxelles, 7 septembre 1577.* Lettre des états généraux à M. de Meetkercke, pour le prier d'accompagner le marquis d'Havré en Angleterre, et de le seconder dans son ambassade.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 34.

780. — *Bruxelles, 7 septembre 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, afin qu'il veuille mander à M^e^ Paul Buys de se trouver à Gertrudenberg vers le marquis d'Havré,

(1) Cette lettre, citée par Bor, nous manque.

en compagnie duquel il s'acheminera à Bruges, d'où ils partiront pour l'Angleterre avec le pensionnaire Meetkercke.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 33 v°.

781. — *Bruxelles, 7 septembre 1577.* Lettre des états généraux à la reine Élisabeth. Ils se plaignent des déprédations commises par certains pirates anglais, au préjudice de quelques marins appartenant au port d'Ostende, et réclament réparation.

State paper office : papiers de Flandre.

782. — *Bruxelles, 7 septembre 1577.* Lettre des états généraux aux échevins et conseil de la ville de Gand. Les Hauts-Allemands qui occupent la ville de Bois-le-Duc ne voulant pas accepter les conditions raisonnables qui leur ont été offertes pour en sortir, ils se voient obligés de les en expulser par la force, avec l'aide du prince d'Orange, et ils ont envoyé par là à cet effet quelques pièces d'artillerie; mais, comme elles sont montées sur de mauvais affûts, ils prient les échevins d'en envoyer trois ou quatre, de ceux qui sont en leur ville.

Arch. de Gand : *Ontvangen brieven*, t. I.

783. — *Bruxelles, 8 septembre 1577.* Lettre des états généraux au roi, pour lui demander un autre gouverneur général, en remplacement de don Juan d'Autriche, dont la retraite au château de Namur a scandalisé tout le monde : moyennant quoi, ils promettent, comme ils l'ont fait précédemment, de maintenir la religion catholique romaine et l'obéissance due au roi.

Lettres patentes de monseign. don Jehan d'Austrice, etc., in-4° de 8 feuillets non chiffrés ; Louvain, Rogier Velpius, 1578. — *Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice*, etc., p. 9. — *Analectes belgiques*, etc., 1830, p. 364. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 119. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 28. — Arch. de la Haye : 1ste *leopende lias*, 1550 1577.

784. — *Namur, 8 septembre 1577.* Lettre de Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendoncq, aux états généraux. Son Altesse, quoique souffrant « de son mal d'estomac, » lui a donné audience à son arrivée. Il espère « rapporter ceste fois telle réso» lution qu'on se polra asseurer de toutes surprinses ou force » contraire à la pacification. » Il prie les états de penser à donner, de leur côté, quelque satisfaction à don Juan « en» droict la forme de la seurté de sa personne et de son gouver» nement durant l'intérim, » afin qu'il se retire du pays avec moins de dégoût.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 121.
— Arch. de Gand : reg. Y, fol. 654 v°.

785. — *Bruxelles, 9 septembre 1577.* Lettre des états généraux au seigneur de Grobbendoncq. Ils répondent à sa lettre du 8. Ils l'assurent que, si don Juan leur remet les places dont il s'est emparé, et ordonne aux Allemands d'évacuer celles qu'ils occupent, il sera fait, de leur côté, « tout ce que la raison » commandera, tant allendroit de l'asseurance de sa personne » que touchant son gouvernement durant l'intérim. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 121 v°.
— Arch. de Gand : reg. Y, fol. 656.

786. — *Namur, 10 septembre 1577.* Lettre du seigneur de Grobbendoncq aux états généraux. Son Altesse tient encore le lit; elle a été saignée aujourd'hui, et elle se trouve bien mal, « comme se peult assez juger à la veue. » Néanmoins, à sa requête, elle a bien voulu négocier. Les affaires ont été tellement avancées cet après-diner, qu'il espère que demain tout s'achèvera.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 122.
— Arch. de Gand : reg. Y, fol. 664 v°.

787. — *Bruxelles, 11 septembre 1577.* Lettre des états généraux au seigneur de Grobbendoncq. Ils sont joyeux de l'espérance qu'il leur fait concevoir. Ils le prient de bien persuader

Son Altesse qu'ils lui donneront « souffisante et raisonnable » asseurance, » et que, selon leurs promesses, ils ne manqueront à rien de ce qui dépend d'eux pour le maintien de la religion catholique.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 122.
— Arch. de Gand : reg. Y, fol. 662 v°.

788. — *Château de Namur, 11 septembre 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 4, avec l'écrit y joint (n^os^ 769 et 770), contenant leurs résolutions sur les articles que le seigneur de Grobbendoncq leur a proposés de sa part, et depuis ledit seigneur de Grobbendoncq lui a apporté leur lettre du 5 (1). Le tout bien considéré, mu par le désir de faire promptement cesser toutes causes d'altération, de remettre le pays en repos, et aussi pour satisfaire à la volonté du roi, il leur renvoie le seigneur de Grobbendoncq, pour leur faire entendre ce à quoi il s'est résolu pour l'effet du repos universel : « ce que, à nostre advis, » dit-il, est tel que ne voyons, si désirez tant ledict repos du » pays comme escripvez, que par raison sçauriés demander » dadvantaige. »

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 124.

789. — *Château de Namur, 11 septembre 1577.* Points et articles accordés par don Juan d'Autriche, « pour faire cesser » toutes causes d'altération et une bonne fois mettre fin à ces » différends, selon les réquisitions des estatz. » Ils comprennent : le maintien de la pacification de Gand et de l'édit perpétuel; l'oubli du passé; la remise immédiate de la ville et du château de Namur aux mains de ceux qui les gouvernaient,

(1) Nous n'avons pas trouvé cette lettre du 5, qui servait probablement de créance au seigneur de Grobbendoncq.

lorsque don Juan s'en empara; celle de Charlemont et de Mariembourg après l'accomplissement de certaines conditions; le licenciement et la sortie des Pays-Bas des troupes allemandes; le cassement, de chacun des deux côtés, de tous autres gens de guerre; la cessation de toutes hostilités, voies de fait, invasions, annotations et saisissements de biens et de personnes; la mise en liberté du seigneur de Trélon, du colonel Charles Fugger et de tous autres prisonniers; la réintégration de chacun en ses états, charges, offices, actions, droits et prétentions, tels qu'il en jouissait avant les derniers troubles; l'obligation, pour les magistrats et habitants des villes d'où sortiront les gens de guerre, de prêter serment qu'ils ne recevront d'autre garnison sans l'ordonnance de don Juan et l'avis des états généraux, et qu'ils conserveront la religion catholique romaine, ainsi que l'obéissance au roi; la retraite de don Juan au pays de Luxembourg, pour de là gouverner les Pays-Bas conformément à la pacification de Gand, jusqu'à ce que le roi lui ait donné un successeur; la renonciation, de côté et d'autre, à toutes ligues et confédérations faites depuis les derniers changements, etc.

Kronyk van het historisch genootschap te Utrecht, 3e sér., IV, 198. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 125 et 139. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 7. — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 668 v°. — Bibl. roy. : MS. 5884–5925, fol. 98.

790. — *Bruxelles, 11 septembre 1577.* Résolution des états généraux portant que toutes pièces d'artillerie et munitions de guerre étant dans les villes et châteaux d'Anvers, de Gand, de Lierre, de Berg-op-Zoom, d'Utrecht, de Breda, en Frise et ailleurs, seront incontinent rendues aux villes auxquelles elles appartenaient avant le commencement des premiers troubles.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 123 et 298.

791. — *Vienne, 12 septembre 1577.* Lettre de l'empereur aux états généraux. Il a reçu leur lettre des mains de Gauthier *a Grastiere* (Vander Gracht), seigneur de Malstède, et appris par lui l'état où se trouvent derechef les Pays-Bas. Il en a été d'autant plus peiné qu'il n'avait épargné aucun effort pour y rétablir la paix, et qu'il n'a cessé d'en recommander le maintien au seigneur don Juan, comme les états le verront par sa correspondance avec ce prince, dont il leur envoie copie. Il leur représente les maux et les incommodités que la guerre entraînerait pour leur pays. Il est disposé à nommer encore des commissaires pour aplanir ces nouveaux différends, si eux et don Juan le désirent; il demande que les états lui fassent connaître leur intention à cet égard par le retour du courrier. Il réclame des explications sur la détention du colonel Charles Fugger, et les engage enfin à traiter avec justice les gens de guerre allemands qui sont aux Pays-Bas.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 128. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 18.

792. — *Bruges, 12 septembre 1577.* Lettre d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Il leur obéira (v. n° 779), « combien que les affaires publicques de son office et particu- » lières auxquelles, *pour sa longue absence*, il n'a encores sy » tost sceu mettre ordre, l'eussent peu légitimement excuser. » Le marquis d'Havré est arrivé à Bruges la veille. Ils partent ce matin pour Dunkerque, où ils attendront un vent favorable.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 40.

793. — *Dunkerque, 13 septembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux, pour leur annoncer leur arrivée en cette ville et leur intention de mettre à la voile dans la nuit.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 40 v°.

794. — *Sans date (13 septembre 1577 ?).* Réponse du prince d'Orange aux députés des états généraux, l'abbé de Sainte-Gertrude, le seigneur de Champagney, le docteur Leoninus et l'avocat Liesvelt. Après avoir remercié les états de la ferme et unanime résolution, qu'ils ont prise, « de procurer entre les » provinces de par deçà toute mutuelle asseurance, » ainsi que de la bonne opinion qu'ils ont de lui et de la confiance qu'ils lui montrent, il déclare qu'il n'aurait rien de si cher que de se transporter incontinent à Bruxelles, mais que ses obligations envers les états de Hollande et de Zélande, et leur affection réciproque, exigent qu'il ait préalablement là-dessus leur avis et agréation. A l'égard du désir des états généraux, que l'exercice de la religion catholique soit permis en Hollande et Zélande, suivant la pacification de Gand, c'est un point qui touche principalement les états de ces provinces, et, sans leur consentement, il ne saurait rien y faire. Au surplus, il promet, pour lui et lesdits états, qu'ils ne souffriront que, dans les autres provinces, aucun attentat soit fait contre la religion catholique, etc.

Recueils d'Aréiophiles, etc., p. 125. — *Archives ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau*, VI, 157. — *Mémoires de Frédéric Perrenot*, etc., p. 211. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 116. — Bibl.roy. : MS. 16123-16131, fol. 78 v°.

795. — *Gertrudenberg, 13 septembre 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il s'en remet à ce que leurs députés leur diront de sa part, les remerciant de la bonne opinion qu'il leur a plu concevoir de lui, et à laquelle il fera toujours son extrême devoir de correspondre, comme il s'emploiera, de tous les moyens que Dieu lui a mis entre les mains, pour leur service et l'avancement du bien et salut de la patrie.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 115.

796. — *Bruxelles, 13 septembre 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils le prient de faire secourir

leurs gens de guerre étant devant Breda. Ils ont envoyé des ambassadeurs en France, afin que le duc de Guise soit empêché de secourir don Juan, et ils réclament, dans ce même but, l'intervention du prince auprès d'un personnage qu'ils ne nomment pas.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 17.

797. — *Bruxelles, 15 septembre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient, par le révérendissime évêque de Bruges, le seigneur de Willerval et le seigneur de Grobbendoncq, leur réponse sur les derniers articles qu'il leur a fait présenter. Elle « approche si près » ses offres qu'elle ne doit donner matière à aucune difficulté. Puis donc que le salut et le repos des Pays-Bas, aussi bien que l'assurance du maintien de la religion catholique romaine et de la due obéissance au roi, sont en ses mains, ils le supplient très-humblement de promptement s'y accommoder. Il se peut assurer que, de leur part, il n'y aura aucune faute en tout ce qu'ils ont promis et doivent faire pour l'acquit de leur serment et fidélité.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 138 et 143.

798. — *Bruxelles, 15 septembre 1577.* Réponse des états généraux sur les points et articles, en date du 11 septembre (n° 789), que don Juan d'Autriche leur a fait présenter par le seigneur de Grobbendoncq. Après avoir « remercié Son Altèze » de ce qu'elle a esté servye de s'accommoder de plus près à » leurs pétitions et demandes, » ils réclament les modifications suivantes auxdits points et articles. Ils entendent que les Allemands de Cornelis Van Eynde, ainsi que ceux qui ont été au sac d'Anvers et à Maestricht, ne soient pas compris dans le payement qu'ils feront aux gens de guerre de cette nation; que don Juan casse tous ceux qu'il a levés ou retenus en *wartgelt* depuis sa venue aux Pays-Bas; qu'il rende Charlemont, Marienbourg,

Bouvignes, Château-Thierry et autres places. Au même temps, ils promettent de casser leurs propres gens de guerre; mais comme, avant qu'ils se désarment, les Allemands doivent être sortis du pays, selon l'édit de pacification, ils retiendront, pour leur assurance, six régiments, de mille chevaux chacun, lesquels ils répartiront à leur discrétion, pour le plus grand soulagement du peuple. Don Juan défendra aux gouverneurs des provinces, nommément de Luxembourg et de Bourgogne, de laisser entrer ou passer des soldats étrangers en ces provinces. Dès qu'il aura quitté le château de Namur, toutes hostilités cesseront de part et d'autre, et les prisonniers seront mis entre les mains du prince et des trente-deux métiers de Liége, pour être élargis quand Charlemont, Marienbourg, Bouvignes, Château-Thierry et autres places auront été rendus. Les biens seront restitués; « mais, au regard des estatz, charges » et offices, il ne convient poinct encoires qu'ilz le soyent, » pour les inconvéniens qui en pourroient survenir, ains en » sera déterminé par les estatz en leur assemblée générale » future. » Don Juan fera enfin les démarches nécessaires auprès du roi, pour qu'un autre gouverneur du sang vienne promptement le remplacer.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 135 et 139. — Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 11, pièce 7. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 98.

799. — *Bruxelles, 15 septembre 1577.* Instruction donnée par les états généraux à l'évêque de Bruges et à M. de Willerval, allant vers don Juan, à Namur. Ces députés devaient accompagner le seigneur de Grobbendoncq, et présenter au prince les réponses des états à l'écrit qu'il leur avait envoyé par ce dernier, en le suppliant de s'y accommoder promptement. S'il alléguait de nouvelles difficultés, et demandait que des commissaires fussent chargés de les décider, ils l'assureraient « que les estatz ne sont délibérez ni intentionnez de passer » oultre en ultérieure communication et dispute, n'est que Son

» Altèze monstre par effect que à bon escient elle procure et tend » au restablissement et repos du pays. » Pour cela, il faut qu'il se conforme à leurs dernières résolutions, qui sont tant « raison- » nables et fondées au regard de l'estat présent des affaires, » qu'elles seront approuvées de toutes personnes neutres et de sain jugement. S'il ne le fait pas, il « debvra de bon droit estre » culpé et chargé de touts inconvénients qui s'en polront en- » suivir. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 133.

800. — *Villers, 17 septembre 1577.* Lettre de Gaspar Schetz aux états généraux. Il a reçu les lettres de Son Altesse qu'il leur envoie, avec les copies y jointes, pour faire sortir les gens de guerre de Bois-le-Duc et de Breda, dès que l'on sera d'accord. Comme la seule difficulté réside dans la clause concernant les seigneurs et gentilshommes ayant suivi Son Altesse, si les états veulent sur ce point s'élargir un peu au-delà de la commission qu'ils ont donnée à leurs députés, tout sera bientôt fini. Schetz est d'avis que, « pour faire une bonne paix et pour » ne laisser semence ou racine de nouveaux troubles, il fault » passer et faire beaucoup de choses. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 99.

801. — *Sans date (Bruxelles, .. septembre 1577).* Avis du conseil des finances sur ce que les états généraux lui ont fait représenter touchant le haussement de la monnaie à l'avenant de celle de Hollande. Le conseil déclare « qu'il n'y a chose » plus détestable, pernicieuse ni dommageable à un pays, » ensemble moings honneste, que la haulche en question, » laquelle ne cause seullement grandissime désordre et con- » fusion, mais aussy faict enchérir et redoubler le prix de » toutes sortes de vivres, denrées et aultres choses, etc. »

Actes des états de Hainaut, de 1516 à 1577, fol. 243.

802. — *Bruxelles, 18 septembre 1577.* Avis du conseil privé sur ce qui a été proposé de la part des états généraux

touchant le haussement de la monnaie. Le conseil privé se prononce, plus énergiquement encore que le conseil des finances, contre cette mesure; il déduit avec détail les conséquences fâcheuses qu'elle aurait.

Actes des états de Hainaut, de 1516 à 1577, fol. 238.

803. — *Douvres, 18 septembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Après avoir couru de grands dangers, par suite d'une tempête, ils sont parvenus à toucher la côte d'Angleterre. Le 17, ils sont arrivés à Douvres. Ils ont appris que la reine a quitté Londres, à cause de la peste, et s'est retirée à son château de Richmond. Ils ont mandé au comte de Leycester de venir les trouver le 19 à Gravesend.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 41 v°.

804. — *Bruxelles, 19 septembre 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Informés de son arrivée à Anvers, ils lui envoient des députés pour le complimenter.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 19.

805. — *Bruxelles, 19 septembre 1577.* Instruction des états généraux pour messieurs les prélats de Villers et de Maroilles, ensemble messieurs les sénéchal de Hainaut, seigneurs de Fresin et de Capres, chevaliers, etc., de ce qu'ils auront à traiter avec monseigneur le prince d'Orange. (Titre textuel.) Ils sont chargés de remercier le prince, de l'engager à se transporter le plus tôt possible à Bruxelles, de le prier d'éviter tout scandale en matière de religion, de donner satisfaction aux villes de son gouvernement, et enfin de faire accorder aux catholiques de Hollande et de Zélande la permission d'exercer librement leur religion.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 21. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 144. — Arch. de Gand : *Ontvangen brieven*, t. I.

806. — ..... *19 septembre 1577.* Lettre de A. Kessels, pensionnaire de la ville de Bois-le-Duc, aux états généraux, relativement aux troupes allemandes qui se trouvent dans cette ville. Termes proposés par M. de Champagney.

State paper office : papiers de Flandre.

807. — *Bruxelles, 20 septembre 1577.* Acte des états généraux par lequel, sur la présentation de ceux de Flandre, ils nomment gouverneur et capitaine général de ce pays, en remplacement du comte du Rœulx, qui s'était retiré auprès de don Juan, messire Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay et de Portien, comte de Beaumont et de Senningen, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes, etc.

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 27.

808. — *Namur, 20 septembre 1577.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés, Remigius Drutius, évêque de Bruges, et A. d'Ongnyes, et par Gaspar Schetz, pour leur annoncer qu'ils auront le lendemain « une résolution finale de » Son Altèze. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 145. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 390.

809. — *Gembloux, 20 septembre 1577.* Lettre d'Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, de Robert de Melun et d'Antoine de Gongnyes aux états généraux. Ils ont été faire des reconnaissances pour tâcher de rapprocher leur armée de Namur. Nouvelles de France; marche des troupes de M. de Guise. Les troupes de Mansfelt s'approchent. Nécessité de renforcer l'armée et d'envoyer de l'argent.

Lettres inéd. d'Emmanuel de Lalaing, etc., p. 13.

810. — *Anvers, 20 septembre 1577.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux. Il leur rend compte d'une mission dont il a été chargé à Anvers. On ne peut faire partir

les troupes d'Anvers ni celles de Lierre, faute d'argent pour les payer.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, etc., p. 48.

811. — *Château de Namur, 21 septembre 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. L'évêque de Bruges et le seigneur de Willerval lui ont délivré leur écrit du 15. Après l'avoir mûrement examiné, et pour le désir qu'il a de mettre fin à cette affaire « dont la religion, le roy et le » publicq reçoipvent tant d'intérest », il n'a voulu plus longtemps différer de l'accepter, sauf les éclaircissements et conditions qu'il joint à sa lettre, « affin que, par après, sur l'intel» ligence et exécution dudict accord ne se treuvent aucuns » scrupules ou difficultez. »

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 151.

812. — *Château de Namur, 21 septembre 1577.* Éclaircissements et conditions joints à la lettre de don Juan du même jour. Le plus important, et même le seul qui ait de l'importance, est ainsi conçu : « Au regard des gouvernemens et » charges, etc., attendu la défiance alléguée, nous sommes » content, en ce qui concerne le faict des gouvernemens des » provinces et conduicte des bendes d'ordonnance, d'ainsy le » faire, et suyvant ce, de commander aux gouverneurs et chiefz » estans près de nous, de s'abstenir de l'exercice de leursdicts » gouvernemens de province et conduicte de leurs bendes du» rant cestuy intérim, jusques à ce que les affaires soient en » meilleurs termes et plus quiètes; et cependant n'y sera pour» veu d'aultres; et, en cas de besoing, Sa Majesté ne le fera pour » ceste fois, sinon d'agréables aux estatz. »

Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 146. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 390.

813. — *Bruxelles, 22 septembre 1577.* Lettre des états généraux au comte de Boussu. Pour le récompenser de ses

services et de sa fidélité, ils le nomment, par provision, gouverneur de la Gueldre et du comté de Zutphen. Ils ont écrit aux états de ces provinces, pour qu'ils le reçoivent comme leur gouverneur.

Lettres inéd. de Max. de Hennin, etc., p. 50.

814. — *Bruxelles, 22 septembre 1577.* Commission donnée par les états généraux à Henri, seigneur de la Croix, pour, de leur part, « diriger tous secrets dépendans de la guerre, » selon la charge verbale qu'il en a et aura d'eux, de ceulx de » leur conseil, du capitaine, lieutenant, colonnelz et autres » chiefz de guerre. »

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 388.

815. — *Liége, 22 septembre 1577.* Lettre de l'évêque de Liége aux états généraux. Il se plaint de ce que deux enseignes des troupes des états sont entrées sur son territoire, ont pénétré par force dans sa ville de Borgloon, et y ont tué le curé et trois autres bourgeois; il les engage à faire retirer immédiatement ces troupes, et à punir exemplairement les plus coupables.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 23.

816. — *Nimègue, 23 septembre 1577.* Instruction donnée par les états de Gueldre à Jean Van Genth tot Oyen, Cornelis Van Boetberghen, maréchal, et Jean Kreynck, conseiller de la ville de Zutphen, chargés de les représenter dans l'assemblée des états généraux, à Bruxelles.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., III, 278.

817. — *Namur, .. septembre 1577* (1). Lettre de frère Antoine (Havet), évêque de Namur, aux états généraux. Il a appris

(1) On lit au bas : « Recepta le XXVI^e^ de septembre 1577. »

qu'on a fait aux états « quelque mauvais rapport » contre lui. Il ignore pourquoi, et voudrait le savoir : il est prêt à répondre devant son juge ordinaire et légitime. Il ne croit pas avoir contrevenu à la pacification, en remplissant ses devoirs de pasteur. Il a montré à Son Altesse les inconvénients de la guerre : la perte de la religion et de la discipline ecclésiastique, celle du pays pour le roi, « luy disant ouvertement, par trois di-» verses fois, que le duc d'Alve, en la guerre qu'il at mené en » ces pays, sept à huit ans, a plus fait de détriment à la saincte » foy catholicque romaine que n'ont faict Luther et Calvin, » avecq tous leurs suppostz, en vingt ans ou plus aupara-» vant; ..... plus, que Sadicte Altèze debvoit nonchaloir et ne » faire cas d'avoir receu aulcunes indignitez d'aulcuns particu-» liers, pour conserver le repos publicq de l'universel..... »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 148.

818. — *Bruxelles, 25 septembre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan. Ils ont vu les articles qu'il leur a envoyés, par forme d'éclaircissements et conditions. Ils le remercient bien humblement de l'affection qu'il montre à la paix. Ils ont fait rédiger en forme « ce qui, en toute équité et raison, leur » a semblé convenir », et, à leur requête, l'évêque de Bruges et le seigneur de Willerval, avec le seigneur de Grobbendoncq, ont bien voulu prendre la peine de le lui porter. Ils le prient d'avouer et de signer le tout. Ils espèrent qu'il y trouvera la preuve de leur affection au salut et repos du pays, ainsi qu'au maintien de la religion catholique romaine et de l'autorité du roi. « Vostre Altèze, ajoutent-ils, doibt cognoistre, ayant le » cœur et le zèle comme elle a pour la conservation de l'ung » et de l'aultre, et dont à bon droit elle mérite gloire et louange » immortelle, pour le grand bien que toute la chrestienneté en » ressentira, de combien désirons la seconder, pour la mesme » affection et obligation que y avons. »

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 150.

819. — *Bruxelles, 25 septembre 1577.* Projet d'accord entre don Juan d'Autriche et les états généraux, rédigé et arrêté par ceux-ci. Ce projet comprenait vingt-deux articles. Dix-huit étaient conformes à ce qui avait été convenu en dernier lieu entre les états et don Juan. Il y en avait deux sur lesquels ils n'étaient pas d'accord avec ce prince : l'un regardait les gouverneurs, chefs de bandes d'ordonnance et autres qui suivaient son parti; l'autre, la manière dont il gouvernerait dans le Luxembourg. Les états voulaient, « au regard des estatz, charges et « offices de ceulx qui s'estoient distraictz d'eulx, » que la détermination s'en fît, après la sortie des soldats allemands et la remise des villes et places, par le grand conseil de Malines, « y adjoustant aulcuns des consaulx provinciaulx, à la dénomi- » nation et choix desdicts estatz; » que, durant l'intérim, lesdites charges et offices demeurassent en suspens, et qu'en cas de besoin, ils pussent dénommer des personnages, pour y être commis par le roi. Ils demandaient que don Juan, retiré dans le Luxembourg, gouvernât par l'avis du conseil d'État, qui résiderait où ils le trouveraient convenable, déciderait toutes les affaires à la pluralité des voix, et qu'ils compléteraient eux-mêmes, vu le petit nombre de membres dont il était composé. Il s'y trouvait enfin deux articles dont il n'avait pas été question dans les communications précédentes : par l'un, don Juan s'obligeait à faire en sorte que le comte de Buren fût mis en liberté dans les deux mois; par l'autre, la reine d'Angleterre était comprise dans le traité.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 154.

820. — *Bruxelles, 25 septembre 1577.* Instruction de ce que messieurs le révérendissime évêque de Bruges et le seigneur de Willerval, avec monsieur de Grobbendoncq, auront à traiter, de par les états généraux, à Namur, avec Son Altesse. (Titre textuel.) Il résulte de cette instruction que les députés étaient porteurs de deux écrits différents : dans l'un, don Juan

cation de Gand, Jean de Renesse, seigneur de Wulp, soit réintégré dans la possession de ses maisons sises en la ville d'Utrecht.

BONDAM, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc, III, 288.

826. — *Windsor, 28 septembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Le 22, ils ont eu audience de la reine à Outlande. Le 23, la reine est venue à Windsor, où elle a encore donné audience deux fois au marquis. Ils ont ensuite commencé à traiter avec les membres de son conseil. Le seigneur de Famars, ambassadeur du prince d'Orange, qui a été partout présent, va rendre compte aux états de ce qui a été proposé de part et d'autre, et leur demander une commission absolue pour conclure. Ils supplient les états de ne pas laisser échapper l'occasion favorable qui se présente. Ils ne sauraient assez exalter « la grande sin- » cérité et bienveillance » que la reine et tous les seigneurs de son conseil leur témoignent, et la bonne volonté que chacun montre généralement pour le soutien de leur cause. La reine a été jusqu'à leur offrir, en cas de besoin, cinq mille hommes de pied et mille chevaux sous la conduite du comte de Leycester. En outre, elle leur accorde son crédit et celui de la ville et des marchands aventuriers de Londres, jusqu'à concurrence de cent mille livres sterling, qui reviennent presque à huit cent mille florins. Nicolas Carenzoni se rend à Bruxelles pour ce dernier objet.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 161. — Bibl. roy. : MSS. 5884-5925, fol. 121; 7199, fol. 316 v°, et 9238, p. 282. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 42 v°.

827. — *Bruxelles, 29 septembre 1577.* Lettre des états généraux à leurs députés vers don Juan d'Autriche. Ils les chargent de lui expliquer les motifs de l'arrivée du prince d'Orange. Ils ont cru indispensable, dans des circonstances aussi diffi-

ciles, de prendre l'avis de ce dernier. Ils espèrent que don Juan voudra bien excuser cette démarche de leur part.

Bor, *Nederlandtsche oorloghen*, liv. XJ, fol. 288 v° (trad. holland.). — State paper office : papiers de Flandre.

828. — *Sans date (octobre 1577?).....* Liste des « bons » patriotes » qui sont en l'assemblée des états généraux à Bruxelles. On cite, parmi les nobles, le comte d'Egmont, les seigneurs de Hèze, de Beersel, le sénéchal de Hainaut, le comte de Lalaing, M. de Montigny, le vicomte de Gand, le seigneur de Capres, le seigneur de Fresin, le seigneur de Noyelles, le seigneur Van der Meeren; parmi les députés du tiers-état, les pensionnaires et députés des états de Hollande et de Zélande, le pensionnaire de Lille, le pensionnaire de Louvain, le conseiller député de Namur, le pensionnaire du Franc de Bruges; parmi les ecclésiastiques, l'abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain, l'abbé de Maroilles, du pays de Hainaut. On désigne ensuite, parmi les bourgeois et habitants de Bruxelles, l'avocat Liesvelt, « homme fort docte, » l'avocat Corneille Vander Straete, l'avocat Vander Haghe, Jean Vander Haghe, Jean Houwaert, « bourgeois principal, » Fr. de Massom, gentilhomme bourguignon, Joseph Sarouls, concierge du logis de Berghes, le sieur Henri de Bloeyere, le sieur Berlicum, Rouck, receveur général, maître Jean Gilles, greffier des finances; parmi les habitants d'Anvers, le greffier Martini, le trésorier Schuermans, le bourgmestre Rockox, Landmetre, capitaine des jeunes gens, le wyckmeester Joseph Michaëli, docteur en médecine; parmi les habitants de Gand, le sieur d'Hembyze, l'avocat Michel de Backere, M^e^ Jean Le Clerc, greffier du Vieux-Bourg.

State paper office : papiers de Hollande.

829. — *Bruxelles, 1^er^ octobre 1577.* État en brief des gens de guerre, tant à pied que à cheval, lesquels sont présente-

ment à la charge de messeigneurs les états généraux, pour par leur ordonnance dorénavant être payés de mois en mois, selon les retenues et commissions expédiées et à expédier; fait et dressé par messeigneurs du conseil de guerre desdits états. (Titre textuel.)

Actes des états de Hainaut, de 1516 *à* 1577, fol. 246.

830. — *Sans date (1er octobre 1577?).* Remontrance présentée aux états généraux par « aulchuns de Bruxelles. » Elle contient une longue série de demandes, parmi lesquelles sont les suivantes : qu'on fasse le siége de Namur; qu'on lève le dixième homme dans tout le pays, et qu'on aille brûler et raser le Luxembourg et la Bourgogne; qu'on remplace tous les magistrats en fonctions par de bons et sincères patriotes; qu'on choisisse, dans chacune des dix-sept provinces, deux nobles et deux hommes doctes, aussi « sincères et bons pa- » triotes, » et que de ces soixante-huit personnes on compose les conseils d'État, privé et des finances; qu'on ôte du conseil des états généraux toutes personnes suspectes; qu'on mande incontinent le duc Casimir avec ses troupes; qu'on sollicite l'assistance de la reine d'Angleterre, etc.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 164. — Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 9, pièce 1.

831. — *Namur, 2 octobre 1577.* Lettre de don Juan aux états généraux, par laquelle, après s'être plaint des nouvelletés contenues dans leur dernier écrit que lui ont délivré l'évêque de Bruges et le seigneur de Willerval, de ce qu'ils ont appelé le prince d'Orange, démoli plusieurs châteaux, commis une infinité d'autres indignités, et enfin de ce qu'ils veulent lui faire la guerre, il leur annonce qu'il part pour le pays de Luxembourg, pour y attendre les ultérieurs commandements du roi.

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 170. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 592. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 319 v°, et 9238, p. 285.

832. — *Liége, 3 octobre 1577.* Lettre de l'évêque de Liége aux états généraux. Il leur exprime ses regrets de ce que les négociations avec don Juan n'ont pas abouti; il les supplie de vouloir examiner s'il n'y a aucun moyen de renouveler ces négociations, dont il considère la rupture comme dangereuse non-seulement pour les Pays-Bas, mais aussi pour le pays de Liége et pour plusieurs autres.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 96.

833. — *Sans date (3 ou 4 octobre 1577).* Requête présentée aux états généraux par les bourgeois et habitants de Béthune, afin qu'il soit fait, pour l'élection du magistrat de leur ville, un nouveau règlement dont ils communiquent le projet.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 165.

834. — *Bruxelles, 5 octobre 1577.* Lettre des états généraux au roi. Ils rappellent leur lettre du 8 septembre (n° 783), et énumèrent les griefs qu'ils ont contre don Juan. Ledit seigneur ayant fait publier quelques écrits contre eux, ils ont été contraints, pour leur honneur, de dresser une justification (1), qu'ils envoient au roi, et qui lui fera connaître et à tout le monde la vérité. Ils représentent l'oppression dont ils ont souffert. Ils déclarent qu'ils ne veulent « plus estre esclaves des » Espaignolz ny de leurs semblables, estans plus anchiens vas- » saulx patrimoniaux de la maison d'Austrice. » Ils supplient le roi de trouver bon qu'ils soient gouvernés suivant leurs priviléges, droits, franchises et anciennes coutumes, comme il l'a juré, et comme ils l'ont été du temps de ses devanciers; ils disent, à ce propos, « que l'empereur Charles cinquiesme, de » sainte mémoire, aura à jamais gloire immortelle, pour avoir » peu régir paisiblement tant de diverses nations, avec amour » réciprocque, non-seulement en son endroict, mais de ses » ministres. » Ils ajoutent qu'il ne saurait y avoir d'humeurs

(1) Il s'agit du *Discours sommier des justes causes et raisons*, etc.

plus différentes les unes des autres que celles des Espagnols et des naturels des Pays-Bas. Ils ne dissimulent pas au roi qu'ils sont prêts, s'il le faut, à mettre leurs vies et moyens jusqu'au dernier, et à s'aider de tous ceux qu'ils pourront avoir au dedans et au dehors du pays. Ils protestent, du reste, comme ils l'ont fait souvent déjà, qu'ils veulent maintenir de tout leur pouvoir la religion catholique et l'obéissance qui lui est due : « car, disent-ils, si nous eussions eu aultre intention, depuis » que les estatz se sont uniz, et mesmes à ceste heure, consi- » déré le voisinage duquel nous sommes bornez, la diligence » des adversaires de nostre saincte foy et religion catholicque » romaine, que partie de ces pays a esté distraicte de la co- » ronne de France, que aultre dépendoit de l'Empire, et plu- » sieurs se sont volontairement uniz aux pays patrimoniaulx » des devanciers de Vostre Majesté et faictz quasi de leur » nature, avecq ce que les Pays-Bas et le conté de Bourgoingne » font un cercle soubz la protection de l'Empire, qu'il y a de » si puissans princes voisins, les uns ennemis héréditaires de » Vostre Majesté, les autres aussi animez contre les Espaignolz » que nous debvons estre à juste raison, lesquelz sont alliez à » ces pays par diverses sociétez de si longue anchièneté, jà » pièça on seroit venu à ces changemens, et ne les pourroit » empescher la Espaigne, qui est trop loing, encoires qu'elle » le voulût essayer. » Ils supplient donc le roi d'avoir d'eux l'opinion qu'ils méritent; en conséquence, de faire poser les armes au seigneur don Juan et licencier les forces qu'il rassemble; enfin de leur envoyer pour gouverneur « un prince » extrait légitimement du sang d'Austrice. »

Arch. du royaume : cop.

835. — *Bruxelles, 5 octobre 1577.* Résolution des états généraux d'accorder des lettres de sauvegarde et d'exemption de logement de gens de guerre aux villes et villages de Brabant qui contribueront pour payer et licencier les Hauts et Bas-Allemands.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 177.

836. — *Bruxelles, 5 octobre 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, pour qu'ils consentent aux deux demandes que le sénéchal de Hainaut est chargé de leur faire.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 210.

837. — *Bruxelles, 5 octobre 1577.* Instruction des états généraux pour le sénéchal de Hainaut, gouverneur et bailli de Tournay et Tournaisis, afin qu'il induise les états du Tournaisis à payer promptement leur quote dans les deux millions, et de plus à accorder leur quote dans la somme de quatre cent mille florins par mois nécessaire à l'entretien de la gendarmerie. Cette double demande est fondée sur la déclaration de don Juan d'Autriche contenue dans sa lettre du 2 octobre (n° 831), et sur la résolution qu'il a prise de leur faire la guerre « la plus » cruelle que oncques ait esté par deçà. »

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 210 v°.

838. — *Bruxelles, 5 octobre 1577.* Communication faite aux états généraux, par Nicolas Carenzoni, des intentions de la reine d'Angleterre, au sujet des cent mille livres sterling pour l'emprunt desquelles les états l'avaient priée de leur donner son obligation.

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 122.

839. — *Bruxelles, 6 octobre 1577.* Lettre des états généraux au seigneur de Warisoul, capitaine du château de Samson, pour qu'il leur fasse savoir si, conformément à l'obligation qu'il a envers la patrie, il veut leur ouvrir ce château, et y recevoir les soldats qu'ils enverront.

Arch. du royaume : orig.

840. — *Bruxelles, 8 octobre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Après beaucoup de récriminations contre

lui, en réponse à sa lettre du 2 octobre (n° 831), ils déclarent qu'ils ne le tiennent plus pour leur gouverneur. Ils le supplient de poser les armes et de laisser l'administration du pays au conseil d'État, jusqu'à ce qu'un autre gouverneur soit envoyé par le roi; ils recevront très-volontiers celui-ci, « pourveu » qu'estant du sang (comme il convient), il ne soit des humeurs » d'Espaigne. » S'il leur fait la guerre, ils sont résolus à implorer la faveur de tous monarques, princes, potentats, républiques et autres, pour s'affranchir de la violence que lui et les Espagnols leur voudront inférer. Si des châteaux ont été démolis, comme il s'en plaint, c'est lui qui en a été cause. « Et » quant à la venue du prince d'Oranges entre nous, ores que » ce soit à nostre réquisition, voulant Sa Majesté maintenir ce » qu'elle a ratifié, sur le serment faict par Vostre Altèze touchant la pacification de Gand, on n'y sçauroit avoir mespris, » suyvant ce qu'est contenu bien amplement au IIIe article » d'icelle, comme aussi, par le second, nous debvons tous de » main commune entendre à la tuition des provinces associées. »

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 178. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 275, et 9238, p. 140.

841. — *Bruxelles, 10 octobre 1577.* Lettre des états généraux à l'évêque de Liége. Ils le remercient des peines qu'il a bien voulu se donner pour tâcher de ramener les affaires du pays à une heureuse paix. Détails sur les négociations avec don Juan. Ils rendent compte à l'évêque de toute leur bonne intention dans cette négociation, et le prient de vouloir leur continuer son assistance et la refuser, au contraire, à leurs ennemis.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 28.

842. — *Bruxelles, 10 octobre 1577.* Lettre des états généraux aux magistrats et aux trente-deux métiers de Liége. Ils leur rendent compte de la rupture des négociations avec don

Juan, protestent de leur sincère désir d'obtenir la paix, et les prient de leur continuer secours et assistance.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 31.

843. — *Sans date (Paris, 10 octobre 1577).* Lettre de Marguerite de Valois, sœur du roi de France, aux états généraux, en réponse à celle qu'ils lui ont écrite par les seigneurs baron d'Aubigny et de Mansart. Elle les assure qu'elle s'emploiera tellement auprès du roi et du duc d'Anjou, ses frères, afin qu'ils obtiennent d'eux ce qu'ils requièrent, « qu'ils cognois-» tront de combien elle les aime et estime, et le singulier désir » qu'elle a de les aider et favoriser à une si juste et équitable » cause comme elle a cognue estre la leur. » Elle ajoute : « Croyez, messieurs, que vous ne requérerez jamais princesse » qui de meilleure volunté et affection s'employe pour vostre » secours, que je feray en tout ce qu'il me sera possible. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 322, et 9238, p. 270.

844. — *Utrecht, 10 octobre 1577.* Lettre des états d'Utrecht aux états généraux. Ils répondent à la lettre des états généraux du 26 septembre (n° 825), concernant Jean de Renesse. A cette occasion, ils demandent de pouvoir, comme d'ancienneté, s'assembler dans la grande maison du chapitre, et non à la chancellerie, et que leur convocation se fasse, non plus par le conseil, mais par le dom-doyen.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., III, 312.

845. — *Bruxelles, 11 octobre 1577.* Lettre des états généraux au marquis d'Havré. Ils ont été joyeux d'apprendre, par ses lettres, la bonne volonté et affection de la reine d'Angleterre. Nicolas Carenzoni est allé à Anvers, pour négocier les cent mille livres sterling qu'elle veut bien leur prêter, remboursables en huit mois. Il remerciera la reine des cinq mille hommes de pied et mille chevaux qu'elle leur offre; ils ne les

acceptent pas, vu l'état avancé de la saison, et le grand nombre d'Allemands qu'ils ont encore à leur charge; mais, plus tard, s'ils en ont besoin, ils seront heureux qu'elle veuille bien les mettre à leur disposition. Pour lui montrer la bonne correspondance que les états désirent entretenir avec elle, le marquis lui communiquera ce qui s'est passé en dernier lieu avec don Juan. Ils lui envoient douze exemplaires de leur justification (1), en attendant qu'il en reçoive d'autres « en la forme » qu'ilz l'ont faict augmenter. » Ils attendent la venue de l'archiduc Matthias, qui s'est mis en chemin il y a huit jours.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 320, et 9238, p. 286. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 45.

846. — *Bruxelles, 11 octobre 1577.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils lui expriment leur gratitude des cent mille livres sterling dont elle a bien voulu les secourir, et de la prorogation jusqu'à Noël du remboursement des vingt mille livres qu'elle leur a précédemment prêtées.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 324 v°, et 9238, p. 288. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 46 v°.

847. — *Bruxelles, 11 octobre 1577.* Lettre des états généraux au comte de Leycester, pour le remercier de son offre d'amener à leur secours cinq mille hommes de pied et mille chevaux.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 291 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 47.

848. — *Bruxelles, 11 octobre 1577.* Articles lesquels on fera, par serment au roi, comme seigneur souverain des pays de par deçà, et aux états généraux conjointement, observer de tous et quelconques soldats, pour tenir en iceux bon ordre et justice. (Titre textuel.) C'est un règlement militaire en une

(1) Voy. la note 1, à la page 265.

quarantaine d'articles, formé par le conseil de guerre et ratifié par les états généraux. On y remarque les articles suivants : « Le soldat qui jouera ses armes, et celluy qui les aura gaigné, » seront tous deux chastoiez par prison ; le soldat qui s'enfuira, » ou se retirera sans congé de son collonel, sera puny de la » vie; le soldat ne tirera espée en ville, au lieu de sa gar- » nison, sur paine de la vie; celluy qui pipera ou usera d'aul- » cune faulseté aux joeulx perdera le poingt; qu'on ne fera » oultraige aux maistres des haultes œuvres ny à ses varletz, » sur paine de la vie, etc. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 180.

849. — *Bruxelles, 13 octobre 1577.* Circulaire des états généraux à certains gentilshommes du comté de Flandre, afin qu'ils se trouvent, le 24 octobre, à l'assemblée des états de cette province convoqués à Gand, et prennent une bonne et fructueuse résolution sur la demande qui leur est faite de leur contingent dans une somme mensuelle de quatre cent mille florins, nécessaire, pendant trois mois, pour le licenciement des Allemands et la solde de l'armée.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 184.

850. — *Luxembourg, 14 octobre 1577.* Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux par laquelle il leur annonce qu'il a reçu des lettres du roi du 25 septembre, contenant sa résolution de maintenir inviolablement et ponctuellement l'édit de pacification, si les états, de leur côté, observent les deux points, qu'ils ont jurés, du maintien de la religion catholique romaine et de la due obéissance à Sa Majesté; énumère les atteintes qui ont été portées à l'autorité royale; promet que, si elles sont redressées, le roi les traitera et gouvernera « comme si bon » prince et clément qu'il est, » et leur déclare que, « dans le cas » contraire, il usera des moyens que Dieu a mis en ses mains » pour y pourvoir. »

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 185. — Arch. de Gand : *Ontvangen brieven*, t. I.

851. — *Bruxelles, 15 octobre 1577.* Lettre des états généraux à la chambre des comptes, à Lille, par laquelle ils la requièrent et lui ordonnent de procéder à l'enregistrement et vérification de certaines lettres patentes d'acceptation d'accord et octroi, sans s'arrêter aux ordonnances mentionnées en sa lettre du 12.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 187.

852. — *Bruxelles, 16 octobre 1577.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis (1). Le pays ne pouvant être garanti et maintenu dans la situation où l'a placé la conduite de don Juan d'Autriche, sans la présence d'un chef, gouverneur et capitaine général pour le roi, et de son sang, « aulcuns bons » personnages, zélateurs du bien public, considérant les grandz » vertuz et qualitez rares de monseigneur Matthias, archiduc » d'Austrice, frère de la Majesté Impériale, et veu l'absence » du roy en pays tant loingtain et l'accès difficile vers icelluy, » auroient naguères advisé requérir Son Altèze, *suyvant ses* » *offres cy-devant faictes*, se trouver par dechà et emprendre » ledict gouvernement. » L'archiduc est, en conséquence, venu jusqu'aux frontières des Pays-Bas. Les états, avant de le recevoir, ont trouvé bon d'entrer en capitulation et accord avec lui sur certains points concernant ledit gouvernement. Ils envoient ces points aux états du Tournaisis, pour qu'ils les examinent et les renvoient avec leur avis, en autorisant leurs députés à recevoir Son Altesse. (Les points mentionnés en cette lettre sont au nombre de vingt-neuf; ils sont précédés d'un assez long préambule.)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 189. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 217.

853. — *Windsor, 17 octobre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Ils s'aper-

(1) La même lettre fut adressée aux états des autres provinces.

çoivent que les seigneurs d'Angleterre commencent à se refroidir, « estimant que leur nation est désestimée, et que l'on » ne veult se servir d'icelle. » Ils trouvent aussi « que la royne » et les seigneurs ne prennent pas de bonne part que l'on est » si froid et tardif à résoudre choses si importantes. » Il importerait à la meilleure expédition des affaires qu'on accélérât l'établissement du conseil d'État, et qu'on le renforçât « de » quelques bons personnaiges et confidens patriotz, naturels » du pays, lesquels traicteront plus meurement et diligemment » toutes les affaires, qu'une multitude si grande, laquelle engendre confusion, dilation et retardement..... » La venue de l'archiduc Mathias à Cologne les a fort réjouis, « combien que » la royne et aultres seigneurs de par deçà en font divers discours. »

Bibl. roy. : MSS. 8884-8925, fol. 128; 7199, fol. 335, et 9238, p. 289.

854. — *Windsor, 19 octobre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Ils leur envoient le verbal d'un discours qui a eu lieu, la veille, entre le secrétaire Walsingham et M. de Meetkercke; ce discours leur apprendra le changement qui est survenu dans les humeurs de la cour d'Angleterre, à la suite de l'avis, qu'ils ont reçu de leur ambassadeur, que des dissentiments règnent entre eux, et que le prince d'Orange s'est retiré à Breda, mal satisfait. » De vray, disent-ils, trouvons les affections non-seulement » refroidies, mais aussi altérées, de ce que plus vivement on » ne se prépare contre les forces qui s'amassent de tous costez..... La royne mesme, le jour d'hier, et aultres seigneurs » de son conseil me firent assez entendre le ressentiment qu'ilz » avoient des longues résolutions de par delà. » Les envoyés belges craignent fort, si les choses continuent sur ce pied, que leur négociation n'aille en fumée.

(Le verbal mentionné dans cette lettre y est joint; en voici le résumé. La lettre écrite à Walsingham par l'ambassadeur Da-

vidson était du 12. La reine et toute sa cour avaient été fort troublées des nouvelles de la venue de l'archiduc Mathias et de la dissension qui en était résultée dans le sein des états, « mesmes considéré que ledict archiduc, combien qu'il pouvoit » estre de bon naturel et grande expectation, toutesfois n'avoit » encores nulle des trois choses requises à ung prince qui » pourroit servir aux estatz, sçavoir ny expérience ou conseil, » ny forces ny trésor pour les secourir et assister. » C'est ce que Walsingham dit à Meetkercke, en ajoutant qu'on avait eu sans doute en vue le bien du pays, en appelant l'archiduc, mais qu'on s'était trompé, et que, dans cette situation des choses, les ministres de la reine ne voudraient jamais lui conseiller de secourir les états de deniers et de gens. Meetkercke répondit que « tous les principaux seigneurs des Pays-Bas » avaient unanimement jugé que le pays ne se pourrait maintenir sans un chef ou gouverneur général; que l'archiduc gouvernerait par l'avis du conseil d'État; qu'on pouvait espérer que le roi lui donnerait sa fille en mariage, avec les Pays-Bas; que le marquis d'Havré, passant par Gertrudenberg, en avait communiqué avec le prince d'Orange, lequel, après avoir ouï ses raisons, les avait trouvées bonnes, etc. Enfin Walsingham avait déclaré qu'au point où les choses en étaient, il y avait encore un expédient qui « serviroit de seurté et remède, » et c'était que le prince d'Orange fût choisi et accepté par l'archiduc pour son lieutenant général.)

Bibl. roy. : MSS. 8884-8925, fol. 130-134; 7199, fol. 328, et 9238, p. 292.

855. — *Luxembourg, 20 octobre 1577* (1). Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il attend leur réponse sur sa lettre du 14, espérant qu'ils se souviendront de leurs obligations envers le roi et du serment qu'ils lui ont prêté. Il a reçu

(1) Dans le manuscrit d'Alegambe, cette lettre est datée du 23 octobre; mais la minute, conservée dans les papiers d'État, est d'accord avec le *Véritable récit* sur la date du 20.

hier une lettre de l'empereur l'avertissant que, le 3 octobre, sans son su et volonté, l'archiduc Matthias, son frère, est sorti la nuit de Vienne, dont il s'est fait ouvrir une porte, ce qui lui a causé grand regret et crèvecœur; qu'il a envoyé plusieurs de ses serviteurs pour le ramener, et écrit aux princes et électeurs de ne point le laisser passer. Don Juan envoie aux états copie de cette lettre de l'empereur (1). En outre, l'amirante de Castille, qui est à la cour impériale de la part du roi, mande que Sa Majesté lui a affirmé les mêmes choses en parole d'empereur. Don Juan juge nécessaire de donner avis de cela aux états généraux, parce qu'on lui a rapporté que quelque gentilhomme a été envoyé à la cour de Vienne, pour induire l'archiduc à venir aux Pays-Bas. Il leur fait remarquer qu'ils ne pourraient obéir à un autre qu'au roi, ou à lui, « sans encourir le crime » de désobéissance, rébellion et manifeste contravention du » traité de pacification et accord si solemnellement juré. »

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, etc. — Arch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 193.

856. — *Bruxelles, 21 et 22 octobre 1577.* Résolution des états généraux qui ordonne la restitution aux nobles, notables et commune de la ville de Gand des livres, papiers, lettres et muniments concernant leurs droits, libertés, coutumes et priviléges, et par laquelle ils consentent de plus, suivant l'article 10 de l'édit perpétuel de la pacification, qu'ils soient remis

(1) La lettre de l'empereur était du 4 octobre. Elle commençait ainsi, selon la traduction qui en existe aux Archives : « Nous ne vous sçavons » pas celer comment, le jour d'hier, nostre bien-aimé et bon frère l'archiduc » Matthias d'Austrice se a faict ouvrir de nuict une porte de ceste ville, » par laquelle il est sorty. Et, comme cecy est advenu sans nostre sceu et » volunté, où toutesfois nous eussions bien espéré qu'il ne se debvoit » avoir laissé persuader à telles choses, du moins sans préalablement nous » en avoir adverty, sy est-ce que, etc.

en tous les droits, libertés, coutumes et priviléges dont ils jouissaient en 1539.

Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand, 1852, in-4°, p. 16.

857. — *Bruxelles, 22 octobre 1577* (1). Acte des états généraux sur la requête des trois membres de la ville de Bruxelles, ainsi que des chefs et doyens des guldes et autres principaux bourgeois d'Anvers. Les états déclarent, sous le bon plaisir de leurs maîtres, qu'ils consentent, sous certaines conditions, à recevoir le prince d'Orange pour gouverneur particulier du Brabant. (La requête des trois membres de Bruxelles y est jointe.)

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, LXVII et CLIII. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 191, et t. II, fol. 306. — Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 93 v°.

858. — *Arras, 23 octobre 1577.* Acte des états d'Artois contenant accord de la quote de cette province dans une aide de quatre cent mille livres par mois, pendant trois mois, pour l'entretien du camp.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 322.

859. — *Arras, 23 octobre 1577.* Résolution des états d'Artois de députer à Bruxelles messire François d'Ongnyes, chevalier, seigneur de Beaumont, au lieu du seigneur de Crecques.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 325.

860. — *Bruxelles, 24 octobre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils répondent à la sienne du 14 (n° 850). C'est sa conduite qui les a forcés de mettre en avant les choses qu'ils lui ont proposées. Ils ne prétendent en rien

(1) BONDAM, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, III, 319, donne, par erreur, la date du 12 octobre à cet acte important.

diminuer l'autorité du roi; mais ils veulent qu'elle « s'admi-» nistre sans aucune suspicion, deuement et sans déroger à » leurs previléges, ou les enfraindre. » Ils s'attachent à justifier ce qui s'est fait : la démolition des citadelles, l'armement du pays, la réception du prince d'Orange, ainsi que le refus de laisser exercer leurs charges par ceux qui ont suivi don Juan : « Si Vostre Altèze continue la voye de forces et en faict » venir, comme elle menasse, ce sera à la charge d'icelle, si » nous faisons le mesme, et que Sa Majesté, tout le monde et » Dieu mesme luy aurat à demander compte de tout le dé-» sarroy qui en pourrat ensuyvre. »

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 194. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 278, et 9238, p. 371.

861. — *Gand, 24 octobre 1577, sur le soir.* Lettre du duc d'Arschot aux états généraux. Les états lui avaient annoncé l'arrivée de l'archiduc Matthias à Cologne, et demandé son avis à ce sujet. Il regarde la venue de l'archiduc « comme un princi-» pal remède que Dieu leur envoie à leurs calamités. » Ce prince étant catholique, du sang légitime de la maison d'Autriche et des plus proches parents du roi, personne ne pourra douter de leur ferme intention de maintenir la religion catholique, et d'observer l'obéissance due à leur prince. « Et s'il samble que, » pour avoir de nous-mesmes faict ce choix, quelqu'ung y » trouveroit à dire, considéré la violence des gouverneurs » précédents et l'évidence des attentatz contre noz previléges » et libertez, par lesquels la nation espagnole nous vouldroit » opprimer, nous avons estez forcez de nous pourveoir de ce » remède, pour ung garand le plus légitime, et qui mieulx » peult asseurer Sa Majesté du respect que nous luy portons. » Il a semblé aux prélats, nobles et députés des villes subalternes et châtellenies, ensemble aux quatre membres de Flandre, que la ville de Termonde serait en ce moment la ville la plus propre pour la résidence de l'archiduc.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 196.

862. — ..... *24 octobre 1577.* Adresse du prince d'Orange aux états généraux, dans laquelle il exprime son avis au sujet de la réception de l'archiduc Matthias.

State paper office : papiers de Hollande.

863. — ..... *24 octobre 1577.* Lettre de Jean de Witthem aux états généraux. Il s'est rencontré avec l'archiduc Matthias entre Fauquemont et Maestricht. L'archiduc a été bien reçu à Fauquemont, d'où il est parti depuis en grande hâte.

State paper office : papiers de Flandre.

864. — ..... *25 octobre 1577.* Lettre du duc d'Alençon aux états généraux. Il a reçu certaines lettres qui lui ont été envoyées par le S^r^ Nepveu et par le baron d'Aubigny, par lesquelles les états lui demandent aide et faveur, « sans toutesfois » dire aultrement quelle est leur intention. » Il a écrit au duc de Guise de quitter la frontière, et de ne donner aucun secours aux ennemis des états. Ses bonnes intentions. Il ne peut accepter les tapisseries qui lui ont été présentées.

State paper office : papiers de Hollande.

865. — *Windsor, 28 octobre 1577.* Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. Il avait toujours espéré qu'après la rupture avec don Juan, on embrasserait les affaires avec une tout autre chaleur, et qu'on établirait un gouvernement plus expéditif : le peu de correspondance qu'on tient avec lui depuis son arrivée en Angleterre, le peu d'accélération qu'on donne à ce qu'il traite, lui font voir qu'il y a beaucoup de négligence de leur part, et que la multitude de leur assemblée retarde l'expédition des affaires, ce qui cause un grand mal. Un serviteur du roi de Navarre, venu à Windsor ces jours passés, retourne vers son maître : la reine a fait dire, par lui, audit roi « que, s'il peut garbouiller les choses de son costel, » qu'il le face, jugeant que c'est le vray moyen pour divertir » les forces de monsieur de Guyse et aultres menées de Mon-

» sieur, frère du roy. » A sa requête, la reine a fait constituer prisonnier Antonio de Guaras, agent d'Espagne à Londres, qui, depuis l'arrivée de lui, marquis, épiait toutes ses actions : il n'y a plus à Londres maintenant d'ennemi des états. La reine a entendu dire que le seigneur de Zweveghem possède une copie de l'instruction donnée à l'ambassadeur Mendoça que le roi d'Espagne envoya en Angleterre, il y a quelques années, et que, dans cette instruction, Mendoça était chargé, avec Guaras, de susciter quelque rébellion contre elle, et de pratiquer la délivrance de la reine d'Écosse. « Ce seroit un service fort » agréable de luy descouvrir la vérité. » Il faut donc inviter monsieur de Zweveghem à envoyer ce qu'il a. — Il dit, en post-scriptum, que la reine et toute la cour sont fort mécontentes de ce que lui et Meetkercke n'ont aucune nouvelle de ce qui se passe aux Pays-Bas.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 198. — Bibl. roy. : MSS. 5884-5925, fol. 136, et 7199, fol. 285.

866. — *Windsor, 28 octobre 1577.* Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. La lenteur de leurs dépêches lui cause un tel ennui que, si son honneur et sa réputation n'étaient pas intéressés à ce qu'il ne laissât point imparfaite la négociation dont il a été chargé, il s'en retournerait. Il se plaint « d'estre si mal correspondu, après avoir faict une infinité de » preuves de si bon et fidel patriote. » Cette lenteur est fort préjudiciable au pays ; « déjà la royne a opinion qu'on se moque » d'elle, et qu'on n'a aulcunement besoin de son ayde et assis- » tence. »

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 140.

867. — *Windsor, 28 octobre 1577.* Lettre du marquis d'Havré aux états généraux, pour les prier de faire payer à sa compagnie d'ordonnance les six mois de solde qui ont été payés aux autres compagnies.

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 138.

868. — *Gand, 28 octobre 1577.* Avis des nobles de Flandre sur la proposition faite aux états de cette province par le seigneur de Provyn, au nom des états généraux. Dans cet avis, qui est très-étendu, on remarque la proposition d'abolir les impôts sur le froment, le seigle et le métillon, « pour contenir » le menu peuple en office, et luy oster toute occasion d'alté- » ration en un temps si calamiteux; » la demande que deux députés de la noblesse soient présents à l'audition des comptes, « à tel traictement qui se donne, en aultres provinces, à leurs » semblables; » celle qu'ils pourront envoyer des députés de leur ordre aux états généraux, comme les nobles de Hainaut et d'ailleurs; celle que l'assemblée des états généraux ait lieu à Malines, Lierre ou Mons, « affin d'asseurer les personnes, » et ne copper la liberté des opinions, comme a esté fait à » Bruxelles. »

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 598.

869. — *Bruxelles, 30 octobre 1577.* Lettre des états généraux aux échevins des deux bancs de la ville de Gand, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur diront et proposeront, de la part des états, les seigneurs de la Haye, de Croix et de Sille, touchant l'arrestation faite, le 28 octobre, en leur ville, du duc d'Arschot et d'autres seigneurs.

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des priviléges en* 1577, etc., fol. 25.

870. — *Paris, 31 octobre 1577.* Lettre écrite aux états généraux par Gilles de Lens (baron d'Aubigny) et Guillaume de Maulde (seigneur de Mansart). Ils transmettent différentes nouvelles. Ils attendent l'arrivée du roi, qui doit être accompagné de monsieur son frère : ce dernier prince, ainsi qu'ils l'ont écrit déjà, leur a promis toute faveur. Le seigneur de Vaulx (envoyé de don Juan) répand le bruit que les états ont reçu pour gouverneur l'archiduc Matthias : cela pourrait causer quelque altération à leurs affaires.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 200.

871. — *Bruxelles, 31 octobre 1577.* Déclaration des états généraux par laquelle, selon l'article 5 de la pacification de Gand, ils suspendent le placard du duc d'Albe de l'année 1569 portant défense d'étudier dans des universités étrangères.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 95.

872. — *Sans date (fin d'octobre 1577).* Requête des prélats et ecclésiastiques des Pays-Bas aux états généraux. Ils demandent, en vertu de l'union qu'ils ont jurée avec les nobles et villes du pays, qu'il soit commandé, par lettres, à tous les gouverneurs de faire publier que nul ne se permette d'inquiéter, molester ou travailler les ecclésiastiques en leurs personnes, honneurs et biens, ni user de quelque force ou violence ès églises, monastères et autres lieux pieux, en défendant de plus de tenir des propos scandaleux ou injurieux, au préjudice de l'honneur desdits ecclésiastiques.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 205.

873. — ..... *1^er^ novembre 1577.* Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux des Pays-Bas. Il leur annonce son arrivée à Lierre. Il désire se conformer à leurs instructions. Il a écrit au prince d'Orange.

State paper office : papiers de Flandre.

874. — *Mons, 3 novembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il leur envoie une lettre qu'il a reçue du baron d'Aubigny. Nécessité de renforcer la cavalerie. Il faut envoyer en campagne celle qui n'y est pas encore. Il consent de retourner au camp, pourvu qu'on lui donne les moyens d'y faire marcher le service.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 39.

875. — *Au camp de Temploux, 3 novembre 1577.* Lettre d'Emmanuel de Lalaing et des autres chefs du camp aux états généraux. Il y a apparence que le camp sera attaqué; il sera

donc nécessaire d'ordonner à tous les colonels et capitaines de le rejoindre; il faut aussi de l'artillerie, et surtout de l'argent pour payer les troupes. Plusieurs soldats français, venant de Namur, viennent prendre service dans l'armée des états généraux. Ils sont envoyés à Turnhout.

Lettres inéd. d'Emmanuel de Lalaing, etc., p. 15. — *Corresp. de Valentin de Pardieu*, etc., p. 160.

876. — *Gand, 3 novembre 1577.* Lettre des échevins des deux bancs aux états généraux. Ils ont, la veille, délivré par écrit leur réponse aux députés des états; ils espèrent que les états en auront satisfaction, « avecq l'entière innocence de leur » endroit. » Ils ajoutent: « Ce devant-disner, ont certains gen- » tilzhommes et notables donné ausdicts seigneurs, voz dé- » putez, en nostre présence, l'escript ou recoeul contenant » leurs causes et raisons du saisissement de la personne de » monseigneur le duc d'Arschot, ensemble des aultres sei- » gneurs. »

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des priviléges en* 1577, etc., fol. 29.

877. — *Gand, 3 novembre 1577.* Sommier et préparatif recueil, selon la brièveté du temps, de quelques points de justification des nobles, notables et commune de la ville de Gand, ayant fait le saisissement du duc d'Arschot et autres seigneurs et personnages en leur ville, lesquels ils amplifieront et vérifieront plus amplement en temps et heure; exhibé, en présence de leurs magistrats, aux députés de messeigneurs messieurs les états généraux. (Titre textuel.) Les principaux griefs allégués contre le duc d'Arschot et les autres gentilshommes sont: d'avoir voulu introduire l'archiduc Matthias aux Pays-Bas et l'y faire recevoir au gouvernement, sans le su des provinces; d'avoir institué un conseil d'État à leur mode; d'avoir voulu induire les états de Flandre à protester contre l'agréation, déjà faite par les états de Brabant et les états généraux, du gouvernement dudit Brabant en la personne du prince

d'Orange; d'avoir fait opposition au rétablissement de la ville de Gand dans ses anciens priviléges et coutumes, jusqu'à avoir traité les Gantois de mutins, rebelles et séditieux; d'avoir même eu la pensée de faire venir dans le pays les Français, « anciens ennemis de nos priviléges, etc. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 214. — Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des priviléges en* 1577, etc., fol. 31. — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 34.

878. — ..... *5 novembre 1577.* Lettre de Charles de Croy, prince de Chimay, aux états généraux, contenant ses plaintes sur la violence dont le duc d'Arschot, son père, a été l'objet.

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 33.

879. — *Bruxelles, 4 novembre 1577.* Lettre des états généraux aux sieurs Jean de Hembyze, de Ryhove, Gilles Borluut et de Croevelde. Ils ont été grandement étonnés du « malen- » tendu » avenu entre eux et M. le duc d'Arschot et les autres seigneurs qu'ils détiennent prisonniers. Ceux de Liége et d'autres de leurs voisins s'en sont fort émus, jusqu'au point de vouloir renoncer à leur amitié et se lier avec leurs ennemis. L'armée aussi s'en trouve ébranlée. Ce considéré, ils les requièrent instamment, pour leur propre bien et celui de la patrie, « de se vouloir mieulx entendre avec lesdicts seigneurs » et de les mettre en liberté, ou de soumettre leur différend à la décision des états généraux. Les états envoient à Gand le prélat de Sainte-Gertrude et Me Thiéry de Liesvelt, afin d'aplanir cette difficulté.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 211.

880. — *Arras, 6 novembre 1577.* Instruction pour M. le prélat de Hennin-Liétard, le seigneur du Maisnil et Me Waleran Obert, échevin d'Arras, commis par les états d'Artois pour se transporter à Bruxelles vers les états généraux, avec les réponses en apostille des états généraux, du 12 novembre. L'objet

de cette députation était, notamment, de s'enquérir des causes de la détention des seigneurs à Gand.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 325 v°.

881. — *Arras, 6 novembre 1577.* Nomination faite, par les villes d'Artois, de Me Waleran Obert, pour remplacer aux états généraux Me Antoine de Canlers.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 328.

882. — *Londres, 6 novembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. Il se plaint de ne pas recevoir leur finale résolution : cela lui donne, dit-il, très-grande et juste occasion de s'ennuyer, voyant le peu de compte qu'on tient de ce qu'il traite pour leur service et même de sa personne. « J'ay » tousjours estimé, ajoute-t-il, que l'amitié et faveur de ceste » royne estoit le vray moyen pour acheminer tant mieulx voz » desseings, méritant la bonne volunté qu'elle vous porte toute » recognoissance et démonstration évidente des grandes obli- » gations que luy debvez, pour les bonnes et louables présen- » tations faictes et qu'encores journellement continue. » Il était même résolu à retourner aux Pays-Bas, à la nouvelle de l'arrestation, faite à Gand, du duc d'Arschot, son frère, et du prince de Chimay, son neveu; mais, pour prouver aux états qu'il préfère l'intérêt de la chose publique à toutes obligations particulières, il leur envoie son maître d'hôtel, afin d'accélérer la résolution qu'il attend, et de solliciter la délivrance desdits seigneurs.

Bibl. roy. : MS. 5834-5925, fol. 142.

883. — *Bruxelles, 7 novembre 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui envoient les lettres qu'ils ont reçues de leurs députés en France, pour en avoir son avis. Ils ont donné ordre aux affaires de Ruremonde dans le sens de ce qu'il leur a écrit.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 291.

884. — *Bruxelles, 7 novembre 1577.* Lettre des états généraux à M. Davidson, ambassadeur de la reine d'Angleterre. Le rapport du comte de Boussu les a convaincus qu'il a fait tous bons offices vers la reine en leur faveur. Ils le prient de leur continuer la bonne amitié et affection qu'il leur a toujours témoignée.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 290 v°.

885. — *Liége, 10 novembre 1577.* Réponse de l'évêque et des états de Liége à la demande des états généraux, présentée par le seigneur de Froidmont. Ils ne peuvent prendre le parti des états généraux, parce qu'ils sont liés par les constitutions de l'Empire. Les ordonnances sur la liberté du commerce ne leur permettent pas non plus d'empêcher la libre circulation des vivres et munitions. Récriminations contre les soldats des états. Ils consentent à empêcher l'occupation de Dinant, et à pourvoir à la sûreté et à l'approvisionnement de Maestricht.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 32.

886. — *Gand, 10 novembre 1577.* Acte passé devant les échevins de Gand, par lequel les nobles, notables, bourgeois et habitants de Gand, ayant égard à ce que le prélat de Sainte-Gertrude et M^e^ Thiéry de Liesvelt « avec l'adjonction et assis-» tance du sieur Arnould Van den Dorp, y envoyé et député » pour le même faict par monsieur le prince d'Orenges, » leur ont remontré, déclarent consentir à la délivrance du duc d'Arschot, à condition qu'aucun d'entre eux ne sera jamais recherché ni poursuivi de vengeance par forme de justice ou voie de fait, mais que tout, de côté et d'autre, sera mis en oubli; et le duc d'Arschot accepte sa mise en liberté à ces conditions.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 217.

887. — *Bruxelles, 11 novembre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à ce qu'il leur a

écrit le 23 octobre (1). Après la conduite qu'il a tenue et qu'il tient encore, il ne doit pas s'émerveiller, s'ils recourent à la faveur des princes de la même maison du roi, et des plus proches et confidents qu'il ait. Leur intention est d'ailleurs d'en informer Sa Majesté, et de la supplier d'admettre « ce qui tend « seullement à la conservation de ses Estatz et de la religion ca- « tholicque romaine en iceulx. » Ils ont été forcés de prendre ce parti, pour prévenir le désespoir du peuple, « résoluz d'entre- » prendre plus tost tout extrême, à quelque condition que ce » soit, que de rethumber soubz l'injuste et tant violente con- » duicte dont on les a voulu opprimer du passé. » Ils le supplient en conséquence derechef, dans l'intérêt du service du roi et de la religion, de poser les armes et de quitter le pays.

Archi. du royaume : cop.

888. — *Bruxelles, 11 novembre 1577.* Lettre des états généraux à l'empereur, en réponse à la sienne du 12 septembre (n° 791), sur les différends qui se sont élevés entre eux et don Juan d'Autriche. Ils le remercient de sa bienveillance envers les Pays-Bas, et de tout ce qu'il a fait pour empêcher les maux qui menacent ces provinces. Il le prient d'employer son influence auprès du roi, afin que les troupes étrangères soient renvoyées du pays, et don Juan rappelé. Ils espèrent beaucoup de l'archiduc Matthias, et ils souhaitent ardemment que le roi lui confie le gouvernement des Pays-Bas. Ils ont beaucoup à se plaindre de Charles Fugger; toutefois il ne sera procédé contre lui que par voie de droit et de justice. Quant aux troupes allemandes, loin qu'elles aient des reproches à faire aux états, c'est à eux plutôt de demander raison de leurs pratiques avec don Juan.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 220. — Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 11, pièce 101. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 20.

(1) C'est évidemment à la lettre mentionnée sous la date du 20 octobre que celle-ci répond.

889. — *Bruxelles, 11 novembre 1577.* Acte par lequel les états généraux agréent et approuvent l'accord fait entre les nobles, notables, bourgeois et habitants de Gand et le duc d'Arschot, suivant acte passé devant les échevins de Gand le 10 novembre (n° 886) : déclarant que, comme « ilz estiment » l'appréhension dudict seigneur ducq avoir esté faicte de bon » zèle et sans malice, » ils n'entendent que lesdits de Gand soient, pour cause de cette appréhension, jamais molestés ni chargés en manière que ce soit.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 218. — Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des privilèges en* 1577, etc., fol. 36.

890. — *Londres, le jour de Saint-Martin, 11 novembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Ils sollicitent instamment une résolution sur le contenu de leurs lettres précédentes. On attend à Londres un ambassadeur du roi d'Espagne, accompagné du seigneur de Gastel, envoyé par don Juan.

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 144.

891. — *Paris, 12 novembre 1577.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il leur envoie le sieur d'Alféran, l'un de ses gentilshommes, pour leur rendre compte de ce qui s'est passé, depuis son arrivée à Paris, entre le roi et lui, et de l'audience que Sa Majesté a donnée à leurs députés. Il espère que ceux-ci retourneront avec une réponse dont les états auront lieu d'être satisfaits. Il leur rappelle qu'il s'est toujours fort librement employé pour le bien, repos et bonheur de leur pays, et les assure qu'il continuera de leur montrer la même affection, « quand ils lui feront plus particulièrement entendre » en quoi ils désirent qu'il s'emploie, et ce qu'ils attendent et » espèrent de lui. » Il leur recommande l'union, les engage à user, dans toutes les affaires importantes, « du saige con- » seil et très-prudens avis de messieurs le prince d'Orenges » et le conte de Lalaing. » Il a chargé le sieur d'Alféran de de-

meurer auprès d'eux, « pour l'advertir de ce qui s'offrira pour » leur conservation, » en attendant l'arrivée du sieur de Mondoucet, son conseiller et chambellan, qu'il a résolu de leur envoyer.

Arch. ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau, etc., VI, 242. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 292 v°, et 9238, p. 574.

892. — *Temploux, 12 novembre 1577.* Lettre du seigneur de la Motte aux états généraux. L'abbé de l'abbaye de Bergues-Saint-Winnoc, qui a pris le parti de don Juan, se tient à Luxembourg, et il est à craindre que ce prélat ne trame quelque chose au préjudice de la cause des états. Il serait prudent de le remplacer dans sa charge par le prieur de cette abbaye, homme très-capable. Il le recommande aux états.

Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 162.

893. — *Gand, 13 novembre 1577.* Acte de Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, et du licencié Liesvelt, envoyés des états généraux pour traiter de l'élargissement du duc d'Arschot, par lequel ils certifient qu'en la première conférence et communication qu'ils ont eue avec ledit duc, « il » leur a déclaré voluntairement qu'il estoit d'intention de » rendre ses patentes du gouvernement de Flandres. »

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 158. — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 47.

894. — *Bruxelles, 16 novembre 1577.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les prier de faire verser, entre les mains de leur trésorier général, M^e^ Thiéry Vander Beken, le montant de leur quote dans les quatre cent mille florins par mois qu'ils ont accordés pour trois mois.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 101.

895. — *Tournay, 16 novembre 1577.* Commission donnée par les prévôts, jurés, mayeurs et échevins de la ville de

Tournay à sire Louis Alegambe, écuyer, seigneur de Bassenghien, pour comparaître, en leur nom, à l'assemblée des états généraux. Elle rappelle qu'ils avaient donné d'autres commissions le 12 octobre et le 15 janvier précédent.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 225.

896. — *Bruxelles, 16 novembre 1577.* Lettres par lesquelles les prélats, nobles et députés des villes représentant les états généraux des Pays-Bas, après s'être entendus avec les quatre membres du pays de Flandre, octroient à ceux de Bruges, pour un an, l'autorisation de continuer l'impôt sur les grains, etc., et de doubler celui qui se trouve établi sur le vin et la viande, afin que cette ville puisse fournir sa quote-part dans l'aide de quatre-vingt-sept mille livres, et payer l'intérêt des rentes créées à cause de la dernière guerre contre les Espagnols mutinés et rebelles.

Arch. de Gand : cop. du temps. (*Invent. Van Duyse*, n° 1339.)

897. — *Bruxelles, 17 novembre 1577.* Lettre des états généraux au baron d'Aubigny et au seigneur de Mansart, leurs envoyés en France, en réponse aux leurs du 31 octobre, du 3 et du 7 novembre, sur ce qu'ils avaient négocié avec le roi et le duc d'Anjou. *(Trad. holl.)*

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., IV, 95.

898. — *Bruxelles, 17 novembre 1577.* Lettre des états généraux à la reine de Navarre (1), pour la remercier « de ses favorables offres et présentations, » et la supplier d'employer

(1) Dans les manuscrits auxquels nous empruntons cette lettre, elle est indiquée comme ayant été adressée à *la reine mère de France* (Catherine de Médicis); mais c'est une erreur, que n'a pas commise Bondam, qui en donne la traduction en hollandais, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, IV, 93.

le crédit qu'elle a auprès du roi et du duc d'Anjou, tellement « qu'ils puissent sentir les fruits d'une faveur si signalée. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 295 v°, et 9238, p. 266.

899. — *Paris, 17 novembre 1577.* Lettre de Catherine de Médicis aux états généraux. Ils apprendront, des sieurs baron d'Aubigny et de Mansart, le déplaisir que cause au roi, son fils, et à elle, l'état des Pays-Bas, tant pour l'affection qu'elle leur porte, que pour la bonne amitié qui est entre le roi, son fils, et le roi catholique. Elle les rend attentifs aux maux et ruines que la guerre entraîne; et, « comme le debvoir de bons et » loyaulx subjectz les oblige à ne s'opposer aulcunement aux » volontés de leur seigneur et prince, ordonné de Dieu, » elle craint que l'événement ne réponde pas à leur attente. Elle les prie « de regarder de bonne heure d'amortir le feu qui se » prépare pour les embraser, sans se désespérer de la bonté » et clémence du roy, leur seigneur. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 296 v°, et 9238, p. 269.

900. — *Paris, 17 novembre 1577.* Lettre de Henri III aux états généraux, en réponse à celle qu'ils lui avaient écrite le 15 octobre (1), et dont les sieurs baron d'Aubigny et de Mansart avaient été porteurs. Elle est conçue dans le même sens que celle de sa mère. Il conseille aux états « de se mettre en » tout debvoir de destourner au plustost l'oraige qui se prépare » sur eux, et dont les effectz seront inévitables, si, de bonne » heure, ils n'ont recours aux remèdes nécessaires. » L'opinion qu'il a de la bonté et juste intention du roi catholique le persuade qu'ils obtiendront de lui plus facilement ce qu'ils désirent, par soumission et supplications très-humbles, « telles » que subjectz doibvent user à l'endroict de celluy qui leur est

(1) Nous n'avons pas trouvé cette lettre.

» ordonné de Dieu pour les régir, » que par la voie des armes. Il leur offre d'intervenir pour eux auprès de ce monarque.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 297 v°. — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 25.

901. — *Sans date (.. novembre 1577).* Relation des discours tenus, en trois différentes audiences, au roi Henri III par le baron d'Aubigny et le seigneur de Mansart, et des réponses du roi. Dans ces audiences, les députés des états généraux avaient principalement demandé au roi d'empêcher que don Juan ne tirât des secours en hommes, en vivres et en argent de la France (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 227.

902. — *Bruxelles, 18 novembre 1577.* Lettre des états généraux au duc d'Alençon. Après l'avoir remercié des témoignages d'affection qu'il leur a donnés à diverses reprises, et notamment dans ses dernières lettres, ils lui expliquent et s'efforcent de justifier à ses yeux les raisons qu'ils ont eues de traiter avec l'archiduc Matthias. Ils terminent en le suppliant de tenir la main à ce que le roi, son frère, empêche ses sujets de prendre parti contre eux.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 298 v°.

903. — *Bruxelles, 18 novembre 1577.* Avis de la chambre des aides des états généraux sur le meilleur moyen de trouver quelque notable somme de deniers pour soutenir les frais de la

---

(1) On apprend, par cette relation, que le seigneur de Vaulx, envoyé de don Juan à Paris, y fit imprimer certaines lettres, « au grand déshon- » neur des estatz, » et que les députés des états, n'ayant pu obtenir du roi qu'il le défendît, et voyant qu'on criait dans les rues *La rébellion des estatz du Pays-Bas*, livrèrent, à leur tour, à la publicité une réponse qu'ils intitulèrent : *Antidote sur plusieurs poinctz des lettres de don Juan par lesquelles il tâche de faire trouver mauvaises toutes les actions de messieurs des estatz du Pays-Bas.*

guerre. La chambre se prononce pour la levée d'un centième denier, tant des biens meubles que des immeubles, sur le pied qu'il fut pratiqué en 1569.

Actes des états de Hainaut, de 1516 *à* 1577, fol. 266.

904. — *Douay, 18 novembre 1577.* Lettre des échevins et conseil de la ville de Douay aux états généraux, pour se justifier des imputations qui ont été dirigées contre eux dans des écrits publiés à Gand, à l'occasion de la prise des seigneurs.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 369.

905. — *Windsor, 18 novembre 1577.* Lettre de ..... (du marquis d'Havré) aux états généraux. Il se plaint du peu de correspondance que les états ont tenu avec lui depuis son arrivée en Angleterre, et du peu d'accélération qu'on donne à tout ce qu'il y a traité de leur part. Il les supplie de prendre une prompte résolution sur les pièces envoyées par les seigneurs de Famars et de la Mouilleric, afin qu'il puisse retourner aux Pays-Bas.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 101.

906. — *Bruxelles, 19 novembre 1577.* Lettre des états généraux aux nobles, notables et commune de Gand. Ils sont émerveillés de ce que, à leur insu, on lève à Gand des gens de guerre qui se logent dans les maisons des gentilshommes, bourgeois et habitants, à leur grand déplaisir. Ils invitent les nobles, notables, etc., à leur faire connaître les motifs de cette levée, et à se déporter de faire venir en leur ville des gens de guerre sans l'autorisation des états, et même à licencier ceux qui déjà s'y trouvent. Ils les requièrent aussi d'élargir les évêques et autres seigneurs qu'ils détiennent, afin que Sa Sainteté, le roi et d'autres potentats et princes n'en prennent occasion de blâmer leur cause.

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des privilèges en* 1577, etc., fol. 39.

907. — ..... *19 novembre 1577.* Lettre des états généraux aux membres du conseil d'Angleterre. Ils expriment leur satisfaction de ce que le gouvernement anglais consent à leur avancer une somme de cent mille livres sterling, remboursable en huit mois. Ils n'ont pu la lever à Anvers, et ils prient Sa Majesté Britannique de la leur envoyer en argent comptant. Ils acceptent l'appui d'un contingent de cinq mille fantassins et de mille cavaliers anglais. Les états enverront un agent à la cour, chargé de traiter de diverses affaires et du renouvellement des anciens traités. Ils ne prendront aucune résolution sans avoir sollicité l'avis de Sa Majesté Britannique. Les rebelles anglais seront expulsés. Les priviléges des marchands seront respectés.

State paper office : papiers de Hollande.

908. — *Anvers, 19 novembre 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie son avis sur la négociation du marquis d'Havré et du conseiller de Meetkercke en Angleterre. (Cette pièce est suivie de l'avis du prince.)

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 25. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 253 v°, 289, et 9238, p. 365.

909. — *Sans date (novembre 1577).* Avis de ceux de Flandre sur la réception de l'archiduc Matthias.

Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 9, pièce 5.

910. — *Utrecht, 20 novembre 1577.* Résolution des états d'Utrecht touchant l'admission de l'archiduc Matthias pour gouverneur général, etc.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., IV, 109.

911. — *Tournay, 21 novembre 1577.* Avis des états de la ville de Tournay sur la réception de l'archiduc Matthias.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 258.

912. — *Gand, 21 novembre 1577.* Réponse des nobles, notables et commune de Gand à la lettre des états généraux du 19 (n° 906). Les états ont été mal informés touchant les soldats qu'il y a en leur ville, car les habitants sont heureux de les avoir pour leur garde et défense. Ils entendent, d'ailleurs, respecter l'autorité des états généraux, et ils ont voté leur contingent dans les quatre cent mille florins par mois qui ont été demandés. « Quant à l'eslargissement des seigneurs saisiz, » prient, pour la grande importance du faict, concernant le » bien publicq, ne vouloir tant presser ni accélérer. »

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des privilèges en* 1577, etc., fol. 40.

913. — *Bruxelles, 22 novembre 1577.* Lettre des états généraux à monsieur Davidson. Ils le remercient des services qu'il leur a rendus, et regrettent de ne pouvoir accorder un brevet d'officier à Édouard Wodeshawe, leur intention n'étant pas d'augmenter leur armée.

State paper office : papiers de Flandre.

914. — *Bruxelles, 23 novembre 1577.* Lettre des états généraux à leurs ambassadeurs en Angleterre, contenant des instructions sur la négociation dont ils étaient chargés, notamment sur les cent mille livres sterling à obtenir en prêt de la reine. Ils disent, à la fin de la lettre, que, comme la maladie contagieuse s'augmentait à Lierre, ils ont été contents que monseigneur l'archiduc Matthias se retire à Anvers, où il est présentement, sans qu'ils aient encore résolu sur sa réception.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. 1, fol. 102. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 301 v°.

915. — *Tournay, 23 novembre 1577.* Acte par lequel les états du Tournaisis déclarent qu'ils trouvent convenir de recevoir l'archiduc Matthias, « pour emprendre, au nom de Sa » Majesté, le gouvernement du pays, comme prince très-ca-

» tholique et du sang royal, et sous l'agréation d'icelle », et, quant aux conditions, se référer à la très-pourvue discrétion des états généraux, autorisant partant leur député, Me Jean Houfflin, à consentir, en leur nom, ladite réception.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 222 vo.

916. — *Windsor, 24 novembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et du seigneur de Meetkercke aux états généraux. Les ministres anglais se plaignent de la lenteur des résolutions des états, et des soudains changements qui y surviennent; ils se plaignent aussi de ce qu'on ne fait pas ce qu'il faut pour repousser l'ennemi, et croient qu'il y en a parmi eux qui sont mal affectionnés à la patrie. La reine, dont ils ont eu audience aujourd'hui, leur a parlé dans les mêmes termes. Le peu de correspondance que les états entretiennent avec eux, nuit aussi beaucoup à leurs affaires.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 – 1580, fol. 177 vo.

917. — ..... *24 novembre 1577.* Lettre du seigneur de la Motte aux états généraux. Il leur envoie le secrétaire du colonel écossais Balfour, pour recevoir l'argent destiné aux maîtres des navires qui ont conduit les Écossais dans le pays.

Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 164.

918. — *Arras, 26, 27 et 28 novembre 1577.* Acte des états d'Artois contenant consentement de recevoir, par provision, et sous le bon plaisir du roi, l'archiduc Matthias pour gouverneur général, et de faire une avance de deniers dans l'intérêt de la généralité.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 328.

919. — *Bruxelles, 27 novembre 1577.* Acte des états généraux portant nomination du duc d'Arschot, gouverneur de Flandre, du seigneur d'Onguyes, du comte d'Egmont et du sei-

gneur de Noyelles, en qualité de commissaires pour le renouvellement de la loi de la ville de Gand.

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des priviléges en* 1577, etc., fol. 42.

920. — *Du camp, 27 novembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing, du seigneur de la Motte, de Robert de Melun et d'Antoine de Gongnyes aux états généraux. La somme de vingt-six mille florins que les états leur ont annoncée, n'est pas encore arrivée. Il est indispensable d'envoyer immédiatement non-seulement la somme promise, mais une autre plus considérable. Ils ont traité avec plusieurs colonels dont les soldats consentent à recevoir des marchandises en place d'argent, mais il faut que ce soient des marchandises de Flandre, telles que draps, toiles, futaines, etc.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 41. — *Corresp. de Valentin de Pardieu,* etc., p. 165.

921. — *Bruxelles, 29 novembre 1577.* Lettre des états généraux au duc d'Alençon. Après s'être excusés du retard qu'ils ont mis à lui répondre, ils le remercient de la bonne affection qu'il leur montre, selon le rapport que leur ont fait leurs députés, le baron d'Aubigny et le seigneur de Mansart, comme aussi par les lettres que le sieur d'Alféran leur a délivrées, et le discours qu'il leur a fait de sa part. Selon ses intentions, ils ont requis le sieur d'Alféran de demeurer auprès d'eux, « pour » l'advertir de ce qui s'offrira, » en attendant l'arrivée du seigneur de Mondoucet, conseiller et chambellan ordinaire de Son Altesse. Cette lettre sera portée au duc par le sieur Nepveu.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 303, et 9238, p. 381.

922. — *Bruxelles, 1^er^ décembre 1577.* Acte par lequel les états de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Valenciennes, Lille, Douay et Orchies, Namur, Tournay, Tournaisis et Malines se reconnaissent redevables envers Robert Poynts, mar-

chand de la nation anglaise, d'une somme de quatorze mille livres Artois.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 3.

923. — *Anvers, 2 décembre 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il consent à se rendre à Gand, pour essayer d'arranger le différend qui y est survenu.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 28.

924. — *Vienne, 2 décembre 1577.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux, en réponse aux leurs des 10 et 11 novembre (1). Il a appris, par ces lettres, leur résolution de persévérer dans le maintien de la religion catholique et dans l'obéissance due au roi; il les en félicite. Pour leur prouver l'intérêt qu'il porte au rétablissement de la tranquillité aux Pays-Bas, il a écrit à l'évêque de Liége et au duc de Juliers, les invitant à intervenir, par eux-mêmes ou par des subdélégués, dans les négociations entre les états et don Juan, de concert avec le baron Philippe de Wynenberg, président de son conseil aulique, et le comte Othon-Henri de Schwarzenberg, grand maréchal de la cour, qu'il leur a adjoints à cet effet. Il exhorte les états à se montrer conciliants. Il termine en les priant de mettre en liberté le colonel Charles Fugger et le baron Georges de Fronsperg, lesquels sont vassaux et sujets de l'Empire.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 235, et *États généraux*, t. I, fol. 108. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 28.

925. — *Bruxelles, 7 décembre 1577.* Déclaration des états généraux, qu'ils n'ont tenu et ne tiennent le seigneur don Juan pour lieutenant, gouverneur ni capitaine général, mais pour

(1) Nous n'avons pas trouvé la lettre des états à l'empereur, du 10 novembre Nous donnons, sous le n° 888, celle du 11.

infracteur de la pacification par lui jurée, et ainsi ennemi de la patrie, depuis sa retraite au château de Namur, et que les naturels du pays qui le suivent et assistent doivent être tenus pour rebelles, et traités comme tels en leurs personnes et en leurs biens.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 239.

926. — *Bruxelles, 7 décembre 1577.* Ordonnance des états généraux, sous le nom du roi, prescrivant de saisir et annoter les biens de tous ceux, communautés ou particuliers, qui suivent le parti de don Juan.

Arch. du royaume : cop.

927. — *Bruxelles, 8 décembre 1577.* Résolution des états généraux portant que, vu l'état des Pays-Bas, causé par la retraite inopinée du seigneur don Juan d'Autriche; considéré l'absence du roi et que S. M. a donné congé audit seigneur don Juan de se retirer de ces pays, en déclarant qu'elle nommera à sa place un autre gouverneur du sang royal; attendu que monseigneur l'archiduc Matthias, frère de l'empereur, neveu et beau-frère du roi, se trouve par deçà; pour éviter la confusion dans laquelle les états pourraient tomber, s'ils étaient plus longtemps sans chef de qualité convenable; affin aussi « d'obvier à » toutes trames et praticques d'aultres que, possible, se voul- » droient servir de l'occasion des travaulx ausquelz ces pays » se retrouvent, tant au préjudice de la religion catholicque » romaine que de l'obéissance deue à Sa Majesté, èsquelles ces » provinces désirent persévérer, » ils prient ledit seigneur archiduc d'accepter le gouvernement général des Pays-Bas, par provision et sous l'agréation de Sa Majesté Catholique, pourvu que, avant toutes choses, il jure d'observer la pacification de Gand, de maintenir et faire maintenir la religion catholique romaine suivant les termes de ladite pacification, et qu'il se

soumette aux conditions énoncées dans ladite résolution. La dernière de ces conditions, qui étaient au nombre de trente, portait que, s'il violait quelqu'une de celles-ci, les états pourprendre les armes contre lui. — Au bas est l'acceptation de l'archiduc, donnée à Anvers le 17 décembre.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 260. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 393. — Bibl. roy. : MSS. 5884-5925, fol. 30, 7199, fol. 246 v°, et 16125-16131, fol. 122. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 372 et 378.

928. — *Bruxelles, 10 décembre 1577.* Union ultérieure des prélats, gens d'Église, seigneurs, gentilshommes, magistrats des lois, villes, châtellenies et autres, faisant et représentant les états des Pays-Bas. Cet acte, beaucoup plus étendu que celui du 9 janvier (n° 285), a pour objet de l'éclaircir et de l'amplifier, attendu que, par les pratiques de « plusieurs mal affec» tionnez à leur propre patrye » et les « deffiances et soup» çons » d'autres, il n'a « pu sortir les effectz ny produire les » fruictz » que les états en avaient désirés et espérés. Ils déclarent donc que « leur intention n'a oncques esté et n'est en» coires à présent d'enfraindre, violer ou imminuer en aulcun » point la pacification de Gand, comme elle n'est aussi de » grever ou endommager, au contraire d'icelle, ceulx qui, » s'estans retirez de la religion catholicque romaine, se sont » par ladicte pacification conjoints et uniz avec eulx, comme » aussy iceulx asseurent n'avoir esté ny estre leur intention » de violer, grever ou endommaiger ceulx de ladicte religion » catholicque romaine, ou par aulcun attentat empescher ou » destourbier l'exercice d'icelle. » Ils promettent de se comporter en amitié et union les uns envers les autres, et tous ensemble d'employer tous leurs moyens contre les ennemis de la patrie. Ils promettent et jurent, de plus, d'accepter provisoirement, et jusqu'à ce que le roi, d'accord avec eux, en ait autre-

ment ordonné, l'archiduc Matthias pour lieutenant, gouverneur et capitaine général pour Sa Majesté dans les Pays-Bas.

Verhandelingen en onuitgegevene stukken, par de Jonge, 1827, II, 198. — Arch. du royaum : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 248. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 386.

929. — *Augsbourg, 10 décembre 1577.* Lettre de Nicolas de Haller aux états généraux. Il leur envoie diverses nouvelles de France, d'Allemagne, d'Italie. Il parle d'une lettre que le pape aurait écrite à l'archiduc Matthias, et où il lui dirait que, s'il fait quelque changement aux Pays-Bas quant à la religion, il se doit tenir pour assuré que lui formera une ligue avec tous les princes d'Italie, dans l'intérêt du roi Philippe. Dans un autre passage de sa lettre, il s'exprime ainsi : « Madame de Parme se tient encores » preste pour aller en Flandres, n'attendans riens aultre chose que » la résolution de Sa Majesté, ayant faict son compte de partir » le x^e^ de décembre. Le cardinal de Granvelle a esté vers elle à » l'Aquila, traictant avecq elle sur les affaires de Flandres, » ayant accommodé ladicte dame duchesse de sa litière propre. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 246.

930. — *Bruxelles, 13 décembre 1577.* Lettre des états généraux au grand conseil de Malines, par laquelle, attendu « que » le sceau du roi, ayant reposé sous le président du conseil » privé, n'est devant la main, ains hors du pouvoir dudit pré- » sident, » et qu'ils ne sont encore résolus d'en faire faire un nouveau, ils requièrent ce conseil, ou de leur prêter celui dont il se sert, ou de le faire apposer « aux enseignemens, commis- » sions et autres lettriaiges » qu'ils lui enverront par billet signé de Cornelius Weellemans, leur greffier.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. I, fol. 3. — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 61.

931. — *Gand, 13 décembre 1577.* Lettre des nobles, notables et commune de Gand aux états généraux. Ils refusent de

recevoir le duc d'Arschot, soit comme gouverneur, soit en qualité de commissaire au renouvellement des lois de Flandre, et demandent le prince d'Orange avec quelques autres.

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 45.

932. — *Au camp de Temploux, 13 décembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing, du seigneur de la Motte, de Robert de Melun et d'Antoine de Gongnyes aux états généraux. Le seigneur de Beaumont et le docteur Leoninus leur ont communiqué les articles selon lesquels on entend recevoir l'archiduc Matthias : ils y adhèrent en tous points, et veulent rester fidèles à la pacification de Gand. Extrême nécessité dans laquelle se trouvent les troupes du camp. Tout tourne au désordre, et ils ne voient pas de possibilité d'en sortir, si l'on n'envoie pas de l'argent. Ils sont obligés de laisser passer de bien belles occasions de rendre service à la patrie, parce que les moyens leur manquent; si on ne les assiste pas, ils seront obligés d'abandonner l'armée à son sort. Et cependant trois mille Espagnols à pied et quinze cornettes de cavalerie sont arrivés en deçà de Luxembourg. Il faut demander l'assistance du prince d'Orange : car de son secours et de l'union dépend la conservation du pays.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 43.
— *Corresp. de Valentin de Pardieu*, etc , p. 166.

933.— *Bruxelles, 14 décembre 1577.* Lettre des états généraux au roi de Portugal don Sébastien. Ils le prient de leur continuer sa bienveillance (1), et d'intercéder auprès du roi catholique, pour qu'il révoque don Juan d'Autriche, confirme la nomination de l'archiduc Matthias, et fasse cesser la guerre contre ses sujets des Pays-Bas : promettant, si ce roi agit ainsi,

(1) Ils lui avaient envoyé précédemment le livret qu'ils avaient publié contre don Juan (*Sommier discours des justes causes et raisons*, etc.).

de lui prêter l'obéissance qui lui est due, et de maintenir la religion catholique, selon les termes de la pacification de Gand.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 109, et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 237.

934. — *Hamptoncourt, 14 décembre 1577.* Réponse de la reine d'Angleterre aux demandes qui lui ont été faites par le marquis d'Havré et Adolphe de Meetkercke. Sa Majesté a résolu d'envoyer un gentilhomme vers le roi d'Espagne, pour lui demander qu'il permette à ses sujets des Pays-Bas la jouissance de leurs anciens priviléges, et leur donne un gouverneur qui leur soit agréable. Si le roi ne vêût pas y condescendre, elle les secourra des moyens que Dieu lui a donnés. Sa Majesté enverra un autre gentilhomme à don Juan et aux états, afin qu'ils consentent mutuellement à toute abstinence de guerre, jusqu'à ce qu'on ait reçu la réponse du roi catholique. Au cas que don Juan s'y refuse, Sa Majesté, « pour retenir les estatz sous l'obéis- » sance du roy, » leur accordera le secours de gens et d'argent qu'ils demandent.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 240.

935. — *Bruxelles, 15 décembre 1577.* Acte par lequel les états généraux, attendu que le seigneur don Juan, à son départ pour Namur, « a emporté le grand seel du conseil privé de Sa » Majesté, » ordonnent aux chancelier et autres du conseil de Brabant de sceller du sceau du roi en Brabant toutes lettres patentes de placards et autres que les états leur enverront, « soubz ordonnance signée par leur greffier. » Le conseil de Brabant l'avait fait déjà depuis la retraite de don Juan; mais il demandait que, pour sa décharge, il lui fût « baillé ordon- » nance pertinente. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 104.

936. — *Paris, 16 décembre 1577.* Lettre du sieur de Bonyvet aux états généraux, par laquelle il offre de leur amener douze cents bons chevaux et trois mille arquebusiers.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 251 v°.

937. — *Au camp de Temploux, 16 décembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing, du seigneur de la Motte, de Robert de Melun et d'Antoine de Gongnyes aux états généraux. L'ennemi occupe le village de Herve, probablement pour s'emparer du Limbourg ou de Maestricht, car il semble avoir des intelligences dans cette dernière ville; il sera donc bon d'y envoyer des troupes. Le capitaine du château de Limbourg est suspect; il faut le remercier de sa charge, et confier le château au seigneur de Schwartzembourg.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 46.

938. — *Anvers, 17 décembre 1577.* Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux. Les états lui ayant fait l'honneur de le requérir et de l'accepter pour gouverneur général des Pays-Bas, au nom du roi, sous les conditions et articles que lui ont présentés, de leur part, les prélats de Sainte-Gertrude et de Maroilles, le duc d'Arschot, le prince d'Orange, le sénéchal de Hainaut et le seigneur de Fresin, il ne peut assez les remercier de la bonne affection et faveur qu'ils montrent en son endroit. Il a mûrement lu et examiné lesdits articles et conditions, et il les accepte et agrée, offrant de se conformer, en toutes occurrences, au bon conseil et avis des états, etc.

Bibl. roy. : MS. 16123-16131, fol. 129.

939. — *Madrid, 18 décembre 1577* (1). Lettre de Philippe II aux états généraux. Il a vu, dans leurs lettres du 24 août et du 8 septembre (nos 743 et 783), leur détermination de maintenir la religion catholique romaine et son obéissance comme du temps de l'empereur. Il n'a jamais prétendu et ne prétend autre chose d'eux. Aussi est-ce avec regret qu'il a appris les derniers troubles, et qu'il s'est vu forcé de retourner aux

(1) Dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, cette lettre est datée du 20 décembre.

armes. Il les assure que, moyennant l'accomplissement des deux points susdits, il sera content que tout le surplus soit rétabli dans l'état où il était sous l'empereur; que les armes et le dommage de la guerre cessent, et que tout le passé soit mis en oubli, comme il l'a particulièrement déclaré au baron de Selles, à qui il les prie d'ajouter foi et créance.

Lettres patentes de monseigr don Jehan d'Austrice, etc., in-4° de 8 feuillets non chiffrés; Louvain, Rogier Velpius, 1578. — *Responce véritable aux lettres patentes*, etc., p. 14. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 26 et 169.

940. — *Madrid, 20 décembre 1577.* Déclaration du roi sur la lettre des états généraux du 8 septembre, portant qu'il a résolu d'envoyer aux Pays-Bas le baron de Selles, lieutenant de la garde de ses archers, pour faire connaître qu'il ne prétend autre chose des états, sinon qu'ils maintiennent la religion catholique romaine et son obéissance comme au temps de l'empereur, son père.

Lettres patentes de monseigr don Jehan d'Austrice, etc. — *Analectes belgiques*, etc., 1830, p. 363. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 401.

941. — *Madrid, 20 décembre 1577.* Instruction du roi pour Jean de Noircarmes, baron de Selles, gentilhomme de sa bouche et lieutenant de la garde de ses archers de corps, de ce qu'il aura à dire, de sa part, aux états généraux et particuliers des Pays-Bas. La substance en est conforme au contenu de la lettre du roi du 18 décembre.

Lettres patentes de monseigr don Jehan d'Austrice, etc. — *Responce véritable aux lettres patentes*, etc., p. 15. — Arch. du royaume : orig. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 160 et 169.

942. — *Bruxelles, 21 décembre 1577.* Résolution des états généraux par laquelle ils accordent à l'archiduc Matthias, « pour assistence de l'entretènement de sa cour, selon que son » degré, descente et qualité mérite, et pour tenir l'estat que

» sont accoustumez d'avoir, en ces pays, les princes du sang » et de l'anchienne maison de Bourgoigne, y comprins sa garde » et chappelle », cent vingt mille florins par an.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 407.

943. — *Bruxelles, 21 décembre 1577.* Certains points avisés par monseigneur le prince d'Orange et les seigneurs députés vers monseigneur l'archiduc, avec les apostilles des états généraux. Les apostilles des états ne se rapportent qu'à trois des points proposés, savoir : la composition du conseil d'État, le traitement de l'archiduc, l'envoi d'ambassadeurs. Les états nomment, pour composer le conseil d'État, l'abbé de Sainte-Gertrude, le marquis d'Havré, le comte de Boussu, les seigneurs de Froidmont, Fresin, Champagney, Willerval, le président Sasbout, le docteur Leoninus, Me Pierre de Bevere et Adolphe de Meetkercke : le prince n'avait pas proposé le marquis d'Havré, ni Champagney, ni Sasbout, ni Bevere; il avait mis dans sa liste l'abbé de Maroilles, Sainte-Aldegonde, d'Estembecque et Liesvelt. Les états fixent à cent vingt mille florins le traitement de l'archiduc, y compris la chapelle et sa garde; le prince proposait cent mille florins sans la garde et la chapelle. Les états désignent, pour aller vers l'empereur, le conseiller Rym; vers le roi d'Espagne, le fils aîné du seigneur de Grobbendoncq, que le roi a fait gentilhomme de sa maison. Le prince proposait, de plus, que M. de Mondoucet fût envoyé vers le duc d'Alençon.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., IV, 209. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 264.

944. — *Hamptoncourt, 21 décembre 1577* (1). Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. L'affection qu'elle a au bien

(1) Dans les manuscrits cités de la Bibliothèque royale, cette lettre est datée du 22.

des Pays-Bas, et le désir de leur éviter les calamités de la guerre, l'ont engagée à s'interposer encore une fois auprès du roi catholique, pour moyenner une bonne pacification. Déjà elle lui a envoyé à cette fin un de ses gentilshommes. Elle pense que, en attendant le succès de sa mission, il devrait y avoir une suspension d'armes; et, pour en communiquer avec eux et avec don Juan, elle leur dépêche expressément le sieur de Leyton, gouverneur de l'île de Jersey.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 245.
— Bibl. roy. MSS. 7199, fol. 254 v°, et 9238, p. 367.

945. — *Sans date (Bruxelles, 22 décembre 1577).* Requête des « bons bourgeois de la ville de Bruxelles » aux états généraux. Ils ont entendu qu'aucuns mauvais esprits les taxent de ce qu'ils se mêlent trop des affaires publiques qui se traitent par les états généraux : ils « s'en ressentent bien griefvement, » car leur intention est et n'a esté jamais aultre, sinon que la » cause qui se traicte par les estatz est une action populaire » dont à chascun bourgeois, teste pour teste, compète action » entière, non veullants ou s'opposants touts les aultres, et ne » pensent pas qu'il y ait des bons cerveaulx entre Leurs Sei- » gneuries, ou si despourveus de sens commun, qu'ilz n'enten- » dent cela. » Après ce préambule, ils expriment leur étonnement de ce que les Brabançons sont exclus des principales charges, et de ce que les affaires se traitent aux états par pluralité de voix : de sorte « qu'on donne à ung pensionnaire de » Malines, Tournay, Tournésis, Valenchiennes et semblables » petites provinces aultant d'authorité en leurs opinions qu'on » faict à ung Estat entier et principal de Brabant, Gueldres, » Flandres, Arthois, Haynault, Hollande, Zeelande et aultres. » Ils se plaignent de ce que, dans le sein des états, il y en a qui retardent les causes communes, en y entremêlant à tous propos deux points : l'obéissance due au roi et le maintien de la religion catholique; ils demandent que, sans égard à l'obéissance du roi ni à la religion catholique romaine, qui est réservée en

la pacification de Gand, tous réunissent leurs efforts pour mettre à bas leur ennemi. Ils demandent encore qu'il soit donné à l'archiduc Matthias un conseil composé de gens experts et doctes, bons patriotes et bien affectionnés à la patrie, et que le Brabant, et en particulier la ville de Bruxelles, aient lieu d'être satisfaits de la manière dont on le composera. — On lit, à la marge de cette requête : « Sur ce présent escript leur fut » dict de nommer et spécifiier ceulx qu'ilz tiennent pour sus- » pectz de retarder les causes communes. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 266.

946. — *Bruxelles, 23 décembre 1577.* Résolution des états généraux accordant au prince d'Orange, pour son traitement, cent florins par jour.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., VI, 309. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 409.

947. — *Sans date (Bruxelles, 24 décembre 1577).* Écrit présenté aux états généraux par les « bons bourgeois » de Bruxelles, en conséquence de l'apostille donnée sur leur requête du 22. C'est un acte d'accusation, en vingt articles, aussi véhément que passionné, contre le seigneur de Champagney, que le parti démocratique voulait évincer du conseil d'État. Le docteur Leoninus y est également l'objet d'imputations très-malveillantes (1).

Documents historiques inéd. concernant les troubles des Pays-Bas, II, 448. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 268.

948. — *Bruxelles, 24 décembre 1577.* Lettres par lesquelles les prélats, nobles et députés des villes, représentant les états

(1) On lit, à la marge de cet écrit, dans le manuscrit d'Alegambe : « Est » bon de sçavoir que cest escrit est en grande partie basty par ung quidam » nommé maistre Andrieu de Cameraco, liégeois, lourde teste esventée, » au reste grand langaigeur èt effronté. »

généraux des Pays-Bas, permettent aux quatre membres de Flandre de lever un double impôt sur les vins, l'eau-de-vie, les bières et les bestiaux, afin de pouvoir fournir l'aide montant à une somme de huit millions sept cent mille livres, et accordée comme subvention aux frais de la guerre.

Arch. de Gand : orig. (*Invent. Van Duyse*, n° 1360.)

949. — *Bruxelles, 24 décembre 1577.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les requérir de leur envoyer l'état de leurs quotes et accords des aides, tant du dernier centième, des moyens généraux, des sept cent quatre-vingt mille et deux millions de livres, que des quatre cent mille livres par mois, avec un autre état de ce qu'ils en ont fourni jusqu'à ce moment, et un extrait de ce qu'a produit le centième de l'année 1569.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 123 v°.

950. — *Bruxelles, 25 décembre 1577.* Lettre des états généraux aux président et autres de la chambre des comptes de Lille, pour leur ordonner de rendre aux députés de la ville de Gand, conformément à l'acte des 21 et 22 octobre (n° 856), « tous telz leurs livres, pappiers, lettres, enseignemens et » munimens originelz qui aucunement peuvent toucher leurs » anciens droictz, libertez, coustumes et priviléges, » reposant en la chambre des comptes.

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des priviléges en* 1577, etc., fol. 19. — *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand*, p. 17.

951. — *Bruxelles, 26 décembre 1577.* Lettre des états généraux au bailli du Sas de Gand, afin qu'il ne laisse plus débarquer de soldats, en petit ni en grand nombre, sans qu'ils aient fait ostension au magistrat de leur patente signée du greffier des états, Cornelius Weellemans.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 4 v°.

952. — *Sans date (Bruxelles, 26 décembre 1577).* Nouvelle requête des « bons bourgeois » de Bruxelles aux états généraux, afin d'avoir résolution sur leurs doléances du 22 et du 24 (nos 945 et 947), principalement en ce qui concerne l'établissement du conseil d'État, le redressement de l'abus qui se commet dans l'influence donnée aux petites provinces, et l'exclusion des états des personnes suspectes par eux dénommées.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 272 v°.

953. — *Bruxelles, 26 décembre 1577.* Lettre des états généraux au cardinal de Portugal (don Henri), afin qu'il leur soit favorable auprès du roi don Sébastien.

Arch. du royaume: *États généraux*, t. I, fol. 109 v°.

954. — *Sans date (fin décembre 1577).* Réponse du seigneur de Champagney à l'écrit présenté contre lui aux états généraux par les « bons bourgeois » de Bruxelles. Il y réfute, article par article, les accusations dont il a été l'objet.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 273 v°.

955. — *Anvers, 28 décembre 1577.* Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux. Ayant appris, à son grand regret, « qu'il y a entre eux dispute et question d'aulcunes choses » particulières, dont est cause le retardement de sa réception, » entrée et administration, » il les engage à « délaisser ces » particularités », le salut du pays exigeant que de promptes et énergiques mesures soient prises par lui, d'accord avec eux, contre les entreprises de don Juan.

Arch. du royaume : cop.

956. — *Bruxelles, 28 décembre 1577.* Instruction des états généraux pour les gouverneurs des provinces, de ce qu'ils avaient à proposer aux états de leur province respective qui devaient se réunir au mois de janvier. Elle avait pour objet d'engager les états à accorder leur contingent dans une somme

mensuelle de six cent mille florins jugée nécessaire pendant trois mois, pour l'entretien de douze mille chevaux et trente mille piétons, outre les garnisons ordinaires et les munitions et provisions des places fortes.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 232. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 225.

957. — *Bruxelles, 29 décembre 1577.* Nouvelle résolution des états généraux sur la composition du conseil d'État. Sont nommés : pour Brabant, le prélat de Sainte-Gertrude et l'avocat Liesvelt; pour Gueldre, le docteur Leoninus; pour Flandre, le conseiller de Bevere et l'échevin Adolphe de Meetkercke; pour Artois, le seigneur d'Estembecque; pour Hainaut, le prélat de Maroilles (jusqu'à ce qu'il ait l'administration de Saint-Bertin), le comte de Boussu, le seigneur de Willerval, le seigneur de Fresin; pour Hollande et Zélande, le seigneur de Sainte-Aldegonde; pour Namur, le seigneur de Froidmont; pour Lille, Douay et Orchies, Tournay et Tournaisis, Me Jacques Leclercq, conseiller de la ville de Tournay. Il est résolu, de plus, que les commissions données par le roi ne seront pas révoquées, mais qu'elles demeureront en vigueur, nommément celles du marquis d'Havré et du président Sasbout.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., IV, 222. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 278.

958. — *Au camp de Gembloux, 30 décembre 1577.* Instruction pour monsieur de Fresin de ce que, de la part du conseil de guerre, il aura à remontrer aux états. (Titre textuel.) Les chefs de l'armée demandent de l'argent, de la cavalerie, l'envoi au camp des compagnies d'hommes d'armes; que les états accélèrent leur résolution sur la réception de l'archiduc Matthias et l'établissement d'un conseil d'État; qu'on fournisse au prince d'Orange les cinq mille florins demandés par lui depuis si longtemps; qu'on écrive au seigneur de la Motte de revenir incon-

tinent à l'armée, etc. — A la marge sont les apostilles des états généraux, en date du 1er janvier 1578. Ils répondent qu'ils attendent de l'argent, et l'enverront dès qu'il leur parviendra; qu'ils feront marcher vers le camp le baron de Schenck, ainsi que la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Arschot; qu'ils manderont à messieurs de Rumenghien, de Morbecque, de Bailleul, d'Ever, de préparer aussi leurs compagnies; que l'archiduc « sera receu dimanche prochain, ne soit par aultre » empeschement; » qu'ils ont écrit au prince d'Orange pour qu'il lève les cinq mille florins sur leur crédit; qu'ils feront une lettre de rencharge au seigneur de la Motte.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 257 v°.

959. — *Bruxelles, 31 décembre 1577.* Rapport fait aux états généraux, par le marquis d'Havré et le conseiller de Meetkercke, de leur ambassade vers la reine d'Angleterre. Voici un résumé de cette pièce importante :

La commission du marquis était, comme son instruction (n° 760), du 31 août. Avant de se diriger vers l'Angleterre, il va, selon l'intention des états généraux, trouver à Gertrudenberg le prince d'Orange, qui écrit à la reine des lettres par lesquelles il démontre la bonne union de lui et des états de Hollande et de Zélande avec les autres états généraux, et ordonne au seigneur de Famars, qui traitait ses affaires en Angleterre, de se joindre à d'Havré dans sa poursuite. Le marquis s'embarque à Dunkerque avec Adolphe de Meetkercke. La reine était à Outland; ils vont l'y trouver. Elle envoie au-devant d'eux Henri Cobham, ancien ambassadeur en Espagne, et milord Cobham, gouverneur des cinq ports, avec dix ou douze gentilhommes.

La reine leur donne audience, accompagnée de plus de cent dames ou demoiselles et d'un grand nombre de seigneurs. L'audience dura « plus de deux heures. » La reine lut la lettre des états; « et, remarquant fort bien ung point y couché du joug » espaignolicque, » elle dit au marquis : « C'est une chose trop » mal à supporter et contraire à la rayson; aussy je ne la veulx

» endurer. » Discours du marquis à la reine. Il insiste sur les desseins tyranniques de don Juan, et la nécessité pour les états de défendre leurs libertés.

La reine demande par écrit l'intention des états; elle dit qu'elle commettra son secrétaire Walsingham et plusieurs des principaux de son conseil pour traiter avec eux : « me disant » en oultre (c'est d'Havré qui parle) qu'elle ne désiroit em- » prendre chose dont l'on pourroit juger en elle légièreté ou » inconstance, et par ce moyen faire rire don Jehan, mais » que, se déterminant, elle vouloit passer oultre, et lui faire » repentir d'avoir emprins une chose de si grande importance » avecq telle témérité, povant aussy de sa part assurer aux » estatz qu'*elle n'endureroit jamais le retour des Espaignolz, » ny aussy que les François y empiétassent*, etc. »

Le secrétaire Walsingham vient trouver les ambassadeurs. « Et comme il est très-affectionné à nostre cause et désireulx » de tout bon succez en noz affaires, discourut et traicta fort » rondement, sincèrement et familièrement, nous descouvrans » entièrement les humeurs de la court, donnans conseil de la » manière qu'avions à procéder avec Sa Majesté, pour luy faire » trouver tant meilleure la demande des estatz, etc... » Le marquis, Meetkercke et Famars confèrent avec les comtes de Leycester et de Sussex et le secrétaire Walsingham.

Premiers articles présentés à la reine, à Windsor, le 27 septembre 1577. Ils comprennent les points suivants : demande d'un prêt de cent mille livres sterling, remboursables en huit mois, et de cinq mille hommes de pied et mille chevaux, sous la conduite d'un seigneur principal, qui aura entrée, crédit et autorité au conseil, lesquels seront à la solde des états; renouvellement des ligues anciennes, « avec maintien de la deu obéis- » sance au roy catholicque; » opposition à l'entrée des forces du duc de Guise; envoi d'ambassadeurs résidents des deux parts. Les états offrent, de leur côté, que rien ne se traitera d'importance aux Pays-Bas, sans l'avis et conseil de Sa Majesté Réginale; d'assister Sa Majesté, en cas de besoin, du même

nombre de soldats; de l'aider envers et contre tous; « de ne » souffrir aux Pays-Bas aucuns rebelles de Sa Majesté, en » ayant été dûment avertis, mais de faire devoir de les expul- » ser, comme ennemis de la cause commune; » de ne mettre aucun impôt sur les marchands anglais, contre leurs priviléges. Le 29 septembre, les comtes de Leycester et de Sussex et le secrétaire Walsingham font connaître aux ambassadeurs que la reine est contente de leur prêter la somme qu'ils demandent, à certaines conditions.

Cette négociation méritait une prompte résolution de la part des états, « considérant que Sa Majesté Réginale, trouvant » nostre cause si juste, l'emprenoit de si bon cœur, et s'embar- » quoit avecq nous si volontairement..... : s'inclinant tant plus » Sadicte Majesté à nostre ayde, pour la bonne délibération » qu'elle apercevoit estre généralement entre tous ses subjectz » et vassaulx de nous ayder et deffendre contre noz ennemiz » jurez. » Cependant, nonobstant toutes leurs remontrances et dépêches, Havré et Meetkercke n'ont pu obtenir « aucune » expédition des états l'espace de deux mois entiers, ni moins » estre avertis des occurrences de delà. » A la fin, il en est résulté une grande « disréputation » pour eux, chacun commençant à juger mal de leurs actions, et à perdre espoir d'un bon succès en leurs affaires, les voyant conduites avec une telle négligence, et voyant aussi le peu de compte qu'on tenait de l'assistance si libérale que la reine leur voulait faire. Sa Majesté et ceux de son conseil commençaient à se dégoûter grandement de si lentes et incertaines résolutions, démontrant avoir peu de volonté de continuer les bonnes offres qu'ils avaient faites. La reine jugeait par là que les états avaient grande défiance d'elle et de ses vassaux, « en quoy ils se monstroient très-in- » grats », et avaient tort, car elle ne songeait pas à s'agrandir, et ne désirait aucune nouveauté aux Pays-Bas : au contraire, « désiroit bien Sa Majesté que sceussiez elle ne permectroit, » en façon quelconque, que nouveaulté y fust introduicte, et » moingz qu'on intentast chose préjudiciable à l'obéyssance de

» nostre souverain prince et seigneur naturel, ou à la religion » catholicque en laquelle estions nez. »

La défiance et soupçon de la reine s'accrut, lorsque Sa Majesté apprit la soudaine arrivée de l'archiduc Matthias, sans qu'on lui en eût demandé son avis; elle y vit de la dissimulation envers elle, s'en plaignit vivement, etc. Après, survint la nouvelle de l'appréhension, à Gand, du duc d'Arschot, des évêques et d'autres personnages principaux : la reine la « prit » d'autant plus aigrement », qu'une telle nouveauté ne pouvait que reculer grandement les affaires. Elle fit incontinent entendre au marquis d'Havré « la peine où elle en estoit. » Tout cela avait beaucoup refroidi la cour et le peuple, et la négociation s'en trouva interrompue.

Suivent : « Les raisons qui peulvent empescher la Majesté » de la royne d'accorder à présent les requestes qui luy ont » esté représentées par monsieur le marquis de Havrech, tou» chant les deniers et gens de guerre » (Windsor, 20 novembre 1577), avec la réponse du marquis d'Havré et de Meetkercke, en date du 21 novembre. Ces raisons, comprenant quatorze articles, roulent : sur la réception de l'archiduc Matthias; la désunion qu'il y a entre les états; la détention de plusieurs seigneurs à Gand; l'absence de Bruxelles du prince d'Orange; la lenteur des délibérations des états; le peu de respect des états pour leurs envoyés à l'étranger; la préférence donnée par eux aux Écossais sur les Anglais; la pénurie qu'ils ont de gens de conseil pour la guerre; l'inaction de leurs troupes; la confusion qui règne en leurs conseils; le peu de moyens qu'ils ont de continuer la guerre.

Arrivée du S^r^ de Gastel (Jean Marmier), envoyé de don Juan d'Autriche. La reine lui donne audience, après l'avoir fait attendre huit jours dans un village. Il lui adresse une harangue qui dure trois heures. La reine convie le marquis à souper, et lui raconte tout ce qui s'est passé dans cette audience. Gastel s'était appliqué à justifier don Juan. La reine lui répondit, d'une manière « résolue », entre autres, « que

» son intention estoit de n'avoir plus respect ny au roy d'Es-
» paigne, ny au roy de France, sinon à son propre bien, lequel
» dépendoit d'un bon accord et mutuelle amitié avecq ses bons
» et fidelz voisins les pays d'embas, etc. » Quelques jours après, Gastel fit demander audience au conseil, et exhiba par écrit aucuns points servant à la justification de don Juan. Le conseil les communiqua aux députés des états, qui y répondirent le 5 décembre. Le lendemain, Gastel répliqua. D'Havré et Meetkercke répondirent à cette réplique le 7.

Après avoir reçu la dépêche des états du 23 novembre (n° 914), les ambassadeurs insistèrent pour une conclusion. Ils présentèrent au conseil, le 2 décembre, à Windsor, un écrit où ils demandaient l'envoi le plus prompt possible des cinq mille hommes de pied et des mille chevaux, la levée en Angleterre des cent mille livres sterling, vu l'impossibilité de se les procurer aux Pays-Bas, la conclusion d'une bonne ligue et ferme union entre les deux pays.

Le seigneur de Gastel ayant toujours insisté, la reine lui promet d'envoyer vers le roi et don Juan, ainsi que vers les états, pour une suspension d'armes. Elle communique aux députés belges la réponse qu'elle lui a faite. Tout cela avait reculé la conclusion. Enfin, le 9 décembre, la reine prend « finale et » favorable résolution. » Le soir, elle fait convier à souper le marquis, et la lui explique. Le 10, elle quitte Windsor, et va à Hamptoncourt. Les députés l'y suivent, « sollicitant vivement » leur dépêche. » Le 11, ils sont mandés en cour, « et, disent-» ils, eusmes accès en conseil, où nous fust bien amplement, » et de poinct en poinct, déduicte et particularisée la résolution » de Sa Majesté, premièrement par son secrétaire Wilson et » son trésorier le milord Burghley, et depuis par monsieur » le comte de Sussex, son chambellan, me promectant faire » en toute diligence dépescher et envoyer à Londres toutes les » dépesches, signées de Sa Majesté, laquelle le mesme jour me » confirma derechef, de bouche, tout ce qu'elle et lesdicts du » conseil m'avoient paravant promis et asseuré. »

La réponse de la reine est datée du 14 décembre, à Hamptoncourt. Elle y annonce l'envoi d'un gentilhomme en Espagne vers le roi, et d'autres vers don Juan et les états. Elle déclare que, si le roi ne veut entendre raison, elle est résolue de leur continuer son secours et assistance; que, si don Juan ne veut cesser les armes, elle secourra les états de gens de guerre, à condition qu'ils « signent les articles qui seront accordés » entre elle et eux, » et enfin qu'elle s'en tient à sa première promesse, quant à l'argent demandé par eux. Suivent les conditions du prêt fait par la reine aux états, et les articles du traité de paix et amitié à conclure entre eux.

Le 9 au soir, Élisabeth avait dit au marquis qu'il n'avait pas tenu à elle ni à lui de conduire les affaires à bonne et briève résolution, selon qu'elle l'avait témoigné à son arrivée en Angleterre; que, s'il y avait rupture ou que la négociation fût changée, les états s'en devaient « donner la coulpe, » pour s'être montrés « si tardifs » et si peu affectionnés à se servir de l'occasion si avantageuse qu'elle leur avait offerte; que de « grandes considérations » la mouvaient actuellement à différer ses premières présentations, et prendre plus de temps pour peser mûrement une matière tant importante; « que d'entrer » en guerre ce sont choses fort faciles, mais mal aisées à s'en » développer, mesmes se faisans ennemis de deux si puissants » princes, sans avoir d'autre appui que le nostre, qui estoit assez » doubteux, à cause des dissensions, etc.; que, nonobstant tout » ce que dessus, elle avoit déterminé de condescendre à tout » ce que raisonnablement luy pourrions demander, etc.

Arch. des états d'Artois : pièce n° 30. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 49-83.

960. — *Bruxelles, 1^er^ janvier 1578.* Lettre des états généraux au duc de Juliers et de Clèves (Guillaume le Riche). Le seigneur don Juan, contre son serment et sa foi solennellement jurée, se préparant à les réduire « en servitude plus que bar- » bare et turcique, » ils ont dû prendre les armes pour leur

défense et le maintien de leurs libertés. Ils prient le duc de ne permettre que leur ennemi soit assisté de ses vassaux et sujets, et d'empêcher le passage par ses pays de soldats allant au secours de don Juan.

Arch. du royaume : cop.

961. — *Bruxelles, 1er janvier 1578.* Lettre des états généraux au baron de Liedekercke. Ils le chargent de pratiquer, à Anvers, avec le concours de Nicolas Carenzoni et de George Gilpin, en vertu de lettres de procuration qu'ils ont de la reine d'Angleterre (1), la levée de quatre-vingt mille livres tournois, de quarante gros, dont ils ont besoin pour le payement des gens de guerre qui sont au camp.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 259 v°.

962. — ..... *2 janvier 1578.* Mémoire d'aucuns points qu'il faut résoudre et répondre à M. le comte de Lalaing. (Titre textuel.) Ces points concernaient la signature des dépêches par le comte, en sa qualité de général; le traitement de Me Jean, « l'ingéniaire; » le remboursement des frais de voyage du comte; le payement de ce qui était dû au sieur Rebreviettes, qui servait de secrétaire de guerre, et le traitement du chef du guet. — En marge est la résolution des états généraux. Elle porte que « monseigneur le conte de Lalaing est authorisé pour signer » toutes lettres, sans la signature de messieurs du conseil de » guerre estre requise, la sienne seule pouvant souffire, etc. »

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 229.

963. — *Anvers, 2 janvier 1578.* Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux, par laquelle il leur recommande le seigneur d'Ohain pour l'état de maître général des postes, de-

(1) Ces lettres les autorisaient à lever jusqu'à cent mille livres sterling sur le crédit de la reine et de la ville de Londres.

venu vacant par la retraite de Jean-Baptiste de Tassis chez l'ennemi.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 111.

964. — *Sans date (Bruxelles, 2 janvier 1578).* Remontrance de ceux de Bruxelles aux états généraux. Ils demandent : le rétablissement de leurs anciens priviléges et la révocation de toutes ordonnances et statuts qui y sont contraires; qu'il soit fait droit aux remontrances des bons bourgeois, des 22, 24 et 26 décembre, principalement en ce qui concerne les personnes suspectes, attendu que les communes des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Gand, Bruges, Mons, Arras et plusieurs autres ne veulent permettre que telles personnes soient reçues en aucune ultérieure administration ou office; que chaque province choisisse quelque personnage pour faire partie du conseil d'État; que le prince d'Orange demeure gouverneur particulier de Brabant, et qu'il soit fait lieutenant général de l'archiduc, « au moins jusques que, par » les estatz généraulx à assambler suivant la pacification de » Gand, soit dressé tel ordre sur l'estat de ce Pays-Bas comme » appartiendra; » que la maison de l'archiduc soit composée de bons et assurés patriotes. Ils prétendent que tous ces points soient effectués avant la venue de l'archiduc.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 297.

965. — *Bruxelles, 3 janvier 1578.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils ont, le 31 décembre, entendu le rapport du marquis d'Havré et du sieur de Meetkercke sur ce que ceux-ci ont négocié avec elle; ils l'ont entièrement agréé, ainsi qu'elle le verra par les actes qu'ils lui envoient, et ont fait partir en toute diligence le seigneur de Famars, pour la remercier. Comme les étrangers descendent de toute part dans les Pays-Bas, ils la prient de leur envoyer promptement le secours de gens de guerre qu'elle leur a offert, et d'en donner la conduite au comte de Leycester. Les démarches qu'ils ont

faites à Anvers, pour trouver de l'argent sur le crédit qu'elle a bien voulu leur prêter, ayant été infructueuses, ils la prient instamment et humblement de leur fournir « quelque hon- » neste somme de deniers comptans. » Du reste, ils ont chargé le seigneur de Famars de résider quelque temps auprès d'elle, pour la tenir au courant de leurs affaires.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 88 v°.

966. — *Bruxelles, 3 janvier 1578.* Requête des quatre membres de Flandre aux états généraux pour qu'il soit défendu, par placard, de brasser des cervoises à plus haut prix que douze sols de gros le tonneau, et pour que le prieur de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc soit chargé de l'administration des biens de cette abbaye, en remplacement de l'abbé, qui s'est retiré auprès de don Juan. — L'apostille des états porte que le premier objet sera examiné.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 113.

967. — *Gand, 4 janvier 1578.* Instruction donnée par les échevins des deux bancs au sieur Pieter de Brune, échevin de la keure, et messire Josse Triest, fils de Gilles, échevin des parchons, envoyés aux états généraux. Ils devaient se joindre au pensionnaire Gherolf Vander Haghen et au sieur Victor Note, député des dix-huit hommes *(ghedeputeert vutte naeme van den achtien mannen deser stede)*, pour présenter aux états généraux une requête des échevins tendante à ce qu'il fût nommé quatre commissaires pour le renouvellement de la loi de la ville, en désignant, à cet effet, le prince d'Orange, le seigneur de Haussy, le comte d'Egmont et le seigneur de Hèze. (La requête est à la suite de l'instruction.)

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des priviléges en* 1577, etc., fol. 16 et 17.

968. — *Bruxelles, 5 janvier 1578.* Remontrance faite aux états généraux par le sieur Leyton, ambassadeur de la reine

d'Angleterre. La reine, désirant une réconciliation entre le roi catholique et ses sujets, a envoyé en Espagne un gentilhomme exprès, pour demander au roi qu'il les laisse jouir de leurs libertés et priviléges, leur donne un gouverneur qui leur soit agréable, et entretienne l'édit perpétuel. S'il s'y refuse, ce gentilhomme lui déclarera qu'elle est résolue « de les assister » de toutes ses forces et moyens. » En attendant la réponse du roi, elle a pensé qu'une suspension d'armes entre don Juan et les états serait désirable, et elle a résolu de leur dépêcher le sieur Leyton, pour les y engager.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 300. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 90.

969. — *Bruxelles, 6 janvier 1578.* Opinion des neuf nations de Bruxelles sur la réception de l'archiduc Matthias. Elles déclarent que l'archiduc sera reçu de bon cœur en cette ville, si le prince d'Orange demeure gouverneur particulier du Brabant, mais qu'avant tout le prince doit être fait lieutenant général de l'archiduc, attendu le jeune âge de celui-ci.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 303.

970. — *Bruxelles, 6 janvier 1578.* Opinion des neuf nations de Bruxelles sur la réception de l'archiduc Matthias, exprimée dans une assemblée tenue l'après-midi. Elles persistent dans leur opinion du matin touchant la continuation du prince d'Orange dans la charge de gouverneur du Brabant. Quant à sa nomination comme lieutenant général de l'archiduc, « elles prient messieurs des estatz généraulx, abbé de Marolles » et marquis d'Havret, que leur plaise intercéder et induire » ledict seigneur archiduc jusques à là que luy-mesmes veulle » trouver bon et prendre ledict seigneur prince pour son lieu- » tenant général de ces pays, et ce ad cause que les Espagnolz » sont les principaulx ennemis de ces Pays-Bas, et monseigneur » le prince des principaulx ennemis des Espagnolz. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 303.

971. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Réponse des états généraux à la remontrance du sieur Leyton. Ils remercient la reine de son affection. Une suspension d'armes dans les circonstances actuelles leur serait dommageable; cependant, si le seigneur don Juan s'y veut accommoder, ils en délibéreront. Ils insistent sur le prompt envoi du secours d'infanterie et de cavalerie offert par la reine.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 263. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 102. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 91.

972. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Ratification, par les états généraux, du traité fait entre leurs envoyés et la reine d'Angleterre.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 309.

973. — *Gand, 7 janvier 1578.* Lettre des quatre membres de Flandre aux états généraux. Le prince d'Orange vient de leur communiquer la lettre que l'archiduc lui a écrite, le requérant de vouloir se trouver à Anvers, pour l'accompagner à Bruxelles. Comme la réception de Son Altesse en cette dernière ville est suspendue « pour les différens y survenuz, » et que le départ du prince causerait un grand retardement à l'affaire importante pour laquelle il a été si longtemps attendu à Gand, ils ont cru devoir le prier de le différer de quelques jours, du moins jusqu'à ce que les états leur manifestent une intention contraire, d'autant plus que, par son départ, la négociation qu'ils ont entreprise irait en fumée. Un moyen qui contribuera à l'avancer beaucoup, sera que les états accordent ce que le prince, les seigneurs de Froidmont et prévôt de Saint-Bavon, avec les députés de la ville, leur ont fait demander touchant le renouvellement de la loi.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 304.

974. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Ils leur envoient, pour

les entretenir de « plusieurs affaires de très-grande impor-» tance, et ausquelz il faut nécessairement remédier, » le seigneur de Gilinghen (Jacques de Hennin, seigneur de Ghislenghien).

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 266 v°.

975. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Instruction pour le sieur Othon Van Appelteren, seigneur de Persinghem et Peroyen, etc., et le sieur Bernard de Winshem, bourgmestre de Deventer, commis par messeigneurs des états généraux pour se trouver au pays de Gueldre et Overyssel, etc. (Titre textuel.) Ces députés devaient aller trouver non-seulement les états de Gueldre et d'Overyssel, mais encore ceux de Frise et d'Utrecht, pour les inviter à se tenir en garde contre les entreprises de don Juan d'Autriche, et à y opposer une énergique résistance. Ils devaient solliciter les états de Gueldre d'envoyer quelqu'un au duc de Clèves, afin de le requérir de ne point permettre que les gens de don Juan passassent par son pays, ou y fussent assistés de vivres, munitions de guerre, bateaux ou autres choses. Ils devaient enfin demander aux états de Hollande de renforcer les compagnies qu'ils avaient au camp de Ruremonde, donner quelques instructions au comte de Hohenlohe, et réclamer de la ville d'Amsterdam un secours pécuniaire.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 264.

976. — *Bruxelles, 8 janvier 1578.* Instruction des états généraux pour le seigneur de Famars, qu'ils envoient en Angleterre. Ils est principalement chargé de hâter le secours offert par la reine, et de tâcher d'obtenir d'elle une somme de vingt à trente mille livres sterling en argent comptant, sans attendre la réponse du roi d'Espagne. Il lui est remis deux instruments, d'une même teneur, de ce qui a été convenu entre la reine et le marquis d'Havré pour le maintien des vieux traités et une nouvelle confédération; il les fera signer par la reine et sceller de son grand sceau. L'un lui sera laissé;

l'autre sera envoyé aux états. Il est aussi porteur d'un acte par lequel les états ont avoué et agréé tout ce qui a été négocié par leurs ambassadeurs.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 95.

977. — *Bruxelles, 8 janvier 1578.* Réponse des états généraux à la lettre de l'empereur du 2 décembre (n° 924). Ils attendent avec dévotion les ambassadeurs que l'empereur leur annonce. Ils écouteront avec déférence les propositions que ces ambassadeurs seront chargés de leur faire pour la conclusion de la paix. Ils prient l'empereur de leur prêter sa faveur auprès du roi, affirmant de nouveau qu'ils n'ont jamais eu et n'ont pour but que le maintien de la religion catholique et de l'autorité royale. Quant aux chefs des troupes allemandes qui ont été pris, il ne sera rien fait à leur égard qui ne soit fondé sur la justice : déjà le baron de Fronsperg a été élargi.

Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 29 v°.

978. — *Bruxelles, 8 janvier 1578.* Résolution des états généraux, « par pluralité de voix, » que le prince d'Orange sera continué au gouvernement particulier de Brabant, jusqu'à la convocation des états généraux, et ce aux conditions de l'acte du 22 octobre 1577 (n° 857), touchant les promesses de Son Excellence y contenues; en outre, que le prince sera soumis au gouverneur général, en ce qui touche ledit gouvernement de Brabant, comme les autres gouverneurs particuliers des provinces; enfin « que les estatz requerront Son Altèze, attendu » son bas cage, de vouloir choisir ledict prince d'Orenges pour » son lieutenant général (1). »

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., IV, 243. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 306.

(1) On lit, à la suite de cette résolution, sous la date du 9 janvier : « Ceulx des nations de ceste ville demandent qu'en l'acte hier soir dépes-

979. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Lettres des états généraux au sieur Kyper, chancelier d'Angleterre, au comte de Sussex, grand chambellan, à milord Burghley, grand trésorier, au baron de Houston, chevalier de la Jarretière, à M. de Hatton, capitaine de la garde, au comte de Lincoln, baron de Clinton, grand amiral, à M. de Walsingham, conseiller et premier secrétaire de la reine, et à M. Thomas Wilson, son conseiller et secrétaire, pour les prier de favoriser le seigneur de Famars dans l'accomplissement de la mission dont il est chargé.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 268, et 9238, p. 264. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 97 v° et 98 v°.

980. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Lettre des états généraux à ceux de la nation des Pays-Bas résidant à Londres, pour leur annoncer que le seigneur de Famars est chargé de les assister, dans les plaintes et doléances qu'ils auraient à faire à la reine.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 99 v°.

981. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Instruction des états généraux pour le sénéchal de Hainaut (Pierre de Melun), gouverneur de Tournay, de ce qu'il aura à proposer aux consaux de cette ville. Il s'agissait d'obtenir qu'ils accordassent leur quote et portion dans la somme mensuelle de six cent mille florins qui avait été jugée nécessaire, pendant trois mois, pour

---

ché pour le gouvernement particulier de Brabant soit donné cest esclaircissement, de mectre, en lieu des mots susdicts : *jusques à ce qu'il y ait gouverneur général,* en la mesme forme que s'ensuit, par lesdicts députez des nations appostillée : *jusques à ce que les affaires du pays seront appaisez, et que par les estatz généraulx à assembler suivant la pacification de Gand, sur l'estat du pays sera donné et mis tel ordre que convient.*

» Ledict changement et esclaircissement a esté approuvé. »

Les mots que les députés des nations de Bruxelles firent changer se trouvaient dans l'acte du 22 octobre 1577.

l'entretien de l'armée et pour les munitions, artillerie, vivres, chariots, pionniers, etc. Le sénéchal devait, entre autres choses, représenter aux consaux que, si l'ennemi venait à bout de ses desseins, « n'y auroit aulcune mitigation de fureur, ains qu'il » useroit et feroit user de toute cruaulté et inhumanité, sans » espargner personne, de quelle qualité, condition, sexe ou » eage que ce fust, mesmement ecclésiasticque, mectant (selon » ses menaches) le tout en combustion et à sacq. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 307.

982. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Instruction pour monsieur de Beaumont, de ce qu'il aura à proposer, de par les états généraux, aux états du pays et comté d'Artois, en leur assemblée du 16e de janvier prochain. (Titre textuel.) La première partie de cette instruction est conçue dans le même sens que celle du sénéchal de Hainaut du même jour, et elle a également pour objet d'obtenir des états d'Artois qu'ils contribuent dans l'aide de six cent mille florins demandée à toutes les provinces. Le seigneur de Beaumont est ensuite chargé de leur demander qu'ils envoient en diligence leur quote-part, échue le 25 décembre, dans l'aide de quatre cent mille florins; qu'ils prêtent leurs obligations pour le *parfournissement* de ce dont ils sont restés redevables de la levée de deux millions; qu'ils consentent à la mise en pratique des moyens généraux; qu'ils signent l'ampliation et éclaircissement de l'union des provinces; qu'ils agréent les capitulations faites avec l'archiduc Matthias; qu'ils avouent ce qui a été négocié avec la reine d'Angleterre. Enfin il devait leur déclarer « la finalle résolution des estatz généraulx » de maintenir la provision faicte à monsieur le prélat de Ma- » roilles de l'administration de l'abbaye de Sainct-Bertin. »

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 39.

983. — *Bruxelles, 10 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux états des provinces, pour les prier d'envoyer, dans

six ou huit jours, leur quote-part dans une somme de deux cent mille florins qu'il a été trouvé nécessaire d'avoir incontinent pour lever des troupes, s'ils aiment leur propre défense et le maintien de leur honneur, et s'ils veulent « éviter le feu » général et le perpétuel joug de la servitude. » Pour exciter leur zèle, les états généraux prêtent à don Juan d'Autriche les plus sinistres projets; ils lui imputent de vouloir mettre tout le pays à feu et à sang, « ne chantant ses gens aultre chose que » de ce et d'infinies cruaultez surpassans toutes thirannies et » inhumanitez cogneues depuis la création du monde, jusques » à thirer les enfantz des ventres des mères, et baigner les » mariz dedans le sang des femmes, etc. »

Bibl. roy. : MS. 9238, p. 264. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 226 v°. — Arch. de la Haye : *'T vyfste register van den doleantien*, etc., p. 9.

984. — *Gand, 10 janvier 1578.* Lettre du prince d'Orange, du comte d'Egmont et du seigneur de Haussy (Jacques de Boussu) aux états généraux, afin que, selon le désir des nobles, notables et commune de Gand, ils réforment la commission qu'ils leur ont donnée pour le renouvellement de la loi de cette ville.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 270 v°, et 9238, p. 368.

985. — *Gand, 11 janvier 1578.* Lettre des échevins de Gand aux états généraux. Monseigneur le prince d'Orange leur a communiqué la lettre que l'archiduc lui a écrite, afin qu'il se trouve en toute hâte à Anvers, pour de là l'accompagner à son entrée à Bruxelles. Comme ils trouvent fort nécessaire que la loi de leur ville soit renouvelée selon les anciens priviléges, avant le départ du prince, ils prient les états de leur expédier, par le retour de leur messager, la commission dont ils ont, à cet effet, envoyé la formule.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 271.

986. — *Bruxelles, 12 janvier 1578.* Lettre des conseils privé et des finances aux états généraux, sur les requêtes présentées à leur assemblée pour obtenir la place du secrétaire Le Vasseur, qui était au service de don Juan. Ils sont d'avis que Le Vasseur ne soit pas remplacé.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. I, fol. 9.

987. — *Liége, 14 janvier 1578.* Lettre de Nicolas de Salmier aux états généraux. Il leur transmet quelques nouvelles, de peu d'importance, sur les mouvements de l'ennemi. Il résulte de sa lettre que les états l'avaient chargé d'une commission à Liége; mais on n'y voit pas de quoi il s'agissait.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 273.

988. — *Bruxelles, 15 janvier 1578.* Lettre des états généraux au magistrat de la ville de Zutphen, afin d'obtenir son agrément à l'envoi en Hollande, pour une commission qui intéressait la généralité, de Joachim Van Lier, bourgmestre de cette ville et son député à leur assemblée.

Bondam, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., IV, 274.

989. — *Sans date (15 janvier 1578).* Avertissement pour savoir comme on se devra conduire à l'administration et recette des biens appartenants aux réfugiés, qui ont été saisis par ordonnance de messieurs les états généraux. (Titre textuel.)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 310.

990. — *Bruxelles, 16 janvier 1578.* Circulaire des états généraux aux gouverneurs des provinces. L'ennemi se renforçant journellement, et principalement de chevaux, ils ont fait monter et marcher toutes les compagnies d'ordonnance; mais cela ne suffit pas, et les gouverneurs sont requis de mander et ordonner, de la part du roi et des états, à tous gentilshommes

fiefvés et arrière-fiefvés que, dans le terme d'un mois, et sous les peines accoutumées, ils aient à se monter, équiper et trouver en la ville principale de la province, pour de là, le 1er mars, aller au camp.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 273 v°.

991. — *Bruxelles, 17 janvier 1578.* Résolution des états généraux de laisser à la disposition de l'archiduc Matthias la collation de l'état de maître général des postes.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 119.

992. — *Bruxelles, 17 janvier 1578.* Acte par lequel les états généraux des Pays-Bas confèrent à Me Corneille Weellemans, leur greffier, pour les bons services qu'il leur a rendus pendant seize mois, et pendant vingt-deux ou vingt-trois ans aux états de Brabant, un état de conseiller ordinaire surnuméraire au conseil dudit Brabant.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 120.

993. — *19 janvier 1578.* Congratulation des états généraux à l'archiduc Matthias, prononcée, en leur nom, par le pensionnaire de Bois-le-Duc, Hessels.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 313.
Arch. de l'État, à Bruges : reg. 11, pièce 97.

994. — *Bruxelles, 20 janvier 1578.* Serment prêté aux états généraux par l'archiduc Matthias, en qualité de gouverneur général (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 314 v°. — Bibl. roy. : MSS. 5884-5925, fol. 29, et 9238, p. 133.

---

(1) Il est dit, à la marge, dans le MS. d'Alegambe, que ce serment fut lu par le greffier des états généraux, Cornelius Weellemans.

995. — *Bruxelles, 20 janvier 1578.* Serment prêté aux états généraux par le prince d'Orange, en qualité de lieutenant général de l'archiduc (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 315. — Bibl. roy. : MSS. 5884-5925, fol. 28, et 9238, p. 134.

996. — *Bruxelles, 20 janvier 1578.* Serment prêté par le prince d'Orange comme gouverneur particulier de Brabant. Il jure, sur le saint Évangile, qu'il entretiendra la Joyeuse-Entrée, se réglera suivant la pacification de Gand, et signamment le quatrième article d'icelle, et suivant la déclaration donnée et signée par lui avant son arrivée à Bruxelles (voir n° 794), et qu'en conséquence il ne permettra qu'aucun scandale soit fait contre la religion catholique romaine et l'exercice de cette religion (2).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 313 v°.

---

(1) Ce fut aussi le greffier Weellemans qui donna lecture de ce serment.

(2) On lit, à la suite de la formule du serment :

« Ce serment susdict a esté faict par Son Excellence, en présence des seigneurs prélatz d'Affleghem, Villers, Sainct-Michiel, Grymberghen, Parck, Everbode, Tongerloo, Dielighem et de Saincte-Gertrude, monseigneur le duc d'Arschot, le comte d'Egmont, du seigneur de Bersele, du seigneur de Lickercke, du seigneur de Saventhem et du seigneur de Berchem; du bourgmestre de Louvain Roeloefs et du pensionaire de Rycke, de Louvain; du seigneur [de] Dieghem, bourgmestre, Vander Hert, eschevin, Franchois Jacops, soubs-bourgmestre, et M^e^ Jan Malcot, pensionaire de Brusselles; sieur Rogier de Lefdaele et M^e^ Adolph Blyleven, eschevins, et Jan Gilles, pensionaire, et Asselier, secrétaire d'Anvers; le seigneur de Helvoirt, Henry Bloeymans, bourgmestre ou président, et Hesselius, pensionaire de Bois-le-Ducq, le xx^me^ de janvier 1578; monseigneur le chancelier de Brabant, le maistre des comptes en Brabant Pennants, le receveur général des domaines de Sa Majesté en Brabant au quartier de Bruxelles, de Rouck, et M^e^ Jan Gilles, consilier des finances de Sa Majesté et de la chambre des comptes en Brabant. »

997. — *Sans date (.. janvier 1578).* Liste de répartition, sur les provinces, des quatre-vingt-quatre mille florins assignés pour le traitement de l'archiduc Matthias, outre les trente-six mille florins qui devaient être payés par les domaines.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. IV, fol. 210.

998. — *Bruxelles, 22 janvier 1578.* Formule du serment à prêter par les conseillers d'État, arrêtée par les états généraux.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 316. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 227 v°, et 9238, p. 135.

999. — *Au camp d'Émine, 22 janvier 1578.* Lettre de Robert de Melun, d'Antoine de Bailleul, d'Adrien de Bailleul et de Valentin de Pardieu aux états généraux. Ils ont, hier soir, par monsieur de Fresin, reçu la lettre des états, et appris de lui ce qui s'est traité, tant sur l'acceptation de monseigneur l'archiduc comme gouverneur du pays, que sur l'élection de monseigneur le prince d'Orange comme son lieutenant général. Voyant combien il était nécessaire, pour la conservation du pays, « de passer oultre aussy bien de l'ung comme de l'aultre, » ils ne peuvent trouver mauvais ce qui a été résolu, quoiqu'il leur semble qu'on eût bien pu leur en demander leur avis. Ils représentent de nouveau les nécessités de l'armée, et demandent de l'argent avant la fin du mois, si les états ne veulent pas qu'ils abandonnent le camp.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 318.

1000. — *Bruxelles, 23 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux états de Brabant. Ils se voient contraints de les requérir itérativement de fournir, avant la fin du mois, tout ce qu'ils doivent des aides et, en outre, leur contingent dans les deux cent mille florins. Ils leur communiquent des avis qu'ils ont reçus sur les desseins sinistres de l'ennemi, « n'ayant

» riens tant à cœur que de mectre en exécution sa raige que si » longtemps a contre nostre patrie conceu. »

Arch. de la Haye : *'T vyfste register van den doleantien, etc., der staten van Brabant*, p. 28.

1001. — *Bruxelles, 23 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, pour avoir leur consentement à la levée « de certains moyens généraulx de subsides, décens, » licites et convenables », qu'il a été trouvé expédient de pratiquer par tous les Pays-Bas, au lieu des quotes particulières. (La copie de ces « moyens » manque dans le registre.)

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1580, fol. 229 v°.

1002. — *Bruxelles, 23 janvier 1578.* Lettre des états généraux au magistrat de Malines, par laquelle ils réclament avec instance un secours d'argent.

Arch. de Lille : reg. T 48, pièce 116.

1003. — *Bruxelles, 24 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux conseils de justice des Pays-Bas, afin de les informer que monseigneur l'archiduc d'Autriche a accepté le gouvernement du pays et prêté serment, et que Son Altesse, « pour » poinct estre si bien imbue des affaires de par deçà, » a avoué et déclaré monsieur le prince d'Orange pour son lieutenant général. Les conseils sont chargés d'en donner connaissance aux magistrats des villes et lieux de leur ressort.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 228 v°, et 9238, p. 126.

1004. — *Bruxelles, 25 janvier 1578.* Lettre des états généraux au seigneur de Famars, leur ambassadeur en Angleterre. Ayant vu ce qu'il a écrit, le 20, au prince d'Orange et au marquis d'Havré, ils ont jugé à propos d'adresser, à la date de ce jour, à la reine et au comte de Leycester les lettres qu'ils lui envoient.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 101 v°.

1005. — *Bruxelles, 25 janvier 1578.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils insistent sur le double secours que le seigneur de Famars a été chargé de lui demander, et lui annoncent qu'ils ont, le 20, accepté pour gouverneur général l'archiduc Matthias, lequel a choisi le prince d'Orange pour son lieutenant : « s'estant le tout concleu et arresté au » contentement et satisfaction, tant des ecclésiasticques que de » la noblesse, et générallement de toute la commune. »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 100 v°.

1006. — *Bruxelles, 25 janvier 1578.* Lettre des états généraux au comte de Leycester, pour le prier d'appuyer, auprès de la reine, la double demande que le seigneur de Famars est chargé de lui faire, d'un secours d'hommes et d'argent, sans attendre la réponse d'Espagne.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 100.

1007. — *Marche en Famène, 25 janvier 1578.* Déclaration de don Juan d'Autriche, des causes pour lesquelles il entreprend la guerre contre les états généraux. *(Trad. holl.)*

Bor, *Nederlandsche oorloghen*, liv. XII, fol. 12.

1008. — *Bruxelles, 27 janvier 1578.* Acte par lequel les états généraux fixent ainsi qu'il suit le traitement des conseillers et des secrétaires du conseil d'État par eux nommés : celui des deux seigneurs prélats de Sainte-Gertrude à Louvain et de Maroilles et des seigneurs nobles, le comte de Boussu, les seigneurs de Froidmont, de Willerval, de Fresin, d'Estembecque et de Sainte-Aldegonde, à deux mille cinq cents livres Artois ou florins; celui de chacun des autres seigneurs, savoir : maîtres Pierre de Bevere, docteur Elbertus Leoninus, Adolphe de Meetkercke et Thiéry Liesvelt, à mille huit cent livres Artois, et celui des secrétaires, les docteurs Jean Van Asseliers et Ni-

caise Sille, à mille livres, par-dessus le traitement et les profits de leurs états de secrétaires du conseil privé.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 123. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 1.

1009. — *Bruxelles, 27 janvier 1578.* Lettre des états généraux à Georges Gilpin, secrétaire de la cour de la nation anglaise à Anvers, par laquelle ils le prient de tenir prêts les deniers que la reine a en cette ville, afin qu'ils puissent s'en aider, dès qu'ils recevront les lettres pertinentes de ladite reine et les obligations des marchands de Londres, concernant les cent mille livres sterling à lever sur leur crédit par les états.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 103 v°.

1010. — ..... *(Bruxelles, 28 janvier 1578).* Proposition faite aux états généraux par le comte Othon-Henri de Schwartzenberg, grand maréchal de la cour de l'empereur. Elle a pour objet de les assurer de la bienveillance de l'empereur, et de leur offrir ses bons offices pour leur réconciliation avec le roi d'Espagne, dans la confiance qu'ils n'ont pas l'intention de se soustraire à l'obéissance de leur souverain, ni d'innover en ce qui concerne la religion et l'ancien gouvernement du pays. *(Trad. de l'allem. en franç.)*

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 203.

1011. — *Bruxelles, 28 janvier 1578.* Sommaire de la communication faite aux états généraux par le sieur Leyton, ambassadeur de la cour d'Angleterre, retourné de devers don Juan d'Autriche. Le sieur Leyton « a dict que ledict don Juan » a respondu qu'il ne veult entrer en aulcune cessation d'armes » et hostilité, les ayant tousjours trouvez trop dangereuses et » préjudiciables à Sa Majesté, et qu'il a charge expresse de » Sadicte Majesté de n'entrer en aulcune communication, que » les estatz n'ayent avant tout mis les armes bas, et qu'ilz se

» rendent à la miséricorde de Sa Majesté, ains de nous faire la » guerre et employer toutes ses forces contre nous, et qu'il » ne pardonnera à personne qu'à ceulx qui voluntairement se » soubmectront à la miséricorde du roy .....; mesmes l'at ins- » tamment requis vouloir déclarer à messieurs de Bruxelles » qu'ilz peuvent bien fortiffier leur ville et qu'ilz se hastent, car » il les viendrat bientôt veoir, et qu'il y entrerat et leur mar- » cherat sur le ventre, ou il mourrat en la paine. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 301. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 230, et 9233, p. 239.

1012. — *Bruxelles, 29 janvier 1578.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Le sieur Leyton, son ambassadeur, leur ayant communiqué le refus de don Juan d'entendre à une suspension d'armes, ils la supplient derechef de les secourir promptement des hommes et de l'argent qu'elle leur a promis.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 104.

1013. — *Bruxelles, 29 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les prier de leur envoyer incontinent le plus de deniers possible, le seigneur de la Motte, venu du camp en poste, les ayant avertis que, s'il n'est donné satisfaction aux soldats, ils vont se débander.

Arch. de la Haye : *'T vyfste register van den doleantien, etc., der staten van Brabant*, p. 49.

1014. — *Bruxelles, 31 janvier 1578.* Lettre des états généraux au grand conseil de Malines, le requérant d'assister cette ville de quelque bonne somme, pour la mettre en état de fournir les six mille livres auxquelles elle a été taxée, proportionnellement aux autres provinces, pour la solde des troupes.

Arch. de Lille : reg. T 48, pièce 115bis.

1015. — *Madrid, 1er février 1578.* Lettres patentes de Philippe II par lesquelles il ordonne à tous ses sujets des Pays-

Bas d'obéir à son frère, don Juan d'Autriche, comme à son lieutenant, gouverneur et capitaine général, et aux états généraux, ainsi qu'aux états particuliers des provinces, de se séparer : cassant et annulant tout ce qu'ils ont fait depuis les derniers troubles, etc.

Arch. du roy. : *États généraux*, t, I, fol. 121. — Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 2910.

1016. — *Londres, 1er février 1578.* Lettre de Charles de Liévin, seigneur de Famars, aux états généraux, touchant les démarches qu'il a faites auprès des ministres de la reine. Le 28 janvier, le secrétaire Walsingham lui a dit que la reine ne voulait point abandonner les états, mais qu'avant de prendre quelque résolution, elle attendrait des nouvelles du sieur Leyton. Liévin demande une commission plus ample.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 102.

1017. — *Hamptoncourt, 6 février 1577 (1578).* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux, touchant l'envoi qu'elle leur fait derechef du sieur de Leyton, afin d'être informée par lui de l'état de leurs affaires, depuis « la malheureuse décon- » fiture de leur camp (1). »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 105 v°.

1018. — *Arras, 7 février 1578.* Acte des états d'Artois contenant accord de leur quote dans une aide de six cent mille livres par mois, pour trois mois, demandée par les états généraux, sous certaines conditions et avec certaines remontrances. Ils demandent, entre autres, que l'assemblée des états généraux cesse, et que la cause des seigneurs détenus à Gand soit commise au conseil d'État. Ils expliquent comment ils veulent que soient entendues la pacification et l'union de Bruxelles, etc.

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 333 v°.

(1) La défaite de Gembloux, arrivée le 31 janvier.

1019. — *Mons, 8 février 1578.* Lettre de Baudouin de Gavre aux états généraux. Il les assure que son intention n'a jamais été et ne sera autre, il l'espère, que de demeurer en l'union si solennellement par tous jurée. Il y voit « la pluspart » fort enclins, de manière qu'il semble rester seullement de » restraindre de toutes parts les actions et déportemens de » ceulx qui, oublians et négligeans leur serment et toutes choses » passées, se gouvernent par passions. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 231, et 9238, p. 260.

1020. — *Anvers, 10 février 1578.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les prier instamment de consentir à la levée des moyens généraux qui leur ont été proposés.

Arch. de la Haye : *'T vyfste register van den dolеantien, etc., der staten van Brabant*, p. 93.

1021. — *Anvers, 10 février 1578.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre pour la levée, dans leur province, du quarantième homme de la population des villes, et du vingtième de celle du plat pays, afin de résister à l'ennemi.

Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, etc., V, 188.

1022. — *Sans date (.. février 1578).* Réponse des états généraux à la proposition qui leur a été faite, au nom de l'empereur, par le comte Othon-Henri de Schwartzenberg, son ambassadeur auprès d'eux (n° 1010). L'objet principal de cette ambassade était d'admonester les états qu'ils voulussent retenir aux Pays-Bas la religion catholique romaine, avec l'obéissance due au roi, comme du temps de l'empereur Charles-Quint. Ils répondent par un long exposé de tout ce que le pays a souffert sous les gouvernements du duc d'Albe et de don Luis de Requesens, et depuis par la mutinerie des Espagnols et les tromperies de don Juan. Ils concluent en disant que le rétablissement de la religion catholique comme du temps de Charles-

Quint n'est point en leur pouvoir, et ne saurait être mis en avant sans de grands troubles, et sans exposer même ladite religion à un évident danger de ruine, etc.

In-4° de 27 pages, impr. chez Christophe Plantin, à Anvers, 1578.

1023. — *Sans date (Anvers, .. février 1578).* Réponse de l'archiduc Matthias, du conseil d'État et des états généraux à la communication qui leur a été faite par le baron de Selles. Ils déclarent que, si le roi persiste dans la guerre que don Juan leur fait, ils seront forcés de protester, et de réclamer l'assistance de tous les amis qu'ils pourront avoir, mais que, s'il révoque don Juan et fait cesser la guerre, ils maintiendront « la » légitime authorité de Sa Majesté et la religion catholicque » romaine, selon les termes de la pacification de Gand. »

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, p. 24. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 5.

1024. — *Héverlé, .. février 1578.* Réponse de don Juan d'Autriche à l'écrit que le baron de Selles lui a exhibé de la part de l'archiduc Matthias, de « ceux soi-disant du conseil » d'État lez lui » et des états généraux. Il déclare que, quoiqu'il ait battu l'armée des états, il est toujours prêt à se contenter des deux points qui leur ont été précédemment demandés, savoir : « le réel entretènement de la religion catholicque » romaine et l'obéissance due au roy, » et que, « moyennant » l'effectuelle exécution d'iceulx, ainsi qu'en estoit du temps » de feu l'empereur Charles, » il maintiendra tous leurs priviléges, droits et coutumes.

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 27. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 3.

1025. — *Héverlé, .. février 1578.* Lettre de Jean de Noircarmes, baron de Selles, aux états généraux, par laquelle il

leur envoie la réponse de don Juan. Cette réponse leur paraîtra « un peu crue; » mais ils ne doivent pourtant pas perdre l'espoir d'un bon arrangement. En attendant le retour d'un courrier que Son Altesse envoie en Espagne, elle a jugé qu'il ne convenait pas qu'il retournât vers eux; néanmoins il se tient à leur disposition.

Response véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 26. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 4.

1026. — *Anvers, 13 février 1578.* Ordre des états généraux à Me Thiéry Vander Beken, leur trésorier, de payer, des deniers procédant des moyens généraux ou autres aides accordées par les états, les quatre-vingt-quatre mille livres, montant de la partie du traitement de l'archiduc qui est à leur charge.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 231 v°.

1027. — *Anvers, 14 février 1578.* Résolution des états généraux portant que le payement du traitement de l'archiduc, de cent vingt mille livres par an, courra à partir du 20 janvier, jour où il a prêté serment, et qu'ils lui rembourseront tous les frais qu'il a faits depuis son départ de Vienne.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 232, et 9238, p. 261.

1028. — *Anvers, 15 février 1578.* Lettre des états généraux au baron de Selles. Ils ont trouvé l'écrit de don Juan non-seulement « bien crud, mais aussi peu duisable pour le service » de Sa Majesté, bien et repos du pays. » Ils n'ont désiré et ne désirent encore autre chose que de demeurer en l'ancienne obéissance du roi, avec le maintien de la religion catholique romaine « selon les termes de la pacification de Gand, » et ils protestent, devant Dieu et le monde, que, si quelque inconvénient advient, tant à l'endroit de ladite religion que de l'aliénation ou distraction des Pays-Bas de l'obéissance de Sa Majesté,

pour ne pas tomber en l'absolu et cruel gouvernement prétendu, contre toute raison et équité, par don Juan et les Espagnols, la faute n'en sera pas à eux.

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 29. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 6. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 177.

1029. — *Anvers, 16 février 1578.* Lettre des états généraux à la reine Élisabeth. L'envoi qu'il lui a plu de leur faire de M. Leyton, lequel, après leur avoir délivré ses lettres de créance, leur a fait ample relation du ressentiment qu'elle a eu du désastre survenu à leur camp, leur a été une nouvelle preuve de la bonne affection qu'elle porte aux Pays-Bas. Le sieur Leyton pourra lui certifier qu'ils ne sont pas moins délibérés que du passé de s'opposer virilement à l'ouverte tyrannie de leurs ennemis, surtout en voyant qu'elle persiste dans ses favorables résolutions à leur égard. Ils la supplient de faire avancer sans délai les troupes qu'elle leur a offertes.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 232, et 9238, p. 127. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 105.

1030. — *Hèverlé, 18 février 1578.* Lettre du baron de Selles aux états généraux, par laquelle il leur propose un moyen propre, selon lui, à assoupir toutes les défiances, et à satisfaire à la fois aux demandes du roi et à leurs promesses. Ce moyen consisterait en ce que le prince de Parme se transportât vers eux, « pour, sans aucune sorte d'armes, remettre les » affaires en tel estat qu'elles estoient du temps de feu l'empe- » reur, sans changer ni innover chose quelconque de leurs pri- » viléges; » pour assurance de sa personne, le prince d'Orange se constituerait entre les mains de don Juan ou de quelque autre en qui le roi pût avoir confiance, et il devrait d'autant moins s'y refuser que par là, avec le repos du pays, il assure-

rait le sien propre, puisqu'il serait rétabli dans ses biens, honneurs et gouvernements, et recouvrerait son fils.

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 33. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 177 v°.

1031. — *Anvers, 19 février 1578.* Résolution de l'archiduc, du prince d'Orange, du conseil d'État et des états généraux, prise sous le bon plaisir des provinces, concernant la levée d'impôts sur les maisons, les terres et la bière, indépendamment des moyens généraux.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 127, 129, et *Dépêches des rebelles*, t. I, fol. 71. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 232 v°.

1032. — *Madrid, 22 février 1578.* Lettre de Philippe II au baron de Selles, l'autorisant à renouveler, de sa part, l'assurance aux états généraux que, moyennant le maintien de la religion catholique et de son obéissance comme au temps de l'empereur, il est content d'oublier tout le passé, de remettre toutes choses en l'état où elles étaient alors, et de leur donner un gouverneur du sang royal dont ils n'auront pas sujet de se plaindre.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 25 v°. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 405.

1033. — *Anvers, 25 février 1578.* Acte par lequel les états généraux donnent plein pouvoir et autorité à l'archiduc Mathias, au prince d'Orange et au conseil d'État, ensemble et de commun accord, « d'ordonner, conclure et exécuter d'endommager et infester l'Espaigne, les Espaignolz et leurs adhérens, soit par mer ou par terre, comme trouvans ce mieulx » practicable et plus convenir. »

Arch. de la Haye : *'T vyfste register van den doleantien, etc., der staten van Brabant*, p. 98.

1034. — *Anvers, 26 février 1578.* Deux actes des états généraux concernant l'envoi en Angleterre du marquis d'Havré, « pour achepver la négociation par luy encommenchée avecq » la Majesté Réginale. » Il y est dit, entre autres, qu'il doit la terminer « dans les dix jours après avoir entamé l'affaire. » On y lit encore que les états consentent « que les ministres » principaulx de la royne d'Angleterre, en cas que ladicte né- » gociation aye bon succès, soyent récompensez en la forme » qu'a esté advisé par ceulx du conseil d'Estat. »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 106 v°.

1035. — *Mons, 27 février 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux. Pendant qu'ils étaient assemblés, délibérant sur les points et articles proposés *(sic)*, les sieurs de Mondoucet et d'Alféran leur ont demandé audience, et leur ont fait la remontrance qu'ils envoient. Y ayant mûrement pensé, ils croient qu'il faut accepter le secours offert par le duc d'Anjou, sous des conditions néanmoins justes et légitimes. (Suit la remontrance de Mondoucet.)

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 315. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 233.

1036. — *Anvers, dernier février 1578.* Réponse des états généraux à la lettre du baron de Selles, du 18 février (n° 1030). Ils n'acceptent pas le moyen proposé par lui, jugeant qu'il ne peut porter aucun fruit ni au roi ni à ses sujets; ils le prient donc de faire retirer du pays don Juan avec ses forces et adhérents : autrement ils se verront obligés de recourir, pour leur assurance, à telles voies qu'il est permis d'employer à des sujets opprimés par leur prince.

Response véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 36. — Arch. du royaume : cop.

1037. — *Anvers, 1^er^ mars 1578.* Commission de chef et capitaine général de leur armée, donnée par l'archiduc Matthias

et les états généraux à messire Maximilien de Hennin, comte de Boussu, grand maître d'hôtel de l'archiduc.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 5.

1038. — *Anvers, 3 mars 1578.* Lettre des états généraux aux bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruges, pour les prier de trouver bon que leur pensionnaire Yman accompagne le marquis d'Havré en Angleterre.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 185.

1039. — *Greenwich, 4 mars 1577 (1578).* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. Le capitaine Leyton lui a exposé l'état de leurs affaires. Elle leur envoie le sieur Rogers, qui leur déclarera les moyens par lesquels elle pense les assister et secourir.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 314. — Bibl. royale : MSS. 7199, fol. 236, et 9238, p. 128, 360. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 186 v°.

1040. — *Château de Presbourg, 8 mars 1578.* Longue lettre de l'empereur Rodolphe à l'archiduc Matthias, son frère. Il a reçu, par Georges Sydel, l'un des officiers de sa cour, les lettres de l'archiduc des 11 et 12 février. Il a pris connaissance aussi de sa réponse au comte Othon de Schwartzenberg. Il a vu avec plaisir sa déclaration que, en acceptant le gouvernement des Pays-Bas, il n'a eu d'autre intention que de les conserver en l'obéissance du roi d'Espagne, leur seigneur naturel, et en la religion catholique. De son côté, il a fait ce qu'il a pu, tant par lettres que par son ambassadeur à Madrid, le sieur de Khevenhüller, pour exhorter le roi à la bonté et à la clémence. Il a aussi, par l'intermédiaire du cardinal Madruccio, engagé Sa Sainteté à intervenir auprès du roi dans le même but; à cette fin, il a communiqué audit cardinal la lettre que les états généraux lui ont écrite le 8 janvier, et dans laquelle ils lui ont renouvelé leur déclaration de vouloir maintenir l'obéissance

duc au souverain et la religion catholique. Il fait connaître à l'archiduc, ainsi qu'il l'a fait au roi, le principe d'après lequel il entend se porter médiateur entre les deux parties : ce principe est l'accomplissement de la pacification de Gand et du traité de Marche en Famène (sauf le gouvernement de don Juan). Il a convoqué à Worms, pour les Pâques prochaines, les six électeurs et les autres princes et états de l'Empire. Là il fera proposer, par ses commissaires, l'état des Pays-Bas et les moyens d'y remédier. Il ne négligera rien de ce qui sera en son pouvoir pour le rétablissement de la paix dans ces provinces.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 551.

1041. — *Anvers, 8 mars 1578.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Le marquis d'Havré prend derechef la peine d'aller vers elle, pour la supplier, de la part de l'archiduc Matthias et de la leur, de leur « faire gouster le fruit de » son secours si longtemps attendu. » Il l'assurera de la dévotion qu'ils ont « de demeurer à jamais ses très-humbles et » léaulx serviteurs et voisins », et lui fera en même temps connaître l'état général de leur patrie.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 237, et 9238, p. 360. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 107 v°.

1042. — *Sans date (Anvers, 8 mars 1578).* Lettre des états généraux au comte de Leycester, pour le supplier de tenir la bonne main vers la reine, afin qu'ils puissent incontinent ressentir « le fruict de la négociation dudit marquis, qu'ils ont si » longtemps attendu. »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 107.

1043. — *Anvers, 8 mars 1578.* Lettre des états généraux au seigneur de Famars. Le marquis d'Havré, retournant en Angleterre, avec commission de Son Altesse et d'eux, pour pour-

suivre la négociation commencée naguère par lui, ils requièrent monsieur de Famars, en l'assurant de la satisfaction qu'ils ont de ses services, de se conduire selon ce que ledit marquis lui représentera.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 236 v°.

1044. — *Angers, 9 mars 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Ils auront probablement été informés du succès de ses affaires, puisqu'il a chargé le sieur de la Fougère, naguère envoyé par lui aux Pays-Bas, de les déclarer par le menu au prince d'Orange, ainsi que l'affection singulière qu'il porte au bien et avancement de celles des états. Il s'étonne et est en peine de ce qu'il n'apprend rien de leurs résolutions : c'est pourquoi il charge le sieur de Mondoucet de les voir, et de leur renouveler les assurances de son intention à leur égard. Il les engage à considérer « combien il a eu, depuis » quelques années en çà, leur conservation, secours et bonne » amitié en singulière recommandation, et que, pour disgrâce » qui leur soit advenue, il n'en a perdu la volunté. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 211 v°, et 9238, p. 249.

1045. — *Angers, 10 mars 1578.* Lettre du duc d'Anjou à monsieur de Mondoucet. Après lui avoir rappelé l'envoi qu'il a fait aux Pays-Bas du sieur de la Fougère, pour faire connaître au prince d'Orange et au comte de Lalaing « le fond de » sa volunté, ensemble le désir extrême qu'il a d'estre promp- » tement esclaircy de la leur et de celle des estatz généraulx, » il lui dit qu'il n'est « point satisfait de la demeure et retarde- » ment dont il est usé à l'expédition dudict de la Fougère. » Comme ce délai pourrait provenir de ce qu'il n'a point écrit par lui aux états, il leur écrit maintenant la lettre qu'il envoie à Mondoucet (n° 1044), le chargeant de la leur présenter, et de leur remontrer « combien il s'est efforcé, depuis assez long- » temps, à faire beaucoup de démonstrations de son inten- » tion envers eulx, pour lesquelles ilz se doibvent monstrer

» plus échauffez en son endroict qu'ilz n'ont faict jusques-là. » Il lui déclare qu'il ne veut plus « estre mené en ce faict des « délaiz accoustumez »; que, par conséquent, si les états ne veulent en finir, il doit prendre congé d'eux et revenir auprès de lui, en laissant Alféran et ses autres serviteurs, pour entendre leur résolution.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 212 v°, et 9238, p. 251.

1046. — *Lille, 12 mars 1578.* Lettre des échevins et conseil de la ville de Lille aux états généraux, au sujet d'une proposition que les échevins, doyens et communauté de Gand leur ont fait faire par deux députés, et dont ils envoient copie, ainsi que de leur réponse. Ils trouvent « que l'union des pro- » vinces en général est souffisante, sans estre besoing de faire » aultres unions ou confédérations particulières. »

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 319 v°.

1047. — *Anvers, 12 mars 1578.* Lettre des états généraux aux états d'Artois, sur les difficultés que ceux-ci faisaient d'accorder la levée des moyens généraux, ainsi que des droits sur le port des draps de soie, sur les maisons et terres, etc. Ils leur adressent les exhortations les plus pressantes, pour qu'ils se conforment aux résolutions des autres provinces. Afin de les y induire, ils font un tableau lamentable des misères et calamités du pays, et de la barbarie de don Juan d'Autriche, qui, « enor- » gueilly d'une fumée de gloire à luy acquise par voies indeues, » s'est sy avant desbordé que aulx innocens vifz il a faict tirer » les cœurs, et infinies aultres non récitables insolences. »

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. I, fol. 111.

1048. — *Liége, 13 mars 1578.* Lettre de Jean de Noircarmes, baron de Selles, aux états généraux. Il a reçu, le 12 mars, leur lettre du dernier de février (n° 1036). Il a appris à Liége que l'empereur a de nouveau invité le prince-évêque de ce pays et le duc de Juliers à s'employer à la pacification des

Pays-Bas. Il demande que les états généraux fixent un lieu où des conférences pourraient être tenues, à cette fin, entre des députés de leur part et ces princes ou leurs commis.

Arch. du royaume : cop. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 382.

1049. — *Anvers, 14 mars 1578.* Lettre des états généraux à messieurs du magistrat, nobles et notables de la ville de Gand, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur dira le sieur de Vliet, gouverneur de la Brielle, touchant le secours de la ville d'Alost, menacée par l'ennemi.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 270 v°.

1050. — *Madrid, 15 mars 1578.* Lettre de Philippe II au baron de Selles, contenant le refus de confirmer l'archiduc Matthias comme gouverneur général des Pays-Bas, mais promettant de remplacer don Juan d'Autriche par un autre prince du sang.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 27.

1051. — *Château de Presbourg, 15 mars 1578.* Lettre de l'empereur Rodolphe à l'archiduc Matthias. Elle roule, notamment, sur la plainte de l'archiduc de ce que l'empereur, dans ses communications avec don Juan d'Autriche, le traitait de gouverneur des Pays-Bas. Rodolphe fait comprendre à son frère qu'il ne peut refuser ce titre à don Juan; que, si lui, Matthias, a été reçu par les états généraux pour gouverneur, ce n'est que provisoirement et sous l'ultérieure approbation du roi; que, s'il ne donnait pas à don Juan le titre de sa charge, le roi s'en montrerait offensé; que don Juan lui-même ne recevrait pas ses lettres, etc.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 557 v°.

1052. — *Londres, 15 mars 1578.* Lettre de Charles de Liévin (seigneur de Famars) aux états généraux. Il espère pou-

voir leur envoyer, dans quatre ou cinq jours, les obligations des marchands de Londres avec celles de la reine (pour les cent mille livres sterling). Il est très-marri de n'avoir aucune nouvelle des états : « ce quy ne sert que de le tenir en mes- » pris, et eux en estime de faire peu de compte des négocia- » tions de par deçà. » Don Bernardino de Mendoça, ambassadeur du roi catholique, est arrivé à Londres le 11; il doit avoir audience le 16. Les marchands belges, résidant à Londres, ont donné les moyens à cent vingt Écossais, revenus de la défaite, de retourner aux Pays-Bas; ils viennent de s'embarquer pour Anvers.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 213 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 108.

1053. — *Château de Hambach, 16 mars 1578.* Lettre du duc de Juliers aux états généraux, par laquelle il leur fait savoir que, conformément aux ordres de l'empereur, il est prêt à s'employer de nouveau, conjointement avec l'évêque de Liége, au rétablissement de la paix entre eux et le roi d'Espagne. *(Trad. franç.)*

Arch. du royaume : cop.

1054. — *Anvers, 16 mars 1578.* Proposition faite aux états généraux par le sieur Daniel Rogers, ambassadeur de la reine d'Angleterre. Elle se résume en ceci : que la reine a dû renoncer à leur envoyer le secours, qu'elle leur avait offert, de cinq mille hommes de pied et mille chevaux, parce que le roi de France, craignant qu'elle ne voulût par là se rendre maîtresse de quelqu'une de leurs provinces, en aurait conçu de l'ombrage, mais qu'elle et son conseil ont songé à un autre moyen qui aura les mêmes avantages pour eux, et c'est qu'ils requièrent le duc Casimir de lever cinq mille reîtres et six mille Suisses dont il prendra le commandement. Dans ce cas, elle fera incontinent compter vingt mille livres sterling audit duc, et, lorsque ses troupes seront arrivées à la place de la montre,

les états lui en compteront vingt mille autres, à prélever sur les cent mille pour lesquelles elle leur a promis son crédit.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 376. — Bibl. roy. : MS. 9238, p. 252. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 84, et *Acta statuum Belgii*, t. II.

1055. — *Anvers, 16 mars 1578.* Contrat fait entre les états généraux et Gérard Gramaye, pour la liquidation des sommes dues aux régiments cassés des comtes de Boussu, d'Everstein, de Meghem, des seigneurs de Hierges, Charles Fugger et autres, et ce au moyen d'une grande et générale loterie.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 141 v°.

1056. — *Mons, 17 mars 1578.* Lettre du sieur de Mondoucet aux états généraux. Il leur envoie une lettre qu'il a reçue du duc d'Anjou pour eux (n° 1044), et à laquelle il joint copie d'une autre lettre que Son Altesse lui a écrite (n° 1045). Ils verront par là la bonne et parfaite amitié que ce prince leur porte. « Je ne m'amuseray, poursuit-il, à vous en faire autres remon» strances et persuasions; seulement je vous diray que, si vous » jugez que l'aide, faveur et assistance d'un si grand prince » vous est utile, nécessaire et honorable, comme elle est, pour » donner une heureuse fin à vos travaulx, vous veuillez y » donner prompte résolution..... » Il attend leur réponse à Mons.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 221 v°, et 9238, p. 355.

1057. — *Arras, 17 mars 1578.* Lettre des mayeur, échevins et communauté d'Arras aux états généraux, pour leur faire savoir qu'ils désavouent les lettres des états d'Artois écrites aux états de Hainaut, Tournay, Tournaisis, Lille, Douay et Orchies, et tendantes à l'envoi de députés vers l'archiduc Matthias et les états généraux, pour insister sur la conclusion de la paix : n'ayant jamais entendu et n'entendant se disjoin-

dre des autres provinces, et étant résolus, au contraire, de maintenir l'union jurée par eux.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 221, et 9238, p. 353.

1058. — *Liége, 19 mars 1578.* Lettre de l'évêque de Liége aux états généraux. Il les informe que l'empereur l'a désigné de nouveau, ainsi que le duc de Juliers, pour aviser aux moyens de rétablir la paix aux Pays-Bas. Ils devront s'entendre à cet effet avec le baron de Wynenberg et le comte de Schwartzenberg. Le désir le plus vif de l'évêque est de parvenir à une bonne pacification.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 36. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 403 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III.

1059. — *Liége, 19 mars 1578.* Lettre de Jean de Noircarmes (baron de Selles) aux états généraux. L'évêque de Liége et lui ont reçu, la veille, la réponse du duc de Juliers (v. n° 1053). Ce prince consent à intervenir, par lui ou par ses commis, aux conférences pour la paix. Il ne reste donc plus qu'à connaître le lieu où les états désirent que la communication se fasse, et les noms de leurs députés.

Arch. du royaume : cop. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 4.

1060. — *Anvers, 22 mars 1578.* Résolution des états généraux d'accepter, conformément à l'avis de l'archiduc, du prince d'Orange et du conseil d'État, le secours, offert par la reine d'Angleterre, de cinq mille reîtres et six mille piétons, sous la conduite du duc Casimir.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 223.

1061. — *Anvers, 22 mars 1578.* Lettre des états généraux au marquis d'Havré. Ils lui envoient copie de la proposition du sieur Rogers (n° 1054) et de la réponse (1) qu'ils y ont faite,

(1) Elle nous manque.

ainsi que de plusieurs écrits concernant le fait de monseigneur le duc d'Alençon. Comme don Juan a fait imprimer quelque petit livret « contenant plusieurs mensonges pour abuser les » moins advisez, » ils ont formé une réponse dont ils lui adressent plusieurs exemplaires (1), espérant lui faire parvenir sous peu « quelques aultres discours concernant la même matière. »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 109.

1062. — *Anvers, 24 mars 1578.* Commission donnée par les états généraux aux seigneurs de Saventhem, de Beaumont, de Louvignies, et au pensionnaire de Middelbourg, pour traiter avec le duc d'Alençon ou son agent, « à condition que rien ne » se traicte qui soit préjudiciable aux provinces, ains seulle- » ment pour luy donner appaisement, affin qu'il ne soit aus- » dicts estatz contraire, mais qu'il les assiste. »

Arch. de la Haye : *'T vyfste register van den dolean-tien*, etc., *der staten van Brabant*, p. 119.

1063. — *Anvers, 27 mars 1578.* Lettre des états généraux au prince-évêque de Liége. Il leur a été très-agréable d'entendre, par sa lettre (n° 1038), le désir qu'il a de s'employer, avec le duc de Juliers, à la pacification des Pays-Bas, suivant la charge que l'empereur leur en a donnée. Ils n'ont jamais, de leur côté, désiré, et ils ne désirent encore autre chose, que d'être en repos, et de servir Sa Majesté Catholique en toute fidélité et obéissance. Mais le roi n'a jamais voulu entendre à ce qui concernait sa grandeur et le bien et repos de ses sujets; il ne leur a pas fait la faveur de répondre à leurs humbles requêtes, et au contraire, il a donné autorité sur eux « à ceulx qui sont odieux » et ennemis jurez de ces païz. » La mission qu'il a confiée au baron de Selles ne peut que mettre ses sujets en plus grande

(1) C'est vraisemblablement la *Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives*, etc. Il est à remarquer cependant que l'octroi pour l'impression de cette *Responce* est du 24 mars seulement.

perplexité : car demander que son autorité et la religion catholique soient remises sur le pied où elles étaient du temps de l'empereur Charles, est « chose impossible et directement » contraire à la pacification de Gand. » Les états envoient à l'évêque le « livret » qu'ils ont fait imprimer (1), et qui contient leurs offres audit baron. S'il les trouve raisonnables, comme ils n'en doutent pas, ils le supplient de les favoriser, avec le duc de Juliers et les autres princes voisins, afin que Sa Majesté Catholique y condescende. Dans ce cas, ils seront prêts à entrer en la communication qu'il leur propose.

Arch. du royaume : cop.

1064. — *Angers, 27 mars 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il leur renvoie le sieur de la Fougère, par lequel il a été informé de leur bonne volonté sur ce qu'il leur avait fait entendre par lui. Il leur enverra sous peu deux de ses chambellans et conseillers, auxquels, et au sieur de Mondoucet, aussi son conseiller et chambellan, il a donné ample pouvoir de traiter avec eux.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 189. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 223 v°, et 9238, p. 356. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 4.

1065. — ..... *31 mars 1578.* Mémoire et instruction donnés par les états de Hainaut au seigneur de la Haye, l'un de leurs députés aux états généraux, sur certains points à remontrer à ces états.

Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 9, pièce 34.

1066. — *Anvers, 1^er^ avril 1578.* Instruction donnée par l'archiduc Matthias et par les états généraux au comte de Wittgenstein et au seigneur de Sainte-Aldegonde, envoyés à la diète de Worms.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 486.

---

(1) Voy. la note à la page 348.

1067. — *Anvers, 2 avril 1578.* Lettre des états généraux aux électeurs, princes et députés des états du Saint-Empire convoqués à Worms, pour les prier d'ajouter foi et créance et de prêter une favorable attention à ce que leur exposeront, de la part des états, le comte Louis de Wittgenstein, Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, conseiller du roi d'Espagne *(regis Hispaniarum a consiliis)* et Jean de Ghent, seigneur d'Oye.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 465.

1068. — *Londres, 3 avril 1578.* Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. La reine, depuis qu'elle a appris, par le docteur Rogers, que les états ont accepté ses offres, s'y est tellement arrêtée qu'il n'y a pas d'espoir d'obtenir d'elle rien en dehors de cela. Elle a résolu d'envoyer saluer l'archiduc Matthias par le sieur Wilcker, son dernier ambassadeur en Espagne, lequel passera ensuite vers don Juan, pour le persuader de pacifier les Pays-Bas, selon la réponse qu'il a apportée du roi.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 477. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 112, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 10.

1069. — *Anvers, 4 avril 1578.* Lettre particulière des états généraux aux archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence, ainsi qu'au comte palatin, touchant l'envoi à Worms du comte de Wittgenstein, du seigneur de Sainte-Aldegonde et du seigneur d'Oye.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 467.

1070. — *Anvers, 4 avril 1578.* Déclaration des états généraux touchant les fermes et baux des biens confisqués, antérieurs à la pacification de Gand.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 468 v°.

1071. — *Anvers, 5 avril 1578.* Lettre des états généraux au marquis d'Havré. Ils ont reçu sa lettre du 28 mars (1). Ils le

(1) Je ne l'ai pas trouvée.

prient de continuer ses bons devoirs, et de revenir le plus tôt possible avec une fructueuse résolution. Ils l'autorisent à traiter en Angleterre pour l'achat de poudres et de salpêtres. Ils désirent que le seigneur de Famars demeure encore quelque temps à Londres; s'il s'y refusait, il faudrait laisser en son lieu le pensionnaire Yman. Les comtes de Boussu et d'Egmont sont entrés le 3 dans Mons avec quatre enseignes de gens de pied et cent chevaux. Le seigneur de Sainte-Aldegonde et le seigneur d'Oye, l'un des députés de Gueldre, sont envoyés par Son Altesse et par eux à la diète de Worms, qui se tiendra le 12. Les barons de Fresin et d'Aubigny se rendent en France, afin d'entendre de plus près l'intention du duc d'Alençon, sans pouvoir rien conclure. Le comte de Nieuwenaer va vers l'empereur, pour les causes énoncées en l'instruction dont copie est envoyée au marquis.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 237 v°, et 9238, p. 361. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 110 v°.

1072. — *Londres, 5 avril 1578.* Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. Il a appris que la réponse du roi faite à la reine d'Angleterre est entièrement conforme à l'instruction du seigneur de Selles, sauf qu'elle ne fait pas mention de la pacification de Gand. Don Bernardino de Mendoça a assuré à la reine que le roi a donné autorité absolue à don Juan de mettre fin aux troubles des Pays-Bas par la paix ou par la voie des armes.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 378 v°. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 112 v°.

1073. — *Presbourg, 5 avril 1578.* Lettre de l'empereur aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 4 mars (1). Il attend

(1) Nous n'avons pas trouvé cette lettre.

leur réponse à la sienne du 22 du même mois, et à ce que leur aura proposé de sa part le grand maréchal de sa cour. En ce qui touche ce qu'ils ont requis relativement à don Juan d'Autriche, et ce qui a été requis aussi par ledit don Juan et même par le roi catholique, il en fera le sujet d'une proposition aux électeurs et princes de l'Empire qui s'assembleront prochainement à Worms.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 561. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III.

1074. — *Beaumont, 7 avril 1578.* Lettre de Jean de Noircarmes aux états généraux. Il est parti de Liége, après avoir reçu leur réponse du 17 mars (1), pour aller en rendre compte à Son Altesse (don Juan). La veille de son arrivée à Beaumont, un courrier y avait apporté des dépêches d'Espagne, et entre autres la réponse du roi à la lettre des états du 31 décembre (2), ainsi qu'aux trois points sur lesquels ils ont demandé des explications, avant d'entrer en conférences. Le roi lui ordonnant de leur communiquer lui-même sa réponse, il les prie de désigner quelques personnages avec lesquels il puisse se trouver à Saint-Trond ou en quelque autre ville neutre.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 473 v°.

1075. — *Anvers, 11 avril 1578.* Lettre des états généraux au baron de Selles (Jean de Noircarmes). Ils le prient d'envoyer incontinent la réponse et résolution qu'il a reçue du roi sur leur lettre du dernier de décembre, ainsi que sur les points à l'égard desquels ils ont désiré connaître l'intention de Sa Majesté, avant d'entrer en communication. S'il y trouve de la difficulté, ils l'invitent à se rendre à Louvain le 19, pour le lendemain s'assembler, avec quelques-uns de leurs députés, à

(1) Cette lettre a échappé à nos recherches.
(2) Cette lettre nous manque également.

Meerbeke, entre Louvain et Malines, au château du seigneur du lieu.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 475 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 15.

1076. — *Anvers, 11 avril 1578.* Lettre des états généraux au seigneur de Hèze, afin qu'il fasse cesser les foules, incursions et outrages que ses soldats commettent dans le pays de Liége; qu'il élargisse les personnes de ce pays qu'il a prises; restitue les deniers enlevés à des bourgeois de la cité de Liége, et enfin donne des explications aux états sur l'expulsion de Maestricht des frères cordeliers et de ceux de la société de Jésus.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 14.

1077. — *Londres, 12 avril 1578.* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. Elle espère qu'ils seront satisfaits de ce qu'elle a traité avec le marquis d'Havré.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 113 v°.

1078. — *Anvers, 13 avril 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Ils ont été joyeux d'apprendre, par la lettre que le sieur de la Fougère leur a délivrée de sa part, qu'il a donné d'amples pouvoirs à deux de ses conseillers, outre le sieur de Mondoucet, pour traiter avec eux : de leur côté, ils ont député à cette fin les barons de Fresin et d'Aubigny. Il leur avait proposé, pour cette négociation, un lieu de la frontière : après mûre délibération, ils trouvent que la ville de Bruxelles est préférable. Si toutefois il y voyait quelque difficulté, ils ne jugeraient pas mal à propos le choix de la ville de Saint-Ghislain.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 201.

1079. — *Anvers, 15 avril 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing. Ils lui envoient copie de la lettre du duc

d'Anjou que le sieur de la Fougère leur a apportée, ainsi que leur réponse (nos 1064 et 1078).

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 206.

1080. — *Anvers, 19 avril 1578.* Instruction des états généraux pour messire Philippe de Lalaing, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, gouverneur et grand bailli de Hainaut, messire Charles de Gavre, baron de Fresin, conseiller d'État, et Nicolas de Lélys, pensionnaire de la ville de Douay, de ce qu'ils auront à traiter avec les seigneurs de la Rochepot, des Pruneaux et de Mondoucet, députés du duc d'Alençon. Les députés des états devaient demander que le duc envoyât promptement des forces au comté de Bourgogne et au duché de Luxembourg, pour divertir celles de don Juan, et y faire conquêtes sur le roi d'Espagne. Ils devaient ensuite leur communiquer les conditions auxquelles les états étaient disposés à traiter avec le duc. Ces conditions étaient, entre autres, que, s'il désirait se marier avec la princesse d'Espagne (Isabelle), les états y concourraient de tout leur pouvoir; qu'aucun appointement ne se ferait avec le roi d'Espagne, sans l'y comprendre; que les états lui garantiraient, autant qu'il serait en eux, la possession des conquêtes qu'il ferait au comté de Bourgogne et au duché de Luxembourg, et qu'ils lui payeraient une reconnaissance annuelle de deux cent cinquante mille francs.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 35.

1081. — *Anvers, 19 avril 1578.* Instruction des états généraux pour Nicolas Carenzoni, allant de leur part en Allemagne. Il devait tâcher d'emprunter, à Cologne et dans d'autres villes d'Allemagne, pour un an, les cent mille livres sterling pour lesquelles la reine Élisabeth et la ville de Londres voulaient bien prêter leur crédit aux états. Il pouvait offrir jusqu'à douze pour cent d'intérêt, mais non plus.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 239.

1082. — *Anvers, 20 avril 1578.* Lettre des états généraux aux nobles, notables et commune de Gand. Les seigneurs de Rassenghien, de Zweveghem et de Mouscron leur ayant présenté requête pour se plaindre de leur détention, ils ont renvoyé cette requête à l'archiduc, au prince d'Orange et au conseil d'État, afin d'y disposer selon qu'ils trouveront convenir. Comme ceux-ci envoient présentement à Gand, pour cette affaire, le marquis de Berghes et Adolphe de Meetkercke, les états généraux requièrent les nobles, notables, etc., de se conformer à ce que ces députés leur proposeront.

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des priviléges, en* 1577, etc., fol. 54.

1083. — *Anvers, 20 avril 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux s'obligent à rembourser, dans les six mois, à la reine d'Angleterre la somme de cinq mille livres sterling qu'elle a fait compter, à Londres, au marquis d'Havré, leur ambassadeur, pour l'achat de munitions de guerre dans son royaume.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de* 1619 *et* 1620, fol. 51. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre,* 1576-1590, fol. 150.

1084. — *Anvers, 20 avril 1578.* Instruction pour Richard de Mérode, seigneur d'Oirschot, messire Louis de Sommaing, chevalier, seigneur de Louvignies, et maître Jean Vander Warcke, docteur ès lois, pensionnaire de la ville de Middelbourg en Zélande, par les états généraux députés pour se trouver vers le seigneur baron de Selles. (Titre textuel.) Ces députés devaient se transporter à Malines, pour savoir si le seigneur de Selles était content d'y venir, ou s'il voulait demeurer au village de Meerbeke; dans ce dernier cas, ils iraient l'y trouver, et lui demanderaient à voir la résolution du roi, signée de sa main, ainsi que l'instruction dont il était porteur.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 9.

1085. — *Anvers, 21 avril 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, afin de faire mettre à exécution les moyens généraux proposés par l'archiduc.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 3.

1086. — *Anvers, 22 avril 1578.* Lettre des états généraux aux échevins de la keure de Gand. A la requête de Me Corneille Weellemans, qui a été nommé conseiller du roi en Brabant, ils l'ont déchargé des fonctions de leur greffier, et établi à sa place, le 19 avril, deux secrétaires, savoir : Me Adolphe Blyleven et Jean Houfflin, tous deux licenciés en droit. Ils prient les échevins d'ajouter pleine foi et créance aux lettres et dépêches qu'ils recevront, signées de ces deux secrétaires.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 349 vo.

1087. — *Malines, 23 avril 1578.* Mémoire que le baron de Selles supplie à monsieur le comte de Boussu et députés des états généraux en la ville de Malines faire entendre auxdits états, de ce que convient faire, suivant la bonne intention de Sa Majesté, pour parvenir à une bonne paix : le tout en conformité des lettres de Sadite Majesté écrites audit baron de Selles, du 22me de février et 15me de mars 1578. (Titre textuel.) Il assure d'abord les états que le seigneur don Juan d'Autriche et ses forces sortiront du pays, dès qu'ils auront donné satisfaction au roi sur les deux points du maintien de la religion catholique romaine et de l'obéissance qui lui est due, comme du temps de l'empereur. Il déclare même que Son Altesse est contente de se remettre aux mains de quelque prince à dénommer par les états, si monsieur le prince d'Orange veut de même se constituer dans les mains d'un autre prince en qui le roi ait confiance. Comme on lui a objecté que, du temps de Charles-Quint, l'inquisition et les placards ont été mis en vigueur, il répond, quant à l'inquisition, « qu'ilz sçavent fort » bien qu'elle ne fut oncques publiée, ains au contraire l'em-

» pereur, à l'intercession de la feue royne d'Hungerie, fist » deffendre la publication d'icelle », et quant aux placards, « qu'il y sera mis tel ordre et provision qu'il n'y aura nulle » cause de descontentement ni de crainte. » Il cherche à établir par là qu'il est inutile de parler de la pacification de Gand. Il s'attache aussi à justifier le refus du roi de confirmer la nomination de l'archiduc Matthias, « qui a esté appelé sans son » sceu et sans celui de l'impératrice et de l'empereur ». Il promet enfin que le roi remplacera don Juan par quelque autre gouverneur de son sang.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 13. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 22.

1088. — *Malines, 23 avril 1578.* Lettre de Jean de Noircarmes, baron de Selles, aux états généraux, par laquelle il leur fait savoir qu'il va attendre, à Louvain, leur réponse à ce que le comte de Boussu et leurs députés leur rapporteront des communications qu'il leur a faites (n° 1087).

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 12. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 31 v°.

1089. — *Sans date (Malines, 23 avril 1578).* Lettre de Jean de Noircarmes, baron de Selles, au seigneur de Bours, lui envoyant un écrit particulier concernant le fait du prince d'Orange. (Cet écrit porte que le roi restituera au prince tous ses biens.)

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 10. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 25 et 25 v°.

1090. — *Worms, 23 avril 1578.* Lettre de Philippe de Marnix et de J. de Ghent au états généraux. Un gentilhomme allemand, Conrad Von Crombach, propose de faire obtenir aux états généraux un prêt de huit cent mille florins d'Allemagne. Conditions de ce prêt. Avantages et désavantages de cet emprunt. L'évêque de Wurtzbourg est très-bien intentionné à

l'égard des états; il en est de même du duc de Brunswick, auquel il serait bon d'envoyer un ambassadeur.

Quelques lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde, etc., p. 4. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 21.

1091. — *Anvers, 24 avril 1578.* Sommaire du rapport, fait par les seigneurs d'Oirschot, de Louvignies et pensionnaire de Middelbourg, de ce que ont négocié en la ville de Malines, le 23me d'avril, suivant la commission des états généraux du 20me dudit mois d'avril, avec le baron de Selles. (Titre textuel.) Une première conférence a eu lieu le matin, et une seconde l'après-dîner, en la maison du seigneur de Bours, gouverneur de la ville, qui y a assisté, ainsi que le comte de Boussu. Le seigneur de Selles n'a exhibé d'autre commission et instruction du roi que la déclaration de Sa Majesté du 20 décembre 1577 (n° 939) et deux lettres qu'elle lui a écrites, en date du 22 février et du 15 mars (nos 1032 et 1050). Il s'est entièrement référé à ces déclarations et lettres, disant « que cecy » n'estoit qu'ung commencement de communication, et qu'on » debvoit espérer que Sa Majesté, ayant l'ultérieure résolution » des estatz, s'accommoderoit aussy de plus prez à icelle, s'as- » seurant que Sa Majesté seroit contente d'abolir enthièrement » les placcartz sur le faict d'hérésie, et meismes aussy de laisser » les affaires d'Hollande et Zélande, quant au faict de la reli- » gion, en tel estat que sont à présent, et que nous envoyeroit » ung gouverneur agréable aux estatz. »

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 193. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 19 v°.

1092. — *Anvers, 24 avril 1578.* Lettre des états généraux aux baron de Fresin et autres députés étant présentement à Saint-Ghislain. Ils ont appris avec plaisir qu'ils ont suivi leur instruction; ils ne trouvent pas convenable que la communication dont ils sont chargés ait lieu à Mons. Ils écriront donc incontinent aux ambassadeurs du duc d'Anjou, pour qu'ils se

transportent à Saint-Ghislain : toutefois, en cas de refus absolu de ces derniers, la communication pourra avoir lieu à Mons; mais alors ils auront « tellement l'œil au guet, que rien » ne se praticque soubz la main dont la patrie s'en puist re- » sentir. »

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 240.

1093. — *Sans date (.. avril 1578).* Réponse des ambassadeurs du duc d'Anjou aux ambassadeurs des états généraux; (v. n° 1080). L'entreprise proposée de Bourgogne et de Luxembourg n'est pas sujette à de grandes difficultés; mais elle paraît peu opportune. Le moment n'est pas encore venu de parler de mariage; le duc ne se mariera pas, du reste, sans l'avis des états. Il ne se soucie point de conquêtes : s'il en voulait faire, il aurait plus d'occasion et de moyens ailleurs qu'aux Pays-Bas. Il est prêt à marcher au secours des états; mais « il ne veult icy » entrer comme prince mercenaire ny comme gouverneur en » dessoubz du roy d'Espaigne, ainsy que monsieur l'archiducq » ou aultre : » il désire qu'on lui donne le nom de « libérateur » ou protecteur de la patrie. » Il ne veut point d'argent, mais seulement quelques villes « pour asseurance et retraicte de sa » personne et de ses gens. » A d'autres conditions, « ne luy » seroit honneur de les secourir, ny occasion de se rendre en- » nemy au roy d'Espaigne, à l'empereur et aultres princes et » potentatz. » Les ambassadeurs terminent en déclarant qu'ils ont pouvoir absolu de traiter.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 37.

1094. — *Anvers, 27 avril 1578.* Lettre des états généraux au baron de Selles. Ils ont reçu la copie des deux lettres que le roi lui a écrites, ainsi que l'écrit délivré par lui à leurs députés. Ils ont aussi ouï le rapport de ce que ceux-ci ont négocié avec lui à Malines. Ils en délibéreront et lui feront tenir leur réponse, qu'ils enverront à Louvain, où par conséquent il peut retourner : « estant bien marry que Sa Majesté n'at esté

» servie de traicter avecque ses païs d'aultre sorte, et avecque » meilleure raison que lesdictes lettres contiennent. »

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 239.

1095. — *Mons, 29 avril 1578.* Lettre du comte de Lalaing, de Charles de Gavre (baron de Fresin) et du sieur de Liesvelt aux états généraux. Les ambassadeurs du duc d'Anjou trouvent quelque peu étrange la longueur dont les états usent dans la négociation entamée avec eux; aussi Lalaing et ses collègues croient-ils que les états devraient leur donner tout pouvoir, comme l'ont lesdits ambassadeurs, ou requérir ceux-ci de s'acheminer à Bruxelles.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 240 v°.

1096. — *Au château de Streveling (Stirling), 29 avril 1578.* Lettre de Jacques VI, roi d'Écosse, aux états généraux. Il a eu égard au désir qu'ils lui ont fait exprimer, par M^e^ Georges Hacquet, conservateur des priviléges de la nation écossaise aux Pays-Bas, « touchant le contre-mandement de quelques » compagnies qui s'apprestoient à aller à leur service. » Il les assure que, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, il s'appliquera à entretenir avec eux les meilleures relations de paix et d'amitié.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 17.

1097. — *Sans date (.. avril 1578).* Déclaration des moyens généraux à lever, pour le terme de trois mois, à partir du 1^er^ mai 1578, sur les marchandises entrantes et sortantes; sur les vins, les cervoises, la chair, le sel, le poisson, le hareng consommés dans le pays; sur les merceries, sayetteries, draps fabriqués dans le pays; sur le port des draps de soie; le centième denier du revenu des maisons et terres; deux centièmes du revenu des rentes héritières hypothéquées sur les domaines royaux et les villes et communautés; deux centièmes des pen-

sions et rentes viagères; deux patards au tonneau de bière valant plus de vingt patards.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 5 v°.

1098. — *Anvers, 30 avril 1578.* Instruction des états généraux pour le comte de Lalaing, de ce qu'il aura à proposer aux états de Hainaut, concernant les moyens généraux. Il s'agissait d'obtenir de ces états qu'ils fournissent promptement ce dont ils étaient redevables de leurs contributions pour les mois de février, mars et avril; qu'ils fissent pratiquer la levée des moyens généraux, dresser un dénombrement de tous les biens saisis et confisqués dans leur province, et envoyer à Bruxelles l'argenterie des églises.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 241 v°. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 4.

1099. — *Maestricht, 30 avril 1578.* Lettre de Martin de Nyetzen aux états généraux. L'altération survenue à Maestricht est apaisée. Les « altérés » ont été surpris à minuit, pendant qu'ils s'occupaient à boire et à jouer, par les bourgeois et deux compagnies hollandaises. Il en a été pris environ cinq cents. En cet instant, l'*electo* avec treize des principaux a été pendu; une quarantaine ont été noyés, et il y en aura autant qui, la nuit prochaine, recevront la même punition. On en a chassé de la ville une centaine qui, pour la plupart, ont été massacrés par la cavalerie des états et par les paysans. L'*electo*, au moment de mourir, confessa librement que, le lendemain, ils auraient livré la ville aux Espagnols. Les bourgeois veulent que tout le reste des Wallons, bons et mauvais, sorte de la ville, « ne se confiant » nullement à ces trahistres et boute-feux, comme ilz disent. »

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 585.

1100. — *Anvers, 1er mai 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, gouverneur et grand bailli de Hainaut, afin qu'il persuade au peuple de son gouvernement d'accepter les moyens généraux.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 3 v°.

1101. — *Anvers, 5 mai 1578.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Le docteur Rogerius (Rogers), qui retourne en Angleterre, leur ayant fait rapport de sa négociation avec le duc Casimir, ils remercient la reine de sa bonne affection; mais ils la prient de pourvoir au payement des autres vingt mille livres promises au duc, « à la place de ses monstres, » attendu qu'il leur est pour le moment impossible de se procurer de l'argent.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 193 v°.

1102. — *Anvers, 5 mai 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, au baron de Fresin et au conseiller d'État Liesvelt. Par suite des préliminaires des négociations qui ont eu lieu avec les ambassadeurs du duc d'Anjou, les états généraux prient le comte de Lalaing de prendre les Français sous sa protection, et de leur ouvrir la ville du Quesnoy, dans le cas où ils se trouveraient pressés par l'ennemi. Si les négociations n'aboutissent pas, les Français remettront cette ville dans le même état où ils l'auront reçue.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 48.

1103. — *Anvers, 6 mai 1578.* Acte des états généraux sur quelques difficultés proposées par ceux d'Anvers touchant la levée des moyens généraux.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 49.

1104. — *Anvers, 7 mai 1578.* Acte des états généraux apportant des modifications au tarif des moyens généraux, concernant les bières de Lubeck, de Hambourg, d'Angleterre et autres foraines.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 49.

1105. — *Worms, 7 mai 1578.* Lettre de Philippe de Marnix et de Jean de Ghent aux états généraux. Ils ont eu

aujourd'hui audience des députés et conseillers des deux conseils. Après leur harangue (1), un docteur, envoyé par don Juan d'Autriche, nommé Hattestein, en a demandé copie, pour y répondre, prétendant qu'on ne devait tenir le seigneur archiduc Matthias pour gouverneur des Pays-Bas, ni le seigneur de Sainte-Aldegonde pour conseiller du roi. Bientôt après, le vice-chancelier de Mayence leur donna pour réponse que les seigneurs présents, au nom de leurs maîtres, remerciaient fort, et Son Altesse et les états généraux, des présentations et offres qu'ils leur avaient faites, et qu'ils leur présentaient aussi leurs services et toute amitié. Au commencement de leur lettre, Marnix et de Ghent rendent compte de l'insuccès de leurs démarches pour trouver de l'argent.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 649 v°.

1106. — *Anvers, 7 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, afin qu'ils ajoutent foi et créance à ce que le comte de Lalaing et messire Louis de Sommaing, chevalier, seigneur de Louvignies, leur diront de la part des états généraux, concernant la nécessité de trouver des deniers pour le payement des gens de guerre attendus d'Allemagne.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 38 v°-39.

1107. — *Anvers, 7 mai 1578.* Instruction pour monsieur le sénéchal de Hainaut, gouverneur des ville et château de Tournay et grand bailli de Tournaisis, de ce qu'il aura à pro-

(1) Cette harangue fut imprimée chez Christophe Plantin, en un cahier in-4° de vingt-cinq feuillets non chiffrés, sous ce titre : *Oratio legatorum serenissimi principis Matthiae, archiducis Austriae, Belgii gubernatoris, et generalium Belgico-Germaniae ordinum, habita in conventu Wormaciensi*, etc. Il en existe une traduction en vers flamands, imprimée aussi chez Plantin, en 1578; elle forme un cahier de quatre-vingt-dix pages; elle est l'ouvrage de Jean-Baptiste Houwaert, conseiller et maître de la chambre des comptes de Brabant.

poser à messieurs les prévôts, jurés, mayeurs, échevins et consaux de la ville de Tournay, ensemble à messieurs les états de Tournay et Tournaisis, de la part de messieurs les états généraux, pour la conservation et garde du pays. (Titre textuel.) Cette instruction le charge de demander aux consaux de Tournay dix mille florins, et huit mille florins aux états du Tournaisis, attendu que, pour le payement des reîtres qui étaient prêts à marcher, ainsi que des gens de guerre des états, on avait besoin de sept cent mille florins.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 238 v°.

1108. — *Anvers, 7 mai 1578.* Instruction des états généraux pour Jacques de Hennin, seigneur de Ghislenghien, de ce qu'il aura à proposer, de leur part, à l'assemblée des états de Lille, Douay et Orchies. Elle le charge de demander à ces états vingt-neuf mille livres Artois ou florins, par les mêmes motifs que contient l'instruction du même jour donnée au sénéchal de Hainaut.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 925.

1109. — *Anvers, 7 mai 1578.* Instruction pour le comte de Lalaing et messire Louis de Sommaing, chevalier, seigneur de Louvignies, de ce qu'ils auront à proposer à messieurs les états de Hainaut, ensemble à messieurs les prévôts, échevins et consaux de la ville de Valenciennes, de la part de messeigneurs les états généraux, pour la conservation de la patrie. (Titre textuel.) Ils sont chargés de demander à ces deux corps trente-huit mille livres Artois ou florins, par les mêmes motifs que ci-dessus.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 41.

1110. — *Anvers, 7 mai 1578.* Instruction donnée par les états généraux à messire Guillaume de Mérode, commune-maître de Malines, sur ce qu'il aura à proposer, de leur part, au magistrat de cette ville. Il devait demander aux commune-

maîtres et échevins de Malines cinq mille livres Artois ou florins, par les mêmes motifs que ci-dessus.

Arch. de Lille : reg. T 48, pièce 123.

1111. — *Anvers, 7 mai 1578.* Lettre des états généraux au magistrat de Malines, sur le même sujet que l'instruction qui précède.

Arch. de Lille : reg. T 48, pièce 124.

1112. — *Anvers, 7 mai 1578.* Lettre des états généraux aux échevins de la keure de Gand. Comme ils attendent, dans quelques jours, les forces qu'ils ont levées en Allemagne, il faut penser aux moyens d'assurer leur solde. Une somme de sept cent mille florins est nécessaire, et « il n'y a ung seul » denier en la bourse du trésorier général. » Les états généraux n'ayant d'autres moyens que ceux qui sont mis à leur disposition, ils ont envoyé des députés aux provinces et aux principales villes, pour leur remontrer l'embarras où ils se trouvent. Le sieur Jacques Uutenhoven et le sieur Noël de Caron, bourgmestre du Franc de Bruges, ont été désignés pour Gand. Les états prient les échevins d'ajouter foi et créance à ce qu'ils leur proposeront.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 612 v°.

1113. — *Anvers, 8 mai 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, pour le prévenir qu'ils l'ont nommé commissaire, conjointement avec le seigneur de Louvignies, auprès des états de Hainaut.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 39 v°-40.

1114. — *Dresde, 8 mai 1578.* Réponse du prince électeur de Saxe (Auguste le Pieux) à ce qui lui a été proposé par le comte Adolphe de Nieuwenaer, de la part de l'archiduc Matthias et des états généraux des Pays-Bas. Il exprime le vœu qu'une bonne et ferme paix soit établie dans les Pays-Bas, et qu'ils se maintiennent en l'obéissance du roi d'Espagne, leur

souverain seigneur et prince naturel. Il s'y emploiera volontiers; mais c'est une matière qui concerne principalement l'empereur et les princes et états de l'Empire. *(Trad. franç.)*

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 24.

1115. — *Anvers, 8 mai 1578.* Lettre écrite au comte de Lalaing par Thiéry d'Offegnyes, député des états de Hainaut aux états généraux, contenant diverses particularités sur ce qui s'est passé aux états, et quelques nouvelles. On y lit, entre autres, que le prince d'Orange a consenti à se rendre, le lendemain, à Bruxelles, pour suivre les négociations avec les députés du duc d'Anjou; qu'après avoir jusqu'alors tenu secrètes ces négociations à l'archiduc Matthias, on lui en a donné connaissance dans la matinée; qu'on lui a fait trouver la chose » sinon bonne, du moins non mauvaise »; que le seigneur de Lummen (Guillaume de la Marck) est décédé à Liége le 1er mai, à la suite d'une syncope, etc.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 43-45.

1116. — *Anvers, 9 mai 1578.* Pouvoir donné par les états généraux à Philippe de Marnix, conseiller du roi, et à Jean de Ghent, seigneur d'Oye, d'emprunter, en leur nom, trois cent mille florins d'Allemagne.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 625 vo.

1117. — *Anvers, 10 mai 1578.* Lettre des états généraux aux seigneurs de Sainte-Aldegonde et d'Oye, leurs ambassadeurs à Worms. Ils ont reçu leurs lettres des 21, 23 et 25 avril (1). Ils les remercient de leurs bons devoirs, et les prient de les continuer. Ils s'efforceront de donner toute satisfaction au duc Casimir, comme les ambassadeurs le verront par leur résolution sur les articles proposés de la part de ce prince. Ils accueilleront et honoreront les ambassadeurs qui leur seront envoyés

(1) Je n'ai pas trouvé celles du 21 et du 23.

par l'empereur et les princes de l'Empire : ils n'espèrent toutefois pas grand fruit de leur légation, d'après les étranges demandes que fait le baron de Selles au nom du roi. Ils leur envoient la procuration demandée par eux pour la négociation d'un emprunt de trois cent mille florins d'Allemagne, et les prient de ne rien négliger afin de se procurer cette somme ou telle autre qu'il leur sera possible d'avoir. Ils les préviennent que Georges Gilpin s'est rendu en Allemagne avec Nicolas Carenzoni, afin de lever, sur le crédit de la reine, cinquante mille livres sterling, suivant le contrat fait par Sa Majesté avec eux. Ils ont trouvé bon l'envoi vers le duc Jules de Brunswick, et ont confié cette mission à Pompeius Uffkens, gentilhomme de Frise. Ils ont aussi, selon leur réquisition, commis le pensionnaire de Middelbourg pour tenir correspondance avec eux. Ils leur transmettent les pourparlers qui ont eu lieu à Malines avec le baron de Selles. Le comte de Lalaing, le baron de Fresin, le conseiller Liesvelt et le pensionnaire de Douay ont été députés pour entrer en communication avec les seigneurs de la Rochepot et des Pruneaux, ambassadeurs du duc d'Alençon. Les uns et les autres sont maintenant à Bruxelles, à l'exception du comte de Lalaing, qui est resté en Hainaut. Le prince d'Orange est parti pour la même ville, afin d'être présent à la conférence. Le marquis d'Havré, le seigneur de Famars et le pensionnaire Yman sont revenus d'Angleterre : la reine demeure en la volonté de les assister, mais elle ne veut pas entrer en une confédération absolue avec eux, sans en avoir communiqué avec son parlement. Prétentions du seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines. Le camp de l'ennemi est encore autour de Philippeville. Don Juan est à Namur : il a pensé surprendre Maestricht; mais la trahison a été découverte et les traîtres punis. Dans peu de jours, les gens de guerre levés par les états en Allemagne franchiront les frontières des Pays-Bas. Les moyens généraux sont publiés presque partout, et l'on commence à les exécuter.

Quelques lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde, etc., p. 8. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 621.

1118. — *Vienne, 11 mai 1578.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux par laquelle il leur annonce l'envoi d'une personne spéciale chargée de leur faire des communications de sa part (1), les exhortant et requérant de ne rien innover jusqu'à ce qu'ils l'aient entendue; ajoutant qu'il écrit à don Juan d'Autriche, pour qu'il s'abstienne aussi, de son côté, de toute innovation, et qu'il a fait faire à la même fin une notification à l'ambassadeur d'Espagne à sa cour.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 28. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 23.

1119. — *Anvers, 11 mai 1578.* Acte des états généraux portant, par interprétation de l'article 10 de la pacification de Gand, que tous les seigneurs retournés en leurs biens, en vertu de cette pacification, ont le droit de disposer de tous états et offices dont la collation leur appartenait avant le gouvernement du duc d'Albe, sans avoir égard aux nominations que ledit duc a pu faire.

Vande Spiegel, *Bundel van onuitgegevene stukken*, I, 31. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 49 v°. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 628.

1120. — *Anvers, 13 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états d'Artois, pour les engager à consentir la levée des moyens généraux, ainsi que l'ont fait ou ont l'intention de le faire les états de la plupart des autres provinces. Dans la vue de les y exciter, ils leur disent que les provinces de Hollande et de Zélande les assistent, à leurs frais particuliers, de trente et une enseignes de gens de pied et de deux cents chevaux, par-dessus les trente enseignes qu'ils entretiennent pour la garde des ports et havres de ces provinces, et les navires qui sont équipés

(1) C'était le conseiller Preyner. Voy. la lettre de l'empereur aux états du 21 juin, et sa réponse au comte de Nieuwenaer du 22 juin.

à leurs frais : ajoutant qu'ils viennent d'envoyer vers les états desdites provinces le marquis de Berghes, le seigneur de Beersele, le conseiller d'État Leoninus et le pensionnaire d'Ypres, Canis, afin de les induire à accepter, en outre, la levée des moyens généraux.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 259. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 243 v°.

1121. — *Anvers, 13 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur certaines modifications introduites par eux dans la levée des moyens généraux.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 48 v°.

1122. — *Cologne sur la Sprée, 14 mai 1578.* Réponse du prince électeur de Brandebourg (Jean-Georges) à ce que le comte Adolphe de Nieuwenaer lui a proposé, de la part de l'archiduc Matthias et des états généraux des Pays-Bas. Il a toujours été d'opinion que les Pays-Bas ne pouvaient être mieux gouvernés que par un prince de la maison d'Autriche, et il a constamment conseillé à l'empereur régnant, aussi bien qu'à son père l'empereur Maximilien, de s'employer auprès du roi d'Espagne et des états généraux afin qu'un tel prince fût choisi : il applaudit donc à l'élection de l'archiduc Matthias, et d'autant plus que, depuis qu'il le connaît, il n'a cessé de lui porter une très-cordiale affection. Quant à les assister, lui et les états, son avis est qu'ils s'en remettent à l'empereur, en ne se montrant pas trop exigeants dans leurs prétentions. Il se dispose du reste à envoyer ses députés à la diète convoquée à Worms, avec les instructions nécessaires pour la pacification des Pays-Bas, et pour qu'ils soient délivrés « des tyranniques et perverses in-» tentions de don Jehan. » (*Trad. franç.*)

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 30.

1123. — *Bruxelles, 14 mai 1578.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Lui et les autres députés des états n'ont pu

terminer encore, vu l'importance de l'affaire, avec les ambassadeurs du duc d'Alençon. Ceux-ci, considérant que la négociation peut encore durer, demandent qu'il soit écrit au comte de Lalaing afin que les troupes du duc soient accommodées en des lieux où elles puissent être assurées contre l'ennemi.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 633 v°.

1124. — *Landrecies, 14 mai 1578.* Lettre des prévôt, mayeur, échevins et communauté de la ville de Landrecies aux états généraux. Ils répondent à une lettre des états du 11 (1). Ils croient pouvoir les assurer que, avec l'assistance de leur gouverneur, le seigneur de Potelles, et des soldats de sa compagnie, ainsi que de ceux du capitaine Dumont, ils donneront tel compte de leur ville « que Dieu, le roy et la patrie seront » serviz. » Depuis quelques jours, deux compagnies françaises sont logées dans la basse ville et aux faubourgs; l'une d'elles doit en partir sous peu, mais l'autre veut les contraindre à la nourrir : ce qui leur est impossible, dans l'état de dénûment où ils sont.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 629 v°.

1125. — *Anvers, 17 mai 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux s'obligent à rembourser, dans les six mois, à Londres, la somme de vingt mille livres sterling que la reine d'Angleterre a fait payer, pour leur compte, par Christophe Hoddesdon, à Hambourg, au fondé de pouvoirs du duc palatin Casimir.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de* 1619 *et* 1620, fol. 41. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 128.

1126. — *Mons, 17 mai 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a envoyé à Berlaymont, pour la garde du château, une compagnie française de cent vingt hommes;

(1) Nous ne l'avons pas trouvée.

le châtelain ayant refusé de les laisser entrer, ces soldats ont été obligés de se loger au village, où ils ont été surpris et attaqués par des forces très-supérieures. Après un combat de huit heures, ils ont été vaincus : quatre-vingts hommes ont succombé; les autres sont entrés au château et l'ont défendu contre l'ennemi. Les Espagnols ont perdu près de quatre cents hommes; ils ont mis le feu au village, et y ont brûlé leurs morts. Belle conduite des soldats français; leur capitaine a été grièvement blessé. Il serait bon de leur accorder une récompense, pour les exciter à servir courageusement le pays.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 50. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 192 v°. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 644 v°.

1127. — *Lille, 17 mai 1578.* Instruction pour Jacques de Hennin, écuyer, seigneur de Ghislenghien, grand bailli de Commines, de ce qu'il aura à proposer et requérir à Son Altesse, Son Excellence et messieurs des états généraux, de la part des états des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies. (Titre textuel). Elle concerne la levée des moyens généraux.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 263.

1128. — *Anvers, 18 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur ce que ceux-ci n'avaient pas encore mis à exécution les moyens généraux.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 48.

1129. — ..... *18 mai 1578.* Apostilles des états généraux sur les articles présentés par les ambassadeurs du duc d'Anjou.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 193 v°.

1130. — *Anvers, 20 mai 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou, sur les contestations qui se sont élevées avec ses ambassadeurs, et qui ont occasionné la rupture des négo-

ciations. Les états étaient allés jusqu'à prendre l'engagement que jamais ils ne rentreraient en amitié avec le roi d'Espagne sans le su et consentement du duc, et que si, après la guerre finie, ils prenaient un autre prince ou maître, ils préféreraient le duc à tout autre; ils lui donnaient pour assurance les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Philippeville. Mais ils voulaient qu'il entretînt pendant trois mois dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, et ses ambassadeurs ne consentaient à cet entretien que pendant deux mois. Ceux-ci demandaient, de plus, encore une place de sûreté; ils prétendaient aussi que le duc, lorsqu'il aurait joint ses troupes à celles des états, commandât en chef l'une et l'autre armée, et ces derniers points, les états n'avaient pu les accorder.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 61 v°. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 63. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 202 v°, et 9238, p. 306. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 25.

1131. — *Anvers, 20 mai 1578.* Lettre des états généraux aux échevins de Gand. Ils leur donnent avis de la rupture, qui a eu lieu ce jour, des négociations entamées avec les ambassadeurs du duc d'Anjou, et leur envoient les actes de ces négociations, par lesquels ils seront instruits des difficultés qui se sont élevées. « Nous avons bien voulu vous en advertir, disent-» ils, affin que cognoissez nos actions, et entendez que nostre » but n'a esté aultre que de nous mectre hors des misères et » calamitez qu'arrivent d'une telle et si dangereuse guerre, » pour par ce moyen de secours nous causer une fin d'armes. »

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 641 v°.

1132. — *Anvers, 20 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états des provinces, conçue dans le même sens que celle du même jour adressée aux échevins de Gand.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 197, et 9238, p. 353.

1133. — *Anvers, 20 mai 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, pour l'informer de la même rupture, lui envoyer copie de toutes les pièces des négociations, et lui annoncer qu'ils lui dépêchent un gentilhomme exprès, lequel lui donnera des renseignements plus particuliers. (Suit l'instruction de ce gentilhomme.)

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 197 v°, et 9238, p. 391.

1134. — *Anvers, 20 mai 1578.* Sommaire des articles proposés aux seigneurs des états généraux des Pays-Bas, au nom et de la part de la sérénissime reine d'Angleterre, par le sieur Davidson, son ambassadeur résident et ordinaire èsdits Pays-Bas. (Titre textuel.) Ces articles sont : 1° qu'ils feront tenir à l'ambassadeur une obligation, dans la forme qu'il leur a communiquée, pour les vingt mille livres sterling que la reine leur envoie; 2° que cette somme sera consignée dans les mains du duc Casimir, pour le payement de ses troupes; 3° que les états s'obligeront à n'entrer en traité ou communication de paix, surséance d'armes, ou autre capitulation quelconque, sans le consentement dudit seigneur duc, et qu'ils le traiteront comme prince anglais et lieutenant de la reine; 4° qu'ils suspendront toute négociation avec le duc d'Alençon ou ses ministres, jusqu'à ce que la reine ait envoyé quelques seigneurs de qualité aux Pays-Bas; 5° qu'ils observeront tout ce qui a été convenu entre la reine et le seigneur marquis d'Havré, etc. (1).

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 35. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 642 v°. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 201. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 114 v°.

---

(1) On lit, dans le registre aux délibérations des états généraux, qu'à la séance du 26 mai, l'ambassadeur d'Élisabeth les menaça, s'ils ne se conformaient pas à toutes les intentions de la reine, de ne pas leur compter les vingt mille livres sterling et de faire rétrograder le duc Casimir, ajoutant que, s'ils s'alliaient avec les Français, elle prendrait parti contre eux.

1135. — ..... *20 et 21 mai 1578.* Résolution des trois états de Hainaut, portant leur consentement à la levée des moyens généraux, à condition que toutes les autres provinces y consentent aussi, et exprimant le vœu que l'on s'occupe de la rançon de MM. de Gongnies, de Bailleul, d'Ever et autres prisonniers.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 53.

1136. — ..... *22 mai 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, touchant la frivolité du motif qui avait occasionné la rupture des négociations entamées avec le duc d'Anjou (1), et la nécessité de mener celles-ci à bonne fin.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 56.

1137. — ..... *22 mai 1578.* Instruction donnée par les états de Hainaut aux seigneurs d'Angre et de la Haye, envoyés vers les états généraux, afin de leur représenter la nécessité de traiter avec le duc d'Anjou.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 57.

1138. — *Anvers, 23 mai 1578.* Lettre des états généraux à MM. de Sainte-Aldegonde et d'Oye, leurs ambassadeurs vers le Saint-Empire. Ils ont reçu leur lettre du 7 (n° 1106). Ils attendent avec grande dévotion le succès de leur légation. Le duc d'Alençon leur a envoyé ses ambassadeurs, pour traiter sur le secours qu'il a offert; ils sont partis le 20, sans que rien ait été conclu. Philippeville s'est rendue à l'ennemi. L'ambassadeur d'Angleterre s'est présenté aux états il y a quelques

---

(1) Les états généraux avaient voulu stipuler que le comte de Boussu, comme leur général, commanderait l'armée avec le duc; les ambassadeurs de ce prince consentaient seulement à ce qu'il fût stipulé que les états généraux, par leur général, sans dire qui, commanderaient avec le duc conjointement.

C'est là ce que les états de Hainaut appelaient un *motif frivole*.

jours; il n'a pas encore été pris de résolution sur ce qu'il a proposé. Avec le baron de Selles rien n'a été fait depuis la communication de Malines.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 28.

1139. — *Au Quesnoy, 24 mai 1578.* Lettre des lieutenant et jurés du Quesnoy aux états généraux. Dès le 8 mai, sur des lettres de monseigneur le comte de Lalaing et le commandement du baron d'Aubigny, gouverneur de leur ville, ils y ont reçu une compagnie française, dans l'espoir qu'elle en partirait sous peu de jours, comme on le leur avait promis. Mais elle y est restée jusqu'à ce matin, que le peuple, « contiⁿ nuant en ses altérations, » l'en a fait sortir, « sans néantⁿ moings y estre advenu inconvéniens de blessure ny aultreⁿ ment. » Ils demandent aux états généraux des instructions sur la manière dont ils doivent se conduire ultérieurement.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 206 v°. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 647.

1140. — *Anvers, 26 mai 1578.* Lettre des états généraux aux lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy. Ils ont appris, par leur lettre du 24, la sortie de la compagnie française qui avait été reçue en leur ville le 8. Ils les requièrent de bien garder leur ville pendant que les négociations avec le duc d'Anjou se continuent.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 30.

1141. — *Anvers, 26 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur l'état des négociations avec le duc d'Anjou. Ils imputent aux prétentions exagérées des ambassadeurs de ce prince le retard que souffre la conclusion du traité.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 291. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 59. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 39. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 666. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 207 v°. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 31.

1142. — *La Flèche, 26 mai 1578.* Lettre du duc d'Anjou à MM. de la Rochepot, des Pruneaux et de Mondoucet, sur la lettre des états généraux du 20.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 66.

1143. — *Anvers, 28 mai 1578.* Lettre des états généraux aux (états du pays de Liége), afin qu'ils ne permettent point que les troupes de don Juan passent par leur pays, pour attaquer des villes des Pays-Bas, contrairement à la bonne voisinance et amitié qui a toujours existé entre les deux nations.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 293.

1144. — *Anvers, 28 mai 1578.* Instruction pour vous, monsieur le vicomte de Gand, et Noël de Caron, bourgmestre du Franc, de ce qu'aurez à proposer à messieurs du magistrat, nobles et commune de la ville de Gand, de la part de Son Altesse, Son Excellence, messieurs du conseil d'État et messeigneurs les états généraux présentement assemblés en la ville d'Anvers. (Titre textuel.) L'objet de leur mission était d'obtenir: 1° que la ville de Gand fournît les cent vingt mille florins auxquels elle avait été taxée, par commun accord des quatre membres de Flandre, pour son contingent dans les deux cent trente-trois mille que les quatre membres avaient accordés, et les sept cent mille répartis sur toutes les provinces; 2° qu'elle n'employât point à ses besoins particuliers les revenus publics; 3° que l'assemblée des quatre membres se tînt pendant quelque temps à Termonde.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 32.

1145. — *Anvers, 29 mai 1578.* Lettre des états généraux aux échevins, nobles et notables de la ville de Gand, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur diront, de la part des états, le vicomte de Gand, général de leur cavalerie, gou-

verneur et capitaine général d'Artois, et le sieur Noël de Caron, bourgmestre du Franc de Bruges.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 654 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 33.

1146. — *Anvers, 29 mai 1578.* Réponse des états généraux aux articles que le sieur Davidson leur a proposés le 20 mai, de la part de la reine d'Angleterre (n° 1134). *Ad 1^um^* et *2^um^*, ils se conforment, sauf quelques observations. *Ad 3^um^*, ils admettront le duc Casimir en leur conseil. *Ad 4^um^*, ils ont cette bonne opinion de la reine, qu'elle ne voudrait empêcher qu'ils pourvussent à leur propre salut, sûreté et défense, d'autant plus que, malgré toutes les instances du marquis d'Havré, elle a évité de se déclarer ouvertement en leur faveur; ils ne désirent néanmoins rien plus que d'entendre sa bonne volonté, par les ambassadeurs qu'elle enverra. *Ad 5^um^*, ils sont prêts à observer ce qui a été convenu par le marquis d'Havré, dès que Sa Majesté déclarera vouloir ouvertement les aider, etc. — A cette réponse est ajouté un article spécial concernant le traité avec le duc d'Anjou. Les états y disent, en substance, qu'ils n'ont eu et n'ont encore rien de plus cher que l'alliance d'Angleterre; qu'ils l'ont fait solliciter par le marquis d'Havré, sans avoir obtenu de réponse finale, et qu'il ne serait pas raisonnable que la reine retardât la négociation avec le duc d'Anjou ou avec un autre, si elle ne déclare vouloir favoriser et aider ouvertement les états contre leurs ennemis en toute guerre défensive.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 102. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 116.

1147. — *Mons, 30 mai 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, pour les prier d'envoyer, en toute diligence, aux places frontières de la province, les munitions dont celles-ci sont dépourvues.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 63.

1148. — *Anvers, 30 mai 1578.* Cotisation des provinces des Pays-Bas en la somme de un million deux cent mille livres pour laquelle elles devaient, chacune en particulier, donner leurs lettres de rentes à Gérard Gramaye.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 147-149.

1149. — *Mons, 31 mai 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, leur rendant compte des démarches qu'ils ont faites auprès des ambassadeurs du duc d'Anjou étant à Mons (1), et les suppliant de terminer les négociations, à la satisfaction de ces derniers. (A cette lettre était jointe copie de celle que les états venaient d'écrire au duc d'Anjou, pour l'engager à s'accommoder aux désirs des états généraux.)

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 67. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 42. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 34. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 162 v°, et 9238, p. 334.

1150. — *Mons, 31 mai 1578.* Mémoire des états de Hainaut pour le seigneur de la Haye (Lancelot de Peissant), député aux états généraux, de ce qu'il aura à remontrer auxdits états, de leur part, spécialement touchant le bruit répandu qu'ils voudraient se retirer de l'union, la nécessité de traiter avec le duc d'Anjou, la mise en liberté des prisonniers de Gand.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 300. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 69. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 46.

---

(1) Les états de Hainaut avaient envoyé des députés à ces ambassadeurs, les seigneurs de la Rochepot, des Pruneaux, de Mondoucet et d'Alféran, pour les engager à accéder au désir des états généraux, en ce qui concernait les points litigieux. Ceux-ci avaient répondu à ces députés, entre autres, que l'honneur et la réputation du duc ne lui permettaient pas « d'avoir à compaignon ung conte de Boussu, comme on » luy vouloit donner, etc. »

1151. — *Mons, 31 mai 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, afin que les cent chevaux qui ont été sous la charge de monsieur de Gongnies soient envoyés à Avesnes, et confiés à monsieur de Bousies, gouverneur de cette place.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 73. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 44. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 33. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 156 v°.

1152. — *Au Quesnoy, 3 juin 1578.* Lettre des lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy aux états généraux. Ayant appris, par leurs députés ayant été aux états tenus à Mons, qu'il serait question de mettre le Quesnoy dans les mains du duc d'Anjou, ils font des représentations contre ce projet, qui causerait la ruine totale de leur ville et celle du plat pays environnant. Aussi les habitants ont-ils « tous conclud et délibéré de, » en cas que la chose advienne, quicter et abandonner la place, » plustost que d'y estre mourans de faim et pauvreté, aussy » journellement en péril de la vie. »

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 164.

1153. — *Anvers, 3 juin 1578.* Nouvel arrangement fait entre les états généraux et Gérard Gramaye, et par lequel des modifications sont apportées au contrat du 16 mars précédent (n° 1055).

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 146.

1154. — *Au Quesnoy, 5 juin 1578.* Lettre des lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy aux états généraux, pour les supplier de nouveau de dispenser leur ville de recevoir les Français. Ils se réfèrent à ce qu'ils leur ont exposé dans leur lettre du 3 (n° 1152), et aux raisons que leur donneront encore les deux députés qu'ils leur envoient : l'un étant leur confrère juré de la paix, et l'autre des plus notables de la bourgeoisie.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 166, et 9238, p. 337. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 39.

1155. — *Landrecies, 5 juin 1578.* Lettre des prévôt, mayeur, échevins et communauté de Landrecies aux états généraux. Ils ont été extrêmement étonnés d'apprendre que les états de Hainaut ont accordé de mettre leur ville entre les mains du duc d'Anjou; ils prient les états généraux de ne pas donner suite à cette résolution : les mauvais traitements que le peuple de Landrecies a reçus de certaines compagnies françaises logées en la basse ville et aux faubourgs, lui ont rendu les Français tellement odieux qu'il ne veut aucunement les recevoir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 165, et 9238, p. 336. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 38.

1156. — *Lautern, 6 juin 1578.* Lettre du duc Jean-Casimir aux états généraux. Il a vu avec peu de contentement les apostilles qu'ils ont mises en marge d'un écrit à eux présenté par un de ses valets de chambre. « Il est aisé à veoir ce qui leur » pend sur la teste, s'ils ne sont promptement secouruz par » gens vaillans, de crédit et réputation. » A cette cause, il a tâché d'attirer à leur service des princes, comtes, barons, ritmaîtres et gens de marque de l'Empire; mais des gens de telle qualité veulent avoir des appointements, sinon correspondants à celle-ci, du moins raisonnables. Il charge les sieurs Schregel et Coninexloo de leur faire des représentations sur ce point et sur d'autres.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 168.

1157. — *Mons, 7 juin 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a voulu surprendre la ville de Binche, et a ordonné aux seigneurs de Harchies et de Roisin de venir le joindre avec leurs troupes, pour tenter l'entreprise. Ces seigneurs lui ont fait répondre qu'ils n'avaient pas charge de lui obéir, et l'entreprise n'a pu avoir lieu. Il se plaint de voir son autorité méconnue : comme capitaine général du pays de Hainaut, il doit pouvoir y commander à toutes les troupes de

guerre qui s'y trouvent. Puisque les états n'acceptent pas le secours des troupes françaises, il a donné ordre à celles-ci de se retirer à la frontière.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 52. — Bibl. roy. MS. 7199, fol. 174 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 40.

1158. — *Anvers, 10 juin 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur les circonstances qui retardent la conclusion des négociations avec le duc d'Anjou.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 74.

1159. — *Mons, 10 juin 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il repousse l'accusation, qu'on porte contre lui, de vouloir se disjoindre de la généralité, de vouloir entraîner la province de Hainaut avec lui, et de chercher à la livrer aux Français. Il se plaint de ce qu'on cherche à diminuer son autorité, en défendant aux villes de Hainaut de recevoir garnison sans l'autorisation expresse de l'archiduc. Justification de toute sa conduite. Il demande aux états de le soutenir contre ses détracteurs, et donne le démenti le plus formel à ceux qui cherchent à le calomnier.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 54. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 53. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 175 v°.

1160. — *Anvers, 11 juin 1578.* État en brief à quoi revient un mois de gages et soldées des gens de guerre, tant des bandes d'ordonnance, chevau-légers et reîtres, comme aussi des régiments des gens de pied wallons, écossais, anglais, français, bas-allemans, et aucunes compagnies particulières, non sous régiments, ensemble les traitements des chefs et colonels. (Titre textuel.)

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 55.

1161. — *En sa maison de Greenwich, 12 juin 1578.* Lettre de la reine d'Angleterre aux états généraux, pour les prier

d'ajouter foi et créance à ce que leur diront, de sa part, le sieur de Cobham, gardien de ses cinq ports, et messire François de Walsingham, chevalier, conseiller en son conseil privé et l'un de ses premiers secrétaires d'État. Elle regrette que tous les moyens qu'elle a mis en avant jusque-là, n'aient « trouvé aucun » lieu avec ceux qui lui semblent ne chercher autre chose que, » par la ruine générale, d'avancer leur gloire et profit parti- » culier. »

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 317. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 74. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 177 v°, et 9238, p. 244. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 126 v°.

1162. — *Alençon, 12 juin 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, sur les articles d'accord débattus entre leurs députés et les siens, lesquels il a reçus avec leur lettre du 20 mai. Il a appris, par le sieur de la Fougère, que le refroidissement qu'il y a eu entre lesdits députés n'est fondé sur aucune mauvaise intention « du général », mais procède plutôt de quelque particularité : aussi n'en continuera-t-il pas moins l'achèvement de son secours avec le plus de diligence possible. Il espère qu'ils donneront ordre à la conclusion des points qui sont en débat, et les engage à demeurer unis.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 24. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 178 v°, et 9238, p. 245. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 3.

1163. — *Mons, 14 juin 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, sur une nouvelle démarche faite par eux auprès des ambassadeurs du duc d'Anjou, et la réponse de ceux-ci.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 82 v°. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 78. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 179 v°.

1164. — *Sans date (Mons, 14 juin 1578).* Réponse des ambassadeurs du duc d'Anjou, mentionnée en la lettre des états

de Hainaut aux états généraux du 14 juin (n° 1165). Elle porte qu'ils consentent à envoyer au camp des états les 3,000 arquebusiers français qui sont sur la frontière, à condition qu'on leur délivre deux bonnes villes, pour y mettre garnison.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 83. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 79. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 180 v°.

1165. — *Mons, 14 juin 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, leur recommandant messire Nicolas de Landas, chevalier, seigneur de Heulle, pour la prévôté de Bavay, vacante par la promotion de M. de la Mouillerie au grand bailliage de Courtray.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 79 v°.

1166. — *Mons, 15 juin 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. On lui a refusé l'entrée de la ville de Bouchain, dépendant de son gouvernement. Sur sa déclaration qu'il était le gouverneur de cette province, on lui a répondu qu'on ne le connaissait pas. Le commandant était absent, et le lieutenant a refusé de venir lui parler, se disant indisposé, quoiqu'il se promenât sur le Marché. Il se plaint vivement de cette humiliation et de l'injustice qu'on lui montre. Il requiert les états de châtier ceux qui lui ont si gravement manqué, et d'écrire à tous les gouverneurs et magistrats des villes de son gouvernement qu'ils aient à lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le bien du pays. Enfin il prie les états de lui restituer toute son autorité, ou de lui déclarer ouvertement pour qui ils le tiennent.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 57.

1167. — *Anvers, 17 juin 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, en réponse à la leur du 14 (n° 1165). Ils les prient de s'informer si des villes de leur province consentiraient à recevoir garnison française, et en même temps de l'assurance que donneraient les ambassadeurs du duc d'Anjou

de la restitution desdites villes, au cas qu'on ne s'arrangeât pas avec lui.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 42.

1168. — *Mons, 17 juin 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il les informe que des troupes françaises, se disant au prince d'Orange, se trouvent aux environs de Landrecies, et que d'autres, se disant au duc d'Anjou, sont aux environs du Cambrésis. Il demande de quelle manière il doit se conduire envers ces troupes.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 58.

1169. — *Mons, 17 juin 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Les soldats de son régiment ayant appris que, pour leur belle conduite à Nivelles, les états leur ont accordé un mois de gages, prient que cet argent soit remis directement au comte, pour que le partage puisse se faire avec plus d'équité.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 60.

1170. — *Anvers, 18 juin 1578.* Résolutions et apostilles des états généraux sur dix points et articles qui leur avaient été proposés, le 16, par le conseiller d'État Liesvelt, au nom de l'archiduc, concernant les affaires militaires.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 41.

1171. — *Anvers, 18 juin 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, afin d'obtenir l'approbation du nouvel arrangement fait par eux avec Gérard Gramaye, pour la liquidation des sommes dues aux régiments cassés des comtes de Boussu, d'Everstein, de Meghem, des seigneurs de Hierges, Charles Fugger et autres (1).

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 139 v°.

---

(1) Dans le registre des états du Tournaisis de 1572 à 1589, fol. 242, il y a une lettre de la même date et de la même teneur, adressée à ces états par les états généraux.

1172. — *Mons, 20 juin 1578.* Procès-verbal des plaintes adressées, en la présence du comte de Lalaing, lieutenant, capitaine général et grand bailli de Hainaut, et des députés des états de ce pays, par les sieurs des Pruneaux et de Mondoucet, ambassadeurs du duc d'Anjou, au sieur Adolphe de Meetkercke, conseiller d'État, et Richard de Mérode, seigneur d'Oirschot, députés des états généraux, sur le détroussement de deux courriers, porteurs de lettres de Son Altesse.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 83. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 181, et 9238, p. 348.

1173. — *Vienne, 21 juin 1578.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux, touchant la réponse qu'il a faite au comte de Nieuwenaer, et dont ils ont déjà eu connaissance, tant par les communications du comte de Schwartzenberg que par celles de Sifrid Preyner, baron de Stubing, etc., conseiller de sa cour. *(Trad. franç.).*

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 94.

1174. — *Vienne, 22 juin 1578.* Réponse de l'empereur à ce que le comte de Nieuwenaer lui a proposé de la part des états généraux des Pays-Bas. Il y rappelle les communications qu'il a fait faire aux états par le comte de Schwartzenberg et le conseiller Preyner, en les engageant à y conformer leurs actes, et à s'en remettre à lui de la pacification des Pays-Bas. Il a fait les mêmes ouvertures au roi catholique, qu'il a requis de rappeler don Juan, ainsi que les forces qu'il commande, et dont il attend une prompte réponse. Il espère que les états seront fidèles à la promesse, qu'ils ont tant de fois faite, de persévérer dans la religion catholique et l'obéissance due à leur souverain. Quant à son frère Matthias, il ne désire rien plus que de lui voir confirmer le gouvernement des Pays-Bas ; mais cela dépend du roi, à la ratification duquel les états et l'archiduc lui-même se sont soumis. *(Trad. franç.)*

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 96.

1175. — *Bruxelles, 22 juin 1578.* Lettre de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, aux états généraux. Il leur envoie copie d'une lettre qu'il écrit à l'archiduc Matthias, et dont l'objet les touche plus encore que ce prince, « pour la » conservation de leur état, de leur honneur et de leurs con- » sciences. » Il espère qu'ils le garantiront du tort qu'on lui fait.

(La lettre de Fr. Perrenot à l'archiduc est de la même date. Il s'y plaint vivement des Gantois, qui, le 7 juin, ont envoyé une compagnie d'infanterie dans son bourg de Renaix, malgré l'opposition du magistrat; qui depuis, et malgré la même opposition, y ont fait élire par des commissaires spéciaux dix-huit députés, revêtus de plus de pouvoir que le magistrat, et cela en vue d'y entraver l'exercice de la religion catholique et introduire les prêches. « Cest exemple, dit-il, dont on faict le » premier essay en moy, pour les raisons qu'on peult assez » imaginer, sans faulte ne parera (s'arrêtera) pas là, et chas- » cun peult penser à ce que luy en pouroit advenir; et à ce » train, il ne fault plus parler de pacification de Gand, ny de » l'ennemy qu'on appeloit commun, sinon entendre qu'il n'y » aura non plus de paix qu'il ne plaira à ceulx lesquels désor- » mais monstrent de qui vrayement ilz sont ennemys, etc. »)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 28 et 29, et *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 329.

1176. — *Anvers, 22 juin 1578.* Projet d'ordonnance conçu par le conseil d'État et les états généraux, concernant le libre exercice des deux religions, la catholique et la réformée.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 16.

1177. — *Mons, 22 juin 1578.* Lettre des chef et députés des états de Hainaut aux états généraux, pour les presser de terminer au plus tôt la négociation avec le duc d'Anjou, en lui donnant satisfaction sur ce qu'il demande, et en réparant

« l'injure trop grande qui lui a esté faicte et aux siens en la » destrousse et violation de ses pacquetz. » (V. n° 1172.)

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 332. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 100. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 182 v°.

1178. — *Bruxelles, 23 juin 1578.* Lettre de Frédérie Perrenot aux états généraux. Il leur envoie copie d'une lettre que les nobles et notables de Gand lui ont écrite, de la réponse qu'il y a faite, et de ce qu'il en écrit à l'archiduc Matthias. Il espère qu'ils tiendront la main « à ce qu'il y soit remédié à bon » eschient. »

(La lettre des Gantois à Perrenot est du 21. Ils disent qu'ils ont été requis par ceux de la baronie de Renaix de les assister, pour la crainte qu'ils avaient de quelque entreprise de l'ennemi, et qu'ils n'ont pu en conséquence se dispenser de leur envoyer une compagnie de soldats. Ils ajoutent que c'est « à l'instante » et publicque requeste de la pluspart de la commune, et avecq » le consentement et agréation d'icelle, » que les dix-huit ont été élus; qu'ils n'ont d'ailleurs « l'intention d'innover quelque » chose préjudiciable au bien et au repos de la patrie. »

Perrenot leur répond « qu'ils n'ont nul juste tiltre pour s'en- » tremęctre en sa terre de Renaix, où il n'appartient à per- » sonne qu'à lui de constituer magistrat sur la conduicte et » police de la place. » Il les prie donc de se déporter de ce qui a été fait. Il proteste « de violence, contre la foy publicque et la » pacification de Gand. » Il leur rappelle l'amitié dont il a toujours usé en leur endroit, et la part qu'il a prise au siége du château de Gand.

A l'archiduc Perrenot écrit, en date du 23, pour qu'il ne veuille consentir que les Gantois se jouent de son autorité, de celle des états généraux et de la pacification de Gand. La grande majorité des habitants de Renaix ne veut pas de leur secours. Si quelques-uns les ont appelés, l'archiduc « peult imaginer » quelz ilz sont, par les dix-huit qu'ilz y ont mis : car le premier,

» nommé Daniel Delinck, qui aultrefois a esté tenu prédicant » et fugitif pour cela, a faict desjà prescher en sa maison. »)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 14, 15, 31, 32.

1179. — *Anvers, 23 juin 1578.* Remontrance faite aux états généraux par les envoyés du duc Casimir, Schregel et Van Coninexloo, avec les apostilles des états. Cette remontrance roule : sur la réponse que les états ont donnée à Mathieu Carnin, valet de chambre du duc; sur l'insuffisance des appointements accordés aux princes, comtes, barons, ritmaitres et autres seigneurs de marque qui doivent l'accompagner; sur la délivrance entre ses mains des 20,000 livres sterling promises par la reine d'Angleterre; sur la réciprocité d'amitié et d'assistance qu'il se promet des états; sur l'envoi de commissaires qui donnent ordre à ce que, à son entrée dans les Pays-Bas, son armée soit pourvue de vivres. — Les apostilles des états sont, sur presque tous ces points, conformes aux désirs du duc.

Arch. ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau, etc., VI, 391. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 184 v°.

1180. — *Mons, 24 juin 1578.* Lettre des sieurs des Pruneaux et de Mondoucet aux états généraux. La reine d'Angleterre désire que deux personnages de qualité, et des siens, confèrent avec eux (Mondoucet et des Pruneaux) pour le bien et utilité commune des Pays-Bas; Sa Grande Altesse (le duc d'Anjou) y consent, à condition que cette conférence ait lieu de l'aveu des états généraux. Ils prient en conséquence les états de leur faire connaître leur intention là-dessus, et, s'ils le trouvent bon, d'indiquer le lieu où l'assemblée leur paraîtra devoir se tenir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 187, et 9258, p. 350.

1181. — *Anvers, 25 juin 1578.* Remontrance faite aux états généraux par le seigneur de Dammartin, envoyé du duc d'Anjou. Trois points sont développés longuement dans cette

remontrance : l'envoyé du duc d'Anjou s'attache à établir que son maître continue dans sa bonne volonté envers les états, quoique, dans leur dernière conférence avec ses députés, ils ne soient pas tombés d'accord; il répond à ceux qui montrent de la défiance envers ce prince; enfin il s'efforce de les persuader qu'ils ne peuvent plus différer d'accepter ses propositions, sans qu'il leur en advienne beaucoup de mal.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 43.

1182. — *Anvers, 25 juin 1578.* Lettre des états généraux aux mayeur et échevins d'Arras. On a averti les états qu'un membre de leur collége, retourné d'Anvers à Arras, aurait rapporté, en l'assemblée de ses collègues, qu'il y aurait grande dissension entre le conseil d'État et les états généraux; que monseigneur le prince d'Orange se serait, « avec grande colère » et mescontentement, » retiré de leur assemblée; que, de » plus, « Son Excellence auroit, ou point ou peu de cure et de » soucy des provinces d'Arthois, d'Haynnau et autres voisines, » ne se soucians que de Brabant et de Flandres, voire qu'il » envoieroit toutes les finances qu'il peut conquester, en Hol- » lande et Zeelande, etc. » Tous ces rapports et autres semblables sont entièrement faux et controuvés.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 280, et 9238, p. 235.

1183. — *Anvers, 26 juin 1578.* Lettre des états généraux au magistrat de Malines, le requérant d'appeler incontinent devant lui les bourgeois les mieux qualifiés, et de les induire, en tant qu'ils aiment la conservation de leurs propres vies et celles de leurs femmes et enfants, à fournir, selon leurs moyens, quelque somme d'argent en prêt, pour arriver jusqu'à six ou sept mille livres Artois, en leur hypothéquant les aides, etc.

Arch. de Lille : reg. T 48, pièce 117.

1184. — *Anvers, 30 juin 1578.* Acte des états généraux par lequel ils commettent Me Théodore de Bie, maître général

de la chambre des comptes de Hollande et Zélande, et leur trésorier général Thiéry Vander Beken, pour recevoir, des mains des ambassadeurs de la reine d'Angleterre, les lingots, de la valeur de vingt mille livres sterling, qui reposent sous eux, et qui doivent servir à battre monnaie, pour satisfaire au payement des gens du duc Casimir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 284, et 9238, p. 236 et 327.

1185. — *Anvers, 1er juillet 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux promettent de garantir et « indemner » la reine d'Angleterre de la somme de seize mille six cent trente-six livres sept sols trois deniers sterling pour laquelle elle s'est obligée, en leur faveur, envers Horatio Pallavicino.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de* 1619 *et* 1620, fol. 12.

1186. — *Anvers, 1er juillet 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux promettent de garantir et « indemner » la reine d'Angleterre de la somme de douze mille cent vingt et une livres quatre sols sterling pour laquelle elle s'est obligée, en leur faveur, envers Benedicto Spinola.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de* 1619 *et* 1620, fol. 45.

1187. — *Anvers, 3 juillet 1578.* Points rapportés par le sieur Meetkercke, conseiller du conseil d'État, en l'assemblée des états généraux, présents les seigneurs prince d'Orange, duc d'Arschot et Aldegonde, de la communication tenue avec les ambassadeurs d'Angleterre. (Titre textuel.) Les ambassadeurs avaient voulu savoir si les états désiraient la paix, et, dans la négative, quels moyens ils avaient de soutenir la guerre. Le prince d'Orange se montra contraire à la paix, « alléguant » à propos, pour exemple, que le traicté de paix encommenché » à Breda causa tel refroidissement ès couraiges de ceux d'Hol» lande et Zeelande au faict et soing de la guerre et contribu-

» tions et aultrement, que, peu après, par négligence, ilz » perdirent les villes de Schoonhoven et Oudewater, et furent » bien deux à trois mois après qu'ilz ne se peurent bonnement » s'y accommoder. » Là-dessus les ambassadeurs donnèrent à connaître que les Anglais trouveraient étrange qu'on envoyât encore de l'argent hors du royaume, sans avoir assurance de quelque ville.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 119. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 119.

1188. — *Sans date (Anvers, .. juillet 1578).* Réponse de l'archiduc Matthias et des états généraux aux ambassadeurs de la reine d'Angleterre. En voici les points principaux. Ils tiendront à faveur que les ambassadeurs s'entremettent de la paix; mais ils ne voient d'autre moyen de la conclure, sinon que don Juan d'Autriche sorte des Pays-Bas avec toutes ses forces et ses adhérents; que le gouvernement demeure entre les mains de l'archiduc Matthias; que les états conservent l'autorité qui leur est attribuée par la pacification de Gand. Quant au différend touchant la religion, dont il est impossible de rétablir l'exercice sur l'ancien pied, ils demandent que la décision leur en soit laissée. Si la paix ne se fait pas, ils sont résolus à combattre leurs ennemis à outrance : ils ont déjà prêts onze à douze mille chevaux étrangers, sans ceux du pays, au nombre de trois mille, et cent soixante-dix compagnies d'infanterie. Ils comptent sur un revenu de six cent mille florins par mois, et néanmoins ils prient la reine de leur faire payer les cent mille livres sterling qu'elle leur a promises. A leur tour, les états demandent si la reine veut les assister ouvertement et publiquement.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 126. — Arch. de la Haye : reg *Angleterre*, 1576-1580, fol. 120.

1189. — *Sans date (Anvers, .. juillet 1578).* Instruction donnée par l'archiduc Matthias et les états généraux à messire Jean de Bourgogne, chevalier, seigneur de Froidmont, du conseil

d'État, et à messire François d'Ongnyes, chevalier, seigneur de Beaurepaire, chargés de demander aux états d'Artois et à ceux de Lille, Douay et Orchies la continuation des moyens généraux. (Communiquée aux états d'Artois le 10 juillet.)

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 357.

1190. — *Anvers, 9 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, pour les prévenir que, d'accord avec l'archiduc, ils leur envoient le seigneur de Louvignies, chargé, ainsi que le comte de Lalaing, de traiter avec eux de la continuation des moyens généraux.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 86.

1191. — *Anvers, 9 juillet 1578.* Instruction pour monsieur le comte de Lalaing, gouverneur et capitaine général de Hainaut, et messire Louis de Sommaing, chevalier, seigneur de Louvignies, de ce qu'ils auront à proposer à messieurs les états de Hainaut et Valenciennes, tant de la part de Son Altesse que de messeigneurs les états généraux. (Titre textuel.) Elle embrasse les points suivants : continuation des moyens généraux pour un an; avance de fonds; emprunt; communication aux états des listes de l'armée, ainsi que des négociations avec le duc d'Anjou, la reine d'Angleterre et l'empereur; invitation aux états d'envoyer des députés qui soient autorisés à conclure, en leur nom.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 87.

1192. — *Anvers, 10 juillet 1578.* Instruction, pour le sénéchal de Hainaut, de ce que, de la part de Son Altesse et des états généraux, il aura à remontrer et proposer aux états du Tournaisis. Dans cette instruction, comme dans la précédente, on rappelle aux états et on justifie les causes qui leur ont fait prendre les armes; on leur explique les sacrifices qu'on est obligé de demander au pays; on s'attache surtout à leur montrer que, si les impôts sont plus élevés qu'ils ne l'étaient dans les guerres

précédentes, ces guerres étaient faites en vue de l'intérêt et de la gloire du souverain, tandis que la guerre actuelle a pour but le maintien des libertés publiques, ainsi que la conservation de leurs propres têtes et de leurs femmes et enfants. Les états seront requis d'accorder la continuation des moyens généraux, suivant la liste redressée qui en a été faite, et la mise en recouvrement des impôts votés sur le port des draps de soie et les héritages; on leur demandera aussi de s'efforcer à lever une certaine somme sur le corps de leur quartier; on leur proposera qu'une ou plusieurs personnes soient nommées afin de faire exécuter les provinces qui ne fournissent pas ce qu'elles ont accordé, ainsi qu'on le pratiqua lors de l'aide novennale. Le sénéchal leur communiquera les négociations qui ont eu lieu, tant avec le duc d'Alençon qu'avec les ambassadeurs de l'empereur et de la reine d'Angleterre, et les invitera à donner à leurs députés aux états généraux le pouvoir de conclure sur les matières qui se présentent, sans devoir en référer.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 214 v°.

1193. — *Mons, 11 juillet 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 7 (1). Il s'en remet à la réponse qu'il a faite à une lettre de l'archiduc de la même teneur. Il espère que Son Altesse, suivant sa promesse, le fera jouir réellement de l'autorité qui lui appartient, car « il ne » désire estre mené de paroles. » Rien ne pourra certainement aliéner la bonne volonté qu'il porte au bien public de sa patrie; mais, dit-il, « de souffrir que mon authorité me soit ostée par » ceulx-mesmes qui me la doibvent maintenir, (si je ne puis » faire aultre chose) du moings j'auray ceste satisfaction, de » faire mes doléances aux potentatz chrestiens, de la façon que » j'en estime à Son Altèze *(sic)*. »

Bibl. roy. : MS. 7196, p. 288.

(1) Nous ne l'avons pas trouvée.

1194. — *Anvers, 11 juillet 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux s'obligent à rembourser, dans les six mois, à Londres, la somme de vingt mille livres sterling que la reine d'Angleterre leur a fait compter, ledit jour, par les mains de son ambassadeur près d'eux, Guillaume Davidson.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de* 1619 *et* 1620, fol. 47. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 127.

1195. — *Anvers, 12 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux états de Tournaisis. Il serait inutile de leur mettre devant les yeux les soins que Son Altesse et eux se donnent pour l'établissement solide des affaires du pays. « Le mal ayant prins de » plus grandes rachines, à cause que les remèdes convenables » n'y ont peu estre applicquez en temps, et la guerre estant » pour durer plus longtemps, pour les délays et subterfuges » des provinces, » Son Altesse et les états généraux ont chargé le sénéchal de Hainaut de traiter avec eux, tant sur la continuation des moyens généraux que sur d'autres points nécessaires, suivant l'instruction qui lui a été donnée (n° 1192).

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 248 v°.

1196. — *Mons, 12 juillet 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux, pour les informer que le duc d'Anjou est arrivé dans la matinée à Mons avec dix ou douze chevaux seulement : ce qui démontre la fausseté du bruit répandu qu'il était d'intelligence avec don Juan.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 103. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 289.

1197. — *Bohain, 12 juillet 1578.* Lettre du sieur de la Rochepot, l'un des généraux du duc d'Anjou, aux états généraux. Il les informe que, suivant le désir qu'ils en ont exprimé, monseigneur (le duc d'Anjou) lui a donné l'ordre de s'appro-

cher de la frontière avec une partie de ses troupes. Il les prie d'envoyer des commissaires pour les conduire, et des vivres.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 105. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 291.

1198. — *Anvers, 12 juillet 1578.* Points conçus, tant au conseil d'État qu'en l'assemblée des états généraux, pour accorder une entière liberté de religion dans toutes les provinces, en établissant l'égalité entre la communion protestante et la communion catholique.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 105.

1199. — *Anvers, 12 juillet 1578.* Protestation faite, dans l'assemblée des états généraux, par les députés du Hainaut et du Tournaisis, contre l'envoi aux provinces des points et articles concernant la liberté de religion, ainsi que des remontrances des protestants.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 116.

1200. — *Anvers, 12 juillet 1578.* Résolution des états généraux, « par pluralité de voix », portant que Son Altesse enverra aux provinces, « par l'advis des estatz généraulx », les points et articles que monsieur de Bevere, du conseil d'État, a présentés à la séance de ce jour, concernant la *religionsvrede*, attendu qu'ils ne sont autorisés à faire cet envoi, et que la remontrance de ceux qui désirent vivre selon la réformation de l'Évangile ne s'est adressée à eux, mais à Son Altesse et à son conseil. Cette résolution est prise contre l'avis des provinces de Hainaut et de Tournaisis, qui ont soutenu que la chose regardait les états particuliers de chaque province.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 292.

1201. — *Mons, 13 juillet 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Après avoir commandé aux forces qu'il a fait lever dans presque toute la France, sur leur réquisition, de

s'acheminer vers le lieu du rendez-vous qu'il leur a donné, il est venu à Mons en toute diligence, accompagné seulement de quelques-uns de ses plus confidents et spéciaux serviteurs. Il les prie de lui envoyer quelques-uns d'entre eux pour résoudre sur le « point d'honneur » dont il leur a écrit, lequel ne peut être refusé à son rang ni à son amitié pour eux.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 293, et 9238, p. 240. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 4 v°. — *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 44.

1202. — *Citadelle de Cambray, 13 juillet 1578.* Lettre de Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy, aux états généraux, touchant l'arrivée sur les frontières du sieur de la Rochepot avec ses troupes, et le désir exprimé par ledit sieur d'avoir des commissaires qui les conduisent au camp des états.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 107. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 295. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 45.

1203. — *Anvers, 15 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Ils avaient espéré que le prince d'Orange et le conseiller Meetkercke se seraient trouvés la veille vers eux, pour leur proposer « choses nécessaires pour » la garde et conservation du pays. » L'absence de l'archiduc, qui est au camp, « pour donner ordre aux foulles que font les » gens de guerre », ne permettant pas au prince de quitter Anvers en ce moment, les états prient les quatre membres de rester encore assemblés un jour ou deux. Dans cet intervalle, ils espèrent que le prince et Meetkercke pourront se rendre auprès d'eux.

Arch. d'Ypres : cop.

1204. — *Valenciennes, 15 juillet 1578.* Lettre des prévôts, jurés et échevins de Valenciennes aux états généraux. Le seigneur d'Angre leur a aujourd'hui présenté des lettres de Mon-

seigneur (le duc d'Anjou), contenant qu'il est arrivé à Mons avec quelques-uns seulement de ses plus confidents serviteurs, en les engageant à envoyer des députés à ce prince, pour le congratuler. Leur intention est de ne rien traiter directement « avecq Son Altèze d'Anjou : » toutefois, eux et le conseil particulier de la ville ont jugé convenable de le faire complimenter.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 153.

1205. — *Anvers, 17 juillet 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, afin qu'il fasse fournir des vivres, aux dépens du duc d'Anjou, aux quinze cents à deux mille arquebusiers que le comte de la Rochepot a sur les frontières de Hainaut, et lui donne des commissaires pour les conduire à l'armée des états.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 2.

1206. — *Anvers, 17 juillet 1578.* Mémoire de la chambre des aides, présenté aux états généraux, touchant l'article des moyens généraux concernant le poisson et le hareng.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 109.

1207. — *Mons, 17 juillet 1578* (1). L'avertissement et réponse des états de Hainaut sur la requête faicte pour la liberté de la religion et l'exercice d'icelle. (Titre textuel.) Dans cette lettre, adressée aux états généraux, les états de Hainaut déclarent, de la manière la plus énergique, qu'ils n'entendent et ne veulent, en manière quelconque, prêter l'oreille ni moins donner aucune ouverture, entrée ou consentement à telle requête, ni conniver ou dissimuler le moindre iota au préjudice de la religion catholique romaine.

Petit in-4° de 5 pages non chiffrées, M. D. LXXVIII, sans nom d'imprimeur.

---

(1) Dans une autre édition de la même époque, cette pièce porte la date du 18 juillet.

1208. — *Anvers, 19 juillet 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Ils lui témoignent leur reconnaissance pour la promptitude de sa venue. Ils lui eussent volontiers envoyé des députés, si une partie des représentants des provinces n'était absente de leur assemblée. En outre, ils désireraient, suivant leur traité avec la reine d'Angleterre, que les arrangements à faire avec lui se fissent du su et au contentement des ambassadeurs de ladite reine. Ils le prient donc de leur envoyer quelqu'un, muni de ses pleins pouvoirs, pour leur proposer les conditions auxquelles il entend traiter avec eux.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 154 v°, et 9238, p. 243 — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 5 v°.

1209. — *Anvers, 19 juillet 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou, par laquelle ils lui annoncent qu'ils lui envoient le duc d'Arschot et le baron de Bassigny, pour le saluer de leur part, et lui présenter leurs très-humbles services.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 6 v°.

1210. — *Devant Campen, 19 juillet 1578.* Lettre de Georges de Lalaing aux états généraux. Il leur annonce la prise de Campen. Conditions auxquelles la garnison s'est rendue. Mesures qu'il a prises pour défendre Zwolle. Il continue les travaux devant Deventer, et espère de se rendre maître de la place sous peu de jours.

Lettres inéd. de Georges de Lalaing, etc., p. 32.

1211. — *Anvers, 20 juillet 1578.* Réponse des états généraux à la proposition du seigneur Sifrid Preyner, baron de Stubing, conseiller domestique et ambassadeur de l'empereur. Ils commencent par remercier l'empereur de ce qu'il a admonesté le roi d'Espagne de cesser la guerre contre eux, en acceptant sa médiation, et de ce qu'il a commandé aux princes et électeurs du Saint-Empire de comparaître à la diète de Worms,

pour aviser avec lui aux moyens de remettre les Pays-Bas en leur premier état. Ils discutent ensuite les offres qu'ils ont faites précédemment, et que l'empereur leur a fait rappeler, du maintien de la religion catholique et de l'autorité du roi; ils s'attachent à montrer que les circonstances sont changées par la faute du roi et de ses ministres. Ils engagent l'empereur et les princes de l'Allemagne à défendre les sujets belges, leurs voisins et membres du Saint-Empire : ce qui est le vrai moyen de les conserver au roi catholique, ou bien à la maison d'Autriche. Ils font entendre que, si on les abandonne, ils se résoudront à accepter l'assistance de quelque prince étranger. Enfin ils s'excusent, dans la situation où sont les choses, d'obéir aux conseils et à la volonté de l'empereur, tout en protestant qu'ils conserveront, autant que possible, « les droits de la noble » maison d'Autriche et capitulations des provinces avec le » Saint-Empire. »

Recueil de la négotiation de la paix traictée à Coulogne, etc., p. 222. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 47.

1212. — *Paris, 21 juillet 1578.* Lettre de Henri III aux états généraux. Il leur annonce qu'il leur envoie le sieur de Bellièvre, conseiller en son conseil privé, et président en sa cour de parlement de Paris, tant pour les assurer de sa bonne volonté et leur offrir les moyens que Dieu lui a donnés de leur procurer le bien qui leur est nécessaire, que pour leur déclarer aucunes choses de sa part.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 45. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 9 v°.

1213. — *Anvers, 21 juillet 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing. Ce qu'il leur écrit de l'extrémité où sont réduites les garnisons du pays de Hainaut les met dans une perplexité indicible; et s'ils ne se confiaient en son industrie et son crédit auprès des états de la province, ils désespéreraient d'en sortir, sinon avec de grands inconvénients. Ils en écrivent

auxdits états. Ils le prient de tenir la main à ce qu'ils donnent satisfaction, sinon à tous les gens de guerre qui sont audit pays, au moins à une bonne partie d'entre eux. Ils espèrent qu'il s'y emploiera avec la même affection qu'il a montrée jusque-là à l'avancement de la cause commune.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 275, et 9238, p. 324.

1214. — *Anvers, 21 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut. Ils leur expriment le regret d'être dans l'impossibilité de secourir les soldats qui occupent les places de leur province, et les exhortent à ne pas perdre courage, et à faire tout ce qui est en leur pouvoir, pour maintenir en bonne dévotion ces soldats, au moins pendant un mois.

Bibl. roy. : MS. 7199, p. 258.

1215. — *Anvers, 21 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux seigneurs de Froidmont et de Beaurepaire, relative à une des clauses de leur instruction (n° 1189).

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 361 v°.

1216. — *Mons, 22 juillet 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il leur déclare, pour la dernière fois, que si, dans cinq ou six jours, ils ne lui envoient de l'argent pour la garnison de Mons et celles des autres places de Hainaut, il sera contraint de les en retirer toutes, et de les leur envoyer sur les bras : « car, dit-il, n'avons icy affaire de gens pour manger » le peu qui y reste, sans faire service. » Dans le paquet des états, il a trouvé une lettre adressée à lui et au seigneur de Louvignies, « comme députez de la part de Son Altèze vers les » estatz de Hainault et les consaulx de Valenchiennes »; il la leur renvoie sans l'ouvrir, n'ayant eu aucune commission de Sadite Altesse, et ne pouvant en avoir, puisqu'il est lui-même chef des états. « Aussy, ajoute-t-il, je ne cognois ce que voulez » dire de consaulx de Valenchiennes. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 261, et 9238, p. 320.

1217. — *Campen, 22 juillet 1578.* Lettre de Georges de Lalaing aux états généraux. Nouveaux détails sur la prise de Campen; toutes les conditions ont été remplies, et les Bas-Allemands ont quitté la place. Il aurait pu prendre la ville d'assaut; mais, à l'intercession de la noblesse de l'Overyssel et des habitants de la ville, qui étaient en danger d'être ruinés et saccagés, il a préféré user de clémence. Il espère de pouvoir en faire autant à Deventer. Le comte Jean de Nassau le secondera dans cette entreprise.

Lettres inéd. de Georges de Lalaing, etc., p. 34.

1218. — *Mons, 23 juillet 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Suivant leur désir, il fera partir le lendemain quelques-uns des siens, pour aller les trouver et conclure avec eux « la négociation cy-devant encommenchée. » Il a eu nouvelle, dans la matinée, que l'évêque de Nazareth, nonce du pape, le vient trouver de la part de Sa Sainteté; il les en avertit, afin qu'ils sachent qu'il ne veut rien traiter sans leur en donner connaissance.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 293, et 9238, p. 329. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 7.

1219. — *Mons, 23 juillet 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Les ennemis, à l'approche des Français, ont abandonné les villes de Maubeuge et du Rœulx. Il a fait occuper ces places par des garnisons de ses troupes. La même chose avait eu lieu la veille pour la ville de Soignies, où l'ennemi avait jeté à l'eau le reste de ses munitions et bon nombre d'arquebuses à croc. Tout ceci démontre de plus en plus les calomnies de ses détracteurs.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 61. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 262, et 9238, p. 321. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 48.

1220. — *Lille, 23 juillet 1578.* Instruction des états de Lille, Douay et Orchies pour le sieur d'Oyenbourg et Jean Pi-

cavet, envoyés par eux aux états généraux. Quelques jours auparavant, les Gantois avaient fait surprendre la ville d'Ypres par leur gendarmerie; des personnes, ecclésiastiques et séculières, avaient été arrêtées, et des maisons, cloîtres, abbayes et lieux saints saccagés dans cette ville et dehors. Le bruit courait que les Gantois voulaient faire la même chose dans la châtellenie de Lille, où déjà plusieurs prêches avaient eu lieu. Les états de Lille, pour préserver leur province, ont dû lever cinquante chevaux et deux cents piétons. Ils chargent leurs députés de demander aux états généraux qu'il soit pourvu à de semblables surprises, pilleries et saccagements.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 49.

1221. — *Arras, 23, 24, 25 et 26 juillet 1578.* Acte d'accord des états d'Artois de la continuation des moyens généraux demandée par l'archiduc et les états généraux.

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 362.

1222. — *Mons, 24 juillet 1578.* Lettre du duc d'Arschot aux états généraux. Ils auront appris que le duc d'Anjou a fait encheminer vers Mons quinze à scize compagnies de gens de pied. Ces compagnies, avec quelques gens du pays, ont pensé prendre Maubeuge; mais elles ont échoué : toutefois, depuis, cette ville, ainsi que Soignies et le Rœulx, ont été abandonnés par les ennemis. Le duc a fait assiéger le château d'Havré. L'ennemi est venu de Binche avec dix compagnies de chevaulégers, quatre cornettes de reîtres et trois ou quatre cents piétons, pour combattre ses troupes. Les Français l'ont vivement repoussé. Le duc d'Arschot demande que les états envoient dans le Hainaut deux mille chevaux de leur armée, pour encourager le peuple et mettre la province à l'abri des courses de l'ennemi.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 263, et 9238, p. 322. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 51.

1223. — *Anvers, 24 juillet 1578.* Lettre des états généraux au seigneur de Louvignies, sur ce que le comte de Lalaing s'est plaint (v. n° 1216) que, contrevenant à la coutume et à ses prééminences, on lui ait donné un adjoint pour la proposition à faire aux états de Hainaut. Les états généraux ont égard à cette réclamation, et néanmoins ils chargent le seigneur de Louvignies de communiquer, de leur part, aux états de Hainaut, tous les faits qui sont à sa connaissance, relativement à l'état des affaires de la généralité.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 95 v°.

1224. — *Anvers, 24 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, les requérant d'ajouter foi et créance à tout ce que leur dira le seigneur de Louvignies de l'état des affaires de la généralité.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 87.

1225. — *Mons, 25 juillet 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Le comte de la Rochepot a conduit une bonne partie des troupes françaises jusque près de Mons; l'ennemi a essayé de les attaquer avec quatorze ou quinze cents chevaux, mais n'a pu y réussir. La cavalerie est trop peu nombreuse pour pouvoir tenir tête à l'ennemi, et pour garantir les villes reprises. Il est indispensable d'envoyer mille ou douze cents chevaux : sans cela, il est à craindre que les troupes françaises, ainsi que le reste de notre cavalerie, n'éprouvent une défaite, qui pourrait entraîner la ruine de la province entière.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 63. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 266, et 9238, p. 323. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 49.

1226. — *Mons, 25, 26, 28 et 29 juillet 1578.* Résolution des états de Hainaut sur les diverses demandes qui leur ont été faites par l'archiduc et les états généraux. Ils accordent la continuation des moyens généraux, la levée de l'impôt sur les

poudres, etc. Ils trouvent « fort impertinente » la réponse (n° 1211) qui a été faite à la proposition de l'empereur; ne sont pas satisfaits de la résolution qui a été prise sur le fait d'Angleterre; regardent comme contraire à la pacification de Gand, qu'il soit laissé à la discrétion des états de disposer sur l'exercice de la religion; demandent communication du traité avec le duc d'Alençon; refusent de donner plus de pouvoir à leurs députés aux états généraux, etc.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. II, fol. 69. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 151.

1227. — *Mons, 26 juillet 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux touchant le départ de ses députés, lequel a été retardé par le siége de la ville d'Havré. Cette ville s'étant rendue à merci dans la matinée dudit jour, ses députés vont se mettre en route.

Bibl. roy. : MS. 7199, p. 267. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 7 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 53.

1228. — *Mons, 26 juillet 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, pour les remercier de l'envoi qu'ils lui ont fait du duc d'Arschot et du baron de Bassigny.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 268, et 9238, p. 233 et 387. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 8 v°.

1229. — *Mons, 27 juillet 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur dira, de sa part, le seigneur de Bussy, marquis de Reynel, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, son frère, gouverneur et son lieutenant général au duché d'Anjou, et colonel général de son infanterie française, qui va les trouver, dûment instruit de ses affaires, assisté des seigneurs de Neufville et de Mondoucet, ses conseillers et chambellans ordinaires.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 268, et 9238, p. 234. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 9.

1230. — *Mons, 27 juillet 1578.* Lettre du sieur de Bellièvre, ambassadeur du roi très-chrétien, aux états généraux, pour les prier de lui envoyer un passe-port, étant chargé de se rendre auprès d'eux.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 272, et 9238, p. 418.

1231. — *Anvers, 27 juillet 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, afin qu'il maintienne dans le meilleur ordre et discipline possible les gens de guerre qui sont au pays de Hainaut, en attendant que les états puissent les satisfaire.

Bibl. roy. : MS. 9238, p. 325.

1232. — *Mons, 27 juillet 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, pour se plaindre des excès commis par les Gantois à Ypres, et en demander la réparation.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 128.

1233. — *Zutphen, 27 juillet 1578.* Lettre du duc Jean-Casimir aux états généraux, afin qu'ils fassent payer différentes sommes dont il a besoin pour satisfaire ses reîtres et les déterminer à marcher en avant.

Quelques lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde, etc. p. 41. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 116. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 270.

1234. — *Anvers, 28 juillet 1578.* Passe-port donné par les états généraux à M. de Bellièvre, conseiller du roi de France en son conseil privé et président en la cour de parlement à Paris.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 277, et 9238, p. 326.

1235. — *Anvers, 28 juillet 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, par laquelle ils s'excusent de lui envoyer, pour le moment, le secours de cavalerie demandé par lui.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 279, et 9238, p. 325.

1236. — *Anvers, 28 juillet 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing. Dès qu'ils auront réparti les gens de guerre qui sont au pays de Hainaut, outre ceux qui doivent être à la charge de la province, ils feront tout leur possible pour leur donner contentement et les maintenir en ordre et discipline.

Bibl. roy. : MS. 7199, p. 278.

1237. — *Gand, 28 juillet 1578.* Lettre de Philippe de Marnix aux états généraux. Il a aujourd'hui communiqué leur lettre et les copies y jointes aux échevins, doyens, nobles et notables de Gand, lesquels ont répondu qu'ils enverront demain « toute telle somme qu'ils sçauront trouver », et ont promis aussi une prompte réponse sur ce que Son Excellence (le prince d'Orange) l'a chargé de leur proposer. Les désordres avenus à Ypres ont produit une fâcheuse sensation à Gand : déjà on a fait arquebuser un des délinquants, et monsieur de Ryhove est parti hier avec cinquante chevaux pour en faire justice exemplaire, afin qu'on connaisse combien de telles insolences déplaisent à messieurs de Gand. Selon Marnix, « le » but unique de ces derniers est de maintenir inviolablement » l'union, et d'assurer les villes au service des estatz. »

Quelques lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde, etc., p. 13. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 273, et 9238, p. 327.

1238. — *Lille, 28 juillet 1578.* Résolution et déclaration des états de Lille, Douay et Orchies sur différentes demandes qui leur avaient été faites, le 15, par M. de Willerval, leur gouverneur, et les seigneurs de Froidmont et de Beaurepaire. Ces demandes concernaient la levée des moyens généraux, la perception de l'impôt sur le port des draps de soie et des deux patards par tonneau de bière, ainsi que quelques autres mesures de finances. Il y en avait une autre que font connaître les termes suivants de la résolution : « Et quant ad ce que, en » dernier lieu, est requis, de auctoriser leurs depputez, en tel

» nombre qu'ilz voldront envoyer, pour assister aux estatz » généraulx à pooir adviser et traitter et conclure sur tous in- » cidents, et nottamment ès traictez qui se font avec les ambas- » sadeurs de l'empereur, de la royne d'Angleterre et du duc » d'Alençon, lesdicts estatz de Lille, Douay et Orchies, ecclé- » siasticques et nobles, déclarent qu'ilz ne treuvent convenir de » envoyer aultres depputez, ains remectent le tout à la pour- » veue discrétion de Son Altèze, Son Excellence et messieurs » du conseil d'Estat et estatz généraulx, pour en user comme » ilz trouveront pour le mieulx convenir. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 51.

1239. — *Tournay, 29 juillet 1578.* Acte des états du Tournaisis par lequel ils accordent, pour trois mois seulement, la levée des impôts et moyens généraux, suivant la liste redressée qui leur a été envoyée; annoncent qu'ils s'occupent avec diligence de la perception desdits impôts sur le port des draps de soie et sur les héritages, et déclarent qu'ils ne trouvent pas nécessaire de nommer des députés pour faire exécution des deniers accordés par les provinces au profit de la cause commune; qu'il leur est impossible de lever quoi que ce soit sur le corps de leur quartier; enfin qu'ils n'entendent autoriser leurs députés en dehors de leur pouvoir et commission.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 250.

1240. — *Anvers, 1^er^ août 1578.* Dénomination, par les états généraux, des commissaires à envoyer des unes provinces aux autres, suivant la liste et pied arrêté le 22 juillet, pour la meilleure direction et exécution des moyens généraux.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. II, fol. 27. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 111.

1241. — *Bruxelles, 2 août 1578.* Lettre des états généraux à monsieur de Liedekercke, vicomte de Bruxelles, superintendant de la ville d'Anvers, afin qu'il seconde les députés de la

ville de Bois-le-Duc dans la recherche qu'ils doivent faire, à Anvers, des pièces d'artillerie dont leur ville a été dépouillée par les gouverneurs espagnols.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 260.

1242. — *Mons, 2 août 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, pour les prier d'exempter du centième denier et de toutes autres impositions et subsides les habitants du comté de Saint-Pol, dont la souveraineté est contestée entre les rois de France et d'Espagne.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 1. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 13.

1243. — *Anvers, 4 août 1578.* La proposition de monsieur de Bellièvre, ambassadeur du roi de France, faite à Son Altesse et messieurs des états du Pays-Bas. (Titre textuel.) Il les engage à entendre et se résoudre à une bonne pacification, qui leur sera volontiers et fidèlement moyennée par le roi, son maître, envers le roi catholique.

In-4° de v pages de texte, impr. en 1578, sans nom d'imprimeur. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 46. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 10.

1244. — *Anvers, 4 août 1578.* Instruction des états généraux pour les députés chargés par eux de négocier avec le duc d'Anjou. Cette instruction ne contient pas moins de vingt-neuf articles. Les plus importants sont ceux qui suivent. Le duc s'engagera à entretenir à ses frais dix mille hommes de pied et deux mille chevaux pendant trois mois; si la guerre n'est pas finie après ce temps, il continuera d'entretenir trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Les états le déclareront et feront publier par tout le pays défenseur de la liberté belgique contre la tyrannie espagnole. Il intercédera vers la reine d'Angleterre, pour qu'elle s'unisse aux états par un traité de confédération perpétuelle. De leur côté, une fois la guerre finie, les états s'obligeront à l'assister envers et contre tous.

excepté l'Empire, l'Angleterre et leurs propres alliés. Lorsque ses troupes seront jointes à celles des états, il commandera l'armée, conjointement avec le général de ceux-ci. Il ne se mêlera pas de la police ni du gouvernement intérieur du pays. Il ne traitera avec aucune ville, province ni particulier du pays, sans le su et consentement des états. Si les états veulent prendre un autre prince, ils le préféreront à tout autre : ils en font la promesse dès maintenant, et les états généraux s'assembleront, trois mois après la guerre finie, pour en résoudre. Pour son assurance, les états sont contents de remettre entre ses mains le Quesnoy, Landrecies et Bavay, ou du moins de faire tout leur possible pour que les habitants de ces villes y consentent. Toutes les places, villes et forteresses, situées par delà la Meuse, ainsi qu'en Bourgogne et au pays de Luxembourg, qu'il pourra conquérir, demeureront sous son obéissance sa vie durant, et passeront par héritage à ses enfants mâles. Il se déclarera ennemi de tous ceux que les états tiendront pour ennemis, et principalement des Espagnols et de leurs adhérents, etc.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 40. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 26. — Bibl. roy. : MS. 9238, p. 307.

1245. — *Mons, 4 août 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il les supplie d'envoyer de l'argent pour les compagnies qui se trouvent dans cette province. Il est à craindre qu'elles ne la quittent, faute de payement. Il est, en outre, indispensable de payer au moins les quatre compagnies de Mons, de crainte de voir la ville sans défense, ou d'être obligé d'y faire entrer des troupes françaises.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 64.

1246. — *Valenciennes, 4 août 1578.* Lettre des prévôts, jurés, échevins et conseil de la ville de Valenciennes aux états généraux, concernant la requête présentée par ceux de la religion nouvelle, pour avoir le libre exercice de celle-ci. Ils sont

émerveillés « du peu advisé jugement des requérans. » Ils rappellent que toutes les provinces, en envoyant leurs députés à l'assemblée des états généraux, ont protesté de vouloir garder la religion catholique romaine et l'obéissance due au roi; que cela a été consacré dans les articles 3 et 4 de la pacification de Gand, ratifié par l'édit perpétuel, confirmé et approuvé par le serment des états; qu'ils l'ont déclaré ainsi à plusieurs reprises dans leurs lettres à l'empereur, aux rois de France et de Portugal, à la reine-mère, à la reine d'Angleterre, aux ducs de Savoie, de Lorraine, de Clèves et à plusieurs autres potentats de la chrétienté. Ils rappellent aussi la promesse du prince d'Orange à son arrivée à Anvers, et celle de l'archiduc Matthias à sa réception. En présence de tous ces actes politiques et notoires, accorder aux requérants ce qu'ils demandent, ce serait « encourir la note de perfidie, desloyaulté, infamie et dés- » honneur par-devant tous princes et autres gens de cœur » vertueulx, destruire et ruyner la juste cause et deffense des » estatz, et justiffier la cause de l'ennemy commun. » Ils s'y opposent donc de tout leur pouvoir.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 152. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 213.

1247. — *Lille, 4 août 1578.* Résolution des états des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies, avec les seigneurs prélats, ecclésiastiques et nobles de ladite ville et châtellenie de Lille, concernant la requête de ceux de la prétendue religion réformée et le projet de règlement conçu pour l'exercice de cette religion. Ils déclarent « qu'ilz ne sont aucunement d'advis » et n'entendent permectre l'exercice de ladicte religion pré- » tendue réformée dans les villes et châtellenies de Lille, Douay » et Orchies, ains de demeurer en la religion catholicque, » apostolicque, romaine, laquelle ilz ont tant solempnellement » promis et juré de maintenir et entretenir par la pacification » de Gand, l'union et plusieurs aultres actes, auxquelz ilz ne » peuvent dérogher ny préjudicier, sans encourir note d'incon-

» stance et crisme de perjures et desloyaulx devant Dieu et le » monde. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 53. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol 156 et 158.

1248. — *Utrecht, 4 août 1578.* Résolution des états du pays d'Utrecht sur la requête de ceux de la prétendue religion réformée et le projet de règlement conçu en conséquence. Elle n'est pas uniforme. Les prélats et les chapitres des cinq églises veulent le maintien de la pacification de Gand. Les nobles admettent la confession d'Augsbourg, telle que Charles-Quint l'avait permise. La ville d'Utrecht adopte le règlement proposé, etc.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 161.

1249. — *Anvers, 5, 6 et 13 août 1578.* Avis et observations des ambassadeurs d'Angleterre, exhibés aux états généraux, sur la négociation avec le duc d'Anjou. Ils se montrent contraires à plusieurs des conditions du traité, notamment à l'article où les états promettent au due, s'ils changent de souverain, de le préférer à tout autre; aux assurances à lui donner par la remise entre ses mains des villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay, etc.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. II, fol. 17. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 215, et 9238, p. 315. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 132 et 133.

1250. — *Anvers, 6 août 1578.* Déclaration des états généraux aux ambassadeurs de la reine d'Angleterre, sur la nécessité où ils se trouvent de conclure leur traité avec le duc d'Alençon.

Arch. du royaume : reg. *États généraux*, t. II, fol. 18. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 102. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 250.

1251. — *Anvers, 6 août 1578.* Commission donnée par les états généraux à messire Bucho Aytta, prévôt de Saint-Bavon, à Gand, à messire François d'Ongnyes, chevalier, seigneur

de Beaurepaire, au docteur Leoninus et à Adolphe de Meetkercke, conseillers d'État, à l'effet de se transporter à Malines, d'y tenir bonne correspondance avec les ambassadeurs de l'empereur, du roi très-chrétien et de la reine d'Angleterre qui sont allés vers le seigneur don Juan d'Autriche, pour traiter de la paix, aviser sur les difficultés qui pourront survenir en cette négociation, et en rendre compte aux états.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 179, et 9238, p. 225.

1252. — *Sans date (8 août 1578).* Sommaire des raisons qui ont mu les états à passer outre au traité commencé avec le duc d'Anjou, conformément à l'avis de l'archiduc et du conseil d'État (1).

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 15 v°.

1253. — *Mons, 9 août 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, afin qu'ils lui mandent où ils veulent qu'il fasse marcher son armée, et le lieu où il la peut faire séjourner, pour se rafraîchir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 169, et 9238, p. 386. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 12 v°.

1254. — *Anvers, 9 août 1578.* Délibérations des prélats, représentant le premier des trois états de Brabant, et des nobles, représentant le deuxième état, sur une requête présentée à ces états par les colonels, les doyens, les chefs de la garde bourgeoise, capitaines et autres habitants de la ville

(1) On lit, dans un journal des états généraux que j'ai sous les yeux, à la date du 8 août : « Certain escript, contenant les causes qu'auroyent meu » les estatz généraulx à entrer en ultérieure conférence avec messieurs les » ambassadeurs du duc d'Anjou sur le secours présenté par monseigneur » ledict duc d'Anjou, est arresté, et que l'on l'envoyera aux provinces ré- » tifves et refusans ledict secours, à condition que ledict escript sera tenu » plus secret que faire se pourra. »

d'Anvers, tendante à ce qu'ils se décidassent, sans délai, sur les points de la *religionsvrede* envoyés à leur avis, ainsi qu'à celui des autres provinces. Dans ces délibérations longuement motivées, les deux premiers états de Brabant expriment l'opinion qu'il faut remettre à un autre temps, et à une assemblée des états généraux convoquée selon les prescriptions de la pacification de Gand, tous changements à faire dans l'état de la religion.

Bibl. roy. : MS. 7199, p. 162 et 168.

1255. *Anvers, 12 août 1578.* Instruction générale pour les commissaires à envoyer des provinces à autres, suivant le pied sur ce arrêté pour la meilleure direction et exécution des moyens généraux. (Titre textuel.) Cette instruction est émanée de l'archiduc Matthias et des états généraux.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. II, fol. 29.

1256. — *Bruxelles, 13 août 1578.* Traité d'alliance conclu entre les ambassadeurs du duc d'Anjou et les prélats, nobles et députés des villes, représentant les états généraux des Pays-Bas; ratifié par le duc d'Anjou, à Mons, le 20 août. Ce traité se compose de vingt-trois articles, dont nous donnons le sommaire, pour l'intelligence des actes qui suivront. 1° Le duc s'engage à assister les états de ses forces et moyens. 2° Il entretiendra, pendant la guerre, dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, payés à ses frais l'espace de trois mois routiers et continuels, à compter du 1er août. 3° Si, les trois mois passés, la guerre n'est pas finie, il continuera de les assister, à ses frais, de trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux. 4° Les états lui confèrent le titre de *Défenseur de la liberté des Pays-Bas contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérents;* ils le feront déclarer comme tel par tout le pays. 5° Le duc et les états feront en sorte que la reine d'Angleterre entre avec eux en une bonne, ferme et indissoluble alliance, en y joignant aussi le roi de Navarre et ses confé-

dérés, le duc Casimir et tous autres princes, potentats, républiques et villes qui le désireront. 6° Les états s'obligent à entretenir une perpétuelle alliance avec le duc, et, la guerre finie, à l'assister, envers et contre tous ceux qui le voudront assaillir, de dix mille hommes de pied et deux mille chevaux payés par eux l'espace de trois mois, et, ce temps expiré, de trois mille piétons et cinq cents chevaux : ils exceptent toutefois l'Empire, l'Angleterre, l'Écosse, le Danemark, la Suède, les villes de hanses, les princes électeurs et le duc de Clèves. 7° Au cas que le duc entreprenne une guerre « pour le faict » ou à cause de la religion ou aultrement, » les états ne seront tenus de lui prêter aucun secours; lorsque son armée sera jointe avec la leur, s'il y est en personne, il sera nommé le premier et y commandera « comme défenseur de la liberté » du Pays-Bas, conjoinctement avec lesdits estatz, représentez » par leur général; » s'il n'y est en personne, le général des états commandera seul. 8° Le duc ne s'entremettra point du fait de la police et gouvernement du pays. 9° Il promet de ne faire nul traité, capitulation, accord, et de ne dresser intelligence en particulier avec aucune ville, province ou personne particulière des Pays-Bas, sans le su et consentement des états. De leur côté, les états s'engagent à ne faire nul traité ni dresser aucune intelligence qui pourrait être au préjudice du duc. 10° Si, plus tard, ils veulent prendre un autre prince, ils s'obligent à le préférer à tout autre. 11° A cet effet, ils s'assembleront trois mois après la guerre, ou plus tôt, s'il est possible, pour en résoudre. 12° Pour la sûreté et retraite du duc et l'accommodement de ses blessés, les états lui remettront les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay. 13° Ils écriront à cet effet, ainsi que le conseil d'État, au comte de Lalaing et aux gouverneurs particuliers desdites villes. 14° Toutes places de Bourgogne et de Luxembourg que le duc conquerra demeureront sous sa puissance sa vie durant, et, après sa mort, passeront à ses enfants mâles légitimes. 15° Quant à celles qui ont été unies avec les états depuis la pacification de Gand,

elles leur demeureront, de quelque manière qu'elles puissent être recouvrées. 16° Le duc participera à la moitié de celles, « non associées en la façon susdicte, » qui se rendront de leur gré. 17° Il restituera les villes qui lui sont promises pour son assurance, moyennant le remboursement des dépenses faites par lui. 18° Les états acceptent son offre de se déclarer ennemi de don Juan et de tous ceux que les états tiendront pour ennemis. 19° Il n'amènera aux Pays-Bas d'autres gens de guerre que des Français et les Suisses de sa garde. 20° Il empêchera de tout son pouvoir que les Espagnols ne reçoivent des secours du côté de la France. 21° Le duc et les états ne pourront traiter avec le roi d'Espagne que de leur consentement mutuel : néanmoins il restera loisible aux états, pendant tout le mois d'août, de s'arranger avec don Juan. 22° Au cas qu'ils fassent la paix, les états reconnaîtront qu'ils lui en sont redevables, lui rembourseront tout ce qu'il aura dépensé pour eux, et, en outre, lui feront « une recognoissance condigne à » sa grandeur. » 23° Le duc entretiendra les priviléges, droits et libertés des villes qui lui seront mises en main, et veillera à ce que ses troupes y observent une bonne discipline.

Accord et alliance faicte entre monseigneur le duc d'Anjou, etc. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 5 v°. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 17 v°.

1257. — *Anvers, 14 août 1578.* Réponse des états généraux aux propositions qui leur ont été faites, respectivement, par les ambassadeurs de l'empereur, du roi très-chrétien et de la reine d'Angleterre. Ils commencent par déclarer « qu'ils » n'ont jamais eu aultre envie ny désir que d'estre maintenus » en bon repos et tranquillité, soubz l'obéissance de leur » prince et seigneur naturel le roy d'Espaigne, comme duc, » comte, seigneur, etc. » Ensuite ils spécifient les conditions auxquelles ils sont prêts à traiter. Les principales sont : oubli de tout ce qui a été fait depuis la pacification de Gand; appro-

bation de tous les actes des états généraux, de l'archiduc Matthias et du conseil d'État, depuis la retraite de don Juan au château de Namur; sortie de don Juan et de tous ses gens de guerre et adhérents des Pays-Bas; maintien de l'archiduc Matthias dans le gouvernement de ces provinces, etc. : « remec- » tant le différent touchant l'exercice de la religion, lequel, » par ces troubles passez et la présente guerre, est venu sy » avant qu'il est mal possible de le réduire sur l'anchien pied, » sans une manifeste confusion de tous les pays et évident » danger d'une extrême ruyne et désolation (dont les estatz se » désirent garder), à la décision de l'assemblée des estatz géné- » raulx. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 55. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 171, et 9238, p. 217. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 56.

1258. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 14 août 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Haller). La semaine passée est arrivé un courrier d'Espagne, venu en onze jours, et allant en grande diligence vers l'empereur. Un des principaux de la ville, qui a reçu des lettres par ce courrier, a dit en confidence à Haller que le roi d'Espagne remet à l'empereur, totalement et absolument, les affaires des Pays-Bas. Haller craint que, au point où en sont venues les choses, Sa Majesté Impériale n'ait « bien de la besoigne pour » faire le traictié au contentement du roy, de messeigneurs les » estats et de la patrie, pour estre Sa Majesté trop jeusne et » peu respectée, et principallement pour estre trop véhémente » quant au poinct de la ..... (religion?). »

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 357.

APPENDICES.

Nous avons réuni, dans ces Appendices, aux documents que nous avons pu trouver sur la convocation et la constitution des états généraux, différentes pièces relatives à la pression que le parti démocratique, à Bruxelles, exerça sur cette assemblée. Nous croyons que les uns et les autres seront lus avec intérêt.

On se rappellera, peut-être, que nous avons inséré, dans le tome IV de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, plusieurs requêtes des trois membres et des serments de Bruxelles aux états de Brabant, touchant l'élection du prince d'Orange comme gouverneur de cette province et lieutenant général de l'archiduc Matthias.

APPENDICE A.

I.

Déclaration des états de Brabant par laquelle ils convoquent une assemblée des députés des états de toutes les provinces.

8 septembre 1576.

PAR LES TROIS ESTATZ DU PAYS ET DUCHÉ DE BRABANT.

Considéré que en la présente et dangereuse conjointure n'y a moyen ny remède plus convenable que de maintenir l'union des pays et subjectz de par deçà, faicte et instituée l'an XV^c^ quarante-huict par feu, de très-haulte mémoire, l'empereur Charles, lesdicts estatz désirent une assemblée des gouverneurs avecq les députez des estatz de tous les pays, pour adviser et résouldre des moyens convenables au salut desdicts pays de par deçà. Et affin de n'estre inculpez d'aulcune obmission, lesdicts estatz de Brabant ont levé et font encoires présentement lever gens de guerre, de pied et de cheval, pour les employer où qu'il sera trouvé, par commune résolution, requis et nécessaire à l'honneur de Dieu, conservation de la religion catholicque romaine, service de Sa Majesté, deffence et préservation de nostre povre et désolée patrie et pacification desdicts Pays-Bas : déclairant que la levée et assemblée desdicts gens de

guerre ne tend à aultre fin; ayant, à l'advanchement de ce, requis les estatz des aultres pays et provinces qu'ilz veuillent faire le samblable, et d'envoyer en ceste ville de Bruxelles leurs députez, pour communiquer et résouldre avec eulx, et en après par commun accord publier la justification de ce que s'est passé jusques maintenant, ensamble aultres poinctz et articles servans à la direction des affaires et conservation du repos et bien du pays; requérant cependant à tous capitaines, magistratz et subjectz vouloir maintenir le tout en bonne tranquillité, obéyssance, union et mutuelle correspondence.

Faict à Bruxelles, le VIII^me^ de septembre 1576 (1).

Par ordonnance desdicts estatz :

CORNELIUS WEELLEMANS.

Reg. n° 330 des états de Brabant, fol. 128 et 129.

II.

Lettre du conseil d'État aux états des provinces par laquelle il les requiert de lever des troupes et d'envorey des députés à Bruxelles (2).

20 septembre 1576.

Très-chiers et bien-amez, comme les trois estatz du pays et ducé de Brabant nous ayent remonstré que les soldatz espaignolz amutinez se monstrent journellement ennemis de Sa Majesté et des pays, exerceants toutes telles cruaultez et hostilitez que povez imaginer, par où se démonstreroit une générale confusion des affaires, non-seullement dudict pays de Brabant, mais

---

(1) Voy. la note à la page 2.

(2) Cette lettre circulaire fut adressée, non-seulement aux états des provinces mentionnées p. 3, n° 7, mais encore aux états de Hainaut et de Flandre (*mutatis mutandis*). Le 22 septembre, le conseil d'État écrivit, dans les mêmes termes, aux états de Hollande et de Zélande, pour les parties de ces provinces qui reconnaissaient l'autorité du Roi.

aussi des aultres pays circumvoisins, requérant ung prompt et général remède, tant à l'assistence de la retraicte desdicts soldats espaignolz hors des Pays-Bas, que à la pacification d'iceulx pays, et que à cestte cause ilz avoyent trouvé nécessaire de communiquer par ensemble avec les aultres estatz pour parvenir à la fin susdicte, ayans desjà escript aux aultres estatz pour se vouloir trouver tant en personne que par leurs députez en ceste ville de Bruxelles, et nous ayans sur ce supplié de vouloir aussy escripre aux gouverneurs et villes des pays qui sont accoustumés de contribuer ensemble, affin d'avec toute célérité lever gens de guerre à l'effect que dessus, et qu'il soit mandé aux estatz des aultres pays ayans leurs gens de guerre prestz pour leur deffence, à se haster d'envoyer iceulx au secours et assistence desdicts de Brabant, comme aussy ceulx dudict Brabant présentent d'envoyer secours, en temps de nécessité et en estans requis, aux aultres pays et estatz, et au surplus de se trouver en cestedicte ville avec les députez des estatz de chascune desdictes provinces, pour adviser sur les moyens et remèdes de ladicte pacification; déclairans lesdicts de Brabant de ne tendre à aultre fin et à la sortie des Espaignolz, avec conservation de la religion catholicque romaine et de l'auctorité et obéissance de Sa Majesté : à raison de quoy, et ayans prins esgard sur ce que dessus et l'estat du temps qui court, principallement à l'extrême nécessité en laquelle lesdicts de Brabant et les aultres pays se retreuvent à présent; meismes attendu que les estatz de Flandres se sont desjà joinctz avec les estatz de Brabant, comme aussi sont ceulx de Haynnau, non obstant que Sadicte Majesté avoit escript de tenir la main de ne assambler les estatz généraulx jusques que les vrays remèdes avecq le nouveau gouverneur seroyent envoyez, au plus tard, à la fin de ce mois de septembre, ce que icelle avoit promis fermement de faire devant ledict temps, ores que ledict gouverneur, par cas fortuyt, fût empesché de venir; et ne désirans aussi aultre chose que ladicte pacification, pour laquelle trouvans nécessaire ladicte retraicte, comme l'unicque et seul remède, nous conformans à ladicte prière desdicts de Brabant, vous en avons bien voulu advertir par cestes, pour avec toute célérité lever lesdicts gens de guerre à l'effect que dessus, comme font et ont faict lesdicts de Brabant et aultres aussy joinctz, et que,

si avez desjà aulcuns gens de guerre prestz pour vostre deffence, les veullez envoyer incontinent au secours et assistence desdicts de Brabant, soubz la présentation comme dessus, et que, en oultre, vous veullez envoyer voz députez en cestedicte ville, en la plus grande diligence que faire pourrez, pour, avec les députez desdicts aultres estatz, aussi adviser sur les moyens et remèdes de ladicte pacification, comme dessus, affin que toutes choses puissent estre réduictes comme à l'honneur de Dieu, service et deue obéissance de Sadicte Majesté et le bien publicq se trouvera convenir. A tant, très-chiers et bien-amez, Nostre Seigneur vous ait en garde. De Bruxelles, le xx^me^ jour de septembre 1576.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 3.

III.

Lettre des états de Brabant aux états de Hainaut, pour les prier d'envoyer leurs députés à Bruxelles.

20 septembre 1576.

PAR LES TROIS ESTATZ DE BRABANT.

Messieurs, comme aucuns nous font advertence que les Espaignolz amutinez et chevaulx-légiers, avecq toutte leur force et artillerie, prétendent surprendre la ville de Bruxelles, ou bien Louvain, prions bien affectueusement nous envoyer secours de voz gens de guerre, tant à cheval que de pied, comme espérons que les estatz de Flandres, qui se trouveront par leurs députez auprès de nous demain, ne failleront de leur costé. Et puisqu'il est astheure temps d'assister l'ung l'aultre, et que les ennemiz ne menachent que principallement le pays de Brabant, ne doubtons que Voz Seigneuries failleront en aulcune manière. Prians en oultre que Vosdictes Seigneuries veullent envoyer leurs députez, puisque dois hier messieurs du conseil d'Estat de Sa Majesté ont, à nostre instance et requeste, dé-

cerné lettres aux gouverneurs et estatz des XIII pays estans accoustumez de contribuer par ensemble, affin de se trouver incontinent en Bruxelles, et puisque ceulx de Flandres, comme dict est, se trouveront, et que ceulx de Namur en sont, et les députez de Malines ont promis de ne faillir, sy tost que l'on les advertira que quelques aultres pays auront envoyé leurs députez.

A tant, messieurs, après nous avoir bien affectueusement recommandé en voz bonnes grâces, supplierons Dieu le Créateur à Vos Seigneuries impartir la sienne. De Bruxelles, en haste, ce XX^me^ de septembre 1576.

Vos bien affectionnez amys,

LES TROIS ESTATZ DE BRABANT.

Par charge expresse des seigneurs desdicts Estatz :

CORNELIUS WEELLEMANS.

A messieurs messieurs des troys estatz de la comté de Haynault, à Mons en Haynault.

Arch. de la Haye: *Derde register van den doleantien*, etc., fol. 213.

IV.

Lettre du conseil d'État au baron de Hierges, pour qu'il convoque les états d'Overyssel et de Lingen, et les requière d'envoyer leurs députés à Bruxelles (1).

28 septembre 1576.

Edel, welgeboren, alsoe de drye staten van den lande ende hertochdomme van Brabant ons verthoen hebben dat de ge-

---

(1) Le conseil d'État écrivit, le même jour, dans les mêmes termes, aux gouverneur et conseil en Gueldre, aux président et gens du conseil en Hollande et à

mutineerde spaensche soldaten hen dagelycx bethoenen Zynre Majesteyts ende deser landen vyanden, doende alle wreetheyt ende hostilliteyt die men kan imagineren ende gedencken, waervuyt een generaele confusie der zaken ende affeyren soude mogen rysen, nyet alleenlyck vanden voirschreven lande van Brabant, maer oick vande andere omliggende landen, vereyschende een geringe, prompt ende generael remedie, zoe wel tot assistencie van vertrecken der voirseyden spaensche soldaten vuyt dese Nederlanden, als tot pacificatie der selver landen, ende dat zy mitz dien van noode bevonden hadden, ten selven eynde, mit den anderen staten t'samentlycken te communiceren, hebbende alreede gescreven aen de andere staten, om hen bynnen deser stadt van Bruessele te willen vinden, zoe in persoene als by huere gedeputeerde, ende hebben ons daerenboven versocht ende gebeden dat wy oick aende voirschreven andere staten souden willen scryven, ten eynde dat zy hen mit de gedeputeerde vande staten van elcke der voirschrevene provincien souden willen vinden bynnen dese voirschreven stadt, om op de middelen ende remedien vande voirschreven pacificatie te advyseren; verclerende de voirschrevene staten van Brabant dat zy nyet entenderen tot anderen eynde ende tot t'vertrecken vande Spaengnaerden, mit conservatie vande catholycxsche roemsche religie ende Zyner Majesteyts auctoriteyt ende onderdanicheyt : soe eest dat wy, aenschouw nemende op t'gene des voirschreven is ende op den staet vanden jegenwoirdigen tyt, zunderlinge op den vuytersten noot daerinne de voirschrevene van Brabant ende die andere landen hen jegenwoirdelyck bevinden; oick gemerct dat die staten van Vlaenderen ende van Henegouwe hen alreede mit dien van Brabant gevuecht hebben, nyet jegenstaende Zyne Majesteyt geschreven hadde de handt te houden van de generaele staten nyet te vergaederen ter tyt toe dat de oprechte remedien overgesonden souden worden, mitten nyeuwen gou-

---

Utrecht, ainsi qu'aux rentmaîtres généraux de Zélande Bewest et Beoisterchelt. Il avait, le 22 septembre, écrit également, en *thiois*, au seigneur de Gheleen, gouverneur de la province de Limbourg, pour la convocation des états de cette province.

verneur, ten alderlancxsten t'eynde van deser maent van septembri, t'welck Zyne voirseyden Majesteyt vastelyck toegeseyt ende beloeft hadde te doen voir den voirschreven tyt, al hadde oick den voirseyden gouverneur by fortuyne belet geweest herwerts te commen; ende oick anders nyet begeerende dan de voirschreven pacificatie ende t'voirschreven vertreck daertoe nootlyck bevindende, als wesende het eenich remedie; ons conformerende mitte voirschreven bede vande voirseyden van Brabant, hebben wy u daervan wel willen adverteren by desen, om t'selffde den staten van Overyssel ende Lingen voir te houden, op dat zy ten eynde voirschreven huere gedeputeerde inder yll ende opt aller spoedelycxst bynnen deser stadt seynden willen, om mit de gedeputeerde vanden voirschrevene andere staten (aende welcke wy in conformiteyt van desen gescreven hebben) te advyseren op de middelen ende remedien vande voirschreven pacificatie, als boven : *all sonder prejudicie vande previlegien die zy mogen hebben ter contrarien, ende zonder t'selffde te trecken in consequentie* (1); gemerct dat de voirschreven convocatie gedaen wordt op dat alle zaken gereduceert mogen worden zoe men ter eeren Gods, tot dienst ende onderdanicheyt van Zynre Majesteyt, ende totten gemeynen welvaeren, bevinden sal te behoiren. Edel, welgeboren, onse heere God zy mit u. Gescreven te Brussele, den XXVIIIten dach van septembri 1576.

A monsieur de Hierges, gouverneur et capitaine général des pays d'Overyssel et Lingen.

Arch. du royaume : min.

---

(1) Le passage que nous donnons ici en italique ne se trouvait pas dans les lettres adressées aux états de Hollande, d'Utrecht et de Zélande

V.

Lettre du conseil d'État au seigneur de Froidmont, afin qu'il convoque les états de Namur, et les requière d'envoyer de nouveaux députés à Bruxelles, en leur donnant pouvoir de résoudre sur les affaires soumises aux délibérations des états généraux.

3 octobre 1576.

Monsieur de Fromont, comme les députez des estatz présentement assemblez en ceste ville nous ayent fait remonstrer que leur intention estoit d'adviser et résouldre sur les moyens de la pacification tant nécessaire, et par ainsi réduyre à l'obéyssance de Sa Majesté les pays de Hollande et Zélande, en l'observation de nostre saincte foy et religion catholicque romaine, et sans aucune innovation d'icelle, et à ces fins faire tout préallablement retirer les Espaignolz, comme principal, seul et unique moyen pour y parvenir, prévoyant et considérant assez que autrement n'est possible d'espérer ladicte pacification, désirant partant que tous les députez des estatz fussent auctorisez d'adviser et résouldre sur tout ce que dessus et que en dépend, et que à ceste fin il convient, entre autres, faire nouvelle convocation des estatz du pays et conté de Namur, n'estans auctorisez pour sur ce résouldre avec lesdicts aultres estatz, nous a semblé, pour aucuns bons respectz, mesmes attendu que monsieur le conte de Berlaymont, gouverneur et souverain bailly dudict pays de Namur, ne peult maintenant, pour sa détention, faire ladicte convocation, de vous auctoriser à faire icelle pour ceste fois. Par quoy vous requérons et néantmoins, au nom et de la part du Roy, ordonnons, en vous auctorisant à ce par cestes, que incontinent et sans délay ayez à convocquer et faire assembler généralement tous ceulx desdicts estatz de Namur, et principallement tous les nobles, en la ville dudict Namur, et ce à tel brief jour que adviserez, leur ordonnant, au nom et de la part que dessus, de comparoir à ladicte assemblée,

soubz la paine de cent réaulx d'or à encourir par ceulx qui en seroyent deffaillans, en leur faisant jointement entendre que leurs députez qu'ilz ont envoyé icy en vertu de la convocation précédente, ou aultres qu'ilz y pourront encoires envoyer, doibvent estre auctorisez pour, avec lesdicts autres estatz icy assemblez, traitter, adviser et résouldre sur les moyens de la pacification, selon l'intention des députez desdicts autres estatz dessùs déclairée, et que à ceste fin ilz en donnent à leursdicts députez tel povoir et auctorisation qu'il conviendra, sans y vouloir faire faulte. A tant, monsieur de Fromont, Nostre-Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles, le IIIme jour d'octobre 1576.

A monsieur de Fromont.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. 1, fol. 36.

VI.

Lettre du conseil d'État aux états d'Artois, pour qu'ils envoient leurs députés à Bruxelles avec le plus de diligence possible (1).

4 octobre 1576.

Très-chiers et bien-amez, par noz lettres du mois passé, vous avons escript vouloir envoyer voz députez en ceste ville de Bruxelles, pour, avec les députez des autres estatz aussi y convocquez, adviser sur les moyens et remèdes de la pacification, selon que aurez entendu plus amplement par le contenu de nosdictes lettres. Et comme les députez des estatz présentement assemblez en cestedicte ville nous ayent requiz d'envoyer en toute diligence lettres itératives aux estatz des autres

(1) La même lettre fut écrite aux états de Lille, Douay et Orchies, de Tournay, de Tournaisis, de Valenciennes, de Malines, de Hollande et de Zélande.

pays absens, afin de se trouver incontinent icy à l'assemblée des estatz susdicts : à ceste cause, et nous conformans à la suplication d'iceulx députez, vous escripvons derechief, afin que, incontinent et en la meilleure diligence que faire se pourra, veullez envoyer voz députez en cestedicte ville à l'effect que dessus, sans y vouloir faire faulte. A tant, etc. De Bruxelles, le IIII^me^ jour d'octobre 1576.

Aux estatz d'Artois ou leurs députez.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 46.

VII.

Lettre du conseil d'État au dom-doyen d'Utrecht, afin qu'il fasse assembler les états de cette province, et leur ordonne, au nom du Roi, d'envoyer des députés à Bruxelles.

4 octobre 1576.

Weerdige, lieve ende besundere, wy versuecken u, ende nyetmin, in naem ende van wegen onss'heeren des Conincx, ordineren wel ernstelyck, dat ghy terstont ende zonder vertreck doet bescryven ende vergaderen die staten vande stadt, steden ende lande van Utrecht, ende van wegen Zyner Majesteyt hen bevelen huere gedeputeerde bynnen dese stadt van Bruessele te schicken, opt aller spoedelycxst dat mogelyck weert, om mit de gedeputeerde vande andere staten alhier vergadert te advyseren op de middelen ende remedien vande pacificatie, volgende t'inhouden van onse brieffven aen den president ende raedt t'Utrecht te dien eynde onlancx gescreven (1), daer van wy u een dobbel hiermede overscynden. Daer-

(1) Voyez la note à la page 428.

toe wy u voir dese reyse geauctoriseert hebben ende auctoriseren by desen, zonder prejudicie nochtans vande oude maniere van doene, oft t'selffde te trecken in consequentie. Ende des en zyt in geenen gebreke. Weerdige, lieve ende besundere, ensz. Gescreven te Bruessele, den IV^en^ october 1576.

Au dom-doyen d'Utrecht.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 47.

VIII.

Lettre du conseil d'État aux états de Luxembourg, pour qu'ils envoient leurs députés à Bruxelles avec le plus de diligence possible.

5 octobre 1576.

Très-chiers et bien-amez, par noz lettres du XXVIII^me^ du mois passé (1), avons escript au conte de Manderscheyt et président et gens du conseil du Roy à Luxembourg, afin que iceluy conte ou ledict président vous eussent à déclairer le contenu desdictes lettres et de vouloir envoyer voz députez en ceste ville de Bruxelles, pour avec les députez des autres estatz y convocquez adviser sur les moyens et remèdes de la pacification, selon que pourrez avoir entendu plus amplement par ledict conte ou président. Et comme n'y a aucuns de voz députez encoires comparuz, les députez des estatz présentement assemblez en cestedicte ville nous ont requiz d'envoyer en toute diligence lettres itératives aux estatz des autres pays absens, afin de se trouver incontinent icy à l'assemblée des estatz susdicts. A

(1) Nous n'avons pas trouvé cette lettre, qui devait être conçue dans le même sens que celles adressées, le même jour, aux gouverneurs et conseils des provinces du nord.

ceste cause, et nous conformans à la suplication d'iceulx députez, vous escripvons présentement afin que, incontinent et en la meilleure diligence que faire se pourra, veullez envoyer voz députez en cestedicte ville, à l'effect que dessus, sans y vouloir faire faulte. A tant, etc. De Bruxelles, le v^me^ jour d'octobre 1576.

Aux estatz de Luxembourg et conté de Chiny, et à chascun d'eulx.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 50.

IX.

Lettre du conseil d'État aux états de Frise, de Groningue, d'Overyssel et de Lingen, afin qu'ils envoient sans délai leurs députés à Bruxelles.

5 octobre 1576.

Eerweerdige, edele ende lieve besundere, by onze briefven vanden xxviii^ten^ der voirledenen maent (1), hebben wy u doen bescryven om uwe gedeputeerde te willen seynden bynnen dese stadt van Bruessele, om mitte gedeputeerde vande andere staten aldaer oick bescreven te advyseren opde middelen ende remedien vande pacificatie, zoe ghy, by t'inhouden van onse voirschreven briefven (daervan copie hierby gevuecht is), breeder zult mogen verstaen. Ende want de gedeputeerde vande staten jegenwoirdelyck bynnen dese voirschreven stadt vergadert zynde, versocht hebben dat wy anderwerfven in diligentie souden willen doen scryven aende staten vande andere landen absent zynde, op dat zy hen alhier ter vergaderinge der voirschreven staten van stonden aen souden vinden :

(1) Voyez la note à la page 425.

soe eest dat wy, ons conformerende mitte bede vande selve gedeputeerde, aen u jegenwoirdelyck scryven ten eynde dat ghy, terstont ende opt aller spoedelycxst dat mogelyck weerdt, uwe gedeputeerde bynnen dese voirschreven stadt schicken willet, ten effecte als boven, zonder des in gebreke te zyne. Eerweerdige, edele ende lieve besundere, ens. Gescreven te Bruessele, den v^en octobris 1576.

Den eerweerdigen, edelen ende onsen lieven besunderen die prelaten, ridderschap, eygeverſden ende steden vanden lande van Vrieslant, representerende die staten vanden selve lande, ende elcken van hen besundere.

Den eerweerdigen, edelen ende onsen lieven besunderen die prelaten, ridderschap, burgermeesteren ende raedt der stadt ende ommelanden van Groeningen, representerende die staten vanden selve lande, ende elcken van hen besundere.

Den edelen, erntfesten, eersamen, voirsichtigen ende onsen lieven besunderen gemeyne ridderschap ende steden der lantschappen van Overyssel, representerende die staten vanden selven lande, ende elcken van hen besundere.

Den edelen, erntfesten, eersamen ende onsen lieven besunderen die staten vanden lande van Lyngen, ende elcken van hen besundere.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 48.

X.

Lettre itérative du conseil d'État au seigneur de Gheleen, gouverneur de la province de Limbourg, afin qu'il assemble les états de cette province, et les requière d'envoyer des députés à Bruxelles.

5 octobre 1576.

Myn heere van Gheleen, by andere onse brieffven vanden

xxiiten der voirledener maent (1), hebben wy u onder andere gescreven dat ghy den staten van uwen gouvernemente voirhouden soudt huere geschickte ende gedeputeerde, opt alderspoedelycxst, bynnen dese stadt van Bruessele te willen seynden, om mitte gedeputeerde vande andere staten alhier oick bescreven te adviseren op de middelen ende remedien vande pacificatie, zoe ghy by de voirschreven brieffven breeder hebt mogen verstaen. Maer want alnoch egeene gecompareert en zyn, hebben die gedeputeerde vande staten jegenwoirdelyck alhier vergadert zynde begeert ende versocht dat wy anderwerffven in diligencie souden willen doen scryven aende staten vande andere landen absent zynde, om hen alhier ter vergaderinge der voirschreven staten van stonden aen te vinden. Soe eest dat wy, ons conformerende mitte bede vande selve gedeputeerde, aen u jegenwoirdelyck scryven, ten eynde dat ghy den voirgenoemen staten van uwen gouvernemente anderwerff voirhouden willet, dat zy, terstont ende opt aller spoedelycxst dat mogelyck werdt, huere geschickte ende gedeputeerde bynnen dese voirschreven stad schicken willen, ten effecte als boven, sonder des in gebreke te zyne. Myn heere van Gheleen, ens.

A monsieur de Gheleen.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 51.

XI.

Lettre du comte de Manderscheit au conseil d'État, sur les circonstances qui ont empêché l'assemblée des états de Luxembourg.

9 octobre 1576.

Messeigneurs, j'ay ce jourd'huy receu les lettres que Voz Seigneuries ont escript aux estatz de cestuy pays et duché de

(1) Voy. la note à la p. 425.

Luxembourg et conté de Chiny (1); et comme n'y a personne en ceste province, comme ès aultres au païs d'embas, commis ou député pour représenter les estatz, n'ay sceu à quy les addresser, de tant plus que le contenu d'icelles m'estoit incognu. Et quant il est besoing de communiquer ou proposer quelques affaires aux estatz, est nécessaire, et ainsy usé de toute ancienneté, que tous les prélatz, tous les nobles (que sont en grand nombre), aussi les villes du païs se convocquent, et ce non aultrement sinon par charge et ordonnance expresse de Sa Majesté ou son gouverneur général : de sorte que n'ay sceu addresser lesdictes lettres, comme aussy n'ay sceu faire la proposition portée par aultres voz précédentes, pour n'avoir commandement de faire ladicte convocation, laquelle ne peult estre faicte avecq aulcun fruict, sans donner terme et dilay compétent à comparoir, assçavoir de six sepmaines pour le moings, d'aultant que grande partie des nobles, membres des estatz, sont résidens hors de ceste province : par faulte de quoy, se treuvent aulcunes convocations par ci-devant faictes frustratoires et sans effect. Et sur ce, messeigneurs, prieray le Créateur donner à Voz Seigneuries, avecq toute santé, bonne et longue vie. De Luxembourg ce IX^e^ d'octobre 1576.

De Voz Seigneuries obéissant à faire service et plaisir,

JOACHIM, CONT DE MANDERSCHEIT.

A messeigneurs messeigneurs du conseil d'Estat du roy, nostre sire, commis au gouvernement général ès pays de par deçà.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 65.

---

(1) Celles du 5 octobre. Voy. p. 431.

XII.

Lettre du conseil d'État aux membres de l'ordre de la noblesse des états d'Artois, pour qu'ils se trouvent à l'assemblée de ces états, et donnent à leurs députés des pouvoirs absolus.

16 octobre 1576.

Très-chier et bien-amé, comme les gens des trois estatz du pays et conté d'Artois, ensuyvant noz lettres du xx^me^ du passé, ayent envoyé icy leurs députez, pour adviser sur les moyens et remèdes de la pacification, sans estre auctorisez d'y résoudre ou conclure, nous vous avons bien voulu faire la présente, vous requérant et néantmoins, au nom et de la part du roy, ordonnant bien expressément et acertes, que ayez à vous trouver en la ville d'Arras au xxvi^me^ jour de ce présent mois d'octobre, pour, avec les autres desdicts estatz d'Artois y convocquez audict jour, auctoriser leurs députez jà envoyez icy, ou autres, en leur donnant povoir absolut de résouldre et conclure, tant sur le fait de ladicte pacification que la retraite ou expulsion des Espaignolz, avec les estatz des autres pays icy assemblez, et ce sur le champ et sans renvoy, sans y faire faulte. A tant, très-chier et bien-amé, Nostre Seigneur vous ait en garde. De Bruxelles, le xvi^me^ jour d'octobre 1576.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 52.

XIII.

Lettre du conseil d'État aux états de Lille, Douay et Orchies, pour qu'ils donnent à leurs députés des pouvoirs absolus.

16 octobre 1576.

Très-chiers et bien-amez, comme, suyvant noz lettres du xx^me^ du passé, vous ayez envoyé icy voz députez, pour adviser sur les moyens et remèdes de la pacification, sans estre auctorisez

d'y résouldre ou conclure, nous vous avons bien voulu faire la présente, vous requérant et néantmoins, au nom et de la part du roy, ordonnant bien expressément et acertes, de auctoriser vos députez jà envoyez icy, ou autres, et leur donner povoir absolut de résouldre et conclure, tant sur le faict de ladicte pacification que la retraicte et expulsion des Espaignolz, avec ce qui en dépend, avec les estatz des autres pays icy assemblez, et ce sur le champ et sans renvoy, sans y faire faulte. A tant, etc. De Bruxelles, le XVI^me^ jour d'octobre 1576.

Aux estatz de Lille, Douay et Orchies, ou leurs députez.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 59.

XIV.

Acte du conseil d'État donnant la préséance aux députés des états de Lille, Douay et Orchies sur ceux des états de Namur.

16 octobre 1576.

Veu par messeigneurs du conseil d'Estat, commys par Sa Majesté au gouvernement général des pays de par deçà, le différent meu entre les députez des estatz de Namur, d'un costé, et de Lille, Douay et Orchyes, d'aultre, touchant la précédence au siége et à dire leur advys en l'assemblée des estatz des pays de par deçà estant présentement en ceste ville, ensemble les raisons alléguées de costé et d'autre, et oyz sur ce mesme différent ceulx des finances de Sa Majesté et aulcuns anciens pensionnaires des estats estans en cestedicte ville, et le tout bien considéré, lesdicts du conseil d'Estat déclairent que les députez de Lille, Douay et Orchyes estans icy assamblez précéderont, en ceste assemblée des estatz généraulx, les députez des estatz de Namur, et ce par provision et sans préjudice du droict des partyes. Faict au conseil d'Estat tenu à Bruxelles, le XVI^me^ jour d'octobre XV^c^ LXXVI.

Par ordonnance des mesdicts seigneurs du conseil d'Estat :

BERTY.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 58.

XV.

Lettre itérative du conseil d'État au comte de Manderscheit, pour l'assemblée des états de Luxembourg.

20 octobre 1576.

Monsieur le conte, nous vous requérons et néantmoins, au nom et de la part du roy, ordonnons de convocquer et assembler les estatz du pays et ducé de Luxembourg et conté de Chiny en la ville de Luxembourg, à tel brief jour que adviserez, pour oyr et entendre ce que leur remonstrerez alors, en conformité de noz lettres du XXVIII^me^ du passé (1) que avons escript à vous et ceulx du conseil de Sa Majesté audict Luxembourg, ensemble de ce que dernièrement avons escript ausdicts estatz par aultres du V^me^ de ce mois, dont vous envoyons copie cy-joincte, et desquelles avez les originalles soubz vous avec lesdictes précédentes, comme vous nous escripvez par les vostres du IX^me^ d'iceluy mois; et suyvant ce, leur ordonnerez députer aucuns d'entre eulx, et les envoyer en diligence en ceste ville de Bruxelles, pour, avec les députez des autres estatz de par deçà icy assemblez, adviser et résoudre sur les moyens et remèdes de la pacification, selon le contenu de noz lettres dessus mentionnées. A tant, etc. De Bruxelles, le XX^me^ jour d'octobre 1576.

Au conte de Manderscheyt, commis au gouvernement du pays et ducé de Luxembourg et conté de Chiny.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 64.

---

(1) Voy. la note à la page 431.

XVI.

Acte de non-préjudice donné par les états généraux aux députés des états de Gueldre.

10 décembre 1576.

Ce jourd'huy, x^me^ de décembre 1576, sont comparuz les depputtez des estatz de Gueldre et Zutphen en l'assamblée des aultres depputtez des estatz du Pays-Bas, tenue en la ville de Bruxelles, et après avoyr esté requys de faire ouverture de leur commission, et qu'iceulx depputtez desdicts de Gueldre et Zutphen demandoyent, premièrement et devant tout, oyr la proposition, et qu'icelle leur eut esté faicte en brief, selon le contenu des lettres de leur convocation de par le conseil d'Estat et des estatz envoyées, ont déclaré qu'après avoyr oy la proposition et examiné lesdictes lettres, lesdicts estatz de Gueldre et Zutphen ont trouvé ladicte proposition raisonnable : de manière qu'ilz se joindent et mectent en union avec lesdicts aultres estatz du Pays-Bas, ayans accordez d'entretenir mille chevaulx harnas à leurs despens l'espace de troys moys, et plus longuement selon l'opportunité du temps, en conformité de leur instruction par eulx exhibée; requérans de prendre de bonne part leur offre et bonne affection, pour les grandes misères, povretez et calamités par eulx sy longuement soufferts. Dont lesdicts seigneurs des aultres estatz les ont bien grandement remercyé, requérans demourer auprès d'eulx, pour les assister de conseil et advys sur tout, mesmement sur l'exécution de la pacification et de la retraicte des Espaignolz et de tout ce quy en dépend. Néantmoings, par ce que lesdicts de Gueldre et Zutphen sont muniz de previléges *de non evocando* et semblables, et par ainsi ne debvoyr comparoyr aux estatz des aultres pays, demandent lesdicts depputtez acte que ceste comparution ne leur face aulcun prejudice à leursdicts previléges : à quoy mesdicts seigneurs les depputtez des aultres estatz sont condescenduz. Ainsy faict à Bruxelles, les jour, moys et an susdicts.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 17.

XVII.

Règlement des états généraux sur l'ordre à observer dans leurs assemblées.

27 mars 1577.

Les estatz généraulx, désirans donner accélération aux affaires survenans journellement en grande abondance, ont, à grande et meure délibération, advisé, conclud, accordé et arresté les poinctz et articles cy-ensuyvans reprins.

Premiers, que le plus notable et qualiffié, soit ecclésiastieque ou séculier, de chascune province, présidera par chascune sepmaine, alternativement, selon le pied accoustumé, et pourra choisir deux assesseurs dont il sera accosté et servy, à l'advancement et expédition de toutes occurrences.

Lequel président, avant entrer en matière, debvra faire sortir tous ceulx qui ne seroient des estatz et ad ce espécialement députez et envoyez.

Que tous poursuyvans et requérans se debvront retirer et sortir de l'assamblée pendant que se délibérera sur leur demande, affin que chascun soit libre en son advis : à quoy ledict président prendra soigneulx esgard.

Pareillement, fera que tous ceulx qui de nouveau seroient députez et envoyez aux estatz, signeront l'acte de l'union, à paine de n'estre admis ny receuz en l'assamblée.

Que l'assamblée se fera précisément à huict heures et demie avant midy, à quatre heures jusques à six heures. Toutesfois ne seront dépeschées, lesdicts après-disners, aulcunes matières de grande importance, ains du matin, n'est que la nécessité ne presse, auquel cas le président fera espécialle assamblée, par l'huissier, de tous les députez : bien entendu que, les festes et dimenches, aussy le jour de mardy et jeudy après disner, ne se fera quelque assamblée, n'est que, pour affaires nécessaires et d'importance, le président commande de le faire.

Ausquelles heures et assamblées chascun sera tenu de comparoir précisément, à paine que, nonobstant leur absence, les présens pourront et auront auctorité d'adviser et résouldre sur tout ce que se présentera.

Nul, de quelle qualité ou estat il soit, pourra parler ou adviser, sinon à son thour, estant semond par le pensionnaire de ceste ville ou celluy qui présidera, n'est pour chose d'importance : auquel cas, pourra demander licence de parler au président, et, par son congié, proposer, sans néantmoins interrompre la matière entamée; le debvoir duquel président dès maintenant sera d'imposer précise silence à tous et chascun qui s'advanceroient parler ou adviser avant leurdict thour; et n'y pourra avoir que ung seul parlant de chascune province.

Toutes requestes jà présentées et à présenter, responses des lettres et aultres occurrences seront par ledict seigneur président distribuées à ceulx qu'il choisira pour y besoingner en toute diligence, selon l'exigence du cas, et en faire rapport au plustost, pour en résouldre et appoincter comme sera trouvé appartenir.

Ceulx qui ordinairement seront entremis de dépesches, pourront estre au dérière du président, pour tant mieulx entendre et incorporer les résolutions, faire rapport et lecture des despesches.

Tous aultres seront tenuz seoir et demourer en leurs places, chascun à son reng, à paine d'estre reprins de leur incivilité : sur quoy ledict président aura regard que soit bien observé.

Que touttes résolutions soient diligemment mises par escript, et, avant de partir, leutes en plaine audience de toute l'assamblée.

Que l'ung des solliciteurs soit expressément chargé de tenir soing et diligence que toutes les dépesches délivrées aux clercqz soient grossées, corrigées, signées, cachettées et envoyées; lequel tiendra note de ceulx à qui il aura délivré ou par qui envoyé les dépesches, pour y avoir recours en cas de besoing.

Finablement, ledict seigneur président et ses assesseurs porteront soing que le tout soit effectué à la plus grande modestie que sera possible, mesmes que les résolutions soient expédiées.

Ainsi faict, résolu, arresté et accordé en plaine assamblée desdicts estatz généraulx, le mercredy, 27me jour du mois de mars 1577, du matin.

Copie du temps, aux Archives du royaume.

XVIII.

Instruction pour les secrétaires des états généraux (1).

Sans date (19 avril 1578).

Instruction suyvant laquelle les secrétaires des estatz généraulx se régleront et conduiront au faict de leur cherge, tant pour le regard du service qu'ilz seront tenuz faire, que des gaiges et sallaires qu'ilz en auront ordinairement et pourront recevoyr de leurs despêches extraordinairement.

Premiers, que lesdicts secrétaires, en nombre de deux, choisiz et prins, à choisir ou prendre par et du corps desdicts estatz, seront tenuz, avant tout œuvre, de prester serment de fidélité et taciturnité, et d'entretenir les poinctz et articles quy s'ensuyvent, aussy de faire entretenir celle dressée pour les clercqs de la grosséc.

II. Item, qu'ilz ne pourront déservir aultre office, estat ou entremise, ny recevoyr pensions ou retenues d'aultre part, ains debveront s'en déporter.

III. Item, qu'ilz auront esgallement la signature, et ne signeront aultres despêches, fors celles qui seront arrestées en l'assamblée desdicts estatz, et mesmes, avant signer lettres obligatoires de constitution de rente, de retenue ou d'aultre

---

(1) Nous publions cette pièce d'après un manuscrit qui, à la vérité, n'a aucun caractère authentique, mais qui paraît avoir servi de minute, par les ratures, les corrections et les renvois dont il est surchargé. L'adoption d'un règlement pour les secrétaires ne fait d'ailleurs pas de doute. Voici ce qu'on lit dans les procès-verbaux, à la date du 19 avril 1578 :

« Certaine instruction dressée pour le règlement et conduite des deux secrétaires et greffiers des estatz généraulx, pour la retraitte de Cornelius Weellemans, a esté examinée et approuvée, et, suivant ce, ont esté dénommez et esleuz pour secrétaires *Adolf Blyleven*, eschevin de ceste ville d'Anvers, et maistre *Jehan Houfflin*, licentié ès droits, député du Tournésis, aux gaiges de soixante patars de XL gros, monnoye de Flandre, par jour, chascun d'eulx; l'ung desquels, assçavoir ledict *Houfflin*, a emprins ledict estat de secrétaire et presté le serment en tel cas pertinent en l'assemblée des estatz, et le susdict *Adolphe* a requis, par avant faire le serment que dessus, de pouvoir advertir le magistrat de ceste ville d'Anvers à lundy prochain, affin de remectre son estat d'eschevin. »

contract, debveront avoyr acte et ordonnance desdicts estatz y attachée, que pour leur descharge ilz seront tenu enfillacer.

IV. Quant est des despêches en langue allemande, ilz ne pourront les signer, sy elles ne sont paraphées par l'un de ceulx de ladicte assamblée à ce expressément commys ou à commectre.

V. Sy auront la garde des pièches originelles, dont ilz debveront respondre toutes et quantes foys que requis en seront.

VI. Item, qu'ilz debveront tenir note et registre de tout ce que se passe ausdicts estatz, et aussy entendre et vacquer aux despêches des lettres missives et aultres besongnes desdicts estatz, mesmes procurer l'exécution des ordonnances et résolutions d'iceulx.

VII. Et, à cest effect, seront tenuz, tant en hyver qu'en esté, de comparoyr les premiers en l'assamblée desdicts estatz, à telle heure que monsieur le président d'iceulx ordonnera, et, avant la sortye d'icelle, ne s'en pourront retirer sans congié dudict seigneur président.

VIII. Item, sy debvera l'un d'eulx s'asseoyr près dudict président, pour faire note et enregister touttes ordonnances, résolutions et actes desdicts estatz, donnant ordre et diligentant qu'elles soyent exécutées, mesmement celles quy concerneront la généralité et bien de la patrie : à quelle fin, secondé du président, remémorra à chascune assemblée ce que desdictes résolutions restera d'effectuer; mesmes déclarera, avant la sortye de chascune assemblée, les poinctz qu'il conviendra résouldre à la prochaine.

IX. Item, l'aultre desdicts secrétaires, pour entendre et vacquer aux despêches des lettres et aultres affaires desdicts estatz, sera assiz à quelque aultre table ou comptoyr, en la chambre de ladicte assamblée. Sy donnera ordre que lesdictes despêches soyent en toutte diligence envoyées et distribuées la part qu'il conviendra : à quoy se pourra ayder des solliciteur, agent, premier clercq ou hallabardiers gaigez desdicts estatz.

X. Sur lesquelz, comme sur les aultres clercqs sermentez en la greffe desdicts estatz, dont ilz pourront avoyr chascun un à leur disposition, ilz auront la superintendence, sans toutesfoys avoyr l'authorité de les pouvoyr casser ou suspendre, demeurant icelle ausdicts estatz, n'est au regard de leurs clercqs res-

pectivement, et sy n'en prendre ou recevoyr en ladicte greffe des nouveaux sans le gré et consentement desdicts seigneurs estatz.

XI. Item, et changeront leur cherge de sepmaine à sepmaine, ensuyvant le changement du président, n'est qu'aultrement ilz s'accordent par ensemble, ou que l'un d'eulx soyt absent pour cause légitime et avec congié desdicts estatz: auquel cas, l'aultre debvra assister ledict président et soigner aux despêches, comme dessus, avec celluy que l'absent, avant son partement, sera tenu substituer en son lieu, aggréable néantmoyngs ausdicts estatz.

XII. Item, sy feront tenir aultres registres, assçavoir: un pour y reprendre au neste toutes lesdictes résolutions, ordonnances et actes des estatz; un troysiesme et particulier pour y annoter et coucher tous accords d'ayde faicts et des deniers furniz par les provinces, ensamble les ordonnances et assignations des payemens, sans préjudice de ceulx de la chambre des aydes; un quattriesme où que seront enregistrées les lettres et pièches d'affaires d'importance, selon leur occurrence; un cincquiesme particulier pour les affaires concernans le duc d'Alençon, et un sixiesme pour les affaires de la royne d'Angleterre.

XIII. Item, par-dessus le traictement ordinaire leur accordé de troys livres x solz tournois par chascun jour, à chascun d'eulx, pour émolumens extraordinaires, pourront prendre des despêches cy-dessoubz spéciffiez le taux y apposé :

Premiers, de lettres closes en faveur d'une partye	iiij solz.
Pour plusieurs partyes	viij solz.
De lettres d'induction ou d'advys en cas favorable	iiij solz.
Pour plusieurs ensamble	viij solz.
De pasport.	vj solz.
Pour plusieurs	x solz.
Ordonnance de payement pour vacations des partyes	iiij solz.
D'appointement ou apostille sur requeste, par où est au requérant accordée sa demande	ij solz.
Item, d'acte libellé desdicts appoinctemens	

et appostilles, dépesché à la réquisition des partyes. . . . . vj solz.
Pour plusieurs, le double.
De commission ou retenue accordée à la demande de partyes quy en prouffiteront par an quattre cents livres Arthois. xx solz.
Sy elles en prouffictent six cens livres Arthois. . . . . xxx solz.
Et en cas qu'elle excède les six cens livres Arthois, le double.
Pour lettres de grâce affin de pouvoir déservir estat par substitut . . . . . xij solz.
Pour copie authentique à la demande des partyes, du foeillet en grossé. . . . iij solz.

Quant à toutes aultres despêches, n'en pourront riens recevoyr, soyt en gratuité ne aultrement, ne aussy demander à quelun de l'assamblée des estatz, pour aulcune des despêches que dessus : bien entendu aussi que lesdicts émolumens seront mys en quelque bourse commune, et répartiz entre eulx deux égallement, de moys en moys.

Le tout néantmoyns jusques au rappel desdicts estatz, quy pour ce ne seront tenuz alléguer cause.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 347.

XIX.

Instruction pour l'agent et les clercs du greffe des états généraux.

Sans date (19 avril 1578).

Instruction selon laquelle les agent, premier et aultres clercqs sermentez de la greffe des estatz généraulx auront à se conduyre et régler.

Premièrement, qu'iceulx, estantz receuz ou à recevoyr en service, presteront le serment, ès mains du président des estatz, de tenir secrets les affaires de la généralité, et de bien loyaul-

ment et diligemment s'employer et acquiter en leur cherge, chascun respectivement, suyvant les articles cy-après couchez.

Et ès despêches et affaires concernans la greffe desdicts estatz, ilz seront tenuz recognoistre les secrétaires ou greffiers d'iceulx pour superintendens, et obéyr à leurs commandemens quant à ce, à paine de correction arbitraire.

Sy seront tenuz, pour chascun respectivement entendre et vacquier à sa charge, de comparoyr à la greffe ou aultre chambre leur désignée, chascun jour avant l'assamblée desdicts estatz, sans s'en partir avant la sortye d'icelle, sy ce n'est pour cause légitime et avec congié du président ou l'un desdicts secrétaires.

L'office dudict agent sera de procurer qu'en toute diligence, et suyvant la cherge que ledict seigneur président, son assesseur ou l'un des secrétaires luy donnera, soyt effectué tout ce que par mesdicts seigneurs les estatz sera ordonné.

A quelle fin sera tenu, à l'arrivée et département de chascune assamblée, se présenter audict président, assesseur et secrétaires, pour entendre d'eulx s'il y a quelque chose à effectuer : de quoy il tiendra note, et soignera que le tout soyt réellement et promptement exécuté, à peine de s'en prendre à luy en cas de deffault ou négligence.

Et pendant l'assamblée desdicts estatz, se tiendra tousjours prest en la chambre prochaine, pour s'y trouver à l'instant qu'il sera sommé par son de la clochette ou aultrement, affin d'entendre la cherge que ledict président, secrétaires ou aultre de ladicte assamblée luy vouldroyt donner pour les affaires concernantes la généralité.

Sy sera tenu de ramentevoyr les despêches à faire à ceulx quy en auront la serche par la généralité, et poursuyvre qu'elles soyent achevées et rapportées, pour les faire mectre au necte et addresser où il conviendra; et en cas de difficulté, il en fera rapport ausdicts estatz.

Et comme bien souvent se présentent despêches en langue thioyse, si comme instructions, commissions, retenues, passeports, missives et aultres, il debvra en faire le translat, soyt du thioys en françoys ou du françoys en thioys, toutes et quantes foys que chergé en sera.

Item, après le département de chascune assamblée, viendra

prendre toutes les requestes envoyées à la chambre des aydes pour advys et signées [par] le secrétaire, pour les y porter, sans les communicquer à partye, ou déclarer qu'elles soyent apostillées, et songnera que les commys des aydes y donnent et renvoyent leur advys; et en cas qu'ilz le luy délivrent, il sera tenu d'incontinent l'apporter, avec les pièches servantes, ès mains dudict seigneur président, de son assesseur ou de l'un desdicts secrétaires.

Quant au premier clercq, sa cherge principalle sera de, par le commandement desdicts secrétaires, bien garder tous les registres, munimens, titles et lettriaiges desdicts estatz, et les inventorier et enfiller par ordre et selon leur date, pour en sçavoyr rendre compte ausdicts secrétaires à toutes heures que requis en sera.

Et, au commenchement de l'assamblée desdicts estatz, sera tenu apporter sur le bureau, et à l'yssue d'icelle remporter, toutes les requestes, remonstrances et aultres munimens sur lesquelz ne sera prinse résolution, pour les conserver.

Et pendant ladicte assamblée, debvra se tenir en la chambre là prochaine avec ledict agent, pour, estant appellé par le son de la clochette ou aultrement, se présenter prestement en la chambre de ladicte assamblée, affin d'y entendre et recevoyr la cherge et commandement qu'on luy pourroyt donner, soyt pour respondre des pièches qu'il at en garde, ou aultrement procurer la despêche de quelque affaire.

Davantaige, par cherge desdicts greffiers, il debvra cacheter toutes lettres missives et aultres despêches signées par l'un desdicts secrétaires, et les pacqueter et faire addresser la part qu'il convient.

Sy tiendra note et copie de touttes pièches escriptes aux provinces, et, comme premier clercq, aura regard sur les aultres clercqs, affin que les despêches soyent expédiées deuement et en toute diligence; et, en cas de difficulté, en fera rapport ausdicts secrétaires.

Et affin que les affaires soyent tant plus secrètes, il ne délivrera aulcunes pièches d'importance pour en faire copie, n'est qu'il soyt au préallable ordonné par lesdicts estatz d'en faire la copie, lesquelles copies faictes il debvra distribuer par ordre aux députez des provinces.

Sy ne se meslera de délivrer aulcunes pièches aux partyes sans cherge expresse de l'un desdicts secrétaires, de tant moyns leur communicquer et déclairer l'ordonnance qu'elles auront obtenue.

Et sy se contenteront, tant ledict premier clercq que ledict agent, des gaiges leur accordez ou à accorder de par les estatz généraulx, sans pouvoyr demander ou prendre quelque chose de personne pour le faict de leur cherge respectivement.

Les aultres clercqs de la greffe et chascun d'eulx auront à grossoyer et mectre au necte ou copier correctement toutes despêches que lesdicts secrétaires, ou, par leur cherge, ledict agent ou premier clercq, leur enjoindront, sans aulcune difficulté, à peine d'à chascune foys forfaire dix solz Arth. d'amende.

Lesquelles despêches mises au necte, ou copies faictes, ilz seront tenuz délivrer ausdicts secrétaires ou ausdicts agent et premier clercq, pour en estre faict comme sera requys, sans en pouvoyr faire distribution ou part à personne, n'est par exprès commandement desdicts secrétaires.

Et d'aultant que, pour l'importance des affaires concernans l'Empire, le duc d'Alençon, la royne d'Angleterre, les commissions, retenues et expéditions de guerre et aultres semblables, on en tient registre à part, les clercqs à ce choysyz ou à choysir par lesdicts secrétaires seront tenuz d'enregistrer le tout un jour après la réception ou envoy, ne fût que, pour la multitude ou prolixité des escripts, ou pour quelque empeschement, ilz ne peussent : auquel cas, feront néantmoyns tout debvoir de les enregistrer au plustost que leur sera possible, à peine de dix solz pour chascune pièche d'escripture.

Item, que non plus lesdicts agent et premier clercq que iceulx aultres clercqs pourront emporter hors du comptoyr aulcunes originelles, ne aussy copie, à peine d'estre puny arbitrairement, suyvant l'importance des pièches.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 349 v°

APPENDICE B.

I.

Requête des bons bourgeois de Bruxelles aux états généraux (1).

Sans date (13 décembre 1576?).

Supplient humblement les communs bons bourgeois de ceste ville qu'il plaise à Voz Seigneuries d'avancer en toute diligence la venue de monseigneur le prince d'Orainges, puisque, sans sa présence et assistence, les communs affaires du pays ne se peuvent nullement parachever, comme s'est trouvé par expérience, passez quelques mois, et que partant se face autant que, incontinent et sans délay, l'ouverture du chasteau de l'Escluse se face audict seigneur prince et à ses gens, et en oultre tout ce que sera de besoing à sa seureté (2);

Aussy que les moyens généraulx de furnir argent se publient incontinent et se mectent en exécution, afin que par là ne se retarde la cause commune;

---

(1) Cette requête n'est pas mentionnée dans notre Notice, parce que nous ne l'avons trouvée qu'après l'impression des actes de l'année 1576. Nous supposons que c'est celle à laquelle s'applique l'extrait suivant du procès-verbal du 13 décembre 1576: « Plusieurs bourgeois de Bruxelles se sont trouvez près les seigneurs » des estatz, requérants comme par la remonstrance par eulx exhibée. » (*Résol. des états gén.*, I, 193.) Le même jour, les états généraux résolurent de demander au conseil d'État que la ville, le port et le château de l'Écluse fussent mis dans les mains du prince d'Orange.

(2) Déjà, le 25 octobre, les bourgeois de Bruxelles avaient présenté aux états généraux une requête (qui nous manque) pour qu'ils appelassent le prince d'Orange. Voy. *Résol. des états gén.*, I, 71.

Que ilz bourgeois et ceste ville puissent retenir leur capitaine général par eulx choysi et à eulx obligé avec serment réciprocque, sans qu'ilz soyent chargez de deux capitaines généraulx et entretant tombent en aulcun inconvénient irrecouvrable, et que aussy l'on ne laissera entrer aulcuns soldatz en ceste ville, sans préallable consentement de leurdict capitaine général et des IX nations;

Que les soldatz estans aux villaiges allentour ceste ville se mettent aux villaiges qui jusques à présent sont esté tenuz francqz, et que d'ores en avant l'on ne use d'aulcunes exemptions ny respecte nulz personnaiges en cest endroict, puisque maintenant la nécessité et charge sont si grandes et exorbitantes qu'il seroit désraisonnable vouloir user en aulcuns lieux d'exemptions, à extrême commune ruine de tous les aultres lieux, ou que finalement en toute diligence le camp se mecte devant Maestricht;

Et que les lettres interceptes de don Jehan, descouvrans son intention, se recouvrent et manifestent à ung chascun.

Arch. du royaume : cop.

II.

Remontrance des bourgeois de Bruxelles aux états généraux (1).

Sans date (17 janvier 1577).

Messeigneurs, les bourgeois de ceste ville ne peuvent laisser de représenter à Voz Seigneuries, en toute humilité, que aulcungz d'iceulx ont esté mal édifiez et sont tombez en soupçon,

(1) Nous ne trouvons rien, relativement à cette remontrance, dans les *Résolutions des états généraux*.

pour le refuz que monsieur de Rassingien et monsieur le prélat de Ninove avoient faict d'entrer au compromis tant salutaire accordé et signé par Voz Seigneuries, sans que personne s'en soit exempté que lesdicts seigneurs de Rassingien et de Ninove; et partant se seroient voulu asseurer de leurs personnes jusques à ce qu'ilz l'auroient signé (1), comme ilz avoient aussy entendu que l'intention de Voz Seigneuries estoit que ung chascun de ceste vénérable assemblée le signât ou qu'il s'en deût retirer : joint que l'on veoit aller les affaires en telle tardance et négligence que rien ne s'estoit avancé depuis la venue du seigneur don Joan; mesme que le point ou faict d'argent, qui estoit le principal et plus nécessaire, n'estoit en tant de mois avancé ny procuré, et que, du contraire, le pays de Brabant, mesme à l'entour de ceste ville de Bruxelles, se gaste de fond en comble par les gens de guerre qui sont et ont esté par quelques mois continuellement en ces environs, de sorte qu'il en doibvent réussir grandz inconvéniens. Pour ausquelz obvier et oster tout foment de sinistre soupçon, ilz supplient que Voz Seigneuries veullent faire signer ledict compromis par lesdicts seigneurs de Rassingien et de Ninove, et faire former camp, la part qu'il sera le plus convenable pour les pays, des gens de guerre qui mangent iceulx pays sans aulcung service, et se, par faulte de chief, le mauvais ordre s'est tenu aux affaires publicques et tant importantz, que Voz Seigneuries, y remédiant (durant que iceulx affaires sont encores enthiers), veullent appeller et faire venir et comparoir en ceste assamblée monseigneur le prince d'Orainge, comme seigneur principal entre les nobles et y estant intéressé, pour assister de conseil Voz Seigneuries en tout ce que la commune défence de la patrie

(1) On lit, dans le procès-verbal du 18 janvier : « Après avoir oy la lecture de » l'information prinse par l'amman ou soubz-amman de Bruxelles contre ceulx » quy ont *avant-hier* à nuyct fait l'appréhension de monsieur le baron de Rasseghem et de monsieur le prélat de Nyenhoven, il est résolu que icelle information, par laquelle appert que Jehan Vander Haghen en est cause, sera délivrée » ès mains de l'amman et du magistrat de la ville de Bruxelles, affin de faire faire » droict et justice contre ceulx quy ont faict faire ladicte appréhension, sans » congié d'iceulx ayans authorité, et ce pour la conséquence, et que néanmoings » lesdicts du magistrat feront la remonstrance à leurs membres selon l'escript pour » ce faict. » *Résol. des états gén.*, II, 25.

pourra requérir, avecq les asseurances audict seigneur prince telles que de raison, et comme icelles Voz Seigneuries ont dès loingtemps esté résoluz luy faire avoir, mais n'en a esté faicte exécution. Supplians derechief très-instament sur ce vouloir pourveoir, à ce qu'il soit prévenu à tous désordres et inconvéniens. Ce faisant, etc.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 89

III.

Mémoire de ce que l'on pouroit remonstrer en substance aux bourgeois (1).

Sans date (janvier 1577).

Messieurs, il ne fault point s'esmerveiller que vous aultres estes troublez et altérez à cause de la rigeur et gouvernement estrange des Espaignolz, ensemble de leurs cautèles, practicques, entreprinses, foulles, oppressions et insolences exécrables : car, pour le mesme effect, tous les prélatz, seigneurs, nobles, gentilzhommes et magistratz, meuz de juste passion, se sont résoluz, pour délivrer les bons subjectz de par deçà de ces misères, à prendre les armes contre la tirannie desdicts Espaignolz et leur adhérens, aïans à ces fins faict la pacification avec monseigneur le prince d'Oranges, et aussy certaine union et compromis pour assister les ungs les aultres à l'expulsion desdicts Espaignolz, et remettre les pays en leur ancien estat et prospérité : de sorte que tous sommes délibérez de vivre et mourir ensemble pour la liberté et protection de

---

(1) Titre textuel. Ce mémoire est aux archives, en flamand et en français. L'original est le texte flamand ; il est de l'écriture du secrétaire Berty. Il fut rédigé pour que le magistrat en donnât communication aux trois membres de la ville, à l'occasion du départ du conseil d'État et de quelques-uns des députés des états généraux pour Huy, au mois de janvier 1577, et pour servir de réponse à la remontrance des bourgeois du 17 de ce mois. (Voy. la note à la page 451.)

nostre patrie et aussy de vous aultres. Et, pour exécuter le tout, ne reste que une bonne correspondance et intelligence entre lesdicts prélatz, seigneurs, nobles et aultres estatz et aussy de messeigneurs du conseil d'Estat; et convient obvier aux maulvais desseings d'aulcuns espritz instiguez par pure malice, ou subornez par les Espaignolz mesmes, pour nous mettre en dissension, et avoir tant plus facilement moïen de nous massacrer ou mettre en perpétuèle servitude, comme à présent l'on voit que aulcuns, soubz umbre du voïage de mesdicts seigneurs du conseil d'Estat et de quelques députez des estatz vers le seigneur don Joan, sèment maulvais bruictz, pour mettre le tout en désordre et confusion, où, à la vérité, n'y a cause quelconque de doubte ou crainete, pour n'estre le voïage desdicts seigneurs du conseil d'Estat et des députez des estatz à aultre fin que pour faire par ledict seigneur don Joan effectuèlement sortir lesdicts Espaignolz, sans ultérieur dilay, et de ratifier ladicte pacification avec ledict seigneur prince et tout ce que a esté faict jusques à présent, sans d'ores en avant recevoir ny admettre aulcuns estrangiers, ou d'à faulte et prolongation de ce que dessus, procéder vivement par lesdicts estatz à la retraicte desdicts Espaignolz et leurs adhérens. Priant partant que veuillez bien considérer le tout, et tenir bonne et mutuèle correspondence avecq lesdicts seigneurs du conseil d'Estat, prélatz, nobles et aultres des estatz généraulx, et, s'il se présente quelque doubte, soupçon ou scrupule, députer quelques-ungs bien entenduz d'entre vous aultres, pour vous donner satisfaction et contentement, sans à toutes occasions faire appréhension des seigneurs et semblables exploictz, qui ne peuvent servir que pour altérer les estatz et mettre division entre iceulx, ensemble pour entièrement affoiblir noz forces et augmenter celles de l'ennemy, lequel par ce moïen viendroit bien facilement à ce qu'il prétend : à quoy convient obvier, si ne voulons nous-mesmes cercher nostre propre ruine et désolation, y joinct que ceste bonne principale ville, estant desjà descriée, en acquiert augmentation de mauvaise réputation, si qu'en la fin personne n'y vouldroit venir ny demeurer, où nous faisons touts debvoirs que sçaurions adviser, pour la remettre en négociation, fleur et prospérité.

IV.

Requête présentée par les bourgeois, bons patriotes, de Bruxelles au comte de Lalaing, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut (1).

Sans date (mai ou juin 1577).

Monseigneur, comme l'on treuve journellement par expérience que, combien que pour le repos publicq s'en font pluisieurs publications des placcartz, les officiers et magistratz estans enchargez d'en mectre à exécution iceulx placcartz, que toutesfoys nulle exécution se faict, non plus que comme sy les placcartz et publications ne servoient pour aultre chose sinon que pour abbuser le commun, ce qui se voit à l'oeul si ouvertement qu'il y n'y a à contredire, comme appert par l'exemple dernier, résonant encoires la vois aulx orcilles, asscavoir : que, pour l'asseurance promise par les bourgeois de ceste ville de Bruxelles à Son Altèze, avant son entrée, qui estoit le premier jour de may dernier, l'an 1577, la publication se faisoit le jour précédent, dernier d'apvril, que tous ennemis et extraingiers de toute nation avecq leurs adhérens s'en retireroient hors de ceste ville, endedans xxiii heures, sur paine de la hart.

Ceste publication a esté renouvellée le xi^me^ dudict mois de

---

(1) C'est à cette requête que don Juan d'Autriche faisait allusion, lorsqu'il disait, le 8 juin, au magistrat de Bruxelles : « On m'a remis, il y a deux ou » trois jours, une requête adressée au comte de Lalaing, au nom des bons bour- » geois de cette ville, et dans laquelle on exige le renvoi des conseils du roi et de » la maison de son gouverneur, de plusieurs personnes portées sur une liste qui y » est annexée. Ensuite les auteurs de cette requête, qui prennent le titre de *goede* » *patrioten van dese stadt*, demandent qu'on nomme un prévôt, et indiquent comme » apte à en remplir les fonctions Nicolas Cockaert, né bruxellois, etc. Cette de- » mande est basée sur la Pacification. Mais, si chacun l'interprète à sa manière, » elle deviendra une source de désordres, et je suis certain que les trois membres » ne l'entendent pas ainsi. » (Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 456.)

may; et, comme de ce aussi nulle exécution se faisoit, les bourgeois, voiantz approcher la feste ou dédication de la ville, qui estoit le XIX^me^ d'icelluy mois, craindant quelque inconvénient, par leur soigneus désir à la républicque, l'ont faict admonition de bonne heure, par requeste, que l'on pourvoieroit en temps, ce que n'a esté faict; mais après, le XXII^me^, l'on a faict arrière la troisième publication dudict placcart sur la retraicte et sortie de tous soldatz estraingiers et gens de guerre et aultres, sur la meisme paine de la hart, aussy de ceulx (alors que l'on sçavoit bien) estans plusieurs en ceste ville, ayantz esté au sacq d'Anvers, Maestricht et aultres lieuz. L'on trouvera que l'officier de ceste ville, au lieu d'exécution des placcartz qui devoit faire, les a salvé et mené hors de nuict par batteau, telz qui estoient en la paine des placcartz susdicts, sans que l'on trouve qu'il a jamais faict exécution de quelcun, ne devant ne depuis: choses méritans exemplaire correction, de vie et corps, considérant mesmes que, durant ces troubles icy, il n'a jamais faict appréhension ne justice ne exécution des traictres et ennemis, ains les a tous relaxé, aussy ceulx qui lui ont esté livrez en grand nombre par les bourgeois, à leur très-grand desplaisir. Par quoy, et ces choses de tant grand pois, considéré que ce sont faultes en faict de justice et office, contre son serment, estantz vraiz crimes irrémissibles, et afin que par telz ou semblables actes ceste ville et bourgeoisie, ayant respondu de leur part pour l'asseurance dudict seigneur don Jehan d'Austrice (auquel à sa personne ilz plainement se confient) n'advienne plus grand scandal et inconvénient, que causeroient lesdicts estraingiers, ennemis et leurs adhérens, et mesmes principalement ceulx aussy qui ont esté saisiz en ceste ville, et aultres suspectz, embuz de l'anchien venin et haine contre le repos et bien publicq et de tous bons patriotz, et encoires journellement et nuict et jour se trouvent au conseil et aultre part, allentour de sa personne, directement contraire à la pacification, le pensant gaigner à leurs desseins et continuer leur anchien malvais train de gouvernement, et mectre les bons bourgeois en la male grâce de Son Altèze (que Dieu ne veulle): par quoy et affin que, pour le bien publicq, au repos du commun et tous bons patriotz, dont dépent le service de Dieu et de Sa Majesté, soit pourveu contre tous inconvéniens. A quoy

les bons bourgeois patriotz de ceste ville de Bruxelles désirantz obvier, tant que en eulx est, par leur soigneus désir qu'ilz ont au bien de la républicque, ont bien voulut donner à cognoistre à Vostre Seigneurie ce que dessus, priant d'y vouloir tenir la main : premièrement, affin que les anchiens inconvéniens et maulx du pays soient remédiez et ne s'en aillent de mal en pis; que ceulx susdicts soient déportez et suspenduz de leurs estatz et offices, et que cependant, ensuyvant les articles de la pacification, ilz se déportent de s'en trouver aulx consaulx et à l'exercice de leurs estatz et offices, jusques à la décision de leur cause et affaire par les estatz généraulx de tous les pays de par deçà, ensuyvant l'entrecours et capitulation de la pacification et les conditions de leur relaxation, et quant aulx aultres suspectz n'ayant esté saisiz, jusques à leur purge faicte; secundement, considérant que, nonobstant toutes publications des placcartz susdicts tant des fois réitérez à la charge de l'officier de ceste ville, que toutesfois ne s'en fait rien, ne visitation des maisons, hostelries, ne appréhension des personnes comprinses aulx placcartz, et mesmes la dissimulation, et que pis est, considérant la défension et relaxation des telz, pour doncques affranchir et purger ceste ville et aultres, et en général tous ces pays, des ennemis banniz et gens suspectz, sy comme Espagnolz, Italiens, Bourgoinnons, Allemans et toutes aultres nations, sans exception, aussy naturelz du pays, leurs adhérens, de quelque nation et qualité qu'ilz soyent, ayantz tenu la partie avecq les ennemis espagnolz et tous aultres suspectz et adhérens susdicts et latitantz et se tenantz secrètement ou en publicq, après la publication des placcartz déclarés ennemis, tant ès bonnes villes, franchises, que dehors d'icelles, au pays, chà et là, tout partout, sans exception du lieu quelquonque, où ilz seurement se pensent muer, latiter et salver dedans ces pays, en fraude de la publication des placcartz contre eulx en aulcunne manière publiez. Sy est-ce que, pour la conservation et repos des pays et previléges, ensemble desdicts placcartz, affin que par vive et rigoureuse exécution d'iceulx soit pourveu contre toute fraude des ennemis, gens suspectz et leurs adhérens, et lesquelz, par contrevention des placcartz, se fians et enhardians, soubz umbre du support, faveur, dissimulation des officiers de ceste ville et aultres, ou

négligence des officiers, de demourer en ces pays, latitans ou en publicq, les bons patriotz de ceste ville de Bruxelles, pour le bien publicq, désirant sur tout estre pourveu, ont bien voulu donner à cognoistre à Vostre Seigneurie que Nicolas Cockaert, natif bruxellois et prévost général de la mer, estant aux gaiges des estatz, homme fort expert au faict de justice et en son office, et principalement considérant qu'il est homme ayant cognoissance de la plus grande part de tous Espagnolz, ennemis, gens suspectz et adhérens, dont ung grand nombre sont en sa subjection, comme mariniers, soldatz, capitaines et aultres officiers des batteaulx ayans été au sacq d'Anvers et alieurs, estantz demourez, après et contre les placcartz, au serment des Espagnolz, ennemis de la patrie, ont instament prié et requis ledict Nicolas Cockaert de vouloir prendre la charge et, en ce que dessus, faire son debvoir, pour faire quite et purger ceste et tous aultres villes, franchises, villaiges et, en général et particulier, tous les pays, tout partout, sans exception, de tous ennemis, leurs adhérens, de toute nation, de quelque qualité ou condition qu'ilz soient, par moyen de l'exécution desdicts placcartz, selon leur forme et teneur, avecq assistence, si besoing est, de l'officier du lieu où telz ennemis, gens suspectz et leurs adhérens seront trouvables, et ce sur ses gaiges ordinaires : à quoy il a accordé, moiennant qu'on luy donne assistence de six chevaulx et de six piétons, aux gaiges des pays. Priant Vostre Seigneurie à ce aussy vouloir tenir la main, pour l'asseurance non-seullement de ceste ville de Bruxelles, mais aussy pour toutes les aultres, et en général pour tous les pays. Et ferez bien.

In-4° de 5 feuillets non chiffrés, imprimé chez Michel de Hamont, à Bruxelles, M.D.LXXVIII.

V.

Remontrance des bourgeois, bons patriotes, de Bruxelles aux états généraux (1).

Sans date (juin 1577).

Messeigneurs, comme ainssy soit que les bourgeois, bons patriotz, de ceste ville de Bruxelles, en bon nombre, ayantz considéré que la pacification faicte à Gand (combien que par la majesté de nostre roy, comme duc de Brabant, et don Jehan d'Austrice, gouverneur, confirmée) ne s'accomplit, et principalement point quant aulx pointz concernans la sortie et retraicte des ennemis estrangiers, comme nommément les Allemans, Espaignolz, Italiens, Bourgoingnons et aultres nations, aussy les naturelz et adhérens suspectz, ayantz tenu la partie avec les ennemis, Espaignolz, Allemans et aultres, ayantz saccagé les villes, comme Alost, Maestricht, Anvers et semblables, et aultres actes d'hostilité comiz, par les placcartz bannis hors des pays, dont ung grand nombre sont encores latitans chà et là, se tenans tant secrètement que en publicq icy au pays, tants ès bonnes villes que aultre part, et aussy nommément en ceste ville de Bruxelles, en grand nombre, et aussy que ceulx qui ont esté saisiz en ceste ville (desquelz la cause par la pacification a esté remise jusques après la cognoissance des difficultez, à prendre par les estatz généraulx de tous les XVII pays de par dechà, ensuivant le IX^me^ article de la pacification), et que toutesfois, avant qu'ilz soient purgez par sentence, ilz se treuvent journellement aux consaulx et aultre part, en ce directement contrevenantz la pacification, et aussy que, combien que tant des publications des placcartz qu'ils se font, soubz umbre de

(1) Nous n'avons eu connaissance de cette remontrance que lorsque notre volume était terminé. Elle doit avoir eté présentée aux états dans les premiers jours de juin.

vouloir purger la ville des ennemis, estrangiers, gens suspectz et adhérens, et contre les soldatz, sur leur sortie, sur paine de la hart, nulle exécution se fait, ains chacun va et vient et demeure en ceste ville, laquelle, et aussy la court, en est fournie, tant des Espaignolz, Italiens, Bourgoingnons que aultres suspectz, aussy naturelz de ces pays, et dont aussy l'Excellence de monseigneur le prince d'Orainge en a faict ses plaintes à Voz Seigneuries; et comme la bourgeoisie de ceste ville de Bruxelles a respondu, aultant que en eulx est, pour l'asseurance de monseigneur don Jehan d'Austrice, gouverneur, avant son entrée en ceste ville, et craindant que lesdicts ennemis et gens suspectz polroient practiquer aulcun inconvénient, ou quelque acte d'hostilité, en fraude des bourgeois de ceste ville, et pour les mectre en quelque hasart de leur vie, ou aultrement donner occasion des combatz, par où les bourgeois seroient en dangier d'écheoir en quelque inconvénient, suspicion ou aultrement en la male grâce dudict don Jehan: pour doncques obvier à tous telz inconvéniens et semblables, et aussy afin que la pacification et les placcartz seroient observez et mis à exécution, lesdicts bourgeois de ceste ville ont, premièrement, de bouche, donné à cognoistre à plusieurs bons seigneurs en substance ce que dict est, lesquelz l'ayantz trouvé bon et nécessaire que sur tout seroit pourveu de bonne heure, les remonstrantz depuis ont le mesme donné par requeste à monseigneur le conte de Lalaing, gouverneur et grand baillieu d'Haynault (estant aussy membre des estatz généraulx), et en qualité comme intercesseur prié d'y vouloir tenir la main. Mais, comme son partement a esté fort hâtif (1), a tant faict de sa grâce, par moyen de monsieur de Mointengny, son frère, que icelle requeste a esté donné en la main de monseigneur don Jehan, gouverneur (les bourgeois ayantz espéré que le contenu d'icelle fusse esté premièrement communiqué à Voz

(1) On lit, dans les procès-verbaux des états généraux, séance du 21 mai 1577: « Monseigneur le comte de Lalaing s'est comparu et a prins congié, disant que son » estat de lieutenant général est expiré, parce que monseigneur don Juan d'Aus» triche est capitaine général; priant messieurs de prendre en gré son service. » (*Résol. des états gén.*, II, 310.)

Seigneuries); mais les affaires tant soudaines dudict seigneur de Lalaing n'ont permis. Et comme ladicte requeste, contient complainte fondée sur contravention de la pacification et faulte de justice, et aussy tendant tant seullement à la conservation et exécution de la pacification et placcartz susdicts, à quoy plaira à Voz Seigneuries, comme supérieurs, ausquelz compète, de faire entretenir et observer, mectre en exécution le traicté de la pacification de Gand et les placcartz susdicts, mesmes considérant les faultes prédictes, et pourtant ceulx à qui ceste cause appartient, et ausquelz les remonstrantz prendent leur recours, affin de vouloir, en faveur [du] publicq, tant faire que provision par monseigneur don Jehan d'Austriee, gouverneur, sur ladicte requeste (comme fondée en toute raison et équité) soit accordée. Et ferez bien.

In-4° de 5 feuillets non chiffrés, imprimé chez Michel de Hamont, à Bruxelles, M.D.LXXVIII.

VI.

Remonstrance faicte par auchuns de Bruxelles à messeigneurs les estatz généraulx des Pays-Bas (1).

Sans date (1er octobre 1577).

Premièrement, que le siége devant Namur soit faict incontinent, sans aulcune dilation.

Que on mande les munitions et bastemens ou batteries de Malines, dont n'est aulcune mention, comme s'il n'y avoit danger quelconque.

Que on lève des chariotz et pionniers.

Que on lève gens en bonne villes jusques à la xme personne, aussy par tout le pays, faisant les marcher vers l'ennemy et le pays de Luxembourg, allicz audict ennemy avecq la Bour-

(1) Titre littéral.

gongne, pour les brusler et raser, comme ennemys de leur propre patrie.

Que on mette garnison en Malines, pour garder le thrésor de l'amunition.

Que on mette garnison à Louvain, Tilmon, Nivelle et aultres villes.

Il fault faire armer tout le pays et faire monstre générale.

Il fault faire nouveaux magistratz, par touts les XVII pays, de bons et sincères patriotz, n'ayantz aulcune intelligence avecq l'ennemy, sans dérogation des previléges, ayantz seulement cognoissance de la justice.

Il fault faire alliance de toutes villes et faire ung conseil de leurs membres, pour avoir toute cognoissance des troubles, guet, fortifications et prospérité d'icelles, avecq bonne intelligence avecq le magistrat, et que chascune ville payera une quantité de gens de guerre : commandant à chascune ville de tenir bonne correspondence et faire service l'ung à l'aultre au besoin.

Il fault choisir, en chascune des XVII provinces, deux nobles et deux hommes doctes, sçavans, les plus sincères et bons patriotz que on poura trouver, pour desdicts LXVIII personnes faire le conseil d'Estat, finances et conseil privé, pour servir le temps de trois ans au plus, à la discrétion des estatz généraulx, lesquelz estatz généraulx auront tousjours la superintendence dudit conseil d'Estat, finances et privé.

Il fault incontinent oster du conseil des estatz généraulx toutes suspectes personnes, comme pensionnaires et aultres, jaçoit gens d'Esglize, usans, en préjudice des subjectz du pays, de protestations, comme favorites des ennemys du pays et de l'inquisition d'Espaigne; et est conseillié à eulx qu'ilz se transportent, avant que à eulx ne vienne aulcun inconvénient, et que on mande en leurs lieux des aultres syncères et loyaulx personnes à ce esleus par leurs membres, avecq commission par serment d'advancer le bien publicq, sans avoir aulcune intelligence avecq les ennemys du pays ou l'inquisition, avecq promesse de dénommer tout ce qu'ilz entendront au désadvantaige desdicts pays et estatz, soubz peine de perdre corps et biens, à la discrétion desdicts estatz.

Semblablement, l'on déportera incontinent les ayantz charge

de guerre, vivres, chariotz et munitions, tant ceulx qui sont favorites des estrangers espagnolz, Barlemont, et aultres suspectes personnes, que ayantz servy au duc d'Alve, Requesens et conseil des troubles, ou ayantz offices et rentes en Espaigne, et natifz illecq, ou ayantz directement ou indirectement proufficté à quelque spolie ou sacq du pays; semblablement Bourgoingnons et Italiens.

Item, que on mande incontinent tout le régiment du seigneur et duc Casimire, sans aulcun délay.

Item, que on mande le secours et assistence de la royne d'Angleterre.

Item, que incontinent on escripve à la Majesté Impériale et à tous roys, roynes et potentatz, tant d'Allemaigne, d'Angleterre, France, que aultres, en les suppliant de rappeller tous leurs subjectz et gens de leurs pays qui se pouroyent avoir donné au service de perjure don Joan, sur peine de corps et de biens, jusques se prendre à leurs femmes et enfantz, et que ausdicts seigneurs on envoye une justification pour veoir nostre juste cause et deffence, et qu'ils veuillent deffendre à leurs subjectz de point donner ayde audict don Jan, ains l'endommager avecq ses alliez.

Et que semblablement l'on mande le mesme à tous cercles d'Allemaigne, avecq une mesme justification, en les suppliant de donner secours aux estatz desdicts Pays-Bas, comme leurs voisins, contre ung perjure don Joan et roy tiran, ministre de l'inquisition d'Espaigne, attendu que ledict don Joan sera prest de toute sa force, avecq XL^m^ hommes, contre la feste de S^t^-Lucq prochainement venant, et ne cesse pas d'impartir sa justification aux seigneurs de l'Empire, comme à Francfort et aultre part.

Suppliant humblement pour bonne deffence en ceste juste cause, et de bien vouloir adviser sur les moyens susdicts, pour oster de touts services les gens suspectz, semblablement toutes mengeries, exactions et concussions des gens de guerre, avecq bonne discipline, faisant lesdicts gens de guerre marcher vers le camp à Namur, devant que l'ennemy ayt ses forces serrées.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 16[illegible]

VII.

Requête des bons bourgeois de la ville de Bruxelles aux états généraux.

Sans date (22 décembre 1577).

Messeigneurs, les bons bourgeois de ceste ville de Bruxelles ont entendu qu'il y at aulcuns mauvais espritz qui les taxent de ce qu'ilz se meslent trop des affaires publicques qui se traictent icy par vous aultres, messeigneurs : dont ils se resentent bien griefvement, car leur intention est et n'a esté jamais aultre, sinon que la cause qui se traicte par Voz Seigneuries est une action populaire, dont à chascun bourgeois, teste pour teste, compète action entière, non veullantz ou s'opposantz toutz les aultres; et ne pensent pas qu'il y ait des bons cerveaulx d'entre Vosdictes Seigneuries ou si despourveues de sens commun, qu'ilz n'entendent cela. Pourquoi, messeigneurs, il vous plaira entendre et prendre de bonne part ce que s'ensuit.

Premièrement, ils ne peuvent comprendre que toutz les plus grands estatz et offices se déservent sans qu'aulcun de Brabant soit cognu et mis en estat et office, là où le pays de Brabant est pourveu de gentilzhommes, gens de guerre, seigneurs et capitaines, et gens doctes, sy bien que nulle autre province.

Secondement, il leur samble grand désordre, considérant que les causes communes de si grand poix et importance se traictent par pluralité de voix, qu'on donne à ung pensionaire de Malines, Tournay, Tournésis, Valenchiennes et samblables petittes provinces, aultant d'authorité en leurs opinions, qu'on faict à un estat entier et principal de Brabant, Gueldres, Flandres, Arthoys, Haynault, Hollande, Zeelande et aultres : sur quoy, messeigneurs, il vous plaira mectre aultre ordre, pour éviter à tout inconvénient.

D'aultre costé, messeigneurs, lesdicts bons bourgeois entendent qu'il y a aulcuns d'entre vous quy, jusques ores, ont retardé les causes communes bien dangereusement, soubz umbre qu'à toutz propos viennent à entremesler principale-

ment deux poinctz : l'ung est l'authorité et l'obéissance du roy, l'aultre la religion catholicque romaine (1).

Et, comme nostre cause commune consiste principalement à l'advancement pour résister à noz ennemis de toutte force, si nous voulons préserver nostre vie, biens et enffantz, si supplient lesdicts bons bourgeois que leur bon plaisir soit, sans respecter l'authorité et obéissance du roy, au nom duquel don Joan, au lieu de la paix jurée, nous faict la guerre, sans aussi respecter la religion catholicque romaine dont il n'y a question, comme ce point estant notoirement réservé en la pacification de Gand, que l'ung et l'aultre et chascun de nous, parensemble joinctement, mectantz en œuvre toutte nostre puissance et conseil pour incontinent mectre à bas nostre ennemy, pour par ce moyen saulver noz vies, corps et biens, lesquelz nostre ennemy prendrat en proye, tant des gens d'Église qu'aultres, en cas qu'il peult estre maistre de nous aultres.

Et comme, depuis peu de temps en çà, par adventure trop tard, ledict don Joan avec ses adhérens est déclaré ennemy de la patrie, et que depuis monseigneur l'archiduc Mathyas d'Austrice avec nous seroit accordé, sur certaines conditions, d'estre gouverneur général des pays de par deçà, et combien qu'il est grand prince et du sang, touttesfois jeune pour si grand charge, et qu'ainsy, pour nostre asseurance, il y convient establir ung conseil bien principal des gens asseurez, expers et doctes, bons patriotz et bien affectionnés pour le repos et bien de la république de nostre povre patrie tant affligée, affin que ne retombons plus en semblables ou plus grans inconvéniens que de don Joan, sy viennent lesdicts bons bourgeois, poulsez de la grande affection qu'ilz portent à leur patrie, prier qu'il plaise à Voz Seigneuries sur ce point bien soigneusement délibérer, et tant faire que ledict conseil soit establi des gens savantz, idoines, expérimentez et bons patriotz, sans reproce, comme dessus, meslez de chascune province allendroit de chascun,

(1) On lit, à la marge de ce paragraphe, dans le manuscrit d'Alegambe : « Sur » ce présent escrit, leur fut dict de nommer et spécifiier ceulx qu'ilz tiennent pour » suspectz de retarder les causes communes. Suivant quoy, fut par eulx exhibé » l'aultre escrit, le xxiiii^me^ dudict mois. »

et mesmes que messeigneurs veullent considérer que la ducé de Brabant, entre touttes les aultres provinces, est la première et principale, et aussi bien songneusement respecter que ceste ville de Bruxelles est la chef-ville de touttes les aultres, constituée en la hayne de l'ennemy, à laquelle il estime employer toutte sa force pour la mectre au sac, pillage et meurdrie, estant pour le présent ville frontière; se tenantz asseeurez qu'en cas qu'ilz peuvent estre maistres d'icelle, il se tient asseeuré de touttes les villes et pays, et laquelle at esté la première et principale qui s'at osé opposer, par bonne raison et privilége qu'aultrement, contre les horribles desseings du duc d'Alve, nonobstant qu'il estoit en ceste ville avec touttes ses forces d'armes, et depuis ses successeurs, tellement que ceste ville est calomniée des ennemis d'estre cause de la révolte de toutz les pays et villes, tant pour l'opposition du x^me^ et xx^me^ deniers, que pour avoir contrainct de sortir les Espagnolz hors ceste ville; que depuis aussy, les Espagnolz estantz venuz de Zierixée et appellez par lettres à Bruxelles pour la venir saccager, et les ayantz repoulsez, par désespoir se sont par aultres lettres trouvez en la ville d'Allost et depuis en Anvers, dont est ensuivy le mal tant exécrable que tout le monde en sçait à parler, et que leur en souviengne qui ont esté cause de tout cecy.

Par quoy, messeigneurs, lesdicts bons bourgeois supplient bien humblement qu'il plaise à Voz Seigneuries bien meurement délibérer tout ce que dessus, et principalement que le conseil dudict archiduc se face et soit estably de telz personages que les estatz de Brabant et ceulx de Bruxelles (comme principalement intéressés et en dangier) peuvent avoir contentement, et que aucuns des personages à ce conseil déjà dénommez (si par admonition voluntairement ilz ne se veullent déporter) soyent royez, dont on fera dénomination, si besoing est, et en leurs lieux soyent députez des aultres sans reproche, tels que dessus. Sy ferés bien.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 266.

VIII.

Écrit présenté aux états généraux par les bons bourgeois de Bruxelles (1).

24 décembre 1577.

En conséquence du dernier poinct de la remontrance exhibée, le XXIIme de décembre, à messeigneurs les députez des estatz généraulx par les bons bourgeois de ceste ville de Bruxelles, sont lesdicts bourgeois (suivant vostre ordonnance verbale et qu'ilz voint le peu d'apparence d'aultre remède) occasionnez représenter à Voz Seigneuries ce que s'ensuit :

Premièrement, que la fame est toutte notoire que le seigneur de Champaigney se treuve chargé des poinctz ensuivantz, dont chascun samble estre bastant pour ne le recevoir ny admectre en l'assamblée de Voz Seigneuries, et moins au conseil d'Estat de l'archiduc, assçavoir : qu'il est natif de Barchelone et par ainsy espaignol, de race bourguignonne, promeu de son frère le cardinal, lequel est diffamé de long temps d'estre architec-

---

(1) Voir la note à la page 305.

Cet écrit a été publié déjà par MM. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, dans leurs *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pay-Bas*, II, 448, mais d'après une copie défectueuse en plusieurs endroits. Nous avons d'autant plus cru devoir le reproduire ici, en nous servant d'un texte plus correct, que nous le faisons suivre de la réponse du seigneur de Champagney, laquelle était restée jusqu'ici ignorée.

On lit, dans le tome II, pp. 127 et suiv., des *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas* que publie M. Blaes :

« .... Entre le commun peuple y avoit continuelle craincte de doubte de fidelité, obstant les longues menées et abusions par aucuns tenans du costé de don Jan. Et s'estantz aucuns bourgeois de Bruxelles informez de longue main desdictes abusives menées, en formèrent une remonstrance aux estatz généraulx, laquelle fut mise ès mains des dix-huict députez dudict Bruxelles, lesquelz la présentèrent ausdicts estatz généraulx, contenant plusieurs faultes et abus d'aucuns seigneurs, et entre autres du seigneur de Champaigny..... Et, aprez qu'icelle remonstrance fut leute en l'assamblée desdicts estatz généraulx, où estoient aucuns desdicts bourgeois entendans lesdictes charges, ledict seigneur de Champaigny sortyt hastivement d'icelle assamblée, ayans demandé copie d'icelle remonstrance, laquelle luy fut donnée environ les neuf heures du soir..... »

teur et directeur de touttes les oppressions, misères, calamités et troubles dont le pays se treuve de si longtemps enveloppé, à sa tottalle ruyne, et signament ceste ville de Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Malines, Berghes, Breda, Ruremunde, Mastricht et plusieurs aultres; duquel cardinal ledict Champaignet est le plus apparant héritier, et ont quasi toutz leurs biens en Bourgoigne; qui nous montre toutte inimitié. Et n'y at apparence que ledict Champaignet vouldroit abandonner l'amitié et l'espoir de la succession dudict son frère, et mectre en hazard son bien, pour l'affection qu'il faint de porter à ce pays, luy estrangier, mais bien que tout procède dudict cardinal; les lettres duquel tesmoignent que le principal soing catholicque qu'il porte consiste principalement en la conservation de la pension par deçà de xx^m^ ducatz, et qu'il ne se soulcie de la reste.

II. A quoy sert aussy que ledict Champaignet s'est tousjours fort bien convenu avec la tyrannie du duc d'Alve et du commandeur maïor, et qu'il a esté instrument principal de leur tyrannie allendroit du gouvernement de la ville d'Anvers, des nouvellitez y mises en œuvre, où il les a assisté en qualité de gouverneur et y procuré plusieurs choses intollérables, si

---

Dans une lettre écrite aux états d'Artois, le 31 décembre, par un de leurs députés, nous trouvons encore quelques détails sur cet incident. Le rédacteur de la lettre rend compte du choix que les membres des états généraux envoyés vers l'archiduc Matthias, à Anvers, avaient fait, d'accord avec le prince d'Orange, de ceux qui devaient composer le conseil d'État, et il ajoute :

« Laquelle dénomination rapportée en nostre assamblée par monseigneur le duc (d'Arschot), quy en avoit fait office de secrétaire audict Anvers, auroit esté debattue, l'espace de deux jours, par une bonne partie des provinces, que n'y vouloient avoir nuls prélatz, ny moins Saincte-Aldegonde; et, au lieu d'iceulx, on dénomma le seigneur de Champaigney, un conseiller de Flandre, nommé Beveres, de Gand, et aultre. Lequel changement entendu par les bourgeois de Bruxelles, comme aussy depuis par Son Excellence (le prince d'Orange), iceulx vinrent, en grande multitude, en l'assamblée des estatz, remonstrer que l'on ne debvoit révocquer la première nomination susdicte, en surroguant, comme ils disoient, de maulvais patriotes et véhementement suspects, selon que de tout ce produisirent leurs remonstrances par escrit de trois foeulles de pappier, par où ledict Champaigney, entre les aultres, est grandement yilipendé : offrant par eulx le tout vériffier. Qui a esté cause, le jour d'hier, l'on a esté constrainct de suivre la première dénomination faicte en Anvers..... » (Arch. de l'Empire à Paris : collect. de Simancas, B 45, n° 77).

comme que la superintendence de touttes choses criminèles et polliticques seroint ès mains de luy et de deux consiliers par luy nommez; qu'il seroit aussy chief des deniers de ladicte ville, avec la chambre y érigée à sa poste : le tout à son grand prouffit et contraire aux priviléges du pays de Brabant et la joyeuse-entrée, avec intérest indicible de ladicte ville, ensamble de ceste et aultres villes, et singulièrement des rentiers.

III. Qu'il at assisté à touttes énormes voyes d'exaction dressées en icelle ville par les Espaignolz et leurs adhérens, et nommément des deniers tirez par la *fuera villacos* (1), ayant, au lieu de deffendre la ville, faict place et donné entrée ausdicts Espaignolz amutinez, lesquelz par ce moyen en ont tiré de ladicte ville IIIe mil florins à la charge des estatz de Brabant, en argent comptant, oultre les foulles, extorsions, robberies et mil aultres extrémitez y commises, excédant le double de ladicte somme, comme on dict.

IV. En oultre, a tenu la main aulx cottisations advancées contre les priviléges du pays, et les a faict exploicter et exécuter au quartier d'Anvers, Malines et pays de Waes, dont, par son instrument, Abraham de Hertooghe, il en at eu la conduite et souveraine administration, non sans son grand prouffit et ruyne desdicts quartier et pays, ayant icelluy de Hertooghe aussy promeu premièrement en ladicte chambre des comptes dudict Anvers, et par après en la chambre des aydes de Voz Seigneuries, où il a faict telz services comme Voz Seigneuries sçavent.

V. At aussy de tout son povoir promeu le faict des nouveaulx évesques et incorporation des abbayes, des coupures de leurs bois, fourages et plusieurs aultres ordures qu'on at veu advancer, tant par le vicaire Morillon comme lesdicts nouveaulx évesques et leurs adhérens, fort suspectz de malversation, et avec indicible oppression de touts gens de bien.

VI. Qu'il at esté fort privé avec lesdicts évesques, ensamble avec le nonce apostolicque, ayant logé ledict nonce à son retour de Namur, et avec icelluy, en présence dudict Morillon et

(1) Pour *fuera vellacos*, expressions espagnoles qui signifient : « Dehors, » coquins! »

quelques aultres siens, tenu secrètes communications au plus tard de la nuict, signament aulx derniers jours devant le partement dudict nonce; lequel on sçait par avant avoir tenu pluisieurs secrètes communications avec don Joan, tant à Malines que Namur, tellement que ledict nonce, et par conséquent ledict Champaignet et Morillon, vraisamblablement ont sceu et aydé les complotz et desseingz dudict don Joan, dont nous nous en resentons encoires, comme ledict Morillon, pour ceste et aultres causes susdictes, se tient encoires absent.

VII. Que ledict Champaignet, nonobstant qu'il se sçavoit n'estre capable pour se trouver entre les estatz de Brabant, a tant sceu practiquier que, par faveur d'aulcuns, il y a esté receu, contre les priviléges, pour la mine qu'il portoit d'estre ung des mélieurs patriotz et amys de Brabant et bien publicq, aultant ou plus que nul aultre : dont l'expérience depuis s'est montré du tout contraire, entre aultres, pour avoir esté ung des principaulx quy ont fait obstacle à ce que ne seroit admis gouverneur particulier pour la ducé de Brabant, et moins qu'à ce seroit receu le prince d'Oranges, ayant tâché et faict toutz devoirs pour tirer à sa mauvaise opinion pluisieurs des principaulx seigneurs et membres, tant des estatz particuliers de Brabant que généraulx, grandement calumniant la poursuite pour ce faicte, avec les priviléges pour ce alléghez et exhibez; montrant par cest effect la malveullance qu'il porte au bien dudict Brabant, dudict seigneur prince et des poursuyvans; mesmes aussy pour avoir empesché pluisieurs très-bons moyens et desseings par les bons patriotz mis en avant ausdicts estatz, et notament à l'érection et choix du conseil des guerres, du conseil d'Estat, restitution des priviléges, démolition des chasteaulx, et aultres semblables choses.

VIII. S'est ledict Champaignet trouvé à Tenremonde, et depuis à Gand, avec les seigneurs pour le présent y estantz prisonniers, lesquelz et pluisieurs aultres de notable qualité il at enhorté et persuadé de trouver mauvais ce que par Voz Seigneuries estoit desjà décerné et aggréé touchant ledict gouvernement particulier de Brabant, et qu'ilz devroint faire ligues au contraire, ayant mesmes dicté le protest qu'il maintenoit que ceulx de Flandres devroint faire contre ledict décret et aggréation de Voz Seigneuries, touchant ledict gouvernement

particulier de Brabant, et par ce et aultres moyens taschè mectre lesdictes deulx provinces en disjonction : cause du saisissement du duc d'Arschot et aultres seigneurs, et des difficultez de ce ensuivis et dépendantz.

IX. Comme au mesme effect il se troeuve chargé d'avoir escrit ou faict escrire lettres fort séditieuses aulx villes de Bruges et Ypre et quelques seigneurs, affin qu'ilz auroient à trouver mal le faict desdicts de Gand, et par voye de faict s'opposer à l'encontre d'iceulx, et faict pluisieurs semblables choses, lesquelles ledict seigneur duc a trouvé fort mauvaises et dangereuses, et pourtant protesté ouvertement de ne se vouloir mesler du faict dudict Champaignet ny aultres ses adhérens, en partie prisonniers audict Gand.

X. Estant ledict Champaignet eschappé à Gand, s'est retrouvé en l'assamblée de Voz Seigneuries, où, par ses beaulx langaiges, il a gaigné quelques seigneurs de ceste assamblée, lesquelz ont avec luy faict secrètes ligues et tenu arrière-conseil, taschant par ce moyen de conduire touttes les affaires qui s'offrent, à leur poste; et voyantz qu'il y auroit dangier de peu de suite, ont par préjudice suggéré aultres opinions aulx aultres membres de Voz Seigneuries, pour les tirer à leur cordèle : tellement que par là on a veu que jusques olres ceulx de Brabant en toutes choses ont estez postposez et préjudiciez, ensamble les plus saines opinions et conseilz, non sans advanchement des plus suspectz et reboutement des mélieurs patriotz.

XI. Et singulièrement s'est ledict Champaignet montré par trop amy et fauteur au président Sassebaut et aultres ayantz (en qualité d'estre du conseil d'État) soy portez comme esclaves des factions et intentions des tyrans, lesquelz il a voulu introduire aulx premiers degrez entre le conseil d'Estat quy se devroit ériger, à l'assistence du seigneur archiduc, nonobstant que le contraire avoit paravant esté résolu; et non content d'avoir sur ce porté son opinion entre les estatz de Brabant, s'est fort partialement ingéré ès opinions des aultres seigneurs, membres et provinces, les préoccupant de son opinion et empeschant la liberté de la leur en ce, tant partialement et avec telle ferveur que de ce malaisément il a désisté après d'en estre ouvertement reprins.

XII. Se troeuve ledict Champaignet en oultre chargé d'avoir commis ou aggréé le saisissement de maistre Andrieu de Cameraco, ung des principaulx du pays de Liége, docteur ès droictz et consilier de la cité de Liége, lequel a esté saisy par Pierre Cadet, lieutenant dudict Champaignet, et mené, à main armée, secrètement, d'ung village à l'aultre, bien xiiii jours de long, jusques à la ville de Haulx en Haynault, pour estre mené à Renaix, seigneurie dudict Champaignet, hors du pays de Brabant, du tout au contraire des priviléges d'icelluy et des concordatz desdictes deux provinces de Brabant et Liége.

XIII. Par lettres de Charles Foucre, escrites ou communiquées à Voz Seigneuries, est ledict Champaignet accusé de trahison allendroit de la ville d'Anvers et le sac d'icelle, dont encoires il ne s'en est purgé. Et quoy qu'il soit, certainement les povres conduites et mauvais ordre et soing y veuz tesmoignent assez que les chiefz, premiers en fuite, sans veoir l'ennemy ou coup férir, ne sont bonnement excusables de mauvais office et de ne mériter ultérieures conduites des gens de guerre ou affaires d'Estat, du moins sans préallablement s'en estre bien purgés, principallement par ledict Champaignet, ayantz telles notables faultes que par retraictes et fuites abandonner la ville d'Anvers au sac commis par deux fois, et en oultre se porter pour coronnel, sans veoir ses gens, qu'on entend n'excéder le nombre de v^{c} ou vi^{c}, en lieu d'ung régiment enthier, dont il en a receu l'entière soldée, et qu'entre ledict nombre, aulcuns principaulx ont excusé son absence : qu'il avoit bien à gouverner aultres choses, sçavoir les estatz généraulx, et que sans luy tout alloit mal.

XIV. Et affin de ne celer à Voz Seigneuries ceulx quy s'employent voluntiers aulx desseings dudict Champaignet, tant ecclésiasticques que séculiers, disent qu'ilz trouvent pour telz monsieur l'abbé de Hasnon, Bucho Ayta, le président Sassebout, le docteur Leoninus, le seigneur de Louvigny, le pensionnaire Provin, le prévost de Tournay, le sieur d'Ouffiny, et aultres quy journellement hantent ledict Champaignet et tiennent avec luy secrètes communications et arrière-conscilz.

XV. Oultre que ledict Sassebaut se trouve chargé de n'estre encoire purgé de son emprisonnement à cause de ses préalables faultes : à quoy il est tenu avant qu'estre receu aux honneurs,

estatz et offices, suivant la pacification de Gand, combien qu'oultre ce, il est notoirement culpable de la violation des droictz et priviléges du pays, commise allendroit de la réduction des rentes d'Anvers, coupures des bois des abbayes, quottisations et aultres exactions et exorbitances.

XVI. Est aussy notoire par quelle importunité le docteur Leoninus s'est ingéré aulx affaires publicques, non sans notte manifeste d'ambition et avarice, ayant négligé sa profession ordinaire à Louvain, mais pas ses gaiges, et comment qu'il a marié ses filles avec l'estat de consilier, tant en Brabant qu'au conseil d'Utrecht, et advancé ses filz à estre capitaines devant que jamais avoir esté soldatz. *Si haec in viridi, quid fiet in arido?* c'est-à-dire, si ledict Leoninus a sceu practiquer telle chose, estant privé et particulier, quèle chose peut-on espérer de luy, ayant par tel degré toutz ventz en pouppe?

XVII. Aussy s'en est vanté ledict Leoninus, souventes fois, que le duc d'Arschot ne faict riens sans son conseil, et notament s'est souventes fois vanté que de son conseil estoit procédé que ledict duc a toujours temporisé, sans s'opposer à la tyrannie du duc d'Alve et aultres ses successeurs.

XVIII. Et la fame court, comme aussy il y a véhemente présumption, que des secrètes menées de tels et semblables espritz soit procédé que pluisieurs personages principaulx patriotz, et notoirement des plus expertz et idoines pour déservir audict conseil d'Estat, et comme telz par pluralité de voix de Voz Seigneuries ont estez choisis et destinez, et nommément monsieur le prélat de Marolles, le seigneur de Saincte-Aldegonde, monsieur de Steembecque et l'advocat Liesvelt, sont postposez à la liste, et, au lieu d'eulx, on a mis ledict Champaignet, monsieur de Havrec et aultres.

XIX. Tout ce que dessus, messeigneurs, ne procède que de bon et parfaict zèle que les bourgeois de ceste ville, en toutte syncérité, portent au bien public, et du vray soing qu'ilz ont que le principal effect des poinctz et articles sur lesquelz l'archiduc Mathyas se doibt recevoir au gouvernement général, principalement respectantz l'intégrité du conseil d'Estat, ne soint par quelques mauvais espritz destournez aulx nouveaulx fondamentz de tyrannie. Et partant supplient tout ce que dessus ne vouloir prendre que de bonne part, et, considérant combien

qu'il importe qu'entre telle honorable et magnificque assemblée de Voz Seigneuries ne soint aulcuns les moindres suspectz ou aultrement inidoines ou peu affectionnez, qu'il plaise à Voz Seigneuries renvoyer telz chascun en sa province, enchargeantz leurs provinces ou membres, au lieu d'eulx, vouloir députer aultres bons et syncères patriotz, bien affectionnez à la patrie et idoines à la conduite des affaires publicques.

XX. Mesmes, que Voz Seigneuries, procédantz à l'institution du conseil d'Estat, y suivissent le pied qu'on a pris au redressement des affaires faict l'an XIIII[c] LXXVII, après la mort du duc Charles de Bourgoigne, comme appert par le premier article des provisions générales lors faictes, duquel pied le présent concept de Voz Seigneuries est fort différent, mesmes est du tout contraire, d'aultant qu'au lieu de respecter les provinces plus importantes et les plus chargées aulx contributions, on a plustost désigné, pour estre audict conseil, jusques à quatre ou cinq personages hors d'une seule province, et ce encoires des moindres, où que de Brabant, province de toutz temps estimée la première, n'y a qu'ung, et de Hollande, Zeelande, Utrecht, Overyssel, Frize et Groeninghen n'y a pas ung du tout : de sorte qu'il seroit en la puissance de ces quatres ou cinq prins d'une seule province, de gouverner et administrer tout à leur plaisir, en cas qu'ilz pourioint attirer à leur opinion ung ou deux tant seulement de leurs collègues.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 268.

IX.

Autre requête des bons bourgeois de Bruxelles aux états généraux.

Sans date (26 décembre 1577).

Les bons bourgeois de ceste ville de Bruxelles supplient bien humblement qu'il plaise à Voz Seigneuries de résouldre sur les doléances par eulx données par escrit, respectivement les XXII^e^ et XXIIII^e^ de ce présent mois de décembre, et principalement touchant l'establissement du conseil d'Estat pour l'archidue d'Austrice; qu'il plaise à Voz Seigneuries en ce ensuivre l'ordonnance et privilége du pays, dont lesdicts bourgeois ont exhibé coppie et extraict authenticque, et aussi mectre ordre touchant l'abus qui se commect allendroit des opinions et pluralitez des voix des pensionaires des petites provinces, n'ayantz eu lieu aux titres des princes du Pays-Bas.

Et touchant les personnes suspectz par eulx dénommez, qu'il plaise à Voz Seigneuries aussi sur ce pourveoir et ordonner, tant ensuivant la pacification de Gand que aultrement, selon la requeste ou conclusion par les suppliantz prinse et donnée par escrit.

Sur ce requérantz droit et justice, affin qu'à toutz inconvénientz soit pourveu, et vostre consistoire purgé des personnes suspectz, et soyent lettres despeschées aulx provinces et magistratz avec raisons telles qu'il convient, affin qu'au lieu des renvoyez, aultres bons personages, idoines, bons patriotz et bien affectionnez à la cause commune soyent envoyez à ceste vostre assemblée et consistoire. Et ferez bien et beaucoup pour le repos publicque.

Arch. du royaume : MS d'Alegambe, t. II, fol. 272 v°.

X.

Réponse du seigneur de Champagney à l'écrit des bons bourgeois de Bruxelles, du 24 décembre 1577.

Fin de décembre 1577.

Ayant veu messire Fédricq Perrenot, baron de Renaix, seigneur de Champaigney, la remonstrance présentée, le xxn^me^ de ce mois de décembre, à messeigneurs les estatz des Pays-Bas assamblez en ceste ville de Bruxelles, soubz le nom des bons bourgeois de ladicte ville, et une ampliation aussy donnée aux mesmes seigneurs, qui est en conséquence du dernier article de ladicte remonstrance, ledict seigneur de Champaigney persiste en ce qu'il a supplié, assçavoir : qu'il plaise à messeigneurs des estatz ordonner que l'ung et l'autre escritz soyent signez, puisque les membres de ceste ville de Bruxelles ont requis, passé environ ung an, qu'on n'en acceptât nulz soubz le nom des bourgeois qui ne le fût, et que, par déclarations publiées et imprimées, la ville at aultrefois faict le mesme, pour éviter les inconvénientz que semblables escritz soubz nom commun peuvent produire. Et cependant, touttesfois, olres qu'il peult assés conster à mesdicts seigneurs de la faulseté dont les articles qui touchent ledict seigneur de Champaigney sont plains, et à toutz les Pays-Bas, et espécialement à ce ducé de Brabant, de quel zèle il s'est employé de toutz temps pour le bénéfice et advancement des affaires de par deçà, et signament doiz naguerres pour la délivrance de leurs villes, sy est-ce que, affin qu'aulcuns n'interprètent qu'il veult eschaper par là, il a bien voulu annoter à chascun article qui le touche ce que s'ensuit.

I. Le seigneur de Champaigney est né en la court de l'empereur Charles V^me^, de haulte mémoire, qui fut prince souverain de ces Pays-Bas, estant feu monsieur de Granvelle, père dudict seigneur de Champaigney, du conseil d'Estat du susdict feu empereur et en aultres charges publiques : partant, doibt estre réputé ledict seigneur de Champaigney naturel en tout le vassalage de la maison royale, suivant diverses sentences rendues

en pluisieurs lieux où de cecy il y at eu controverse. Depuis, il est de père et mère originelz vassaulx de Sa Majesté, né et nourry et continué en l'anchienne religion de ces pays, qu'est la catholicque romaine, laquelle les provinces de par deçà ont tousjours observée et observent, et en laquelle il espère, avec la grâce de Dieu, finir ses jours, estant baron de Renaix en Flandres, en laquelle baronnie il a succédé à son père, et domicilié en ceste ville de Bruxelles. Quant à monsieur le cardinal de Granvelle, son frère, il n'a pour quoy aspirer à sa succession, ayant laissé feu son frère aisné des enffantz, ny n'est venu par deçà par le moyen dudict seigneur cardinal, sinon appellé du propre motif du roy, à son desceu, comme il montrera par les lettres de Sa Majesté mesme. Au surplus de ce que cest article touche le susdict seigneur cardinal, on voit qu'il est frivole et recherché, car il estoit à Rome et en Italie (d'où il n'a bougé) quelques années auparavant que jamais le duc d'Albe vint par deçà, quy a mis garnisons aulx villes cy-mentionnées; et si ne sçait à parler le seigneur de Champaigney de la pension icy touchée, comme chose controuvée. Quant au bien que le seigneur de Champaigney at ailleurs, on voit s'il a dissimulé pour celuy-là, depuis la retraicte de don Joan; et olres qu'il n'y eût aultre traict en ces escritz, pour remarquer l'intention de ces remonstrantz, que cestuy-cy, on peult veoir qu'ilz imputent ingratement au seigneur de Champaigney ce qu'on ne luy sçaroit assés recognoistre par deçà, puisqu'il a négligé son bien propre (tel qu'il s'en povoit fort bien contenter), pour servir fidèlement à la raison et au bénéfice de ces pays, dedans lesquelz il n'a jamais jusques à présent demandé entremise, moins brigué, olres qu'il a servy aultant loyallement que nul aultre en tout ce que messeigneurs des estatz luy ont ordonné, comme eulx-mesmes sçavent, luy ayant, de leur motif propre, dois le xxi^me^ de novembre 1576, donné place au conseil de guerre et une coronellerie, et depuis ilz l'ont nommé et appelé à diverses aultres charges, desquelles il a tousjours rendu compte à leur satisfaction.

II. Le seigneur de Champaigney a esté mis au gouvernement d'Anvers par commandement de Sa Majesté, contre sa volunté, car il eût esté trop plus commodément en sa maison, ayant accepté ceste charge seul pour non désobéyr, sans qu'il sceût

chose aulcune de la joyeuse-entrée ny des priviléges, que depuis il a assez de fois remonstré, et ceulx qui touchoient la ville d'Anvers, comme il est notoire; mesmes a sollicité d'estre licentié passé six ans, ayant tellement disputé touttes choses, pour le bénéfice et soullagement de celle ville, qu'il s'est rendu ennemy des deulx gouverneurs icy mentionnez et toutte la nation espagnolle, ausquelz s'il eût voulu complaire, sans faulte il eût bien faict son prouffit : mais il ne le regrette, pour avoir satisfaict à sa conscience, olres qu'il a despendu, sans les pertes qu'il a faict au sac d'Anvers (qui ne montent pas à moindre somme) plus de cinquante mil escuz de sa maison, pour servir celle ville, qui tesmoingnera de son intégrité tousjours. La charge aussy luy fut donnée avec ses instructions, sans aultre communication préallable avec luy, comme les consaulx, et mesmes celuy de Brabant, scavent; et monsieur le consilier Cornelius Boene peult tesmoingner qu'il ne le cognoissoit, ny feu monsieur Odart, quy luy furent donnez pour assesseurs. Et sçait la mesme ville d'Anvers et les consaulx qu'à extrême instance dudict seigneur de Champaigney, la justice et les demaines furent rendus, du temps du feu grand commandeur, à l'administration libre de la ville, comme auparavant. Mais ces gens de bien, en leurs articles (qui ne se sont soulciez de dire vray) se sont contentez d'accumuler tout ce qu'estoit odieux, pour l'imputer au seigneur de Champaigney, fort imprudemment, estant ces choses de si fresche mémoire, et ayant encoires tant de tesmoings pour manifester leur abus.

III. Le grand commandeur de Castille, don Louys de Requesens, lieutenant, gouverneur et capitaine général pour le roy de ces Pays-Bas, se trouvat au mesme temps en la ville d'Anvers en personne; lequel, lorsque le seigneur de Champaigney faisoit entreprendre avec ses gens les Espagnols quy y entroint, vint sur la place devant le chasteau, et commanda luy-mesme aulx capitaines et soldatz de faire alte et de retenir les armes. Et les ayant faict retirer, le seigneur de Champaigney se fit fort en la nouvelle ville avec eulx, résolu de nouveau d'accommectre les amutinez, olres qu'il n'eût que quatre compagnies wallonnes siennes, et que les Allemans l'avoient abandonné et s'estoient joinctz aulx Espaignols : où il luy faict protest par son général de l'inconvénient qui succéderoit à la ville, que les

Espagnolz mectroint à feu, sang et sae, et au pis venir se retireroint au chasteau. Et depuis, au boult de xxx heures qu'il avoit esté là, ayant faict advertir incontinent les estatz généraulx lors assamblez en ceste ville de Bruxelles, et aultres seigneurs de par deçà, de ce que se passoit, par où ilz eurent temps assez d'entendre au remède, puisqu'il y avoit xxx enseignes de Wallons non guerres loing d'Anvers, comme il vit que personne ne s'en vouloit mesler, il fallut qu'il sortit, pressé par le grand commandeur, quy luy envoyat le marquis Vitelli, avec commandement par escrit qu'il deust retirer ses gens hors de la ville, pour ainsy convenir au service de Sa Majesté. Et quelques-ungs de ces remonstrantz, olres que par practicque ilz ne sçavent que c'est de guerre, peuvent avoir leu que aultrefois tel général romain a faict couper la teste à son filz, pour luy avoir gaigné une bataille contre ou sans son commandement, tant oblige la discipline et obéissance militaire. Et le secrétaire Asseliers, d'Anvers, quy est icy aulx estatz, sçait quelz offices le seigneur de Champaigney fit encoires, estant hors d'Anvers, pour faire entendre lesdicts estatz au remède non-seulement de la ville, mais de tout le général des pays.

IV. Il n'y a pas ung mot de vérité en tout cest article : car le seigneur de Champaigney ne s'est oncques voulu mesler de cottiser villages, s'excusant tousjours de ne sçavoir leurs facultez; et Abraham de Hertoghe, il ne le cognoissoit, quant il le trouvat en la chambre des comptes d'Anvers. Mais, comme le grand commandeur de Castille vouloit que le seigneur de Champaigney receût l'argent des cotisations, pour furnir aulx prestz de la garnison d'Anvers, il ne voulut avoir maniance de deniers; bien consentit qu'il ordonneroit à Abraham comme il les auroit à distribuer aux soldatz, qu'estoit le soulagement et bénéfice de la ville : en laquelle entremise ledict Abraham fit bien son devoir; et ceulx du magistrat sçavent la vérité de tout cecy. Et que le seigneur de Champaigney ayt advancé ledict Hertoghe à la chambre des aydes, les estatz sçavent qu'il est faulx, voires bien mieulx.

V. Cest article n'est non plus véritable que le précédent, et est ung absurde trop inconsidéré, dire que le seigneur de Champaigney ait advancé les évesques, quy sont estez establis plus de cincq ans avant qu'il eût aulcune entremise. Et quant

à l'incorporation des abbayes, monsieur de Saincte-Gertrud, monsieur l'advocat Liesvelt et aultres sçavent assez ce qu'il en a dict toujours, et pluisieurs aultres les offices qu'il a faict pour les faire restablir à leur première forme par voye légitime : ce quy fût esté très-facile sans offence, ny du roy, ny du siége appostolique.

VI. Il n'y at évesque vivant par deçà avec qui le seigneur de Champaigney ait aulcune familiarité; et quant à l'évesque de Rippa, nonce appostolique, il vint de soy loger en la maison du seigneur de Champaigney, pour ce que les estatz avoient député auparavant ledict seigneur de Champaigney pour négocier avec luy, en compagnie des révérendissimes de Boisleduc et d'Arras, qui ne parloient italien; et pour honorer les estatz, ledict seigneur de Champaigney (vers lequel le nonce avoit despesché, le requérant de le loger à son passage, comme il estoit par la poste, désirant prendre congié des estatz) à ses despens luy fit le plus honeste receul qu'il peult. Et cestuy est le gré que on luy procure, en récompense des services qu'il a faict au public, taschant de les calumnier et retorquer à sa charge : mais il veult encoires bien adjouster icy qu'à toutz les propos du nonce, il n'entendit oncques de luy que toutte affection bonne envers ces pays, avec fort honorable mention d'eulx tousjours et à leur advantage. Et l'indignation de don Joan contre le seigneur de Champaigney, si grande que chascun sçait, montre trop évidemment la faulseté de cest article.

VII. Monsieur le prélat de Saincte-Gertrud et monsieur l'advocat Liesvelt et aultres sçavent combien de fois on a insisté vers le seigneur de Champaigney, affin qu'il voulût entrer aulx estatz, et qu'il l'a longuement refusé. Enfin le mesme seigneur prélat de Saincte-Gertrud fut député des estatz de Brabant, entre aultres, qui vint prier en son propre logiz ledict seigneur de Champaigney, de la part desdicts estatz de Brabant, qu'il les voulût assister et comparoir en iceulx; et suivant ce qu'on luy avoit plusieurs fois dict, qu'on le tenoit pour naturel en Brabant, et offert de le naturaliser encoires par acte particulier, les estatz de Brabant luy en ont donné ung (1), pour le

(1) Voy. p. 77.

faire aller aussy, de leur part, avec le conseil d'Estat, à Huy vers le seigneur don Joan, où chascun sçait les syncers devoirs qu'il fit, et le mauvais gré qu'il en rapporta du seigneur don Joan; et n'a jamais donné opinion, quand on la luy a demandée, que comme ung homme de bien doibt, selon sa conscience et sans aultre respect que du bien public. Et touchant monsieur le prince d'Orenges (à qui il est très-humble serviteur), il a veu que Son Excellence mesme refusoit fort résoluement le gouvernement de Brabant, en présence des estatz de Brabant et de la bourgeoisie, avec plusieurs raisons, et enfin a conditionné de ne le vouloir sinon que touttes les provinces y consentissent, et chasque membre des quatre chiefs-villes : tellement qu'en cecy, ayant esté libre son opinion à chascun, comme elle doibt mesmes par les priviléges, il n'y a que imputer au seigneur de Champaigney. Le surplus de cest article est vain, ayant la plus part du temps le seigneur de Champaigney esté absent quand il s'est traicté de ce qu'ils dient, mesmes touchant le privilége de Gand et aultres. Et quand il se conclud de la démolition des chasteaux d'Anvers et Gand, il estoit lors aulx expéditions de Berghes, Steenberghe et la Tolle, lesquelles villes il a délivré des Allemans quy y estoient, et ne sçait que ces gens veuillent dire icy des consiliers de guerre et d'Estat.

VIII. Il y aura tantost xx ans que le seigneur de Champaigney n'a mis pied à Tenremonde, et messeigneurs les estatz sçavent que plusieurs provinces icy n'avoient accordé ce gouvernement de Brabant, mesmes les députez de Flandres s'estoient remis à la volunté de l'assamblée des estatz généraulx de Flandres, sans avoir voulu riens résouldre : tellement que les prélatz et nobles de Flandres, considéré l'appostille des estatz généraulx donnée icy sur le gouvernement de Brabant, qui estoit conditionnèle, et qu'on estoit pour traicter d'ung gouverneur général avec l'archiduc Mathyas, trouvèrent bon, pour le respect mesmes de monsieur le prince d'Orenges, qu'on laissât cela; et faisant mectre leur opinion par escrit, pour la donner aulx quatre membres, les voulurent bien advertir, attendu les contradictions des députez des provinces advenues en ceste ville de Bruxelles, qu'ilz s'en deschargeoient, sy cecy causoit désunion entre elles, laquelle ilz craignoient comme la chose la plus pernicieuse qui sçauroit advenir à ces pays, consi-

dérant l'opinion des estatz de Brabant mesmes, qui fut déclaration de leur intention, non pas protestation au contraire de ce qui seroit conclu, comme ceulx-cy la baptisent, destournantz au pis ce qu'ilz peuvent, sans rechercher ny les raisons des choses, ny la vérité. Et si samble que par cest article ces remonstrantz adveuent l'emprisonnement de monseigneur le duc d'Arschot et des aultres détenuz à Gand, lequel on entend a despleu à maints vrayement bons bourgeois de ceste ville.

IX. Le seigneur de Champaigney n'at escrit aulcunes lettres où ilz dient, ny n'eût peu monseigneur le duc d'Arschot désadvouer ses actions en cecy, car il n'y a qu'advouer.

X. Le seigneur de Champaigney est sorti de Gand publicquement, avec sa suite, de hault jour et haulte heure, avec ung passe-port de monsieur d'Embyse, n'ayant jamais eu communication à part des affaires des estatz que par leur commandement et avec ceulx qu'ilz luy ont ordonné, et est contreuvé tout le contenu en cest article.

XI. Ledict seigneur de Champaigney n'a mis le pied chez monsieur le président Sasbout, ny monsieur Sasbout chez le seigneur de Champaigney, doiz la retraicte du seigneur don Joan: en quoy il s'accuse de petit devoir, estimant monsieur Sasbout, et pour son rang et pour ses vertus (tant que aultrement luy conste), personage digne de tout honneur; et estant appellé par messieurs les estatz de Brabant à la nomination du conseil qu'on veult donner à monseigneur l'archiduc, il trouva la nomination faicte, en laquelle il n'at esté comprins. Aussy, non-seulement ceulx de Brabant, mais touttes les aultres provinces, sçavent son opinion sur ce conseil, et que ce serat l'une des choses qu'il craint Sa Majesté resentirat le plus, et qui, possible, recullera la paix tant nécessaire à ces pays. Par où il fut fort esbahy, quand les aultres dix provinces le nommèrent pour estre dudict conseil: ce que jusques à ceste heure il n'at accepté, néantmoins qu'en touttes choses qui ne diminueront directement l'authorité du roy, ou quy ne rendront suspecte la promesse allendroit de l'aultre poinct protesté aussy par les estatz, qu'ilz luy ont faict signer avecq eulx en l'union, il est bien prest tousjours rendre service ausdicts estatz, et de maintenir leurs raisons et justice, comme il a faict tant qu'en luy a esté, dois la première heure que le roy l'a faict venir par deçà;

voyres y exposera la vie. Et ne sçait homme qui l'ait jamais reprins aux estatz d'y avoir faict mauvais office, car il n'en donnat oncques occasion.

XII. Ceste-cy est une conjecture quy a bien besoing d'aultre preuve que le dire de ces gens, qui se sont abusez si souvent en tant d'aultres choses, comme on voit icy-devant, et le seigneur de Champaigney dict que ce qu'il sçait d'André Cameraco, c'est que, ayant mis ledict Cameraco au logis de l'amand d'Anvers ung Guillaume Suanius, dict Sonderman, (car il a changé son nom, parce que aulcuns siens parens, comme on bruit, ont passé par les mains de la justice) ayant robé, en la maison de son maistre, une notable quantité de bagues à ung Espagnol qui les avoit pris, au sacq d'Anvers, des biens du seigneur de Champaigney, ledict seigneur de Champaigney fit suivre ledict Suanius, pour ravoir le sien, en vertu du placcart sur ce publié. Mais cest Andrieu Cameraco, fauteur de ce larron, premièrement l'a faict mectre au mestier des orfébvres en Liége, pour esloingner justice, ne sçachant chose aulcune d'orfébvrie Suanius, comme quy ne s'en meslat oncques. Et depuis, Cameraco at empesché que ledict Suanius n'a accordé, comme il estoit prest, avec les gens dudict seigneur de Champaigney, quy luy offroint xvi[e] florins pour lesdictes bagues, ayant injurié ledict Cameraco sur ce point les officiers de monsieur de Liége, et faict tous les mauvais offices qu'il a peu pour conforter Suanius et l'entretenir en son larrecin. Que si cela est office d'ung docteur, chascun en peult juger; et que ces choses soynt vrayes, le seigneur de Champaigney en donnerat tesmoingnages, et en montrerat escrit passé à Liége; voyres le sçayt monsieur le consilier Cornelius Boone, qui, casuèlement se trouvant à Liége et pensant donner, de sa courtoisie, addresse aux gens du seigneur de Champaigney, vit tout ce démené. Depuis, le seigneur de Champaigney at ouy que, passant et repassant Cameraco, quelques soldatz, cuidantz qu'il avoit lesdictes bagues, l'ont troussé comme ennemy, quel en effect on le doibt tenir, comme participant à ce qu'est retenu du sacq d'Anvers, et assistant à le faire retenir violentement, contre raison. Lesquelz soldatz, s'ilz le pensèrent mener, comme prisonnier de guerre, à Renaix, sçachant que le seigneur de Champaigney estoit à Gand, ledict seigneur de Champaigney est

bien mary que Cameraco n'y arrivat, pour en avoir sa raison, comme d'ung des ennemis de ces pays, d'aultant qu'il l'estime tout tel qu'on peult faire quelques Liégeois de la suyte de don Joan et des Espagnolz déclarez rebelles, car, sans estre adhérent de leurs œuvres, il ne prétendroit de retenir, comme à bon tiltre, ce qu'at esté saccagé par deçà : tellement qu'au lieu d'assister le seigneur de Champaigney à ravoir ce qu'il a perdu pour le service des estatz, ces remonstrantz, qui se disent bons patriottes, favorisent ung ennemy, plus tost pour estre de naturel liégeois que natif. Sy supplie le seigneur de Champaigney qu'il plaise à messeigneurs des estatz luy faire livrer ledict Cameraco, mesmes comme prisonnier de guerre, s'il est eschappé à ses soldatz, affin que, par son moyen, du moings il puisse ravoir une partie de si notable perte qu'il at faict en Anvers.

XIII. En cest article est remarquable le compte que ces remonstrantz font de ceulx qui servent au publicq, puisqu'ilz veullent deffendre le Fouqre, quy a aydé à saccager, brusler et massacrer les habitantz d'Anvers, violant son *articlebrief*, ayant désobéy au conseil d'Estat qui tenoit lors la place du capitaine général par ordonnance du roy, et par conséquent a trahy le roy, à qui il a faict serment d'obéir soubz ses capitaines généraulx; ayant non-seulement adhéré aulx Espagnolz amutinez et rebelles, mais sollicité la citadelle d'Anvers et aultres Allemans à prendre les armes contre les pays. Et tout cecy font ces remonstrantz, au lieu qu'ilz devroint solliciter qu'on en fit justice exemplaire. Et quant à ce qu'est advenu en Anvers, oultre ce que le seigneur de Champaigney en a donné compte aulx estatz généraulx, à leur satisfaction et à sa descharge, il veult bien dire icy qu'il n'avoit nulles gens de guerre à sa charge, lorsqu'Anvers se perdit, n'ayant peu armer les bourgeois : de quoy le magistrat mesmes l'avoit empesché, entre aultres par les menées de ceulx qui estoint au chasteau, conduites par le Fouqre, tellement que, quand les Espagnolz assaillirent la ville, il ne povoit servir que de sa personne et des gens de sa maison, desquelz divers furent tuez, ayant assisté à l'artillerie en mille dangiers, et faict pluisieurs aultres devoirs très-importantz, comme pluisieurs de la ville mesme l'attesteront; se trouvant depuis au tranchy de la Baguyne-

porte, quand il fut abandonné par les gens des estatz; et le pensant faire secourir du Bleyenhoeck par les Allemans, il fut aussy là abandonné à grand hazard par aultres gens des estatz. Depuis, fit tout son mieulx pour rallier les soldatz, mais en vain, et pour retirer une compagnie d'Allemans à la maison des Oistrelins, pensant là tenir, comme il fit autrefois avec ses compagnies qu'il avoit du temps du feu grand commandeur (comme sus est dict). Après il ne peult faire tourner teste aulx chevaulx des estatz qui estoint en fuite à la Pisterneporte, et n'abandonnant la ville qu'elle ne fût jà occuppée à toutz costelz, et à temps que jà les ennemis estoint si prez que quant et quant ilz furent sur le Cattenberch dont il se retira, n'ayant, quelque devoir qu'il fît, jamais peu faire montrer visage à nul soldat, ny tenir pied. Mais ces remonstrantz parlent des armes comme ilz les entendent, et d'aultres affaires, comme ilz n'ont aulcune charge, par ceulx qu'ilz veullent représenter, interturbans les estatz et leur conduite. Touttesfois le seigneur de Champaigney les prie qu'ilz aillent prendre la monstre de son régiment, lequel il maintient estre aussy fort que nul aultre de Wallons, avec touttes les rencontres qu'il at eu, l'ayant accompagné quand il a peu servir, comme à Berghes, Steenberghe et la Thole, et fera tant qu'il plaira à messieurs les estatz, sans qu'il aye esté oisif de leur service, olres qu'il n'at tousjours accompagné son régiment, non de langue, comme ces aultres, mais d'œuvres. Et est faulx qu'il aye receu la souldée de ses gens, auxquelz on doibt encoires sept mois, comme monsieur Serclaes, commissaire, peult tesmoingner.

XIV. Au reste, les articles suivantz font que personne ne se devrat esmerveiller de ce que aulx précédens se dict du seigneur de Champaigney, puisque ces remonstrans n'ont espargné tant de personages de vertu et d'honneur, mesmes le docteur Elbertus Leoninus, qui at tant travaillé pour appaiser et accommoder les affaires de par deçà: car, usant de tèle recognoissance envers luy, le seigneur de Champaigney ne devoit pas attendre mieulx.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 273 v°.

XI.

Remontrance du magistrat de Bruxelles aux états généraux.

2 janvier 1578.

Messeigneurs, touchant la venue de l'archiduc d'Austrice Mathyas en ceste ville, prions de vouloir entendre que la commune et toutz bons bourgeois de ceste ville nous pressent fort pour, avant tout, estre restaurez en leurs anchiens droictz et priviléges, et que soyent abollies et cassées toutes prétendues ordonnances et statuz au contraire et en préjudice d'iceulx dressez, et nommément l'ordonnance et l'estat de l'an XV^c^ XLV, préjudiciable aux libres opinions et résolutions des IX nations de ceste ville. Et partant supplions qu'icelle ordonnance, avec les placcartz sur la réduction des rentes d'Anvers et aultres semblables, donnantz préjudice ausdicts droictz et priviléges, soyent par Voz Seigneuries préallablement cassez et anéantiz, et lesdicts bons bourgeois restituez et réintégrez en leurs anchiens droictz, priviléges et liberté, mesmes puisque les conditions de l'union, ensamble celles par ledict seigneur archiduc acceptez, le commandent.

Que semblablement, avant tout, sera donné ordre sur les remontrances et doléances des bons bourgeois de ceste ville, exhibez les XXII^e^ XXIIII^e^, XXVI^e^ et aultres du mois passé, et principalement allendroit des personnes suspectes, ne voulant celer à Voz Seigneuries que les communes des villes et citez de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Gand, Bruges, Mons en Haynault, Arras et pluisieurs aultres ne sont aulcunement délibérez que les moindres suspectz on diffamez des précédentz mauvais offices, et nommément ceulx qui ont estez du conseil d'Estat, du conseil des troubles et aultres, soyent souffertz ou receuz en aulcune ultérieure administration ou estat.

Item, que touttes provinces dont Sa Majesté porte tiltre, comme Limbourg, Hollande, Zélande, Frize, Grocninghe,

Overyssel, Zuutphen et Malines, puissent choisir chascune quelque personnage, bon et syncer patriot, pour aussy estre entre le nombre du conseil des estatz, affin que toutte jalousie cesse, et le faict de l'union soit tant plus sceur et durable par observance de bonne égalité, au plus grand contentement des provinces.

Que monseigneur le prince d'Orenges demeure gouverneur particulier de Brabant; et, pour secourir et suppler le jeune eage dudict seigneur archiduc qu'icelluy seigneur prince soit establi lieutenant général audict gouvernement, au moins jusques que par les estatz généraulx, à assambler suivant la pacification de Gand, soit dressé tel ordre sur l'estat de ce Pays-Bas comme appartiendra, et que sur ce audict seigneur prince seront despeschées commissions pertinentes, mesmes considérant les extrémitez èsquelles ledict Brabant se troeuve plus que nulles aultres provinces, et que les raysons ayantz meuz Voz Seigneuries à establir ledict seigneur prince gouverneur particulier de Brabant continuent et durent, voires croissent de jour à aultre.

Que l'estat et la maison dudict seigneur archiduc sera préallablement faicte des bons et asseeurez patriotz nullement suspectz, et ce par advis dudict seigneur prince.

Et, comme la raison veult que ledict seigneur archiduc ayt bien honorable entrée, supplions que tout ce que dessus soit préallablement effectué, et retarder la venue dudict seigneur archiduc quelques jours, affin que les bons bourgeois puissent à ce faire leur préparations pertinentes.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 297.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.

Pages.

PRÉFACE I

LISTE DES LIVRES ET LIVRETS IMPRIMÉS ET DES DOCUMENTS MANUSCRITS QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉS POUR LA RÉDACTION DE CETTE NOTICE. XXXI

NOTICE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE. 1

APPENDICES 417

NOTE PRÉLIMINAIRE. 419

APPENDICE A :

I. Déclaration des états de Brabant par laquelle ils convoquent une assemblée des députés des états de toutes les provinces : 8 septembre 1576 421

II. Lettre du conseil d'État aux états des provinces par laquelle il les requiert de lever des troupes et d'envoyer des députés à Bruxelles : 20 septembre 1576 422

III. Lettre des états de Brabant aux états de Hainaut, pour les prier d'envoyer leurs députés à Bruxelles : 20 septembre 1576 . 424

IV. Lettre du conseil d'État au baron de Hierges, pour qu'il convoque les états d'Overyssel et de Lingen, et les requière d'envoyer leurs députés à Bruxelles : 28 septembre 1576 . 425

V. Lettre du conseil d'État au seigneur de Froidmont, afin qu'il convoque les états de Namur, et les requière d'envoyer de nouveaux députés à Bruxelles, en leur donnant pouvoir de résoudre sur les affaires soumises aux délibérations des états généraux : 3 octobre 1576 428

VI. Lettre du conseil d'État aux états d'Artois, pour qu'ils envoient leurs députés à Bruxelles avec le plus de diligence possible : 4 ctobre 1576 429

VII. Lettre du conseil d'État au dom-doyen d'Utrecht, afin qu'il

Pages

fasse assembler les états de cette province, et leur ordonne, au nom du roi, d'envoyer des députés à Bruxelles : 4 octobre 1576 430

VIII. Lettre du conseil d'État aux états de Luxembourg, pour qu'ils envoient leurs députés à Bruxelles avec le plus de diligence possible : 5 octobr 1576 431

IX. Lettre du conseil d'État aux états de Frise, de Groningue, d'Overyssel et de Lingen, afin qu'ils envoient sans délai leurs députés à Bruxelles : 5 octobre 1576. 432

X. Lettre itérative du conseil d'État au seigneur de Gheleen, gouverneur de la province de Limbourg, afin qu'il assemble les états de cette province, et les requière d'envoyer des députés à Bruxelles : 5 octobre 1576 433

XI. Lettre du comte de Manderscheit au conseil d'État, sur les circonstances qui ont empêché l'assemblée des états de Luxembourg : 9 octobre 1576 434

XII. Lettre du conseil d'État aux membres de l'ordre de la noblesse des états d'Artois, pour qu'ils se trouvent à l'assemblée de ces états, et donnent à leurs députés des pouvoirs absolus : 16 octobre 1576. 436

XIII. Lettre du conseil d'État aux états de Lille, Douay et Orchies, pour qu'ils donnent à leurs députés des pouvoir absolus : 16 octobre 1576 . . . . . *Ib.*

XIV. Acte du conseil d'État donnant la préséance aux députés des états de Lille, Douay et Orchies sur ceux des états de Namur : 16 octobre 1576 437

XV. Lettre itérative du conseil d'État au comte de Manderscheit, pour l'assemblée des états de Luxembourg : 20 octobre 1576. 438

XVI. Acte de non-préjudice donné par les états généraux aux députés des états de Gueldre : 10 décembre 1576 439

XVII. Règlement des états généraux sur l'ordre à observer dans leurs assemblées : 27 mars 1577. 440

XVIII. Instruction pour les secrétaires des états généraux : sans date (19 avril 1578) 442

XIX. Instruction pour l'agent et les clercs du greffe des états généraux : sans date (19 avril 1578) 445

APPENDICE B :

I. Requête des bons bourgeois de Bruxelles aux états généraux : sans date (13 septembre 1576?). 449

Pages.

II. Remontrance des bourgeois de Bruxelles aux états généraux : sans date (17 janvier 1577). 450

III. Mémoire de ce que l'on pouroit remonstrer en substance aux bourgeois : sans date (janvier 1571) 452

IV. Requête présentée par les bourgeois, bons patriotes, de Bruxelles au comte de Lalaing, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut : sans date (mai 1577) . . 454

V. Remontrance des bourgeois, bons patriotes, de Bruxelles aux états généraux : sans date (juin 1577). 458

VI. Remonstrance faicte par auchuns de Bruxelles à messeigneurs les estatz généraulx des Pays-Bas : sans date (1er octobre 1577) 460

VII. Requête des bons bourgeois de la ville de Bruxelles aux états généraux : sans date (22 décembre 1577). 463

VIII. Écrit présenté aux états généraux par les bons bourgeois de Bruxelles : 24 décembre 1577 466

IX. Autre requête des bons bourgeois de Bruxelles aux états généraux : sans date (26 décembre 1577) 474

X. Réponse du seigneur de Champagney à l'écrit des bons bourgeois de Bruxelles, du 24 décembre 1577 : fin de décembre 1577). 475

XI. Remontrance du magistrat de Bruxelles aux états généraux : 2 janvier 1578 485

FIN DE LA TABLE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Les pièces nos 25, 35, 83, 91, 94, 180, 193, 194, 201, 205. 214, 218, 220, 225, 229, 230, 231, 239, 242, 246, 247, 248, 249, 251, 252, 256, 378, 379, 389, sont imprimées dans le tome Ier des *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, 1565-1580,* publiés par M. Blaes.

Les pièces nos 760, 846, 899, 900, 921, 938, 944, 1035. 1039, 1041, 1044, 1045, 1054, 1056, 1064, 1130, 1139, 1161. 1162, le sont dans le tome II des mêmes *Mémoires.*

Pag. 5, lig. 5, et pag. 12, lig. 6 : de Steenbeke; *lisez :* d'Estembecque.
— 18, lig. 12 : Jacques de Gavre; *lisez :* Charles de Gavre.
— 76, lig. 17 : Claude de Cheisieu; *lisez :* Claude de Thieusies.
— 208, lig. 10 : Davidon; *lisez :* Davidson.
— 253, lig. 1re : A. Kessels; *lisez :* A. Hessels.
— 324, lig. 15 : Jacques de Boussu; *lisez :* Jacques de Hennin.

UNIV. OF MICHIGAN,

JAN 25 1912